
Université de Montréal

Vivre hors famille...
L'insertion résidentielle au coeur du passage à la vie adulte au Québec

par

Marc Molgat

Programme de sciences humaines appliquées

Faculté des études supérieures

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en sciences humaines appliquées

octobre, 1998

©Marc Molgat, 1998



AC
20
U54
1999
V.003

Université de Montréal

L'insertion résidentielle au cœur du passage à la vie adulte au Québec
Vivre hors famille...

par

Marc Moïgat

Programme de sciences humaines appliquées

Faculté des études supérieures

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophie Doctor (Ph.D.)
en sciences humaines appliquées

octobre, 1998

Marc Moïgat, 1998



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Vivre hors famille...
L'insertion résidentielle au coeur du passage à la vie adulte au Québec

présentée par:

Marc Molgat

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Jean Trépoer
Madeline Gauthier
Alain Noël
Paul Bernard
Sill Jones
Jean Janet-Raymond
Jean Renaud

Thèse acceptée le: 99.04.16

Sommaire

Phénomène essentiellement privé, l'insertion résidentielle des jeunes québécois est demeurée à l'ombre des études sur le passage à la vie adulte. Cette thèse à caractère exploratoire vise à faire la lumière sur cette face cachée de la jeunesse, l'objet consistant, d'une part, à définir la place qu'occupe l'insertion résidentielle dans le processus menant à la vie adulte, d'autre part, à comprendre comment se déroule l'insertion résidentielle des jeunes vivant hors famille et étant confrontés à de faibles revenus.

Depuis le début des années 1980, la restructuration du monde du travail et celle de la famille ont eu des répercussions sur le passage à la vie adulte, laissant dans leur sillage la précarisation de l'emploi, des tendances à l'appauvrissement et, paradoxalement, une croissance de la proportion de jeunes assumant seuls leur existence, c'est-à-dire à l'extérieur de ménages familiaux. Dans ce contexte, la thèse s'emploie à identifier les principales tendances de l'insertion résidentielle des jeunes *ménages* et à comprendre comment elles s'expriment chez des jeunes *individus* vivant hors famille et ayant de faibles revenus. L'analyse n'épargne ni les effets des restructurations, en particulier celles des politiques sociales affectant les conditions de l'insertion résidentielle, ni les réactions à ces changements.

La thèse se structure autour de deux hypothèses de travail. La première, voulant que la volonté d'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes, préside à l'analyse des deux premiers volets méthodologiques de la thèse, soit le traitement des données de recensement de 1981 et de 1991 portant sur le logement des jeunes ménages québécois et l'étude de type qualitatif des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles d'une soixantaine de jeunes vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu dans les villes de Montréal et de Québec. La seconde hypothèse, à savoir que les politiques gouvernementales ne tiennent pas compte de cette volonté d'autonomie, sert de guide pour le dernier volet méthodologique, soit l'étude des politiques sociales affectant l'insertion résidentielle des jeunes.

En général, les résultats de la thèse montrent que l'insertion résidentielle est le fruit d'une interaction constante entre la volonté d'autonomie des jeunes et les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Si l'accès à l'autonomie s'est ressenti de la détérioration de la situation des jeunes québécois sur le marché du travail, le désir d'autonomie n'a pas été enrayé par ses changements. La crise économique du début des années 1980 a fait croître, entre 1981 et 1986, la part de jeunes québécois vivant au foyer familial. Or, à la faveur d'une certaine amélioration de la situation, cette proportion a décliné de 1986 à 1991, sans toutefois revenir à celle de 1981. Au cours de cette période de dix ans, la proportion des ménages non-familiaux des jeunes (vie en solitaire ou en colocation) a continué d'augmenter par rapport aux ménages familiaux (couples avec ou sans enfant).

Quant à l'insertion résidentielle des jeunes à faible revenu vivant hors famille, l'analyse des entrevues a permis de construire quatre types de trajectoires se situant à divers degrés sur un continuum «autonomie-contrainte». Cette analyse indique que ces jeunes ne surmontent pas les difficultés encourues de la même manière: les stratégies pour maintenir un logement autonome n'ont pas toutes la même efficacité. À cet égard, la possibilité de recourir à la famille d'origine apparaît comme un discriminant d'envergure, puisqu'elle facilite le soutien à l'insertion résidentielle au moment où les difficultés sont grandes. Quant à la colocation, cette pratique constitue un moyen privilégié pour combler temporairement les manques et accéder à des sociabilités de jeunes. Lorsque ces types de solutions s'avèrent inefficaces, il resterait peu d'autres recours en dehors de l'assistance sociale.

Les difficultés liées à l'insertion résidentielle des jeunes n'ont pas fait l'objet d'un effort concerté de construction de ce qu'il conviendrait de nommer un «problème social», au sens sociologique du terme. En conséquence, il se trouve peu de réponses, dans les politiques sociales actuelles liées au logement, qui tiennent compte de la volonté d'autonomie des jeunes et des contraintes qui s'y opposent. Cependant, les quelques politiques existantes ou ayant eu cours, ne sont pas sans effets. Aujourd'hui ceux-ci se manifestent par l'imposition de contraintes inattendues à l'insertion résidentielle (règlements de l'aide sociale), naguère par la création de certaines conditions matérielles de l'autonomie (soutien financier à la construction de résidences étudiantes et de logements abordables de petite taille pendant les années 1960 et 1970). Les politiques actuelles ne s'adresseraient qu'à deux types opposés de jeunes: les plus démunis et ceux ayant suffisamment de ressources financières pour envisager l'achat d'une propriété domiciliaire.

L'analyse débouche sur un certain nombre d'hypothèses, la première voulant que l'insertion résidentielle autonome apparaisse aujourd'hui comme le marqueur du passage à la vie adulte alors que l'insertion professionnelle et l'insertion conjugale, sous l'effet des restructurations et des manières d'y réagir, n'en constituent plus des indicateurs clairs. L'introduction de la notion d'espace dans l'étude de cette période de la vie permettrait donc de proposer des modifications à la théorie de l'«entrée dans la vie adulte» qui domine actuellement ce champ d'études. Le regard porté sur la question résidentielle permet aussi de suggérer que la sphère privée des jeunes est à l'origine de nouvelles modalités structurant la période de la jeunesse dans un contexte où pèsent de fortes contraintes. Les «déterminismes» affectant le déroulement des trajectoires des jeunes ne sauraient donc en dévoiler toute la complexité, les effets des réactions des jeunes contribuant aussi à en orienter le développement. Quelques pistes de recherche jugées fécondes se dégagent des questions soulevées en cours d'analyse. Elles présentent autant d'horizons ouverts par cette étude exploratoire de l'insertion résidentielle des jeunes québécois.

Résumé des faits saillants

- ◆ L'insertion en logement autonome apparaît aujourd'hui comme le marqueur du passage à la vie adulte, l'insertion professionnelle et l'insertion conjugale n'en constituant plus des indicateurs clairs. Cette hypothèse remet en question la théorie de «l'entrée dans la vie adulte» qui domine le champ d'études sur la jeunesse, notamment l'idée voulant que la jeunesse se soit allongée.
- ◆ L'analyse de la situation résidentielle des jeunes révèle un certain nombre de constats qu'il conviendrait d'approfondir par d'autres études. En voici deux exemples:
 - ▶ En milieu rural, les jeunes ménages sont plus souvent des familles, sont plus nombreux à être propriétaires de leur logement et ont une situation financière meilleure que les jeunes ménages en milieu urbain;
 - ▶ Les trajectoires des jeunes femmes semblent s'inscrire plutôt à l'enseigne de l'autonomie que de la contrainte. Les jeunes hommes seraient davantage portés à suivre des trajectoires marquées du sceau de la reproduction des conditions sociales d'origine liées notamment aux niveaux de scolarité et de revenu et à l'occupation des parents.
- ◆ Une étude qualitative des trajectoires de jeunes vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu laisse entrevoir l'existence de nouvelles modalités structurant le passage à la vie adulte.
 - ▶ La possibilité de recourir au soutien des parents et l'extension de la pratique du partage des ressources par la colocation imposent la renégociation du lien parent-enfant et ouvrent aux sociabilités de jeunes. Les supports matériels et relationnels de l'autonomie sont ainsi maintenus.
 - ▶ L'existence de ces nouvelles modalités soulignent l'importance du lien social pour maintenir l'autonomie résidentielle dans un contexte où le marché du travail et l'intervention étatique ne suffisent plus nécessairement à l'assurer.
- ◆ Les politiques sociales liées au logement des jeunes auraient des effets inattendus sur le passage à la vie adulte.
 - ▶ Les politiques de financement de la construction de résidences étudiantes ainsi que l'aide à la mise en chantier de logements locatifs abordables et de petite taille au cours des années 1960 et 1970 auraient contribué à créer des conditions propices à la vie autonome «hors famille» des jeunes.
 - ▶ Les règlements actuels de l'aide sociale visant à inciter les jeunes à poursuivre leurs études, à travailler ou à recourir à l'aide financière de leurs parents pour soutenir le passage à la vie adulte comportent des effets contraignants sur l'insertion résidentielle autonome des jeunes prestataires.
 - ▶ La restructuration des programmes d'accès à la propriété privée a introduit des inégalités entre jeunes et entre générations quant à l'achat d'une maison.
- ◆ La question de l'insertion résidentielle des jeunes n'a pas été suffisamment «problématisée» par divers acteurs sociaux au Québec ni assez étudiée pour que des pistes d'intervention précises soient proposées aux institutions étatiques. Ce constat appelle une analyse des expériences locales ainsi que l'étude comparative des effets des politiques d'autres sociétés sur l'insertion résidentielle des jeunes, afin de dégager des solutions qui seraient pertinentes pour le contexte québécois.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. Cadre théorique, problématique et hypothèses de la recherche	7
Introduction	8
1. Positionnement du projet de recherche	8
1.1. Mise en contexte et objectifs de la recherche	8
1.2. Perspective interdisciplinaire et aspects appliqués de la recherche .	12
1.2.1. La pratique de l'interdisciplinarité	13
1.2.2. La question de l'application de la recherche	18
2. Contexte analytique	22
2.1. Quand naît le temps de la jeunesse... ..	22
2.2. Être jeune et devenir adulte... Les théories sociologiques dominantes au	
XXe siècle	27
2.2.1. Les théories des générations	29
2.2.2. Les théories fonctionnalistes	30
2.2.3. Les théories de la reproduction	32
2.2.4. L'entrée dans la vie adulte... La théorie des transitions	
multiples	35
2.3. De l'intégration à l'insertion	38
2.4. La théorie de la structuration. Des acteurs et des structures	42
3. État des connaissances	47
3.1. Un foyer familial de plus en plus douillet? L'âge du départ et les	
retours dans la famille d'origine	47
3.2. Pourquoi quitter?	55
3.3. Sans famille, point de salut? S'installer en logement autonome... .	64
3.3.1. Les tendances de la vie hors famille	64
3.3.2. L'insertion résidentielle, un processus	66
3.3.3. Les formes de soutien et de contrainte	69
3.4. L'autonomie ou l'indépendance? Un choix de perspective	80
4. Les hypothèses de la recherche	86
CHAPITRE 2. Les démarches méthodologiques de la recherche	90
Introduction	91
1. Volet 1. L'analyse des données des recensements de 1981 et de 1991	94

2. Volet 2. Les entrevues semi-dirigées	98
2.1. Les sujets de la recherche	98
2.2. L'approche méthodologique spécifique	99
2.3. Les instruments de la recherche	101
2.4. Le déroulement des entrevues	103
2.5. L'analyse des données	105
2.6. Les aspects éthiques	108
 3. Volet 3: L'analyse des politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec	 108
 CHAPITRE 3. Portrait statistique de l'évolution de l'insertion résidentielle des jeunes ménages au Québec de 1981 à 1991	 116
Introduction	117
1. La précarité du rapport à l'emploi et l'appauvrissement des jeunes	120
2. La répartition des jeunes dans les divers types de ménages	127
3. L'évolution des jeunes ménages familiaux et non-familiaux	133
3.1. L'ensemble du Québec	135
3.2. Les régions administratives du Québec	136
3.3. Le milieu urbain et le milieu rural	142
Conclusion	148
4. Les jeunes ménages selon le sexe du soutien du ménage	151
5. Les modes d'occupation du logement chez les jeunes ménages	162
6. Les jeunes ménages à faible revenu	167
6.1. Les taux de faible revenu des jeunes ménages et les modes d'occupation	168
6.2. Les taux de pauvreté des jeunes ménages familiaux et non-familiaux	175
6.3. L'accessibilité financière au logement	183
6.3.1. L'ensemble du Québec	185
6.3.2. Le milieu urbain et le milieu rural	190
6.3.3. Les villes de Montréal et de Québec	193
Conclusion	199

7. La qualité des logements et le coût des loyers	201
CONCLUSION	206
CHAPITRE 4. Les trajectoires socio-professionnelles et les stratégies résidentielles	215
Introduction	216
1. Les notions d'autonomie et de contrainte	219
1.1. La tendance à l'individualisation et la question de l'autonomie des jeunes	219
1.2. La présence de contraintes	225
2. Quelques caractéristiques des jeunes interviewés	228
3. L'autonomie et la contrainte au moment du départ du foyer d'origine	230
3.1. Les contraintes familiales. La pauvreté et les problèmes familiaux	233
3.2. Les différences dans les motifs du départ en fonction du sexe et de la sexualité	237
3.3. Quitter sa région d'origine	247
4. Les trajectoires des jeunes... entre autonomie et contrainte	254
4.1. Les éléments de classification des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles	255
4.2. Des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles diversifiées	259
4.2.1. Des trajectoires de contrainte	264
4.2.1.1. La trajectoire de marginalité	264
4.2.1.2. La trajectoire d'«alternance-bascule»	267
4.2.1.3. La dynamique de la contrainte. L'insertion professionnelle et les stratégies résidentielles	270
4.2.2. Des trajectoires d'autonomie	274
4.2.2.1. La trajectoire d'alternance-débrouille	274
4.2.2.2. La trajectoire de «relative autonomie»	278
4.2.2.3. La dynamique de l'autonomie. L'insertion professionnelle et les stratégies résidentielles	281
4.2.3. Des trajectoires «inclassables»	284

5. De nouvelles modalités d'entrée dans la vie adulte?	287
5.1. La volonté d'autonomie à l'épreuve de l'indépendance	288
5.2. Les logiques du partage	291
5.3. Les solidarités collectives sont-elles efficaces?	294
5.4. L'apparition de nouvelles inégalités?	295
 CONCLUSION	 297
 CHAPITRE 5. Les politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec	 301
Introduction	302
1. L'évolution chronologique des programmes	306
1.1. La sécurité du revenu	309
1.2. Les politiques de logement	313
2. Les politiques sociales affectant le logement des jeunes mesurées à l'aune de l'autonomie	323
2.1 La logique résiduelle à l'aide sociale... une place prépondérante pour la famille d'origine	328
2.1.1. L'incitation financière à la poursuite des études	332
2.1.2. L'évaluation du revenu des parents	336
2.1.3. Les effets sur les choix résidentiels	339
Conclusion	342
2.2. Les politiques de logement et l'enjeu marginal de l'insertion résidentielle des jeunes	344
2.2.1 L'absence des jeunes... ni en logement social ni dans les politiques	345
2.2.2. Des mesures pour les étudiants	349
2.2.3. Des mesures pour les jeunes familles	353
Conclusion	358
3. Les problèmes de définition d'une problématique de l'insertion résidentielle	360
3.1. Savoirs limités des acteurs sociaux	361
3.2. Vers de nouveaux horizons?	367
3.2.1. L'aide sociale	368
3.2.2. Les politiques de logement	370
3.2.3. De nouveaux savoirs...	372
 CONCLUSION	 375

CONCLUSION	381
1. Une recherche qui appelle des suites	382
1.1. L'insertion résidentielle autonome, marqueur du passage à la vie adulte... ..	385
1.2. La résolution de la tension entre les valeurs et les structures	393
1.3. Déterminismes socio-économiques ou indétermination de la jeunesse?	399
2. Quels horizons de recherche pour l'avenir?	409
Bibliographie	414
Annexes	i
Annexe 1. Questionnaire (1 et 2) et Guide d'entretien	ii
Annexe 2. Définitions des termes statistiques	xi
Annexe 3. Tableaux statistiques	xv
Annexe 4. Régions administratives du Québec (1987)	xxxiv

Liste des tableaux

Tableau 1.	Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec leurs parents, Québec et Canada, 1961, 1971 et 1981	49
Tableau 2.	Évolution dans le genre de ménage dont le soutien est âgé de moins de 30 ans (Ensemble du Québec, 1981 et 1991, Base de 20 %)	134
Tableau 3.	Ménages à faible revenu consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger, selon le groupe d'âge du soutien de ménage (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	188
Tableau 4.	Distance entre le lieu de résidence actuel des jeunes migrants interviewés et leur lieu d'enfance	248

Liste des figures

Graphiques

Graphique 1.	Taux de chômage par groupe d'âge, Québec, 1976-1993	121
Graphique 2.	Rapport entre les revenus moyens des 20-24 ans et des 45-54 ans travaillant à temps plein, selon le sexe, Canada, 1967-1991	125
Graphique 3.	Modalité de vie des jeunes hommes, par groupe d'âge dans les ménages privés (Ensemble du Québec, 1981-1991)	128
Graphique 4.	Modalité de vie des jeunes femmes, par groupe d'âge dans les ménages privés (Ensemble du Québec, 1981-1991)	129
Graphique 5.	Évolution de la répartition des genres de jeunes ménages (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	136
Graphique 6.	Jeunes ménages non-familiaux, en proportion de l'ensemble des jeunes ménages (par région, 1991)	138
Graphique 7.	Jeunes vivants seuls, proportion de l'ensemble des jeunes ménages (par région, 1991)	140
Graphique 8.	Proportion des jeunes ménages familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991) . . .	143
Graphique 9.	Proportion des jeunes ménages familiaux en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Québec et Montréal, 1981 et 1991)	145
Graphique 10.	Proportion des jeunes ménages non-familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)	146
Graphique 11.	Proportion des jeunes ménages non-familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Québec et Montréal, 1981 et 1991) .	148
Graphique 12.	Jeunes ménages époux-épouse avec enfant, selon le sexe du principal soutien (par région, 1991)	155
Graphique 13.	Jeunes vivants seuls, selon le sexe, % (par région, 1991)	157

Graphique 14. Jeunes ménages propriétaires, selon le sexe du principal soutien du ménage (par région, 1991)	158
Graphique 15. Jeunes ménages locataires, selon le sexe du principal soutien du ménage (par région, 1991)	159
Graphique 16. Évolution des modes d'occupation des jeunes ménages (Ensemble du Québec, Milieu rural et milieu urbain 1981 et 1991)	163
Graphique 17. Modes d'occupation des jeunes ménages (par région, 1991)	165
Graphique 18. Évolution des modes d'occupations des jeunes ménages (Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991)	166
Graphique 19. Évolution du taux de faible revenu selon le groupe d'âge (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	169
Graphique 20. Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	170
Graphique 21. Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation (Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)	173
Graphique 22. Évolution du taux de faible revenu des ménages locataires (Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)	173
Graphique 23. Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation (Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991)	174
Graphique 24. Évolution du taux de faible revenu des jeunes ménages locataires, selon le genre de ménage (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	177
Graphique 25. Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Ensemble du Québec 1981 et 1991)	178
Graphique 26. Évolution du taux de faible revenu des jeunes ménages locataires, selon le genre de ménage (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)	179
Graphique 27. Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)	180

Graphique 28. Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991)	182
Graphique 29. Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)	183
Graphique 30. Évolution des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger (Ensemble du Québec, Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)	186
Graphique 31. Évolution de la répartition des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger, selon le mode d'occupation (Ensemble du Québec, Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991) .	186
Graphique 32. Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de taux d'effort (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	187
Graphique 33. Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)	189
Graphique 34. Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de taux d'effort (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)	191
Graphique 35. Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)	192
Graphique 36. Évolution de la proportion de jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)	194
Graphique 37. Évolution de la répartition des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger, selon le mode d'occupation (Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991)	194
Graphique 38. Évolution de la répartition des taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de taux d'effort (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)	196

Graphique 39. Évolution de la répartition des taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)	198
Graphique 40. Évolution du coût moyen du loyer des studios, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)	203
Graphique 41. Évolution du coût moyen des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)	203
Graphique 42. Évolution du coût moyen des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)	204
Graphique 43. Évolution du coût moyen des appartements à trois chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)	204
Graphique 44. Évolution du logement social au Québec (% de l'ensemble du stock locatif)	322

Schémas

Schéma 1. L'inscription des types de trajectoires dans la dynamique de l'autonomie et de la contrainte	263
--	-----

Remerciements

Un cheminement doctoral, dit-on, produit de nombreux points de rupture et des moments importants de passage et de transition. En cela, cette thèse me paraît exemplaire tant elle a été marquée par des événements et des choix ayant parfois eu l'effet d'en modifier les paramètres, parfois d'en changer le rythme de production. En ces occasions, nombreux sont ceux m'ayant offert un coup de pouce, un appui stratégique ou un soutien moral. Sans ces actes généreux, cette thèse n'aurait sûrement pas connu un dénouement aussi heureux que celui anticipé au point de départ.

Du point de vue du soutien financier à ma recherche doctorale, j'exprime ma gratitude au Fonds FCAR, à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal et à l'Institut national de recherche scientifique pour l'octroi de bourses d'études.

À l'égard de la thèse elle-même, je dois tout d'abord remercier Madeleine Gauthier et Alain Noël, respectivement directrice et codirecteur de cette thèse. Alain Noël a su me guider à travers l'analyse des politiques et m'a accordé un soutien important lors des étapes décisives de l'essai de synthèse, du projet de thèse et de la rédaction. Son habileté à cerner et à questionner certains enjeux théoriques et empiriques a été particulièrement utile pour préciser divers aspects de ma recherche. J'espère que cette perspicacité m'aura en quelque sorte «contaminé» et qu'elle me suivra lors de mes travaux ultérieurs.

Madeleine Gauthier s'est acquittée de sa tâche de direction de thèse d'une manière allant bien au-delà des mes attentes. Je m'en suis trouvé privilégié. Je ne pourrais faire état de toutes les avenues intellectuelles et professionnelles qu'elle m'a ouvertes, leur nombre excédant de beaucoup la mémoire que j'en ai et l'espace m'étant réservé pour les remerciements. Qu'il suffise de dire que ces avenues se sont multipliées de sorte qu'ils forment aujourd'hui un horizon dont l'exploration ne saurait me lasser. Ses conseils judicieux, son appui indéfectible m'ont été précieux. Somme toute, elle m'aura transmis la pratique et la passion d'un métier dont elle est, à mes yeux, une ambassadrice hors pair. Je souhaite ardemment que nos chemins continuent de se croiser sur cet horizon de possibilités qu'elle m'a aidé à construire.

D'autres individus, remarquables eux aussi, se sont trouvés sur ma route «institutionnelle» à l'Université de Montréal, à l'université d'Ottawa et à l'INRS-Culture et société. J'ai beaucoup apprécié les enseignements de ceux qui ont su cultiver mon intérêt pour l'analyse des liens entre les aspects théorique et empirique de la recherche. Je pense tout particulièrement à Marie-Andrée Bertrand à l'Université de Montréal et à Louise Blais à l'Université d'Ottawa. Cette dernière a d'ailleurs été d'une écoute attentive et sympathique lors de certains moments difficiles. Je l'en remercie. J'entretiens une dette de reconnaissance envers Roland Lecomte, ancien directeur de l'École de service social à l'Université d'Ottawa, pour son appui et les conseils qu'il a su me prodiguer. Enfin, je désire aussi

remercier mes collègues de recherche à l'INRS-Culture et société pour tout le plaisir que nous avons eu à faire du «social» en même temps que de la science.

Il n'y a pas que la vie publique, celle des milieux d'études ou de travail, qui intervient dans la progression d'une recherche doctorale. Il y a aussi - et peut-être surtout - la vie privée, celle des amis, des amours et de la famille. Mes amis Jarrett, Serge, Geneviève G., Catherine, René, Sandra, Yves, Catherine L., Chantal, Benoît, Geneviève Gu. et d'autres encore ont été de toutes les étapes de mon parcours. Tout compte fait, leur présence m'a assuré un soutien moral sans faille. Il en va de même pour ma famille d'origine, père, mère et frères, et pour mes beaux-parents. À leur façon, ils ont tous su apporter leurs encouragements.

La vie amoureuse et familiale aura marqué la fin de mes études doctorales d'un goût de l'avenir et d'un sentiment de nouveauté. À cet égard, je ne saurais trop remercier Rachel Remington avec qui l'avenir se présente désormais à l'enseigne de la complicité, de l'aventure et du partage. C'est à elle ainsi qu'à notre petit Emile - qui, suscitant notre joie la plus grande et nos espérances les plus vives, est entré dans la vie il y a quelques semaines - que cette thèse est dédiée.

Et voici que ce soir-là, comme je me penchais par la petite fenêtre du grenier et vers le cri des étangs proches, m'apparurent, si l'on peut dire qu'ils apparaissent, ces immenses pays sombres que le temps ouvre devant nous. Oui, tel était le pays qui s'ouvrait devant moi, immense, rien qu'à moi et cependant tout entier à découvrir.

Les grenouilles avaient enflé leurs voix jusqu'à en faire, ce soir-là, un cri de détresse, un cri triomphal aussi... comme s'il annonçait un départ. J'ai vu alors, non pas ce que je deviendrais plus tard, mais qu'il me fallait me mettre en route pour le devenir. Il me semblait que j'étais à la fois dans le grenier et, tout au loin, dans la solitude de l'avenir; et que, de là-bas, si loin engagée, je me montrais à moi-même le chemin, je m'appelais et me disais: «Oui, viens, c'est par ici qu'il faut passer...»

Gabrielle ROY
Rue Deschambault

...«Et jamais je n'ai cessé de payer, pas une seule fois. Pourtant, il m'est arrivé de me passer de manger. C'est vraiment quelque chose que j'ai appris de bonne heure. Quand on a son chez-soi, on est sauvé. Sinon, on n'est qu'un chien. On est un moins que rien. Et vous, en avez-vous un?». Et quand je lui ai répondu que oui, elle a repris en hochant vigoureusement de la tête, agressivement: «Vous avez bien raison, il faut le garder bien précieusement, et comme ça, rien ne pourra vous arriver.»

Doris LESSING
Journal d'une voisine. Les carnets de Jane Somers

INTRODUCTION

La restructuration du monde du travail et celle de la famille amorcées dans les années 1970 n'ont pas épargné les jeunes. Si l'on avait l'habitude de dire qu'«il faut que jeunesse se passe» pour justifier les écarts de comportement associés aux jeunes gens, il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence que la jeunesse ne se «passe» plus comme avant. Les deux crises économiques du début des années 1980 et 1990 auraient consacré un tournant dans la manière dont se déroule le passage à la vie adulte dans les sociétés occidentales¹.

Depuis maintenant une quinzaine d'années, les études sur la jeunesse montrent qu'aucun aspect de la période de transition à l'âge adulte ne demeure inchangé. Le bouleversement des calendriers des trajectoires socio-professionnelles et matrimoniales pose obstacle à quiconque tente de discerner les points de rupture entre l'adolescence et la jeunesse, la jeunesse et la vie adulte. Ce «brouillage des points de repères» a été noté chez les jeunes Québécois (Gauthier, 1994: 371), en particulier en ce qui concerne l'insertion professionnelle (Gauthier, 1988; 1991a et b; 1994) et les rapports amoureux et conjugaux, ces derniers incluant les projets «procréatifs» des jeunes couples (Bernier, 1996; Dandurand, 1988; Dandurand *et al.*, 1994). En filigrane, on peut lire dans l'analyse de ces changements qu'ils sont le résultat de la conjugaison de la volonté d'autonomie marquant le passage à la vie adulte dans les sociétés occidentales et des restructurations du marché du travail et de la famille. En même temps que les restructurations ont imposé des contraintes nouvelles, en particulier pour l'insertion professionnelle, et aussi créé de nouvelles possibilités afin que

¹. C'est la proposition que défend Madeleine Gauthier à propos des jeunes québécois ayant eu vingt ans au cours des années 1980 (1994).

puisse se réaliser le passage à la vie adulte, notamment à l'aide de la famille d'origine, la volonté d'autonomie des jeunes, elle, semble s'être maintenue.

Si l'insertion professionnelle et la conjugalité ont fait l'objet de plusieurs études, l'insertion résidentielle a peu retenu l'attention des chercheurs² au-delà de la question de l'itinérance. Au moment d'amorcer notre recherche, nous nous sommes demandé si le fait que l'exploration de cet objet soit demeurée en plan indiquait que les pratiques résidentielles des jeunes ne s'étaient point ressenties des effets des restructurations. À première vue, pourtant, certaines données, celles témoignant de la croissance du nombre de jeunes vivant seuls et celles faisant état du retour au bercail de jeunes ayant déjà quitté le foyer familial, ainsi que l'intuition que les pratiques de colocation s'étaient étendues au-delà du monde étudiant, suggéraient que des changements avaient bien eu lieu et, même, que ces changements s'inscrivaient aussi dans une dynamique «autonomie-restructuration». Or, ces données et cette intuition ne présentaient que des indices épars qu'il fallait rassembler pour entreprendre la recherche.

Il importait donc de commencer la recherche en dressant le portrait général de la situation résidentielle des jeunes québécois. Pour ce faire, nous avons eu recours principalement aux données de recensement de 1981 et de 1991 portant sur les jeunes ménages, c'est-à-dire les ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans. Présentée

². Voir l'étude de Morin *et al* (1988), qui constitue la seule étude québécoise portant spécifiquement sur le logement des jeunes.

au Chapitre 3, l'analyse de ces données démontre un certain nombre de tendances, dont les plus importantes concernent la relative stabilité de la proportion de jeunes vivants hors famille et l'augmentation de la proportion de jeunes ménages non-familiaux, en particulier en milieu urbain. En outre, la progression rapide des taux de faible revenu dans cette dernière catégorie de jeune ménage indiquait que la volonté d'autonomie des jeunes vivant hors famille ne se matérialise pas sans entraves. Nous avons alors cherché à comprendre cette dynamique du «coût de l'autonomie» par l'analyse des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles de jeunes individus vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu dans les villes de Montréal et de Québec. Ces jeunes ont été interviewés à l'été 1995 dans le cadre d'une enquête de type qualitatif à laquelle nous avons participé activement³. L'analyse des entrevues semi-dirigées a révélé toute la complexité du processus visant l'atteinte de l'autonomie dans un contexte où les contraintes peuvent être à la fois matérielles et relationnelles.

L'étude de l'insertion résidentielle a conduit à introduire une hypothèse nouvelle dans le champ des études sur les jeunes. L'insertion résidentielle autonome constituerait aujourd'hui le marqueur du passage à la vie adulte. Cette hypothèse a de quoi étonner alors que les études sur la jeunesse des deux dernières décennies portent surtout sur les difficultés et les changements dans les processus de transition de l'école au travail et du célibat à la vie

³. Il s'agit d'une enquête exploratoire intitulée «*Lien social et appauvrissement: repérage et profil des jeunes pauvres vivant seuls en milieu urbain*», menée à l'INRS-Cultuer et société sous la direction de Madeleine Gauthier. Nous précisons notre participation à cette enquête au Chapitre 2 de la thèse.

conjugale et familiale. En ce sens, la thèse démontre que si les pratiques résidentielles des jeunes ne constituent pas la dimension qui attire d'abord le regard sur la jeunesse, elles n'en sont pas moins d'une haute signification pour la structuration du passage à la vie adulte. Ces pratiques, qui se déroulent le plus souvent à l'abri des regards, au sein des espaces privés et dans l'intimité, constituent un lieu de rencontre privilégié de l'univers du privé et de l'univers du travail, des relations sociales et des conditions matérielles de l'existence. Cette rencontre n'est pas fortuite et y sont convoqués la famille et les amis, le marché du travail et celui du logement. Dans un contexte de persistance de la volonté d'autonomie des jeunes et de restructurations de la famille et du marché de l'emploi, cette rencontre produit chez les jeunes des réactions qui ne vont pas sans modifier les modalités du passage à la vie adulte.

Sont aussi convoquées à cette «rencontre» les politiques sociales. Or, tout comme la question de l'insertion résidentielle, celle de l'effet des politiques sur le logement des jeunes québécois n'a à peu près pas attiré l'attention des chercheurs. De plus, les mesures, les programmes et les règlements étatiques affectant le logement des jeunes ne constituent pas une matrice cohérente d'intervention. Nous avons donc proposé une double lecture analytique des politiques, l'une constituant à fournir les éléments d'une véritable «problématique» des politiques sociales liées au logement des jeunes, l'autre visant à scruter les effets de ces politiques à l'aune de la volonté d'autonomie des jeunes dans le contexte des restructurations des dernières décennies. Il en ressort que l'insertion résidentielle constitue un enjeu relativement marginal de la formulation des politiques et que les politiques existantes tiennent peu compte des difficultés de l'insertion résidentielle des jeunes vivant

hors famille et de l'importance de leur volonté d'autonomie. Elles imposent parfois des contraintes aux jeunes les plus démunis - par un effet non voulu des politiques - alors qu'elles tendent à favoriser l'accès à la propriété domiciliaire de jeunes mieux nantis.

À partir des nombreux enseignements tirés de l'analyse présentée dans chacun des chapitres, nous étayons, en conclusion, les propositions qui ont conduit à proposer que l'insertion résidentielle se positionne aujourd'hui au coeur du passage à la vie adulte au Québec et à questionner l'usage des théories qui dominent actuellement le champ des études sur la jeunesse. En posant ainsi le regard sur l'insertion résidentielle des jeunes québécois, ce projet de recherche doctorale propose de jeter un éclairage nouveau sur le passage à la vie adulte, partant, de combler une lacune importante dans les études qui lui sont consacrées et de jeter des ponts vers l'avenir dans ce champ de recherche.

CHAPITRE 1

Cadre théorique, problématique et hypothèses de la recherche

Introduction

Ce chapitre vise à faire le point sur la problématique de recherche adoptée. Il présente d'abord l'objet général en fonction du contexte de l'étude et de l'approche appliquée et interdisciplinaire de la recherche. En deuxième lieu, nous présentons sommairement les théories ayant dominé la recherche sur les jeunes au cours du vingtième siècle afin de préciser le point de vue théorique choisi pour la thèse. Suit l'état des connaissances qui propose une analyse des principaux résultats des études s'étant préoccupées de divers aspects de l'insertion résidentielle des jeunes, y incluant les formes de soutien et de contrainte qui se profilent dans les relations sociales des jeunes, le marché du travail et celui du logement de même que les politiques sociales. Cette démarche est suivie par l'introduction des hypothèses qui ont servi de guide pour l'analyse des données et la rédaction de la thèse.

1. Positionnement du projet de recherche

1.1. Mise en contexte et objectifs de la recherche

Cette thèse concerne l'insertion résidentielle des jeunes québécois et, d'une façon plus particulière, celle de ces jeunes qui entrent dans la vie adulte avec des moyens économiques limités et qui vivent hors famille. L'ensemble du processus de recherche se compose de trois démarches analytiques, la première portant sur l'ensemble des jeunes ménages québécois, la deuxième sur des jeunes individus vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu dans les villes de Montréal et de Québec, et la troisième sur les politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec.

La première démarche s'est déroulée sous les auspices de l'*I.N.R.S.-Culture et société*, où, en tant qu'agent de recherche, nous avons travaillé dans le cadre d'un contrat avec la *Société d'habitation du Québec* (S.H.Q), organisme gouvernemental qui cherchait à faire le point sur les conditions de logement de l'ensemble des jeunes ménages québécois. Ce contrat consistait à analyser les données des recensements de 1981 et de 1991 portant sur le logement des jeunes au Québec. Les tableaux de données de base sur les jeunes ménages ont été fournis par la SHQ. L'analyse des données a donné lieu à la publication d'un rapport de recherche (Molgat, 1997a) et a été retravaillée pour la présente thèse (cf. Chapitre 3).

La deuxième démarche s'est déroulée dans le même institut de recherche, mais s'intégrait à un projet de recherche plus large. Elle a été cruciale pour le développement des analyses qualitatives contenues dans la thèse. Ces analyses proviennent du matériel recueilli à l'occasion d'un projet de recherche exploratoire portant sur les jeunes pauvres vivant «seuls» en milieu urbain. En tant qu'agent de recherche, nous avons été responsable du déroulement de l'ensemble des entrevues menées à Montréal et avons participé à l'analyse des données et à la rédaction du rapport (Gauthier, Molgat et Saint-Laurent, 1999). La démarche globale de ce projet, intitulé «*Lien social et appauvrissement: repérage et profil des jeunes pauvres vivant seuls en milieu urbain*»⁴, part du constat que les jeunes qui vivent seuls au Québec sont nombreux (en 1990, plus de la moitié des pauvres de moins de 30 ans vivaient seuls) et présentent des taux de pauvreté très élevés. Par exemple, au Canada, le taux de pauvreté des jeunes de 15 à 24 ans vivant seuls est passé de 44,2% en 1980 à 63,8%

⁴. Les aspects méthodologiques du projet sont décrits au Chapitre 2 de la thèse.

en 1994 (CNBES, 1996). Comme ces jeunes sont plus nombreux en milieu urbain au Québec (cf. Chapitre 3) où les rapports sociaux sont généralement considérés plus électifs, une des interrogations fondamentales du projet mené à l'*INRS-Culture et société* portait sur le rapport existant entre le lien social et les conditions matérielles d'existence chez ces jeunes. Dans le cadre de ce questionnement, nous avons développé plus particulièrement l'aspect résidentiel, ce qui nous a permis de structurer l'analyse présentée au chapitre quatre de la thèse.

Notre participation à cette démarche de recherche qualitative nous a conduit à en adopter les définitions de travail suivantes pour la thèse:

- ▶ **Jeunes:** La recherche *Lien social et appauvrissement* portait sur les 15-24 ans. Cette catégorisation d'âge est plus restreinte que celle des données de recensement portant sur les jeunes ménages qui ont été rendus disponibles par la S.H.Q. (15-29 ans). Or, l'étude du discours des 15-24 ans permet d'approfondir les tendances relevées dans l'analyse des statistiques.
- ▶ **Pauvreté:** Comme pour la recherche *Lien social et appauvrissement*, ont été considérés pauvres les jeunes dont le revenu dans l'année précédant l'entrevue ne dépassait pas le seuil de faible revenu⁵ fixé par Statistique Canada pour les régions urbaines de Montréal et de Québec, les deux villes

⁵. Il est à noter que le *Conseil national de bien-être social* considère ces seuils comme des seuils de pauvreté, même si *Statistique Canada* ne les traite que comme des seuils de faible revenu (Conseil national du bien-être social, 1992). Nous les utilisons de façon interchangeable au cours de la thèse.

où s'est déroulée l'enquête. Ainsi, les jeunes qui ont été inclus dans la recherche étaient soit prestataires d'aide sociale, chômeurs ou en situation d'emploi précaire ou peu rémunéré.

- ▶ **Vivre seul:** Ici, ont été inclus les jeunes vivant en solitaire et les jeunes en colocation. Essentiellement, il s'agit de jeunes qui ne vivent pas avec la famille d'origine, ni en couple et qui n'ont pas d'enfants. Le choix d'étudier les jeunes «hors famille» se justifiait du fait que la catégorie des jeunes qui vivent seuls ou en colocation est en augmentation. De surcroît, vivre une relation amoureuse à long terme en couple (marié ou en union libre), et surtout la décision d'avoir des enfants, seraient des signes déterminants de l'entrée dans la vie adulte (Galland, 1996).

L'étude des politiques sociales affectant le logement des jeunes au Québec constitue la troisième et dernière démarche du processus de recherche. À l'encontre des deux autres démarches, celle-ci représente un travail de recherche entièrement autonome et destiné d'abord à la production de la thèse. Le matériel analytique qui en est le fruit est livré au Chapitre 5.

Ainsi, ce projet de recherche doctorale explore-t-il les modes d'insertion résidentielle des jeunes et, en particulier, des jeunes pauvres qui quittent le foyer familial et qui vivent en solitaire ou en colocation. Que représente, aujourd'hui, l'insertion résidentielle des jeunes dans le processus du passage à la vie adulte au Québec? Quelles formes prennent les modes

d'insertion dans un contexte de précarisation de l'emploi et d'appauvrissement des jeunes? Quels défis présente la modification des paramètres de l'entrée sur le marché du travail et des structures familiales aux jeunes pauvres vivant hors famille? Quel rôle les politiques sociales jouent-elles dans l'insertion résidentielle des jeunes québécois, en particulier ceux-là vivant hors des structures familiales et ayant de faibles revenus? Permettent-elles de surmonter les défis ou demeurent-elles «neutres» face au processus du passage à la vie adulte? À ces questions correspondent trois objectifs généraux de recherche qui permettent de préciser l'orientation du processus analytique.

Objectifs:

- 1) Identifier les tendances principales de l'insertion résidentielle des jeunes ménages québécois.
- 2) Établir des types d'insertion résidentielle des jeunes à faible revenu vivant hors famille.
- 3) Analyser le rôle des politiques sociales dans l'insertion résidentielle des jeunes, plus particulièrement ceux ayant de faibles revenus.

1.2. Perspective interdisciplinaire et aspects appliqués de la recherche

Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre d'un programme de doctorat voué à l'interdisciplinarité et à l'application des connaissances. Il nous importe donc de positionner la thèse par rapport à ces enjeux du développement du savoir, bref à expliquer comment nous avons choisi de situer l'objet et le processus analytique dans le cadre d'une pratique de recherche interdisciplinaire et appliquée.

1.2.1. La pratique de l'interdisciplinarité

Depuis plus d'un siècle, les sciences humaines se sont ralliées au projet de la modernité voulant que «tout changement social ne pouvait qu'être associé à l'idée de modernisation, de progrès» (Le Gall et Martin, 1986: 10). Elles ont en grande partie inspiré ce projet en proposant des grandes théories du progrès qui ont mené à une planification de la société basée sur le pouvoir technocratique et un savoir rationnel universel, voire positiviste. Or, il semblerait qu'aujourd'hui les réalités sociales se sont imposées à ces grandes constructions théoriques, les rappelant en quelque sorte à l'ordre⁶. L'essoufflement de ces grands schèmes explicatifs est talonné par une remise en question des certitudes méthodologiques d'hier, ces «grilles de lecture pré-établies que l'on appliquait, a priori, à quelque situation sociale que ce soit» (Maffesoli, 1993: 145). On aurait pu s'attendre alors à la réémergence du «sujet» et à une compréhension plus «holistique» des phénomènes sociaux. Cependant, face à l'éclatement des schèmes de pensée traditionnels de la modernité, le mouvement des institutions universitaires semble s'être orienté dans le sens contraire. La multiplication et le fractionnement accélérés des disciplines depuis trois décennies (Thompson Klein, 1993), couplés du repli des disciplines sur elles-mêmes (Le Gall et Martin, 1986) auraient donné l'image d'un sujet morcelé par des perspectives disciplinaires, plutôt que de contribuer à rapprocher les réalités sociales des objectifs de la connaissance.

⁶. Ici on peut évoquer les arguments de Jean-François Lyotard voulant que le «métarécit» de l'émancipation des individus (qui est au fondement de la notion de progrès) ne semble plus pouvoir légitimer le savoir scientifique en utilisant un critère de vérité; nous ne pourrions parler, tout au plus, que d'une certaine idéologie ou doctrine qui conduit le savoir (Lyotard, 1979).

Les phénomènes sociaux, la vie quotidienne ou les problèmes à solutionner ne se préoccupent pas des frontières disciplinaires, comme le soulignent de nombreux auteurs ayant écrit sur l'interdisciplinarité (Coenen-Hunter, 1989; Akoun et Ansart, 1993; Epton, Payra et Pearson, 1983; Kroker, 1980). Cependant, par l'imposant pouvoir de classification, de différenciation, d'hierarchisation, de «neutralité» et de normalisation que s'attribuent les disciplines, ces dernières contribuent à produire du sens et des représentations de la réalité qui, malgré leur caractère fragmentaire, constituent des vérités à partir desquelles les pouvoirs disciplinaires se renforcent.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la légitimité du savoir ainsi produit et du pouvoir qui en découle. Tel quel, le rapport savoir-pouvoir disciplinaire prolongerait la voie de la sur-spécialisation des disciplines et fragmenterait d'autant plus un sujet qui apparaît déjà trop morcelé. Au plan de l'application des connaissances, par exemple dans le domaine des politiques sociales, ce rapport savoir-pouvoir serait à l'origine de projets et de programmes qui ne tiendraient pas compte de telle spécificité ou de tel aspect de la vie quotidienne, pouvant ainsi produire des effets plus nuisibles que bénéfiques⁷. Sans que cela ne soit leur intention véritable, les disciplines contribuent ainsi à creuser l'écart entre ces projets et les réalités à partir desquelles ils ont été construits. En ce sens, une perspective interdisciplinaire

⁷. Quoiqu'il soit impensable de tenir compte de tous les aspects de la vie des individus dans l'élaboration des politiques publiques, un morcellement moins pointu de problèmes complexes serait sans doute possible.

ne devrait pas dénoncer le rapport savoir-pouvoir⁸ mais plutôt oeuvrer à le modifier, à proposer des mutations du discours disciplinaire dominant (Kroker, 1980). L'interdisciplinarité ne semble donc pas dissociable d'un projet de rapprochement entre les réalités sociales et les objectifs de la connaissance.

Il s'ensuit que l'interdisciplinarité se profile non seulement comme une pratique d'intégration d'apports théoriques, conceptuels et méthodologiques de différentes disciplines autour d'un objet de recherche "vivant" mais aussi comme un effort d'ouverture disciplinaire qui peut paraître, à prime abord, paradoxal. Paradoxal parce que l'interdisciplinarité, tout en effectuant une critique du savoir disciplinaire, encourage les disciplines à développer des liens et des affinités entre elles, à désigner des objets nouveaux, à établir des conditions pour la production d'un savoir neuf et à développer des approches de la réalité plus réfléchies (Lepetit, 1990: 336): tout cela les mène à acquérir une plus grande légitimité. Toutefois, le paradoxe s'estompe dans la mesure où ce renforcement s'appuie sur une ouverture à la polydimensionnalité des réalités sociales et conduit à atténuer la fragmentation de ces dernières.

⁸. Il ne faut pas avoir le réflexe de refuser le pouvoir, car comme l'affirme Foucault, «Ce qui fait que le pouvoir tient, qu'on l'accepte, c'est tout simplement qu'il ne pèse pas seulement comme une puissance qui dit non, mais qu'en fait il traverse, il produit des choses, il induit du plaisir, il forme du savoir, il induit du discours; il faut le considérer comme un réseau productif qui passe à travers tout le corps social beaucoup plus que comme une instance négative qui a pour fonction de réprimer» (Foucault, 1994 (1977): 149).

Au sens envisagé dans cette thèse, l'interdisciplinarité est conçue comme une praxis ouverte visant l'intégration de perspectives disciplinaires autour d'un phénomène social donné, soit l'insertion résidentielle des jeunes québécois. La notion de "praxis ouverte" permet de tenir compte des limites de la recherche interdisciplinaire qui sont fixées par les capacités humaines de saisir un phénomène dans sa globalité. À cet égard, Gérard Le Coat met en garde contre le piège de vouloir constituer une connaissance interdisciplinaire trop «complète»:

En matière d'interdisciplinarité, il ne faut pas vouloir l'impossible, qui serait la constitution d'une scientia scientarium de type scholastique, une science des sciences débouchant sur une intelligence parfaite, achevée du réel. La limite première et fondamentale de l'interdisciplinarité tient à notre appréhension du réel (1982: 209).

Ainsi, l'interdisciplinarité a été adoptée en tant que praxis ouverte visant l'intégration de perspectives disciplinaires autour de réalités sociales complexes et dynamiques. Cette praxis a été utilisée en fonction des possibilités réelles d'intégration disciplinaire qui, *a priori*, paraissent limitées pour un individu confronté au processus de production d'une thèse doctorale. L'expérience a, en effet, révélé les limites de l'application de l'interdisciplinarité.

Dans le cadre de ce projet de recherche doctorale, des apports de la sociologie et de la science politique ont été intégrés à la problématique et à l'analyse des données. Le champ de la sociologie de la jeunesse, d'une part, et l'analyse des politiques sociales dans une perspective néo-institutionnaliste, d'autre part, ont constitué les principales «sources» disciplinaires de la thèse. Par contre, celles-ci détiennent un poids inégal, la sociologie de la

jeunesse ayant occupé une place centrale dans le processus de recherche. Cette situation relève en partie de contraintes institutionnelles associées à la production de la thèse, mais est aussi liée à l'objet même de la recherche.

Au niveau institutionnel, le processus de recherche s'est inséré principalement dans des projets de recherche dont l'orientation était proprement sociologique et non interdisciplinaire. Il n'était pas souhaitable de proposer une démarche interdisciplinaire pour ces projets et, cela, pour deux raisons. Premièrement, le choix de la perspective disciplinaire des projets de recherche relevait du ou des chercheur(s) ayant la responsabilité de les mener à terme. Deuxièmement, il était nécessaire que nous approfondissions rapidement nos connaissances en sociologie de la jeunesse puisque celle-ci nous était peu familière au début de notre cheminement doctoral. Cela étant dit, une orientation «interdisciplinaire» ayant toujours été possible, cette justification institutionnelle n'est que partielle.

C'est finalement l'objet de la thèse qui a été l'élément le plus décisif dans le choix d'emprunter à une discipline scientifique plus qu'à une autre. En effet, l'insertion résidentielle des jeunes est un objet de recherche qui a surtout retenu l'attention de sociologues, tant aux États-Unis (Goldscheider et Goldscheider, 1993) qu'en France (Blöss *et al.*, 1990; Blöss, 1987), au Royaume-Uni (Jones, 1995) et en Australie (Young, 1987). Cela n'implique pas qu'il soit impossible de traiter cette question d'un autre point de vue disciplinaire, celui de la psychologie par exemple. Mais pour ce faire il aurait fallu un travail de préparation intellectuelle qui dépassait largement nos propres capacités, compte tenu non

seulement des délais de scolarité et de notre formation disciplinaire antérieure (science politique, service social), mais aussi, et surtout, de l'absence d'enquêtes préalables à ce sujet au Québec. Il paraissait donc plus pratique au niveau intellectuel et plus propice au niveau du développement des connaissances de situer la question de l'insertion résidentielle des jeunes québécois au coeur d'une communauté de recherche et de débat déjà établie. La question des politiques sociales liées au logement des jeunes venant compléter la problématique générale, il est tout naturel que la science politique détienne un rôle moins central dans l'analyse, même si les apports de cette discipline sont apparus incontournables pour développer certaines propositions théoriques concernant le passage à la vie adulte (cf. Conclusion).

Le choix d'adopter une telle posture de «praxis ouverte» face aux apports disciplinaires découle donc d'un besoin de concilier théorie et pratique interdisciplinaires. Ainsi, d'un côté, la praxis interdisciplinaire proposée participe à l'effort d'établir un rapport différent entre savoir et pouvoir, effort lié à un projet démocratique de rapprochement entre objet et sujet d'étude. De l'autre, elle reconnaît les limites du contexte de la recherche - qu'elles soient institutionnelles ou disciplinaires - inhérentes à la production d'un tel type de savoir.

1.2.2. La question de l'application de la recherche

Cette thèse est abordée dans une perspective constructiviste. Celle-ci postule que les dimensions des structures sociales construites par les actions humaines ont une influence sur

les acteurs selon une relation d'interaction dynamique entre structure et action (Berger et Luckmann, 1992; Giddens, 1984). La connaissance apparaît ici dans sa forme ontologique comme réalité subjective. Pour Egon Guba (1990), l'ontologie (définie selon la nature de la réalité) et l'épistémologie (définie selon la nature de la relation entre la personne qui connaît et ce qu'il est possible de connaître) du constructivisme se fusionnent dans une unité cohérente. Car dans le paradigme scientifique de la connaissance constructiviste, c'est l'interaction entre le chercheur et un objet(-sujet) de recherche qui produit la connaissance. Dans le paradigme constructiviste, la méthodologie - définie par Guba comme «how the inquirer should go about finding out knowledge» (1990: 18) - mène les chercheurs à identifier les diverses constructions existantes et à les placer dans un consensus aussi large que possible.

En abordant ainsi les réalités sociales comme le fruit de diverses constructions structurées et structurantes, la valeur des connaissances produites par des questionnements sur cette réalité peut sembler incertaine, voire non "objective", pour des fins d'application. Cependant, les acteurs ne sont jamais exclus de la société dans laquelle ils agissent, rendant donc les constructions individuelles de la réalité ouvertes à des efforts de comparaison et de consensus. Edgar Morin abonde dans ce sens lorsqu'il définit le principe hologrammatique⁹:

Dans chaque individu d'une société, la société en tant que tout est présente dans l'individu (par son langage, sa culture, ses normes et prohibitions fondamentales). On peut voir

⁹. Le principe hologrammatique constitue un des trois grands principes de la «pensée complexe». Les deux autres sont les principes dialogique et récursif. Pour une discussion plus détaillée, voir Morin 1990.

aussi la ressemblance et la différence avec le vieux principe hermétique où l'homme «microcosme» est porteur du «macrocosme». Le principe hologrammatique permet de concevoir la singularité de l'individu qui est dans le tout, par rapport aux autres individus et par rapport au tout (1990: 266).

Pour enchaîner, l'intérêt pour l'expérience quotidienne relève, selon Michel Maffesoli, d'«une mise en commun, à faire en commun, à sentir en commun» (Maffesoli, 1993: 147). Ainsi, la recherche d'éléments de consensus et de divergence dans le discours des acteurs tient à une volonté de renouveler l'analyse du social.

S'il est possible de considérer les connaissances obtenues sur des ensembles et des collectifs comme matière à réflexion, l'application de ces connaissances semblerait à portée de main pour le chercheur. Toutefois, il faut reconnaître, avec Friedberg, qu'«(une) rupture existe entre l'analyse et le diagnostic, deux opérations que l'on télescope trop souvent dans la vie quotidienne» (1993: 323). Selon Martin, une autre étape doit s'insérer entre l'analyse et l'action:

si la recherche est conçue comme un processus de déconstruction-reconstruction de l'objet, le passage à l'action suppose une autre étape de recomposition qui doit nécessiter la collaboration entre chercheur et praticien, entre logique de la recherche et logique de l'action (voir le support du décideur qui doit ouvrir lui aussi des possibles) (Martin, 1987: 117).

Comprendre aide à agir mais l'analyse elle-même n'est pas constitutive d'une obligation à l'action. La recherche se place plutôt dans une position de critique face à la réalité étudiée;

selon Schön (1987), le «problem-setting» est nécessaire et doit précéder l'étape du «problem-solving».

Cependant, s'il doit y avoir une certaine rupture entre recherche et application, l'éthique demande néanmoins que les sciences sociales s'interrogent sur leur finalité pratique, leur rapport au pouvoir (de changer, de comprendre, de décider, bref d'agir), voire leur apport à la société en général. Pour Margaret Somerville, la préoccupation du rapport à la collectivité est une question centrale pour le savoir: «C'est reconnaître qu'en dernier ressort nous sommes dépositaires du savoir au nom de tous et que nous avons le droit d'être informés de sa nature et de son contenu» (1992: 129).

Au cours de cette recherche, certains éléments ont été réunis pour créer des conditions propices à l'application des connaissances produites. Dans la perspective d'effectuer, comme le suggère Martin, «un rapprochement d'acteurs différenciés: des praticiens, des décideurs et des chercheurs» (Martin, 1987: 112), un dialogue constructif a été établi avec certaines personnes directement concernées par la recherche, notamment des acteurs politico-administratifs (Société d'habitation du Québec et Société canadienne d'hypothèques et de logement) et communautaires (*Foyer des jeunes travailleurs, Héberjeunes, Auberge-In, etc.*). Par ailleurs, certaines conclusions de cette recherche ont déjà été présentées et ont servi récemment à un colloque sur le logement et l'emploi des

jeunes¹⁰. Ainsi, si recherche et application constituent deux étapes opérationnelles distinctes, elles ne sont pas complètement dissociables pour le chercheur que l'éthique de l'application des connaissances intéresse.

2. Contexte analytique

Les représentations de la jeunesse ne conservent pas les mêmes images d'une époque à l'autre, l'évolution des contextes sociaux donnant naissance à des modalités différentes de construction de cette période de la vie. Dès le vingtième siècle, alors que commence à poindre l'intérêt des sciences sociales pour la jeunesse, ces modalités ne sont pas sans influencer les théories adoptées pour traiter de l'objet «jeunes». Dans cette section, nous traitons donc l'évolution des théories sociologiques de la jeunesse au cours du siècle afin, par la suite, de situer notre thèse par rapport à celles-ci et de justifier notre choix d'étudier l'insertion résidentielle dans la perspective de la théorie de la structuration.

2.1. Quand naît le temps de la jeunesse...

Pour ce qui est de l'Europe, les représentations de la jeunesse datent d'aussi loin que l'Antiquité grecque et romaine (Schnapp, 1996; Frascetti, 1996). En France, la jeunesse, comme période de la vie, existait aussi au Moyen Âge: c'est celle de l'aristocratie où la dépendance économique à l'égard des pères de famille institue une période d'établissement

¹⁰. Il s'agit du colloque *J'accroche l'avenir* qui a eu lieu à Montréal du 26 au 28 mars 1998. Il a été organisé par le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal Inc.*, en concertation avec quinze organismes québécois, dont la SHQ, le *Conseil permanent de la jeunesse* et le *ministère de la Santé et des Services sociaux*.

plus ou moins longue selon la durée de la vie chevaleresque de ces derniers (Galland, 1991). Comme étape spécifique de la vie, la jeunesse moderne apparaît à la suite d'un marquage éducatif. Philippe Ariès (1973) remonte au Moyen Âge pour expliquer que la civilisation médiévale n'avait pas idée du passage entre le monde des enfants et celui des adultes, vide qu'il attribue à l'absence de tout projet éducatif visant à préparer les jeunes à la vie adulte. Ainsi, selon Ariès, les enfants devenaient adultes dès qu'on les estimait capables d'agir sans mère, sans nourrice; ils entraient en bas âge dans le monde des adultes, autour de sept ans.

C'est donc le développement de l'éducation des plus jeunes, tant promu par les réformateurs catholiques et protestants comme moyen de «moraliser» la société médiévale jugée trop anarchique, qui instaure un temps entre l'enfance et la vie adulte pour un plus grand nombre de couches sociales. Ainsi, plusieurs ordres religieux deviennent-ils des ordres enseignants qui, progressivement, orientent leurs activités vers les jeunes et les enfants. C'est à partir de la fin du XVIIe siècle que l'éducation des jeunes s'impose, en s'étendant progressivement à l'ensemble de la société. Avec l'apparition de cet entre-deux de l'enfance et de la vie adulte, la famille elle-même va changer: elle va devenir un lieu qui s'organise autour de l'enfant, donnant un plus net sentiment de famille et d'enfance¹¹. Les rapports au sein de la famille vont donc se modifier: «la morale du temps leur impose (aux parents) à

¹¹. Il est à noter que plusieurs auteurs contestent la thèse d'Ariès selon laquelle le sentiment de famille et d'enfance serait un phénomène nouveau. Les travaux de Jean-Louis Flandrin (1964) et Pierre Charbonnier (1981) montrent que la jeunesse existait au XVe siècle et qu'elle avait sa place dans la famille. En ce sens, le changement qui s'opère avec le développement de l'éducation affecte plutôt la nature du sentiment que son existence propre, d'où notre utilisation de l'expression «*un plus net sentiment...*».

donner à tous leurs enfants, et pas seulement à l'aîné, et même à la fin du XVIIe siècle aux filles, une préparation à la vie» (Ariès, 1973: 313). Cette préparation passe d'abord par la famille où sont prodigués les soins maternels et où débute l'éducation morale et religieuse; à partir d'un certain âge, les enfants sont envoyés à l'école.

Avant le XVIIIe siècle, l'éducation est surtout réservée aux couches sociales plus aisées: il s'agit alors d'être éduqué pour tenir son rang social et donner l'exemple aux moins fortunés (Galland, 1991: 17-18). A partir du milieu du XVIIIe siècle, l'idéologie du mérite commence à s'étendre dans la société et on cherchera à former des «citoyens utiles»; le savoir commence ainsi à prendre préséance sur le rang de naissance, la jeunesse à être perçue comme une force de progrès dans une société qui en est en quête. En même temps se développera un idéal d'individualisme pour les jeunes. Selon Galland, Jean-Jacques Rousseau propose à travers *l'Émile* «un plaidoyer pour l'individualité, le courage et la réussite personnelle» (1991: 25). S'instaure ainsi une contradiction entre l'individualisme et la constitution des jeunes comme «objet» sur lequel il faut intervenir pour assurer le progrès et l'avenir de la société. Cependant, selon Galland, la moralisation et l'encadrement progressifs de la jeunesse au XIXe siècle par l'intimité de la sphère familiale, l'éducation autoritaire et, pour les classes populaires, par la mise au travail précoce et les interventions des oeuvres catholiques, contribueront à renforcer cette image de la jeunesse comme «objet d'intervention».

Cette tendance vers la moralisation, l'éducation et l'intervention se discerne clairement dans les mesures prises contre le vagabondage et la mendicité des personnes mineures. Au Moyen Âge, la pauvreté, la mendicité et le vagabondage sont associés à l'image du Christ qui «par sa vie terrestre, a voulu sanctifier la pauvreté» (Gutton, 1974: 94); l'utilité sociale de la pauvreté est donc telle qu'elle permet aux riches d'intercéder auprès de Dieu et aux pauvres de gagner le ciel (Gutton, 1974; Grell et Wéry, 1980). Les lois qui régissent ces formes de pauvreté deviennent cependant plus répressives aux XVIe et XVIIe siècles. Les mesures mises en oeuvre pour les contrôler s'articulent autour d'une distinction de traitement entre bons et mauvais pauvres, c'est-à-dire entre aptes et inaptes au travail. Or, les jeunes vagabonds et mendiants font l'objet, dès le XIXe siècle, d'interventions particulières (Meyer, 1977). En 1810, la loi française ordonne à ces personnes mineures (de 16 ans et moins) d'être replacées dans leurs familles ou conduites dans des maisons de correction. On assiste ainsi au début de la prise en charge des mineurs par des institutions de l'État. A la fin du XIXe siècle, une justice pédagogique se développe pour les jeunes pratiquant le vagabondage et la mendicité; elle s'exprime par la rééducation ou la (re)mise au travail. On crée aussi au même moment un intermédiaire privilégié entre la famille et l'institution de correction: l'institution charitable ou un tiers (en termes modernes, «la famille d'accueil») auxquels seront confiés ces enfants au détriment du remplacement dans la famille d'origine.

En se référant à divers travaux, Denise Lemieux (1986) a montré que ces tendances concernant les manières d'appréhender la jeunesse et l'enfance se manifestent aussi en Amérique du Nord. Aux États-Unis, l'apparition des écoles secondaires au XIXe siècle aurait

contribué au développement du concept de l'adolescence, en prolongeant la dépendance envers les parents au sein du foyer familial. Vers la fin du XIXe siècle, certaines institutions charitables, tels que les YMCA, se sont chargées de l'éducation morale des jeunes issus de milieux mieux nantis, alors que d'autres, préoccupées par la délinquance et la protection des jeunes des classes inférieures, ont contribué à la mise en oeuvre de systèmes législatifs et d'institutions étatiques permettant d'intervenir auprès des familles et de «réformer» les jeunes. Ces tendances semblent s'implanter tardivement et partiellement au Québec (*ibid.*, p.65-67)¹². Comme dans d'autres sociétés, les enfants des milieux populaires accèdent rapidement à la vie adulte jusqu'au XXe siècle. L'auteure souligne la lenteur de la société québécoise à se doter de cours de protection de la jeunesse et d'une législation sur l'instruction obligatoire (adoptée en 1940), ainsi que la relative absence de représentations modernes de l'enfance et de la jeunesse dans la littérature québécoise jusqu'aux environs de la Deuxième Guerre mondiale. Quoiqu'on puisse discerner dans certaines de ces observations le rôle prépondérant de l'Église et des institutions religieuses de bienfaisance, celui-ci n'explique pas tout.

Lemieux propose l'hypothèse qu'un véritable consensus autour de la jeunesse comme âge de la vie différent de l'âge adulte ne se soit établi au Québec qu'à partir des années 1940. De là procède la mise en place d'un réseau d'écoles secondaires dans les années 1960,

¹². Il est à noter que le Québec n'a pas produit de travaux à caractère historique sur la sociologie de la jeunesse, comme il en existe en France (Galland, 1991) et aux États-Unis (Modell, 1989). Un projet visant à proposer une sociologie de la jeunesse québécoise au XXe siècle est présentement en chantier à l'INRS-Culture et société, sous la direction de Madeleine Gauthier.

implantation qui vient consacrer cette définition dans la réalité pour l'ensemble de la société québécoise qui, elle, court rapidement pour rattraper la modernité qu'elle n'a pas vu passer. Au début des années 1970, les jeunes participent de plain-pied aux transformations de la société québécoise. Aux dires de Jacques Lazure (1970), la jeunesse au Québec aurait été à ce moment en pleine révolution culturelle, à la fois sexuelle, scolaire et socio-politique.

2.2. Être jeune et devenir adulte... Les théories sociologiques dominantes au XXe siècle

Les théories sociologiques développées pour analyser la jeunesse au cours du XXe siècle diffèrent selon les contextes nationaux et socio-économiques. Ainsi, les théories sociologiques de la jeunesse prennent essor d'abord dans les pays anglo-saxons, en particulier aux États-Unis, avant de se développer en France dans les années 1960¹³. Il semblerait que la sociologie de la jeunesse en France ait connu un départ tardif en raison de la représentation psychologique de l'adolescence, dominante au début du XXe siècle: l'adolescence était surtout perçue comme une période de «trop plein intérieur» pendant laquelle les difficultés d'adaptation à la société s'expliquaient par des excès de sentiment, d'énergie et d'idéalisme (Galland, 1991: 38). C'est donc les champs de la psychologie et de la médecine qui vont s'approprier la jeunesse comme objet d'étude, d'autant plus que Durkheim avait déjà tranché: la jeunesse ne constituait pas un objet sociologique acceptable (Galland, 1991; Mauger, 1994). C'est donc principalement aux États-Unis que la jeunesse constituera d'abord un champ d'études pour la sociologie.

¹³. Les ouvrages de Galland (1991), Jones et Wallace (1992) et Mauger (1994) ont largement inspiré cette section sur l'évolution des théories sociologiques de la jeunesse.

Au fur et à mesure que les modes d'entrée dans la vie adulte changent au cours du vingtième siècle, les théories utilisées pour les expliquer sont remplacées. Pour Gill Jones et Claire Wallace (1992) les théories sociologiques portant sur la jeunesse peuvent être classées en fonction de deux schèmes explicatifs qui se suivent selon un développement temporel relativement linéaire: les théories structuralistes et les théories de la «déconstruction». Le premier schème inclut les théories des générations (*generation theory*), les théories fonctionnalistes (*functionalist theory*) et celles de la reproduction sociale (*social reproduction theory*). Le second schème regrouperait des théories moins déterministes qui mettent l'accent sur la capacité d'agir des sujets. Selon Jones et Wallace, les travaux d'Ulrich Beck (1993) et d'Anthony Giddens (1991) auraient inspiré des études où les capacités d'agir ou de choisir des jeunes sont considérés comme étant plus ou moins fortes, dépendant de l'approche théorique empruntée. Les tenants des théories de Beck favoriseraient une approche plutôt individualisante du déroulement des trajectoires des jeunes, compte tenu de la fragmentation des institutions de reproduction de la société, alors que ceux s'inspirant des travaux de Giddens opteraient plutôt pour un type d'analyse réconciliant la place du sujet au sein de structures sociales en évolution (1992: 13-17).

Nous reprendrons ici l'essentiel des théories du premier schème en suivant la voie indiquée par Jones et Wallace. Nous poursuivrons avec les théories de Galland sur l'entrée dans la vie adulte puisque celles-ci ont eu une certaine influence au Québec, mais aussi parce que la perspective de Galland s'insère difficilement dans la classification proposée par les

auteurs. Ensuite les arguments nous ayant porté à adopter la théorie de la structuration de Giddens comme cadre théorique pour cette thèse seront détaillés.

2.2.1. Les théories des générations

Les théories des générations s'inspirent essentiellement des travaux de Karl Mannheim. À la fin des années 1920, Mannheim démontre l'importance du développement d'une représentation commune de la vie chez des groupes d'âge (cohortes) qui traversent ensemble l'histoire d'une société tout en franchissant simultanément les diverses étapes de la vie (Mannheim, 1990). Les jeunes font ainsi partie d'un groupe qui se constitue horizontalement à travers la société et qui influence celle-ci en tant que phénomène social. Pour Mannheim, ce sont des «unités de génération», formées à partir de principes structurants qui ont une forte résonance pour les individus d'une classe d'âge et qui émanent de groupes concrets, qui créent un «ensemble générationnel» ayant le pouvoir d'influencer la société. Ceux-ci se constituent normalement en période d'accélération de changements sociaux ou de bouleversement social. Dans le contexte de contestations étudiantes, on comprendra que ces idées vont inspirer des études portant sur les conflits de génération à la fin des années 1960 et au début des années 1970. En France, Edgar Morin insistera, dans une perspective culturaliste, sur le fait que la culture jeune (posée comme un ensemble et non comme une juxtaposition de sous-cultures jeunesse) a le pouvoir d'orienter la culture de masse et de l'infiltrer en la juvénalisant (Galland, 1991: 51).

Si certains travaux proposent ainsi l'existence d'une culture commune aux jeunes, l'étude des sous-cultures juvéniles aux États-Unis démontrera qu'elle comporte aussi une part de diversité (Whyte, 1960; Cloward et Ohlin, 1967; Cohen, 1955). Les travaux sur ces sous-cultures se multiplient principalement autour du thème de la délinquance et, tout en dépassant les orientations strictement psychologiques, proposent «une analyse différentielle des modes de socialisation (contradictaires) des enfants des classes moyennes et des enfants des classes populaires» (Galland, 1991). Néanmoins il s'instaure dans ces recherches l'idée que la jeunesse se présente comme une phase de la vie identifiée à une culture et un mode de vie particuliers.

2.2.2. Les théories fonctionnalistes

Associés à une perspective de sous-culture, ces travaux américains ne sont pas sans s'inspirer largement des théories structuro-fonctionnalistes. Talcott Parsons, figure de proue du structuro-fonctionnalisme, place la grande part de la responsabilité de la socialisation des enfants sur la famille; les parents doivent donc s'assurer que leurs enfants agissent selon les normes sociales et remplissent les rôles sociaux qui leur sont prescrits. L'auteur souligne aussi que la complexification des sociétés oblige à une socialisation secondaire des enfants, notamment à travers les institutions de l'État qui prennent la relève d'une partie des responsabilités parentales. Dans une perspective fonctionnaliste, les transitions à l'âge adulte ne sont généralement pas perçues comme problématiques puisqu'elles relèvent d'une socialisation bien ordonnée des enfants.

Il est question ici d'une *sociologie de l'intégration* où le degré d'intériorisation des normes et des valeurs et l'intégration dans le système social définissent l'individu¹⁴. Les théories fonctionnalistes prennent essor dans une période qui leur est favorable, c'est-à-dire dans la période d'après-guerre où la croissance économique soutenue et les politiques étatiques permettent d'atteindre le quasi plein-emploi, et où les valeurs et^{les} traditions familiales n'ont pas encore subi les contre-coups de l'effervescence culturelle, politique et éducative amorcée dans les années 1960. La structure sociale elle-même semble donc se prêter favorablement à une analyse en termes de système auto-régulé auquel toute personne peut être intégrée.

L'étude démographique des transitions de la jeunesse tend à démontrer que l'entrée dans la vie adulte s'effectue relativement tôt et rapidement à cette période. Au Royaume-Uni, Jones note que les éléments de la transition à l'âge adulte (insertion dans un logement autonome, obtention d'un emploi stable, début de vie de couple) connaissent un rapprochement temporel progressif pendant les années 1950 et 1960 pour atteindre une apogée au début des années 1970:

Transitions during the 1950s and 1960s (the height of the functionalist era in sociology) certainly appear to have been at their most condensed, most coherent, and most unitary. Many young adults, especially those from working-class families, typically left home, married and started families within a short space of time (Jones 1995: 23).

¹⁴. Pour un exposé approfondi des transitions qui mènent un enfant à l'intégration au monde des adultes, et à la société en général, voir Talcott Parsons et Robert F. Bales (1966), *Family, Socialization and Interaction Process*, surtout les chapitres 1 et 2, rédigés par Parsons.

C'est dans ce contexte que l'on peut véritablement parler d'intégration à la société, lorsque le passage à l'âge adulte ne semble pas problématique et s'effectue sous le signe de la rapidité.

La rupture assez nette des liens de dépendance associés à l'enfance - qui sont assumés en grande partie par la famille d'origine et en partie par l'État (éducation, allocation diverses) - poussent les jeunes dans une vie adulte où ils deviennent «citoyens responsables». C'est-à-dire qu'ils entrent dans une situation où le niveau de responsabilités refléterait une «norme de réciprocité» de la société, pour laquelle Bryan S. Turner a produit la «reciprocity-maturation curve» (Turner, 1988). Cette courbe tracerait la voie du déroulement «normal» d'une vie:

As individuals mature they characteristically take on new social obligations and responsibilities, by occupying new social roles which are demanding and tie both in time and resources into the core of the social system. For example, as people mature, become married, have children and enjoy the benefits of employment, they become more reciprocally bound into the social system. As their reciprocity with and integration into the society increases, so their social status and personal self-esteem within the community also rise (Turner 1988: 601).

En s'intégrant à ce modèle fonctionnaliste de réciprocité généralisée, les jeunes devenus adultes contribuent et participent à la société selon les normes établies.

2.2.3. Les théories de la reproduction

Se butant d'abord aux changements sociaux amorcés dans les années 1960 par lesquels les jeunes s'opposent aux rôles prescrits, et ensuite aux restructurations enclenchées

par les crises économiques qui se succèdent après la crise du pétrole au début des années 1970, la valeur explicative des théories fonctionnalistes tend à se désagréger. Au Royaume-Uni, les perspectives marxistes inspireront le développement d'un cadre structurel pour les théories de la reproduction culturelle et sociale (Jones et Wallace, 1992). Les jeunes, en particulier les jeunes hommes des classes populaires, font alors l'objet d'études consacrées à l'analyse des appartenances de classe. Suivent des études qui cherchent à inclure les jeunes femmes et donc à lier les théories de la reproduction sociale des classes à celles du féminisme. À partir des théories de la reproduction sociale, d'autres structures de pouvoir (patriarcat, hétérosexisme, racisme, etc.) se distingueront de celles liées aux classes sociales, sans que soit niée pour autant l'influence de ces dernières.

En France, où ont aussi, et surtout, dominé les approches psychologique et psychosociale¹⁵, les théories fonctionnalistes feront place à une approche culturaliste - par exemple, celle de Morin (1962) - qui inspirera Alain Touraine dans sa recherche du potentiel révolutionnaire des jeunes contestataires. Mais ce sur quoi il semble important de s'attarder, c'est l'émergence, après 1968, du thème de l'insertion socio-économique. C'est en effet à partir de ce moment que semble s'instaurer la notion d'*insertion*. Du coup, une ambiguïté

¹⁵. Galland (1991) et Mauger (1994) affirment tous deux que les positions de Durkheim contre la légitimité d'étudier la jeunesse comme objet sociologique ont contribué en grande partie à l'absence de théories sociologiques sur la jeunesse en France pendant le XXe siècle. De surcroît, Galland rappelle la position dominante de la psychologie, la psychiatrie, la psychanalyse et la médecine sur la définition de l'adolescence dès le début du siècle, ainsi que l'influence grandissante du marxisme qui a favorisé l'étude des rapports de classe et de travail où figurent peu les jeunes.

s'installe autour de la signification des thèmes *intégration* et *insertion* et de leurs caractéristiques distinctives.

Le thème de l'insertion sera exploité par divers courants structuralistes, allant des néo-marxistes jusqu'à la sociologie objectiviste "bourdieusienne". Dans ce dernier cas, c'est plutôt l'apport du type de sociologie que les réflexions de Bourdieu sur la jeunesse elle-même qui est retenu¹⁶: «Cette sociologie objectiviste a en même temps l'ambition de montrer comment le «vécu» est produit par les conditions objectives de la pratique et tend à reproduire ces conditions» (Galland, 1991: 53). Une perspective fortement structuraliste, voire néo-marxiste, demeure d'ailleurs présente dans certaines recherches sur les jeunes, notamment au Québec, où elle s'articule avec la thématique de ce qu'il conviendrait de nommer la gestion étatique de l'exclusion des jeunes (Deniger, 1994 et 1996).

En France, la notion d'insertion comme objet d'analyse sociologique se serait étiolée, laissant émerger le concept de l'«entrée dans la vie» et de son étude par une approche biographique (Galland, 1991). Quant à la notion de l'insertion elle-même, elle n'occuperait plus que le processus de création de politiques publiques et ne relèverait plus que de son application comme concept politique d'assistance. Au Québec, elle semble avoir à la fois perduré comme notion théorique en sociologie et été intégrée au champ des politiques

¹⁶. Pour Bourdieu, «la jeunesse n'est qu'un mot», ce qui correspond à l'enjeu de la définition des âges, disputé par des groupes sociaux plus vieux et plus jeunes, et produisant un partage des pouvoirs entre ces groupes: «Les classifications par âge (mais aussi par sexe ou, bien sûr, par classe...) reviennent toujours à imposer des limites et à produire un *ordre* auquel chacun doit se tenir, dans lequel chacun doit se tenir à sa place» (1980: 144).

publiques. Cela ne signifie pas qu'elle soit associée à des courants de sociologie objectiviste ni qu'elle soit traitée comme notion strictement appliquée parmi les sociologues au Québec, comme en témoignent les nombreux écrits de Madeleine Gauthier sur la jeunesse québécoise (1994, 1991a, 1991b, 1988, parmi d'autres). Ce qui est moins clair, en particulier au Québec, c'est la signification que prend la notion d'insertion lorsqu'elle est traduite dans la sphère des politiques publiques (Molgat, à paraître).

2.2.4. L'entrée dans la vie adulte... La théorie des transitions multiples

Olivier Galland définit la jeunesse comme une période de l'existence des individus pendant laquelle s'effectue «l'entrée dans la vie adulte». Les analyses qui permettent d'affirmer que cette période s'est modifiée depuis les années 1970 fixent en général trois axes pour délimiter l'entrée dans la vie adulte (Galland, 1991; Coles, 1995; Jones et Wallace, 1992). Ceux-ci sont liés à la fin des études et l'entrée sur le marché du travail (axe professionnel), la formation d'un couple (axe matrimonial) et l'établissement dans un logement à l'extérieur de la famille d'origine (axe résidentiel). Au Québec, ce sont surtout les axes professionnels (Gauthier, 1994; 1991a; 1991b; 1988) et matrimoniaux (Bernier, 1996; Dandurand *et al.*, 1994; Dandurand, 1988) qui ont été étudiés, l'axe résidentiel ayant fait l'objet de recherches autour de la question de l'itinérance ou de la fugue. En fait, au cours des années 1980 et 1990, les études sur les jeunes itinérants et fugueurs sont si abondantes qu'il s'avère difficile d'en rendre compte¹⁷. Seule l'étude statistique pan-canadienne de Morin *et al.* (1988) dégage

¹⁷. À titre d'exemple, voir Bernier *et al.*, 1992; Côté, 1991; Lamontagne *et al.*, 1987; et Parazelli, 1995.

une vue d'ensemble de la situation résidentielle des jeunes. Cette étude comporte certaines données permettant d'analyser la formation de ménages chez les jeunes québécois pendant les années 1970 et 1980 (Morin *et al.*, 1988).

En général, on s'entend pour dire que ces axes de transition vers la vie adulte se sont allongés et complexifiés, faisant de la jeunesse

une période durant laquelle la définition adulte se constitue par approximations successives - tant sur le plan du travail que de la vie en couple - expérimentées par l'individu lui-même et non plus construite seulement de l'extérieur par la famille (Galland, 1991: 148).

Ainsi, l'allongement de la période de la jeunesse serait surtout attribuable au report des transitions, mais aussi au fait que le moment de l'entrée «réelle» dans la vie adulte ne semble pas fixé dans le temps. Les transitions sont donc elles-mêmes marquées au sceau de la complexité et du flou, portant Gauthier à évoquer le «brouillage des repères d'entrée» et la pluralité et le flou des visages de la jeunesse actuelle (1994: 372).

Pour Galland, cette évolution tient à trois facteurs: l'inflation et la dévaluation des diplômes, les nouvelles attitudes des jeunes femmes¹⁸ et la juvénalisation de la société¹⁹. A

¹⁸. Pour Galland, c'est à l'invention d'un nouveau rôle professionnel et social des femmes que seraient conviées les filles, ce qui vient modifier de façon importante la constitution et le fonctionnement des couples. Cependant, on pourrait penser que les jeunes hommes assimilent aussi des idées concernant les nouveaux rôles conjugaux et que la volonté d'être autonome avant l'entrée en conjugalité fait aussi son chemin chez eux.

¹⁹. Ici, la juvénalisation de la société renvoie à l'appropriation de l'image de la jeunesse par l'ensemble de la société (Galland, 1991), ce qui n'est pas étranger aux propos entretenus par Denise Lemieux (1986) sur la volonté de préserver, à l'âge adulte, la capacité de changer

ces facteurs se grefferaient d'autres changements sociaux importants, au premier chef les restructurations du marché du travail et de la famille (Gauthier, 1994) et la plus grande tolérance et liberté eu égard aux normes de conduite (par exemple, en matière de sexualité). Du coup, les moments de formation des couples, du départ du foyer familial et de l'entrée sur le marché du travail s'en trouvent modifiés. Ces seuils ne sont plus rapprochés dans le temps pour une grande majorité des jeunes, pas plus qu'ils n'ont le caractère irréversible qui existait il y a deux décennies.

Or, plus récemment, Galland distingue trois phases entre l'adolescence et l'âge adulte, tout en prenant soin de souligner qu'elles ne sont pas également le fait de toutes les catégories de jeunes: 1) la «post-adolescence», période se situant après la fin des études où les jeunes continuent d'habiter au foyer familial avant d'atteindre une stabilité en emploi; 2) la phase «jeunesse», plus typique des mieux formés, s'étendant du départ du foyer familial à la formation d'un couple; 3) la phase «pré-adulte», période se situant entre la formation du couple et la naissance d'un premier enfant (1996: 41-42). La naissance d'un enfant marquerait la fin de l'entrée dans la vie adulte, «l'accès à un plein statut d'adulte n'étant parachevé qu'avec l'entrée dans un rôle parental» (*ibid.*, p.42).

et de s'adapter aux transformations sociales: «La poursuite de certains attributs de la jeunesse s'inscrit dans ce contexte et finit par s'introduire dans la conception même de la vie adulte. Pour survivre dans un environnement sujet au perpétuel changement, l'adulte devrait acquérir ou conserver certaines caractéristiques de l'adolescence» (p. 68).

Ce découpage révèle un développement analytique surprenant, soit que la jeunesse ne serait associée qu'aux jeunes vivant «hors famille». Il y aurait sans doute des précisions à apporter à cette idée dans le contexte québécois, au premier chef que les transitions entre chacune des phases sont loin d'être linéaires. Ensuite, il faudrait tenir compte du fait que les premiers concernés se représentent fort différemment leur statut d'adolescent, de jeune ou d'adulte, et cela qu'ils vivent avec leurs parents, hors famille ou en couple. L'analyse de l'insertion résidentielle des jeunes permettra d'ailleurs de s'attarder à ces difficultés analytiques. Mais d'abord faut-il proposer une perspective théorique qui puisse tenir compte de l'incertitude et de la précarité du processus d'entrée dans la vie adulte et de l'interprétation qu'en font les jeunes eux-mêmes.

2.3. De l'intégration à l'insertion

Alors que l'entrée dans la vie adulte pouvait être décrite comme un modèle d'intégration dans les quelques décennies qui ont suivi les années 1940, ce point de vue semble difficilement justifiable dans le contexte actuel. En effet, une telle posture reviendrait à présupposer que l'âge adulte peut toujours être considéré comme un système organisé de statuts et de rôles, tout comme le fonctionnalisme parsonien le laissait entendre (Parsons, 1966 et 1942). Or, si l'âge adulte peut être traité comme une période dans le cycle de la vie, on ne peut manifestement plus en préciser le point de départ puisque le report et le brouillage des repères d'entrée dans la vie adulte rendent extrêmement difficile le partage des statuts et des rôles, des valeurs et des normes associés à chacun de ces âges de la vie. En nous attardant à l'axe résidentiel de l'entrée dans la vie adulte, nous choisissons de traiter l'entrée

dans la vie adulte des jeunes en fonction d'une trajectoire d'*insertion* au lieu d'une trajectoire d'*intégration*. Cette dérogation à la tradition fonctionnaliste de l'étude des cycles de vie vise à proposer un mode d'analyse plus souple.

Le point de vue que nous défendons s'éloigne non seulement des perspectives parsoniennes, mais aussi de la notion de l'intégration telle qu'elle apparaît chez Durkheim au moment où il se préoccupe des formes que pourrait prendre le lien social dans un contexte d'industrialisation et d'urbanisation des sociétés européennes (Durkheim, 1960). Pour Durkheim, ces changements minent la solidarité mécanique, c'est-à-dire le lien social traditionnel. À l'aube de la société industrielle, il propose donc que l'intégration soit assurée par la division du travail, principe organisateur permettant à la société de se maintenir comme un ensemble cohérent (*ibid.*). Apparaît ainsi la solidarité organique, lien social moderne, fondée sur la différenciation et se réalisant en particulier dans le contexte urbain au tournant du XXe siècle (Remy et Voyé, 1974).

Or, l'intégration par la division du travail semble être remise en question par une conjoncture de mutation des modes de travail et de déstructuration d'anciens quartiers et de communautés de classe ouvrière. À preuve, l'enquête de François Dubet (1987) démontre que l'intégration ne constitue plus un «niveau de l'action» pour les jeunes «galériens» dans les anciennes banlieues rouges françaises, ces milieux de classe ouvrière qui, naguère, assuraient l'intériorisation des normes et des valeurs communautaires. Dans ces banlieues où les problèmes de chômage structurel ont défait un monde ouvrier traditionnel, Dubet ne

découvre qu'un environnement «faiblement autorégulé, désorganisé» (*ibid.*: 411). En ces lieux troubles, l'intégration ne fonctionne plus puisque, conséquence de l'effritement du modèle ouvrier, les jeunes n'y retrouvent plus un mode d'appartenance fort. Ainsi, la désagrégation des structures d'appartenance liées au travail et à la communauté pousse à requestionner l'avenir de ce type de lien social en tant que garant de la cohésion sociale.

C'est pourquoi le point de vue analytique de l'entrée dans la vie adulte proposé par Galland (1991) nous semble propice pour l'analyse de la période de la jeunesse d'aujourd'hui. Sans qu'on puisse fixer précisément les bornes de la jeunesse, cette perspective arrive à mieux en saisir la dynamique en la jonchant de trois éléments de transition (conjugal, résidentiel et professionnel). Face à l'expérimentation, à l'allongement et au brouillage des repères qui caractérisent actuellement l'entrée dans la vie adulte, il nous semble que cette période se déploie plutôt sur un mode d'*insertion* que sur un mode d'*intégration*. Ainsi, même si Galland voit une opposition entre les notions d'«entrée dans la vie adulte» et d'«insertion» (1996: 45), nous formulons la proposition que leur convergence soit possible, voire souhaitable.

Cette convergence n'est possible que si l'on écarte la signification «appliquée» de la notion d'insertion, en la dissociant donc des réponses politiques apportées, en France, aux difficultés liées à l'entrée sur le marché du travail. En ce sens, en sociologie de la jeunesse, la notion de l'*insertion* renverrait aux processus de précarisation, d'allongement et de

complexification des trajectoires d'entrée dans la vie adulte. Un retour sur l'étymologie du mot *insertion* justifie cette posture.

L'étude étymologique de la notion d'*insertion* révèle sa polysémie, mais aussi le caractère impermanent, réversible, et variable de l'action d'insérer et de l'objet dans lequel quelque chose est inséré (Molgat, à paraître). En ce sens, il est possible de discerner en quoi elle se prête à l'étude de la jeunesse actuelle. On peut en effet considérer que chacun des trois éléments de la période de transition à l'âge adulte se vit sur un mode d'insertion. L'insertion professionnelle, l'insertion en vie de couple, l'insertion résidentielle sont autant d'éléments de transition qui se définissent par l'allongement, la réversibilité, les retours et les attentes. Ceux-ci se déploient dans une société en pleine restructuration, créatrice de nombreuses contraintes mais aussi d'opportunités, à partir desquelles les jeunes déploient des actions, mettent en oeuvre des stratégies. En même temps, cela saute aux yeux que l'insertion est «un type d'inscription plus aléatoire et plus fragile» que celui de l'intégration, comme le souligne Robert Castel (1990). Cependant, c'est justement ce caractère fragile et aléatoire, mais aussi dynamique, qui définit l'entrée dans la vie adulte des jeunes contemporains, y inclus celle des jeunes pauvres. Selon Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger, les réactions des jeunes face à la précarité seraient même annonciatrices de «transformations d'avenir profondes», rendant ainsi l'insertion un «véritable laboratoire social pour l'étude du changement social» (1995: 125).

2.4. La théorie de la structuration. Des acteurs et des structures

Si, comme le souligne Roulleau-Berger, la grande variété des études contemporaines sur la jeunesse en produisent une vision émiettée (1991: 16), il n'en demeure pas moins que certaines tendances ont émergé récemment quant à la manière d'aborder la jeunesse. D'une part, traduisant un mouvement global dans les sciences sociales, l'acteur jeune est revenu sur scène, après un entracte structuro-fonctionnaliste qui avait évacué sa subjectivité. Son retour n'est cependant pas une improvisation qui se joue sans cadre ni décor. Il est plutôt remis sur scène au sein de structures qu'il recrée et modifie par son action. Ainsi, notamment dans les ouvrages marqueurs de Dubet (1987) et Roulleau-Berger (1991) en France, de Jones (1995) et Jones et Wallace (1992) au Royaume-Uni, et de Gauthier (1988, 1994) au Québec, les jeunes - y inclus les jeunes regroupés sous la catégorie «pauvre» - sont considérés selon leur qualité d'acteur. Ils y sont présentés comme ayant des capacités de réflexion et d'action sur leur situation, au sein de structures qui leur présentent à la fois des contraintes et des opportunités.

D'autre part, les notions de biographie, de trajectoire, de carrière et de transition font surface à la fois dans ces ouvrages, et dans certains autres (par exemple, Galland, 1991; Coles, 1995). Ce n'est pas tant à la signification de chacune de ces notions qu'il nous semble important de nous arrêter mais à leur orientation générale: elle mène à considérer la jeunesse comme une période de la vie jonchée de déplacements et de mouvements dans l'espace-temps. Ainsi, la période de la jeunesse n'est pas un moment fixé par des bornes immuables, quelle qu'en soit la nature (biologique, psychologique, sociale, etc.). En fait, l'entrée dans la

vie adulte s'exprimerait aujourd'hui par une série d'expérimentations (Galland, 1991), empêchant par le fait même de la considérer comme un moment d'ajustement précis et immédiat, à l'image d'un rite initiatique permettant le passage d'un statut à un autre. L'intérêt de l'analyse de la jeunesse comme âge de la vie se situe donc au niveau des divers éléments de transition qui contribuent à structurer le processus menant à la vie adulte. En ce sens, l'analyse de l'insertion résidentielle des jeunes québécois tient compte des trajectoires dans l'espace et dans le temps.

Le point de vue théorique qui a alimenté la réflexion est puisé à même la théorie sociologique de la structuration d'Anthony Giddens (1984). L'ensemble de cette perspective théorique nous a donc permis de considérer à la fois les pratiques sociales des jeunes acteurs et les structures qu'ils contribuent à (re)créer et modifier, ces dernières influençant en retour leurs actions. En cherchant à instaurer une dualité là où existe un dualisme dans la théorie sociale, Giddens suggère une convergence de l'objectivisme (théories fonctionnalistes et structuralistes) et du subjectivisme (théories inspirées de la phénoménologie et de l'herméneutique). C'est donc par le biais de l'étude des pratiques sociales que Giddens propose d'éviter les écueils de la disparition du sujet et du délitement des structures: «Rather, social practices, biting into space and time, are considered to be at the root of the constitution of both subject and social object» (1984: xxii).

Pour Giddens, les acteurs ont la capacité de comprendre leurs actions, cette capacité réflexive s'opérant surtout aux niveaux discursif et de la conscience pratique (liée à ce que

les acteurs savent tacitement au sujet de leurs activités, sans que cela soit articulé nécessairement au niveau discursif). Cependant, les activités humaines, tout intentionnelles qu'elles soient, ne créent pas intentionnellement toute la réalité, toute l'histoire, toutes les ramifications des structures. En ce sens, elles créent des conséquences inattendues qui, elles aussi, viendront en retour alimenter les pratiques sociales futures. Les structures ainsi créées, comportant leur part d'intentionnalité et d'inattendu, mettent à la vue des acteurs des règles et des ressources permettant d'orienter et de reproduire les pratiques sociales. Les acteurs sont donc dotés de pouvoir, qui s'exerce par l'utilisation des ressources; en même temps, ils doivent tenir compte des règlements qui impliquent signification et normes dans leurs pratiques sociales.

À cet égard, la thèse de la structuration de Giddens nous semble plus pertinente pour l'analyse de la condition des jeunes que les théories de Beck (1993). Ces auteurs postulent tous deux que la modernité avancée est caractérisée par la fragmentation des structures sociales, l'affaiblissement des identités de classe et l'individualisation des modes de vie. Les individus seraient aussi soumis à plus de risques, mais auraient en même temps plus de choix et de possibilités eu égard au déroulement de leur propre vie. Cependant, les apports de Giddens concernant le rôle des structures sociales et le principe de réflexivité des acteurs nous apparaissent d'une importance capitale pour comprendre les changements produits dans cette situation inédite de «modernité avancée». Ainsi, alors que Beck propose simplement qu'il n'est plus possible de prédire les possibilités de réussite sociale des individus à partir des catégories d'occupation ou des antécédents familiaux, Giddens reconnaît une certaine

persistance de ces formes de structuration des inégalités tout en suggérant que les différences qui apparaissent peuvent aussi être structurantes d'autres types de changements. En ce sens, les modifications des structures sociales ne sauraient pas ne pas être accompagnées de la réflexivité et les capacités d'action des acteurs qui viennent à leur tour modifier, créer ou recréer les structures. Avec ce mouvement de perpétuelle structuration de la société, certaines inégalités peuvent être reproduites ou modifiées, en même temps que d'autres naissent ou disparaissent.

Les changements structureaux du marché du travail et de la famille ne sont pas sans affecter la période du passage à la vie adulte des jeunes. En ce sens, même s'il persiste un effet de reproduction sociale des inégalités associées à l'origine sociale, effet qui serait discernable par la mesure de l'aboutissement des trajectoires des jeunes²⁰, les pratiques sociales associées à la période de la jeunesse peuvent subir certaines modifications. Pour emprunter l'expression de Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, l'insertion des jeunes aurait ainsi une «face cachée» (1995: 122) dont l'étude permettrait de saisir les transformations sociales en cours. Les apports théoriques de Giddens sont d'une utilité indéniable dans ce type d'opération de recherche cherchant à découvrir les visages successifs de la jeunesse.

²⁰. C'est ce que constatent Andy Furlong et Fred Cartmel (1997) pour l'Europe. Les auteurs se servent des résultats de leurs analyses empiriques sur l'aboutissement des trajectoires des jeunes pour critiquer l'importance qu'accordent Beck et Giddens à la capacité qu'ont les individus jeunes d'interpréter et de construire les réalités sociales.

Pour Giddens, les structures socio-économiques peuvent paraître plus ou moins contraignantes selon les contextes; or, les marges de manoeuvre des acteurs ne sont jamais nulles²¹. Ainsi, la perspective théorique proposée dans cette thèse n'engage pas des analyses mécanistes où l'aboutissement des trajectoires des jeunes les mènent à des places assignées selon leur catégorie sociale d'origine. Elle ne conduit pas non plus à une analyse plus simpliste (mais du même type) qui résulterait en la division de la jeunesse en deux catégories, soit celle qui s'intègre au système et celle qui se retrouve en zone d'hors-jeu absolue, voire d'exclusion. En ce sens, même dans des situations de forte précarité, les jeunes continuent de faire partie de la société et d'en modifier les structures. Il a donc été question de faire émerger de l'analyse des données statistiques portant sur la situation résidentielle des jeunes ménages, de l'analyse du discours des jeunes pauvres vivant hors famille, et de l'étude des politiques sociales affectant le logement des jeunes, l'interrelation complexe existant entre la dimension structurelle et l'action humaine dans la construction des modalités de l'entrée dans la vie adulte.

²¹. On reconnaîtra dans la thèse de la structuration de Giddens la relation dialectique entre réalité objective et réalité subjective dont font état Berger et Luckmann (1992). Ces derniers proposent une théorie explicative de la construction et du maintien des institutions. Le principe de la possibilité d'agir (et non de simplement réagir) est inhérente à la théorie de la structuration de Giddens: «many interesting cases for social analysis center upon the margins of what can count as action - where the power of the individual is confined by a range of specifiable circumstances. But it is of the first importance to recognize that circumstances of social constraint in which individuals "have no choice" are not to be equated with the dissolution of actions as such. To "have no choice" does not mean that action has been replaced by reaction (in the way in which a person blinks when a rapid movement is made near the eyes). This might appear so obvious as not to need saying. But some very prominent schools of social theory, associated mainly with objectivism and with "structural sociology", have not acknowledged the distinction. They have supposed that constraints operate like forces in nature, as if to "have no choice" were equivalent to being driven irresistibly and uncomprehendingly by mechanical pressures.» (1984: 15).

3. État des connaissances

S'il existe de nombreuses recherches traitant des diverses étapes de l'insertion résidentielle des jeunes, rares sont celles qui abordent l'ensemble de ce processus. Cela pose l'inconvénient de devoir articuler une synthèse de l'état des connaissances en puisant ici et là des éléments dans des textes qui peuvent sembler de prime abord disparates. L'avantage majeur consiste en la démonstration par l'absence de textes et d'études que le sujet proposé pour la recherche est en soi original. Puisque cette recherche met l'accent sur l'insertion résidentielle des jeunes, en particulier ceux-là vivant hors famille et dans la pauvreté, et que l'étude des politiques sociales portant sur le logement des jeunes vient compléter le tableau d'ensemble, nous intégrons l'état des connaissances en matière de politiques de logement à l'ensemble de la recension des écrits au lieu d'y consacrer une section distincte²².

3.1. Un foyer familial de plus en plus douillet? L'âge du départ et les retours dans la famille d'origine

Pendant les années 1960 et 1970, les jeunes ont été de plus en plus nombreux à quitter le foyer familial pour former leur propre ménage, qu'il soit familial ou non. Cette tendance s'est manifestée dans plusieurs pays occidentaux, dont le Canada (Boyd et Pryor, 1989a; Morin *et al.*, 1988; Morin, R., 1990), les États-Unis (Mogelonsky, 1996;

²². En matière de politiques de logement, l'état des connaissances ne traite que des écrits se rapportant à la question spécifique des politiques de logement liées à l'insertion résidentielle des jeunes. À cet égard, on ne s'étonnera guère du petit nombre de textes utilisés puisque l'objet en soi a été si peu traité. D'ailleurs, la construction d'une problématique de l'évolution générale de ces politiques en regard des jeunes québécois constitue un des objectifs principaux du Chapitre 5.

Goldscheider et Goldscheider, 1993; Goldscheider et LeBourdais, 1986), la France (Attias-Donfut, 1995; Galland, 1991) et le Royaume-Uni (Jones, 1995). Or, les crises économiques au début de chacune des deux décennies suivantes semblent avoir quelque peu freiné ce mouvement. Ainsi, s'est-on beaucoup préoccupé de la situation des jeunes prolongeant leur séjour au foyer familial au début et au milieu des années 1980, comme en témoigne le foisonnement d'études à ce sujet, en particulier en Amérique du Nord (voir, par exemple, Goldscheider, Thornton et De Marco, 1993; Avery, Goldscheider et Speare, 1992, Schnaiberg et Goldenberg, 1989; Boyd et Pryor, 1989b). Ces études renferment un certain consensus autour de l'idée que la crise économique du début des années 1980 avait retardé le départ de nombreux jeunes qui préféraient attendre un moment plus propice pour partir. Il est surprenant que peu d'études signalent un lien semblable en ce qui concerne le début des années 1990.

Au Canada, la fin des années 1980 a été marquée par une nouvelle baisse de la proportion de jeunes des deux sexes vivant chez leurs parents (Boyd et Norris, 1995). Cependant, une analyse fine par tranches d'âge de trois ans chez les célibataires indique que le pourcentage de jeunes habitant avec leurs parents a augmenté globalement entre 1981 et 1991 (Ravanera, 1995). Les plus récentes données européennes vont dans le même sens (Europäische Kommission, 1997). En France, par exemple, 52% des jeunes âgés de 20 à 24 ans habitent chez leurs parents en 1995, contre 47% en 1987. Au Royaume-Uni, ce même pourcentage a augmenté de 45% à 47% (*ibid.*, p.63). Ces données appuient fortement l'idée

que les effets des restructurations socio-économiques ont un effet à long terme sur l'installation des jeunes en logement autonome.

Quoique la situation au Québec n'ait pas fait l'objet de nombreuses analyses, l'étude de Morin *et al.* (1988) apporte quelques indications précieuses, notamment en ce qui concerne les tendances des jeunes vivant chez leurs parents. Proportionnellement plus nombreux à vivre au foyer familial que la moyenne canadienne en 1961, 1971 et 1981 (voir le tableau ci-dessous), la croissance du pourcentage de jeunes québécois vivant avec leurs parents n'a pas été aussi prononcée que dans l'ensemble du Canada entre 1971 et 1981. L'insertion résidentielle des jeunes au Québec se serait-elle moins ressentie des effets des difficultés économiques qui ont commencé à poindre dans les années 1970? Ces données ne permettent pas de répondre par l'affirmative, mais elles suggèrent que les effets des restructurations économiques ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer la croissance de la proportion de jeunes vivant dans la famille d'origine. Un processus plus complexe serait à l'origine du départ du foyer familial ainsi que du déroulement de l'insertion résidentielle qui fait suite.

Tableau 1
Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec leurs parents, Québec et Canada, 1961, 1971 et 1981

	1961	1971	1981
Canada	64,1	62,8	66,3
Québec	70,6	67,1	68,8

Source: Morin *et al.*, 1988: 137, à partir des données de Statistique Canada.

La tendance du report de la décohabitation parentale a évidemment une incidence sur l'âge du départ des jeunes. Aux États-Unis, celui-ci a progressivement diminué pendant le XXe siècle, jusqu'au début des années 1980 (Goldscheider et LeBourdais, 1986; Mayer et Schwarz, 1989). Au Canada, une analyse par cohorte de 5 ans portant sur l'âge du départ du foyer familial au Canada démontre que l'âge du départ décroît constamment au cours du XXe siècle, et cela jusqu'aux cohortes ayant eu 20 ans entre 1971 et 1980 (Ravanera, Rajulton et Burch, 1995). Pour ces dernières cohortes, l'âge médian du départ des hommes était à son plus bas (21,1 ans) chez ceux nés entre 1951 et 1955, mais n'a augmenté qu'à 21,5 ans dans la cohorte suivante. Chez les femmes, l'âge médian du départ pour la cohorte 1951-55 était de 20,1 ans et, pour celle qui l'a suivie, 19,9 ans. Pour la dernière cohorte soumise à l'analyse, soit celles des individus ayant eu 20 ans entre 1986 et 1991, l'âge de départ augmentait jusqu'à 23,7 ans pour les hommes et à 21,2 ans pour les femmes. Selon les auteurs, ces tendances s'expliqueraient en grande partie par les changements socio-économiques. À l'encontre de la crise des années 1930, la récession des années 1980 n'aurait pas favorisé le départ précoce du foyer parental puisque les perspectives d'emploi des jeunes, le coût associé au maintien d'un logement autonome ainsi que la libéralisation des normes en matière de sexualité auraient contribué à inciter les jeunes à demeurer plus longtemps chez leurs parents (*ibid.*, p.190). Ajoutons à ces arguments que, dans l'ensemble, les parents dont les enfants ont eu vingt ans pendant les années 1980 disposaient de moyens financiers permettant plus facilement de subvenir aux besoins d'enfants adultes vivant au sein du domicile parental que cela n'a été le cas au cours des années 1930.

Il existe des différences importantes entre hommes et femmes concernant l'âge du départ de la famille d'origine. Tendances à dimension occidentale, les jeunes femmes habitent moins longtemps chez leurs parents (Jones, 1995; Galland, 1991; Boyd et Pryor, 1989a), les différences d'âge se maintenant tout au long du XXe siècle au Canada (Ravanera, Rajulton et Burch, 1995: 181). À la fin des années 1980, les jeunes femmes sont donc toujours proportionnellement moins nombreuses que leurs confrères du même âge à habiter au foyer familial. En Europe, moins de 60% des femmes de 20 à 24 ans vivaient avec leurs parents en 1995, alors que c'était le cas de plus de 70% des hommes du même âge (Europäische Kommission, 1997). Au Canada, en 1986, 63,8% des femmes et 69,2% des hommes de 20 à 24 ans habitaient toujours au foyer parental (Boyd et Pryor, 1989a). Les analyses de Ravanera, Rajulton et Burch démontrent que dans chaque tranche d'âge de trois ans, entre 15 et 29 ans, les hommes vivent plus souvent avec leurs parents que les femmes, même si celles-ci ont aussi prolongé leur séjour au foyer familial entre 1981 et 1991 (1995: 26-27). En fait, c'est chez les femmes âgées de 24 à 26 ans que la hausse la plus importante de jeunes vivant avec leurs parents a eu lieu, passant de 38% en 1981 à 46% en 1991 (*ibid.*, p.27).

En général, on attribue la différence d'âge de la cohabitation avec les parents entre hommes et femmes au fait que les jeunes femmes forment une première union conjugale plus tôt que les jeunes hommes (Europäische Kommission, 1997: 64). Or, cette hypothèse est peut-être à remettre en question dans le contexte actuel où les événements entourant le passage à la vie adulte ne sont plus reliés les uns aux autres. Ainsi, la progression des femmes aux études post-secondaires, constatée au Québec (Gauthier, 1996a) et en Europe

(Europäische Kommission, 1997), ainsi que le désir des jeunes femmes de s'affranchir de l'autorité de leurs parents lorsque celle-ci s'exerce plus sévèrement envers elles qu'envers les jeunes hommes de leur âge (Dandurand *et al.*, 1994; Jablonka *et al.*, 1987), pourraient fournir de nouvelles explications concernant les différences dans l'âge du départ.

La croissance récente de la proportion de jeunes habitant au foyer parental est aussi en partie attribuable aux jeunes qui retournent y habiter après un premier ou même plusieurs départs. Quelques rares études longitudinales permettent, dans certains pays, de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Par exemple, Jones rappelle que selon le *National Child Development Study* de 1981 en Grande-Bretagne, 30% des hommes et 38% des femmes de 23 ans vivant avec leurs parents avaient déjà quitté le foyer familial pour une période de six mois ou plus (Jones, 1995: 63). Il semblerait que les jeunes qui n'ont pas quitté pour se marier reviennent en plus grand nombre, et ce tant au Royaume-Uni (*ibid.*) qu'aux États-Unis (Mogelonsky, 1996), en France (Blöss *et al.*, 1990) et en Australie (Young, 1987). Y contribueraient l'instabilité sur le marché du travail, mais aussi celle des unions libres.

Ainsi, la vie «hors famille» des jeunes paraît-elle plus difficile à définir selon les marqueurs traditionnels de la décohabitation et du mariage puisqu'un retour au foyer parental peut survenir à une ou même à plusieurs occasions avant l'installation autonome. Au Québec, le fait que les plus jeunes couples - les 20-24 ans en particulier - vivent en union libre plus fréquemment qu'ils ne se marient (Duval, 1997: 12) ajoute à la complexité du portrait puisque ces relations ont tendance à être moins durables que les mariages contractés

au même âge ou que les unions libres engagées plus tard. En ce sens, et à l'instar des propos de Jones au Royaume-Uni (1995: 63), le départ du foyer d'origine doit être traité comme faisant partie d'un processus complexe menant éventuellement à l'installation plus stable et permanente en logement autonome.

La tendance du report du moment de départ, mais aussi de la hausse des retours au foyer parental, varierait selon la situation au foyer familial. Ainsi, la tendance à quitter plus tôt le foyer parental se manifesterait lorsqu'il y a conflit parental (Attias-Donfut, 1995), notamment dans les familles où les parents se sont divorcés ou remariés (Boyd et Norris, 1995; Kiernan, 1992) ou encore lorsque l'un d'eux est décédé (Kiernan, 1992). Les jeunes seraient aussi moins disposés à recohabiter avec leurs parents lorsqu'il y a eu conflit (Attias-Donfut, 1995).

La situation économique de la famille joue aussi un rôle dans le choix du moment du départ et les possibilités de recohabitation. Des études américaines (Goldscheider et Goldscheider, 1994; Avery, Goldscheider et Speare, 1992) et canadiennes (Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995) démontrent que le statut socio-économique élevé des parents est associé à des départs plus tardifs. Ces parents appuieraient les visées professionnelles de ces jeunes hommes et femmes entreprenant de plus longues études en «les gardant avec eux (à l'abri d'un mariage hâtif) jusqu'à ce qu'ils soient prêts à assumer la responsabilité d'un emploi et d'une famille» (Goldscheider et Goldscheider, 1994). Cependant, cette dernière explication jette peut-être de l'ombre sur ce qui se passe réellement dans les familles où les jeunes et les

parents sont pauvres. En France par exemple, il a été démontré que si les taux de cohabitation sont plus hauts lorsque les jeunes sont au chômage et que leurs pères ne le sont pas, ces taux demeurent élevés lorsque le père est au chômage et que le jeune ne l'est pas. Cette dernière situation indiquerait une inversion du sens habituel de la décohabitation (Galland, 1991: 134). Lorsque les deux générations sont au chômage, les taux de décohabitation sont élevés (*ibid.*).

Ainsi assiste-t-on depuis le début des années 1980 à un renversement des tendances qui ont marqué les décennies de l'après-guerre concernant le départ du foyer familial. Celui-ci se manifeste par la hausse de l'âge moyen des jeunes vivant avec leurs parents, augmentation expliquée par la prolongation de la cohabitation parentale et la fréquence des retours au bercail. Cette tendance appartient à l'ensemble des pays occidentaux, mais les données demeurent insuffisantes pour faire le portrait du départ de la famille dans la société québécoise. Il est à retenir cependant que les études démontrent que les moments de départ, ainsi que la fréquence de la recohabitation, varient selon le sexe et la situation relationnelle et économique au sein de la famille d'origine. Somme toute, l'ensemble des écrits recensés jusqu'ici indique que le départ du foyer parental figure comme un moment, certes important, dans un *processus* complexe d'installation en logement autonome.

De plus, le renversement de la tendance à la baisse de l'âge moyen du départ à partir des années 1980 apparaît comme un phénomène imputable partiellement aux difficultés financières des jeunes. L'hypothèse complémentaire, à savoir que le foyer familial accorde

plus de liberté aux jeunes aujourd'hui que naguère, a été avancée. La réduction du contrôle parental, ainsi que la possibilité offerte aux jeunes de négocier un espace d'autonomie et d'intimité au sein de la famille d'origine, y inclus au plan de la sexualité, aurait aussi favorisé la prolongation de la cohabitation. Or, la coïncidence de la récession du début des années 1980 avec l'allongement des séjours au foyer familial est partout évidente et laisse des marques sur les représentations que se font les jeunes de leur situation. Par exemple, en Europe, 74,1% des jeunes de 15 à 24 ans qui vivent toujours chez leurs parents estiment qu'ils prolongent leur cohabitation à cause de manque de moyens financiers (Commission européenne, 1997). En ce sens, même si certaines libertés peuvent être développées au sein du foyer familial, il semblerait que la vie autonome à l'extérieur de celui-ci demeure un objectif hautement valorisé. Ainsi, en dépit du fait que les restructurations économiques ont eu un effet négatif sur les possibilités de réunir les conditions permettant l'autonomie, la volonté d'autonomie des jeunes ne semble pas s'être dissipée pour autant.

3.2. Pourquoi quitter?

Pour presque tous les jeunes, le départ du foyer d'origine marque le début d'un processus qui mène, tôt ou tard, à l'installation en logement autonome. De nombreuses raisons peuvent motiver le départ. De la perspective du jeune qui franchit le seuil du foyer familial, les motivations se recoupent souvent, même si certaines d'entre elles paraissent peser plus lourdement dans la décision de partir. Celles-ci sont révélatrices des conditions qui prévalaient au moment où le jeune quitte ses parents, conditions qui pourront ensuite influencer le cours du processus de l'insertion résidentielle.

D'entrée de jeu, il faut préciser que les raisons évoquées pour expliquer le départ ont évolué au cours du vingtième siècle, les changements les plus importants s'étant fait sentir pendant les périodes plus turbulentes de changement socio-économique. Les données présentées par Ravanera, Rajulton et Burch indiquent clairement que le mariage est demeuré la raison prédominante du départ pour chaque cohorte de cinq ans, masculine et féminine, née entre 1910 et 1955 (1995: 189). L'analyse démontre ensuite que le motif de l'«indépendance» occupe de plus en plus de place chez les cohortes suivantes, et ce jusqu'à celle née entre 1961 et 1965. Pour les hommes, elle passe de 12,0% (cohorte 1941-45) à 36,2% (cohorte 1956-60). Cependant, elle retombe à 33,9% pour les hommes ayant eu vingt ans entre 1981 et 1985. Chez les femmes, les pourcentages passent de 6,2% (cohorte 1941-45) à 31,8% (cohorte 1961-65). Contrairement aux hommes, cette motivation a été en croissance constante, l'indépendance continuant de marquer du progrès chez les femmes ayant eu 20 ans au début des années 1980; malgré cela, elle n'a pas supplanté le mariage comme raison de départ. Ainsi, parmi les autres raisons de départ, celle du «mariage» diminue progressivement à partir des cohortes d'hommes nés en 1936-40 (44,8%) et de femmes nées en 1931-35 (62,4%), de sorte que chez les jeunes ayant eu 20 ans entre 1981 et 1985, seuls 23,5% des hommes et 33,9% des femmes motivent leur départ par le mariage.

La volonté d'«indépendance», que l'on pourrait aussi nommer «autonomie»²³, prendrait ainsi de plus en plus d'ampleur dans les raisons de départ des jeunes alors que le motif «mariage» chute. Ce phénomène, démontré de façon convaincante par l'étude

²³. Voir la Section 3.4 de la recension des écrits pour une analyse de ces notions.

canadienne à laquelle nous venons de faire référence, a aussi fait l'objet d'études aux États-Unis. Les analyses de Goldscheider et Goldscheider montrent le lien existant entre les départs pour l'indépendance et la croissance de la formation de ménages non-familiaux chez les jeunes²⁴. Or, une autre étude américaine démontre que si le mariage diminue clairement comme motif de départ chez les cohortes les plus récentes, celui de l'indépendance («independent living») ne croît pas nécessairement, et cela, même s'il demeure prédominant chez les cohortes nées en 1958-62 et 1963-68, tant chez les hommes que chez les femmes (Buck et Scott, 1993). Du côté du Royaume-Uni, Gill Jones trouve que si les raisons de départ «to set up home» ou «indépendance» semblent être en croissance, ceux-ci demeurent marginaux par rapport aux motifs «traditionnels» de l'emploi et des études (1995: 41-42). Par contre, le lien entre le départ du foyer familial et la formation d'un couple serait aussi de plus en plus ténue (*ibid.*, p.42)²⁵.

Ces résultats témoignent, d'une part, de la tendance à la déconnexion des événements du mariage et du départ du foyer familial, d'autre part, du chevauchement des motivations du départ. Cette complexité est parfois difficile à chiffrer. Par exemple, des jeunes femmes vivant dans un environnement familial où elles sentent que l'autorité parentale s'exerce plus

²⁴. De façon surprenante, ces auteurs n'hésitent pas à lier les départs pour l'indépendance à «une destination essentiellement marquée par une absence de projet» (1994: 91), argument auquel nous nous attardons dans la conclusion de la recension des écrits.

²⁵. Il est à noter que les données de Jones sur les raisons de départ (1995: chapitre 4) sont tirées d'une enquête portant sur les jeunes Écossais de 19 ans et moins ayant quitté leur foyer familial. Des données provenant d'un groupe plus âgé, par exemple les 20-24 ans, auraient sans doute produit une répartition différente des motifs de départ.

sévèrement envers elles qu'à l'égard de leurs pairs masculins peuvent décider de partir plus tôt pour étudier. Dans ce cas, les motivations pourraient correspondre à au moins trois facteurs: 1) la mésentente au sein de la famille; 2) la volonté d'indépendance; 3) la poursuite des études. Le classement analytique des raisons de départ dépendra alors de la manière dont la question est posée. En ce sens, les études statistiques existantes semblent peu utiles pour saisir la relation entre les divers motifs de départ et ce malgré certaines propositions de raffinement des outils statistiques qui permettraient de tenir compte de tel ou tel aspect de la complexité des raisons de départ (voir, par exemple, Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995: 37).

Quitter ses parents pour aller travailler ou pour étudier demeure un motif de départ qui fluctue dans la succession des cohortes de femmes et d'hommes canadiens à partir de celle née en 1936-41 (Ravanera, Rajulton et Burch, 1995: 148). Cette enquête révèle que les départs pour les études sont autant le fait de jeunes hommes que de jeunes femmes à partir de la cohorte 1936-40: partant de 7,3% pour les hommes et de 6,3% pour les femmes, les pourcentages ont généralement été en croissance jusqu'à la dernière cohorte à l'étude (1961-65), où ils ont atteint 16% pour les deux sexes. Le motif de l'emploi est toujours plus élevé chez les hommes, quelle que soit la cohorte étudiée. Pour les deux sexes, c'est dans la dernière cohorte que l'emploi constitue la principale raison de départ la moins souvent invoquée après la catégorie «autres» (18,3% chez les hommes et 9,8% chez les femmes de la dernière cohorte).

Ces pourcentages peuvent sembler faibles. À ce stade-ci, il est donc important de rappeler que ces données indiquent la motivation *principale* du départ, ce qui signifie que des jeunes peuvent avoir quitté leurs parents pour travailler ou étudier tout en affirmant qu'ils avaient surtout besoin d'indépendance. Une étude de Jones au Royaume-Uni (1987) suggère que lorsque la variable «indépendance» n'est pas considérée, le motif des études prend proportionnellement plus de place dans l'ensemble des motivations, en particulier pour les jeunes, hommes et femmes, de classe moyenne et de classe ouvrière «ascendante». Ainsi, au début des années 1980, 49% des jeunes hommes et 53% des jeunes femmes de classe moyenne quittaient leur famille pour étudier, ces pourcentages diminuant à 25% et à 34% respectivement dans la classe ouvrière «ascendante». Les jeunes de classe ouvrière étaient peu nombreux à partir pour étudier (3% des hommes et 2% des femmes).

Le lien entre «éducation» et «indépendance» demeure cependant peu étudié dans un contexte de démocratisation et d'allongement des études post-secondaires. Jones suggère que l'extension de la scolarité signifie à la fois que plus de jeunes quittent pour étudier et que les jeunes non-étudiants perçoivent les départs des étudiants comme des modèles d'indépendance auxquels ils devraient aspirer (Jones, 1995: 61). Par contre, quelle que soit l'étude consultée, les départs motivés par le travail demeurent relativement bas, sauf lorsque les jeunes hommes quittent en bas âge avant d'avoir terminé leurs études (Jones, 1995: 41). En général, quitter pour travailler est un phénomène davantage masculin que féminin.

La migration vers les villes semble un facteur appréciable pour expliquer le départ du foyer familial. Elle serait souvent le fruit d'un projet d'études ou de travail et d'un désir de vivre la phase d'expérimentation qui caractérise la jeunesse actuelle. Un ouvrage collectif portant sur la migration des jeunes au Québec proposait récemment un bilan des travaux et un historique de la question. Il en ressort notamment que la migration ne peut être dissociée d'aucune des dimensions (professionnelle, conjugale, résidentielle) du passage à la vie adulte et que les raisons des migrations vers la ville présentent un enchevêtrement de motifs (Gauthier, éd., 1997). Or, ceux-ci demeureraient fortement liés à l'ensemble du processus de l'insertion professionnelle, le départ pour les études étant «souvent la première d'une série de ruptures avec le milieu d'origine» (*ibid.*, 1997: 112). Cette question a aussi été un peu approfondie par Jones, qui note que les jeunes quittant le foyer familial en migrant vers les villes le font surtout pour aller étudier. Or, ces jeunes se retrouveraient plus souvent dépendants du soutien de la famille qu'il y a quelques années puisque les suppléments d'aide pour le logement des jeunes au Royaume-Uni ont été supprimés vers le milieu des années 1980 (*ibid.*, p.43). Au Québec, il faudrait étudier attentivement les mouvements de migration des jeunes vers les villes de Montréal et Québec en relation avec les raisons de départ et les manières de s'installer en ville²⁶.

²⁶. Un vaste programme de recherche empirique sur les migrations des jeunes québécois est en cours depuis le printemps 1996, dans le cadre des activités du *Groupe interdisciplinaire et interuniversitaire de recherche sur les migrations des jeunes*, coordonné par Madeleine Gauthier à l'INRS-Culture et société. Les résultats des divers volets de l'enquête devraient permettre d'approfondir ces questions, parmi d'autres. L'ouvrage collectif auquel nous venons de nous référer est l'une des premières activités de publication du groupe.

La pauvreté et le chômage au sein de la famille d'origine compteraient aussi parmi les raisons de départ. Vivre dans une famille pauvre ne signifierait pas toutefois que les jeunes doivent quitter le domicile des parents, à l'instar des pratiques des années 1930. Il semblerait que dans certains pays où les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail, c'est aussi dans les familles pauvres que les jeunes reportent le moment du départ. Ce serait le cas en Italie (Cavalli, 1993: 52) et en France (Galland, 1991: 135). Les enquêtes françaises révèlent que dans les classes ouvrières, les jeunes femmes quittent en général plus tard pour se marier alors que celles des classes moyennes et supérieures quittent plus tôt pour poursuivre études et emplois, mais reviennent souvent cohabiter avec leurs parents (Blöss *et al*, 1990). L'allongement de la cohabitation avec des parents ayant de faibles revenus ou étant en chômage peut signifier que les jeunes contribuent au revenu familial lorsqu'ils travaillent (Galland, 1991: 136; Jones, 1995: 147) mais, tel qu'il en a été question ci-haut, lorsque les deux générations sont au chômage, les jeunes hommes quittent plus tôt, à tout le moins en France. Aux États-Unis, les jeunes de familles mieux nanties quitteraient moins souvent pour se marier et à un âge plus avancé (Avery, Goldscheider et Speare, 1992: 385-386; Goldscheider et Goldscheider, 1994: 92), les parents de familles américaines plus riches soutenant ainsi un mode de passage à la vie adulte où primerait avant tout l'instruction post-secondaire²⁷.

²⁷. Il est à noter que Goldscheider et Goldscheider résument un peu simplement cette situation par l'argument que ces familles «investissent davantage dans l'avenir de leurs enfants» (*ibid.*, p. 92). Évidemment, ces types d'investissements liés aux représentations parentales de l'avenir de leurs enfants traduisent les normes dominantes de la société américaine. Il se pourrait que des facteurs d'ordre financier empêchent certains parents américains d'effectuer ce type d'investissement, ou encore que certains parents privilégient d'autres formes d'investissement (par le travail, par exemple) et désirent un avenir différent

Enfin, le départ des jeunes s'explique aussi par des facteurs de «dynamique familiale». La taille de la fratrie peut avoir une certaine influence, les plus grandes familles figurant parmi celles où les jeunes quittent le plus tôt (Jones, 1995: 48; Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995: 41; Mitchell, Wister et Burch, 1989: 609; Young, 1987: 143). Zhao, Rajulton et Ravanera suggèrent que la compétition pour les ressources familiales (intimité, temps, soutien affectif, et biens et services matériels) serait plus forte dans les grandes familles, incitant ainsi les enfants à quitter le foyer familial en bas âge (1995: 41). Les enfants adoptés quitteraient aussi à un plus jeune âge que la moyenne, ce qui s'expliquerait par les cas de jeunes ayant été adoptés après avoir perdu leurs parents biologiques alors qu'ils étaient en âge de le comprendre (Brodzinsky, cité dans Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995: 41). On peut penser qu'il s'agit principalement d'orphelins.

Les «problèmes familiaux» désormais courants et bien connus de la séparation, du divorce et de la violence font aussi partie des raisons de départ liés aux dynamiques familiales. Plusieurs études statistiques démontrent que les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents, en raison de mésentente ou de décès de l'un d'entre eux, ont tendance à quitter le domicile familial à un plus jeune âge que ceux provenant de familles «intactes» (Boyd et Norris, 1995; Jones, 1995: 50; Kiernan, 1992; Mitchell, Wister et Burch, 1989). Au Canada, ce sont plus particulièrement les enfants de parents divorcés ou veufs s'étant remariés qui ont le plus tendance à ne plus vivre au foyer familial, suggérant ainsi que la

pour leurs enfants. Ces situations auraient une influence sur l'âge et les motifs du départ des jeunes, révélant ainsi la possibilité qu'existent d'autres facteurs explicatifs des différences entre les classes sociales aux États-Unis du point de vue du départ du foyer familial.

reconstitution familiale influence le départ du foyer familial (Boyd et Norris, 1995). Ces jeunes voudraient éviter les conflits pouvant apparaître dans les familles reconstituées (*ibid.*, p. 19).

En résumé, les raisons de départ du foyer familial ont été la cible d'une pléthore d'études depuis les années 1980, période où l'on a remarqué que le processus du départ du foyer parental subissait des changements importants. Attirés par les phénomènes pressentis de l'allongement de la période de cohabitation parentale et les retours au foyer familial, les chercheurs ont découvert que les motifs de départ avaient eux-mêmes changé au cours du vingtième siècle. Le mariage ne trône plus au palmarès des explications, comme cela avait presque toujours été le cas au cours du vingtième siècle, à tout le moins au Canada. Désir d'autonomie, études, emploi, migration, pauvreté de la famille d'origine, problèmes familiaux et aussi, bien sûr, le mariage, forment désormais la diversité des raisons pouvant motiver les jeunes à quitter le foyer familial. Celle de l'«indépendance» ou de l'«autonomie» détenant aujourd'hui le haut du pavé - ou presque - en Amérique du Nord, il faudrait pouvoir discerner comment celle-ci se concrétise après le départ de la famille des jeunes québécois et, notamment, comment il y a interaction entre ce désir et les moyens de le combler, que ce soit par le travail, les études, la formation d'unions, et le soutien de pairs et de la famille. Pour celles et ceux qui ne quittent pas principalement par désir d'autonomie ou d'indépendance, par exemple parce que le climat familial est insoutenable ou parce qu'un travail oblige à prendre le large, il faudrait s'attarder à la manière dont s'envisage l'autonomie.

3.3. Sans famille, point de salut? S'installer en logement autonome...

Cette section de la recension des écrits vise à situer l'insertion résidentielle comme un processus complexe sur lequel agissent un certain nombre d'éléments. Quoique de façon non exclusive, l'accent est placé sur les jeunes qui vivent «hors famille» après avoir quitté leurs parents puisque la tendance principale dans la formation des jeunes ménages depuis les années 1960 concerne la croissance des ménages non-familiaux. Il sera donc question de l'évolution des formes de ménages qui y correspondent, du processus menant à l'installation en logement autonome hors famille, et des formes de soutien et de contraintes qui jonchent ce processus. Cela permettra de mieux situer l'analyse des données statistiques portant sur les jeunes ménages québécois présentée au Chapitre 3 ainsi que l'étude des trajectoires des jeunes pauvres vivant hors famille présentée au Chapitre 4.

3.3.1. Les tendances de la vie hors famille

Depuis les années 1960, les jeunes sont de moins en moins nombreux à former des familles. Aux États-Unis, 39,6% des jeunes de 18 à 24 ans étaient parents en 1960, alors qu'ils n'étaient que 28,2% dans la même situation en 1980 (Goldscheider et Goldscheider, 1993: 6). Parallèlement, le pourcentage de jeunes vivant hors famille a cru constamment à partir de 1940, les jeunes vivant seuls ou à la tête d'un ménage de colocataires passant de 0,9% à 9,2% entre 1940 et 1980, et les jeunes vivant en colocation ou en résidence passant de 12,5% à 17,1% pendant la même période.

Au Canada et au Québec, les résultats de l'enquête de Morin *et al* (1988) vont dans le même sens. Chez les jeunes ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 34 ans, la proportion de jeunes familles avec enfants est passée de 55,2% en 1974 à 48,3% en 1986 au Canada, et de 54,1% à 48,2% au Québec. Les jeunes vivant seuls, qui formaient 14,6% des jeunes ménages canadiens en 1974 ont vu leur proportion atteindre 21,2% en 1986. Au Québec, cette proportion est passée de 15,2% à 19,7% pendant la même période. La proportion de jeunes ménages «multiples» sans enfants (colocation) a aussi augmenté, passant d'environ 2% à 7,1% au Canada et à 4,7% au Québec. Même si un découpage plus fin des groupes d'âge aurait peut-être permis de mieux saisir la signification des tendances, ces données démontrent clairement une tendance à la croissance des ménages non-familiaux des jeunes.

Des données plus récentes, portant cette fois-ci sur l'ensemble des jeunes célibataires (vivant ou non chez leurs parents), permettent de déceler, à tout le moins pour l'ensemble des 15-29 ans au Canada, que la proportion de jeunes vivant seuls a subi un recul entre 1981 et 1991, passant de 8,3% à 7,9% chez les hommes et de 9,4% à 7,7% chez les femmes. En même temps, le pourcentage de jeunes vivant en colocation est passé de 9,6% à 12,0% pour les hommes et de 8,8% à 11,2% pour les femmes (Ravanera, 1995). Ces changements seraient attribuables aux moyens limités qu'ont aujourd'hui les jeunes de vivre de façon indépendante et non à une baisse de l'intérêt pour la «vie privée» (*ibid.*, p.27). Les proportions varient selon la tranche d'âge. Par exemple, entre 21 et 23 ans, 15,3% des hommes et 16,0% des femmes vivent en colocation; dans le groupe d'âge suivant, soit les

24-26 ans, ils sont 22,4% et 20,4% respectivement à être dans la même situation de logement.

Il est à noter, par ailleurs, que les données européennes indiquent que la proportion de jeunes de 20-24 ans qui vivent seuls a augmenté ou est restée stable dans presque tous les pays de l'Europe entre 1987 et 1995. Il en va de même pour les 25-29 ans (Europäische Kommission, 1997: 67). C'est en France (15%), en Allemagne (18%), aux Pays-Bas (19%) et en Finlande (24%) que ces taux sont le plus élevés chez les 20-24 ans. Les taux sont les plus bas en Espagne (0%), en Italie (2%) et au Portugal (2%). Les pratiques familiales, les taux de chômage chez les jeunes ainsi que les politiques étatiques de chaque pays permettraient d'expliquer ces différences entre le Nord et le Sud de l'Europe (Cavalli, 1993; Chisholm, 1993; Europäische Kommission, 1997). La mise en relation de ces trois pôles avec le désir d'autonomie des jeunes serait cependant à étudier plus attentivement, en particulier en Amérique du Nord, où les hypothèses et les explications des chercheurs sont centrées sur le rapport avec la famille d'origine et la plus ou moins forte présence de l'idéologie du «familialisme» au sein de celles-ci (voir, par exemple, Goldscheider et Goldscheider, 1993 et Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995).

3.3.2. L'insertion résidentielle, un processus

Les données statistiques qui viennent d'être présentées ne donnent qu'une image de la situation à un moment précis et font ombrage au processus qui mène à l'installation en logement autonome. Les données sur les retours au foyer familial, présentées un peu plus

haut, laissent cependant deviner que pour plusieurs jeunes, le départ du domicile des parents peut mener à des situations de logement insatisfaisantes ou précaires, voire jusqu'à l'itinérance dans certains cas. Le départ n'est donc pas nécessairement le début d'un processus à sens unique et «ascendant» qui mène inexorablement à l'achat d'une maison. En fait, une majorité de jeunes américains vivent de façon autonome avant de se marier (Goldscheider et Goldscheider, 1993), démontrant ainsi qu'un processus d'insertion résidentielle est à l'oeuvre pendant cette période. Goldscheider, Thornton et Young-DeMarco (1993) montrent par ailleurs que la transition vers un logement à l'extérieur du foyer familial se fait plus graduellement aujourd'hui et comprend plusieurs étapes, celle suivant immédiatement le départ étant généralement caractérisé par plus de «dépendance». Ainsi, plusieurs jeunes vivent d'abord en colocation, en résidences étudiante et militaire ou avec de la parenté sitôt après avoir quitté leurs parents (*ibid.*, p.697).

Afin d'analyser le processus d'insertion résidentielle des jeunes, Jones adopte la notion de «housing career». Celle-ci permet de différencier les «transitions» des «destinations», ces dernières étant caractérisées, au Royaume-Uni, par l'installation en vie de couple et familiale et l'achat d'une maison - pour la classe moyenne - ou la location d'un HLM («council housing») pour la classe ouvrière (1995: 102). Les transitions sont plutôt associées à la vie en solitaire ou en colocation et se déroulent au sein de logements locatifs privés, de résidences étudiantes et de pensions familiales (*ibid.*, p.104-105). Les transitions incluent aussi l'itinérance. Cette perspective lui permet ensuite de distinguer quatre types de ménages où habitent les jeunes: le foyer parental, les ménages intermédiaires, les ménages

indépendants (colocation ou vie en solitaire) et les ménages formés en couple. Ceux-ci se recoupent, non seulement parce que les trajectoires menant de l'un à l'autre ne sont pas nécessairement unidirectionnelles, mais aussi parce que le degré d'autonomie par rapport aux parents peut varier dans chacun des types. Les transitions entre les types de ménages sont affectées par les transitions scolaires et celles de l'emploi, ainsi que celles concernant la formation de jeunes familles (*ibid.*, p.109).

La combinaison de ces facteurs, lorsque considérée en relation avec les possibilités sur le marché du travail, seraient à la base des stratégies résidentielles²⁸ suivantes, telles que révélées par l'analyse de Jones: 1) la cohabitation avec les parents ou la parenté; 2) le partage des ressources par la colocation ou la vie de couple (union libre ou mariage); 3) l'obtention d'un emploi pour lequel le coût du logement est assumé par l'employeur; et 4) la mise en éligibilité pour un logement social (*ibid.*, p.117). Ces stratégies étant forgées par l'interaction de facteurs qui varient selon les contextes socio-économiques et géographiques, il ne serait pas surprenant de constater d'importantes variations dans les stratégies résidentielles des jeunes nord-américains et québécois, notamment en raison des différences dans les structures du marché du travail et du logement. En ce sens, les supports et les contraintes occupent une place centrale dans le déroulement du processus d'insertion résidentielle des jeunes.

²⁸. Nous utilisons ici le terme «stratégie résidentielle» pour regrouper les deux catégories de stratégie proposées par Jones: «household strategies» et «resource strategies». Les deux types de stratégies visent à stabiliser ou à améliorer les conditions de logement des jeunes.

3.3.3. Les formes de soutien et de contrainte

Les formes de soutien et de contraintes seraient déterminées en grande partie par la possibilité de faire appel à la famille et aux pairs, mais aussi par les structures du marché du travail et du marché du logement et l'effet des politiques sociales.

Les études tenant compte de l'apport de la famille pour soutenir l'installation des jeunes après le départ sont nombreuses et proviennent tant des États-Unis (Goldscheider et Goldscheider, 1993; Avery, Goldscheider et Speare, 1992; Goldscheider et DaVanzo, 1989) que de l'Europe (Chapeau et Mouillart, 1997b; Attias-Donfut, 1995: 57-68; Jones, 1995; Galland, 1991; Blöss *et al*, 1990). Il est partout reconnu que les parents aident souvent leurs enfants au cours de l'insertion résidentielle, que cela soit lors du départ ou après. Une étude menée en France démontre que 44% des jeunes ayant quitté le foyer parental ont reçu une telle aide au logement (Attias-Donfut, 1995: 76).

Or, cette aide n'est pas «naturelle», découlant du simple lien biologique entre parent et enfant. En effet, c'est d'abord la qualité de la relation qui est le meilleur indicateur de la possibilité de recevoir de l'aide, quelle qu'en soit la forme (dons d'argent ou de services, prêts, etc.) ou la situation économique de la famille, puisque les échanges familiaux «reposent sur la proximité affective et relationnelle» (*ibid.*, p.80). Dans le même sens, Jones suggère qu'à l'égard de l'aide reçue, les rapports familiaux sont plus importants que la situation économique des parents, l'accès au soutien débordant ainsi un modèle de rationalité

économique (1995: 86)²⁹. Le revenu des parents affecte néanmoins le montant et le type de soutien accordé aux jeunes. Conformément aux attentes, les familles plus riches donnent plus de soutien financier que les familles pauvres; il en va de même concernant la présence sur le marché du travail du père (*ibid.*, p. 84). Or, note Galland, à partir d'une étude de Barthe (1991), les jeunes chômeurs de famille ouvrière sont à 80% à bénéficier de l'aide des parents, pour aménager la maison par exemple ou payer certaines factures (1991: 135).

Le soutien des parents peut être lié à nombre d'autres facteurs. La perception de la légitimité de la demande d'aide peut déterminer l'accès au soutien financier ou matériel des parents, comme l'affirme Jones (1995: 90). Les jeunes ayant quitté au moment d'un conflit familial risquent alors de ne pas recevoir d'aide, et ceux qui en reçoivent doivent parfois faire face à des conditions comme celles de poursuivre des études ou de rembourser des dettes liées au coût du loyer. Par ailleurs, les jeunes qui sont partis pour étudier reçoivent plus souvent de l'aide financière que les autres (*ibid.*, p.84), ce dont témoigne sans doute le fait, en France, que 54,2% des jeunes sous-locataires ou colocataires reçoivent une aide financière régulière de leur famille (Chapeaux et Mouillart, 1997a: 5). Ces flux d'échanges générationnels favorables aux enfants, en particulier lorsque les jeunes sont aux études post-

²⁹. Notons que certains auteurs suggèrent que les parents peuvent soutenir l'insertion résidentielle des enfants afin de prévenir que ces derniers n'empiètent sur leur propre vie privée (Goldscheider et DaVanzo, 1989: 610). Si cela peut être vrai, il nous semble que cette explication est insuffisante en soi puisque, hypothétiquement, la qualité de la relation parent-enfant doit être suffisamment bonne pour que les parents s'inquiètent de la possibilité que leur enfant demande de revenir au foyer familial. Dans ces cas, l'aide donnée répondrait simultanément à deux logiques, soit celle du soutien des enfants et celle de la protection de la vie privée des parents.

secondaires, favoriseraient l'autonomie résidentielle des jeunes et auraient l'effet de repousser le moment de la formation d'un couple. C'est le cas des jeunes femmes des couches moyennes et supérieures en France (Blöss *et al*, 1990: 571) et des jeunes des deux sexes aux États-Unis (Goldscheider et Goldscheider, 1993: 152).

Comparativement à la question du soutien accordé par la famille d'origine, très peu d'études se sont attardées à la colocation comme mode de support à l'insertion résidentielle. Jones traite la colocation comme étant surtout le fait d'étudiants, même si elle reconnaît que ce type de ménage puisse être en voie de gagner la faveur de jeunes travailleurs (Jones, 1995: 112). La colocation étant associée à un mode de vie étudiant et ne représentant qu'une faible proportion de l'ensemble des jeunes ne vivant plus chez leurs parents - 7,1% au Canada et 4,7% au Québec en 1986 - (Morin *et al*, 1988), il n'est peut-être pas surprenant que le phénomène n'ait pas attiré l'attention des chercheurs. Le Québec n'échappe pas à cette situation. On y note toutefois que la croissance faible de la proportion des ménages en colocation pendant les années 1980 serait attribuable à la baisse de salaire des jeunes, ce qui les inciterait à avoir recours plus fréquemment au partage du logement (*ibid.*, p.44). Cependant, d'un autre point de vue, le niveau de croissance faible de ces types de ménage s'expliquerait par le fait que les prestataires d'aide sociale voulant améliorer leurs conditions de vie par ce moyen reçoivent des prestations moins élevées, ce qui découragerait plusieurs d'avoir recours à la colocation (Roberge, 1991: 24)³⁰.

³⁰. Il est à noter qu'en raison de cette pénalité financière et des critiques qui y sont dirigées par les groupes de défense des droits des prestataires d'aide sociale et des jeunes, la question de la colocation non-étudiante attire quelque peu l'attention au Québec.

La structure du marché du travail et celle du logement reçoivent peu d'attention lorsqu'il est question de l'insertion résidentielle des jeunes en Amérique du Nord. Seuls le report de la décohabitation et la fréquence des retours au domicile des parents au début des années 1980 ont incité les chercheurs à mentionner que la récession de cette décennie avait ralenti le taux de formation de jeunes ménages autonomes (Goldscheider, Thornton et Young-DeMarco, 1993: 697; Goldscheider et DaVanzo, 1989: 611; Morin *et al.*, 1988).

En Europe, ces tendances ont été analysées au cours des années 1980, notamment par la *Commission européenne* qui cherchait à faire la lumière sur la situation de logement des jeunes dans divers pays. La conclusion d'une étude pan-européenne menée sur la question du logement des jeunes constate «une inadéquation croissante entre le marché du travail et le marché du logement, ce qui a de graves conséquences sur les jeunes» (Burton, Forrest et Stewart, 1989: 28). Alors que le marché du travail européen demande plus de flexibilité et de mobilité chez les jeunes, induisant ainsi plus d'insécurité et de précarité par rapport à l'emploi, le marché du logement est devenu de plus en plus rigide. Cette rigidité se manifeste notamment par le coût élevé des loyers dans les grandes villes et la non-disponibilité de logements locatifs adéquats pour les ménages de petite taille. Les jeunes réussiraient donc difficilement à dénicher un logement convenable par rapport à l'emploi.

De façon analogue, les analyses de Jones au Royaume-Uni démontrent que les changements de situation en emploi des jeunes peuvent faire «reculer» leurs conditions de logement (1995: 114). En dépit du fait que le Royaume-Uni détenait le plus haut taux de

jeunes ménages propriétaires en 1985, soit 30% des jeunes ménages de moins de 25 ans (Building Societies Association Bulletin, juillet 1985, cité dans Jones, 1987: 70), l'évolution du marché du logement dans ce pays ne joue pas à l'avantage des jeunes qui vivent hors famille. La pénurie de logements abordables sur le marché locatif et les coûts associés à l'achat d'une maison entraveraient de plus en plus le processus d'insertion résidentielle de ces jeunes, cela d'autant plus que leurs emplois sont précaires. Il se créerait ainsi une polarisation au niveau de l'insertion résidentielle des jeunes, les mieux équipés financièrement pouvant accéder à la propriété, les autres n'ayant peu d'autre choix que de recourir au logement social (Jones, 1995: 103-106). Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble des jeunes européens auraient de plus en plus de difficulté à accéder à la propriété, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus et des coûts élevés de l'achat d'une maison (Burton, Forrest et Stewart, 1989 et 1990).

Au Québec, seule l'étude de Morin *et al* (1988) analyse l'articulation entre marché du travail et marché du logement. Les auteurs, surpris par la «ténacité du processus (de formation des ménages)» malgré la baisse des revenus réels des jeunes entre 1981 et 1986, suggèrent que les valeurs rattachées à la vie autonome et peut-être aussi les contraintes associées à la pauvreté expliquent qu'autant de jeunes continuent d'habiter seuls (*ibid.*, p.59). Selon les auteurs, il est aussi possible que la plus grande disponibilité de logements à loyer modeste au Québec, ainsi que la mise en marché de nombreux logements de petite taille avec la construction de tours d'habitation pendant les années 1960 et 1970 aient permis aux

jeunes de poursuivre leurs projets d'autonomie, ce qui serait à confirmer par une analyse des coûts du loyer et des taux d'inoccupation par rapport à l'évolution des revenus des jeunes.

Morin *et al* formulent l'hypothèse que la chute de la mise en chantier de tours d'habitation à partir de 1974, ainsi que les mouvements de conservation de quartiers centraux, ont pu freiner la formation de ménages de jeunes vivant seuls ou en couple (*ibid.*, p.69). Or, la baisse du poids démographique des jeunes à partir du début des années 1980, ainsi que la diminution de leur revenu, justifie sans doute que cette hypothèse soit raffinée en ce qui concerne les années 1990. Il est à souligner finalement que l'accès à la propriété privée a aussi chuté chez les jeunes canadiens au début des années 1980, les taux de propriétaires chez les jeunes ménages québécois de moins de 35 ans demeurant toujours en-deça de ceux des autres provinces, malgré un certain rattrapage (*ibid.*, p.51). L'influence de Montréal, décrite ailleurs comme une «ville de locataires» (Choko, 1987) ne serait pas à négliger dans l'explication de cet écart.

Les études concernant le rôle des politiques sociales dans l'insertion résidentielle des jeunes ne sont pas légion. Néanmoins on discerne parmi les écrits disponibles que la tendance générale est au désengagement de l'État et, de façon concomitante, au renvoi des responsabilités vers la famille d'origine ou vers les jeunes individus eux-mêmes. Les aides existantes paraissent dès lors insuffisantes, voire créatrices d'effets inattendus et non-voulus.

En Europe, le Royaume-Uni et la France présentent des cas forts différenciés au plan des politiques sociales qui soutiennent l'insertion résidentielle des jeunes. En tête d'une tendance européenne, la Grande-Bretagne s'est engagée pendant les années 1980 et au début des années 1990 à renvoyer la responsabilité des enfants devenus adultes à leurs parents, notamment en réduisant les aides financières liées au logement. Les mesures de contrôle des loyers du secteur privé, l'aide différenciée pour le logement des jeunes de moins de 26 ans, les prestations de logement pour les étudiants, le droit de recourir à des prestations d'aide sociale entre les périodes de formation post-secondaires, ainsi que les paiements exceptionnels pour l'installation en logement des prestataires d'aide sociale, ont tous été éliminés par le gouvernement Thatcher vers la fin des années 1980 (Jones, 1995:80- 81). Ces décisions politiques avaient pour but d'encourager les jeunes à demeurer plus longtemps au domicile de leurs parents et d'éliminer les «incitations» étatiques au départ du foyer familial (*ibid.*, p.81). La décision du gouvernement de vendre une importante partie du stock de logement social aurait aussi eu pour effet de prolonger les listes d'attente pour ce type de logement, affectant plus particulièrement les jeunes ménages. Selon Jones, ces décisions ont eu l'effet de réduire d'une façon dramatique le soutien de l'État dans le processus de transition à la vie adulte, rendant ainsi le soutien familial d'une importance capitale pour les jeunes désirant s'installer en logement. Les réponses aux difficultés d'insertion résidentielle ont donc été renvoyées aux jeunes individus et à leurs familles, à leurs capacités économiques de soutenir l'accès au logement à l'extérieur du domicile familial. Or, en forçant de la sorte un recours au foyer familial, il est possible que les inégalités s'accroissent, les familles aisées

pouvant plus facilement soutenir le passage à l'autonome résidentielle des jeunes (Burton, Forrest et Stewart, 1990: 24).

En France, de nombreuses mesures existent pour appuyer l'insertion résidentielle des jeunes. Celles-ci se sont multipliées depuis les années 1980, alors que l'on commençait à constater l'inadéquation des initiatives existantes face à l'allongement et aux nouvelles modalités du passage à l'âge adulte, liés, entre autres, à la précarisation du travail (Galland et Louis, 1984; Blöss, 1987). Si certains reprochent aux dispositifs actuellement proposés aux jeunes leur complexité, ceux-ci demeurent néanmoins nombreux (Xélot, 1997: 24). Certains réseaux nationaux d'organismes d'information et d'insertion pour les jeunes gèrent des banques de logements pour mettre en contact locataires et bailleurs, défendent les droits des jeunes locataires ou mettent certains logement à leur disposition par un contrat de sous-location. Deux organismes nationaux en France, les CROUS et les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) mettent à la disposition d'étudiants (CROUS) et de jeunes en situation précaire (FJT) des logements pour une période couvrant les études universitaires ou pour une courte durée afin de faciliter l'accès éventuel à un logement autonome.

De surcroît, il existe des prestations gouvernementales pour favoriser l'accès au logement: l'*Allocation de logement sociale* est disponible à toute personne ayant des revenus jugés insuffisants; l'*Aide personnelle au logement* est offerte aux personnes occupant un logement financé par l'État; enfin, l'*Allocation logement temporaire* est destinée à ceux qui ne peuvent bénéficier des deux prestations précédentes en raison d'une durée de location

trop brève, par exemple les jeunes ayant recours aux FJT. Enfin, certains programmes de garanties de paiement de loyer ont été développés par le biais de Fonds de solidarité pour le logement, gérés par le niveau de gouvernement départemental. Ainsi, du seul point de vue des aides financières au logement, 49,2% des jeunes français qui ne vivent pas chez leurs parents en bénéficient (Chapeau et Mouillart, 1997b: 2). De plus, 12,6% de l'ensemble des jeunes français âgés de 18 à 28 ans vivent en HLM (*ibid.*, p.11).

En HLM, les aides sont apparemment suffisantes pour réduire les coûts du logement et permettre l'occupation d'un logement confortable et de qualité, alors que sur le marché privé, elles arrivent à favoriser l'accès au logement et son maintien dans des conditions où la qualité et le confort sont de base (Chapeau et Mouillart, 1997b). Les jeunes hors HLM sont par ailleurs insatisfaits de leur logement et sont très nombreux à vouloir le quitter (Mouillart, 1997: 5). Somme toute, s'il existe des problèmes de logement pour les jeunes français, cela n'affecte que 8% d'entre eux qui, pour la plupart, consacrent une proportion un peu trop élevée de leur revenu pour le logement.

L'ensemble des initiatives mises en place en France a probablement atténué la croissance du taux de cohabitation parentale des jeunes de 20 à 24 ans au début des années 1990, alors que les taux de chômage grimpaient en flèche. Pendant que ces derniers passaient de 19,3% en 1990 à 27,3% en 1995, le taux des 20-24 ans vivant chez leurs parents n'a augmenté que de 5 points pendant la même période, passant de 47% à 52% (Europäische Kommission, 1997: 47 et 63). C'est dire l'importance d'approfondir l'étude de l'interaction

des diverses structures - celles des familles, des marchés du travail et du logement, et des politiques sociales - dans le processus de l'insertion résidentielle des jeunes.

Au Québec, très peu d'analyses traitent directement du lien entre les politiques sociales et la situation de logement des jeunes. Ce lien est habituellement évoqué pour dénoncer l'inadéquation des politiques sociales et des besoins des jeunes en matière de logement (Conseil permanent de la jeunesse, 1993: 14; Chicoine et Rose, 1992). Ces critiques seraient justifiées par l'absence de politiques portant sur l'accessibilité des jeunes au logement au Québec (Marcoux, Morin et Rose, 1990: 34) mais aussi par les règlements de l'aide sociale qui posent un frein aux pratiques de colocation, plus fréquentes chez les jeunes. De surcroît, les politiques d'habitation sociale au Canada ne tiendraient pas compte du phénomène des jeunes qui vivent seuls (Morin, R., 1990: 6), pourtant en croissance depuis près de 20 ans. Enfin, il semblerait que les politiques d'accès aux HLM québécois ne tiennent généralement pas compte des jeunes vivant à l'extérieur d'un cadre familial. Y seraient plutôt favorisés les ménages de personnes âgées, les familles et les mères seules (Dansereau, 1991). En outre, les jeunes n'appartiennent pas tous - et de loin - aux catégories de «besoins spéciaux» pour lesquelles existent des interventions particulières, telles que les refuges pour jeunes itinérants ou les «jeunes en difficulté» (*ibid.*).

L'étude de Morin *et al* (1988) propose quelques jalons analytiques concernant l'impact des politiques gouvernementales sur l'insertion résidentielle des jeunes³¹. Il y est suggéré que les politiques d'aide destinées aux familles monoparentales ont facilité la vie à de nombreuses jeunes mères élevant seules un enfant ou plus, notamment en ce qui concerne leur accès au logement social.

Du côté de l'accès à la propriété des jeunes ménages, la même étude affirme que les mesures auraient plutôt été dirigées vers le marché de la construction de logements. Les politiques fiscales auraient stimulé la construction de tours d'habitation dans les années 1960 et 1970, celles-ci ayant probablement «encouragé la formation de jeunes ménages d'une personne» (*ibid.*, p.103). Pendant les années 1980, et en particulier au début de la décennie, le Québec a été la seule province à soutenir le taux d'accession à la propriété des jeunes familles, évitant ainsi un ralentissement prononcé de l'industrie de la construction résidentielle (*ibid.*, p.51).

On peut déduire de ces divers constats que les politiques sociales canadiennes et québécoises agissent surtout sur l'insertion des jeunes manifestant des problèmes sociaux et économiques prononcés. L'intervention gouvernementale n'influencerait la situation résidentielle des autres catégories de jeunes que par ricochet, l'objectif central demeurant la stimulation ou le soutien de l'industrie de la construction. Il faudrait pourtant étudier plus

³¹. Les auteurs notent par ailleurs que l'interaction entre les politiques d'habitation et la formation de ménages chez les jeunes devrait être étudiée davantage.

attentivement l'évolution récente des politiques sociales ayant une influence sur le logement des jeunes québécois pour confirmer ces hypothèses. Ces analyses permettraient aussi de cerner la manière dont ces politiques interagissent avec les autres formes de soutien et de contrainte, telles que la disponibilité de l'aide de la famille et des pairs ainsi que la structure du marché du travail et de celle du logement, dans le processus d'insertion résidentielle.

3.4. L'autonomie ou l'indépendance? Un choix de perspective

La recension thématique des écrits indique que l'insertion résidentielle est un élément important du passage à la vie adulte. Quoique lié à bien des égards aux autres aspects de cette période de passage, tels que l'entrée sur le marché du travail et la formation d'une union conjugale, l'étude de l'installation dans un logement à soi révélerait sans doute un processus en relation étroite avec la construction des nouvelles modalités de l'entrée dans la vie adulte. Or, dépendamment de la perspective analytique choisie pour traiter de l'insertion résidentielle des jeunes, les conclusions concernant ces tendances peuvent varier.

Les jeunes ne vivent plus le passage à l'âge adulte selon le rythme plutôt accéléré d'il y a à peine quelques décennies où se regroupaient dans le temps les marqueurs de la fin de la jeunesse: entrée stable en emploi, début de vie conjugale, départ du foyer familial et installation autonome en logement. Le caractère «fonctionnel» du passage s'est effacé. Gill Jones et Claire Wallace ont bien démontré les changements dans ce processus en Angleterre (Jones et Wallace, 1992), Olivier Galland en France (Galland, 1991), et John Modell aux États-Unis (Modell, 1989). Dans le champ de la sociologie de la jeunesse, ce consensus

apparaît clairement: la jeunesse, en temps que période de la vie, s'est allongée et les marqueurs principaux qui définissaient le seuil de l'entrée dans la vie adulte se sont déconnectés.

Pour Claudine Attias-Donfut, les diverses étapes menant à la vie adulte sont devenues «dénormatives», ce dont témoigne le flou de cette période de transition et la complexification des différentes temporalités qui la jonchent (Attias-Donfut, 1996). Cette dénormatation est à l'oeuvre dans le report des projets de procréation et, plus généralement, dans ce qu'il convient de nommer «l'allongement du processus d'intégration conjugale» (Bernier, 1996: 57), mais aussi dans le rapport au travail parce que, entre autres, l'insertion professionnelle est devenue un exercice plus périlleux et débouche souvent sur des emplois précaires et faiblement rémunérés (Gauthier et Mercier, 1994). Il en va de même pour les aspects résidentiels de l'entrée dans la vie adulte, les jeunes vivant à l'extérieur du domicile familial s'établissant en logement autonome hors famille en proportions grandissantes.

Le processus de «dénormatation» des étapes fait-elle éventuellement apparaître de nouvelles normes du passage à la vie adulte? Aux-États-Unis, Frances et Calvin Goldscheider suggèrent que la pratique d'une vie hors famille pendant la jeunesse serait en voie de s'installer comme norme (Goldscheider et Goldscheider, 1993). La formation d'un ménage autonome à l'extérieur de la famille d'origine avant le mariage constituerait une nouvelle norme s'exprimant tant par les attentes des jeunes et de leurs parents - quoiqu'à un moindre degré par ces derniers - que dans les pratiques de décohabitation des jeunes. Les attentes et

les pratiques variant selon le groupe ethnique, l'affiliation religieuse et le niveau d'éducation des parents, il semblerait que la norme ne soit pas encore fermement institutionnalisée.

Pour ces auteurs, l'émergence de cette nouvelle norme serait le fruit de l'intériorisation de la valeur d'*indépendance* par les jeunes, laquelle valeur est rattachée à l'espace national et social américain plutôt qu'à celui de la famille où la valeur du «familialisme» prônerait surtout l'*interdépendance* des membres de la famille (1993: 34-35). Pour les auteurs, cette tendance est significative de l'effritement des valeurs familiales chez les jeunes; c'est tout comme si leur indépendance ne pouvait s'accommoder de liens familiaux. La perspective théorique du «familialisme» que proposent les auteurs alimente par ailleurs les analyses statistiques sur le départ du foyer familial au Canada (Zhao, Rajulton et Ravanera, 1995: 33).

Ainsi, dans l'optique de Goldscheider et Goldscheider, les jeunes ayant terminé leurs études secondaires pendant les années 1980 seraient plus enclins à partager des valeurs non-familiales que le sont leurs aînés qui ont accédé à la vie adulte au milieu des années 1950 (1993: 35). Or, en plaçant l'accent sur l'explication par le biais des valeurs dont seraient porteurs les jeunes dans la société américaine, les auteurs font peu état des changements socio-économiques qui ont marqué l'Amérique du Nord depuis la crise du pétrole des années 1970 et la manière dont les jeunes ont eu à réagir aux restructurations qui y ont fait suite. En ce sens, la valorisation de l'indépendance chez les jeunes n'est définie que par rapport à la forme de ménage: le simple fait de vivre «hors famille» en serait le signe principal.

C'est dans une toute autre perspective que Jones (1995) analyse le processus menant à l'«indépendance résidentielle» (residential independence) au Royaume-Uni. Essentiellement économique, l'indépendance des jeunes se définirait selon le niveau d'émancipation par rapport au foyer parental, la pleine indépendance économique donnant la clé d'accès aux droits et responsabilités de la citoyenneté (1995: 8-9). Pour Jones, l'accès à l'emploi, aux programmes d'assistance de l'État, au soutien familial et au logement indépendant sont les principaux éléments qui affectent la transition à un mode de vie indépendant. L'accès à toutes ces ressources se mesure en termes de possibilités d'indépendance économique offertes aux jeunes (*ibid.*, p. 9-14). Ce cadre analytique à base économique permet à Jones d'analyser les interactions entre les structures familiales, d'emploi, du marché du logement et des politiques sociales qui sont au coeur du processus d'insertion résidentielle des jeunes. Or, cette perspective comporte aussi des lacunes, notamment parce qu'elle permet difficilement de saisir les changements dans les valeurs des jeunes et dans les modalités d'«être jeune» qui peuvent ressortir de l'interaction entre structures et action. Du point de vue de la théorie de la structuration, les structures sociales peuvent influencer les pratiques sociales des jeunes, tout comme la situation contraire peut se produire.

Ces deux manières fort différentes de traiter la notion d'«indépendance» instaurent une certaine confusion autour de la définition de la valeur de l'indépendance. C'est peut-être parce que les auteurs ne la distinguent pas de celle de l'autonomie, qui est présentée comme synonyme de l'«indépendance» tout au long de l'ouvrage de Goldscheider et Goldscheider (1993). Ici, l'indépendance, en tant que «valeur nationale» semblerait caractériser le rêve

américain poussé à sa limite la plus dramatique, survie et victoire de l'individu dans un contexte de détachement de tout rapport social. À notre avis, l'autonomie se distingue de cette perspective, se rapprochant plutôt de la notion de maîtrise de sa destinée, ce qui n'exclut pas les rapports avec d'autres qui peuvent, en temps de difficulté, apporter un soutien précieux. En ce sens, il est sans doute significatif que l'étude de Goldscheider et Goldscheider n'ait pas tenu compte du rôle de l'État-providence américain dans l'analyse de la vie «hors famille» des jeunes, ni des conditions de logement de ces derniers. Pourtant, la pauvreté frappe aussi les jeunes américains qui sont nombreux à bénéficier de l'aide sociale - on n'a qu'à prêter l'oreille aux débats entourant l'aide sociale à accorder aux mères seules aux États-Unis pour s'en convaincre (voir, par exemple, Dandurand et McCall, 1996) - ou de l'assurance-chômage et, plus encore, à détenir des emplois précaires et faiblement rémunérés (Caplow *et al*, 1991: 33). La «dépendance» de ces jeunes vivant hors famille à l'égard de certains programmes gouvernementaux n'indique-t-elle pas justement que l'indépendance connaît d'importants ratés? En ce sens, l'analyse qui exclut ces dépendants ne définit-elle pas une «norme» qui est le propre de catégories sociales ayant des niveaux d'instruction et de revenu plus élevés? De surcroît, l'«indépendance» des jeunes provenant de ces catégories sociales semble elle-même fortement soumise à un certain jeu de «dépendance», notamment à l'égard des parents qui, selon les analyses de Goldscheider et Goldscheider (1993), offrent un soutien financier à leurs enfants après le départ du foyer familial.

Afin de dissiper la confusion autour de la notion d'indépendance, le philosophe Alain Renault (1989) rappelle que celle-ci est tributaire de l'individualisme, valeur aux fondements de la modernité. L'auteur démontre que l'individualisme, qui visait la libération de la dépendance à l'égard des hiérarchies et des traditions instaurées par les dogmes de l'Église et de la royauté, a produit deux types de valeurs individuelles: celle de l'indépendance, qui favorise la poursuite d'une existence essentiellement dépourvue de rapports aux autres; et celle de l'autonomie, qui s'articule à partir d'un sujet encadré par des interdépendances multiples et se réalisant par celles-ci. La recension des écrits démontre que l'insertion résidentielle est fortement balisée par les rapports sociaux des jeunes, indiquant ainsi que la notion d'autonomie serait plus pertinente que celle de l'indépendance pour l'analyse de ce processus.

Ainsi, au lieu de postuler l'«indépendance» des jeunes qui vivent hors famille (Goldscheider et Goldscheider, 1993) ou de fixer l'«indépendance» économique des jeunes comme unique porte d'accès à la véritable «citoyenneté» (Jones, 1995), ne faudrait-il pas voir comment l'«interdépendance» au sein de la famille cède la place à une multitude d'interdépendances dans la construction de l'autonomie des jeunes? Une telle perspective permettrait d'analyser à la fois la restructuration du lien social - familial, amical ou autre - suivant le départ du foyer familial, et le jeu d'interaction entre les diverses structures influençant le processus d'insertion résidentielle.

La présentation de la recension des écrits fait clairement ressortir que les facteurs intervenant dans ce processus sont multiples. En outre, dans le contexte de restructuration socio-économique en cours depuis les années 1980, ceux-ci sont d'un poids variable selon les changements de structure et de valeur encourus. Ainsi, il semble que les trajectoires socio-professionnelles des jeunes se définissent selon, d'une part, les valeurs sociales qu'ils épousent (et qui favoriseraient aujourd'hui un temps de vie «hors famille») et, d'autre part, les réactions des jeunes face aux contraintes et possibilités - économiques et autres - qui apparaissent objectivement pendant le processus du passage à la vie adulte.

4. Les hypothèses de la recherche

Nous proposons deux hypothèses qui se dégagent de l'élaboration du contexte analytique et de la recension des écrits. La première s'appuie sur un certain nombre de constats. D'abord, selon des études statistiques, le motif de l'«indépendance» connaît une croissance constante parmi l'ensemble des raisons évoquées pour expliquer le départ du foyer familial chez les Canadiens depuis le début du siècle. Ensuite, jusqu'au début des années 1980, les jeunes québécois continuent de former des ménages malgré des restructurations économiques qui n'ont pas nécessairement joué en leur faveur. La recension des écrits permet aussi de constater que le processus d'insertion résidentielle des jeunes s'ancre dans une série de rapports avec la famille et les pairs, le marché du travail et celui du logement ainsi que les politiques sociales. Ainsi, à l'encontre de certaines études, nous ne postulons pas que le désir d'«indépendance» soit à l'origine des processus d'insertion résidentielle des jeunes, mais que celle-ci s'ancre plutôt dans la volonté d'autonomie, qui

présuppose le recours à une série d'interdépendances pour se réaliser. Ainsi, nous suggérons que la volonté d'autonomie est d'une importance capitale dans le processus d'insertion résidentielle des jeunes québécois. Nous proposons donc l'hypothèse suivante:

La volonté d'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes québécois.

Cette hypothèse est liée aux deux premières démarches méthodologiques de la thèse. L'analyse des statistiques concernant l'insertion résidentielle des jeunes *ménages* au Québec entre 1981 et 1991 et de données portant sur l'insertion professionnelle et le marché du logement permettra d'obtenir une mesure des effets des restructurations sur la formation des jeunes ménages et leurs conditions matérielles d'existence. Il s'agira ici de vérifier si l'hypothèse peut être confirmée pour tous les types de jeunes ménages (familiaux et non-familiaux, locataires et propriétaires, à faible revenu et à revenu non faible, etc.) à la lumière des données statistiques disponibles et de situer l'analyse qualitative présentée au chapitre suivant. Cette analyse qualitative, portant sur les données d'une soixantaine d'entrevues semi-dirigées menées à Montréal et à Québec auprès de jeunes individus à faible revenu vivant hors famille, visera à comprendre la manière dont s'articule l'autonomie dans un contexte de contrainte économique et d'absence de relations familiales dans le quotidien.

À partir de la recension des études effectuées dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, ce chapitre démontre que diverses ressources peuvent être mobilisées pour maintenir l'autonomie. Toutefois, les recherches indiquent

qu'en Amérique du Nord, l'accès aux ressources serait plutôt le fait de pratiques d'entraide et de solidarité dans la sphère privée que de soutiens susceptibles d'être apportés par le biais des politiques sociales. Dans un contexte où la volonté d'autonomie des jeunes se maintiendrait malgré les difficultés de l'insertion professionnelle, la relative absence de politiques pour soutenir l'insertion résidentielle suggère que la formulation des politiques gouvernementales ne reflète pas la réalité des jeunes. Ces constats conduisent à notre seconde hypothèse:

Les politiques gouvernementales ne tiennent pas compte de la volonté d'autonomie dans le processus de l'insertion résidentielle des jeunes québécois.

Cette hypothèse est liée au troisième volet méthodologique de la thèse, soit l'analyse des politiques sociales affectant le logement des jeunes au Québec. Il s'agira d'étudier l'évolution de ces politiques eu égard à l'insertion résidentielle des jeunes et de les mesurer à l'aune de la volonté d'autonomie telle qu'elle se manifeste dans ce processus.

* * *

Ce chapitre a montré que les pratiques d'insertion résidentielles des jeunes québécois ont reçu peu d'attention scientifique en dehors des problèmes d'itinérance et de fugue, alors qu'elles ont été l'objet de recherches dans plusieurs autres sociétés depuis une dizaine d'années. Ce projet de recherche doctorale propose d'analyser comment ces pratiques se

déployent dans le contexte des restructurations socio-économiques au Québec, d'abord en analysant la situation de l'ensemble des jeunes ménages, ensuite en étudiant attentivement les situations des jeunes individus vivant hors famille et ayant de faibles revenus. Il a été démontré que le processus de l'insertion résidentielle est lié à l'évolution des structures familiales, du marché du travail et celui du logement, et des politiques sociales. Or, l'étude de ce processus ne peut se situer hors de la perspective théorique de la «structuration de la société» selon laquelle les pratiques sociales des jeunes eux-mêmes contribuent à forger et à reformer ces structures en même temps que ces dernières influencent la situation des jeunes.

Les résultats de l'analyse permettront de dégager des hypothèses et des propositions concernant la position de l'insertion résidentielle dans le champ des études sur la jeunesse, tant du point de vue empirique que théorique, ainsi que des pistes de recherche pour l'avenir. À l'atteinte de ces objectifs analytiques s'associent trois démarches de recherche: l'analyse de la situation résidentielle des jeunes ménages à l'aide de données de recensements de 1981 et de 1991, l'étude du discours des jeunes pauvres vivant seuls en milieu urbain et l'analyse des politiques sociales affectant le logement des jeunes. Dans une perspective d'application des connaissances, ces démarches, en particulier la troisième, permettront de soupeser l'effet de l'intervention sociale et étatique sur la structuration du processus de l'insertion résidentielle et d'articuler des propositions analytiques à cet égard.

CHAPITRE 2

Les démarches méthodologiques de la recherche

Introduction

Ce chapitre détaille la démarche adoptée pour la recherche. Trois volets méthodologiques ont été retenus: 1) une analyse statistique des données de recensement de 1981 et de 1991 portant sur l'évolution des conditions de logement des jeunes ménages au Québec; 2) une enquête par entrevues semi-dirigées effectuée auprès de jeunes pauvres vivant hors famille et âgés de 15 à 24 ans; 3) une analyse de l'évolution des politiques sociales affectant le logement des jeunes québécois. Chacune des étapes méthodologiques a servi à approfondir différents aspects de l'insertion résidentielle des jeunes. Les données statistiques dressent le portrait général de l'évolution du logement des jeunes ménages au cours de la décennie; les entrevues démontrent la logique des processus d'insertion résidentielle de jeunes individus à faible revenu vivant hors famille dans le cadre de leurs trajectoires biographiques; enfin, l'analyse des politiques sociales liées au logement des jeunes révèle le rôle, voire les effets de l'intervention étatique en ce qui concerne l'insertion résidentielle des jeunes.

Cette démarche de recherche s'est insérée dans deux projets de recherche à l'*INRS-Culture et société*, sous la direction de Madeleine Gauthier, aussi directrice, avec Alain Noël (Science politique, *Université de Montréal*) de ce projet de recherche doctorale. Le premier projet de recherche constitue un travail presque entièrement autonome³². Le rapport qui en est le fruit a été publié par la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) (Molgat, 1997a). Il

³². Nous avons effectué l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport. La directrice de la recherche a assuré la cohésion de l'ensemble de l'analyse par des lectures critiques des premières versions du rapport.

s'agit d'une analyse de type quantitatif portant sur des données de recensement de 1981 et de 1991, relatives aux conditions de logement des jeunes méages au Québec. Ces analyses ont permis de dégager une vue d'ensemble de la problématique du logement des jeunes sur l'ensemble du territoire du Québec et au sein des régions administratives qui le composent.

Le second de ces projets de recherche, intitulé *Lien social et appauvrissement: repérage et profil des jeunes pauvres de 15 à 24 ans vivant seuls en milieu urbain*, visait, d'une part, à repérer des jeunes pauvres qui vivent seuls et qui ne sont ni délinquants, ni étudiants, ni itinérants³³, d'autre part, à vérifier l'hypothèse principale de la recherche à savoir qu'il existe un lien entre la situation économique et l'effritement du tissu social dans la construction de la pauvreté chez les jeunes. Une double démarche a permis d'atteindre les objectifs de cette enquête exploratoire: 1) l'observation de «la relation entre la réalité économique des jeunes pauvres et le fait qu'ils vivent en solitaires à travers leurs itinéraires, depuis les raisons du départ de la famille d'origine, leurs réseaux actuels de relations sociales, leurs représentations de l'avenir et leurs aspirations» (Gauthier, 1996b: 160); 2) la construction de types de situation à partir de l'analyse d'entrevues semi-dirigées. Une soixantaine d'entrevues auprès de jeunes à Montréal et à Québec forme le matériau analytique de base de cette enquête, dont le rapport final sera publié sous peu.

³³. Ces sous-groupes de jeunes ont été l'objet de nombreuses études. Nous en connaissons beaucoup moins sur les autres «jeunes pauvres». Pour une description plus détaillée du projet de recherche, voir Gauthier (1996b).

En ayant été intégré au projet après l'obtention d'une subvention du Conseil québécois de recherche sociale (CQRS), nous avons participé à l'élaboration de la grille d'entrevue, à la cueillette des données et à l'analyse des entrevues³⁴. Plus précisément, nous avons assumé la responsabilité du déroulement des trente-deux entrevues à Montréal, desquelles nous avons mené et transcrit la moitié. Nous avons aussi analysé les entrevues en fonction des thèmes de l'insertion résidentielle et des représentations de l'avenir. Enfin, nous avons rédigé une partie du rapport final, dont les sections portant sur l'insertion résidentielle et les rapports à l'avenir ainsi que certaines des propositions concernant les politiques et les pratiques d'intervention sociales (Gauthier, Molgat et Saint-Laurent, 1999).

La troisième démarche de recherche, celle de l'analyse des politiques sociales, constitue une démarche de recherche entièrement autonome. Elle ne s'insère pas dans un des deux projets de recherche décrits précédemment, quoique certaines réflexions sur les politiques sociales liées au logement avaient déjà été avancées à partir des analyses de données dans chacun d'eux (Molgat et Gauthier, à paraître; Molgat, 1997a et 1996).

Nous avons donc opté pour une démarche d'analyse à trois volets. Les deux premiers ont permis d'analyser la situation de logement des jeunes et, plus particulièrement, celle des jeunes à faible revenu vivant hors famille. Les données statistiques ont surtout servi à dresser la toile de fond de l'insertion résidentielle des jeunes ménages au Québec et, parallèlement,

³⁴. Il est à noter que l'insertion de notre projet de recherche dans cette démarche nous a imposé certaines définitions qui ont été précisées au chapitre précédent.

à mettre en contexte les données qualitatives et à fournir des pistes d'analyse et des hypothèses pour l'étude du discours des jeunes. Le troisième volet a été consacré à l'analyse des politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec. Ainsi, deux voies d'analyse ont été empruntées autour d'un objet commun, l'une quantitative, l'autre qualitative. Le plus souvent, les résultats se complètent et, à l'occasion, ils s'interrogent. C'est ainsi que l'efficacité heuristique du procédé a donné l'occasion d'éclairer le processus de l'insertion résidentielle, processus qui était jusqu'ici demeuré dans l'ombre des études sur le passage à la vie adulte des jeunes Québécois.

1. Volet 1. L'analyse des données des recensements de 1981 et de 1991

Les principaux résultats de cette étape de la recherche ont été publiés par la SHQ (Molgat, 1997a). Dans ce travail d'analyse, des tableaux croisés ont été montés à partir de données de recensement rendus disponibles par *Statistique Canada*. La production et l'analyse de ces tableaux ont permis de répondre aux objectifs suivants: 1) cerner l'évolution des conditions de logement des jeunes ménages au Québec durant les années 1980, tant pour l'ensemble du Québec que pour les milieux urbains et ruraux; et 2) établir un portrait général de la situation pour l'ensemble du Québec et ses seize régions administratives à partir des tableaux disponibles pour 1991.

Les tableaux avaient fait l'objet d'une commande spéciale auprès de *Statistique Canada* par la SHQ. En premier lieu, ces tableaux ont été analysés à l'*INRS-Culture et société* afin d'obtenir les informations pertinentes pour la production du rapport de

recherche; par la suite, ils ont été soumis à des manipulations supplémentaires pour les fins de la thèse³⁵. Au départ, les données mises à notre disposition se retrouvaient sous la forme d'une quarantaine de tableaux de fréquences produits à partir des résultats des recensements de 1981 et de 1991. En grande majorité, ceux-ci contenaient des données tabulées à partir d'une base de 20% des échantillons de recensement, seuls quelques-uns ayant été produits avec la totalité des recensés.

Des catégories d'analyses qui nous donnaient une vue d'ensemble des conditions de logement des jeunes ménages au Québec ont été retenues à partir d'une recension d'écrits sur l'insertion résidentielle des jeunes et du contenu des tableaux. Les catégories de données mises à notre disposition correspondaient en grande partie à l'objectif de dresser un portrait pour l'ensemble du territoire du Québec. Les variables des tableaux croisés informaient notamment sur les groupes d'âge, les modes d'occupation, les taux d'effort, le seuil de faible revenu, le genre de ménages (familial ou non-familial) et le sexe du principal soutien de ménage. De plus, les données permettaient de construire des tableaux pour l'ensemble du Québec, les seize régions administratives, les milieux rural et urbain et les villes de Montréal et de Québec.

³⁵. Les tableaux et graphiques produits pour la thèse proviennent du travail d'analyse effectué pour la SHQ. Cependant, l'ordre de présentation et la forme «visuelle» (types de graphiques et tableaux) de plusieurs données ont été modifiés et quelques nouvelles classifications selon les catégories statistiques ont été effectuées.

Cependant, les tableaux comportaient quatre limites méthodologiques dont nous avons tenu compte dans l'analyse présentée au chapitre suivant. D'abord, les données ne représentaient pas les jeunes individus dans des ménages, mais plutôt les jeunes ménages, c'est-à-dire des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans. Ainsi, il n'a pas été possible de connaître la situation résidentielle de tous les jeunes individus, notamment ceux vivant toujours au foyer parental ou encore ceux appartenant à des ménages où ils n'étaient pas le principal soutien. En deuxième lieu, la division des catégories d'âge ne permettaient pas d'analyser la situation selon les catégories plus fines des 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans, ce qui aurait permis de mieux juger l'effet de l'âge et de suivre des cohortes de jeunes ménages entre 1981 et 1991. Troisièmement, les données pour les régions administratives provenaient uniquement du recensement de 1991, ce qui ne nous a pas empêché de présenter un portrait évolutif par région administrative.

Enfin, certaines divergences existaient entre les variables choisies pour la série de tableaux 1981-1991 - qui présentait des données pour l'ensemble du Québec, les milieux urbain et rural et les villes de Montréal et de Québec - et la série de tableaux régionaux de 1991 - qui présentaient des données pour chaque région administrative du Québec. Par exemple, la série des tableaux régionaux de 1991 permet de présenter certaines données selon le sexe du soutien de ménage, mais n'offre pas la possibilité d'analyser la situation des jeunes ménages à faible revenu. En contrepartie, la série de tableaux 1981-1991 permet d'analyser de manière assez exhaustive l'évolution de la situation des ménages à faible revenu, mais ne donne pas l'occasion de faire l'examen des données en fonction du sexe du

soutien de ménage. Ainsi, d'une part, il a été difficile de dépeindre la situation des ménages soutenus par des jeunes femmes, puisque la variable «sexe» n'a pas été retenue pour la commande des données de 1981 et de 1991; de plus, les données «régionales» de 1991 ne permettaient pas de croiser le taux d'effort avec le sexe du principal soutien de. D'autre part, il n'a pas été possible de présenter la situation des ménages pauvres dans les régions administratives puisque la variable «faible revenu» n'a pas été retenue par la SHQ pour la commande des tableaux régionaux de 1991.

Malgré ces difficultés d'ordre méthodologique, l'ensemble de l'analyse a permis de repérer les principales tendances de l'insertion résidentielle des jeunes au Québec et d'identifier les difficultés principales auxquelles sont confrontés les jeunes ménages. La répartition géographique, en particulier, a constitué une source riche d'analyse pour mettre en contexte ces tendances et difficultés. Celles-ci apparaissent donc clairement à partir des catégories statistiques et des croisements de variables disponibles. Or, si l'interprétation des statistiques révèle de nouveaux enjeux pour l'étude de la période du passage à l'âge adulte au Québec, elle ne saurait décrire les éléments plus complexes de l'insertion résidentielle des jeunes individus et les effets des politiques sur ce processus. En général, les enquêtes statistiques servent à présenter une topographie pour définir certaines grandes tendances, cerner des enjeux de recherche et élaborer des politiques sociales. Toutefois, elles ne révèlent jamais toute la réalité sur la vie des personnes concernées, puisqu'elles se basent sur des catégorisations statistiques pré-établies et visent habituellement un temps fixe. Les explications provenant des individus concernant leur propre situation ne sont donc jamais

accessibles par le biais des statistiques³⁶. De plus, à moins de travailler à partir d'outils longitudinaux - ce qui se fait peu en ce qui concerne le logement au Canada - le fil des événements-clés qui ponctuent l'existence des individus échappe à l'analyse statistique. Nous avons donc développé deux autres volets de recherche afin d'approfondir la question de l'insertion résidentielle des jeunes. Le premier volet est consacré à l'analyse de données qualitatives provenant d'entrevues semi-dirigées alors que le second porte sur l'étude de documents liés aux politiques d'habitation au Québec.

2. Volet 2. Les entrevues semi-dirigées

Le deuxième volet de la recherche s'étant déroulé au sein d'une équipe de recherche à l'*INRS-Culture et société*, nous décrivons maintenant l'approche méthodologique empruntée par l'équipe, ainsi que l'insertion de notre recherche doctorale dans la démarche. C'est principalement au moment de l'analyse que le projet de recherche doctorale se démarque de l'ensemble du processus de recherche.

2.1. Les sujets de la recherche

Cinquante-huit entrevues forment le corpus analytique de la recherche portant sur les jeunes pauvres vivant hors famille en milieu urbain. Les jeunes ont été recrutés selon que leur situation permettait d'approfondir davantage l'hypothèse de la recherche: celle de l'existence d'un rapport entre l'appauvrissement des jeunes et la structuration des liens sociaux lorsque

³⁶. Pour une analyse des différences entre les enquêtes de type statistique et celles cherchant plutôt à faire émerger le vécu des populations visées par les analyses statistiques, voir Lesemann (1994).

l'on vit «seul». Il a été décidé d'effectuer des entrevues auprès de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant quitté leur famille d'origine et qui ne vivaient pas en couple ou dans une famille où ils étaient parents. Tous les jeunes ayant participé aux entrevues vivaient sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada pour une personne vivant seule dans une agglomération urbaine de plus de 500,000 habitants. Au moment de la réalisation des entrevues à l'été 1995, ce montant s'élevait à 16,874\$. Les jeunes en situation de colocation et ayant un revenu inférieur à ce montant ont été inclus, même si Statistique Canada évalue que le seuil de faible revenu des ménages de deux personnes se chiffrait à 21,092\$ pour la même année. Ce choix se justifie par le fait que le calcul du seuil de faible revenu pour un ménage de deux personnes présuppose un partage de ressources semblable à celui d'un couple, alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour des colocataires³⁷.

2.2. L'approche méthodologique spécifique

L'approche qualitative a été utilisée puisqu'il s'agissait d'une enquête de type exploratoire visant à analyser le discours des jeunes sur la manière dont se structure l'existence lorsque l'on vit hors des liens familiaux et en situation de pauvreté. La recherche a donc procédé par entrevues semi-dirigées, menées auprès de jeunes correspondant à la définition qui avait été fixée au début de la recherche.

³⁷. Notons, par ailleurs, que la question du partage des coûts dans des situations de colocation a été explorée lors de l'analyse des données (cf. Chapitre 4).

L'objet de recherche de l'équipe, ainsi que le nôtre, n'ayant pas été la cible d'études ou de théorisations poussées, le choix de cette approche à la fois exploratoire et qualitative nous a semblé justifié. Nous avons emprunté à la «grounded theory» - ou méthode qualitative systématique - (Glaser et Strauss, 1967; Glaser, 1978), le concept de la saturation. Le travail de transcription et d'analyse préliminaire des données a donc été poursuivi parallèlement à l'étape de la cueillette afin de dégager une diversité de types de situation des jeunes à faible revenu vivant hors famille en milieu urbain. Au cours de ce travail, nous avons constaté que la question de l'autonomie était centrale au processus de l'insertion résidentielle des jeunes interviewés. Dans le cadre de notre projet de recherche doctorale, il s'agissait donc d'obtenir la saturation des données par rapport à cette question et non pas en fonction des caractéristiques socio-démographiques des interviewés. L'étape de la cueillette a été interrompue au moment où, une grande diversité de situations ayant déjà été atteintes, l'équipe de recherche a constaté la répétition dans les données recueillies sur la description du rapport entre l'appauvrissement des jeunes et la structuration des liens sociaux lorsque l'on vit hors famille. La question de la construction de l'autonomie étant au coeur de ce rapport, il n'a pas été nécessaire d'effectuer des entrevues additionnelles pour notre projet de recherche doctorale. De plus, les cinquante-huit entrevues représentaient une grande diversité de situations par rapport à la question de l'insertion résidentielle, diversité que ne permettent pas de décrire les statistiques, tant du point de vue des conditions de l'existence que des représentations et des schèmes explicatifs que présentent les discours des jeunes interviewés.

2.3. Les instruments de la recherche

Dans le repérage des types particuliers de jeunes pauvres, l'équipe de recherche cherchait à observer quatre dimensions (Gauthier, 1996b):

- 1) les caractéristiques socio-démographiques dont l'origine sociale et géographique, et l'itinéraire depuis le départ de la famille d'origine;
- 2) les sources de revenu: emploi, sécurité du revenu, assurance-chômage, différentes formes d'aide et d'entraide;
- 3) les conditions d'existence: logement, alimentation, conditions sanitaires, choix de consommation;
- 4) l'organisation du temps dont celui des loisirs.

De plus, de la fréquentation d'un réseau social «naturel» à un réseau qui s'impose à eux par l'organisation sociale et communautaire, se dégagent des *représentations* du monde qui pèsent sur l'orientation et les aspirations et que les intervieweurs ont tenté de faire émerger en entrevue:

- 1) les réseaux d'appartenance et de sociabilité;
- 2) le recours aux services et aux organisations;
- 3) le monde des représentations dont celle du travail, du temps impliquant l'avenir, et de l'éducation;
- 4) l'orientation impliquant les choix de vie et les aspirations.

Ainsi, deux outils de collecte de données ont été préparés pour les entrevues auprès des jeunes qui ont accepté de participer à la recherche. D'abord, un questionnaire fermé a permis de recueillir les caractéristiques socio-démographiques usuelles: âge, sexe, revenu, origine ethnique, niveau scolaire atteint, emploi, statut civil, etc.

Ensuite, un guide d'entretien semi-dirigé a assuré la collecte des informations qualitatives qui permettaient d'observer les dimensions choisies³⁸. L'usage de cette technique d'enquête permet d'ailleurs d'aller au-delà du cadre d'analyse pré-établi et de donner à l'interviewé la possibilité de définir ses réponses à partir de ses propres expériences, comme le suggère Edgar Morin:

Ce qui apparaît de plus en plus, c'est qu'il est absurde de poser des questionnaires fermés sur des problèmes où la véritable attitude échappe à la conscience claire de l'interrogé, où les réponses sont communément rationalisatrices ou justificatrices. De même, des réponses préformées sont incapables de saisir la motivation profonde dans de très nombreux domaines (Morin, 1984: 185).

Aussi, l'entrevue semi-dirigée assure une certaine flexibilité dans la collecte de données, comme le soulignent Robert Mayer et Francine Ouellet:

Il y a donc ici une certaine souplesse liée à la forme des questions et au déroulement de l'entrevue; par contre, des questions prédéterminées sur des thèmes, mais que l'on peut adapter ou modifier au besoin, assurent une certaine rigueur (Mayer et Ouellet, 1991: 312).

³⁸. Le questionnaire fermé et le guide d'entretien se retrouvent à l'Annexe 1.

Les thèmes suivants ont été explorés durant les entrevues: 1) les raisons du départ du foyer d'origine; 2) la situation depuis le départ et les changements survenus au niveau matériel, relationnel et dans les activités quotidiennes; 3) le cheminement scolaire; 4) les expériences de travail; 5) les stratégies d'existence; 6) les représentations des jeunes sur le fait de «vivre seul»; et 7) la situation d'avenir. Une série d'entrevues «pré-test» a été menée afin d'assurer la pertinence des thèmes pour faire ressortir le type d'information souhaité, et d'apporter des correctifs, le cas échéant, aux techniques d'entrevue des intervieweurs.

2.4. Le déroulement des entrevues

Il s'agissait moins au départ de fixer un nombre d'entrevues — le critère de saturation étant le critère de base dans ce cas — que de bien cibler les moyens de repérage des jeunes. Cette préoccupation ne peut prétendre à la représentativité, mais a permis d'éviter que la similitude des sources fasse en sorte qu'un seul type de jeunes pauvres ne ressorte des entrevues. Nous avons évité de ne faire appel qu'à une seule source d'information, mais plutôt de les multiplier. Par exemple, nous avons recruté des jeunes dans des organismes de recherche d'emploi, de dépannage vestimentaire ou alimentaire, dans des commerces (cafés, bars, restaurants, buanderies, magasins de vêtements, etc.) et des lieux publics (parcs, coins de rue, métro, etc.). Nous n'avons donc pas rencontré que des jeunes qui ont recours aux services d'organismes communautaires. De plus, le recrutement de l'échantillon par la technique «boule de neige» qui «consiste à ajouter à un noyau d'individus (tous ceux qui sont en relation avec eux) et ainsi de suite» (Beaud, 1984: 187, cité dans

Mayer et Ouellet, 1991: 390) a permis de rejoindre quelques jeunes que nous n'aurions pas rencontrés autrement.

Nous avons répertorié des organismes et des lieux de rencontre potentiels dans divers quartiers, ce qui a permis de faire varier la composition ethno-culturelle des jeunes participant à la recherche. Cependant, les quartiers ont été choisis surtout en fonction des revenus moyens dans les secteurs de recensement, les secteurs pauvres devenant ainsi la cible du repérage d'organismes et de lieux. L'enquête intitulée *La distribution de la pauvreté et de la richesse dans la région de Montréal en 1989* (Mayer-Renaud et Renaud, 1989) a été un atout important au départ de cette démarche, pour donner des pistes quant aux secteurs de recensement à viser. Les jeunes qui habitaient des secteurs plus riches où l'on trouve des îlots de pauvreté n'ont pas été exclus de la recherche, étant donné la possibilité qu'ils révèlent des types de situation différents pouvant enrichir l'analyse.

Le rapport entre interviewer et interviewé pouvant être affecté par les caractéristiques physiques et socio-économiques de chaque interlocuteur (Blanchet et Gotman, 1992: 72-73), les entrevues se sont déroulées en présence d'interviewers d'âges et de conditions sociales différents. Cela a permis de varier la proximité sociale entre interviewer et interviewé et d'accéder à différents types de discours, évitant ainsi des réponses stéréotypées. L'expérience préalable en interview des membres de l'équipe nous avait d'ailleurs indiqué que l'âge pouvait influencer le déroulement de l'entrevue. Nous avons effectivement constaté que la présence d'une personne d'âge «mûr» donnait, par

exemple, de la sécurité et appelait une réflexion de type explicatif sur sa situation de la part de l'interviewé. La présence d'un jeune interviewer favorisait davantage la description, l'interviewé ayant la perception d'une certaine communauté d'expériences avec l'interviewer. Les entrevues se sont déroulées dans une diversité d'endroits: au domicile du répondant, dans des lieux publics (parcs, squares) et commerciaux (cafés), finalement dans les locaux de certains organismes communautaires. Les interviewers se sont habituellement déplacés pour mener les entrevues quoique quelques-unes aient été effectuées dans le milieu de travail des membres de l'équipe, à la demande des jeunes.

L'objectif de répartir assez également les 15-19 ans et les 20-24 ans, les hommes et les femmes, en tenant compte de la plus ou moins grande proximité de la famille d'origine, du rapport au marché du travail et de la scolarité a été respecté. Lorsque l'équipe a décidé de mettre un terme à la période d'entrevue, 26 jeunes avaient été interviewés à Québec et 32 à Montréal.

2.5. L'analyse des données

Tel que nous l'avons déjà mentionné, une analyse préliminaire des données a eu lieu au fur et à mesure que les entrevues se sont déroulées. Cette analyse avait pour but de modifier le questionnaire et le guide d'entretien au début de la période d'entrevues et de dégager une diversité de types de situation. Une fois les données recueillies, l'analyse qui en a été faite s'est inspirée des thèmes qui ont été établis dans le cadre de notre projet de recherche doctorale.

Même si elle n'était pas explicitement axée sur la démarche analytique de cette recherche doctorale, la grille d'entrevue a permis de faire émerger le discours des jeunes sur la question de l'habitation et leur situation socio-professionnelle. Ainsi, les jeunes interviewés nous ont entretenu au sujet de leurs trajectoires socio-professionnelles (situation d'emploi, scolarité, chômage, formation, réseaux sociaux) et des aspects résidentiels de celles-ci (espaces habités, mode d'habitation, rapport au quartier, au voisinage, à la ville etc.). Après une analyse préliminaire du contenu des entrevues, nous avons eu le souci de reconstituer chacune des cinquante-huit trajectoires, à compter du départ du foyer parental, jusqu'au moment de l'entrevue. Celles-ci ont permis de mettre l'accent sur les transitions dans les trajectoires des jeunes et les stratégies mises en oeuvre au niveau résidentiel.

En raison du type d'enquête menée, des catégories nouvelles d'analyse sont apparues tout au long du processus de l'étude des données. La première étape, le codage, a consisté à découvrir les «noyaux de sens» se dégageant par la répétition de mots, d'idées et de phrases contenus dans les verbatims (Deslauriers, 1991: 71) et à les placer dans un plan général de codage pour les jeunes interviewés. L'utilisation du logiciel *Nu*dist* a facilité l'analyse des données qualitatives en permettant de regrouper les données dans des catégories d'analyse établies après la première étape. Les catégories suivantes ont été choisies: 1) le départ du foyer familial; 2) les conditions de vie, incluant l'insertion résidentielle; 3) les relations sociales; 4) la solitude; 5) les études; 6) l'insertion professionnelle; et 7) l'avenir. Les données, constituées par les divers énoncés des jeunes, ont été réparties dans chacune des catégories par les membres de l'équipe en ayant la responsabilité.

Une fois ce squelette d'analyse bâti, une comparaison horizontale entre les discours des jeunes selon les thèmes établis a été effectuée pour les fins de ce projet de recherche doctorale, donc autour de la question du logement. De cette analyse comparative se sont dégagées des tendances et des divergences qui ont permis de développer des propositions concernant les liens entre les aspects résidentiels, professionnels et relationnels des trajectoires des jeunes. Dans une ultime étape de classification, nous avons reconstitué chacune des 58 trajectoires des interviewés, afin de faire ressortir l'enchevêtrement complexe de l'insertion résidentielle et des trajectoires socio-professionnelles. À cette fin, la trajectoire socio-professionnelle a été reconstruite en prenant soin de marquer les transitions et les stratégies résidentielles qui s'y opéraient. Cet exercice a fait ressortir les points de fragilisation et de consolidation de l'insertion résidentielle des jeunes.

Par la suite, l'étude de ces trajectoires a permis de cerner les principales motivations du départ du foyer familial et de construire quatre types de trajectoires. Les raisons de départ et les trajectoires socio-professionnelles révèlent la complexité du processus d'insertion résidentielle des jeunes pauvres vivant hors famille, processus marqué par la qualité des relations des jeunes et la situation en emploi. De cette analyse se sont dégagées des hypothèses et des propositions ayant servi, notamment, à alimenter des réflexions sur les politiques sociales liées au logement des jeunes (cf. Chapitre 5) et à évaluer, conjointement avec les résultats de l'analyse qualitative présentée au Chapitre 3, les théories sociologiques concernant la période du passage à la vie adulte. Nous avons développé ces propositions et

ces hypothèses en puisant dans des écrits empiriques et théoriques portant sur divers aspects du matériel analysé.

2.6. Les aspects éthiques

Nous avons respecté tous les aspects déontologiques nécessaires dans cette recherche: le consentement éclairé des participants aux entrevues, la protection de la confidentialité et de l'anonymat, ainsi que le droit de refus de participation sans pénalité (CRSHC, 1993). Ces exigences ont été satisfaites par le consentement informé et explicite de la personne interviewée, l'assurance donnée aux jeunes qu'un refus de participer n'occasionnerait aucune pénalité, et la non-divulgence d'informations permettant l'identification des personnes interviewées lors de la rédaction de la thèse et de rapports et d'articles subséquents.

3. Volet 3: L'analyse des politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec

Les politiques sociales liées au logement des jeunes ont été l'objet de restructurations importantes depuis le début des années 1980. Plus récemment, en 1994, le gouvernement du Canada s'est retiré du financement de nouveaux logements sociaux; il a également décidé de limiter et de réduire ses dépenses en matière de logement social à l'avenir en les plafonnant au niveau du budget de 1993. Enfin, dans le budget fédéral de 1996, il a annoncé que la responsabilité pour l'ensemble du secteur du logement social serait transférée aux provinces. Ces changements font suite à tout un processus de réduction des engagements financiers du gouvernement fédéral dans ce domaine d'intervention depuis le milieu des années 1980. De

nombreuses analyses postulent que l'ensemble de ce processus de restructuration traduit un mouvement de démantèlement de l'État-providence et de mise à terme de l'intervention fédérale en matière de logement (Mishra, 1990; Wake Carroll, 1990). Peu d'entre elles en présentent une version plus nuancée qui tiendrait compte, par exemple, des nouveaux programmes et politiques mis sur pied et de leur impact sur le logement de différents groupes sociaux³⁹. Ainsi, il existe un besoin d'analyser les restructurations d'une manière plus attentive et plus systématique afin de mieux en saisir la nature et la portée⁴⁰, plus particulièrement en ce qui concerne l'autonomie des jeunes à l'égard de l'insertion résidentielle.

Dans cette perspective, l'approche néo-institutionnaliste, développée par des politicologues tels que Peter Hall (1986), Theda Skocpol (1985) et Suzanne Berger (1981), a été mise à contribution dans l'analyse des politiques d'habitation au Québec. Cette approche articule une critique convaincante des théories explicatives de la construction de l'État-

³⁹. Paul Pierson (1996) présente une analyse fine de la restructuration de l'intervention en matière de logement en Angleterre et aux États-Unis pendant l'ère Thatcher-Reagan. L'auteur tente de discerner la manière selon laquelle ces politiques ont été restructurées et le niveau de «succès» des gouvernements respectifs dans leurs tentatives de démantèlement des programmes d'intervention sur le marché du logement.

⁴⁰. Selon Alain Noël, l'étude des débats entre la droite et la gauche sur l'avenir de l'État-providence démontre que les remises en question qui s'opèrent ne versent pas uniquement dans le sens du néo-libéralisme ou de la sociale-démocratie. Le sens du développement de l'État-providence s'oriente plutôt à partir des définitions conflictuelles de la démocratie proposées par ces deux approches idéologiques. En ce sens, l'analyse des nouvelles politiques étatiques nous porterait à conclure qu'elles prennent souvent des directions idéologiques contradictoires, comme c'est le cas du Québec où se déploient des initiatives tant néo-libérales que social-démocrates, par exemple dans le domaine des services sociaux (Noël, 1996).

providence⁴¹ et de leur relative incapacité de tenir compte de la complexité des restructurations en cours. Elle propose donc de s'attarder au rôle des institutions et des politiques étatiques en tant que médiatrices des enjeux et luttes politiques dans l'analyse de l'État-providence, sans pour autant évacuer l'importance des forces et^{des} idées politiques⁴². L'approche néo-institutionnaliste cherche ainsi à mettre à l'ordre du jour l'analyse des changements dans les politiques publiques à partir d'une analyse des contraintes et des ouvertures accordées par les structures politiques existantes. En ce sens, elle épouse l'approche constructiviste adoptée pour cette thèse et, plus particulièrement, les théories de Giddens concernant le rôle des structures et des acteurs dans la «constitution de la société». L'approche néo-institutionnaliste échappe donc aux explications à causalité unique, qui ne verraient que l'influence déterminante exercée par les institutions sur la vie des individus et des groupes sociaux.

Les principales caractéristiques de l'approche néo-institutionnaliste ont un lien étroit avec des aspects méthodologiques se prêtant à l'analyse des politiques sociales affectant le logement en regard de la volonté d'autonomie des jeunes⁴³. Ces caractéristiques ont été

⁴¹. Voir Merrien (1992) et Weir, Orloff et Skocpol (1988), notamment, pour une présentation critique de ces thèses par rapport à la position néo-institutionnaliste.

⁴². Pour un exemple d'analyses néo-institutionnalistes qui tiennent compte de la valeur des idées ainsi que de celle des structures politiques, voir Hall (1992) et Weir (1992).

⁴³. Il est à noter que l'approche néo-institutionnaliste a beaucoup été employée dans des études comparatives des politiques étatiques de divers pays. Mais elle a aussi été utilisée dans plusieurs études de cas nationaux. Nous la retenons pour ce projet de recherche parce qu'elle offre des prises analytiques importantes en ce qui concerne les restructurations des politiques d'habitation. Ce choix permet en même temps de préparer le terrain pour des

présentées par Thelen et Steinmo (1992). Premièrement, l'approche propose de centrer l'analyse non pas sur les méta-structures sociales mais sur les institutions et politiques *intermédiaires* (par exemple, la *Société d'habitation du Québec* - SHQ -, la *Société canadienne d'hypothèques et de logement* - SCHL -, ainsi que les mesures, les programmes et les règlements ayant un effet sur l'insertion résidentielle des jeunes). En deuxième lieu, elle s'attarde à la manière dont ces institutions et ces politiques structurent les relations entre divers groupes sociaux (par exemple entre jeunes et non-jeunes ou entre différentes catégories de jeunes). Troisièmement, elle s'intéresse aux *processus* qui mènent à la création et la restructuration de politiques à l'intérieur de paramètres institutionnels précis (par exemple, l'évolution des relations fédérales-provinciales, le désengagement financier ou la décentralisation). Enfin, elle propose une approche d'analyse principalement inductive où des hypothèses se dégagent pendant l'étude du matériel empirique, ce qui se prête bien à l'étude d'un corpus de politiques et de programmes où les implications pour les jeunes ne sont généralement pas explicites.

Comment analyser l'évolution des politiques d'habitation québécoises en regard de la question de l'autonomie des jeunes sans verser dans un mode d'analyse qui ne postule que le démantèlement des politiques sociales, alors que celles-ci sont plutôt l'objet de restructurations plus ou moins importantes? L'analyse comparative de Paul Pierson (1996) sur les politiques du «retrait» («retrenchment») de l'État-providence aux États-Unis et en

projets de recherche comparatifs à l'avenir, par exemple dans le cadre de travaux post-doctoraux.

Angleterre suggère que le démantèlement de l'État-providence ne peut suivre le cours inverse de sa mise en place, ne serait-ce qu'en raison des institutions existantes qui ont été créées pour poursuivre les objectifs socio-économiques dont il a été doté (réduction des inégalités sociales, redistribution des richesses, protection contre les aléas du marché du travail, etc.).

Aux fins de son étude, Pierson emprunte une approche néo-institutionnaliste et s'attarde à trois facteurs analytiques (*ibid.*, p.31-48): 1) l'impact du niveau de «centralisation» des institutions sur les restructurations; 2) les capacités gouvernementales de procéder à des restructurations; 3) l'importance centrale du «policy feedback». Ce dernier facteur a été important pour notre propre analyse de la manière dont les restructurations des politiques d'habitation ont tenu compte de la volonté d'autonomie qui se manifeste dans le processus du passage à la vie adulte, plus particulièrement au niveau de l'insertion résidentielle. L'idée principale du «policy feedback» est que les politiques étatiques créent de la politique («policies produce politics») par le truchement d'un effet de retour. Les politiques étatiques contribuent ainsi à structurer l'action et l'influence des groupes d'intérêt, donnent à voir une matrice d'intervention qui influence les possibilités de réforme imaginées par les planificateurs et les politiciens, créent des trajectoires pour les individus qu'elles visent - et aussi pour elles-mêmes - et influencent la conscience qu'ont les électeurs des activités de l'État-providence⁴⁴. Les trois premiers aspects de la notion du «policy-feedback» ont influencé notre analyse.

⁴⁴. D'où des tentatives de rendre le moins visible possible plusieurs changements dans les politiques étatiques. Un argument semblable a été avancé au Canada par Ken Battle (1993) au sujet des réformes sociales du gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

La nature disparate des politiques d'habitation au Québec en ce qui concerne le logement des jeunes a conduit à en adopter une définition large. Une telle définition a aussi eu l'avantage de permettre une démarche de recherche plus inductive par laquelle l'analyse de certains documents a mené à l'étude de programmes et de politiques qui n'avaient pas été envisagés au début de la recherche. Elle a aussi donné la possibilité de considérer l'ensemble des restructurations en cours depuis le début des années 1980, même si elles ne visaient pas directement les jeunes. En accord avec l'approche néo-institutionnelle, les programmes, les mesures et les règlements affectant l'insertion résidentielle ont été étudiés selon les structures administratives qui les encadrent, les idées politiques, voire idéologiques, qui les définissent, la force des acteurs sociaux qui s'y intéressent, et les effets de leur contenu sur les jeunes. L'analyse visait à déterminer dans quelle mesure l'autonomie est encouragée ou contrecarrée par ces politiques. Les interventions de la SHQ et de la SCHL, ainsi que la loi et les règlements québécois de l'aide sociale ont formé la cible de l'analyse puisque les mesures affectant le logement des jeunes s'y trouvent regroupées.

Dans ce volet méthodologique de la recherche nous avons fait porter l'analyse de la restructuration des politiques sociales liées au logement en regard de la question de l'autonomie des jeunes au Québec sur une période s'étendant des années 1980 jusqu'en 1995⁴⁵. Cette période a été choisie pour trois raisons. Premièrement, elle correspond à une

⁴⁵. Cela n'empêche pas que certains éléments marqueurs de l'intervention en matière de logement avant 1980 aient été analysées, en particulier pour distinguer des moments ayant eu des effets à long terme sur les jeunes ou des points de rupture ayant eu un impact sur l'orientation des politiques.

période de changements importants dans les modes d'intervention de l'État en matière de logement. En deuxième lieu, le début de cette période correspondrait à l'émergence, au Québec, de changements dans les modes d'être jeune, sous l'impulsion de restructurations socio-économiques et des manières dont les jeunes y ont réagi (Gauthier, 1994). Enfin, le choix se justifie aussi par la période couverte par les données des recensements (1981 à 1991) et l'année pendant laquelle se sont déroulées les entrevues (1995).

La méthode d'analyse privilégiée ressemble à celle du volet précédent, dont nous avons esquissé les paramètres plus haut, tout en suivant l'approche néo-institutionnaliste. Ainsi, l'analyse des documents liés aux politiques d'habitation a visé à produire certaines propositions théoriques de façon inductive à partir des données empiriques. Une analyse par thèmes a conduit à l'étude des politiques d'habitation sur deux plans: leur évolution générale et la manière dont elles affectent l'autonomie dans le processus d'insertion résidentielle des jeunes. Les thèmes initiaux (centralisation-décentralisation, capacités étatiques et effet de retour des politiques) ont été identifiés ci-haut et s'inspirent d'une recherche menée sur la restructuration de l'État-providence en Angleterre et aux États-Unis (Pierson, 1996). En concordance avec une démarche analytique inductive, trois étapes d'analyse ont été suivies:

- 1) l'établissement de *noyaux de sens* et leur inscription dans un *plan thématique d'analyse*;
- 2) l'étude *comparative* des politiques au cours de la période, pour ensuite en dégager l'évolution;
- 3) le développement de *propositions* théoriques qui portent sur la manière dont les politiques répondent à la volonté d'autonomie des jeunes. Ces propositions se basent non seulement sur l'analyse des politiques sociales liées à l'insertion résidentielle des jeunes

québécois mais aussi sur les données du recensement portant sur les jeunes ménages et les types de trajectoires des jeunes à faible revenu.

CHAPITRE 3

Portrait statistique de l'évolution de l'insertion résidentielle des jeunes ménages au Québec de 1981 à 1991

Introduction

Dans le cadre de la thèse, l'analyse de données statistiques répond à deux objectifs. Le premier est de décrire les transformations qui ont eu lieu dans les situations de logement des jeunes ménages québécois de 1981 à 1991, en vue d'obtenir une mesure des changements au plan de la formation des jeunes ménages et de leurs conditions matérielles d'existence. L'analyse des données sur l'évolution des genres de ménages, du sexe du principal soutien des ménages, des modes d'occupation, des taux de pauvreté et de l'accessibilité financière au logement permet de cerner le sens du changement et d'en préciser les tournures spécifiques en milieux urbain et rural et dans les deux agglomérations urbaines du Québec. Cette description analytique joue aussi un rôle de vérification par rapport à la première hypothèse de travail de cette thèse, à savoir que la volonté d'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes québécois. Nous démontrerons que si l'analyse des données à notre disposition appuie cette hypothèse et permet de l'éclairer, il faudrait effectuer toutefois des études additionnelles afin de pouvoir la vérifier pour l'ensemble des jeunes ménages. Le second objectif consiste à fournir un contexte aux données présentées aux chapitres suivants et à relever certaines hypothèses et questions pour interroger ce matériel. Nous visons ainsi à construire l'échafaudage statistique des modes d'insertion résidentielle des jeunes ménages québécois pendant le processus du passage à la vie adulte, avant d'en présenter les types qualitatifs pour des jeunes vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu, et d'étudier le rôle des politiques sociales dans le processus de l'insertion résidentielle.

Les statistiques à notre disposition permettent de faire le point sur la situation des jeunes ménages, c'est-à-dire des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans. L'analyse proposée dans ce chapitre concerne les jeunes ménages familiaux et non-familiaux. Au sens que lui donne Statistique Canada, un ménage familial peut prendre les formes suivantes: couple avec enfant(s), couple sans enfant, famille monoparentale. Un ménage non-familial peut être formé d'une personne vivant seule ou de deux personnes ou plus partageant un même logement mais qui ne forment pas une famille de recensement⁴⁶. Nous consacrons une attention particulière aux jeunes ménages «non-familiaux» (vivant seuls ou en colocation) puisque ce sont d'eux dont il est question au chapitre suivant. Comme nous allons le démontrer, le fait de ne pas vivre une vie familiale à soi sitôt après le départ du foyer familial est en voie de devenir une pratique majoritaire au Québec, ce qui a des conséquences importantes sur les manières de concevoir l'entrée dans la vie adulte, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour la recherche sur cet âge de la vie.

Les données de recensement portant sur les conditions de logement des jeunes au Québec réfèrent aux années 1981 et 1991. La décennie des années 1980 coïncide avec une période que les observateurs ont définie comme un temps d'appauvrissement et de précarisation en emploi pour les jeunes (Conseil permanent de la jeunesse, 1993; Gauthier, 1994; René, 1993), et aussi de restructurations socio-économiques qui ont été jusqu'à modifier les «modes d'être jeune» (Gauthier, 1994). Peu d'études se penchent sur les liens

⁴⁶. Pour une liste des définitions des termes de Statistique Canada utilisés, voir l'Annexe 2.

entre ces phénomènes et les situations de logement des jeunes ménages. Nous avons voulu explorer ces liens dans ce chapitre afin, notamment, de vérifier l'hypothèse voulant que la volonté d'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes québécois.

L'analyse des tendances donne l'occasion de montrer que des transformations importantes ont eu lieu chez les jeunes ménages au cours de la période 1981-1991, tant dans la répartition des types de ménage qu'au niveau de l'accessibilité financière au logement. Elles s'articulent différemment selon les contextes géographiques et les modes d'occupation du logement.

Ce chapitre est disposé comme suit. Premièrement, nous dressons un portrait de la situation des jeunes sur le marché du travail, afin de relever les principales tendances de la précarité du rapport à l'emploi et de l'appauvrissement pendant la période à l'étude. Ce portrait permet de situer la question de l'insertion résidentielle sur le fond des changements économiques ayant fortement affecté les jeunes. En deuxième lieu, nous décrivons l'évolution de la position des *jeunes individus* au sein des divers types de ménages (enfants vivant chez les parents, personne vivant seule dans un logement, etc.) entre 1981 et 1991. Si nous ne disposons que d'un nombre limité de données pour effectuer cette description, celle-ci permet néanmoins d'avancer quelques propositions liées à la première hypothèse de travail pour l'étude de la situation des jeunes ménages qui suit.

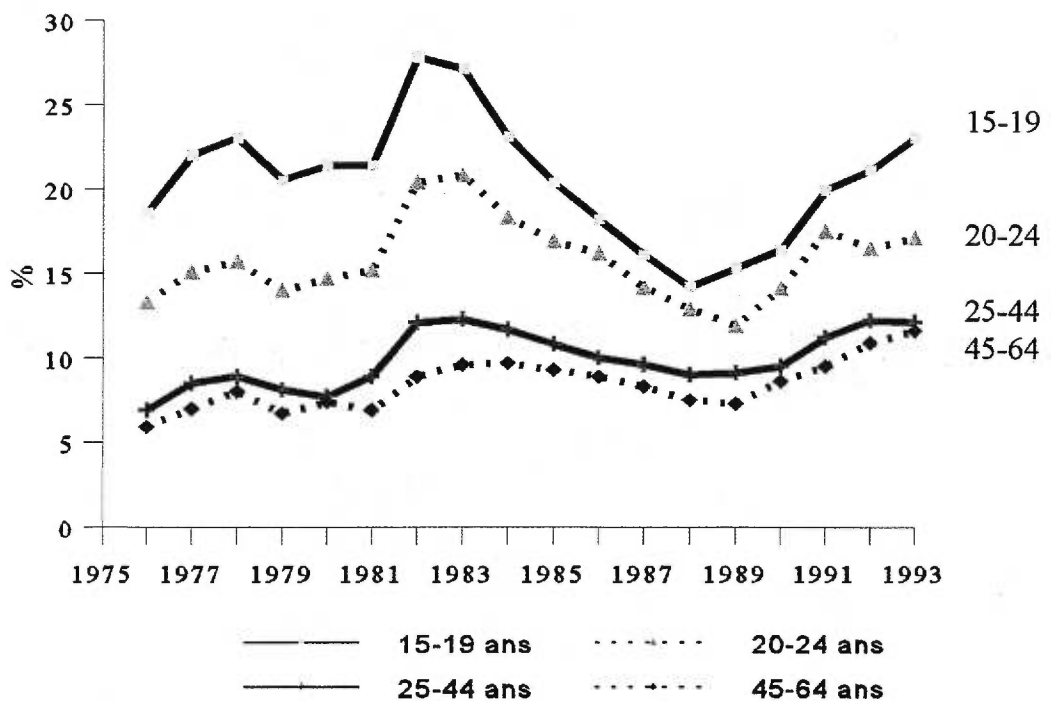
Ainsi, après avoir positionné la question de l'insertion résidentielle des jeunes ménages, nous décrivons d'abord l'évolution des genres de jeunes ménages familiaux et non-familiaux pour l'ensemble du Québec, les milieux urbains et ruraux, et les villes de Montréal et de Québec. Ensuite, nous présentons les données de 1991 selon le sexe du principal soutien de ménage pour les régions administratives du Québec. Suit une section sur les modes d'occupation des logements des jeunes ménages. Enfin, nous centrons l'analyse sur les jeunes ménages à faible revenu. Dans cette section, nous nous attardons plus particulièrement à la question de l'accessibilité financière au logement des jeunes ménages à faible revenu. Ici encore, les découpages géographiques donnent un aperçu des différences selon le milieu de vie pour l'ensemble des catégories analysées. Après chaque section, nous soulignons comment les résultats éclairent la première hypothèse de la recherche. En conclusion, des liens analytiques sont proposés entre les points saillants de chacune des sections du chapitre. Ceux-ci permettent de suggérer des pistes de recherche pour l'avenir, de dégager certaines tendances à l'égard du passage à la vie adulte au Québec, et de soulever des questions pour l'analyse qualitative présentée aux chapitres suivants.

1. La précarité du rapport à l'emploi et l'appauvrissement des jeunes

Les jeunes ont toujours connu un taux de chômage plus élevé que les autres groupes d'âge. Étant souvent les derniers embauchés, ils sont aussi les premiers mis à pied. Les implications de cette situation sont particulièrement visibles en période de crise (Graphique 1), alors que les écarts entre les groupes d'âge peuvent devenir considérables. Après avoir atteint des sommets lors de la récession du début des années 1980, le taux de chômage des

15-19 ans et celui des 20-24 ans se sont graduellement rapprochés, jusqu'en 1989, de ceux de leurs aînés. Par la suite, sous l'effet d'une autre récession et d'une «reprise sans emploi», les taux ont recommencé à grimper, surtout chez les plus jeunes et les plus âgés.

Graphique 1
Taux de chômage par groupe d'âge, Québec, 1976-1993



Source: Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-220, et *La population active*, cat. 71-001.

La situation des jeunes dans le monde du travail ne se résume toutefois pas seulement à un taux de chômage. Par définition, cette statistique ne peut traduire un phénomène comme l'intermittence en emploi des individus, qui est très répandue chez les jeunes. La nature précaire de beaucoup des emplois créés au cours des dernières années (emplois occasionnels,

temporaires, contractuels, etc.) signifie qu'un nombre important de jeunes alternent entre emploi et non-emploi. Ils sont tour à tour travailleurs, étudiants et chômeurs ou, s'ils ne peuvent prétendre à ce titre, assistés sociaux. L'une des façons de juger de l'importance de l'intermittence est le nombre de transitions de la sorte subies par un individu au cours d'une période donnée. Alors que 65 % des 45-54 ans n'en connaissaient aucune en 1988-1989, les 20-24 ans, étudiants exclus, n'étaient que 40,8 % dans cette condition, le nombre de transitions diminuant cependant avec le niveau de scolarité (Gauthier, 1994: 356-357 et 88-89).

Une autre mesure du phénomène est l'incidence du chômage qu'il n'est possible de connaître qu'à partir de données longitudinales, c'est-à-dire, dans le cas de l'Enquête sur l'activité de Statistique Canada, de données recueillies auprès des mêmes individus sur chacune des 104 semaines de 1988 et de 1989. Alors que le taux de chômage des 20-24 ans s'établissait à 12,9 % en 1988 et à 11,9 % en 1989 (Enquête sur la population active et Graphique 1), 42,3 % des individus de ce groupe d'âge ont connu au moins une semaine de chômage sur les 104 de la période 1988-1989. Durant cette même période, l'incidence du chômage était de 17,6 % chez les 45-54 ans (Gauthier, 1994: 356). Soulignons que cette situation est celle qui prévalait avant le début de la dernière récession, alors que le chômage était à son plus bas. Il ne nous est pas possible de qualifier la situation actuelle, mais une amélioration serait pour le moins étonnante.

Les données du recensement pour le Québec indiquent que pour la période de 1981 à 1991, le taux d'activité sur le marché du travail a augmenté pour les 15-19 ans, passant de 44 % à 49,8 % et diminué pour les 20-24 ans, passant de 83 % à 82,3 %. Les taux de chômage ont suivi la même tendance: de 38,8 % à 33,6 % pour les 15-19 et de 19,4 % à 20,2 % pour les 20-24 (Statistique Canada, 1993b: 88-89). Quant aux inactifs, leur nombre a augmenté, mais de peu. Cependant, cette catégorie regroupe notamment les étudiants au niveau postsecondaire, dont le nombre a augmenté de 1981 à 1991. Ainsi, 109 718 personnes étaient inscrites au premier cycle du postsecondaire au Québec en 1991, comparativement à 79 506 en 1981, une augmentation de 38 % en 10 ans.

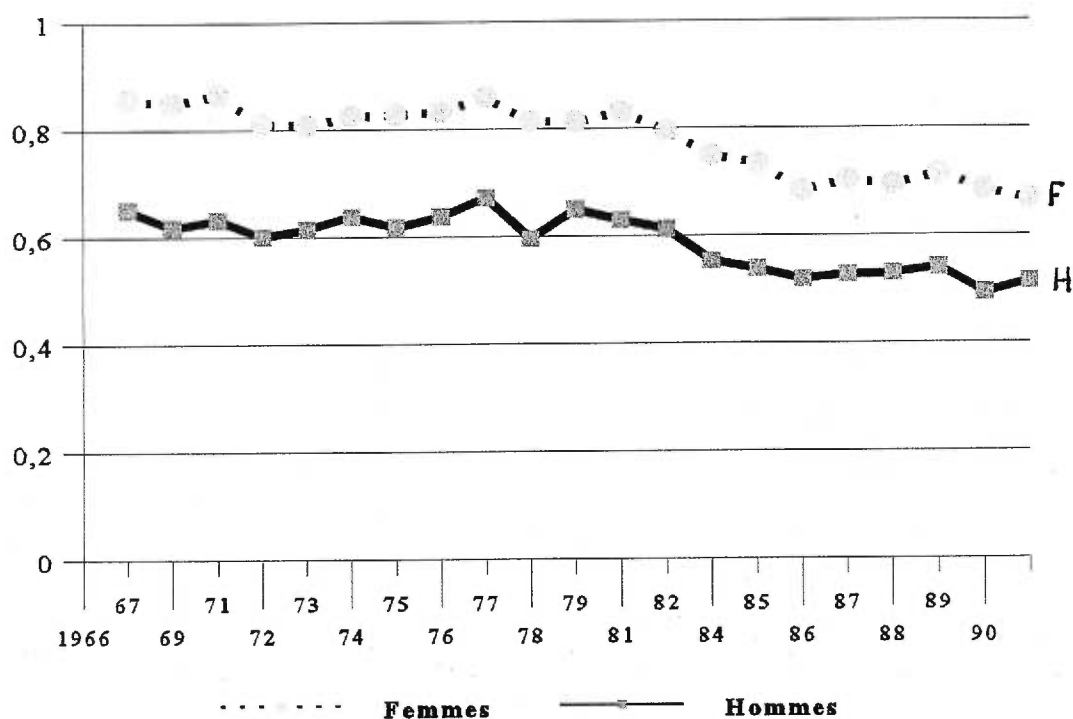
Il semble donc y avoir un décalage entre la faible augmentation des jeunes inactifs âgés de 20 à 24 ans et la croissance du nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires. La croissance du nombre d'individus qui combinent études et travail au cours de leur formation postsecondaire pourrait expliquer la faible augmentation du pourcentage d'inactifs chez les jeunes malgré une hausse des inscriptions à l'université. Selon une étude récente, seulement 60 % des jeunes universitaires suivent un cheminement linéaire d'études⁴⁷ après leur inscription à l'université (Sales *et al.*, 1996). Ce constat remet en question l'image traditionnelle de l'étudiant qui complète ses études pour rentrer rapidement sur le marché du travail. Il devient dès lors difficile de départager les jeunes étudiants des jeunes travailleurs puisque les statuts peuvent se chevaucher et se succéder rapidement. Du

⁴⁷. Les étudiants n'ayant ni changé de programme d'études, ni interrompu leurs études, ni dépassé les délais prescrits d'obtention du diplôme au cours de leurs études universitaires présenteraient un cheminement «linéaire» pur (Sales *et al.*, 1996).

coup, la pauvreté économique associée à chacun de ces statuts revêt aussi un certain flou, de sorte qu'il devient de plus en plus difficile d'associer ou non la pauvreté à un statut passager et «tolérable» pour les jeunes étudiants.

Tout comme la stabilité en emploi n'est pas synonyme d'un travail bien rémunéré et protégé par une convention collective, l'intermittence n'est pas synonyme de pauvreté. Il est vrai que les emplois précaires ne sont pas toujours mal payés, et certains individus peuvent très bien s'en sortir en allant de l'un à l'autre, mais les statistiques nous indiquent aussi qu'il ne s'agit certes pas de la majorité des jeunes. Les emplois qu'ils occupent, ceux créés ou laissés vacants ces dernières années - dont une moitié d'emplois précaires (Gauthier et Mercier, 1994: 92) - appartiennent surtout au secteur des services. La rémunération moyenne de ces emplois a évolué à la baisse, alors que celle des emplois plus traditionnels, souvent occupés par les aînés, a augmenté. En comparaison des revenus des 45-54 ans, les revenus des 20-24 ans ne cessent ainsi de diminuer, comme l'indique le Graphique 2. On retrouve ici aussi un effet de génération. Signe des temps, le fait de détenir un emploi ne met plus à l'abri de la pauvreté.

Graphique 2
Rapport entre les revenus moyens des 20-24 ans et des 45-54 ans
travaillant à temps plein, selon le sexe, Canada, 1967-1991^a



a. La définition du travailleur à temps plein fut modifiée à partir de 1981, pour inclure ceux qui ont travaillé pendant 49 semaines au cours de l'année.

Source: Gauthier et Mercier (1994: 94 et 186-187), données de Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*, cat. 13-577 et 13-217.

On peut donc parler d'un certain appauvrissement des jeunes qui serait lié aux crises économiques et aux changements sur le marché du travail au cours des années 1980 et au début des années 1990. Quelques indices tendraient à le démontrer: en 1988, les 15-24 ans représentaient 8,7 % des personnes vivant seules, mais ils comptaient pour 11,3 % des personnes vivant seules sous le seuil de faible revenu (Gauthier et Mercier, 1994: 75). La position relative des jeunes familles est plus défavorable encore: «en 1988, les familles dont le chef avait entre 15 et 24 ans représentaient 3,9 % de l'ensemble des familles alors que

8,4 % des familles pauvres avaient comme chef une personne de 15-24 ans» (*ibid.*). Selon le Conseil national du bien-être social (CNBES), des tendances semblables se manifestent pour l'ensemble du Canada. Ainsi, alors que le taux de pauvreté des personnes seules de moins de 25 ans était de 44,2 % en 1980, il a atteint un sommet de 63,8 % en 1994 (CNBES, 1996: 38). Le même organisme souligne que le taux de pauvreté des chefs de famille de moins de 25 ans a évolué selon la même tendance, passant de 20,5 % en 1980 à 45,1 % en 1994 (*ibid.*, p.38). Enfin, d'autres données indiquent par ailleurs que la pauvreté s'est rajeunie: les jeunes ménages ont dans l'ensemble une plus forte incidence de pauvreté que les ménages dont le principal soutien est âgé de 65 ans ou plus, ménage qui composait historiquement le groupe le moins bien nanti. Une étude récente de Langlois et Gardes, après avoir développé un nouvel indice synthétique de pauvreté-richesse (ISPR), arrive à la même conclusion: la proportion de pauvres au Québec augmente chez les jeunes et est en hausse chez les diplômés (1995: 50).

En se centrant sur le phénomène des jeunes de la rue, de l'itinérance ou des sans-abris, la recherche sur le logement des jeunes au Québec a contribué à mettre en évidence un important problème de société⁴⁸. Mais, nonobstant la pertinence sociale des travaux sur ce sujet, ils font peut-être oublier qu'en amont de cette réalité marginale se retrouvent d'autres jeunes qui font face à des difficultés d'insertion résidentielle. La relative invisibilité de ces «autres jeunes pauvres» ne signifie pas absence de difficultés. Si les changements dans

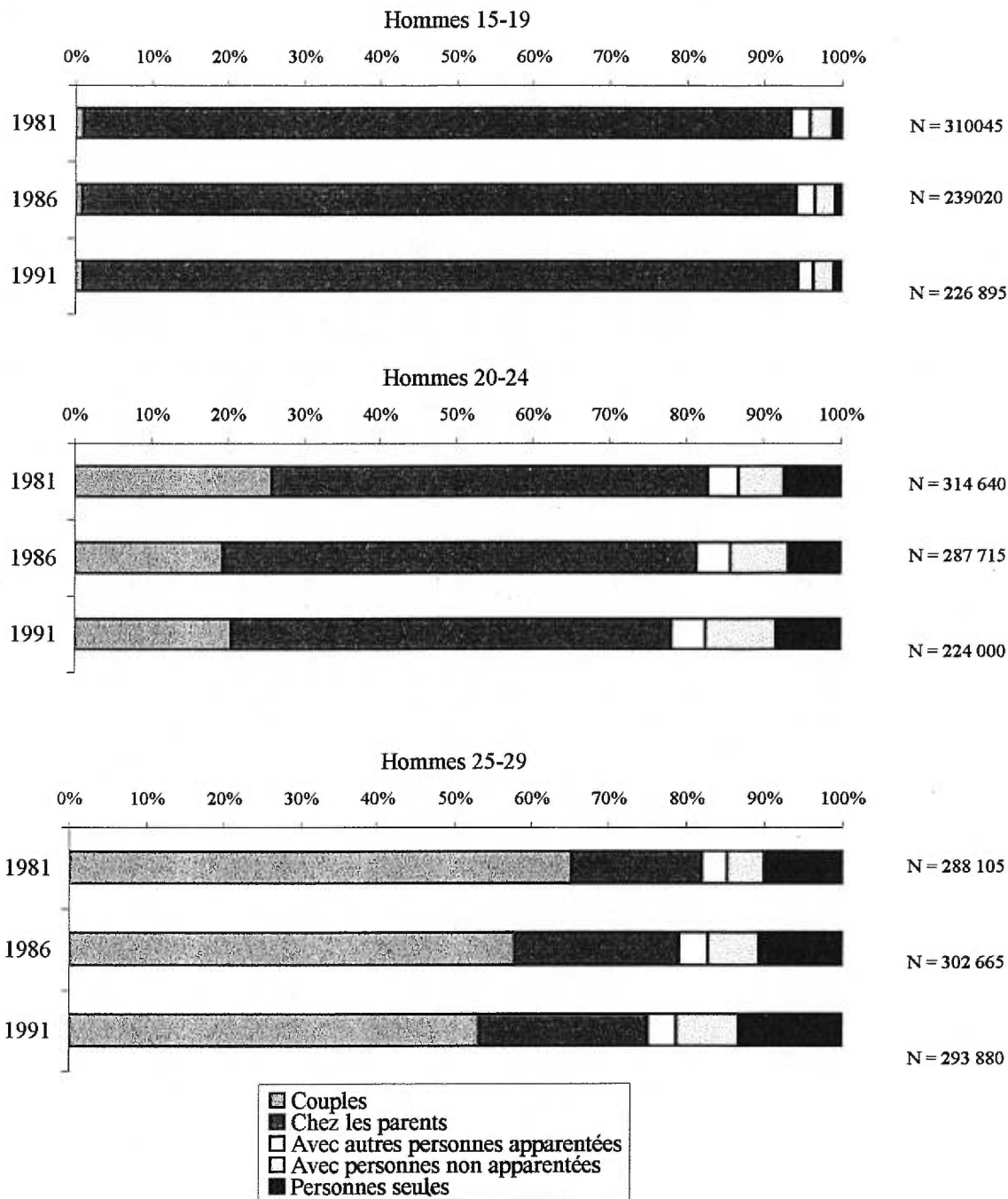
⁴⁸. Voir, à titre d'exemple, les travaux de Marguerite Michelle Côté (1991), Yves Lamontagne *et al.* (1987) et Michel Parazelli (1996).

le monde du travail au cours des années 1980 ont pris l'ensemble de la population par surprise, ils ont particulièrement affecté les jeunes qui entraient sur le marché du travail. À plusieurs égards, il leur a été difficile d'y réagir (Gauthier, 1994: 75-137). Ce phénomène n'est pas étranger à l'appauvrissement des jeunes pendant ces mêmes années. L'ensemble de ces changements a eu des répercussions sur l'insertion résidentielle des jeunes; elles s'affichent non seulement par la visibilité des jeunes de la rue mais aussi dans les statistiques portant sur divers aspects du logement des jeunes, comme nous le verrons dans les sections suivantes.

2. La répartition des jeunes dans les divers types de ménages

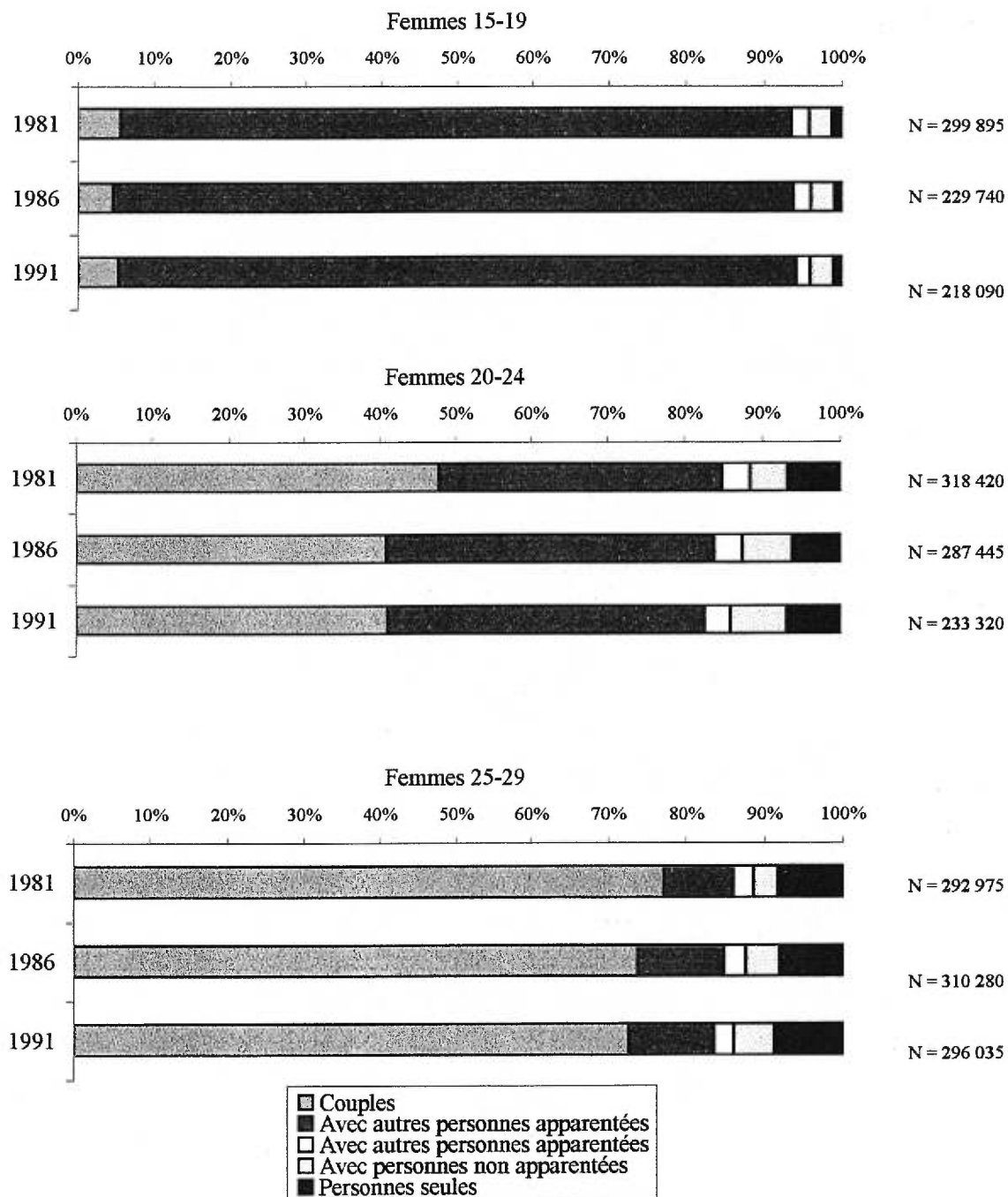
Il ne saurait être question de comprendre l'évolution des jeunes ménages sans d'abord indiquer l'évolution de la position des jeunes individus au sein des divers types de ménages (enfant dans un ménage familial, colocataire dans un ménage non-familial, etc.). Seule une série de données statistiques décrivant la situation pour l'ensemble des jeunes québécois donne une indication de ces changements. Ces derniers sont décrits dans les graphiques aux deux pages suivantes (Graphiques 3 et 4). Ils présentent l'évolution de la situation pour les jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 29 ans, selon des tranches d'âge de cinq ans.

Graphique 3
Modalité de vie des jeunes hommes, par groupe d'âge dans les ménages privés
(Ensemble du Québec)



Source: Données des recensements de 1981, de 1986 et de 1991 compilées par Luce Duval, catalogue 92-905, 93-106, 93-312; Données du recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement.

Graphique 4
 Modalité de vie des jeunes femmes, par groupe d'âge dans les ménages privés
 (Ensemble du Québec)



Source: Données des recensements de 1981, de 1986 et de 1991 compilées par Luce Duval, catalogue 92-905, 93-106, 93-312; Données du recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement.

En général, on assiste, de 1981 à 1986, à une augmentation de la proportion de jeunes québécois vivant avec leurs parents. Par la suite, la proportion de jeunes vivant au foyer parental demeure stable ou diminue entre 1986 et 1991. Pour ceux qui vivent hors du foyer parental, la tendance principale concerne la diminution de la proportion de jeunes vivant en couple et la croissance de la proportion de jeunes vivant «hors famille», en particulier dans des ménages avec d'autres personnes non apparentées et dans des ménages composés d'une seule personne. La baisse de la part de jeunes vivant au foyer familial entre 1986 et 1991 ne permet pas toutefois de résorber la tendance du début des années 1980. Ainsi, en 1991, il y a proportionnellement plus de jeunes vivant au foyer familial qu'en 1981, et cela dans toutes les tranches d'âge de cinq ans, tant chez les hommes que chez les femmes. La situation des 15-19 ans se présente différemment des deux autres groupes d'âge. Celle-ci est demeurée relativement stable entre 1981 et 1991, seule la proportion de jeunes femmes âgés de 15 à 19 ans vivant en couple ayant subi une légère inflexion en 1986.

Ces données ne sont pas contraires aux tendances canadiennes. À partir d'une analyse des tendances chez les jeunes *célibataires* de l'ensemble du Canada, Ravanera constate que dans chaque tranche d'âge de trois ans (15-17, 18-21, etc., jusqu'à 29 ans), les jeunes habitent plus fréquemment avec leurs parents en 1991 qu'en 1981, et cela tant chez les hommes que chez les femmes (Ravanera, 1995: 26-27). La hausse la plus prononcée a eu lieu chez les femmes de 24 à 26 ans, dont 38% habitaient avec leurs parents en 1981, contre 46% en 1991.

Or, si nous considérons l'évolution de ces taux chez les jeunes *célibataires* québécois entre 1986 et 1991 dans les groupes d'âge de 20-24 ans et de 25-29 ans, les taux de jeunes vivant chez les parents diminuent. Pour les 20-24 ans, ces taux passent de 76,9% à 72,4% chez les hommes et de 72,7% à 70,5% chez les femmes. Dans le groupe des 25-29 ans, ils baissent de 50,2% à 46,7% pour les hommes et de 42,1% à 40,0% pour les femmes. Les données à notre disposition ne permettent pas de développer une analyse par tranches d'âge plus fines mais il serait surprenant qu'elle produise des résultats contraires. D'ailleurs, ces calculs n'empêchent pas de constater une augmentation générale de la proportion de jeunes vivant au foyer familial entre 1981 et 1991.

Dans l'ensemble, ces tendances traduisent probablement un effet de l'évolution du monde du travail sur l'insertion résidentielle des jeunes. Ainsi, la crise du début des années 1980 aurait favorisé un report du moment du départ final du foyer familial, alors que l'amélioration relative de la situation en emploi vers la fin de la décennie aurait freiné, voire renversé cette tendance. Il se peut aussi que ces restructurations expliquent la tendance à la baisse de la formation des couples chez les jeunes, en particulier les couples avec enfant, la présence d'un enfant ne pouvant s'envisager qu'avec une certaine stabilité de l'emploi.

Ces tendances, toutefois, ne signifient pas nécessairement une baisse, puis une remontée de la volonté d'autonomie des jeunes. Celle-ci aurait continué de se manifester, principalement par la croissance de la proportion de jeunes vivant seuls ou en colocation alors que l'évolution du marché du travail pendant les années 1980 n'a pas toujours joué à

leur avantage. Deux autres arguments peuvent être avancés en ce qui concerne la volonté d'autonomie des jeunes. D'une part, le fait qu'une plus grande partie de jeunes ayant quitté le foyer familial vivent seuls ou en colocation en 1991 qu'en 1981 indiquerait, au moins en partie, une volonté de construire les bases de sa propre autonomie avant d'entreprendre un processus menant éventuellement à la conjugalité. Léon Bernier a évoqué ce scénario, associé à un «processus d'individualisation sociale», à propos de certaines jeunes femmes ayant été interviewées dans le cadre d'un projet de recherche portant sur le «désir d'enfants» (Bernier, 1996: 55). D'autre part, il se peut que le fait de demeurer au foyer familial pose moins d'entraves à l'autonomie aujourd'hui que naguère. Le développement de relations moins autoritaires entre parents et enfants ainsi que la libéralisation des moeurs permettraient désormais aux jeunes de vivre au domicile des parents sans grande contrainte, y inclus du point de vue de la vie amoureuse. De tels rapports entre parents et enfants se seraient instaurés dans les sociétés italiennes et espagnoles, les relations familiales traditionnelles ayant cédé le pas à des valeurs plus modernes (Casal et Garcia, 1993; Cavalli, 1993)⁴⁹. Cette plus grande liberté accordée aux «enfants adultes» au sein du foyer familial donne ainsi la possibilité de réaliser une part des aspirations à l'autonomie et de reporter à un moment propice l'accès à l'autonomie résidentielle. Ces arguments contestent une interprétation à causalité unique (effets des restructurations sur le marché du travail) des changements s'étant produits dans le processus d'insertion résidentielle des jeunes. Il s'agit maintenant de voir

⁴⁹. Notons que ces deux sociétés n'ont pas connu une croissance forte de la vie hors famille des jeunes à partir des années 1970, comme ce fut le cas au Québec. Les changements ayant permis d'accommoder la volonté d'autonomie des jeunes dans ces sociétés se seraient donc déroulées principalement au sein de la famille d'origine.

comment l'analyse des données statistiques portant sur les jeunes ménages nous permet de nuancer ces propos, voire de situer l'importance de la volonté d'autonomie dans le processus de l'insertion résidentielle.

3. L'évolution des jeunes ménages familiaux et non-familiaux

Il sera ici question des jeunes ménages au sens de la définition statistique de ménage (voir l'Annexe 2), dont le principal soutien est âgé de moins de 30 ans. Si cette mesure comporte le désavantage de ne pas décrire la situation de tous les jeunes qui, individuellement, se trouvent dans un ménage hors du foyer d'origine, elle permet néanmoins de proposer un tracé instructif de l'évolution de la composition des jeunes ménages au Québec au cours des années 1980.

Dans l'ensemble, le nombre de jeunes ménages au Québec est passé de 428 845 en 1981 à 376 565 en 1991, une réduction de 12,2 % (Tableau 2). Cette diminution est attribuable, en partie, au changement dans le poids démographique des jeunes, mais aussi aux difficultés croissantes associées à la formation d'un ménage autonome, comme en témoignent les phénomènes du report de la décohabitation familiale et des retours plus fréquents au foyer d'origine. Cette diminution varie selon les milieux. Elle est moins prononcée dans les grandes villes du Québec (5,1 % à Montréal et 6,9 % à Québec) et dans l'ensemble des milieux urbains (11 %) qu'en milieu rural où elle atteint 18,4 % (Tableaux 1.1 et 1.2 à l'Annexe3). Il est probable que les phénomènes de migration des jeunes des régions vers les centres urbains expliquent une bonne partie des différences entre milieu urbain et milieu rural.

Tableau 2
Évolution dans le genre de ménage dont le soutien est âgé de moins de 30 ans
(Ensemble du Québec, 1981 et 1991, Base de 20 %)

Genre de ménage	1981		1991		Évolution	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble	428 845	100	376 565	100	-52 280	-12,2
Ménage unifamilial	295 775	69	236 780	62,9	-58 995	-19,9
– Couple sans enfant	141 230	32,9	115 330	30,6	-25 900	-18,3
– Famille biparentale	127 450	29,7	90 440	24	-37 010	-29
– Famille monoparentale	27 085	6,3	31 005	8,2	+3 920	+14,5
Ménage non-familial	131 780	30,7	138 685	36,8	+6 905	+5,2
– D'une personne	102 710	24	102 130	27,1	-580	-0,6
– 2 personnes ou +	29 080	6,8	36 555	9,7	+7 475	+25,7

Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

La majorité des jeunes ménages vivent dans les grandes régions urbaines du Québec. Dans les grands centres urbains que forment la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et la région de Québec, on retrouve près de 41 % des jeunes ménages québécois (Tableau 1 à l'Annexe 3), alors que ces deux régions urbaines contiennent 38 % de l'ensemble des ménages québécois. En ajoutant la Montérégie qui regroupe les municipalités de la Rive-Sud de Montréal, on obtient une représentation de 56,9 % des jeunes ménages; en additionnant Laval, on obtient 60,8 %. Dans l'ensemble, 58,9 % des ménages québécois vivent dans ces régions urbaines. Ainsi, même si les jeunes vivent majoritairement dans les grandes régions urbaines du Québec, leur proportion se démarque peu de celle l'ensemble des ménages. La

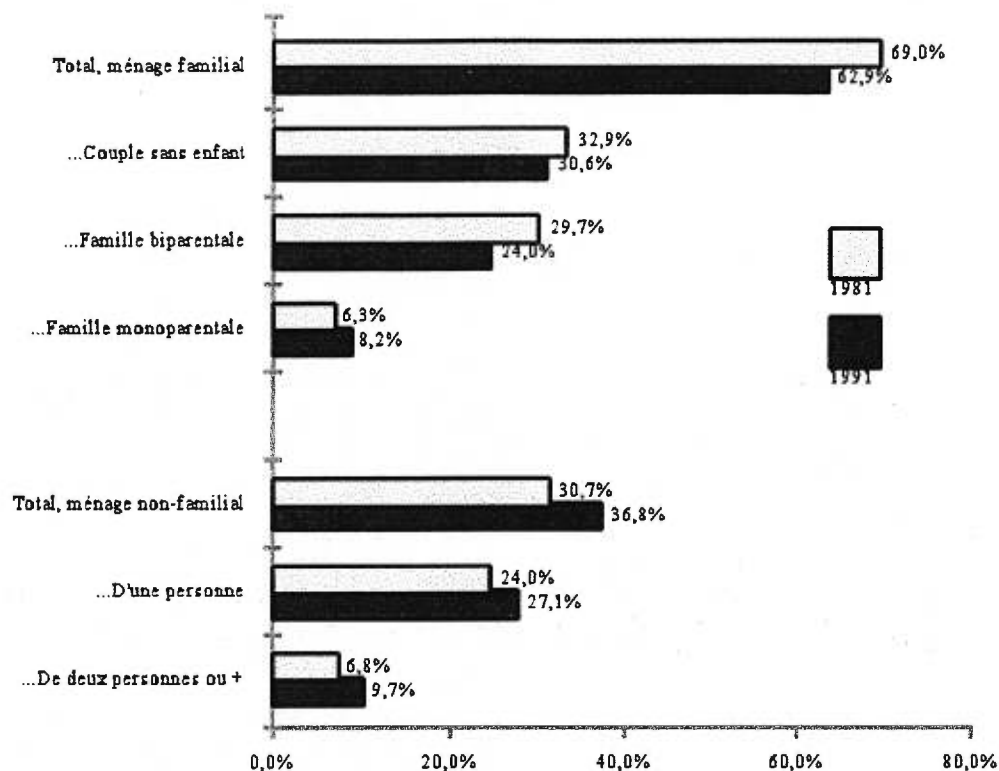
spécificité urbaine des jeunes ménages ne réside donc pas dans leur sur-représentation dans ces milieux. En fait, des régions urbaines dont il vient d'être question, seule la Communauté urbaine de Montréal affiche une plus forte proportion de jeunes ménages que l'ensemble des ménages.

3.1. L'ensemble du Québec

Il y a eu d'importants changements en ce qui concerne la composition des différents types de ménages chez les jeunes. La tendance va dans le sens de la croissance de la proportion de familles monoparentales et de ménages non-familiaux et, en contrepartie, de la décroissance des ménages formés de couples avec ou sans enfants⁵⁰. Pour l'ensemble du Québec, c'est surtout la moins forte présence des familles biparentales, tant en chiffres absolus qu'en proportion de l'ensemble des jeunes ménages, qui explique la diminution de la proportion des ménages familiaux (Graphique 5). Alors qu'elles représentaient près de 30 % des jeunes ménages en 1981, ces familles n'en forment que 24 % en 1991. En chiffres absolus, il y a eu une chute de 29 % de ce genre de ménage (Tableau 2). De plus, les familles monoparentales sont les seules à connaître une croissance dans la catégorie des ménages familiaux. Du côté des ménages non-familiaux, la proportion est passée de 30,7 % à 36,8 %. Dans cette catégorie, il n'est pas sans intérêt de constater que les ménages d'une personne n'ont pas progressé en chiffres absolus, mais en proportion seulement, alors que le nombre de ménages de deux personnes ou plus a progressé de plus de 25 %.

⁵⁰. Les ménages multifamiliaux n'ont pas été retenus pour l'analyse puisque leur nombre est trop marginal (moins de 0,3 % de l'ensemble des jeunes ménages en 1981 et 1991).

Graphique 5
Évolution de la répartition des genres de jeunes ménages
(Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du recensement (1981 et 1991), produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 2 à page 134.

3.2. Les régions administratives du Québec

L'analyse des catégories générales de «ménage familial» et de «ménage non-familial» dans les 16 régions administratives du Québec⁵¹ (Tableau 2 à l'Annexe 3) révèle des écarts importants dans leur répartition par rapport à la moyenne québécoise. Même si ces données

⁵¹. Une carte géographique des seize régions administratives du Québec se retrouve à l'Annexe 4.

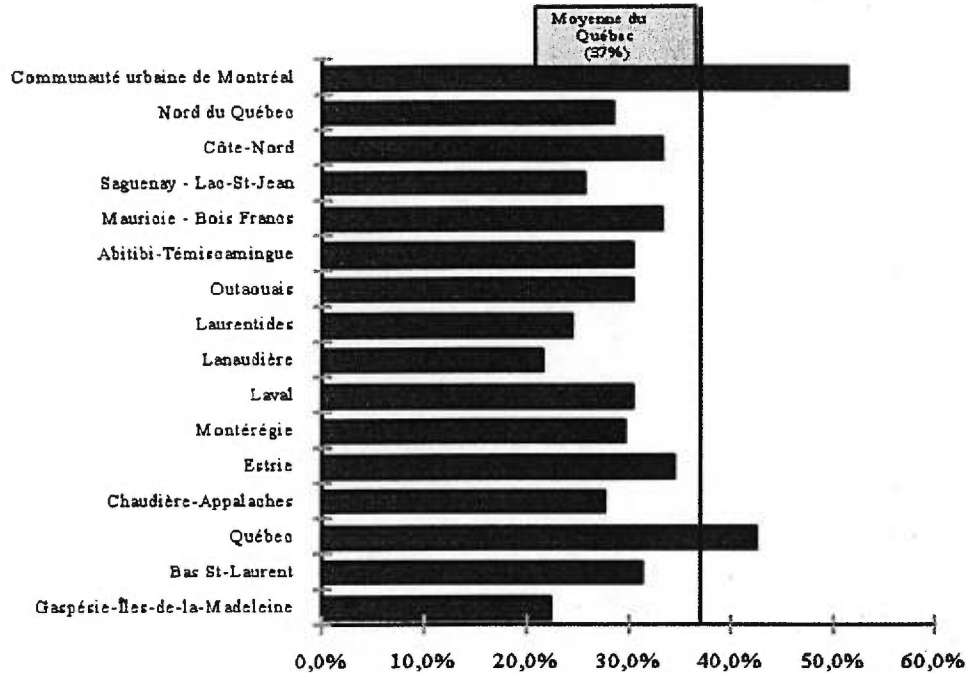
ne sont disponibles que pour 1991⁵², elles révèlent des distinctions régionales attirant l'attention sur les différences entre milieu rural et milieu urbain, et la spécificité des deux grands centres urbains du Québec en ce qui concerne le passage à la vie adulte.

En moyenne, 63 % des jeunes ménages québécois sont des ménages familiaux alors que 37 % sont des ménages non-familiaux (Graphique 6). Or, toutes les régions administratives du Québec se retrouvent au-dessous de cette moyenne en ce qui concerne la proportion des jeunes ménages non-familiaux, sauf la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et la région de Québec.

Avec des proportions de jeunes ménages non-familiaux de 51 % et de 42 %, la CUM et Québec affichent une différence remarquable avec les autres régions du Québec, au point où elle peut être décrite comme un fossé. Dans la région de la CUM, où les ménages familiaux des jeunes sont même minoritaires, la distinction est la plus aiguë. La proportion des ménages époux-épouse avec enfant n'atteint que 18 % dans la région de Québec et 14 % dans la CUM. (Tableau 2 à l'Annexe 3).

⁵². Tel que nous l'avons expliqué au chapitre précédent, les données pour les régions proviennent uniquement du recensement de 1991. Nous ne présentons pas de portrait détaillé pour chaque région compte tenu de l'objet de la thèse - et de l'ampleur d'un tel travail.

Graphique 6
Jeunes ménages non-familiaux, en proportion de l'ensemble des jeunes ménages
(par région, 1991)

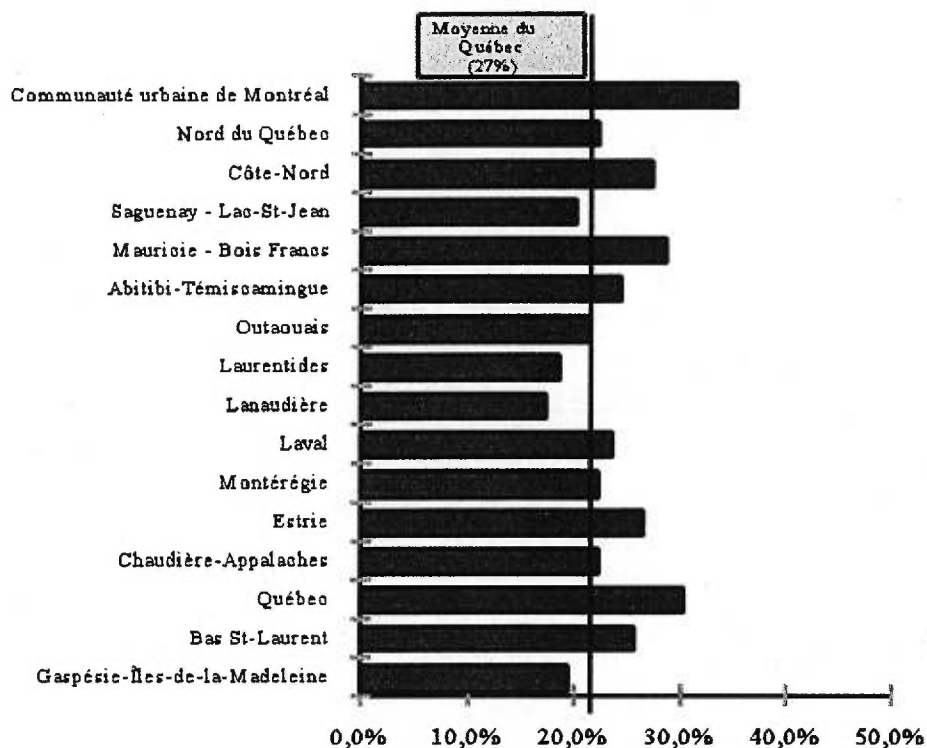


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du Tableau proviennent du Tableau 2 en annexe.

La proportion des jeunes ménages que représentent les familles monoparentales se ressemble de région en région, sauf en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où elle atteint 14 %, comparativement à 8 % pour l'ensemble du Québec. Quant aux proportions de ménages époux-épouse sans enfant, elles sont relativement semblables dans toutes les régions, approchant la moyenne québécoise de 31 %. Elles sont un peu plus élevées dans les régions de Chaudière-Appalaches (36 %) et Laval (37 %) et moins élevées dans le Nord du Québec (22 %) et la Communauté urbaine de Montréal (26 %) (Tableau 2 à l'Annexe 3).

Chez les ménages non-familiaux, on retrouve des ménages d'une personne et les ménages de deux personnes ou plus. Dans le premier cas, la moyenne québécoise se situe à 27 % (Graphique 7). Là où la proportion de ménages d'une personne est la plus basse (moins d'un jeune ménage sur cinq), on constate des taux plus élevés de ménages familiaux (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Laurentides). Par ailleurs, c'est dans les régions de l'Estrie, de la Mauricie-Bois-Francs, de la Côte-Nord, de Québec et de la Communauté urbaine de Montréal que les taux de jeunes vivant seuls sont les plus élevés, dépassant le quart de l'ensemble des jeunes ménages. Dans ces deux dernières régions, les taux sont les plus élevés (30 % et 35 % respectivement). Ces deux grandes régions urbaines se caractérisent donc par le fait que près du tiers des jeunes ménages qui y habitent sont des jeunes qui vivent seuls.

Graphique 7
Jeunes vivants seuls, proportion de l'ensemble des jeunes ménages
(par région, 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 2 en annexe.

Enfin, les ménages de deux personnes ou plus comptaient pour 10 % des jeunes ménages québécois en 1991. Ces ménages représentent des jeunes en situation de colocation. Encore une fois, toutes les régions ont des taux inférieurs à la moyenne provinciale (entre 4 % et 9 %), sauf Québec (12 %) et Montréal (16 %), ce qui confirme, dans ces deux derniers cas, la tendance à une diversification plus prononcée des genres de ménage chez les jeunes (Tableau 2 à l'Annexe 3).

Ces données sur la répartition géographique des genres de ménages indiquent que les seuils d'entrée dans la vie adulte se franchissent plus tôt chez les jeunes vivant à l'extérieur des centres urbains de Montréal et de Québec. Les jeunes ménages familiaux y sont proportionnellement plus nombreux qu'à Montréal et à Québec, en particulier lorsque l'on considère la présence d'enfants. À Montréal et à Québec, seulement 23% et 25% des jeunes ménages ont un enfant à charge, ce qui indiquerait que plusieurs jeunes dans les centres urbains traversent la vingtaine sans avoir d'enfants. Ce phénomène, observable par ces données «régionales», témoignerait-t-il d'une tendance en cours depuis le début des années 1980? Représenterait-t-il une tendance plus spécifique pour l'ensemble des milieux urbains du Québec par rapport aux milieux ruraux?

S'il est relativement aisé d'expliquer les différences dans la proportion de familles avec enfants entre les différentes régions du Québec par la rapidité du passage à la vie familiale des jeunes ruraux, il est plus complexe d'expliquer les différences de proportion chez les jeunes couples entre les régions. La catégorie «époux-épouse sans enfants» revêt en effet des situations floues, en même temps que plusieurs jeunes ménages en sont exclus, ou s'en excluent eux-mêmes. Par exemple, les données peuvent inclure des unions de couples qui ne sont pas engagées pour la durée, ou inversement, les jeunes vivant en couple peuvent choisir de se déclarer comme colocataires parce qu'ils considèrent que leur situation n'est pas permanente. De plus, les couples homosexuels sont toujours comptabilisés comme formant un ménage non-familial de deux personnes ou plus, niant ainsi la relation de couple existante. À elle seule, cette dernière réalité aurait une influence certaine sur la proportion

de jeunes couples sans enfants si elle était comptabilisée, en particulier dans les milieux urbains vers lesquels migreraient beaucoup de jeunes homosexuels.

Quant aux ménages non-familiaux, les données indiquent encore une fois la spécificité des jeunes ménages dans les centres urbains de Québec et de Montréal. La vie en solitaire ou en colocation y est le fait d'une proportion plus élevée de jeunes ménages que dans les autres régions. Ces ménages attirent d'autant plus l'attention dans un contexte socio-économique d'appauvrissement et de précarité des jeunes. Sont-ils plus nombreux qu'en 1981, moment où la situation sur le marché du travail leur était plus favorable? Pourquoi tant de jeunes en milieu urbain vivent-ils seuls? Cette situation a-t-elle aussi évolué depuis 1981?

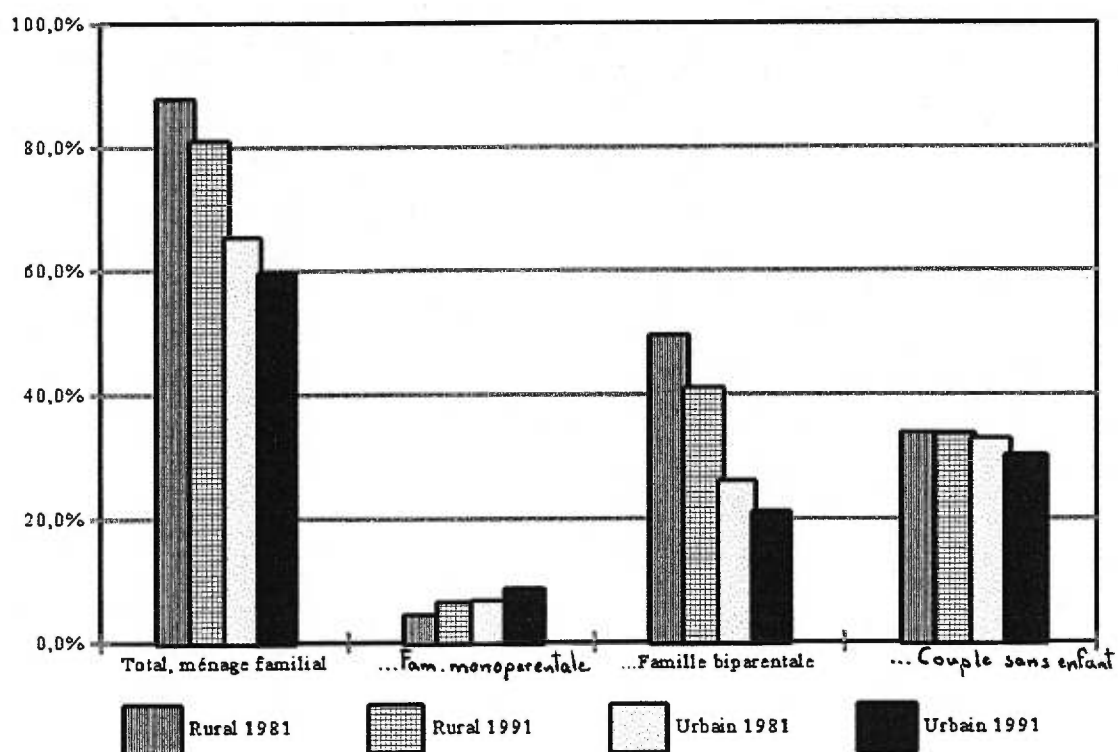
3.3. Le milieu urbain et le milieu rural

Si les tendances vont vers la diversification des genres de ménages chez les jeunes, en particulier la croissance des ménages non-familiaux par rapport aux ménages familiaux, tant dans les grandes villes que dans l'ensemble des milieux urbains et ruraux⁵³, certaines spécificités se dessinent. Surtout, la répartition des jeunes ménages reflète un passage à la vie adulte plus traditionnel chez les jeunes qui demeurent en milieu rural. Dans l'ensemble, les ménages familiaux des jeunes sont largement dominants en milieu rural puisque, en 1991, ils forment toujours, malgré certains changements, plus de 80% de l'ensemble des jeunes ménages (Graphique 8). Même si les familles biparentales en milieu rural sont passées de

⁵³. Les données portant sur le milieu urbain ont été obtenues en additionnant les effectifs, dans les tableaux disponibles, pour les divisions de recensement suivantes: ville de Montréal, ville de Longueuil, ville de Laval, ville de Québec et «autres milieux urbains».

49,4% à 41,0% de l'ensemble des jeunes ménages, les différences entre milieu rural et milieu urbain demeurent significatives. Ainsi, en 1991, seulement 21,0% des jeunes ménages en milieu urbain sont des familles biparentales. Cette différence de 20 points de pourcentage entre les deux milieux explique presque à elle seule l'écart entre les proportions de ménages familiaux en milieu rural et milieu urbain. Les changements importants ne se sont pas produits dans les sous-catégories de ménages monoparentaux et de couples sans enfant puisque les variations de proportion dans ces catégories n'ont pas été très prononcées entre 1981 et 1991, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

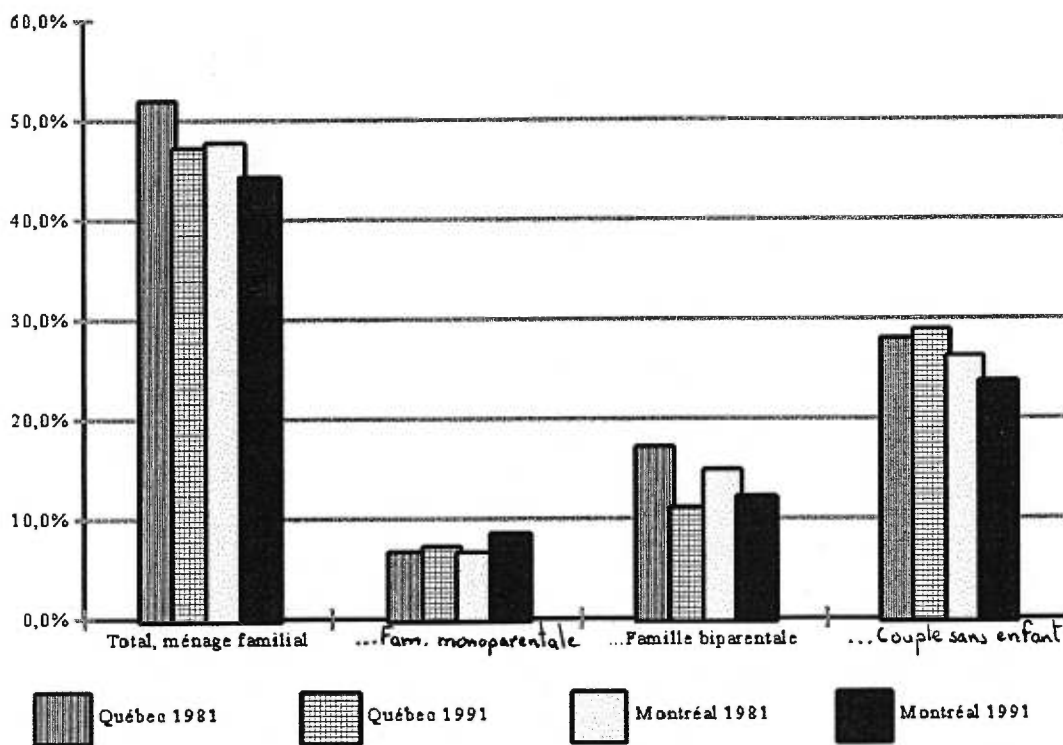
Graphique 8
Proportion des jeunes ménages familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages
(Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 12 en annexe.

En observant de plus près les milieux urbains de Québec et Montréal (Graphique 9), on peut constater jusqu'à quel point ces villes font baisser la moyenne des ménages familiaux pour l'ensemble des milieux urbains du Québec. Ces données indiquent que les différences entre milieux ruraux et milieux urbains dans les régions à l'extérieur de Montréal et Québec ne sont pas très prononcées, démontrant ainsi la spécificité des deux grandes villes québécoises. Comme partout ailleurs, les jeunes ménages familiaux y ont subi un recul, en particulier chez les familles biparentales. En 1991, seulement 11,1% des jeunes ménages à Québec et 12,2% des jeunes ménages à Montréal sont des familles biparentales, une différence d'environ 30 points de pourcentage avec le milieu rural. Il n'est pas non plus sans intérêt de constater qu'il y a presque autant de ménages familiaux monoparentaux que biparentaux dans les deux centres urbains, ce qui n'est pas tant dû à une augmentation de familles monoparentales qu'à une décroissance, depuis plusieurs années, de la proportion de familles biparentales chez les jeunes.

Graphique 9
Proportion des jeunes ménages familiaux en fonction de l'ensemble des jeunes ménages
(Villes de Québec et de Montréal, 1981 et 1991)

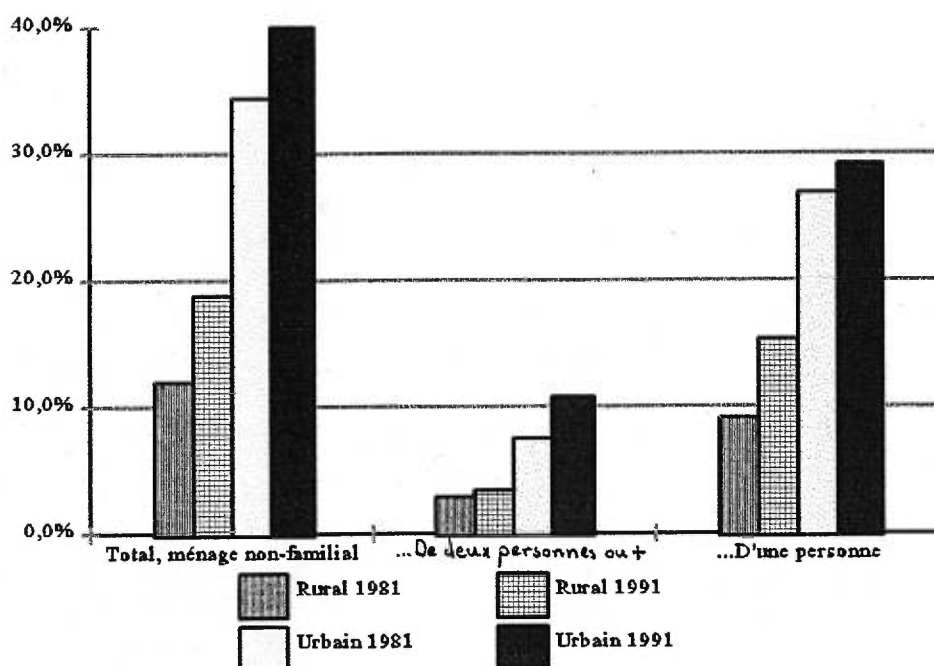


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 13 en annexe.

La régression des ménages familiaux en milieu rural et urbain fait logiquement progresser les ménages non-familiaux des jeunes. Or, si la croissance de la proportion de ménages non-familiaux de jeunes a été assez forte dans les deux milieux, le poids des jeunes ménages non-familiaux demeure relativement faible en milieu rural (18,1%) comparé au milieu urbain (40,1%) pour 1991 (Graphique 10). Parmi les ménages non-familiaux, ce sont les ménages d'une personne qui ont connu la plus forte croissance. Ils sont passés de 9,1% à 15,4% en milieu rural et de 26,9% à 29,2% en milieu urbain. Quant aux jeunes ménages

en colocation, leur croissance n'est significative qu'en milieu urbain, où ils atteignent 10,8% de l'ensemble des jeunes ménages en 1991.

Graphique 10
Proportion des jeunes ménages non-familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)

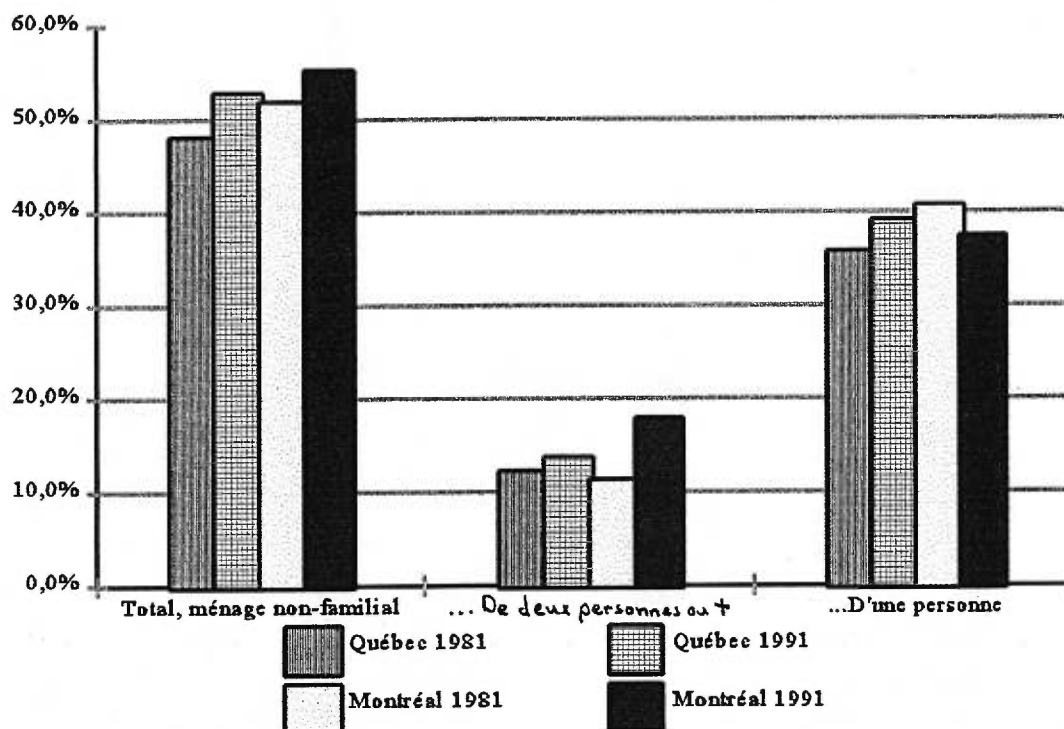


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 13 en annexe.

Les mêmes données pour les villes de Montréal et de Québec démontrent encore une fois la spécificité des deux grandes régions urbaines du Québec, par rapport aux autres régions urbaines et aux milieux ruraux. En ce sens, ces deux villes influencent fortement les moyennes dans la catégorie «milieu urbain», de telle sorte que les autres régions urbaines et le milieu rural présentent probablement des répartitions relativement semblables de ménages familiaux et non-familiaux. Ainsi, tant à Montréal qu'à Québec, les ménages non-familiaux

représentent plus de 50% de l'ensemble des jeunes ménages en 1991 (Graphique 11). À Québec, la croissance de ces ménages s'explique par l'augmentation (marginale) des ménages en colocation et la croissance de jeunes vivant seuls. À Montréal, c'est seulement la progression des ménages en colocation qui explique la croissance des ménages non-familiaux puisque la proportion de jeunes ménages formés d'une personne vivant seule est passée de 40,7% en 1981 à 37,4% en 1991. Ainsi, en 1991, il y a proportionnellement plus de jeunes ménages d'une personne à Québec qu'à Montréal, quoique les pourcentages soient très proches (39,1% à Québec et 37,4% à Montréal). Il demeure que vivre seul constitue l'un des traits marqueurs les plus importants de la vie des jeunes ménages dans les deux grands centres urbains du Québec.

Graphique 11
Proportion des jeunes ménages non-familiaux, en fonction de l'ensemble des jeunes ménages (Québec et Montréal, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 13 en annexe.

Conclusion

La tendance principale vers la réduction de la proportion de jeunes couples avec enfant(s) a pour corollaire la croissance des autres types de jeunes ménages, ce qui contribue à leur diversification. Cette évolution s'explique par une série de constats devenus des lieux communs dans les études récentes portant sur la jeunesse. Ainsi, comme la période de la jeunesse s'est allongée, la formation de la famille a été reportée vers la fin de la vingtaine

pour bon nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes⁵⁴. Ces jeunes chercheraient soit à faire l'expérience de relations, soit à stabiliser leur situation en emploi (ou les deux) avant de s'installer de façon stable dans une famille de procréation. Cependant, un autre facteur viendrait s'ajouter à ceux de l'expérimentation et des blocages sur le marché du travail, celui des politiques sociales: les orientations des politiques familiales ne faciliteraient pas nécessairement le choix d'avoir des enfants (Rose, 1988); les règlements de l'aide sociale favoriseraient aussi la formation de ménages composés d'une seule personne, puisque la colocation est pénalisée par une réduction de la prestation mensuelle des prestataires. Ainsi, la diminution du nombre de jeunes ménages «époux-épouse» avec enfant(s) et la diversification des types de ménages chez les jeunes s'expliqueraient par une combinaison de facteurs liés aux structures du marché du travail, des politiques sociales et des modes de vie des jeunes d'aujourd'hui.

Cette diversification des genres de jeune ménage n'indique pas que la volonté d'autonomie se soit amplifiée ou qu'elle soit devenue plus faible. Les données ne permettent de constater qu'elle demeure présente et de postuler que lorsqu'elle est confrontée à divers éléments affectant le déroulement de l'insertion résidentielle il se produit des changements dans la configuration des ménages des jeunes.

⁵⁴. Avec la montée des unions de fait, il devient de plus en plus difficile de calculer l'âge moyen au mariage. L'âge moyen à la première maternité est passé de 24,5 ans en 1960 à 28 ans en 1993 (Duchesne, 1994: 52).

Les données présentées jusqu'ici démontrent aussi que les processus d'entrée dans la vie adulte diffèrent de façon significative selon que l'on vive en ville, et en particulier dans la grande ville, ou que l'on vive en milieu rural. Les résultats de l'analyse de l'évolution des jeunes ménages familiaux et non-familiaux en fonction des milieux géographiques entre 1981 et 1991 s'expliqueraient par certaines tendances concernant la migration et la formation des familles. Ainsi, les jeunes qui poursuivent plus longtemps leurs études et ceux qui désirent reporter la vie conjugale et familiale ou qui n'en veulent pas se dirigeraient vers des centres urbains où ils trouvent réponse à leurs aspirations⁵⁵. Les jeunes urbains qui se stabilisent, notamment par la mise en œuvre d'un projet procréatif, s'installeraient, quant à eux, en banlieue. En ce sens, si l'expérimentation, l'allongement et les sociabilités de pairs définissent la période de la jeunesse actuelle, comme le propose Galland (1996) pour le cas français, ces marqueurs semblent beaucoup plus prononcés dans les grandes villes au Québec, à tout le moins en ce qui concerne la formation des ménages. Cela pourrait signifier que la volonté d'autonomie associée à la formation des jeunes ménages non-familiaux est plus aisément réalisable dans les grandes villes qu'ailleurs au Québec. Or, il serait important d'approfondir cette question en fonction des raisons des migrations des jeunes Québécois vers les grandes villes de Montréal et de Québec, surtout lorsque les possibilités d'emploi dans ces milieux ne sont pas nécessairement meilleures. En contrepartie, il faudrait aussi considérer la

⁵⁵. À cet égard, de nombreux articles de l'ouvrage *Pourquoi partir?* (Gauthier, éd., 1997) documentent l'importance des études parmi les motifs de migration des jeunes québécois. Voir, à titre d'exemple, les articles de Serge Côté, Jacques Roy et Madeleine Gauthier. Notons que Roy suggère qu'il faudrait étudier les valeurs et les modes de vie associés au phénomène de la migration des jeunes afin de dépasser une analyse qui s'en tient aux déterminants économiques. Le report ou le refus de la vie familiale pourraient s'inscrire dans de telles analyses.

présence d'un grand nombre d'étudiants ainsi que la disponibilité de logements de petite taille dans ces villes, éléments qui favoriseraient à la fois le développement de la ville comme un milieu privilégié de sociabilités de pairs et l'existence même de jeunes ménages non-familiaux. Ainsi, dans l'esprit des jeunes ruraux, les marqueurs de la jeunesse seraient peut-être encore plus prononcés dans les grandes villes québécoises.

4. Les jeunes ménages selon le sexe du soutien du ménage⁵⁶

La variable «sexe du soutien du ménage» révèle d'autres différences dans le passage à la vie adulte des jeunes au Québec. Ces différences sont liées à la fois à des distinctions entre régions et centres urbains, et à des types de parcours plus spécifiques selon le sexe. Malheureusement, comme nous l'avons déjà noté, les données regroupées par «ménage» ne permettent pas d'analyser la situation de tous les jeunes individus dans les ménages. Ce problème est devenu particulièrement évident lors de l'analyse des données sur le sexe du soutien du ménage puisque les femmes, en particulier dans les ménages familiaux, sont difficiles à dénombrier statistiquement. Trois facteurs expliquent cette situation. Premièrement, les revenus des jeunes femmes de moins de trente ans sont généralement moins élevés que ceux de leurs homologues masculins, ce qui laisse supposer que dans tous les types de ménages où elles ne sont pas seules, il y a plus de chance qu'elles ne figurent pas comme principal soutien du ménage. Les salaires des jeunes femmes demeurent en moyenne moins élevés que ceux de leur pairs masculins, et ce, malgré un rétrécissement de l'écart

⁵⁶. Tel que nous l'avons expliqué au chapitre précédant, seules les données de 1991 pour l'ensemble du Québec et les seize régions administratives étaient disponibles pour cette section du chapitre.

depuis le début des années 1980 chez les 15-24 ans (Gauthier, 1996a: 92). Deuxièmement, dans les ménages biparentaux, la présence d'un enfant ou plus peut signifier un salaire moins élevé pour la mère, en particulier si elle a interrompu ou modifié son activité sur le marché du travail pour élever des enfants en bas âge. Enfin, plusieurs jeunes femmes de moins de trente ans vivant avec des hommes dans la trentaine risquent de ne pas être représentées dans l'ensemble des données statistiques à notre disposition.

Afin de mieux comptabiliser la participation des individus dans le fonctionnement des ménages, un changement important a été apporté à la variable «soutien de ménage» lors du recensement de 1991. Ainsi, pour la première fois, plus d'une personne pouvait être désignée comme responsable des paiements du logement. Jusqu'à six personnes pouvaient être inscrites à ce titre, en permettant toutefois de désigner un soutien principal au ménage. Cependant, les données disponibles pour la présente analyse ne donnent accès qu'à la variable «principal soutien de ménage», qui est définie comme «la personne dans le ménage qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 [inscrite au questionnaire] est considérée comme le seul soutien du ménage» (Statistique Canada, 1993c: 238). Ainsi définie, la catégorie «sexe du soutien du ménage» permet de préciser si le principal soutien du ménage est un homme ou une femme, mais elle ne donne pas l'occasion de jauger jusqu'à quel point il peut y avoir partage de la responsabilité financière du logement.

Suivant ces définitions, seulement 37% des jeunes ménages québécois ont une femme comme principal soutien (Tableau 3 à l'Annexe 3). La grande majorité des régions ont des taux inférieurs à cette moyenne; les seules la dépassant sont Québec (39 %), l'Outaouais (39 %) et la CUM (45 %). Deux facteurs semblent pouvoir expliquer ces taux plus élevés. D'abord, en 1991, les taux de chômage des femmes y étaient plus bas que ceux des hommes. Pour les hommes, il était de 7,9 %, 10 % et 12,9 % à Ottawa–Hull, Québec et Montréal respectivement; pour les femmes il était de 6,7 %, 9 % et 11,6 % dans les mêmes villes (Statistique Canada, 1995). Ensuite, toujours en 1991, le taux de participation des femmes sur le marché du travail dans ces régions était plus élevé que celui des femmes sur l'ensemble du territoire québécois⁵⁷. Ainsi, alors que le taux d'activité moyen des femmes québécoises se situait à 54,5 % en 1991, il atteignait 56,3 % à Montréal, 59,5 % à Québec et 65,3 % à Ottawa-Hull (*ibid.*). Dans ces milieux urbains, il se peut aussi que la plus forte présence de services, dont la disponibilité des services de garde par exemple, permet aux femmes de travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.

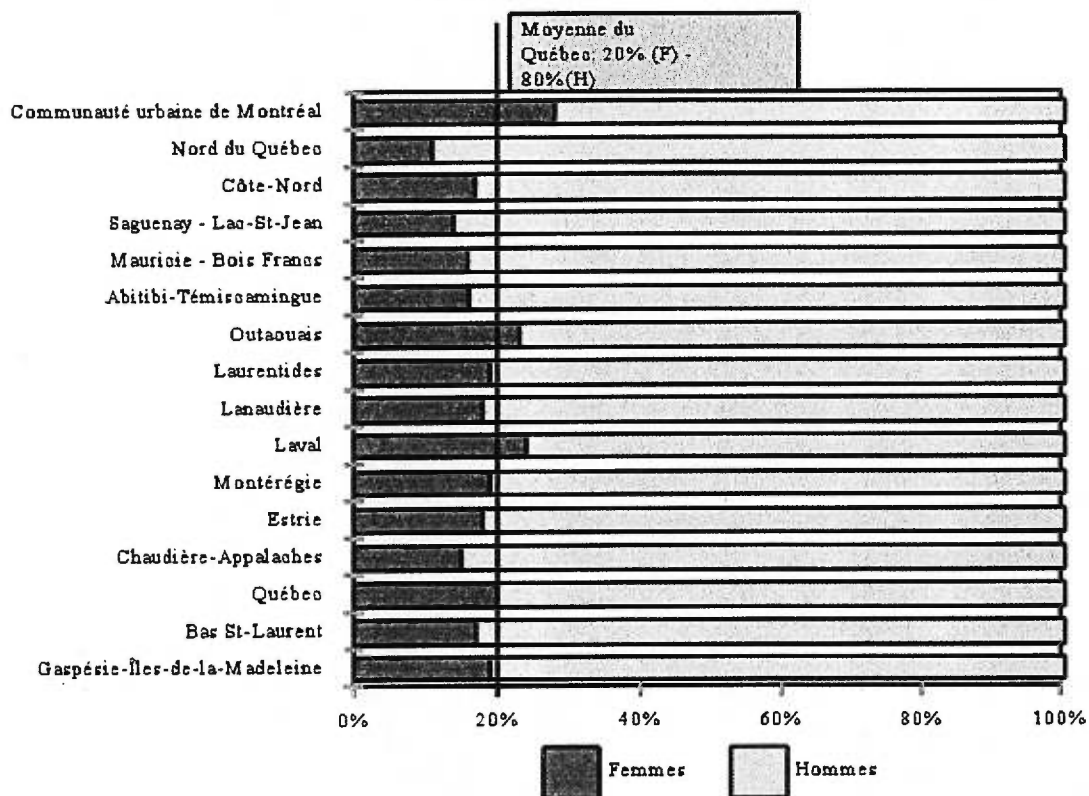
La proportion de jeunes ménages soutenus par des femmes varie aussi selon le genre de ménage dans les régions (Tableau 3 à l'Annexe 3), sauf en ce qui concerne les familles

⁵⁷. À titre d'hypothèse on pourrait expliquer ces tendances par la présence de fonctions publiques dans l'Outaouais et la région de Québec, ainsi que par l'importance du secteur des services à Montréal — qui embauchent une majorité de femmes. Les plus faibles taux de ménages familiaux époux-épouses avec enfant dans ces régions pourraient aussi expliquer la plus forte présence de femmes comme principal soutien du ménage. Cette dernière hypothèse découle du constat que les jeunes femmes, dans ce type de ménage, sont confrontées au défi de conjuguer maternité et travail, et que le salaire du conjoint occupe alors une place prépondérante lorsque les enfants sont en bas âge.

monoparentales. Ces dernières sont dirigées dans 85 % à 92 % des cas par des femmes, ce qui reflète assez bien la moyenne québécoise (90 %) pour 1991.

En moyenne, les femmes sont principal soutien de tous les genres de ménages familiaux dans 34 % des cas, ces pourcentages étant plus élevés dans les régions de Laval, Québec, l'Outaouais et Montréal, et plus bas au Saguenay–Lac-St-Jean et dans le Nord du Québec (Tableau 3 à l'Annexe 3). Cependant, la présence d'enfants introduit des changements considérables au niveau du principal soutien du ménage: pour l'ensemble du Québec, seulement 20 % des jeunes ménages époux-épouse avec enfant(s) ont une femme comme principal soutien (Graphique 12). En ce qui concerne ce genre de ménage, ce sont sensiblement les mêmes régions (Laval, Québec, Outaouais et CUM) qui se situent au-dessus de la moyenne, en plus de celle de Chaudière-Appalaches. Dans ces régions et dans ce type de ménage, les femmes sont les principaux soutiens dans 20 % à 24 % des cas, et dans 28 % des cas à Montréal.

Graphique 12
Jeunes ménages époux-épouse avec enfant, selon le sexe du principal soutien
(par région, 1991)



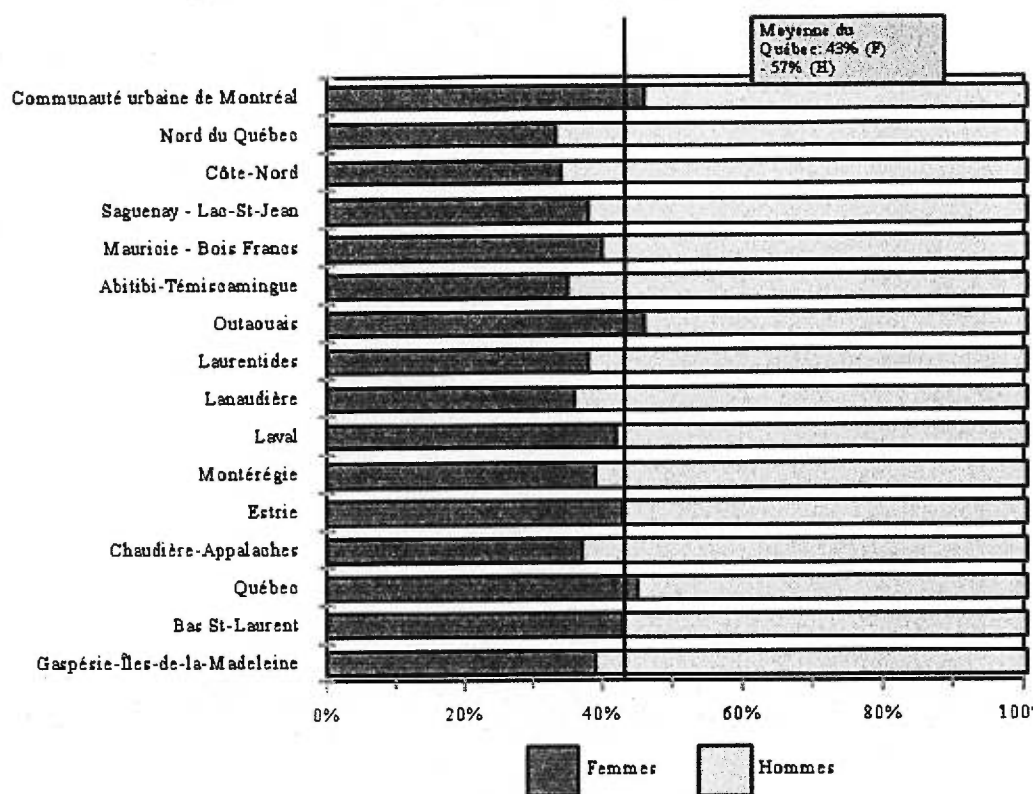
Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 3 en annexe.

Avec une moyenne de 43%, les femmes sont plus fortement représentées en tant que principal soutien de ménage dans les ménages non-familiaux. Or, elles n'atteignent nulle part la barre des 50 %. En ce qui concerne les jeunes ménages d'une personne, soulignons que les hommes sont plus nombreux à vivre seuls que les femmes (Graphique 13). Ainsi, les jeunes hommes forment entre 60 % et 67 % des jeunes ménages d'une personne dans les régions suivantes: Nord du Québec, Côte-Nord, Saguenay-Lac-St-Jean, Montérégie, Lanaudière, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue et Chaudière-Appalaches. C'est seulement à Montréal,

à Québec et dans l'Outaouais que le pourcentage de jeunes hommes qui vivent seuls est inférieur à la moyenne du Québec. Les jeunes femmes, pour diverses raisons, sont plus nombreuses que les jeunes hommes à migrer vers les villes, ce qui pourrait expliquer pourquoi elles sont moins nombreuses que les hommes à vivre seules hors des régions urbaines et presque aussi nombreuses qu'eux à vivre seuls dans les centres urbains⁵⁸. C'est dans les ménages de deux personnes ou plus que les jeunes femmes sont plus souvent principaux soutiens de ménage, et cela sans grande variation régionale. À Montréal, 43% de ces ménages ont à leur tête une femme; à Québec, cette proportion atteint 48%.

⁵⁸. Les études tant québécoises qu'européennes indiquent que les femmes migrent davantage que les hommes (Gauthier et Bujold, 1995: 26).

Graphique 13
Jeunes vivants seuls, selon le sexe, % (par région, 1991)

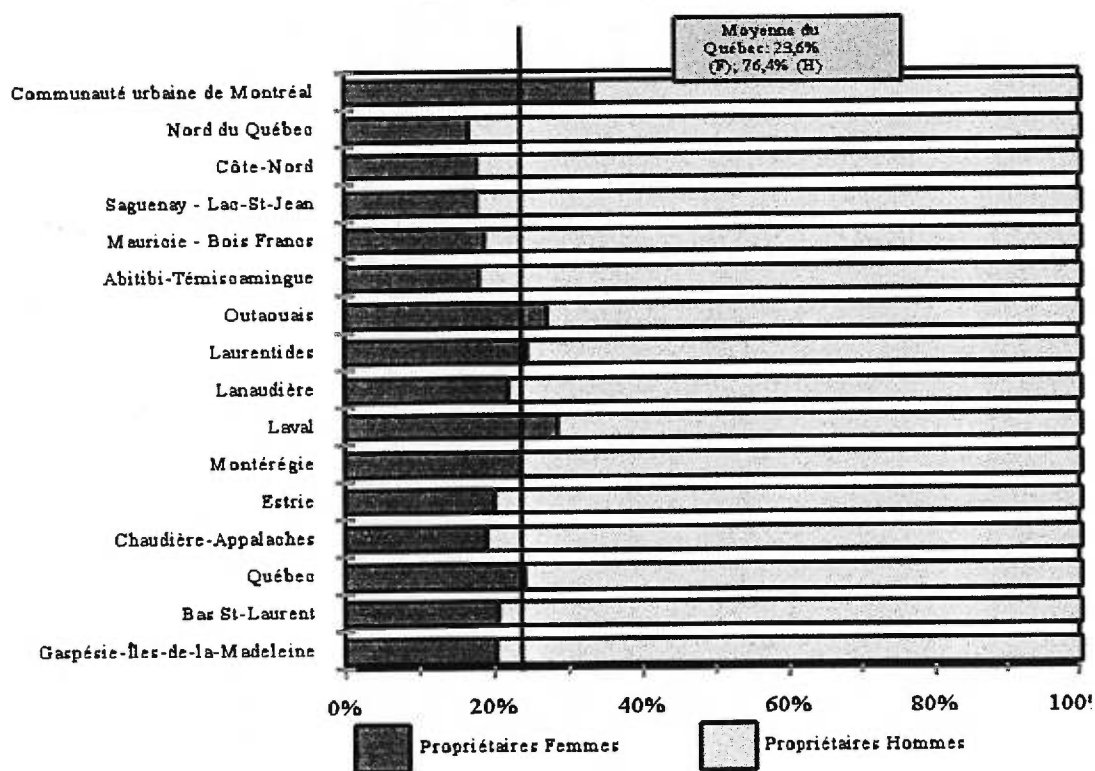


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 3 en annexe.

L'étude des modes d'occupation des jeunes ménages selon le sexe du principal soutien fait apparaître une différence de presque 20 points entre les femmes soutien de ménage locataire (42,3 % des cas) et les femmes soutien de ménage propriétaire (23,6 % des cas) (Graphiques 14 et 15). Dans seulement trois régions, ces deux taux sont simultanément plus élevés que la moyenne: Québec (44,1 % et 24,1 %), l'Outaouais (46,1 % et 27,2 %) et la Communauté urbaine de Montréal (45,8 % et 33,5 %). Les taux sont généralement plus bas dans les autres régions et, dans la majorité de ceux-ci, les femmes sont soutien de ménage dans moins de 20 % des ménages propriétaires. Les différences entre Montréal, Québec et

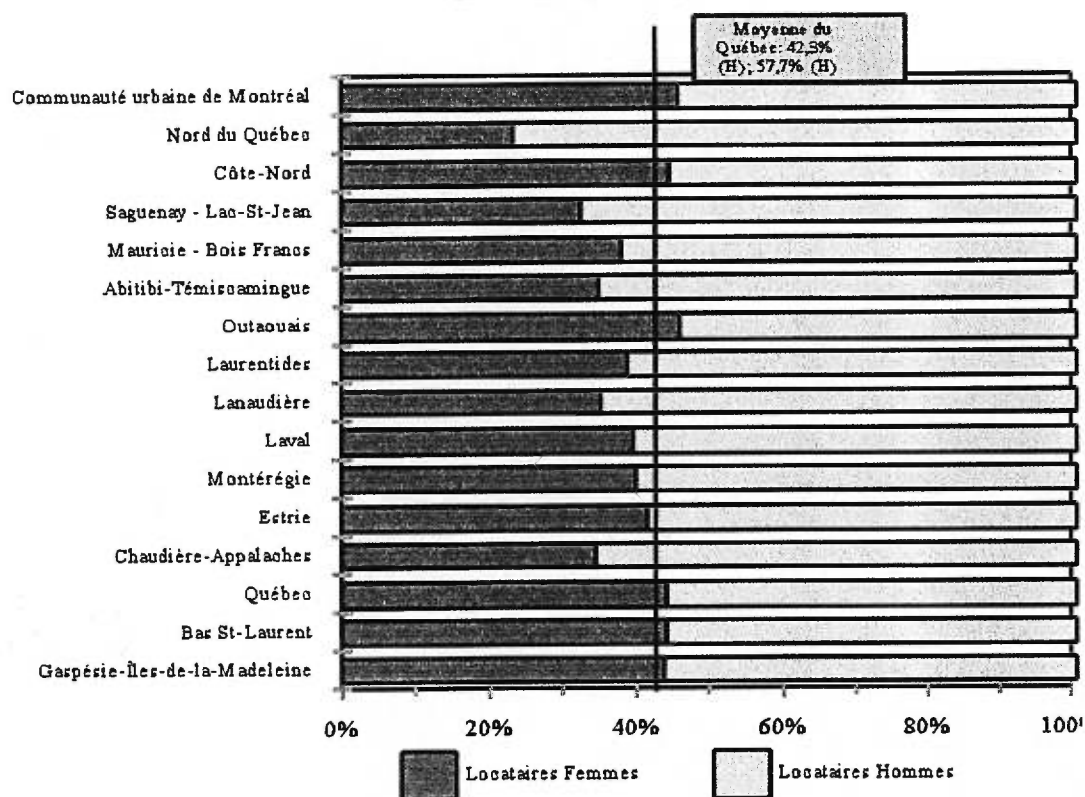
l'Outaouais d'une part, et toutes les autres régions, d'autre part, s'expliquent peut-être par la diversité des genres de ménage dans les grands centres urbains au Québec (un surplus de ménages non-familiaux joue à l'avantage des femmes parce que ceux-ci sont moins souvent des ménages propriétaires), et par la plus forte présence des femmes sur le marché du travail dans ces milieux.

Graphique 14
Jeunes ménages propriétaires, selon le sexe du principal soutien du ménage
(par région, 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 3 en annexe.

Graphique 15
Jeunes ménages locataires, selon le sexe du principal soutien du ménage
(par région, 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 3 en annexe

Les données que nous venons de présenter sur le sexe du principal soutien du ménage par région pour 1991 ne permettent pas de distinguer des trajectoires précises d'installation en logement hors du foyer familial relevant uniquement de la situation des jeunes femmes. Cependant, elles révèlent des différences importantes entre les sexes. Ces constats conduisent à interroger la «géographie» du passage à la vie adulte, qui semble demeurer plus traditionnel

en milieu rural qu'en milieu urbain, et à se pencher sur les raisons et les répercussions des migrations des jeunes vers d'autres régions et, plus particulièrement, vers les grandes villes.

La question de la migration semble d'une importance certaine dans l'installation en logement autonome des jeunes femmes qui quitteraient leur région afin de s'installer dans l'un des deux grands centres urbains du Québec. Le fait qu'elles soient plus nombreuses que leurs homologues masculins à migrer vers les villes pourrait s'expliquer de la manière suivante, ce qui soulève quelques hypothèses: les jeunes femmes qui quittent la région d'origine perçoivent peut-être dans leur région des obstacles à leurs aspirations professionnelles ou au mode de vie qu'elles désirent. Un bon nombre d'entre elles quitteraient donc pour parfaire leurs études ou leur formation. Il est aussi plausible que dans les régions où les jeunes familles biparentales sont proportionnellement plus nombreuses, il soit normalement attendu que les jeunes femmes remplissent certaines fonctions plus traditionnellement féminines, liées plus particulièrement au soin des enfants, aux dépens d'une vie professionnelle. En ce sens, il se pourrait que conjuguer maternité et travail soit plus difficile pour les jeunes femmes vivant hors des centres urbains, en particulier si les services que requiert l'accomplissement simultané de ces deux activités présentent des lacunes. Pour les jeunes femmes vivant à l'extérieur des deux grandes villes qui veulent reporter à plus tard la maternité ou qui ne veulent pas d'enfants, le milieu urbain leur offrirait une plus grande diversité de modes de vie et de meilleures possibilités de formation et de participation au marché du travail.

Les conséquences du processus migratoire des jeunes femmes ont aussi été peu étudiées. Par exemple, les jeunes femmes qui migrent vers les villes y trouvent-elles ce qu'elles espèrent? Le fait qu'elles y soient plus souvent principal soutien de ménage indique-t-il une plus grande autonomie des jeunes femmes en milieu urbain? Qu'arrive-t-il aux jeunes hommes et femmes qui ne migrent pas de leurs régions vers les grandes villes? Le fait d'y demeurer signifie-t-il que le passage à la vie adulte sera «rapide» ou d'autres modèles sont-ils en voie de construction? Le fait d'habiter seul en milieu rural comporte-t-il des différences avec la vie en solitaire en milieu urbain? Il faudrait des études comparatives sur les modes de passage à la vie adulte entre milieu urbain et milieu rural au Québec pour examiner ces questions.

En outre, les données à notre disposition indiquent que lorsque les jeunes couples ont des enfants, les femmes sont peu identifiées comme principal soutien du ménage, ce qui témoignerait d'une interruption ou d'une modification de l'activité sur le marché du travail pour la grossesse ou pour élever des enfants en bas âge et donc le plus souvent un écart salarial avec le conjoint. Dans un contexte d'appauvrissement des jeunes et de précarité sur le marché du travail, ce retard au niveau du salaire et de l'expérience de travail encourage peut-être plusieurs jeunes femmes et de nombreux couples à reporter la parentalité jusqu'à ce que les conditions de travail de l'un ou l'autre partenaire soient plus stables ou garantis d'un congé de maternité. Cela n'empêche pas pour autant les jeunes de former des ménages en couple, comme en témoignent les données que nous avons présentées jusque maintenant. Quoi qu'il en soit, décider de reporter la formation d'une famille à soi semble être le choix

d'un nombre grandissant de jeunes ménages québécois, en particulier en milieu urbain. La période du passage à la vie adulte des jeunes Québécois ne saurait donc pas être définie principalement par rapport à la formation d'une famille. Ainsi, la précarité du travail, mais aussi les aspirations à l'autonomie feraient passer les capacités de l'insertion résidentielle avant les possibilités du projet procréatif dans l'ordre des considérations des jeunes. Cela se fait peut-être de façon plus prononcée chez les jeunes femmes.

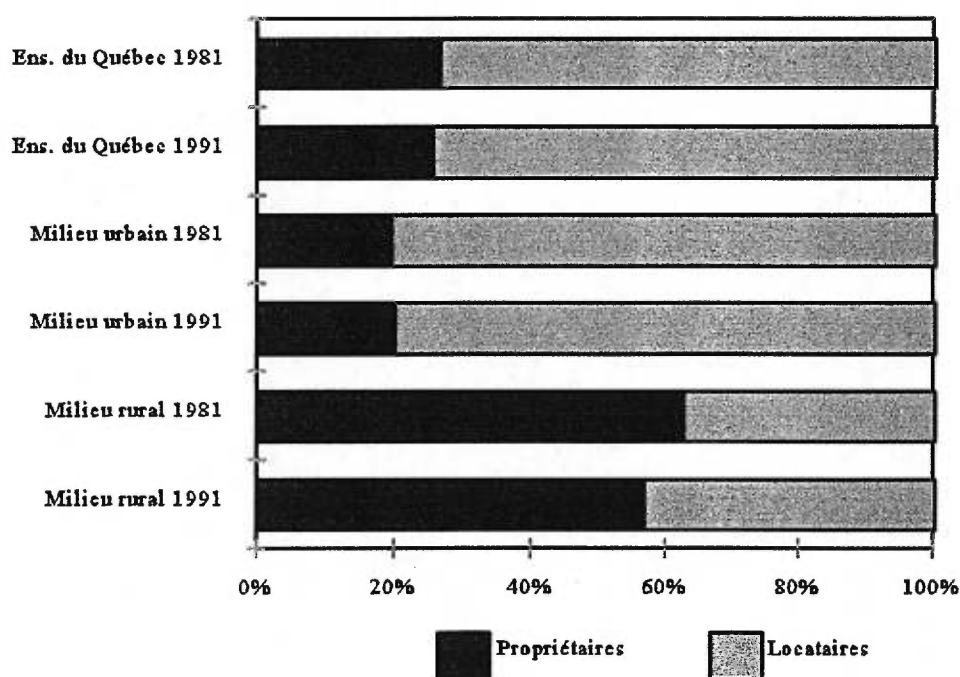
5. Les modes d'occupation du logement chez les jeunes ménages

Les ménages se divisent en deux types en fonction des modes d'occupation du logement: les locataires et les propriétaires. Pour la très grande majorité des jeunes ménages québécois, les logements occupés se retrouvent sur le marché privé, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des individus et non à l'État ou à des organismes sans but lucratif qui ont parfois la responsabilité de gérer des ensembles de logements subventionnés. Les loyers et les paiements pour une hypothèque sont donc généralement soumis à la loi de l'offre et de la demande, moyennant certaines régulations ou programmes gouvernementaux concernant, par exemple, la location immobilière ou les incitatifs à l'accès à la propriété résidentielle.

Dans l'ensemble du Québec, un peu plus de 25% des jeunes ménages sont propriétaires de leur logement, alors que près de 75% sont locataires (Graphique 16). Ces proportions ont peu évolué de 1981 à 1991. Cependant, la réduction de la proportion de propriétaires sur l'ensemble du territoire est imputable à un changement plus important en milieu rural où le pourcentage de jeunes ménages propriétaires est passé de 63% à 57%.

D'ailleurs, cette situation explique en partie les changements de groupe d'âge survenus sur le marché des logements neufs où, en 1996, 51% des acheteurs ont moins de 35 ans, comparé à 75% en 1983 (Deschênes et Forest, 1997). Ainsi, les jeunes achètent moins souvent des maisons et, lorsqu'ils le font, ils achèteraient aussi des maisons qui ont déjà été habitées et qui leur reviendraient à des coûts inférieurs.

Graphique 16
Évolution des modes d'occupation des jeunes ménages
(Ensemble du Québec, Milieu rural et milieu urbain 1981 et 1991)

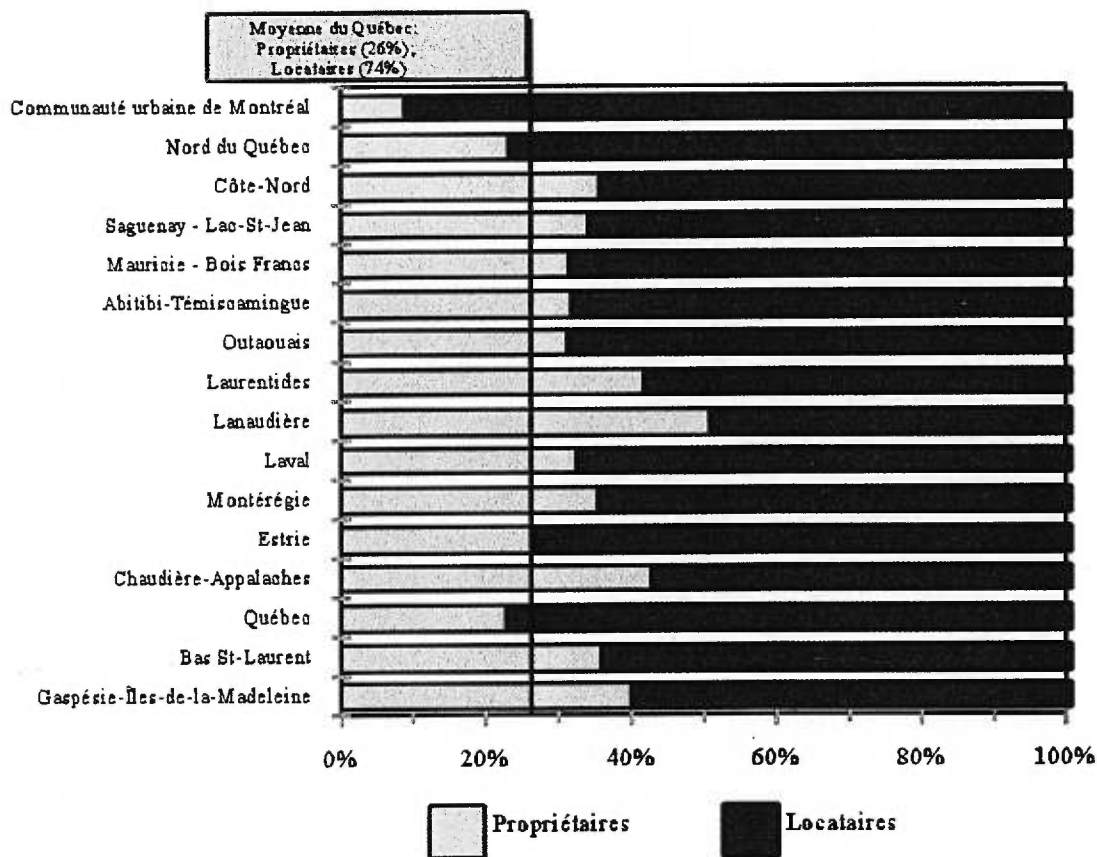


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 6 en annexe.

La comparaison régionale en 1991 (Graphique 17) démontre que les régions urbaines de Montréal et de Québec, ainsi que le Nord du Québec, se situent nettement en-dessous de la moyenne québécoise en ce qui concerne les jeunes ménages propriétaires. En général, les plus fortes proportions de jeunes ménages propriétaires se retrouvent dans les régions qui incluent les banlieues de Montréal et de Québec (Laval, Laurentides, Montérégie et Chaudière-Appalaches). Ces fortes différences entre les régions sont probablement liées, dans un premier temps, au fait que les jeunes ménages dans les deux grands centres urbains du Québec sont davantage «mobiles». Ils sont proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir d'enfant et doivent donc ressentir moins fortement le besoin de stabilité résidentielle. À cet égard, il serait intéressant de scruter attentivement les rapports entre l'accès à la propriété et les projets procréatifs des jeunes couples.

Deuxièmement, le coût de l'achat d'une propriété résidentielle est généralement plus élevé dans les grands centres urbains que dans les autres régions du Québec, ce que d'aucuns considèrent comme une incitation à l'installation en banlieue. Par ailleurs, on peut penser que la banlieue montréalaise, formée par Laval et des parties des Laurentides et de Montérégie, est un terreau propice à l'achat d'une première propriété pour des jeunes couples ayant ou non des enfants. Parallèlement, l'affaiblissement des revenus des jeunes ménages en milieu urbain dans les années 1980 n'a certainement pas eu d'effets positifs sur les projets d'accès à la propriété des jeunes ménages. Les résultats de l'analyse qualitative au Chapitre 5 sont d'ailleurs éclairants à cet égard.

Graphique 17
Modes d'occupation des jeunes ménages (par région, 1991)

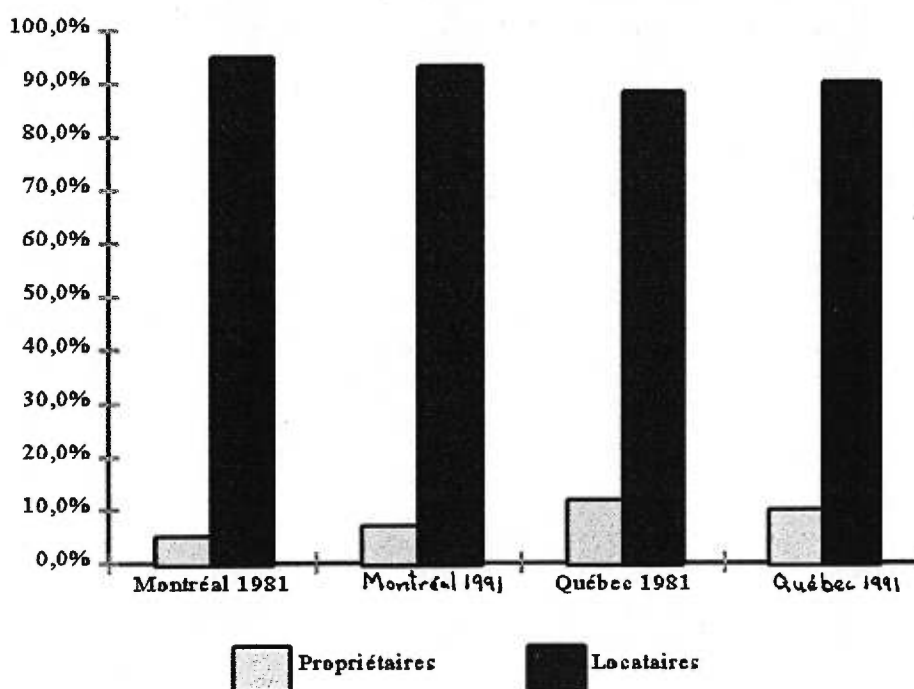


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 14 en annexe.

Enfin, en ciblant l'observation des milieux urbains sur les villes de Montréal et de Québec (Graphique 18), on constate jusqu'à quel point les modes d'occupation des jeunes ménages dans les deux grandes villes du Québec font augmenter la moyenne des ménages locataires dans la catégorie «milieu urbain». Ainsi, malgré une mince croissance dans la proportion de jeunes ménages propriétaires à Montréal, 93% demeurent locataires en 1991;

à Québec, où la proportion de propriétaires a un peu diminué, les jeunes ménages sont à 90% locataires. La spécificité des jeunes ménages à Montréal et à Québec se dessine ici à nouveau puisque contrairement à partout ailleurs au Québec, les jeunes ménages y sont en quasi totalité en location. L'accès à la propriété privée leur est-elle impossible en ces endroits ou cette situation découle-t-elle plutôt d'un mode de vie, lié à un phénomène d'allongement de la jeunesse? Les données sur l'accessibilité financière au logement, présentées plus bas, répondent en partie à cette question et permettent d'avancer quelques hypothèses pour l'analyse qualitative.

Graphique 18
Évolution des modes d'occupations des jeunes ménages
(Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 6 en annexe.

Le passage à l'âge adulte ne se traduit pas par l'acquisition du statut de propriétaire pour les jeunes au Québec, quoique l'accès à la propriété domiciliaire demeure valorisé. En somme, les données sur les modes d'occupation démontrent que l'insertion résidentielle des jeunes s'assure principalement par la location d'un logement privé, en particulier dans l'Île de Montréal et à Québec. Ce mode d'occupation procure une certaine mobilité et une flexibilité aux jeunes ménages qui peuvent y trouver une manière de s'ajuster à des changements dans leur situation en emploi et de vivre pleinement l'expérimentation associée à la période du passage à l'âge adulte. En ce sens, la location s'accommode bien de la vie à deux ou plus dans un ménage non-apparenté, les unions libres qui ne sont pas fortement engagées, ainsi que la vie en solitaire. En contrepartie, la signature d'un bail peut aussi devenir un fardeau lors d'une mise à pied ou lorsque l'arrivée du prochain contrat accuse un retard, en particulier pour les plus précaires et les moins bien rémunérés.

6. Les jeunes ménages à faible revenu

Quelle est la situation de logement des jeunes ménages à faible revenu? L'appauvrissement des jeunes au cours de la décennie à l'étude se reflète-t-il dans les données sur les jeunes ménages? Comment la pauvreté a-t-elle évolué chez les locataires et les propriétaires, les familles et les célibataires? Quelles différences se maintiennent, s'élargissent ou s'atténuent entre les divers milieux entre 1981 et 1991? Quelles en sont les conséquences possibles pour les jeunes ménages? Comment l'évolution de la pauvreté chez les jeunes ménages influence-t-elle la période du passage à l'âge adulte et quels enjeux présente-t-elle pour les politiques d'habitation au Québec?

Il est certain que l'appauvrissement des jeunes a des conséquences sur la capacité d'occuper un logement convenable. Pour certains jeunes, l'insuffisance envisagée ou réelle des revenus met un frein aux aspirations à l'autonomie à l'extérieur du foyer parental. Plusieurs retardent le départ du foyer familial et certains s'y voient contraints d'y retourner. Cependant, de nombreux jeunes à faible revenu continuent d'occuper des logements de manière autonome. Vivre seul, en colocation, en couple, avec ou sans enfants, demeure possible lorsqu'on est pauvre mais comporte aussi des difficultés. Les données à notre disposition permettent de mesurer l'évolution de l'aspect financier de ces difficultés. Elles nous conduisent à formuler des questions sur le passage à la vie adulte au Québec et à proposer des pistes pour l'analyse du matériel qualitatif et des politiques d'habitation.

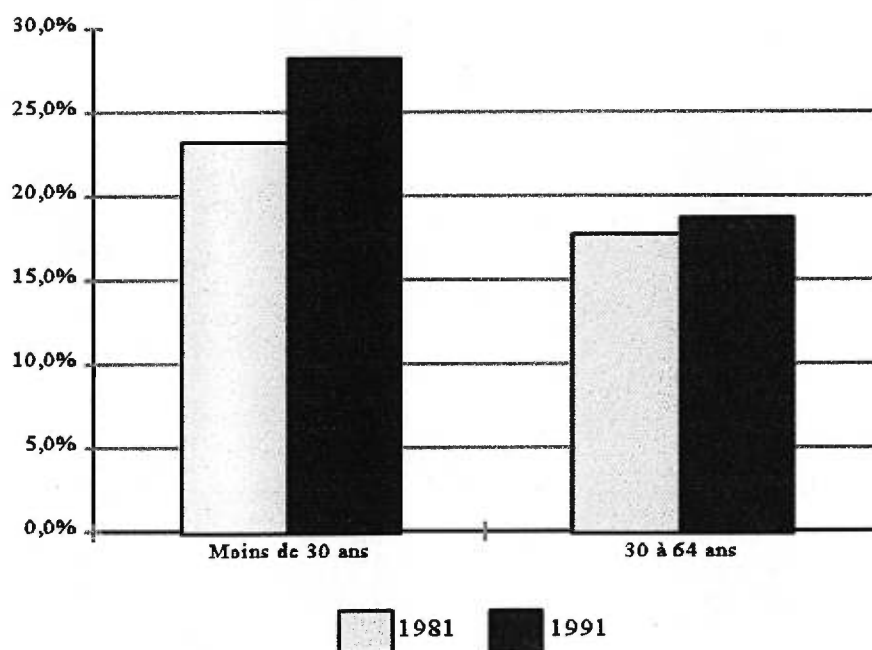
6.1. Les taux de faible revenu⁵⁹ des jeunes ménages et les modes d'occupation

Comparés au groupe des 30-64 ans, les jeunes ménages ont une situation économique plus précaire, ce qui ne surprend pas *a priori* puisque les revenus associés à un travail rémunéré ont tendance à augmenter au cours de la vie. Or, de 1981 à 1991, la faiblesse économique des jeunes ménages s'est considérablement accrue. Ainsi, même si cette période témoigne d'une diminution de 12,2 % du nombre de jeunes ménages, la proportion de jeunes ménages ayant un revenu faible est passée de 23,2 % à 28,2 %, alors que chez les 30-64 ans, cette proportion a peu progressé (Graphique 19) Le nombre jeunes ménages à faible revenu

⁵⁹. Ces taux sont calculés à partir des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Rappelons que le *Conseil national du bien-être social* traite ces seuils en tant que seuils de pauvreté, même si Statistique Canada ne les traite que comme seuils de faible revenu. Nous utilisons les termes «taux de faible revenu» et «taux de pauvreté» de façon interchangeable.

est passé de 99 385 à 106 180 alors que chez le groupe des 30-64 ans, il a atteint 331 945 ménages en 1991, en hausse de 86 455.

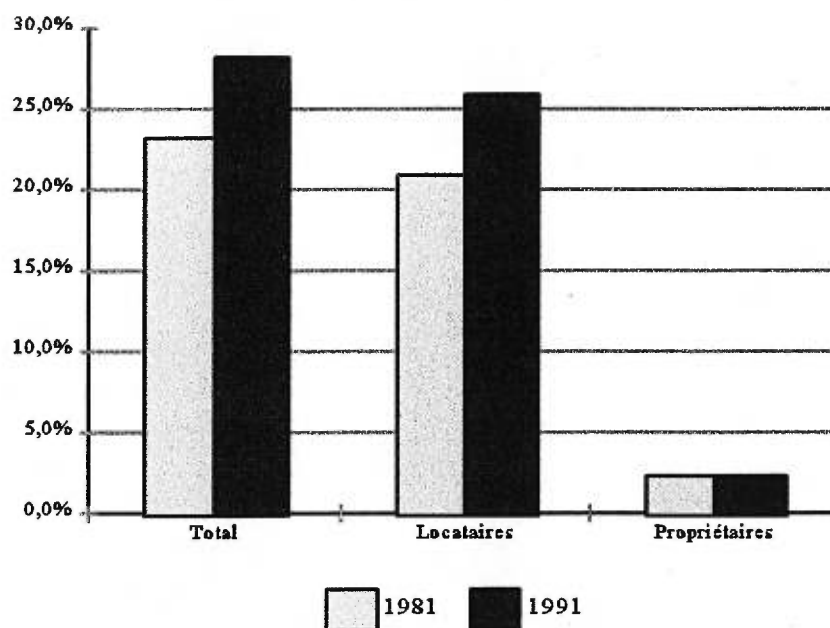
Graphique 19
Évolution du taux de faible revenu selon le groupe d'âge
(Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Sur l'ensemble du territoire québécois, les jeunes ménages à faible revenu sont presque toujours des ménages locataires: en 1991, ces derniers formaient 92 % des jeunes ménages à faible revenu, comparé à 65,4 % pour les 30-64 ans. À cette même date, plus du quart de l'ensemble des jeunes ménages sont des ménages locataires vivant sous le seuil de faible revenu; une décennie plus tôt, cette proportion n'était que d'un cinquième (Graphique 20).

Graphique 20
Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation
(Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 15a et 15b en annexe.

Par comparaison avec les milieux urbains, mais aussi avec l'ensemble du Québec et les deux grandes villes, le taux de pauvreté économique des jeunes ménages est plus bas en milieu rural. Les tableaux 4 et 5 à l'Annexe 3 montrent qu'il a très peu évolué de 1981 à 1991, passant de 15,1 % à 16,1 %, alors que dans l'ensemble des milieux urbains, il est passé de 24,8 % à 30,4 %, ce qui est un peu au-dessus du taux provincial de 28,2 %. Si on considère Montréal et Québec en 1991, ces deux grandes villes ont des taux de jeunes ménages à faible revenu d'environ deux fois et demie plus élevés qu'en milieu rural (40,9 % et 39,4 % respectivement). Ainsi, en fonction de la proportion des jeunes ménages à faible

revenu, un véritable fossé est en voie de se creuser entre les jeunes ménages des milieux urbains et ceux des milieux ruraux.

On peut soulever le phénomène de la croissance des effectifs étudiants dans les villes universitaires afin d'expliquer la forte croissance des jeunes ménages à faible revenu en milieu urbain. Si cette tendance fournit une explication à la détérioration de la situation économique des jeunes ménages, elle ne suffit pas à justifier l'ensemble de cette problématique. En effet, le statut d'étudiant est revêtu d'un flou qu'on ne lui connaissait pas avant les années 1980.

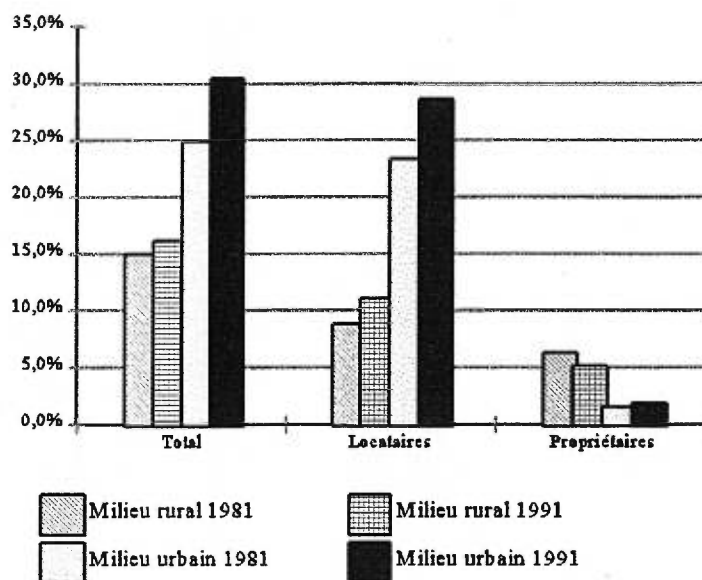
La représentation d'une «pauvreté temporaire» associée au statut d'étudiant post-secondaire s'affaiblit lorsqu'elle est confrontée aux réalités des cheminements étudiants. Ainsi, environ 40 % des étudiants universitaires ne suivent plus une trajectoire linéaire d'études qui les mènent, sans interruption et sans changement de programme, à la fin de leur baccalauréat (Sales *et al.*, 1996). Plusieurs étudiants ont un emploi salarié qui les aide à financer leurs études; d'autres fréquentent l'université à temps partiel pour faciliter la conjugaison emploi-études; d'autres, encore, voient leur niveau d'endettement s'accroître; enfin, il est reconnu que le fait de poursuivre des études universitaires n'est pas aussi garant d'un emploi stable et rémunérateur qu'il l'était avant les années 1980. La précarité sur le marché du travail devient alors un facteur incontournable pour expliquer la croissance des jeunes ménages à faible revenu, même auprès des étudiants post-secondaires vivant en milieux urbains. Ainsi, comme nous l'avons proposé plus haut, la distinction entre les types

de pauvreté économique associés au statut d'étudiant et à celui de travailleur devient moins nette, rendant ainsi moins percutante l'identification du statut d'étudiant à une pauvreté qui ne serait que «passagère».

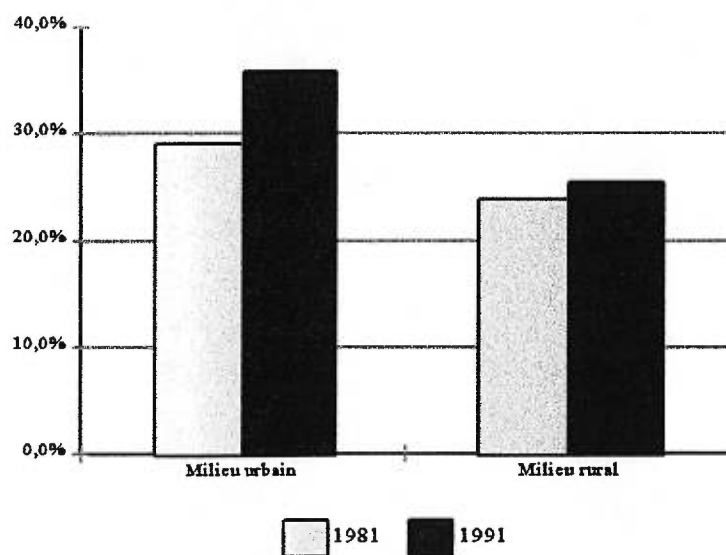
En ce qui concerne les ménages propriétaires, peu d'entre eux sont pauvres: ceux qui conjuguent le statut de propriétaire à une situation de faible revenu représentent entre 1,5 % et 6,3 % des jeunes ménages. Ces taux varient peu d'un endroit à l'autre au cours de la décennie (Graphique 21). Le fossé n'est clairement visible que lorsqu'on compare le milieu rural et le milieu urbain du point de vue de la situation de faible revenu chez les jeunes ménages locataires. En milieu rural, le pourcentage de ménages locataires à faible revenu est passé de 23,8 % à 25,4 % de 1981 à 1991. Cependant, l'écart avec le milieu urbain s'est considérablement élargi (de 5 à 10 points) parce que le pourcentage de ménages locataires à faible revenu en milieu urbain a augmenté plus rapidement, passant de 29 % en 1981 pour atteindre 35,8 % en 1991 (Graphique 22). C'est pourquoi les jeunes ménages en milieu rural semblent plus avantagés qu'en milieu urbain: 56,8 % d'entre eux sont des ménages propriétaires en 1991, comparativement à environ 20 % en milieu urbain⁶⁰.

⁶⁰. Il est à noter qu'en milieu rural en 1981, 62,8 % des jeunes ménages étaient des ménages propriétaires. Ainsi, cette baisse de 4 points entre 1981 et 1991 laisse penser qu'il existe des liens entre l'appauvrissement des jeunes, la décroissance des ménages familiaux et la baisse du taux de propriétaires en milieu rural. Ces liens seraient à explorer dans des études ultérieures.

Graphique 21
Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation
(Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)



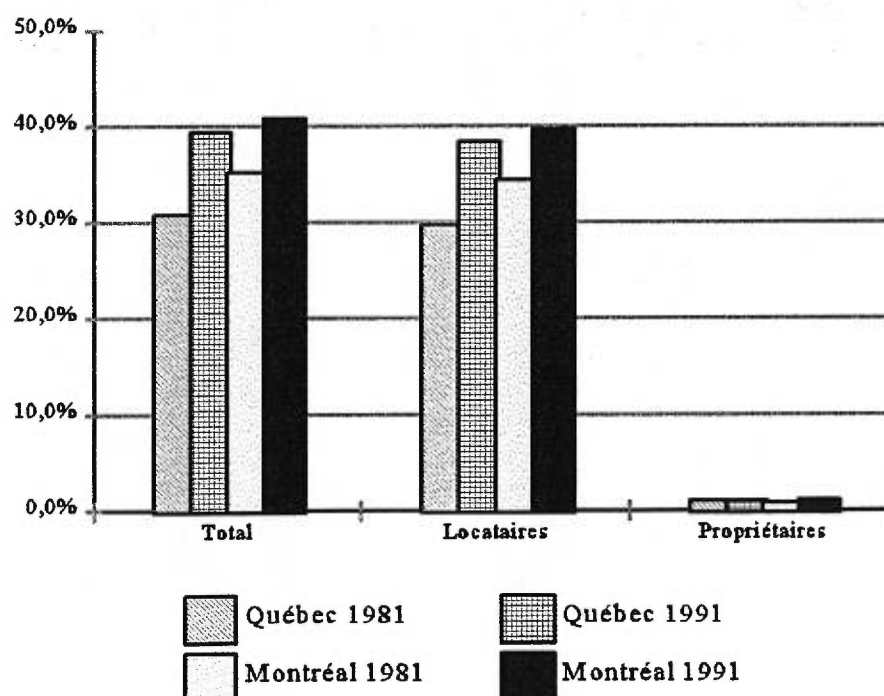
Graphique 22
Évolution du taux de faible revenu des ménages locataires
(Milieu rural et milieu urbain, 1981 et 1991)



Source: SHQ. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 4 et 5 en annexe.

Dans les deux grandes villes du Québec, les principales tendances concernent l'expansion des jeunes ménages à faible revenu et le «rattrapage» de la situation de Montréal par Québec (Graphique 23). Ici, il est surtout question des ménages locataires puisque seuls 1,1 % et 1,0 % des jeunes ménages à Montréal et à Québec (respectivement) étaient des ménages propriétaires à faible revenu en 1991. En contrepartie, 39,8 % de l'ensemble des jeunes ménages montréalais étaient des ménages locataires à faible revenu en 1991, contre 34,4 % en 1981. À Québec, ce même pourcentage a évolué plus rapidement, passant de 29,7 % en 1981 à 38,4 % en 1991.

Graphique 23
Évolution du taux de faible revenu selon le mode d'occupation
(Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 16a et 16b en annexe.

Ainsi, en 1991, les deux villes se trouvaient quasiment sur le même pied d'égalité en ce qui a trait aux jeunes ménages à faible revenu. Il est permis de penser que l'aggravation de la situation des jeunes ménages à Québec est un effet des compressions dans la fonction publique québécoise au cours des années 1980⁶¹. Celle-ci absorbe beaucoup moins de jeunes dans des emplois garantis de stabilité et d'avenir. Pour l'effectif régulier de la fonction publique québécoise, la proportion des moins de 30 ans est passée de 16 % à 4,3 % entre 1985 et 1995. Quant à l'effectif occasionnel, le même groupe d'âge a vu sa proportion diminuer de 45,4 % à 19 % pendant la même période (Gouvernement du Québec, 1995a: 21). Cette situation contribue ainsi à la précarité d'un plus grand nombre de jeunes et aurait un effet de cascade ayant pour résultat l'occupation d'emplois pour lesquels les jeunes sont surqualifiés, et ainsi de suite jusqu'au bas de la structure d'emplois, repoussant ainsi un peu plus de jeunes vers des emplois sous-payés, le chômage ou l'aide sociale⁶².

6.2. Les taux de pauvreté des jeunes ménages familiaux et non-familiaux

Puisque ce sont les ménages locataires qui forment la très grande majorité des jeunes ménages à faible revenu (90% en 1981 et 92% en 1991), nous nous concentrerons ici surtout sur les ménages locataires. Notons que les locataires à faible revenu sont aussi désavantagés par rapport aux ménages propriétaires à faible revenu puisque le paiement d'un loyer ne constitue pas une forme d'épargne comme le sont les remboursements d'hypothèque.

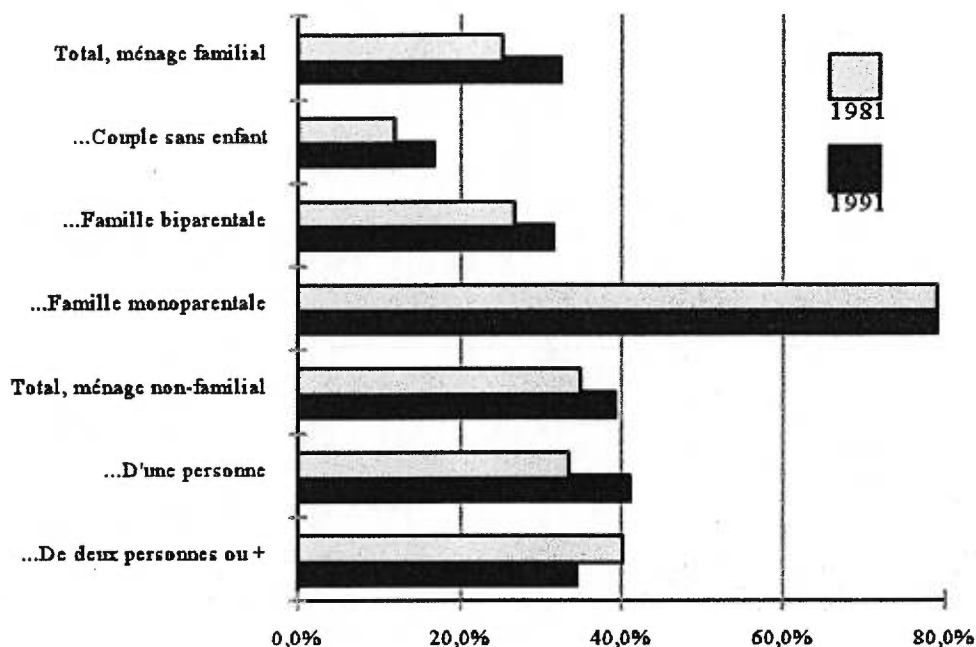
⁶¹. Il est à noter que la région administrative de Québec compte, en 1995, près de 50 % de l'effectif régulier et un peu plus de 30 % de l'effectif occasionnel de la fonction publique québécoise (Gouvernement du Québec, 1995a: 19).

⁶². Pour une analyse de ce phénomène de cascade dans le contexte québécois, voir Marc-André Deniger (1996).

Au Québec, le taux de pauvreté frappe plus sévèrement certains types de ménages locataires (Graphique 24). En 1991, les familles monoparentales locataires étaient à faible revenu dans une proportion de 78,5 % — un chiffre qui est demeuré inchangé depuis 1981 —, tandis que 40,4 % des ménages d'une personne et 33,9 % des ménages de deux personnes ou plus étaient à faible revenu. Les couples sans enfant et les familles biparentales avaient le moins de chance de constituer des ménages à faible revenu, puisque cette situation affectait respectivement 15,9 % et 31 % de ces types de ménage en 1991. Par ailleurs, il faut souligner que la catégorie «ménage non-familial de deux personnes ou plus» est la seule où la proportion des faibles revenus a diminué (de 39,7 % à 33,9 %), et cela en même temps qu'elle a augmenté en nombre. Cette forme de ménage semble ainsi recueillir la faveur des jeunes, probablement en raison des économies qu'elle représente dans les coûts liés au logement. Ainsi, même si elle n'est pas toujours recherchée ni préférée comme mode de vie, la colocation permettrait de développer des rapports solidaires pouvant agir comme rempart contre la précarité⁶³.

⁶³. Il est question de ces enjeux au Chapitre 5.

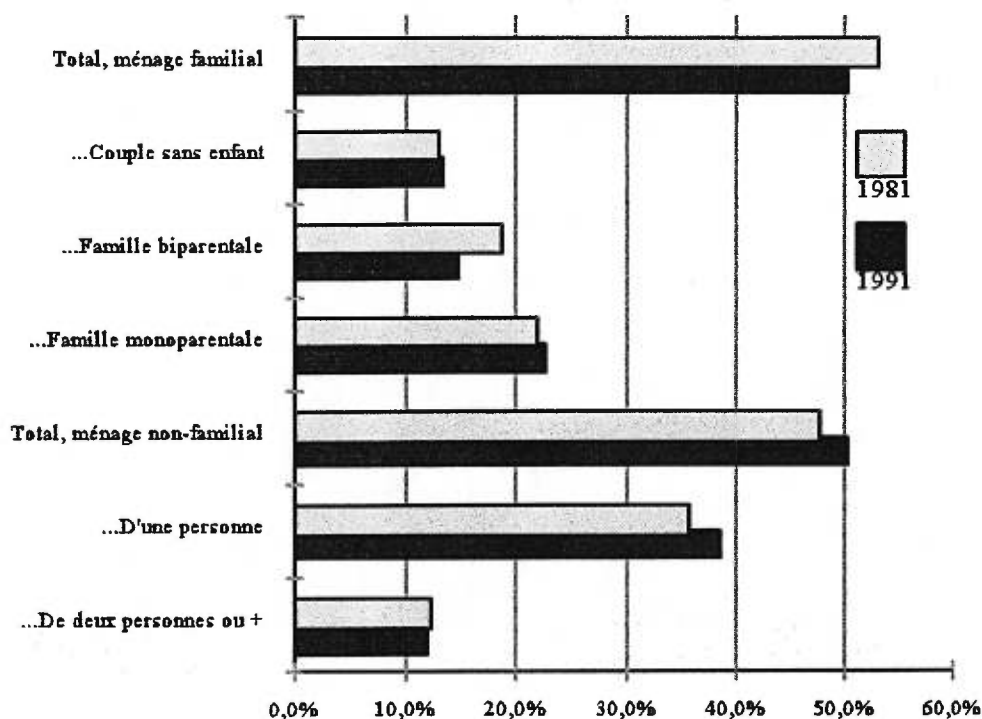
Graphique 24
Évolution du taux de faible revenu des jeunes ménages locataires, selon le genre de ménage (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 15a et 15b en annexe.

La répartition de la pauvreté selon le genre de ménage locataire démontre qu'elle se divise également entre ménages familiaux et non-familiaux (Graphique 25). Ainsi, de 1981 à 1991, la réduction de la proportion des familles biparentales pauvres explique la baisse chez les ménages familiaux (de 52,5% à 50%), alors que la croissance de la proportion des jeunes ménages d'une personne à faible revenu explique la hausse chez les ménages familiaux (de 47,5% à 50%). Les jeunes vivant seuls représentent ainsi près de 40% des jeunes ménages à faible revenu sur l'ensemble du territoire.

Graphique 25
Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Ensemble du Québec 1981 et 1991)

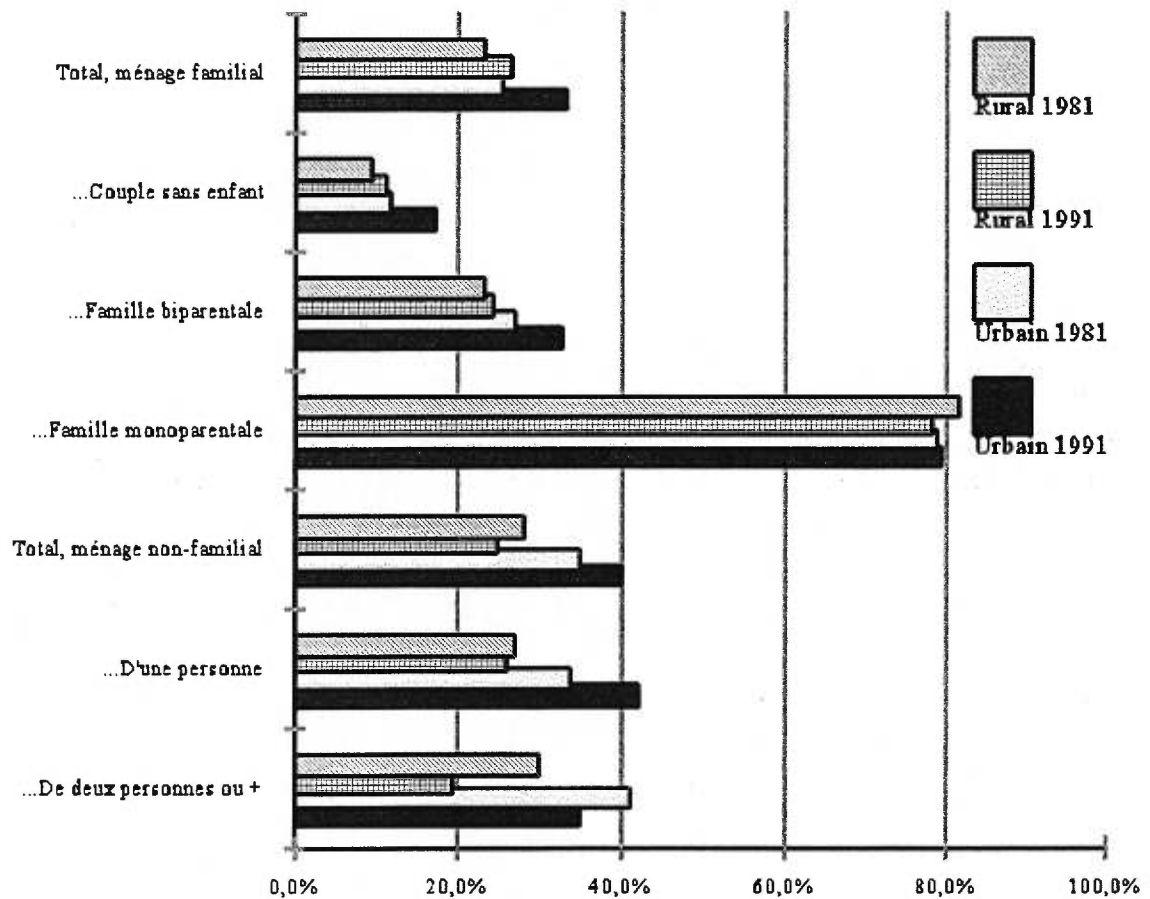


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 15a et 15b en annexe.

En comparant le milieu rural au milieu urbain, il apparaît que le taux de pauvreté dans chacun des types de ménage est moins élevé en milieu rural (Graphique 26). Il y a ici un seul point de convergence: sans égard au genre de milieu, les familles monoparentales sont touchées par une situation de faible revenu dans une proportion très élevée. Tant en 1981 qu'en 1991, la proportion de ces ménages à faible revenu oscille autour de la barre des 80 %. Dans les deux milieux, le taux de pauvreté des ménages familiaux a augmenté, mais de façon plus prononcée en milieu urbain, où il est passé de 25,0% à 32,6%. Quant aux ménages non-familiaux, les taux de pauvreté ont diminué en milieu rural et augmenté en milieu urbain. En

fait, la hausse du taux de pauvreté des jeunes locataires vivant seuls explique à elle seule cette croissance en milieu urbain (en passant de 33,1% en 1981 à 41,4% en 1991).

Graphique 26
Évolution du taux de faible revenu des jeunes ménages locataires, selon le genre de ménage (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)



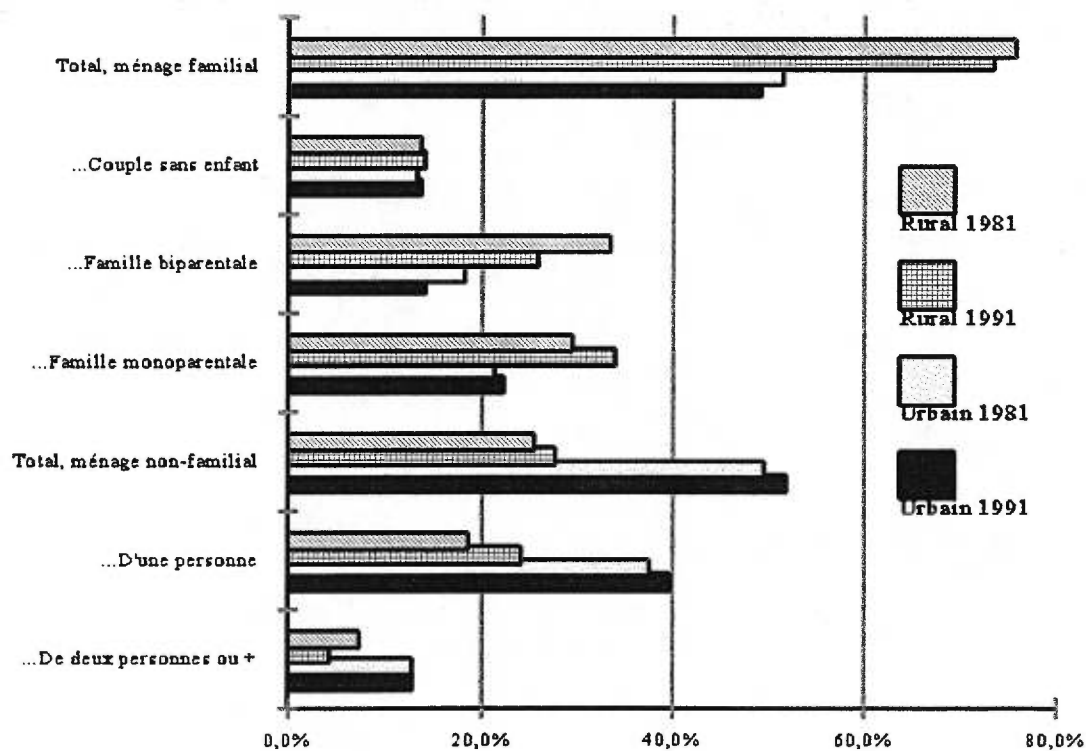
Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 4 et 5 en annexe.

L'évolution de la répartition de la pauvreté entre les genres de jeunes ménages locataires démontre, comme c'est le cas pour l'ensemble du Québec, une baisse de

proportion pour les ménages familiaux et, en contrepartie, une hausse pour les ménages non-familiaux (Graphique 27). En 1991, elle est répartie presque également entre ces deux genres de ménages en milieu urbain. Les jeunes locataires vivants seuls en milieu urbain représentent, en 1991, près de 40% des jeunes ménages à faible revenu. Cependant, en milieu rural, la pauvreté est surtout le lot des ménages familiaux (plus de 70% des jeunes ménages pauvres), ce qui s'explique par la plus forte présence des ménages familiaux dans ce milieu. Notons enfin que 41,7% des jeunes ménages à faible revenu en milieu rural étaient des ménages propriétaires en 1981 et 31,9% en 1991. Plus de 80% de ceux-ci étaient des ménages familiaux en 1981 et 1991.

Graphique 27

Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)

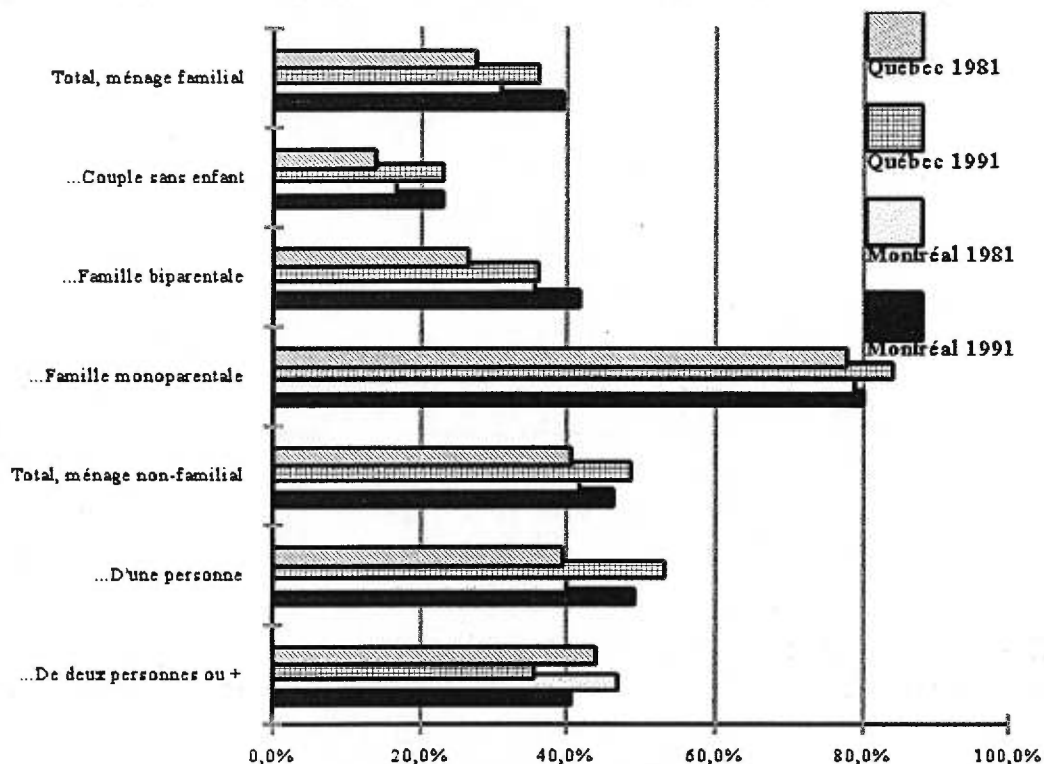


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 4 et 5 en annexe.

En 1991, dans les deux grandes villes du Québec, les jeunes ménages locataires forment plus de 97% des jeunes ménages pauvres. Suivant l'analyse des données portant sur les milieux rural et urbain, il va sans dire que certaines catégories de ménages locataires à Montréal et à Québec sont plus affectées par la faiblesse du revenu (Graphique 28). C'est le cas des familles monoparentales dont le pourcentage de situations de faible revenu est passé, de 1981 à 1991, de 78,3 % à 79,3 % à Montréal et de 76,9 % à 83,1 % à Québec. C'est aussi le cas des ménages d'une personne: au cours de cette période, le taux des ménages à faible revenu dans cette catégorie est passé de 39,7 % à 48,4 % à Montréal et de 39,1 % à 52,7 % à Québec. Seuls les ménages de deux personnes ou plus (ménages en colocation) ont connu une baisse du taux de pauvreté, et cela dans les deux villes.

Graphique 28

Évolution du taux de faible revenu des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)

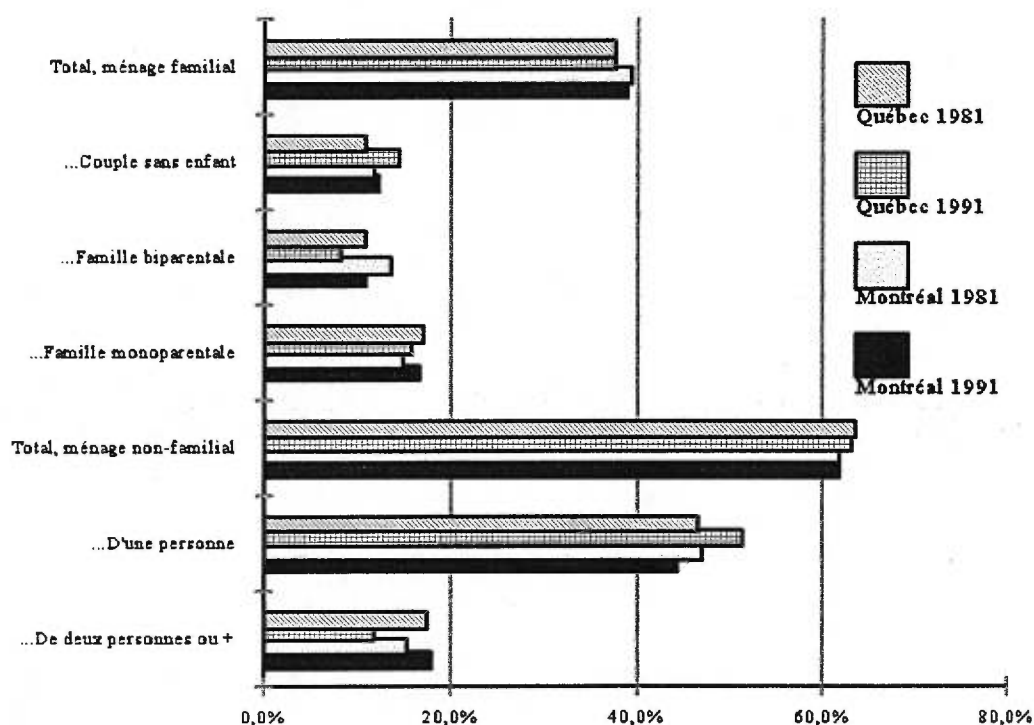


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 16a et 16b en annexe.

Par ailleurs, comme l'indique le Graphique 29, la répartition des taux de pauvreté chez les jeunes ménages locataires en fonction des genres de ménages a très peu changé depuis 1981. Les ménages locataires non-familiaux représentent, en 1991, toujours plus de 60% des jeunes ménages locataires pauvres à Montréal comme à Québec. Parmi ceux-ci, 81,6% à Québec et 71,7% à Montréal sont des jeunes qui vivent seuls. En général, les catégories de «famille monoparentale» et de «ménage d'une personne» sont demeurées fortement représentées. Ainsi, à Montréal et à Québec, les familles monoparentales locataires

à faible revenu représentaient respectivement, en 1991, 15,8 % et 14,9 % de l'ensemble des jeunes ménages à faible revenu, alors que les ménages d'une personne totalisaient 42,6 % et 49,7 % pour cette période.

Graphique 29
Évolution de la répartition des jeunes ménages locataires à faible revenu, selon le genre de ménage (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent des Tableaux 16a et 16b en annexe.

6.3. L'accessibilité financière au logement

L'accessibilité financière au logement se mesure à partir du «taux d'effort», c'est-à-dire la proportion du revenu consacrée aux dépenses pour se loger. Ce taux est fondé sur le rapport entre le revenu du ménage (tous les revenus bruts de tous les membres du ménages) et le coût d'occupation du logement. Pour les logements loués, ce dernier comprend le loyer

ainsi que les dépenses en chauffage et en électricité; pour les propriétaires-occupants, le coût inclut les paiements hypothécaires, les impôts fonciers ainsi que les frais de chauffage et d'électricité. On considère en général que les ménages ont des problèmes d'accessibilité financière au logement lorsque le taux d'effort dépasse 30%.

Cependant, ce taux ne tient pas compte de divers facteurs pouvant contraindre ou faciliter l'accessibilité financière à un logement convenable, par exemple le niveau de revenu ou la taille du ménage. Plusieurs modèles ont été développés pour essayer de tenir compte des facteurs pouvant influencer les besoins en logement des ménages (MHPC, 1984: 42). Pour les fins de notre analyse, nous retenons que les modèles de calculs plus détaillés utilisés par la SHQ indiquent que les ménages à faible revenu consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger ont toujours un problème d'accessibilité financière au logement⁶⁴.

Dans cette section nous examinons les taux d'effort de l'ensemble des jeunes ménages, ainsi que ceux des jeunes ménages à faible revenu. Cela permettra de préciser chez quels types de jeunes ménages les problèmes sont plus aigus et la manière dont les taux d'effort ont évolué en général. Pour les jeunes ménages, la pauvreté signifie évidemment une insuffisance de revenu et induit certaines formes de précarité. Cette section permet de

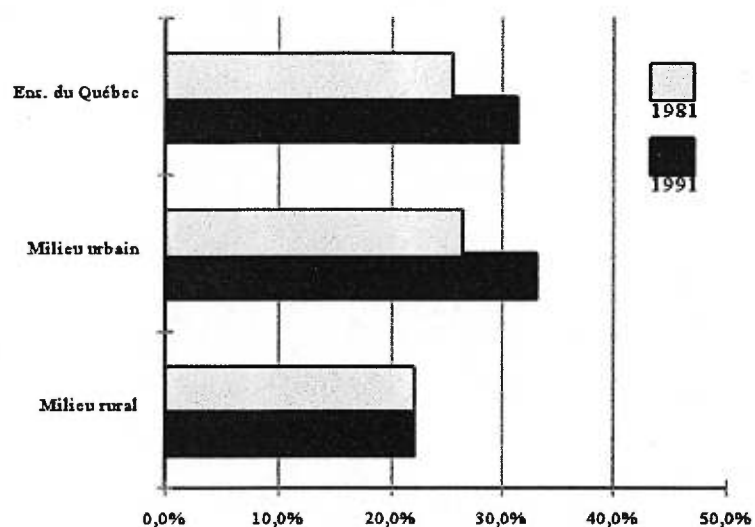
⁶⁴. Depuis 1989, la SHQ applique une approche de «besoins essentiels» (McCann, 1989) pour évaluer les besoins en logement des ménages québécois. Ce type de mesure se fonde sur une mesure semblable développée par la SCHL en 1985 et tient compte du niveau de revenu des ménages, de la condition physique de logement habité, du peuplement du logement et du taux d'effort. Une faiblesse de revenu associée à un problème dans l'une des trois dernières catégories identifie un ménage ayant un besoin impératif au niveau du logement.

mesurer l'ampleur de la précarité en ce qui concerne la capacité de maintenir un logement autonome.

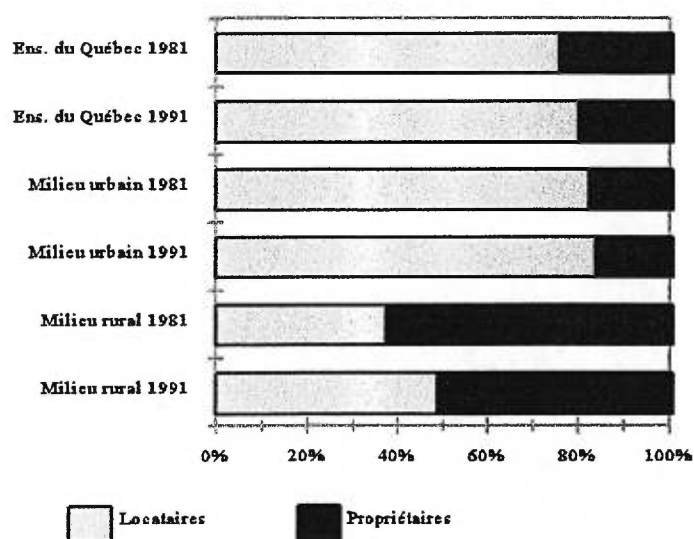
6.3.1. L'ensemble du Québec

Au Québec, de 1981 à 1991, l'accessibilité financière s'est nettement détériorée pour l'ensemble des jeunes ménages. Le Graphique 30 illustre la principale tendance: celle de la croissance du nombre de jeunes ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Dans son ensemble, cette tendance n'est attribuable qu'à l'évolution de la situation des jeunes ménages en milieu urbain où plus de 32% d'entre eux ont un taux d'effort de plus de 30% en 1991. Les taux d'effort élevés sont aussi surtout le fait des jeunes ménages locataires, sauf en milieu rural (Graphique 31).

Graphique 30
Évolution de la proportion des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger (Ensemble du Québec, Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)



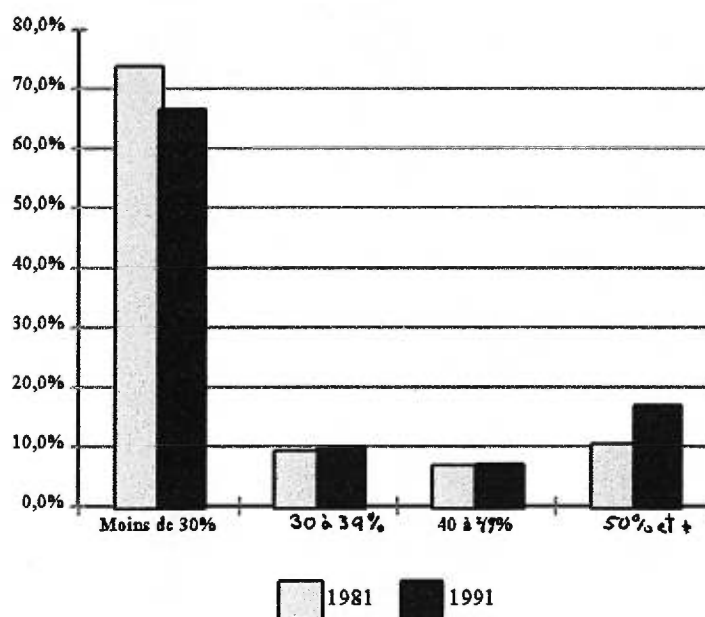
Graphique 31
Évolution de la répartition des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger, selon le mode d'occupation (Ensemble du Québec, Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 6 en annexe.

Ainsi qu'il a déjà été dit, la comparaison entre les locataires et les propriétaires sur la question de l'accessibilité financière au logement n'est pas nécessairement juste dans la mesure où les dépenses en logement des ménages propriétaires constituent une forme d'épargne (Desbiens, 1992: 25-26). D'ailleurs, la situation est beaucoup plus préoccupante chez les ménages locataires (Graphique 32): alors qu'en 1981, 73,7 % d'entre eux avaient des «taux d'effort» de moins de 30 %, dix ans plus tard ce chiffre baissait à 66,5 %. En contrepartie, la catégorie de «taux d'effort» de 50 % et plus a vu ses effectifs gonfler, de 10,4 % des ménages locataires en 1981 à 16,8 % en 1991. Les catégories intermédiaires (30 % à 39 % et 40 % à 49 %) ont connu peu de changement.

Graphique 32
Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de taux d'effort (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 6 en annexe.

Cette détérioration des «taux d'effort» a partie liée avec l'appauvrissement des jeunes au cours de la même période. Ainsi, non seulement les jeunes ont-ils des revenus plus faibles en 1991, mais ils doivent consacrer une plus grande proportion pour se loger. C'est, en effet, chez les jeunes ménages à faible revenu que les «taux d'effort» élevés se situent. Ces jeunes ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger comptent ainsi pour 23,4 % de l'ensemble des ménages, comparé à 13,7% pour les 30-64 ans (Tableau 3). Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que 83,2% des jeunes ménages locataires à faible revenu ont des problèmes d'accessibilité financière au logement (Graphique 33).

Tableau 3
Ménages à faible revenu consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger, selon le groupe d'âge du soutien de ménage (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)

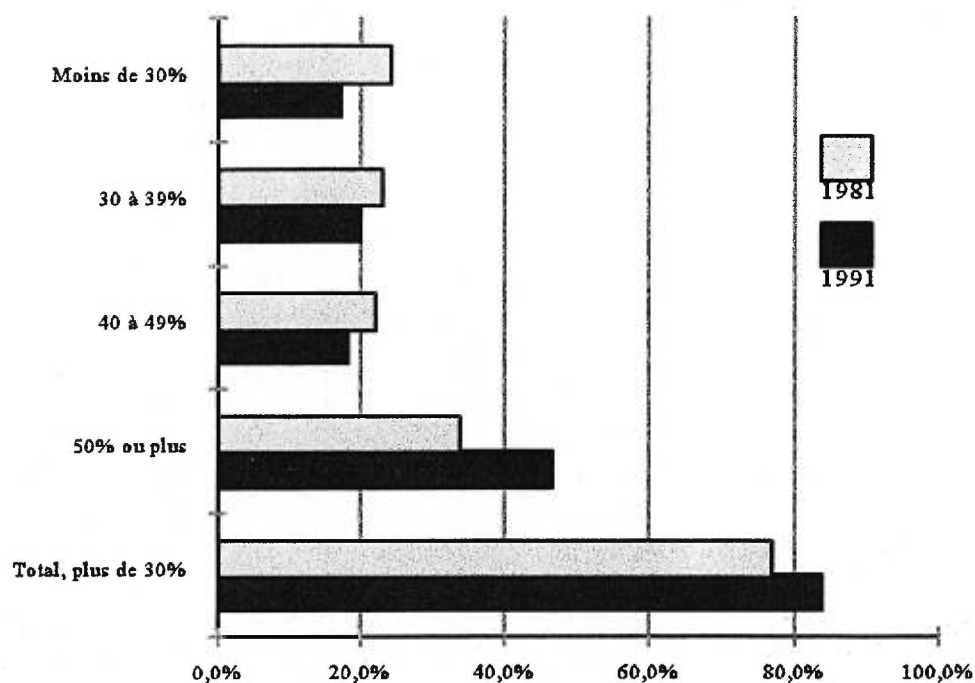
Groupe d'âge	1981		1991	
	N	% ^a	N	%
Moins de 30 ans	76 095	17,7	87 915	23,4
30 à 64 ans	166 740	12,0	244325	13,7

a Ici, les pourcentages expriment le rapport à l'ensemble des ménages dans la catégorie d'âge.

Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Plus précisément, c'est dans la catégorie «taux d'effort de 50 % et plus» que les jeunes ménages locataires pauvres ont subi d'importants contrecoups. Ils sont passés de moins de 30 % de l'ensemble des ménages à faible revenu à plus de 42 % en l'espace de dix ans.

Graphique 33
Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

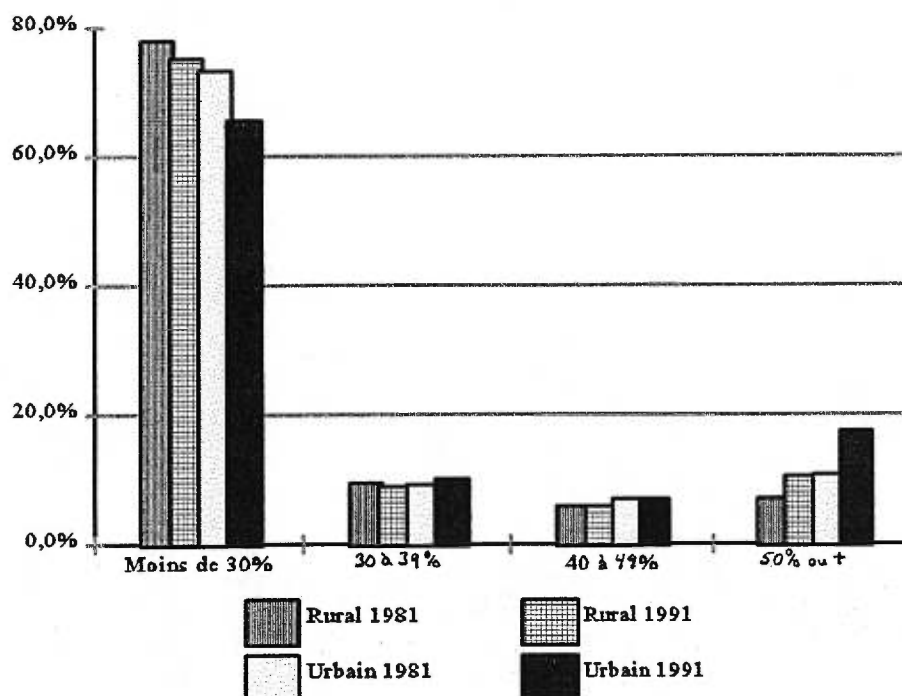
Dans l'ensemble, il se dessine une nette détérioration des «taux d'effort», mais qui se cantonne surtout chez les ménages à faible revenu et les ménages locataires. Pour ces ménages, l'accès à la propriété devient de plus en plus compliqué en raison de leur pauvreté, de la précarité de l'emploi et de l'incertitude qui marque la formation des couples. Dans de telles circonstances, l'accession à la propriété résidentielle ne ferait-elle pas partie des rêves d'avenir pour les jeunes ménages à faible revenu, plutôt que des projets à concrétiser à court ou moyen terme?

6.3.2. Le milieu urbain et le milieu rural

Même si la proportion de jeunes ménages ayant des taux d'effort de plus de 30% n'a pas évolué en milieu rural (Graphique 30, ci-haut), l'accessibilité financière au logement dans ce milieu suit les mêmes tendances que dans l'ensemble du Québec: les propriétaires sont en meilleure position que les locataires et un mouvement vers la détérioration des «taux d'effort» se profile chez les locataires. On remarque que la situation des ménages propriétaires s'est même améliorée en milieu rural puisqu'une plus petite proportion d'entre eux consacre plus de 30 % de leur revenu pour se loger en 1991 qu'en 1981 (Tableau 6 à l'Annexe 3).

Dans les milieux urbains, l'évolution a été défavorable pour les propriétaires, mais de façon marginale. Chez les locataires, une détérioration de la situation est présente dans les deux cas, mais elle est plus prononcée dans l'ensemble des milieux urbains (Graphique 34). Ainsi, le pourcentage de jeunes ménages locataires consacrant moins de 30 % de leur revenu pour se loger est passé de 77,9 % en 1981 à 75,2 % en 1991 en milieu rural, comparativement à une baisse de 73,3 % en 1981 à 65,6 % en milieu urbain. À l'autre extrémité, ceux ayant des «taux d'effort» de 50 % et plus ont vu leurs effectifs passer de 10,7 % en 1981 à 17,4 % en 1991 en milieu urbain, et de 7 % à 10,5 % en milieu rural.

Graphique 34
Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de
taux d'effort (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)



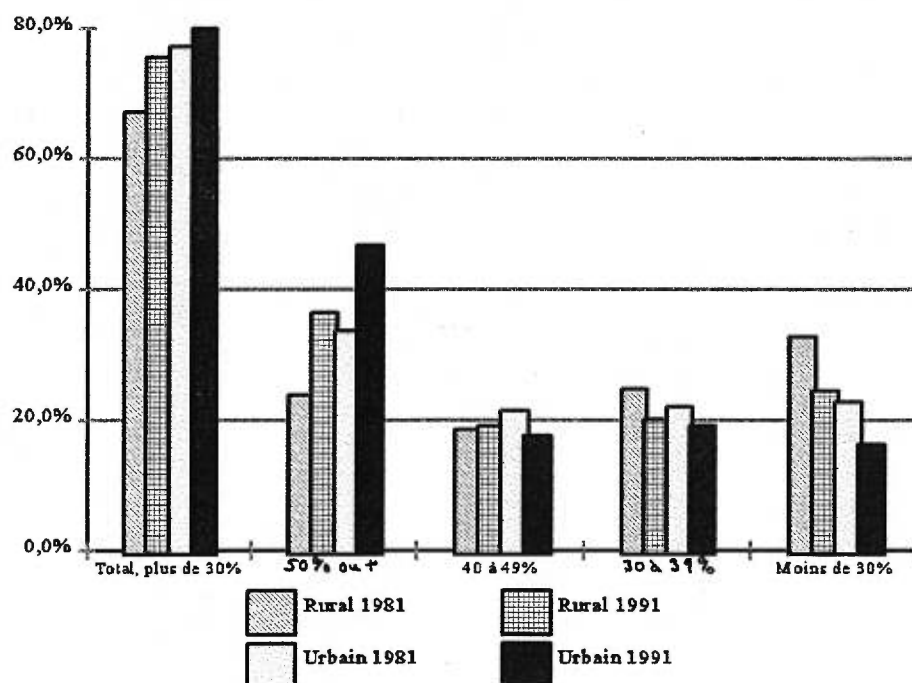
Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 6 en annexe.

Par ailleurs, il n'est pas surprenant de constater que même si peu de jeunes ménages propriétaires sont pauvres en milieu rural, ceux-ci comptent quand même pour une importante proportion de l'ensemble des jeunes ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger (Graphique 31, ci-haut). Les ratios de jeunes ménages propriétaires pauvres ayant des problèmes d'accessibilité financière au logement par rapport aux jeunes ménages locataires dans la même situation sont passés d'environ 40-60 en 1981 à 30-70 en 1991 (Tableau 7 à l'Annexe 3). En cela, le milieu rural se distingue nettement des milieux

urbains où près de 95 % des jeunes ménages à faible revenu ayant des «taux d'effort» de plus de 30% sont des ménages locataires, tant en 1981 qu'en 1991.

L'observation de la répartition des «taux d'effort» des jeunes ménages locataires à faible revenu révèle que le milieu rural a connu une évolution semblable au milieu urbain, soit une détérioration de l'accessibilité financière au logement (Graphique 35). Ainsi, en milieu rural, ces jeunes ménages ayant des «taux d'effort» de moins de 30 % sont passés de 32,8 % à 24,5 % entre 1981 et 1991, alors que dans la catégorie de 50 % ou plus, ils sont passés de 23,8 % à 36,4 %. Ces tendances sont plus prononcées en milieu urbain.

Graphique 35
Évolution de la répartition du taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991)



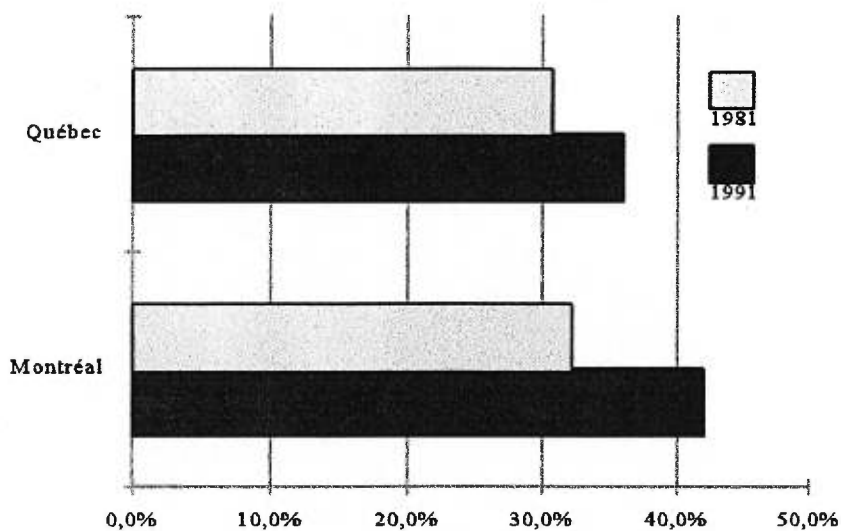
Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Enfin, comme pour l'ensemble du Québec, les ménages d'une personne et les familles monoparentales sont davantage sujets à connaître à la fois une situation de faible revenu et des problèmes d'accessibilité financière au logement. Leur situation a très peu changé en dix ans dans les milieux rural et urbain. Ainsi, ce cumul de faible revenu et de «taux d'effort» élevé était le lot des familles monoparentales dans 52,1 % des cas en milieu rural et 62,8 % des cas en milieu urbain en 1991; la même année, cette situation affectait aussi 18,2 % et 36,4 % des ménages d'une personne en milieu rural et en milieu urbain respectivement.

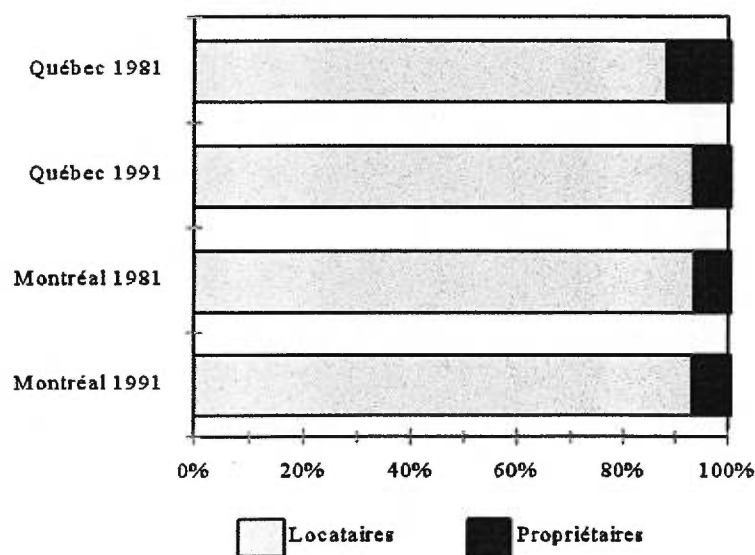
6.3.3. Les villes de Montréal et de Québec

En ce qui concerne l'accessibilité financière au logement dans les villes de Montréal et de Québec, il y a eu une détérioration importante de la situation. À Québec, les jeunes ménages dépensant plus de 30% de leur revenu pour se loger sont passés de 30,5% de l'ensemble des jeunes ménages en 1981 à 35,8% en 1991; à Montréal, l'évolution a été plus dramatique, passant de 32,0% à 41,7% (Graphique 36). Cette situation est le fait des ménages locataires dans 95% des cas dans les deux villes en 1991 (Graphique 37).

Graphique 36
Évolution de la proportion de jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)



Graphique 37
Évolution de la répartition des jeunes ménages consacrant plus de 30% de leur revenu pour se loger, selon le mode d'occupation (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)

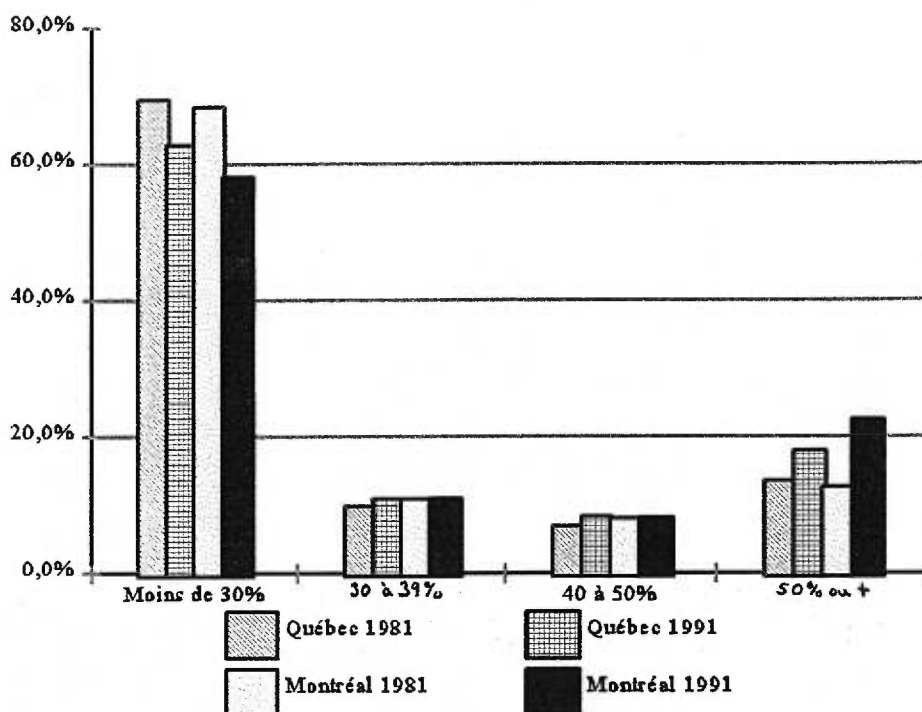


Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 8 en annexe.

Dans l'ensemble, la détérioration prend forme dans la diminution des ménages qui consacrent moins de 30 % de leur revenu pour se loger et la croissance de ceux qui en dépensent plus de 50 %. Ces phénomènes touchent exclusivement les ménages locataires et se manifestent davantage à Montréal qu'à Québec. Les jeunes ménages propriétaires maintiennent les mêmes «taux d'effort» en 1991 qu'en 1981 à Montréal tandis que leur situation s'améliore à Québec, où la proportion d'entre eux ayant un «taux d'effort» de moins de 30 % a augmenté de 69,7 % à 76,5 % pendant la dernière décennie (Tableau 8 à l'Annexe 3). Toutefois, il faut souligner que ces ménages ne représentaient que 7,1 % à Montréal et 11,8 % à Québec de l'ensemble des jeunes ménages en 1991, et qu'ils n'étaient presque jamais des ménages à faible revenu.

Chez les ménages locataires à Montréal, la répartition selon les «taux d'effort» a considérablement changé: ceux consacrant moins de 30 % de leur revenu pour se loger représentaient, en 1991, 58,2 % des jeunes ménages locataires, alors qu'ils étaient plus de 68 % dix ans plus tôt; inversement, dans la catégorie de «taux d'effort» de 50 % et plus, la représentation est passée de 12,6 % à 22,6 % durant la même période. L'effet est semblable mais moins prononcé pour la ville de Québec (Graphique 38).

Graphique 38
Évolution de la répartition des taux d'effort des jeunes ménages locataires, par tranches de taux d'effort (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur. Les données du graphique proviennent du Tableau 8 en annexe.

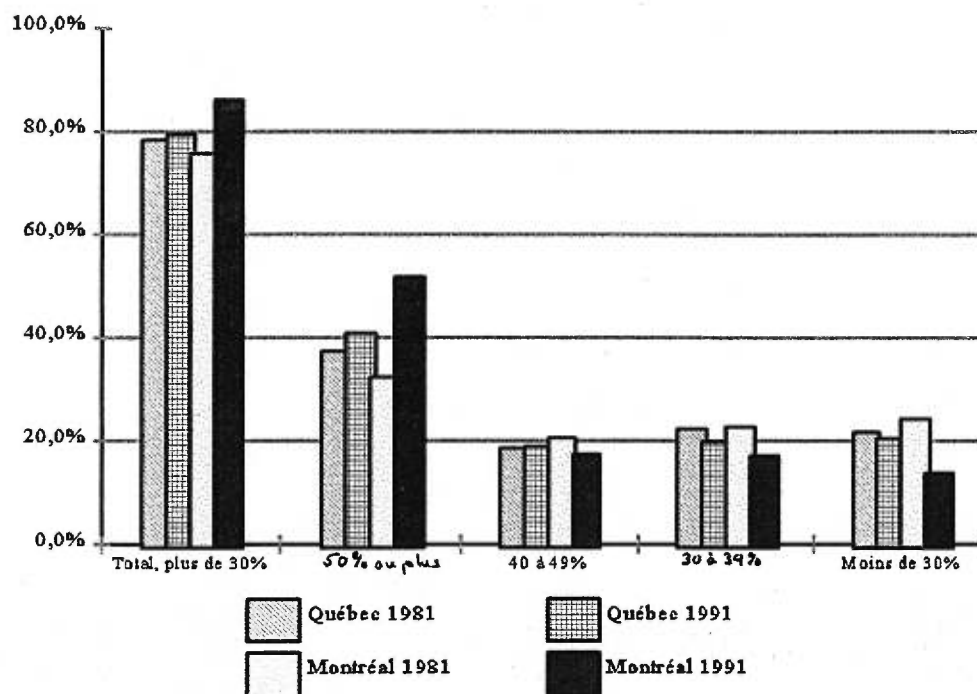
Chez les jeunes ménages, la part des ménages pauvres ayant des problèmes d'accessibilité financière s'est accrue considérablement pendant les années 1980 à Montréal et à Québec (Tableaux 9 et 10 à l'Annexe 3). Ainsi, alors que 27,4 % des jeunes ménages locataires montréalais étaient des ménages à faible revenu consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger en 1981, ce pourcentage atteignait 36,8 % en 1991. À Québec, ce même pourcentage est passé de 26,4 % à 33,8 %. Comme les données évoquées plus haut le laissent entrevoir, les ménages monoparentaux et les jeunes qui vivent seuls sont les

catégories où les difficultés d'accessibilité financière au logement frappent plus fréquemment, tant à Montréal qu'à Québec.

Plus de 86 % des jeunes ménages locataires montréalais pauvres avaient des «taux d'effort» dépassant 30 % en 1991, contre 75,7 % en 1981 (Graphique 39). Quant au même type de ménages, mais à Québec, ceux-ci avaient des problèmes d'accessibilité financière dans 78,4 % (1981) et 79,5 % (1991) des cas. En subdivisant les «taux d'effort» en catégories plus ténues, on peut constater jusqu'à quel point la situation des jeunes ménages locataires à faible revenu s'est aggravée: dans toutes les catégories de moins de 50 % de «taux d'effort», la proportion de jeunes ménages locataires a diminué. Elle n'a augmenté, et cela de façon considérable, que dans la catégorie des «50 % et plus». Cette tendance, qui s'apparente à une véritable dégringolade, est plus prononcée encore à Montréal.

Graphique 39

Évolution de la répartition des taux d'effort des jeunes ménages locataires à faible revenu, par tranches de taux d'effort (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)



Source: Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux du Recensement (1981 et 1991) produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Les problèmes de logement des jeunes ménages pauvres sont donc particulièrement prononcés à Montréal: en 1991, plus de la moitié d'entre eux consacrent plus de 50 % de leur revenu pour défrayer leurs coûts de logement, alors qu'ils n'étaient que 32,4 % dans la même situation en 1981. De plus, comme le soulignent Gauthier et Mercier (1994: 73-74), les revenus des jeunes pauvres ne se concentrent pas autour du seuil de pauvreté, comme c'est le cas dans les autres catégories d'âge; les jeunes familles et les jeunes vivant seuls qui sont pauvres se répartissent à tous les degrés par rapport au seuil, ce qui signifie qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à connaître des situations de pauvreté aiguës que dans les autres groupes d'âge (*Idem.*). Ainsi, la gravité de la situation ne tient pas *seulement* à la

proportion croissante des jeunes ménages à faible revenu par rapport aux autres groupes d'âge, ni à la seule détérioration évidente des «taux d'effort» en milieu urbain, mais aussi à la faiblesse du revenu chez les plus pauvres des jeunes ménages.

Conclusion

Certaines spécificités géographiques se dessinent par rapport aux ménages à faible revenu et aux «taux d'effort». De façon générale, le problème de l'accessibilité au logement se situe principalement dans les régions urbaines, en particulier chez les jeunes ménages locataires. En ce qui a trait aux ménages à faible revenu, il n'est pas sans intérêt de noter que la ville de Québec a connu une détérioration s'apparentant à celle de Montréal. Néanmoins, la question du «taux d'effort» s'est davantage aggravée à Montréal, au point où l'on peut même parler de dégringolade pour décrire la situation des jeunes ménages locataires à faible revenu: ils sont 86 % à consacrer plus de 30 % de leur revenu pour se loger en 1991, comparativement à 75,7 % en 1981. De surcroît, plus de la moitié des jeunes ménages montréalais à faible revenu consacrent plus de 50 % de leur revenu pour se loger.

Ces mêmes tendances se manifestent dans les analyses qui comparent milieu urbain et milieu rural quoique les conditions de logement des jeunes ménages sont meilleures en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est à noter cependant que les ménages monoparentaux ont partout des taux de pauvreté semblables. L'analyse par région administrative confirme les tendances évoquées, notamment en soulignant que les jeunes ménages hors des grandes régions urbaines sont plus souvent propriétaires et ont des «taux d'effort» moins élevés.

De plus, en analysant la situation des jeunes ménages dans les régions du Québec, il est nécessaire de considérer la question de la migration des jeunes, dont nous avons présenté quelques faits saillants au premier chapitre. Ainsi, malgré la représentation que peuvent se faire les jeunes migrants des conditions économiques de leur région et de celles des centres urbains, la croissance des jeunes ménages à faible revenu s'est avérée beaucoup moins forte en milieu rural qu'en milieu urbain au cours des années 1980. Se pourrait-il que les jeunes qui demeurent dans leurs régions y trouvent de meilleures perspectives d'emploi? Ou encore que les jeunes qui ne peuvent être «absorbés» par la demande de main-d'œuvre régionale partent vers les villes? Quoi qu'il en soit, les jeunes ménages ont une plus forte tendance à accéder à la propriété en milieu rural et y ont proportionnellement moins de problèmes d'accessibilité financière au logement. L'étude des situations dans toutes les régions administratives du Québec le confirme.

Vivre hors famille en milieu urbain signifie le plus souvent vivre seul ou à deux personnes non-apparentées ou plus dans un logement loué. Or, comme les données des recensements de 1981 et 1991 le démontrent, ces types de jeunes ménages locataires en milieu urbain risquent le plus d'être confrontés à la faiblesse des revenus. Le cas échéant, ils rencontrent presque toujours des problèmes importants d'accessibilité financière au logement (ce qui vaut aussi, par ailleurs, pour les familles monoparentales). Pourtant, malgré une détérioration de la situation économique des jeunes ménages, la proportion de ces types de jeunes ménages n'a pas diminué au cours de la décennie. Cela signifie que même si le cheminement vers l'autonomie comporte des coûts financiers importants, plusieurs jeunes

les assument quand même, que ce soit par choix ou par nécessité. Or, les données du recensement sont peu éloquentes sur le processus du développement de l'autonomie et ne permettent pas de répondre à certaines questions concernant le passage à l'âge adulte des jeunes pauvres vivant hors famille en milieu urbain. Dans quelles conditions ces jeunes doivent-ils assumer le coût de l'autonomie? Quelles sont les répercussions sur les relations familiales et amicales de ces jeunes? S'ils ont recours à de l'assistance, quelle forme prend-elle?

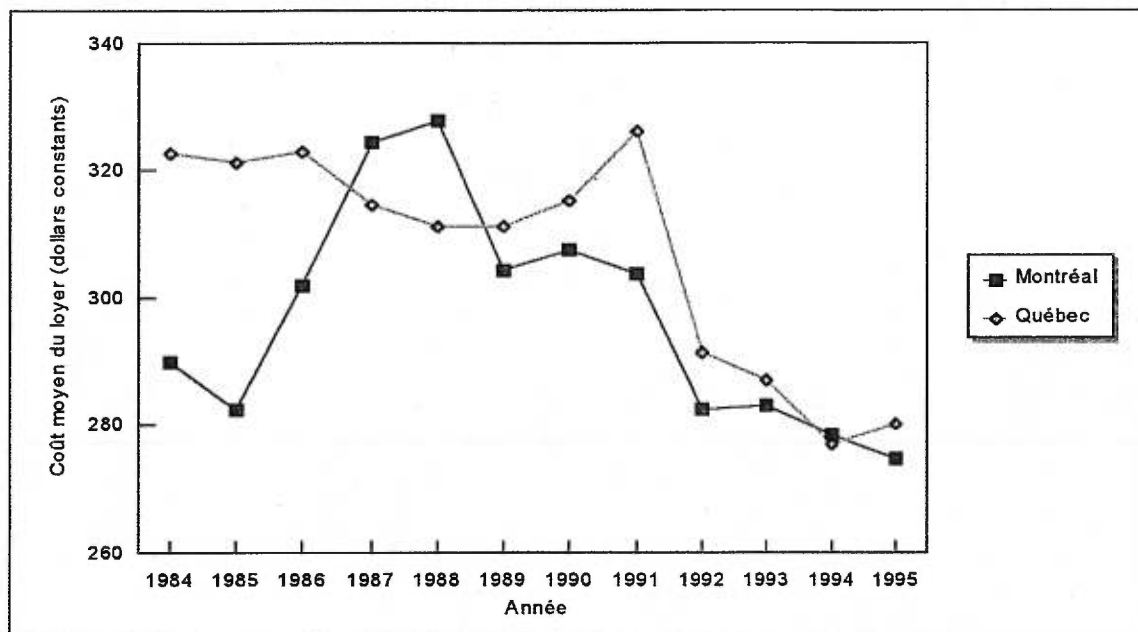
7. La qualité des logements et le coût des loyers

La qualité des logements des jeunes ne semble pas différer de façon importante de ceux de leurs aînés, ce qui peut surprendre à première vue. Or, la manière dont ces données sont recueillies laisse une grande marge d'interprétation aux individus interrogés. Essentiellement, la question posée au moment du recensement demande aux individus d'évaluer si leur logement requiert un entretien régulier, des réparations mineures ou des réparations majeures. Il ne serait pas surprenant que des jeunes locataires ayant des loyers moins élevés que dans l'ensemble du marché locatif ne s'attendent pas à ce que leur logement soit entretenu de façon régulière ou que des réparations mineures soient effectuées par le propriétaire. En ce sens, il est possible que les jeunes sous-évaluent les besoins de réparation ou d'entretien de leur logement, alors que les adultes de 35 à 64 ans qui sont logés à des prix supérieurs ont des attentes plus élevées en ce qui concerne la qualité de leur logement.

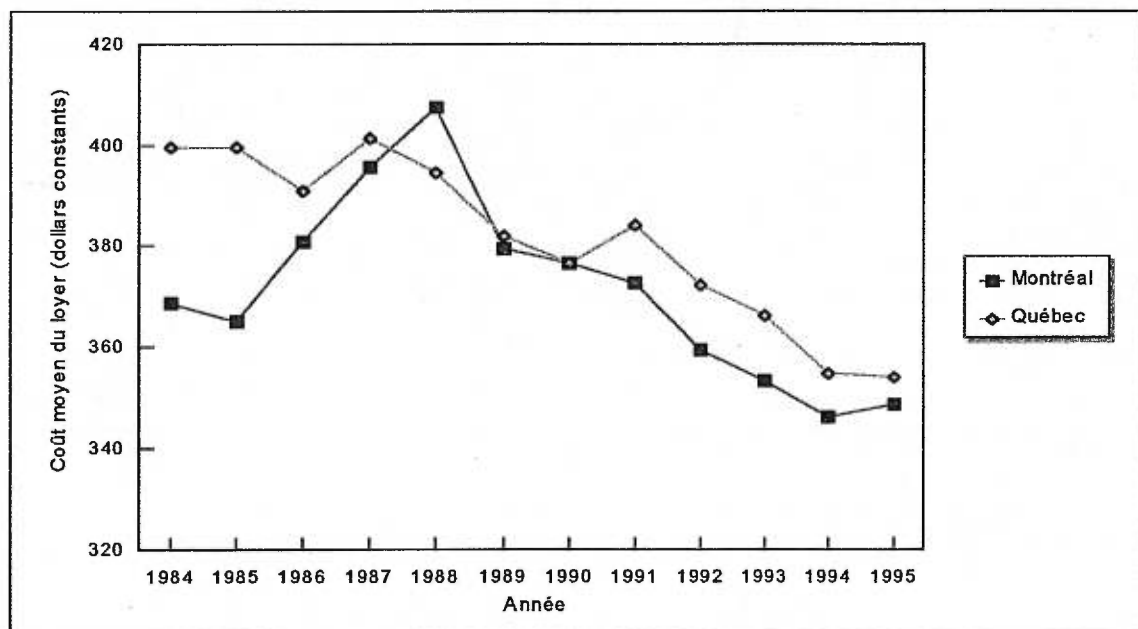
Cela étant dit, les statistiques révèlent qu'en moyenne, et selon l'évaluation qu'en font les occupants, moins de 9 % des logements occupés par des ménages dont le principal soutien a moins de 35 ans auraient besoin de réparations majeures (Tableau 11 à l'Annexe 3). Ce pourcentage n'est que légèrement au-dessus de la moyenne québécoise pour les 35-64 ans (8,1 %). Les écarts sont tout aussi faibles si l'on ne tient compte que des ménages locataires ou que des ménages propriétaires. Du point de vue des données des recensements, il ne se dégage donc pas une spécificité «jeunesse» au plan de la qualité des logements des ménages.

Le coût des loyers des ménages québécois n'a pas stagné au cours des années 1980, en particulier dans la première moitié de la décennie. En analysant en dollars courants, on constate que le coût moyen a augmenté de 62 % de 1981 à 1986 au Québec, alors qu'il n'a augmenté que de 13 % entre 1986 et 1991. Or, l'analyse de l'indice des prix à la consommation pour le loyer indique que les taux annuels d'augmentation ont été systématiquement plus élevés que le taux d'inflation jusqu'en juillet 1985, après quoi la croissance de l'indice et les taux d'inflation se sont suivis d'assez près jusqu'au début des années 1990. Ainsi, l'analyse en dollars constants - qui tient compte du taux d'inflation - révèle une tendance différente: comparé au milieu des années 1980, le coût moyen des loyers en 1991 est à peu près semblable ou a même diminué, et ce tant à Montréal qu'à Québec (Graphiques 40 à 43). Qui plus est, les graphiques montrent que, de 1991 à 1995, les coûts moyens du loyer ont continué à chuter dans ces deux grandes villes.

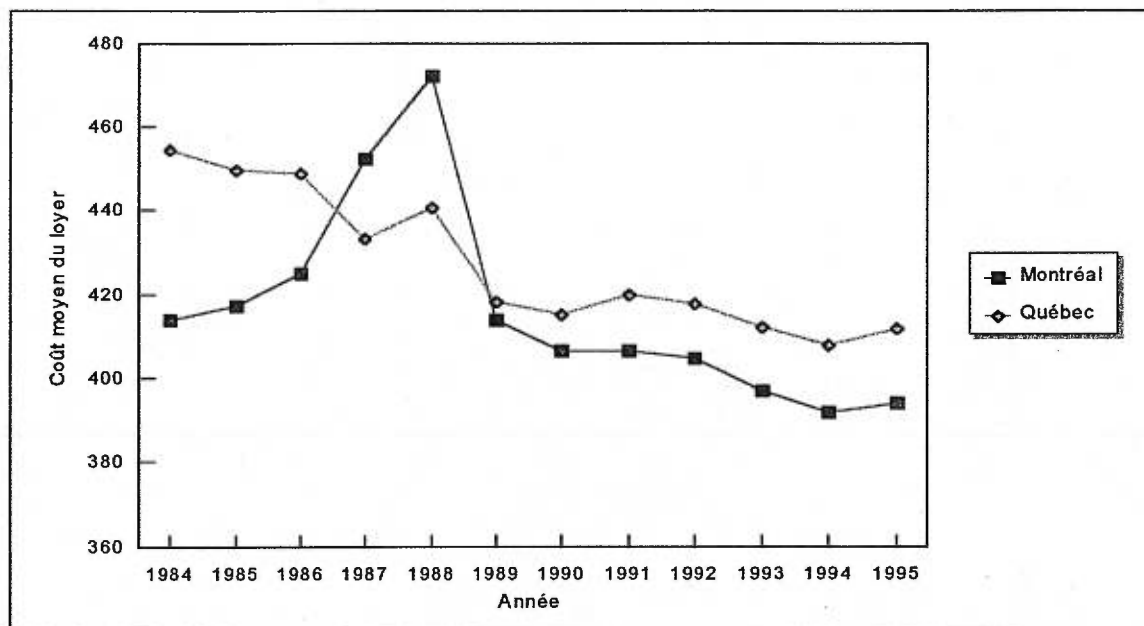
Graphique 40
Évolution du coût moyen du loyer des studios, Montréal et Québec, 1984-1995
(en dollars constants de 1986)



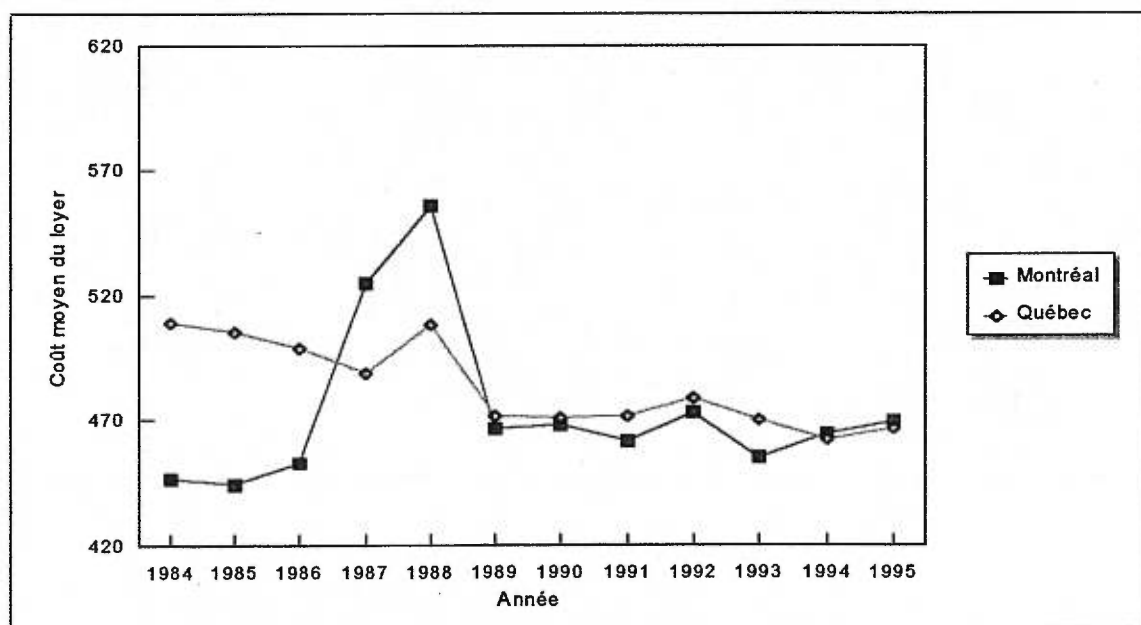
Graphique 41
Évolution du coût moyen des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995
(en dollars constants de 1986)



Graphique 42
Évolution du coût moyen des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)



Graphique 43
Évolution du coût moyen des appartements à trois chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1995 (en dollars constants de 1986)



Source: Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Statistiques du logement au Canada*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement (1984 à 1995). Calculs effectués par l'auteur.

Alors que ces graphiques montrent un déclin dans les coûts moyens du loyer, en particulier depuis le début de la décennie, il est possible que certains secteurs du marché locatif n'aient pas évolué suivant la même tendance. Par exemple, il pourrait exister des «sous-marchés» du logement pour les jeunes ayant des difficultés à se loger parce que les propriétaires ne leur font pas confiance. Pour des jeunes qui se voient refuser des logements parce que leur situation en emploi est trop précaire ou encore parce qu'ils présentent trop de «risques» pour les propriétaires qui craignent l'«irresponsabilité» des jeunes, la solution à l'accès au logement peut se trouver dans la location d'un logement dont le loyer représente une proportion très élevée de leur revenu.

Il est à souligner que des intervenants rencontrés en cours de la recherche ont souligné que les jeunes les moins âgés - qui en sont à leurs premières expériences de recherche de logement après avoir quitté le domicile familial - éprouvent beaucoup de difficulté à convaincre des propriétaires qu'ils seront non seulement «responsables», mais aussi en mesure de défrayer le coût du loyer. D'autres situations, combinées avec le facteur de l'âge, occasionnent des actions discriminantes de la part de nombreux propriétaires: avoir seul la responsabilité d'un enfant ou plus, être enceinte, recevoir des prestations d'aide sociale, souffrir d'un handicap et être membre d'une minorité visible⁶⁵.

⁶⁵. Dans un texte sur les carences en habitation au Québec, Anne-Marie Séguin (1994) présente les différentes formes de discrimination pouvant exister dans le domaine du logement.

L'évolution des coûts moyens de location dans les deux grandes villes québécoises joue certes à l'avantage de l'insertion résidentielle. Ainsi, les jeunes québécois vivant à Montréal et à Québec ont-ils plus de possibilité de dénicher un logement locatif à soi lorsque leurs revenus sont faibles que ce n'est le cas dans d'autres grandes villes au Canada, par exemple Toronto ou Vancouver. La possibilité d'accéder à cette condition matérielle de l'autonomie, même en situation de revenus modestes, structurerait en partie l'insertion résidentielle des jeunes. Dans le contexte de précarité et d'appauvrissement des jeunes, l'existence de cette possibilité pourrait constituer une explication partielle au fait que les jeunes québécois continuent de vivre hors du foyer parental et que la proportion de jeunes ménages non-familiaux a augmenté entre 1981 et 1991. Or, il est aussi possible que les données sur l'évolution du coût moyen des loyers obscurcissent la situation de la formation de ménages par des jeunes qui entrent sur le marché du logement sans expérience et avec des moyens financiers limités. Il faudrait poursuivre ces hypothèses dans des recherches ultérieures qui s'attarderaient notamment à la formation de «sous-marchés» du logement pour ceux ayant des moyens économiques réduits.

CONCLUSION

Un certain nombre de constats s'imposent à la suite de l'analyse de l'évolution des conditions de logement des jeunes au Québec entre 1981 et 1991. D'abord, la croissance et la proportion des jeunes ménages non-familiaux dans les grandes villes sont significatives. En elles-mêmes, elles présentent l'occasion de questionner les théories actuelles concernant l'entrée dans la vie adulte. L'expansion des pratiques de colocation et de vie en solitaire

après le départ du foyer familial montre que ces formes d'existence non-familiales constituent désormais des marqueurs importants de l'entrée dans la vie adulte au Québec. Face à la précarisation du travail et à la diminution de ménages familiaux, il faut désormais considérer la formation de ce type de ménage comme un pas décisif dans le passage à un mode de vie qui n'est plus exceptionnel.

Cette idée a des répercussions importantes sur la formulation d'une théorie à propos du passage à la vie adulte au Québec. C'est pourquoi il importerait tout autant de cerner la manière dont ces ménages se forment et se vivent, que de comprendre leur signification pour les jeunes qui y élisent domicile. La compréhension de la structuration de ces ménages qui vivent dans la pauvreté - à laquelle nous accéderons par l'analyse des entrevues qualitatives - permettra d'avancer certaines hypothèses concernant les théories du passage à la vie adulte. Nous les étayons en conclusion de la thèse.

L'analyse de la catégorie «sexe du principal soutien du ménage» révèle que les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à vivre seuls et que dans la catégorie des ménages non-familiaux de deux personnes ou plus, les proportions d'hommes et de femmes qui sont principal soutien du ménage se rapprochent beaucoup. Cette situation est le fait de toutes les régions administratives du Québec. La diversification des types de ménages chez les jeunes et la place qu'y occupent les femmes comme principal soutien du ménage invitent aussi à réfléchir sur la manière dont il convient de traiter le passage à la vie adulte au Québec. À cet égard, les différences entre milieu urbain et milieu rural, en particulier au niveau des

taux de jeunes ménages familiaux propriétaires, constituent un appel évident à des études comparatives portant sur le passage à la vie adulte dans les différentes régions du Québec. En outre, il faudrait étudier attentivement les rapports entre les projets procréatifs des jeunes ménages et l'achat d'une propriété résidentielle. Sous l'effet de l'appauvrissement et de la précarisation des jeunes ménages, il ne serait pas surprenant de constater que le lien entre l'arrivée d'un premier enfant et l'achat d'une maison se soit affaibli dans les représentations des jeunes.

Les données à notre disposition permettent déjà d'avancer certaines propositions concernant le traitement scientifique du passage à la vie adulte des jeunes québécois. Il a déjà été suggéré ailleurs que le critère principal de l'entrée dans la vie adulte des jeunes est celui de la formation d'un couple ou de la naissance d'un enfant (Galland, 1996). Ce point de vue nous semble périmé dès lors que l'on constate que les jeunes de moins de trente ans dans les deux grands centres urbains du Québec forment des ménages non-familiaux dans plus de 50% des cas. En effet, si les jeunes n'accèdent à la «vraie» vie adulte qu'après avoir fondé un couple ou mis au monde un enfant, le temps passé entre le départ du foyer d'origine et l'expérience de la conjugalité ou de la maternité ne constituerait qu'une phase prolongée de la jeunesse. Cette position ferait abstraction de la construction de l'autonomie que requièrent l'installation en logement et la participation au marché du travail, partant d'un passage à la vie adulte qui a souvent tôt fait de commencer.

Au lieu de situer le moment des projets conjugal ou procréatif comme point zénith du passage à l'âge adulte, il faudrait donc plutôt le présenter comme point de rupture final avec cette période de passage. Sinon, cette posture demeure quelque peu traditionnelle à l'égard de nombreux jeunes adultes qui ne sont plus réellement dépendants de leur foyer familial. À notre avis, une telle position refléterait - malgré ses tenants - plutôt une sociologie parsonienne de l'entrée dans la vie adulte. Il faut donc étudier les discours des jeunes adultes en ménage non-familiaux pour comprendre comment le cheminement vers l'autonomie à l'égard du foyer familial marque aujourd'hui le passage à la vie adulte. Il se peut même que la volonté d'autonomie résidentielle soit plus marquée chez certaines jeunes femmes, en particulier celles migrant vers les régions. Les analyses qualitatives permettront d'approfondir ces idées en ce qui concerne les jeunes à faible revenu et, par la suite, d'en tirer les conséquences au plan théorique en conclusion.

Du côté de la pauvreté économique, il y a eu une progression des jeunes ménages à faible revenu au cours de la période étudiée; cette croissance a été beaucoup plus importante chez les moins de 30 ans que chez les 30-64 ans. Les jeunes familles monoparentales et les jeunes vivant seuls ont été plus durement affectés que les autres types de jeunes ménages. En contrepartie, il semblerait que la colocation constitue parfois un rempart contre la précarité et la pauvreté qui gagnent les jeunes ménages, malgré le pourcentage de ceux qui demeurent à faible revenu.

Du côté des «taux d'effort», la situation a également empiré. L'analyse des données des recensements a mis en évidence une détérioration importante de l'accessibilité financière des jeunes ménages au logement entre 1981 et 1991. La nette détérioration des «taux d'effort» sur l'ensemble du territoire a surtout affecté les jeunes ménages locataires et les jeunes ménages à faible revenu. La combinaison des caractéristiques: «locataire» et «faible revenu» entraîne des «taux d'effort» élevés. Pour ces ménages, les difficultés liées à l'accumulation d'un capital financier permettant l'accès à la propriété résidentielle contribuent sans doute à transformer le projet de l'achat d'une maison en un rêve quasi inaccessible.

En général, l'évolution des marchés du travail et du logement n'a pas été favorable aux jeunes pendant les années 1980: tandis que les revenus des jeunes se sont affaiblis et que l'emploi est devenu plus rare et plus précaire, les loyers ont continué à augmenter, en particulier au début des années 1980. Si les loyers ont commencé à diminuer vers la fin des années 1980, la situation du revenu des jeunes ne s'est pas améliorée. Néanmoins, la baisse du coût des loyers offrirait des conditions matérielles plus propices au développement de l'autonomie par la formation d'un ménage non-familial. Cependant, il n'est pas acquis que l'évolution des coûts moyens de la location à Montréal et à Québec traduise une tendance semblable pour la location chez tous les jeunes ménages, en particulier ceux-là, plus vulnérables, qui entrent sur le marché du logement pour la première fois ou qui ont des revenus instables ou faibles. À notre avis, c'est précisément chez ces jeunes ménages non-familiaux que la dynamique du coût de l'autonomie apparaît avec le plus d'acuité: avec peu

de ressources financières et peu d'expérience sur le marché du logement, de nombreux jeunes arrivent néanmoins à maintenir leur insertion résidentielle. Or, les outils statistiques à notre disposition n'ont pas permis de dégager de conclusion claire à cet égard, par exemple sur la fragilité de ce type d'insertion. C'est pourquoi le rapport entre la situation en emploi, le revenu et l'accès au logement dans les trajectoires résidentielles des jeunes à faible revenu sera au centre de l'analyse au chapitre suivant.

Il apparaît que l'insertion résidentielle des jeunes s'est trouvée précarisée et a influencé le moment de départ du foyer d'origine. Les statistiques sur la position des jeunes individus dans divers types de ménage, que nous avons présentées dans la deuxième section de ce chapitre, confirment une certaine tendance à la prolongation de la cohabitation avec les parents, en particulier entre 1981 et 1986. Les stratégies du report du moment du départ ou de la recohabitation après un premier départ apparaissent dans les entrevues que nous avons menées auprès des jeunes pauvres vivant hors famille en milieu urbain. Dans l'analyse qualitative qui suivra, nous considérons aussi le sens et la portée de ces stratégies par rapport à la recherche d'autonomie qui caractérise l'entrée dans la vie adulte.

D'emblée, les solutions paraissent moins évidentes pour les jeunes qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas compter sur ce type de solidarité familiale. Si les jeunes qui vivent en colocation ou dans une relation de couple avec ou sans enfant semblent être davantage à l'abri de la précarité, les jeunes qui vivent seuls ou qui assument seuls la charge d'enfant(s) se trouvent plus fréquemment dans des situations fragiles. Cela ne signifie pas que les autres

types de jeunes ménages n'ont pas vu leurs conditions de logement se détériorer. Ces deux catégories de ménage ont plutôt été à l'avant-scène du mouvement de précarisation de l'accès au logement. Dans ces ménages, les jeunes sont plus souvent confrontés à de faibles revenus et à des taux d'effort élevés. En ce sens, le prix de l'autonomie est particulièrement lourd pour ces deux catégories de jeunes ménages. Les différences qui semblent s'afficher ici entre les jeunes qui vivent seuls et ceux qui vivent en colocation font aussi partie des questions sur lesquelles nous nous penchons dans l'étude des trajectoires. Notamment, le fait de vivre seul ou en colocation influence-t-il la possibilité de recourir à de l'aide en cas de difficultés au plan du revenu ou de l'emploi ou lors de moments difficiles à surmonter (rupture de relation amoureuse, effritement des relations avec la famille, etc.)?

Enfin, il se dégage clairement de l'analyse des données que les situations des jeunes ménages sont moins avantageuses dans les deux grands milieux urbains du Québec que dans les autres régions. On y retrouve une plus forte proportion de jeunes ménages à faible revenu - à cet égard, la ville de Québec a même rejoint Montréal pendant les années 1980. C'est aussi dans ces milieux que l'accessibilité financière au logement s'est le plus détériorée, et cela surtout pour les ménages locataires. Il n'est pas sans intérêt de constater que les soldes migratoires des jeunes jouent en faveur des deux grandes régions urbaines du Québec, malgré les conditions économiques plus difficiles qu'y rencontrent les jeunes ménages. En ce sens, nous nous interrogeons sur les spécificités de la vie urbaine pour les jeunes pauvres en termes de présence ou non de relations significatives dans leur environnement et de disponibilité des

services de dépannage ou de soutien en cas de problème. Bref, quelles possibilités présente la grande ville pour la construction de l'autonomie des jeunes pauvres vivant hors famille?

Somme toute, l'analyse des données statistiques portant principalement sur les ménages des jeunes québécois appuie l'hypothèse voulant que la volonté d'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes québécois. La relative stabilité de la proportion de jeunes vivant au foyer familial entre 1981 et 1991 ainsi que la croissance de la proportion de jeunes ménages non-familiaux malgré un contexte de précarisation du rapport à l'emploi et d'appauvrissement des jeunes - contexte qui affecte particulièrement les jeunes vivant hors famille - en seraient les principaux indicateurs. Ces indicateurs ne témoigneraient pas tant d'une croissance de la volonté d'autonomie des jeunes que de la possibilité que se dessinent et se renforcent d'autres modes de construction de l'autonomie dont le symbole ne serait pas celui de la formation du couple ou de la famille de procréation.

Toutefois, l'analyse ne permet pas de confirmer la première hypothèse de la recherche puisque les données statistiques ne portent pas sur la manière dont se déroule l'insertion résidentielle, processus que nous cherchons à étudier au chapitre suivant chez des jeunes pauvres vivant hors famille. Néanmoins, les résultats présentés dans ce chapitre éclairent l'hypothèse et contribuent à établir un certain nombre de balises en vue de l'analyse qualitative qui suit. Ceux-ci se résument au constat que la volonté d'autonomie des jeunes se conjugue à une série de contraintes et de possibilités pour produire une configuration

variée de types de jeunes ménages et de conditions de vie. Ces contraintes et ces possibilités sont liées à l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes, mais pas exclusivement puisque l'analyse démontre que le marché du logement ainsi que les liens avec les parents ou les pairs influencent aussi les possibilités d'accéder à l'autonomie.

CHAPITRE 4

Les trajectoires socio-professionnelles et les stratégies résidentielles

Introduction

Les trajectoires du passage à la vie adulte sont habituellement sensibles au changement dans des contextes d'importantes restructurations socio-économiques. La prospérité de l'après-guerre avait laissé sa marque sur ces trajectoires, facilitant la délimitation de cette période de la vie au sein du cheminement biographique des individus. Le modèle dominant qui a forgé les représentations de cette période de la vie pendant plusieurs décennies a été celui de la relative simultanéité des événements marquant l'entrée dans la vie adulte. Départ du foyer familial, mariage, intégration au marché du travail et naissance du premier enfant: autant de pas effectués rapidement et voilà que le seuil d'entrée à la vie adulte était franchi. Aujourd'hui, sous l'impulsion de changements dans le monde du travail et de la famille, et aussi de l'installation de valeurs dont on devinait les contours dans la génération de leurs parents, les jeunes se tissent des parcours qui produisent un tableau différent de celui des jeunes qui les ont précédés.

Il y a toujours eu des jeunes vivant «seuls», c'est-à-dire hors de leur famille d'origine et hors d'une union conjugale qui leur était propre. Ce qui paraît différent aujourd'hui c'est que les jeunes qui quittent le foyer familial sont de plus en plus nombreux à adopter un tel mode de vie. Or, un certain paradoxe accompagne ces choix résidentiels des jeunes: alors que la situation économique joue à leur désavantage depuis le début des années 1980, la proportion de ces jeunes québécois vivant «hors famille» n'a cessé de croître. Cette tendance semble aller à l'encontre des solutions historiquement adoptées par les jeunes et leurs familles en période de difficultés économiques, moments où la cohabitation avec les parents était

prolongée et les taux de fécondité diminuaient (Le Bras, 1983). En Italie et en Espagne aujourd'hui, les jeunes ne quittent toujours pas le foyer familial avant qu'ils aient acquis une certaine autonomie financière (Cavalli, 1993: 95; Casal et Garcia, 1993: 150).

Or, c'est aussi ce qui se passe aujourd'hui dans notre société, les jeunes célibataires, hommes et femmes, étant plus nombreux à cohabiter avec leurs parents en 1991 qu'en 1981, tant au Canada (Ravanera, 1995) qu'au Québec (*cf.* Chapitre 3). Ce phénomène s'explique en partie par la prolongation de la cohabitation avec les parents, en partie aussi par des recohérations après le départ des jeunes. Cependant, il n'est pas possible de déterminer le poids de chacune de ces deux stratégies dans l'explication du phénomène. Nous retenons toutefois que la recohération présente une situation particulière, dans la mesure où elle forme une stratégie résidentielle qui s'articule à partir d'une trajectoire se déroulant essentiellement «hors famille» et que, de ce fait, elle se distingue des solutions d'antan et d'ailleurs. De surcroît, quel que soit le poids attribuable à chacune de ces deux stratégies prenant appui sur la famille d'origine, il apparaît qu'elles ne sont pas dissociables des tensions entre l'autonomie et la contrainte qui traversent les trajectoires de l'ensemble des jeunes vivant hors famille.

Autonomie et contrainte: voilà les deux enjeux centraux à concilier dans l'existence des jeunes que nous avons interviewés. En analysant les entrevues effectuées auprès de jeunes vivant hors famille sous le seuil de faible revenu, nous choisissons donc de scruter cette dialectique autonomie-contrainte dans les trajectoires de jeunes qui ont le plus à vivre

ces contradictions. Les jeunes pauvres qui vivent hors famille ont-ils choisi de le faire? Dans quelles circonstances? Que font-ils lorsque la situation économique ne joue pas en leur faveur et que leurs revenus sont faibles, leurs emplois précaires? Poursuivent-ils la recherche d'autonomie, déjà acquise au moins en partie et, si oui, avec quelles ressources? Ou, encore, les contraintes sont-elles trop fortes, interdisant ainsi l'accès à des ressources qui pourraient autrement être mobilisées? Nous tenterons de dégager de l'ensemble du tableau de l'insertion résidentielle des jeunes interviewés, les nouvelles tendances qui se dessinent dans le passage à la vie adulte et d'en cerner les conséquences et les implications possibles, tant pour ces jeunes que pour l'ensemble de la société.

Ce chapitre poursuit donc l'étude du paradoxe révélé par l'analyse statistique, soit celui de la croissance de la proportion des jeunes vivant «hors famille» au cours d'une période où la conjoncture ne joue pas en leur faveur. La division du chapitre propose un cheminement analytique permettant de cerner le processus par lequel l'autonomie résidentielle des jeunes pauvres - qu'elle soit voulue ou imposée - et les contraintes auxquelles ils sont confrontés se conjuguent dans les trajectoires du passage à l'âge adulte.

Dans un premier temps, nous précisons la signification des notions d'autonomie et de contrainte, tel que nous les utilisons dans l'étude des trajectoires. Ensuite, nous présentons quelques caractéristiques des jeunes interviewés pour bien démontrer la diversité de l'échantillon. L'analyse des trajectoires des jeunes elles-mêmes s'amorce par l'étude des raisons pour lesquelles les jeunes interviewés ont quitté leur foyer familial. Ce moment est

souvent empreint d'incertitudes, d'angoisse, de rejet même pour certains jeunes, et met déjà en scène les deux principales notions qui sont au coeur de l'analyse. Nous présentons séparément les motifs de départ des types de trajectoires, non pas parce que les raisons de départ n'influencent pas les trajectoires des jeunes, mais bien parce qu'elles mettent en valeur des enjeux qui traversent l'ensemble des trajectoires. Cela nous conduit ensuite à classifier les trajectoires en types, analyse qui forme la majeure partie du chapitre. Au cours du chapitre, nous relevons des éléments susceptibles de faire avancer la réflexion sur les politiques d'habitation et les théories portant sur la période de passage à la vie adulte.

1. Les notions d'autonomie et de contrainte

Ces constats entourant les normes du passage à la vie adulte nous poussent à clarifier certains concepts théoriques qui sont ressortis de l'analyse des entrevues. Ceux-ci ont servi à guider l'analyse proposée dans ce chapitre. Dans ce qui suit, nous définissons donc d'abord ce que nous entendons par la notion d'«autonomie». Ensuite, nous nous attardons à la signification de la notion de «contrainte», puisque tous les jeunes interviewés ont à faire face à des contraintes, à tout le moins dans un contexte où leur revenu est faible.

1.1. La tendance à l'individualisation et la question de l'autonomie des jeunes

En Occident, la liberté constitue un des principaux socles sur lequel se sont érigées les sociétés modernes. En tant que valeur sociale et politique, la notion de liberté a pu être interprétée de diverses manières, les uns l'associant à une quête d'indépendance et de réussite individuelle comme dans le modèle américain, les autres la liant plutôt à l'entraide et la

répartition estimées nécessaires à son accomplissement. On reconnaît ici, dans son acception politique, les trois composantes de la citoyenneté moderne, soit les notions de liberté, égalité et solidarité (fraternité), qui ont été articulées différemment dans le développement des politiques des États-nations modernes. Dans son acception sociologique, le développement de la liberté ferait plutôt référence à des tendances profondes qui influencent le cours des sociétés modernes, ce que d'aucuns regroupent sous le vocable d'individualisation de la société.

Ce mouvement d'individualisation apparaît comme caractéristique des sociétés démocratiques dans lesquelles l'individu, devenu moins dépendant des hiérarchies et de l'ordre des sociétés traditionnelles, a la responsabilité de ses choix et des décisions. Ainsi, pour Durkheim la division du travail dans les sociétés modernes «s'accompagne d'une différenciation des individus quant à leur formation, leur activité, leur mobilité, entraînant un développement des autonomies individuelles» (Ansart, 1990: 80).

La poursuite de l'idéal démocratique aurait d'abord été limitée aux domaines de l'économique, du politique et du savoir, mais depuis quelques décennies, celui-ci s'insinue aussi dans les moeurs et la vie quotidienne, sous l'impulsion de la généralisation de la société de consommation et la transformation des styles de vie (Lipovetsky, 1983, 13). L'idée de pouvoir choisir, de décider du déroulement de la vie privée est donc le résultat de l'élargissement du principe de liberté à l'ensemble des sphères de la société. Pour

Lipovetsky, une nouvelle signification de l'autonomie a émergé, laissant en plan l'idéal individualiste qui avait été fixé par «l'âge démocratique autoritaire».

L'effritement des traditions, des règles, des hiérarchies qui assuraient autrefois l'intégration des individus - même dans les sociétés démocratiques modernes - a aujourd'hui laissé place à des modes plus flous d'appartenance à la société, que l'on peut qualifier de «modes d'insertion». Au plan des valeurs, il se développerait en parallèle deux types d'individualisme, l'un jugé égoïste et irresponsable, l'autre jugé organisateur et responsable. Selon un certain nombre d'auteurs, le premier serait une conséquence «négative» du développement de l'individualisme, par lequel les individus se détachent des idéaux moraux et poursuivent une existence axée sur la satisfaction de leurs besoins personnels (Taylor, 1992: 12-15; Lipovetsky, 1992: 196-197). Le second serait plus proprement celui qui poursuit une idée de la moralité sans que celle-ci soit dictée par la contrainte des hiérarchies. Que cette «moralité» se nomme «éthique» (Lipovetsky, 1992) ou «authenticité» (Taylor, 1992), elle peut être associée à la notion d'autonomie, alors que l'égoïsme est à rattacher à la notion d'indépendance (Renaut, 1989)⁶⁶.

⁶⁶. Selon Alain Renaut (1989), l'analyse de la notion d'autonomie permet de constater, d'un point de vue philosophique, que la modernité n'est pas seulement engagée selon une logique d'indépendance où l'horizon ultime est celui de l'individu qui ne se préoccupe pas des autres. La modernité est aussi caractérisée par le développement de l'autonomie, selon laquelle les individus demeurent «dépendants» les uns des autres en acceptant librement de se soumettre à des normes et des lois qu'ils contribuent tous à fonder.

En ce sens, l'autonomie se définirait, d'une part, par les aspirations de pouvoir décider de son mode de vie sans la contrainte des hiérarchies, qu'elles soient religieuses, familiales, politiques ou autres, d'autre part, par l'imbrication de ces aspirations dans une éthique ou une morale qui tienne compte des responsabilités et des conséquences de ces aspirations. Les jeunes que nous avons interviewés semblent plutôt se conformer à ce second type d'individualisme, ce qui comporte d'importantes conséquences, non seulement pour la réflexion sur la période du passage à l'âge adulte, mais aussi pour la remise en question de tout un courant de pensée et de représentations sociales pour lequel la jeunesse d'aujourd'hui présenterait les signes avant-coureurs d'une société sans morale, sans éthique⁶⁷.

Sans doute, les jeunes ont-ils toujours cherché à s'émanciper de leur famille d'origine, à devenir moins dépendants de l'aide et de l'autorité parentale, pour s'engager eux-mêmes dans la vie adulte. Ce processus a revêtu plusieurs formes au cours des siècles (Galland, 1991: 9-34; Levi et Schmitt, 1996). Après la Deuxième Guerre Mondiale et jusque dans les années 1970, en Amérique du Nord et aussi au Québec, l'affranchissement de la famille d'origine avait surtout pour conséquence l'installation dans une famille de procréation, étant donné la prédominance des modèles familiaux dans les représentations de ce qu'il convenait de faire après avoir quitté sa famille. D'autres modes de vie «jeunes» existaient, tel que la vie en solitaire ou en colocation, mais étaient plutôt associés à des

⁶⁷. Voir, à titre d'exemple, Allan Bloom (1987).

parcours d'étudiants post-secondaires⁶⁸. Encore d'autres jeunes pouvaient se retrouver hors famille mais pour des raisons associées à des problèmes familiaux. En général, le passage à l'autonomie de l'âge adulte se définissait donc peu à partir d'une vie «hors famille» mais plutôt à partir de la formation d'une union conjugale.

Il aura fallu les changements sociaux qui ont commencé à poindre dans les années 1960 pour que se modifient les marqueurs du passage à la vie. En Amérique du Nord, de nombreux mouvements sociaux critiquent l'ordre établi et réclament plus d'autonomie. Les mouvements de femmes et de jeunes, en particulier, ont eu un impact significatif au Québec, contribuant aussi à secouer les normes sociales existantes. La force de ces idées continue aujourd'hui à avoir un impact sur le mariage, les relations familiales, les rapports hommes-femmes, bref sur la manière dont la vie en société est construite et organisée.

La jeunesse, en tant que période de la vie, n'a pas échappé à ces changements, mais il aura aussi fallu la démocratisation de l'accès aux études post-secondaires pour que s'élargissent la pratique de modes de vie autonomes hors famille chez les jeunes. Témoin de ce mouvement l'accélération de la construction de résidences étudiantes au Québec dès la fin des années 1960 (SHQ, 1969: 64)⁶⁹. Ainsi, à commencer par les étudiants, de plus en

⁶⁸. À l'égard des jeunes migrants, Madeleine Gauthier propose que la scolarisation de masse a affecté le modèle du départ du foyer familial, notamment parce que les jeunes des régions voulant poursuivre leurs études se sont vus dans l'obligation de s'éloigner de leur milieu d'origine (Gauthier, 1997a: 108-109).

⁶⁹. Voir aussi le chapitre 6 pour une analyse des effets de la construction de résidences étudiantes sur les représentations de la jeunesse.

plus de jeunes cherchent à affirmer leur propre autonomie en dehors des cadres conjugaux. Aujourd'hui, la vie autonome hors famille n'est plus seulement identifiée au mode de vie étudiant: dans les deux grands centres urbains du Québec, plus de la moitié des jeunes ménages sont composés de jeunes vivant seuls ou en colocation (cf. Chapitre 3). Pour beaucoup de jeunes adultes, l'autonomie est choisie en lien avec des projets de formation, d'études ou d'entrée sur le marché du travail. Pour d'autres cependant, l'autonomie paraît plutôt imposée en raisons de conflits familiaux ou de la pauvreté dans la famille d'origine.

Au Québec, l'autonomie des jeunes a toujours partie liée avec l'affranchissement du lien de dépendance parent-enfant. Parallèlement, elle reflète aussi la tendance à l'individualisation qui continue de marquer les changements sociaux à la fin du XXe siècle. Pour les jeunes, l'autonomie hors famille se réaliserait à partir d'un espace résidentiel occupé en solitaire ou avec des pairs. Elle s'affirmerait plus souvent en milieu urbain qu'en milieu rural où les trajectoires d'entrée dans la vie adulte semblent suivre un tracé plus traditionnel (cf. Chapitre 3). La ville apparaît ainsi comme un lieu propice pour ce cadre de vie, peut-être parce que la diversité des modes de vie y est mieux acceptée, voire recherchée, par les citadins. À cet égard, Georg Simmel avait déjà souligné, au début du XXe siècle, combien la ville est à la fois lieu de diversité et de tolérance, mais aussi de déshumanisation et d'isolement lorsque les individus qui y vivent ne réussissent pas à y affirmer leur individualité (Simmel, 1992). Le désir d'autonomie ne saurait donc être séparé de la menace qui le guette, celle de l'isolement social, en particulier en milieu urbain où les rapports sociaux sont plus électifs qu'imposés, surtout lorsqu'on ne vit pas en famille.

1.2. La présence de contraintes

Si l'autonomie constitue l'idéal qui expliquerait l'élargissement de la proportion de jeunes vivant hors famille, celle-ci est balisée, voire contredite, par de nombreuses contraintes objectives, issues elles aussi de changements socio-économiques importants. Ainsi, les restructurations du monde du travail ne jouent pas nécessairement à l'avantage des jeunes, tout comme certains changements qui affectent les familles.

Au chapitre trois, nous avons démontré que, depuis le début des années 1980, les jeunes connaissent une précarisation de l'emploi. Ainsi, la situation des jeunes se caractérise par une proportion grandissante d'emplois contractuels et à temps partiel, une moindre protection par la syndicalisation et une diminution de la protection sociale et des avantages sociaux (Grenier, 1998: 12-15). Une des conséquences les plus importantes des restructurations du travail se dénote par une plus grande intermittence en emploi des jeunes, c'est-à-dire qu'ils sont plus nombreux que leurs aînés à connaître des périodes d'inactivité au cours d'une même année. En outre, il apparaît que la faiblesse des revenus par rapport à leurs aînés n'est pas seulement liée au facteur de l'âge puisque l'écart entre les moyennes du revenu des jeunes et de celle de leurs aînés s'est considérablement creusé depuis la fin des années 1970. Autre conséquence majeure: l'appauvrissement des jeunes. Le chapitre trois a montré que la baisse du revenu moyen des jeunes depuis le début des années 1980 s'est traduit par une hausse de la proportion de jeunes se retrouvant sous le seuil de faible revenu.

Quant à la famille, des études démontrent désormais les transformations qu'elle a subies depuis les années 1970 au Québec, entre autres en ce qui concerne les unions conjugales (Dandurand, 1988; Lemieux et Mercier, 1992). Plus particulièrement, la croissance des taux de séparation et de divorce a été importante, ce qui n'est pas sans conséquences sur les trajectoires des jeunes. Ainsi, tel que nous l'avons présenté dans la recension des écrits, les recompositions familiales ne font pas toujours l'affaire des jeunes qui sont alors enclins à quitter plus tôt le foyer d'origine (Goldscheider et Goldscheider, 1994; Kiernan, 1994; Young, 1987; Boyd et Norris, 1995). En raison de ces problèmes familiaux, les jeunes seraient alors peu nombreux à retourner au foyer d'origine en cas de difficultés ou à y recourir en cas de besoin financier à court terme. La faiblesse des ressources des parents seuls, le plus souvent des femmes, et des familles pauvres peuvent aussi jouer en défaveur des jeunes. Dans de meilleures conditions familiales, les jeunes pourraient être épaulés lors de périodes creuses. La qualité des relations familiales ainsi que les ressources disponibles dans la famille d'origine peuvent ainsi poser des contraintes variables pour les jeunes qui ressentiraient parfois un besoin de soutien.

En quel sens alors entendons-nous la notion de «contrainte»? Pour les jeunes, une contrainte est une situation personnelle ou une condition structurelle qui empêche ou freine les aspirations à l'autonomie. Les contraintes sont en quelque sorte des éléments qui influencent le cours des trajectoires; elles sont plus ou moins déterminantes selon les capacités physiques et de réflexion des individus et les ressources auxquelles ils peuvent avoir accès afin de les surmonter ou de les contourner. En ce sens, l'on ne peut séparer les

contraintes de leur appréhension subjective et des réactions qu'elles entraînent. Les contraintes font apparaître des «stratégies» qui, selon les capacités et les ressources des individus, peuvent paraître plus ou moins efficaces, mais aussi plus ou moins choisies consciemment⁷⁰.

Jean Panet-Raymond propose une distinction utile entre stratégies extra-déterminées et stratégies auto-déterminées (1986). Les premières sont issues d'un contexte où le poids des contraintes pèse trop lourdement: les stratégies des individus sont donc limitées, voire imposées, en particulier lorsque les ressources font défaut, que celles-ci soient liées aux sources d'aide potentielles (famille, pairs, amis, connaissances, programmes étatiques) ou à des conditions de vie (faiblesse du revenu, disposition face aux changements et difficultés). Les secondes appartiennent idéalement à l'acteur qui ne subit aucune contrainte et qui a le champ libre de déterminer ses choix. Le poids variable des contraintes suscite donc une diversité de réactions de la part des jeunes que nous avons rencontrés, qui ne font pas que les subir, quelle que soit la gravité de leur situation. Dans un contexte social et à une période de leur vie où l'autonomie se dresse comme un phare pour guider les trajectoires de vie, les jeunes québécois que nous avons rencontrés semblent avides de se débarrasser des obstacles qui se posent devant eux. Selon les situations, certains réussissent mieux que d'autres.

⁷⁰. Pour un exposé détaillé sur la conscience qu'ont les agents de ce qu'ils font, voir Giddens (1984). Essentiellement, selon Giddens, les acteurs ont toujours conscience - au moins tacitement - de ce qu'ils font, sans que cela soit nécessairement articulé au niveau discursif (voir aussi le premier chapitre de la thèse).

2. Quelques caractéristiques des jeunes interviewés

Les jeunes que nous avons interviewés avaient entre 15 et 24 ans au moment du déroulement des entrevues à l'été 1995. De ceux-ci, dix-sept (17) étaient âgés de 15 à 19 ans et quarante et un (41) de 20 à 24 ans. Quant aux lieux de résidence des interviewés, trente-deux (32) proviennent de l'agglomération montréalaise tandis que vingt-six (26) vivent à Québec. Au niveau de la répartition selon le sexe, nous avons interviewé trente-trois (33) hommes et vingt-cinq (25) femmes.

Les interviewés se situaient à divers degrés sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, fixé à 16,874 \$ pour une personne vivant seule dans les villes de Montréal et de Québec en 1995. La répartition des revenus des jeunes interviewés indique que plusieurs se situaient bien en-dessous du seuil: pour vingt-sept (27) d'entre eux, le revenu était de moins de 8,000\$, c'est-à-dire à moins de 47% du seuil, tandis que pour dix-sept (17) autres il se situait entre 8,000\$ et moins de 12,000\$ (moins de 72% du seuil). Les autres avaient des revenus entre 12,000\$ et 16,000\$. Le faible niveau de revenu des jeunes interviewés n'est pas à évoquer sans faire de liens avec leur occupation. Ainsi, près de la moitié (27) des jeunes interviewés vivaient de l'aide sociale. Compte tenu des prestations mensuelles à l'aide sociale, tous ces jeunes avaient des revenus se situant entre 5,000 et 7,999\$. Ainsi, les jeunes les plus pauvres de notre échantillon étaient prestataires d'aide sociale, à l'exclusion d'une répondante n'ayant aucun revenu au moment de l'entrevue. Seuls quatre (4) interviewés bénéficiaient de l'assurance emploi.

Les jeunes interviewés ayant des revenus se situant entre 10,000 \$ et 15,999 \$ (15) étaient au travail à temps plein, ce qui indique à la fois que les jeunes interviewés ne se retrouvaient pas dans la même situation par rapport au marché du travail, mais aussi que le fait de détenir un emploi ne les mettait pas à l'abri de la pauvreté. Par ailleurs, la précarité en emploi transcendait l'ensemble des situations des jeunes interviewés qui détenaient une place sur le marché du travail dont, au total, vingt-trois (23) travaillaient à temps plein et deux (2) à temps partiel. Ainsi, malgré une meilleure condition économique que celle des autres interviewés, ces jeunes ne bénéficiaient pas des fruits d'un travail stable et bien rémunéré.

La répartition des répondants selon leur niveau de scolarité révèle une certaine concentration des faiblement scolarisés par rapport aux moyennement et hautement scolarisés, même si tous les niveaux sont représentés. Ainsi, trente-trois (33) des interviewés n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, douze (12) détenaient un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles ou n'avaient pas terminé leurs études collégiales, tandis que treize (13) avaient terminé un diplôme d'études collégiales ou étaient passés par les portes de l'université. Il fallait s'attendre à ce que plusieurs jeunes dans l'échantillon soient faiblement scolarisés, puisque les jeunes pauvres s'y trouvent en plus grand nombre dans l'ensemble de la société. Les plus faiblement scolarisés courent de plus grands risques de connaître des périodes de chômage et rencontrent plus de difficultés à intégrer le marché du travail. Chez les jeunes, les taux de chômage des moins scolarisés sont d'ailleurs toujours plus élevés que chez les plus scolarisés (Grenier, 1988: 21).

En plus de montrer que l'échantillon contient une grande diversité de types de situations des jeunes à faible revenu vivant hors famille en milieu urbain, ces quelques caractéristiques, en particulier celles du revenu du travail et de la scolarité, montrent la présence de certaines contraintes plus ou moins prononcées dans l'existence des jeunes interviewés. En passant à l'analyse qualitative des entrevues, nous souhaitons explorer l'interaction entre la volonté d'autonomie des jeunes interviewés et les diverses contraintes qui y font obstacle dans le processus de l'insertion résidentielle. Nombre de ces contraintes sont liées à la faiblesse des revenus, aux difficultés d'obtenir un emploi. D'autres, cependant, se profilent dans les relations des jeunes, dans la disponibilité et l'organisation des services qui visent les plus démunis. Nous cherchons ainsi à analyser la diversité des situations des jeunes interviewés selon la manière dont ils saisissent et interprètent leurs conditions d'existence, voire la façon dont ils y réagissent selon les ressources personnelles, matérielles et relationnelles à leur disposition. En ce sens, comme le suggèrent Berger et Luckmann, la réalité sociale est construite par une interaction constante entre ce qui est produit socialement et l'appréhension subjective de ce matériau (1992). C'est dans ce mouvement dialectique de construction de la réalité, entre situation objective et réaction subjective - ou entre structures sociales et réactions de l'acteur, pour employer les mots de la théorie de la structuration (Giddens, 1984) - que nous avons choisi de présenter notre analyse.

3. L'autonomie et la contrainte au moment du départ du foyer d'origine

Les contraintes qui jettent de l'ombre sur les aspirations à l'autonomie des jeunes ne les empêchent pas de tenter de la mettre en oeuvre, comme en témoignent les jeunes

interviewés qui, vivant sous le seuil de faible revenu - souvent à grande distance de ce seuil - ne retournent pas vivre chez leurs parents et ne prolongent pas la cohabitation parentale. Ces solutions n'ont été adoptées que par huit (8) jeunes hommes et sept (7) jeunes femmes pour faire face aux contraintes. Pourquoi? Cela est-il un effet des capacités financières réduites des parents ou de la volonté d'autonomie prononcée des jeunes interviewés? Selon les réponses à cette question, l'autonomie par rapport à la famille d'origine s'expliquerait soit par choix, soit par obligation. Cette section montre que la situation familiale au moment du départ conditionne souvent la «nature» de l'autonomie.

Au moment du premier départ du foyer familial, trente-six (36) interviewés étaient âgés de moins de 19 ans et vingt-deux (22) étaient âgés de 19 à 24 ans. Les femmes sont nettement plus nombreuses à avoir quitté en bas âge que les hommes: 19 sur 25 ont quitté à l'âge de 18 ans ou moins, ce qui n'est le cas que de 17 des 33 hommes. En début de recherche, nous aurions pu nous attendre à ce résultat si l'enquête avait été menée auprès de jeunes appartenant à tous les genres de ménage, y inclut les couples, puisque les études menées sur le départ du foyer familial affirment généralement que les mariages ou unions de fait plus précoces chez les femmes constituent la principale raison pour laquelle elles quittent plus tôt le foyer familial (voir, par exemple, Blöss *et al*, 1990; Ravanera, Rajulton et Burch, 1995; Ross, 1989). Cependant, puisqu'aucune des jeunes femmes interviewées pour ce projet de recherche ne vivait en couple, leurs départs précoces sont motivés par d'autres raisons, par exemple un fort désir d'autonomie ou encore des aspirations scolaires et professionnelles plus prononcées que celles des jeunes hommes qui vivent en région). À l'évidence, lorsque

le départ des interviewées mène directement à la vie de couple, celui-ci s'engage sur un autre mode que celui de l'engagement traditionnel plus durable.

En somme, nous tentons ici de répondre à la question suivante: pourquoi les jeunes interviewés ont-ils quitté leur foyer d'origine, bref quels sont les principaux enjeux au moment du départ pour les jeunes qui, au moment de l'entrevue, vivent dans une situation de pauvreté? Comme dans le cas de l'analyse des trajectoires présentée plus loin, les motifs de départ des jeunes interviewés se définissent à partir du jeu d'interaction complexe entre autonomie et contrainte, de sorte qu'ils reflètent souvent autant les aspirations à l'autonomie que l'imposition de contraintes. Trois éléments explicatifs majeurs, soit les contraintes familiales, les représentations des modèles sexuels dans le milieu d'origine et les migrations des jeunes, auxquels se mêlent les aspirations à l'insertion sur le marché du travail, sont apparus en cours d'analyse. Ceux-ci démontrent bien la manière dont les stratégies résidentielles des jeunes émergent dès le départ d'une dialectique «autonomie-contrainte».

Ces éléments explicatifs sont présentés de manière distincte des types de trajectoires pour les raisons suivantes. Premièrement, quoique nous ayons considéré les raisons de départ dans l'analyse ultérieure des trajectoires des jeunes, celles-ci font référence à de nombreuses recherches qui portent principalement sur ce point de départ de la vie autonome. L'analyse des raisons de départ nous permet donc de situer les jeunes interviewés par rapport à ces écrits. En deuxième lieu, les raisons de départ révèlent aussi des enjeux qui traversent l'ensemble des trajectoires des jeunes. Le choix de les traiter distinctement donne ainsi la

possibilité de les mettre en rapport avec des problématiques plus larges. Enfin, il est apparu que les raisons de départ ne sont pas nécessairement déterminantes de l'orientation subséquente des trajectoires. En ce sens, l'analyse qui en est faite permet de les étudier pour leur signification en soi, non seulement en lien avec les trajectoires des jeunes, mais aussi par rapport aux milieux qu'ils ont quittés. Par un effet de distanciation, cela nous permet de mieux analyser l'influence des événements qui surgissent à la suite du moment du départ.

3.1. Les contraintes familiales. La pauvreté et les problèmes familiaux⁷¹

La pauvreté dans la famille d'origine aurait pour conséquence de porter certains jeunes à quitter plus tôt que dans des milieux familiaux bien nantis, en particulier lorsque parents et jeunes sont sans emploi (Galland, 1991: 135; Jones, 1995: 48). En France, lorsque les jeunes demeurent au foyer familial après le temps de la formation, ils seraient souvent mis à contribution pour soutenir le revenu familial (Blöss *et al.*, 1990). En ce sens, le départ soumis à la contrainte financière dans les familles pauvres serait intimement lié à la disposition des parents de continuer à soutenir leurs enfants adultes et à la volonté des jeunes de contribuer au revenu de la famille.

⁷¹. L'analyse des raisons de départ a déjà été proposée dans une autre perspective par Louise Saint-Laurent (1996). L'auteur distingue trois types de départs: les départs «choisis» par désir d'autonomie, les départs «imposés» par des projets de formation ou des problèmes familiaux, et finalement les départs «mitigés». Nous proposons ici d'approfondir cette catégorisation en inversant la priorité d'analyse. Ainsi, les thèmes centraux entourant les raisons de départ évoqués par les jeunes sont étudiées selon la manière dont l'autonomie et la contrainte sont mises en jeu.

Étonnamment, aucun jeune interviewé n'a affirmé être obligé de quitter son foyer d'origine parce que ses parents l'avaient renvoyé, faute de ressources pour assurer sa subsistance. Cela s'explique peut-être parce que le moment de ce type de départ est parfois «sous-entendu» et accepté tacitement par parents et enfants qui reconnaissent le poids financier qu'entraînerait le prolongement de la cohabitation. Quoique ce type de départ soit en quelque sorte «contraint» par la pauvreté, il se présente sans doute comme une étape normale, tant pour les jeunes que pour les parents. Il se peut aussi que l'absence de contribution financière des enfants ait entraîné des conflits qui, eux, ont fini par motiver le départ. Dans ce cas, un climat de méfiance général serait identifié, plutôt qu'un motif directement lié à l'argent.

La contrainte est cependant plus manifeste dans les familles pauvres où les jeunes ont eu à participer au revenu familial. Dans certains cas, le fait d'apporter un revenu de plus à la famille peut devenir une contrainte que les jeunes acceptent difficilement:

Chez mon père, c'est moi qui faisais le nettoyage, qui faisais l'épicerie avec ma paye. Et puis, je payais pour ma soeur qui avait 21 ans, je payais pour mon père puis pour moi-même [...] mon père me demandait de faire l'épicerie pour 100\$ par mois. Moi, j'ai trouvé ça dur de payer pour eux. J'arrivais souvent à la maison et il ne restait plus rien dans le frigidaire. Il fallait que je retourne me chercher de quoi. J'ai dit «Je vais payer pour moi-même». [...] C'est une des raisons pour lesquelles je suis partie (F, 17 ans, 58).

Pour d'autres, cette contrainte financière se fait sentir, mais est acceptée puisque le temps passé chez les parents permet d'accumuler de l'argent pour partir, comme cette jeune femme qui doit déboursier une somme de 50\$ par mois pour habiter chez son père:

Je veux sauver assez de loyer pour que je ne sois pas toujours inquiète au sujet de l'argent, pour que je ne sois pas toujours en train de «gratter» et d'attendre le prochain chèque de paye (F, 18 ans, 25).

Ainsi, la contrainte financière au sein du foyer d'origine peut-elle avoir un aspect positif, en permettant aux jeunes de mieux garantir leur propre autonomie financière après le départ.

Souvent, les jeunes qui quittent le foyer familial en bas âge le font en raison de problèmes familiaux associés à la violence, à la séparation des parents ou à des mésententes importantes entre parents et enfants (Jones, 1995: 43-44). Certaines de ces familles sont aussi pauvres, mais la pauvreté n'apparaît pas comme la raison du départ des jeunes lorsqu'ils sont interrogés, alors qu'elle joue parfois un rôle catalyseur. Dans les cas les plus dramatiques, il ne s'agit pas tant d'une contrainte, mais d'une imposition, voire une véritable sommation de partir. Ainsi, des jeunes ont été chassés de leur foyer familial, par exemple ce jeune homme dont les parents le battaient:

À un moment donné, ma mère m'a donné un coup de téléphone dans la face [...]. L'avant-dernière fois (que je suis parti), c'était pour le coup de téléphone. Après, c'était la fois où mon père m'a mis dehors pour une affaire de tabac. Je ne voulais pas aller le chercher à crédit au dépanneur [...]. Je parlais avec mon père quand je lui ai dit que je partais. Il m'a donné un coup de bâton de baseball (dans les jambes). Ensuite, je ne voulais pas rentrer dans la maison. J'avais peur qu'il me batte (à nouveau). Alors, j'ai appelé trois voitures de police, plus une voiture d'un de mes chums. Ils sont venus chercher tout mon stock. Moi, j'attendais dans le char de mon chum pendant qu'eux ils sont montés chercher mon stock (H, 18 ans, 34»).

D'autres types de problèmes familiaux peuvent aussi causer des ruptures profondes avec la famille d'origine, notamment lorsque ceux-ci mènent au placement d'un enfant ou d'un adolescent en foyer ou en centre d'accueil. Plusieurs jeunes interviewés ont navigué de

centre d'accueil en maison d'accueil avant de se trouver devant l'obligation de s'installer en logement autonome une fois l'âge adulte légal atteint. Ce genre de départs, où tout lien familial est rompu, a des conséquences importantes pour la suite des trajectoires, comme Gill Jones l'a déjà noté au Royaume-Uni (1995). Non seulement la famille ne peut agir plus tard comme source de soutien mais, aussi, les jeunes n'ont souvent pas eu le temps de préparer leur départ et se retrouvent dans des situations de vulnérabilité face au marché du travail et à la question du logement.

Pour les jeunes qui quittent en raison de conflits avec leurs parents ou parce que leurs parents sont en voie de se laisser, les départs semblent en partie contraints, mais s'inscrivent souvent dans une logique d'accès à l'autonomie. En ce sens, plusieurs jeunes expliquent leur départ par un projet d'études et de formation, puis rajoutent que le moment de partir était propice:

Moi, je suis partie pour les études parce que j'étais rendu au collégial et j'avais le choix entre Québec et Baie-Comeau, alors j'ai décidé de partir pour Québec. [...] À ce moment-là, mes parents se sont séparés, en même temps que je m'en allais [...]. Ça a causé un changement mais ça faisait longtemps qu'il était temps que je m'en aille à l'extérieur pour étudier (F, 22 ans, 50).

Les rapports avec les parents ne s'étant pas détériorés au point où la situation mène au bris du lien parent-enfant, les jeunes ont le temps de s'habituer à l'idée de leur départ, et de le préparer pour qu'il puisse se matérialiser, comme pour ce jeune homme qui a quitté vers l'âge de vingt ans:

(Je suis parti à cause d'une) mésentente, mais aussi parce qu'une occasion s'est présentée qui m'a permis de trouver ça (le logement dans lequel il habite). [...] J'avais une amie qui pensait partir en appartement en même temps. [...] C'est moins de problèmes (à deux) parce que partir en appartement quand tu n'as jamais vécu tout seul, c'est moins sécurisant (H, 22 ans, 5).

Ces situations montrent que le degré de contrainte associé aux raisons de départ du foyer d'origine conditionne par la suite le rapport avec les parents. Ainsi, dans les scénarios de contraintes les plus extrêmes, les liens parents-enfants semblent complètement minés et peu d'espoir se profile quant à leur rétablissement. Lorsque la contrainte existe sous d'autres formes, mais est moindre, il demeure possible de maintenir un lien un tant soit peu ténu ou plus fort; il donne aussi le temps aux jeunes de mûrir un projet de départ qui a de meilleures chances de réussite.

3.2. Les différences dans les motifs du départ en fonction du sexe et de la sexualité

Les modèles sexuels traditionnels regroupent une série de comportements attendus de la part des hommes et des femmes. Les modalités de l'entrée dans la vie adulte qui y sont associées concernent principalement le mariage, les projets procréatifs et l'entrée sur le marché du travail. Dans le modèle «traditionnel», les deux premières modalités supposent que l'hétérosexualité est la norme pour les jeunes des deux sexes en même temps qu'elles cantonnent les jeunes femmes dans des rôles de ménagère et de mère. Pour les jeunes hommes, l'entrée sur le marché du travail s'ajoute à la vie de couple marié et à la vie familiale, et joue un rôle déterminant puisque c'est par là que se définit le mieux leur statut d'adulte.

Si ce modèle correspond en toutes lettres à l'image que donnait Parsons (1966) de l'entrée dans la vie adulte dans l'Amérique des années 1950 et aux pratiques dominantes de la formation d'unions chez les jeunes au Québec jusque dans les années 1970 (Dandurand, 1988), il en est autrement aujourd'hui. Les avancées des jeunes femmes dans le monde de l'éducation et sur le marché du travail au Québec (Gauthier, 1996a), ainsi que la diversification prononcée des genres de jeunes ménages depuis les années 1970 (Morin *et al*, 1988; cf. Chapitre 3) démontrent que les jeunes femmes ne sauraient être cantonnées dans des rôles de mère et d'épouse et que, somme toute, le modèle «dominant» ne l'est plus du point de vue des statistiques. Seule l'homosexualité demeure encore contestée au plan des valeurs, malgré des progrès à ce niveau depuis l'inclusion de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* en 1977 (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997). Cela n'empêche pas que le modèle traditionnel soit encore, peu ou prou, enraciné dans les mentalités, et peut-être plus fortement chez les générations aînées. C'est ce que laissent entrevoir les raisons de départ de plusieurs jeunes femmes et des quelques jeunes homosexuels que nous avons rencontrés en cours de recherche.

Les jeunes femmes que nous avons interviewées ont quitté le foyer familial plus tôt que les jeunes hommes et elles invoquent des raisons de départ quelque peu différentes de celle de ces derniers. Cette différence se dénote parfois par un surplus d'insistance sur des raisons aussi évoquées par les hommes, parfois par des explications qui ne figurent pas parmi ceux des jeunes hommes. Ainsi, la plupart des jeunes interviewées insistent davantage sur

l'importance de répondre à un désir d'autonomie, plus que ne le font les jeunes hommes. Quoique sans dénoncer explicitement les conceptions traditionnelles des rôles des femmes, quelques-unes justifient leurs départs à cause d'une division sexuelle des tâches au sein du foyer:

(Mon frère) travaillait sur la «run» de lait. Il l'aidait (mon père). On peut dire qu'il était son assistant. Il n'avait pas à faire le ménage dans la maison, même pas dans sa chambre. Sa chambre pouvait être à l'envers. C'est pour ça aussi d'une certaine manière qu'il y a eu une révolution. Il n'y avait pas de justice. [...] Tu te dis «Oui, lui il travaille et il n'est pas obligé de faire sa chambre. Donc moi je vais faire pareil. [...] Je serai pas obligée de faire ma chambre, je vais aller travailler.» Je suis allée travailler dans une cannerie ou on mettait des épis de blé d'inde en cannes. [...] Plus ça allait, plus il (mon père) me demandait de faire ma chambre, de faire mon ménage. Alors là, j'ai dit, «Crime, qu'est-ce qui se passe? Comment ça, il faut que je fasse mon ménage et puis que je passe la balayeuse pendant que je travaille? (F, 18 ans, 35).

D'autres participantes, qui insistent sur leur besoin d'autonomie même si leurs familles ne les ont pas orientées vers un rôle féminin traditionnel, affirment qu'elles se sentaient surveillées par leurs parents, en particulier par leur mère qui avait la tâche de s'occuper des enfants. Cette surveillance peut être qualifiée de simple surprotection, surtout au moment de l'adolescence où les enfants commencent à vouloir exercer plus de liberté. Certaines quittent donc parce qu'elles sont trop «suivies»: «Je voulais avoir la paix. J'étais tannée d'avoir ma mère en arrière de moi tout le temps» (F, 22 ans, 27). Ainsi, le désir d'autonomie peut être assez fort pour pousser les jeunes femmes à quitter leur foyer d'origine, sans toutefois que ce milieu soit contraignant outre mesure.

Les jeunes hommes, par contre, se plaignent rarement de la surprotection lorsqu'ils expliquent les motifs de leur départ. Ainsi, la surprotection serait sexuée, les jeunes femmes en étant plus souvent ou plus intensément la cible. Elle se fait sentir plus particulièrement au niveau de la sexualité, comme en témoigne cet extrait d'entrevue:

(Ma mère) travaillait tout le temps. Elle disait, «Quand je travaille, je ne veux pas que tu invites personne et je ne veux pas que tu sortes.». Pour une adolescente qui commence à se découvrir (et qui) reste encabanée tout le temps toute seule [...] Je me disais, «Est-ce que je suis folle?». Alors, je me disais, «Elle ne le saura pas. Je vais sortir.». Mais elle s'en rendait compte tout le temps. [...] Elle était sévère. Elle avait toujours peur que j'aille me droguer ou que je mène une vie de débauche parce que je ne restais pas à la maison le soir. [...] Elle m'a jusque fait surveiller à un moment donné par les voisins d'en face et les voisins d'à-côté. Je sortais, et là c'était pas bien long qu'elle appelait. Ou alors, j'invitais mon chum à venir passer une veillée chez nous pendant que maman travaillait. Cinq minutes après qu'il soit arrivé, le téléphone sonnait et elle me disait: «David, dehors!». (Après), il rentrait par la fenêtre de chambre au 3e étage. [...] »Il y avait un escalier en arrière et il s'est pété la gueule une couple de fois. À un moment donné, ça a fini. Il était tanné de se péter la gueule pour moi. Ha! C'était pas rose, c'était vraiment pas rose (F, 17 ans, 28).

La surveillance de la sexualité des jeunes femmes ne traduirait pas une simple volonté de contrôle de la part des parents qui, autrefois, pouvaient vouloir sauvegarder la «réputation» de leur fille ou encore assurer des noces «vierges». Aujourd'hui, cette surveillance serait associée à un discours sur les conséquences des rapports sexuels sur les possibilités d'avenir socio-professionnel des jeunes femmes. En un certain sens, cette attitude de la part des parents concorde avec les messages sociaux destinées aux jeunes femmes, afin qu'elles soient encouragées à poursuivre leurs études et leur carrière. Or, en même temps, la surveillance de la sexualité des jeunes femmes aurait comme effet de proposer une vision contraignante de la sexualité. Le terrain de la sexualité devient alors propice à la confrontation puisque les

jeunes femmes seraient encouragées à développer leur autonomie, sauf au plan sexuel où on tenterait de la restreindre. L'expression de la sexualité deviendrait ainsi un des enjeux principaux motivant le départ des jeunes femmes.

Certaines jeunes femmes ont quitté leur foyer familial pour aller habiter avec leur copain, mais aucune ne quitte pour se marier. Ces cohabitations ne tournent pas en union de fait parce qu'elles n'étaient pas engagées pour la durée, du moins dans l'esprit des jeunes femmes. Cette modalité de départ semble faire appel à deux logiques distinctes. La première logique consiste, pour certaines jeunes femmes, à quitter une situation familiale qu'elles ne peuvent plus tolérer pour aller habiter avec un ami de coeur. Ces jeunes femmes se sentent surprotégées par leurs parents. Elles ne veulent plus assurer des tâches domestiques qui leur incombent (inégalement, à leur avis), et elles désirent quitter leur milieu, voire leur région, afin de poursuivre leurs aspirations socio-professionnelles. Ce type de départ, quoique relevant en partie des processus traditionnels du départ, se profile comme un moyen de quitter un milieu où le rôle des femmes est plus traditionnel. En ce sens, le départ avec un conjoint rendrait cet événement plus légitime aux yeux des parents.

Une deuxième logique se fait jour. Il est apparu que des jeunes femmes quittaient pour habiter avec un ami de coeur en laissant derrière elles un environnement qu'elles ne considéraient pas contraignant au plan des rapports hommes-femmes. Ces jeunes femmes quittaient pour s'installer en appartement avec leur copain pour affirmer un désir d'autonomie. En ce sens, l'installation avec un «chum» sert ici de prétexte pour partir mais

répond d'une logique de justification interne à l'acteur plutôt qu'à une recherche d'approbation parentale:

J'étais avec mon copain. Il avait 24 ans à ce moment-là. Et puis, bon, lui il était sérieux et il avait l'air de m'aimer beaucoup et moi je l'aimais beaucoup. On a décidé de faire un «move». Je me disais que j'avais des amies qui étaient parties en appartement, «Pourquoi je ne le ferais pas, moi? J'ai 19 ans. Il est temps que je me mette les pieds dans le monde adulte un peu. C'est ce qui a fait que je suis partie. Ce n'est pas que je n'étais pas bien (chez mes parents). Je ne payais pas une cent! Je n'avais même pas à faire de lavage! (Rire) (F, 22 ans, 23).

Ces deux formes de départ «accompagné» révèlent un processus à tronc commun selon lequel la relation avec le «chum», sans être purement utilitaire, sert de prétexte pour partir, et ne dure généralement pas plus que quelques mois. Dans les deux cas, la relation s'engage sur un mode d'«expérimentation», mode qui, rappelons-le, définirait actuellement la période de la jeunesse (Galland, 1996: 43).

Ces constats sur les raisons de départ des jeunes femmes obligent à reconsidérer l'hypothèse largement répandue selon laquelle les jeunes femmes quittent en moyenne plus tôt le foyer familial parce qu'elles se marient à un plus jeune âge que les hommes. Il n'est peut-être pas faux qu'une partie de cette différence d'âge soit attribuable aux jeunes femmes qui se marient plus jeunes. Or, il semblerait qu'aujourd'hui cette différence d'âge s'explique surtout parce que les jeunes femmes québécoises quittent le foyer familial plus tôt en raison d'un désir d'autonomie qui a été nourri par des discours cherchant à le susciter. Ainsi, que ce désir se heurte ou non à des pratiques familiales qui représentent une contrainte aux aspirations de plusieurs jeunes femmes, il est plausible qu'il soit plus prononcé que celui de

jeunes hommes du même âge. De moins en moins de jeunes femmes quitteraient leur foyer d'origine pour se marier; beaucoup d'entre elles quittent pour un logement autonome où elles vivront seules ou en colocation, ou encore entameraient une vie de couple sous le signe de l'expérimentation. Ainsi, au lieu de ne reposer que sur la question du mariage, voie traditionnelle du départ du foyer d'origine, les départs plus précoces des jeunes femmes s'expliqueraient aussi, et peut-être surtout, par leur forte volonté d'autonomie.

En général, la volonté d'autonomie s'exprime moins clairement chez les jeunes hommes interviewés. Quoiqu'ils avancent aussi l'autonomie comme raison de départ, ils le font moins souvent et avec moins d'insistance que ne le font les jeunes femmes. Notamment, les jeunes hommes ne le définissent jamais en le plaçant à contre-pied de l'inégalité des rapports sociaux de sexe dans la famille. Elle semble d'ailleurs s'exprimer moins clairement chez les jeunes hommes. Se pourrait-il que ces jeunes hommes aient du mal à se construire un projet d'autonomie dans un contexte où le marché du travail ne joue pas nécessairement à leur avantage, alors que naguère l'autonomie des hommes se construisait autour de l'accès à un emploi stable servant de support à la vie familiale? S'expliquerait alors, en partie, pourquoi les jeunes hommes tendent à demeurer plus longtemps au foyer familial, leurs taux de chômage demeurant élevés. Ainsi, il se peut que des jeunes hommes se considèrent satisfaits d'un milieu familial où la répartition des tâches domestiques jouent peut-être à leur «avantage», mais surtout où leur liberté de mouvement est moins restreinte que celle de leurs soeurs.

Pour plusieurs jeunes hommes, le moment du départ coïncide avec la nécessité de se déplacer pour poursuivre des études ou encore parce qu'est venu le temps de «prendre ses responsabilités» En ce sens, les raisons de départ se différencient peu de celles des jeunes femmes qui partent dans des situations semblables. Or, certains jeunes hommes doivent attendre la suggestion de leurs parents avant de quitter parce qu'ils se «complaisaient» dans leur environnement familial:

(Mes parents m'ont demandé de partir parce que) j'étais insouciant. Je me complaisais devant mon téléviseur et puis c'était vraiment pas actif comme mode de vie. C'est sûr qu'au début, c'était frustrant. [...] Quand tu passes dix-neuf, vingt ans de ta vie en quelque part et ensuite tu te fais inviter à quitter... C'est assez spécial. [...] Je leur en ai voulu un bout de temps. J'étais bien là. Justement, j'étais peut-être trop bien. Après ça, après coup, je me suis rendu compte que dans le fond c'était bien de l'avoir fait à ce moment-là parce que, je ne le sais pas, mais peut-être que je serais encore en train de regarder mon téléviseur à ne rien faire, tandis que maintenant je suis actif (H, 20 ans, 54).

Cependant, les avantages dont certains jeunes hommes ont profité au foyer familial peuvent même jouer en leur défaveur si, par exemple, ils n'ont jamais appris à effectuer des tâches domestiques. Elles sont alors à apprendre:

Quand j'étais à la maison, ma mère faisait tout. Elle prenait le linge et puis tout était propre. Quand je suis arrivé en appartement, la laveuse et la sècheuse, c'était des vrais monstres. Je faisais le lavage et puis il y avait des chandails qui disparaissaient. Il a fallu que j'apprenne par où commencer. Grâce à ma mère, j'ai eu quelques cours (H, 22 ans, 7).

Du côté de la sexualité, de plus en plus de jeunes ont une vie sexuelle active alors qu'ils vivent encore chez leurs parents. Selon un enquête de Santé Québec de 1992, 71% des jeunes de 15 à 29 ans vivant encore au foyer parental se déclarent sexuellement actifs (Santé Québec, 1992). Ces résultats ne signifient pas nécessairement que les parents tolèrent

l'expression de la sexualité de leurs enfants adolescents ou adultes sous leur toit. Pour certaines jeunes femmes cela peut créer des tensions qui mènent à leur départ éventuel.

Cependant, c'est sur les jeunes homosexuels que les contraintes les plus fortes pèseraient. Ainsi, même si les sondages indiquent que les Québécois feraient plutôt preuve de tolérance ou manifesteraient de la peine dans la situation hypothétique où ils apprenaient que leur enfant était homosexuel (Boyer, 1998a: 5), le discours des quelques jeunes homosexuels que nous avons rencontrés donne à voir que la situation est parfois beaucoup plus complexe et difficile à résoudre. En témoigne ce jeune homme qui a quitté sa famille à dix-neuf ans:

Je suis parti de chez moi assez jeune. Bon, la raison qui explique ça le plus globalement c'est que ça va très mal à la maison. Mes parents s'entendent pas trop bien, mes deux frères qui sont plus vieux que moi vont aussi partir. [...] On était toujours un petit peu dans la crise. Ce qui va faire perdurer la chicane c'est mon homosexualité que l'on n'accepte pas. Alors, c'est ça, le conflit autour de mon homosexualité va créer un espèce de choc habituel: les parents qui se renvoient la balle à savoir qui a fait l'erreur. [...] Il y a eu ce moment de crise, cet éclatement - qui aurait eu lieu de toute façon - parce que ça devenait très insoutenable pour moi d'être dans ce milieu-là (H, 24 ans, 42).

La non acceptation de l'orientation sexuelle par les parents ou par les autres membres de la famille aurait une influence sur le départ du foyer d'origine. Ce n'est qu'en quittant que ces jeunes peuvent assumer pleinement leur sexualité puisque celle-ci demeure tabou et refusée dans l'environnement familial. Certains quittent leur famille d'origine sans même avoir dévoilé leur situation parce qu'ils ne pensent pas que leurs parents le toléreraient et, encore

moins, qu'ils accepteraient que leur enfant ait des relations amoureuses avec quelqu'un du même sexe alors qu'il est encore au domicile parental.

En ce sens, les résultats de l'enquête par sondage dont il vient d'être question mettent en lumière le fait que les parents, malgré de bonnes intentions dans un cas hypothétique, auraient des préjugés qui interviendraient dans la relation avec leur enfant. Ainsi, malgré une certaine tolérance générale concernant l'homosexualité au Québec, les individus appartenant aux groupes d'âge de 35-44 ans et plus sont plus nombreux à ne pas considérer l'homosexualité comme «un mode de vie comme les autres». Ils seraient 27,8% à le penser chez les 35-44 ans, 35,8% chez les 45-54 ans et 40,1% chez les 55-64 ans (Boyer, 1998b: 6). Pour les individus appartenant à ces cohortes qui sont de l'âge des parents des jeunes interviewés, il se peut que leur opinion négative de l'homosexualité teinte leur relation avec leur enfant homosexuel. Ou, encore, lorsque cette opinion est affichée, certains jeunes préféreront garder le silence et quitter le domicile parental à la première occasion.

L'autonomie de ces jeunes homosexuels se jouerait surtout au plan de l'orientation et de l'identité sexuelle, qu'elle soit révélée ou non aux parents au moment du départ. Dans cette perspective, le départ serait à la fois contraint (par la réaction des parents ou la perception qu'ont les jeunes de la réaction qu'auraient leurs parents en prenant connaissance de la situation) et attribuable à une volonté d'autonomie des jeunes qui cherchent un espace pour affirmer leur orientation sexuelle.

3.3. Quitter sa région d'origine

Vingt-trois des jeunes interviewés étaient déménagés de leur région d'origine vers les centres urbains de Montréal ou de Québec. Quelle ne fut pas notre surprise de faire ce constat en compilant les données socio-démographiques de l'échantillon: nous n'avons pas cherché à recruter ces jeunes, pas plus que la problématique de recherche ne faisait état des migrations des jeunes. Le Tableau 4 donne la répartition de ces jeunes interviewés selon leur milieu d'origine et la distance entre cet endroit et les villes où habitent les jeunes au moment de l'entrevue. Très peu de jeunes ont migré avec leurs parents, ce qui signifie que le projet migratoire est lié au désir de départ du foyer familial. Quitter la région coïncide presque toujours avec la sortie du foyer d'origine, et quand les jeunes migrants interviewés demeurent en région, c'est habituellement pour une courte période avant le départ pour la ville.

Les motivations qui portent ces jeunes vers la grande ville s'inscrivent dans une dialectique autonomie-contrainte liée au passage à la vie adulte semblable à celle décrite pour les raisons de départ. Certains jeunes ressentent une forte obligation de quitter leur région - à tel point que le départ ressemble plutôt à une fuite - alors que d'autres choisissent de quitter sans que des contraintes importantes ne pèsent sur eux. Les jeunes migrants interviewés font partie du nombre de jeunes qui quittent les régions du Québec pour se rendre principalement dans les deux grandes villes qui sont ici les lieux de l'étude. Les soldes migratoires des jeunes par région entre 1986 et 1991 démontrent l'attrait des villes de Montréal et de Québec. Les régions qui ont un solde migratoire plutôt négatif chez les 15 à 29 ans sont le Bas-Saint-

Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie-Bois-Francs et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ce sont les régions plus urbaines qui semblent en avoir profité, les soldes migratoires dans les régions de Québec, de l'Outaouais et de Montréal ayant été positifs au terme de cette période (Gauthier, 1994: 201, selon les calculs du Secrétariat à la jeunesse).

Tableau 4
Distance entre le lieu de résidence actuel des jeunes migrants interviewés et leur lieu d'enfance

Lieu d'enfance	Lieu de résidence	Distance approx. (km)
Sherbrooke	Québec	240
Lac-Saint-Jean	Québec	260
Repentigny	Québec	230
Cap-Santé	Québec	45
Saint-Flavien	Québec	50
Repentigny	Montréal	20
Baie-Comeau	Québec	420
Lac-Saint-Jean	Québec	260
Baie-Comeau	Montréal	675
Baie-Comeau	Québec	420
Magog	Québec	260
Joliette	Montréal	75
Saint-Mathias	Montréal	40
Magog	Montréal	125
Rimouski	Montréal	540
Haïti	Montréal	***
Napierville	Montréal	40
Pontiac	Montréal	200
Saint-Jovite	Montréal	130
Charlevoix	Québec	140
Chicoutimi	Québec	210
Beauce	Québec	100
Drummondville	Québec	150

Que représente la grande ville pour qu'elle y attire si fortement les jeunes des régions? Certains jeunes sont propulsés de leur région en raison d'événements ou de situations qu'ils jugent personnellement défavorables. Par exemple, un environnement qui n'est pas propice à la poursuite des aspirations socio-professionnelles pousse des jeunes à quitter, ce qui est le cas de plusieurs femmes migrantes dans l'échantillon. En ce sens, l'absence de cégep ou de formation post-secondaire dans le domaine d'emploi visé, ainsi que la limite des places disponibles dans le secteur d'emploi souhaité sont des raisons qui ont été souvent mentionnées par les jeunes migrants qui se sentaient obligés de partir. Ces raisons ne sont pas étrangères aux études sur la migration des jeunes, en particulier en ce qui concerne les jeunes femmes (Gauthier et Bujold, 1995: 26). En général - et paradoxalement dans le cas des jeunes migrants québécois ⁷²- les jeunes quittent les régions parce qu'ils croient que leurs perspectives d'avenir (emploi, scolarité) sont meilleures dans les grandes villes (*ibid.*, p. 32-41).

Pour d'autres, ce sont les rapports sociaux existants dans leur milieu qui mènent au départ. Les statistiques sur les ménages des jeunes en milieu rural au Québec tendent à démontrer que le processus de l'entrée dans la vie adulte y est demeuré plus traditionnel que dans les grands milieux urbains, où les jeunes ménages familiaux sont beaucoup moins fréquents (cf. Chapitre 3). Les perceptions des jeunes trouveraient reflet dans les statistiques dans la mesure où ces premiers ressentent que seuls des modes de vie plus traditionnels ou

⁷². Les jeunes ménages sont plus souvent à faible revenu et accèdent moins souvent à la propriété en milieu urbain qu'en milieu rural selon les données que nous avons présentées au Chapitre 3.

en grande partie axés sur les désirs de leurs aînés sont tolérés ou même encouragés dans leur environnement, laissant ainsi peu de place à des pratiques ou à des modes de vie liés à la jeunesse. L'extrait d'entrevue ci-bas montre en quoi l'absence de lieux proprement jeunes et la faible possibilité d'accéder à des sociabilités jeunesse peuvent rendre insatisfaisant le milieu de vie. L'empressement de ces jeunes de partir est d'autant plus palpable que leurs comportements peuvent paraître «non conformistes» aux yeux des adultes qui les entourent:

Bien, premièrement, je n'aimais pas la ville où j'habitais. X, c'était tellement... j'étais dans le champ finalement et je n'aimais pas ça. [...] Là, il y a deux dépanneurs et deux garages. C'est tout comme s'il n'y avait personne. Il y a des gens qui ont soit 40 ans, soit 10 ou 12 ans. J'avais trois amis à X et il y en avait un que je connaissais moins. Je suppose que c'était une petite ville morte dans le fond. Il ne se passait jamais rien. Et puis, si tu voulais aller boire une bière, il fallait aller au bar où il y avait des gens de 60 ans. Quand on était trois jeunes là-dedans, on se faisait regarder tout croche tout le temps et finalement on avait goût de s'en aller. Et en plus, tu marchais deux coins de rue et puis tu te faisais arrêter par la police. Genre, je sortais de chez nous et puis il m'accusaient d'avoir fait un hold-up dans le dépanneur! Tu sais, j'étais bien écoeuré de cette ville-là (H, 19 ans, 16).

C'est aussi de peur d'aboutir dans une situation semblable à celle de leurs pairs ayant décidé de demeurer en région que des jeunes sont incités à migrer vers la ville. L'«ennui» dans leur région d'origine leur semble insupportable, la nécessité d'y échapper, impérative. L'expression «Il faut que ça bouge» (F, 22 ans, 37) traduit bien le point de vue des jeunes qui sont partis vers la ville. Toutefois, il faut parfois un événement déclencheur pour que ces jeunes se rendent compte qu'il est grand temps de partir. Ainsi, la rupture d'un lien amoureux, les problèmes de santé des parents, la perte d'un emploi, même la mort d'une connaissance proche, peuvent porter à la conclusion qu'il ne reste plus rien pour les retenir

et qu'il vaut mieux partir. La goutte qui a fait déborder le vase pour cette interviewée a été la mort d'un ami:

Moi, ça a été un 14 juillet que j'étais prête. J'étais vraiment préparée. Ça faisait 6 mois que j'étais vraiment préparée mentalement et psychologiquement. [...] Il le fallait, il le fallait. Je le ressentais et puis, il fallait que je parte. [...] J'ai perdu beaucoup d'amis à coup d'accidents, à coup de suicides. J'ai dit «Là, il faut que je m'en aille». Je n'étais plus capable de rester. Un grand ami de longue date (a eu un accident). C'était pas vraiment de sa faute. Il a monté une petite côte et puis le 4 par 4 (véhicule motorisé) lui est tombé dessus. Il s'est retrouvé la jambe carrément sur le côté et la tête coupée. Je l'ai vu dans sa tombe. J'ai dit à ce moment-là, «Adieu, mon village, maintenant je te quitte» (F, 23 ans, 18).

Pour l'ensemble de ces jeunes, la grande ville se profile comme une lueur espoir, le point d'ancrage incertain d'une stratégie visant à combler les lacunes de leur milieu d'origine et à construire un passage à la vie adulte qui correspond mieux à une conception d'une vie de jeune.

Les départs des régions s'expliquent aussi par le simple attrait que présenterait la grande ville chez des jeunes qui ne critiquent pas fortement leur milieu d'origine. C'est que la grande ville, que les jeunes estiment dotée de modes de sociabilités distincts et d'une vie culturelle et économique dynamique, présenterait des attraits plus importants que ceux de leur région. Elle offrirait à la fois une occasion de constituer un nouveau réseau d'amis choisis parmi une multiplicité de rencontres, de profiter des produits et des services culturels, bref de participer à un mode de vie cosmopolite:

J'avais besoin de bouger. J'avais besoin d'apprendre des choses. X, c'est pas vraiment une place pour avoir de la culture et de rencontrer des nouvelles personnes et faire des activités intéressantes. [...] Quand je suis arrivée ici (à Montréal), je suis allée dans un collège ou personne ne me

connaissait. J'ai tout recommencé à zéro et j'ai rencontré des nouvelles personnes. J'ai eu un copain. [...] J'avais le goût de changer de milieu et surtout d'aller à Montréal. Ça m'intriguait. J'y allais quand même souvent. [...] Moi (j'aimais) tout ce qui était culture. Moi, aller au cinéma, aller marcher dans les rues, j'aimais ça. Le théâtre, j'aimais ça, les gens j'aimais ça. J'aimais sortir dans les bars et les cafés. Les cafés, j'adore ça, les petits cafés-bistrot, les petites terrasses. Alors, c'est ça. Ça m'attirait (F, 20 ans, 32).

En général, pour les jeunes migrants interviewés, la grande ville leur apparaît comme lieu de diversité des modes de vie, de consommation culturelle et d'ouverture socio-professionnelle. En un certain sens, au moment du départ des interviewés, la grande ville est représentée comme un mode de vie prêt-à-porter et prêt à consommer à tous les plans de l'existence. Or, la ville n'est pas un symbole parfait de la société de consommation où tout est à choisir, y incluant les liens entretenus avec les autres. Sa capacité d'offrir la possibilité d'une vie autonome serait ancrée ailleurs que dans cette condition de «marché» qui caractérise à première vue les services et les rapports sociaux qui la traversent. Ainsi, c'est à travers les réseaux et enchevêtrements de relations que se constitue le support nécessaire à l'autonomie des jeunes dans la ville. Lieu de diversité, de tolérance de modes de vie distincts, on ne s'y passe pas pour autant de solidarités, conditions essentielles à l'installation et à la survie en milieu urbain. Le moment de l'arrivée dans la grande ville est d'ailleurs un moment d'incertitude à cet égard, en particulier lorsqu'on arrive sans emploi. Plusieurs jeunes migrants ont donc recours à des relations de parenté ou des amis en arrivant dans la grande ville:

Int.: Y avait-il un emploi qui t'attendait à Montréal?

Rép.: Non, j'ai décidé de partir avec mille dollars. Je suis arrivée (à Montréal) comme ça, avec une amie. Sa mère habitait ici donc je n'étais pas non plus à tout hasard. Je savais que j'avais quelqu'un ici et je n'étais pas trop insécure (F, 22 ans, 37).

Des structures d'accueil informelles peuvent donc faciliter l'installation en ville. Cependant, les jeunes qui n'ont pas accès à ces formes d'accueil peuvent se retrouver seuls et se voir dans l'obligation de se débrouiller dans un contexte dont ils connaissent peu les tenants et les aboutissants. Les contraintes qui pèsent sur eux peuvent alors être très fortes, au point où l'autonomie ayant motivé le départ se trouve en péril, comme c'est le cas de ce jeune homme qui a perdu un emploi peu après être arrivé à Montréal:

J'étais vraiment mal pris. Je n'avais plus de job à Montréal et je ne savais plus quoi faire. Je n'avais plus d'argent. Ça veut dire que ça faisait une semaine que je ne mangeais pas. Alors, j'étais assis là... et j'ai décidé que je m'en allais chez ma mère (H, 19 ans, 16).

La ville peut ainsi décevoir certains jeunes des régions qui sont habitués à un milieu où les rapports sociaux sont plus serrés. Ceux-ci peuvent constituer un filet de sécurité en cas de difficultés. Il peut donc arriver que des jeunes se retrouvant sans le sou et sans logis ressentent un véritable besoin de survie. Le recours à des centres d'hébergement demeure alors la seule porte de sortie.

Pour tous les jeunes migrants interviewés, la grande ville apparaît symboliquement comme milieu d'épanouissement et d'autonomie lorsqu'ils l'observent à distance. Elle réunirait des attraits cosmopolites et culturels, des possibilités au plan socio-professionnel

et de la formation, ainsi qu'une libération des rapports sociaux et des modes de vie perçus comme plus contraignants dans leur milieu d'origine. Le départ des régions souscrit ainsi à une visée de liberté et d'autonomie pour les jeunes, à partir d'un contexte où les contraintes pesaient plus ou moins lourdement. L'arrivée en ville peut rapidement faire tomber les illusions du départ, avec les contraintes réelles qui s'y présentent, notamment au niveau du revenu et de l'emploi puisque, en général, les taux de chômage sont plus élevés et la pauvreté plus fréquente chez les jeunes ménages à Montréal et à Québec que dans les autres régions du Québec⁷³. En ce sens, il semblerait que c'est surtout grâce à la construction ou à la présence de réseaux de sociabilités et de solidarités que les jeunes migrants vivant «hors famille» et sous le seuil de faible revenu arrivent à se tailler une place dans la grande ville.

4. Les trajectoires des jeunes... entre autonomie et contrainte

La délimitation par types de trajectoires des jeunes interviewés vise à comprendre le pourquoi, le comment et les conséquences de la quête d'autonomie au plan résidentiel dans un contexte de contraintes socio-économiques qui, *a priori*, semblent importantes puisque tous vivent dans la pauvreté. Pour arriver à extraire des entrevues la matière analytique permettant de les disposer en types, nous avons défini des éléments de classification à partir de noeuds thématiques qui sont apparus lors de la lecture des entretiens (cf. Chapitre 2 pour la méthode d'analyse). Dans cette section du chapitre, nous expliquons d'abord ces éléments de classification, en prenant soin de distinguer les stratégies résidentielles des trajectoires

⁷³. En 1997, seules quatre régions avaient des taux d'emploi des 15-24 ans plus bas que Montréal et Québec: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas Saint-Laurent (Grenier, 1998: 11).

socio-professionnelles des jeunes. Ensuite, nous procédons à l'analyse des quatre principaux types de trajectoires dégagés de l'ensemble des entrevues.

4.1. Les éléments de classification des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles

Depuis les années 1980, les études sur les aspects résidentiels de l'entrée dans la vie adulte traitent non seulement du moment de la décohabitation d'avec la famille d'origine, mais aussi du phénomène du retour des jeunes au foyer parental et de la prolongation de la cohabitation. Seuls quelques auteurs ont abordé spécifiquement la question des jeunes qui vivent hors famille, au sein de contextes nationaux précis⁷⁴. Notre analyse, qui se situe dans la foulée de celles-ci, s'attarde plus particulièrement aux jeunes vivant seuls sous le seuil de faible revenu et vise à relever les liens existant entre la situation socio-professionnelle de ces jeunes vivant hors famille et leurs conditions de logement. Nous avons choisi les notions de *trajectoire socio-professionnelle* et de *stratégie résidentielle* pour sonder l'évolution de ce rapport dans le temps.

La trajectoire socio-professionnelle est analysée comme faisant partie d'un *processus d'insertion*⁷⁵, c'est-à-dire selon une conception des transitions à l'âge adulte qui ne se déroulent pas selon un modèle de concordance temporelle des seuils d'entrée, mais qui met

⁷⁴. Voir Calvin et Frances Goldscheider (1993) pour les États-Unis et Gill Jones (1995) pour la Grande-Bretagne.

⁷⁵. Voir la présentation des notions d'insertion et d'intégration au chapitre 1.

l'accent sur l'allongement, la réversibilité, les périodes d'attentes et les situations intermédiaires de ce processus. La trajectoire socio-professionnelle comprend essentiellement tous les éléments biographiques de la trame de vie d'un individu, tel qu'ils ont été relatés par la personne interviewée: évolution des relations familiales et amicales, déménagements et formation de ménages, éducation et formation, situation en emploi, revenus, etc. La reconstitution des trajectoires permet de voir là où mène le processus d'insertion, et de les classer en types, en retenant l'idée de Robert Castel que ce sont des *processus* qui font passer les individus entre des zones menant vers l'«intégration» ou la «désaffiliation» (Castel, 1995: 13-15). Pour nous, il s'agit de faire ce travail de classification en mettant l'accent sur les stratégies résidentielles des jeunes vivant seuls dans un contexte de pauvreté et d'observer la manière dont le lien social intervient dans l'insertion résidentielle autonome des jeunes.

Les *stratégies résidentielles* des jeunes font ainsi partie de leur trajectoire socio-professionnelle, même si elles font ici l'objet d'une analyse spécifique. Considérer que des stratégies d'action apparaissent à des moments-clés dans les trajectoires revient à penser les jeunes comme des sujets dotés de potentiel de réflexion et d'action face à des situations où les contraintes pèsent plus ou moins lourdement⁷⁶. Dans les entrevues, il est apparu que certaines stratégies correspondent plutôt à des logiques de survie, d'autres à des visées d'autonomie accrue. En ce sens, la distinction entre stratégie extra-déterminée et auto-déterminée permet de souligner que certaines réactions des jeunes ont lieu dans un contexte

⁷⁶. À cet égard, la théorie de la structuration d'Anthony Giddens (1984) permet de concilier, par le biais de l'analyse des pratiques sociales, les effets de structure avec les capacités d'agir des sujets.

où leurs ressources et marges de manoeuvre sont limitées, alors que d'autres relèvent de conditions de vie moins difficiles. Ainsi, à l'instar de Francis Godard, l'analyse des stratégies résidentielles des trajectoires socio-professionnelles des jeunes cherche à tenir compte des contraintes et des possibilités qui se présentent aux jeunes, ainsi que des mobiles et du déploiement de leurs actions lors de changements dans la trame de vie:

Chaque conjoncture⁷⁷ définie par un ensemble d'événements-clés pourrait alors se définir à partir de la nature d'un problème à résoudre, d'un certain univers des possibles et d'un horizon temporel et spatial particulier (Godard, 1988: 22).

En ce sens, l'analyse doit s'attarder non seulement à la trajectoire mais aussi aux transitions, comme le suggère Elder (1987) parce qu'elles permettent de souligner le temps de la trajectoire, les stratégies mises en oeuvre et le contexte structurel dans lequel elles s'inscrivent.

Dans l'analyse des entrevues, nous avons donc été guidés par une volonté de reconstruire les trajectoires socio-professionnelles⁷⁸, qui s'étendent à partir du moment de la première décohabitation jusqu'au moment de l'entrevue⁷⁹. Un coup d'oeil attentif a été porté sur les points tournants, c'est-à-dire sur les transitions d'une situation résidentielle ou

⁷⁷. En caractères gras dans le texte cité.

⁷⁸. Un travail de reconstruction s'avérait nécessaire puisque les entretiens ne cherchaient pas à obtenir une narration évolutive de la trajectoire socio-professionnelle.

⁷⁹. Les trajectoires sont plus ou moins longues selon l'âge de départ du foyer familial et l'âge au moment de l'entrevue. Nous en avons tenu compte dans l'analyse.

d'emploi à une autre, sur les événements qui font évoluer les relations familiales, amicales, amoureuses.

Après lecture et analyse des entrevues, quatre facteurs principaux ont été retenus pour la répartition des trajectoires en types. Les deux premiers couvrent le temps et l'espace des trajectoires. Ici, nous nous sommes inspirés de Giddens pour qui les individus et les contextes d'interaction sont toujours positionnés dans le temps et dans l'espace. Nous retenons surtout l'idée que la fixité (ou non) de l'espace-temps «régional» (logements, quartiers, villes), c'est-à-dire du *milieu* des activités quotidiennes, influence les conduites sociales des sujets, et donc les stratégies résidentielles et les trajectoires socio-professionnelles des jeunes interviewés (Giddens, 1984). Ainsi les deux éléments de classification suivants ont été retenus: 1) la durée de la trajectoire et son aboutissement au moment de l'entrevue; et 2) les types d'espaces résidentiels occupés, incluant le logement et le quartier.

Les deux derniers éléments concernent les solidarités et l'emploi. Ils ont eu un poids prépondérant dans la répartition des types. Par «solidarités», nous entendons la présence de soutiens sociaux, économiques ou affectifs qui proviennent d'individus (connaissance, amis ou famille), d'organismes d'aide (soupes populaires, organismes d'insertion sociale et professionnelle, cafés-rencontres, etc.) ou de l'État (sécurité du revenu, assurance-chômage, HLM, etc.) dans les trajectoires résidentielles des jeunes. Quant à l'emploi, c'est le type de rapport au marché du travail qui est analysé. Ainsi, si tous les jeunes interviewés vivent la

précarité de l'insertion professionnelle, cette précarité peut varier tant selon la présence sur le marché du travail et le revenu généré (par l'emploi rémunéré ou un programme de sécurité du revenu) que selon la stabilité, la durée et les conditions de l'emploi occupé. Ainsi les deux derniers éléments de classification sont les suivants: 3) les solidarités qui entourent et alimentent la trajectoire socio-professionnelle; 4) le rapport au marché du travail.

4.2. Des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles diversifiées⁸⁰

Nous avons d'abord été surpris de constater à quel point des différences apparaissent dans les trajectoires socio-professionnelles et les stratégies résidentielles des jeunes interviewés, même si tous avaient des revenus se situant sous le seuil de faible revenu. La diversité même des trajectoires et des stratégies de ces jeunes démontre qu'elles ne s'arriment pas à un processus d'entrée dans la vie adulte linéaire, sans heurts, qui implique à la fois début de vie conjugale, entrée en emploi stable et installation en logement hors du foyer d'origine. En fait, seul ce dernier seuil semble véritablement franchi, quoique les situations demeurent fragiles et sont parfois dramatiques lorsque le départ du foyer d'origine mène à l'itinérance.

Après lecture et analyse des entrevues semi-dirigées, les conditions entourant l'insertion en emploi et les solidarités qui permettent d'emprunter certaines stratégies résidentielles, sont apparues comme les éléments déterminants des situations des jeunes.

⁸⁰. Les éléments principaux de cette section se retrouvent (en résumé) dans un article qui paraîtra sous peu (Molgat et Gauthier, à paraître).

Nous avons tenu compte surtout de ces deux éléments de classification puisque ni le temps ni l'espace ne sont de forts déterminants des trajectoires et des stratégies. En ce sens, la dynamique spatio-temporelle des trajectoires semble plutôt influencée par l'articulation des solidarités et du rapport au marché du travail.

L'étonnante diversité des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles des jeunes à faible revenu ne conduit pas à en proposer une lecture de l'«éclatement» ni à en présenter une vision trop syncrétique. La répartition des situations des jeunes, selon les deux thèmes identifiés, a plutôt fait apparaître un continuum de positions, partant de figures d'autonomie relative jusqu'à celles vécues dans la contrainte. Nous avons donc divisé les trajectoires en quatre grands types. Ainsi, deux types se constituent aux extrémités du continuum: des «trajectoires marginales» aux «trajectoires d'autonomie relative». Entre ces deux types se situent des trajectoires d'alternance, où se distinguent les types de l'«alternance-bascule» et l'«alternance-débrouille». Chaque type de trajectoire comprend des stratégies résidentielles qui lui sont propres et qui contribuent à l'orienter.

Schématiquement, les types de trajectoires se construisent autour des deux extrémités du schéma «Autonomie-Contrainte» (Schéma 1). Les trajectoires caractérisées par une relative autonomie des jeunes se situent au haut du schéma (Zone A), là où se conjuguent des situations d'emploi moins précaires et des liens de solidarité suffisamment efficaces pour soutenir les stratégies résidentielles des jeunes. À l'opposé se présentent les trajectoires de marginalité (Zone C). Dans cette zone, la situation la plus dramatique se trouve là où les

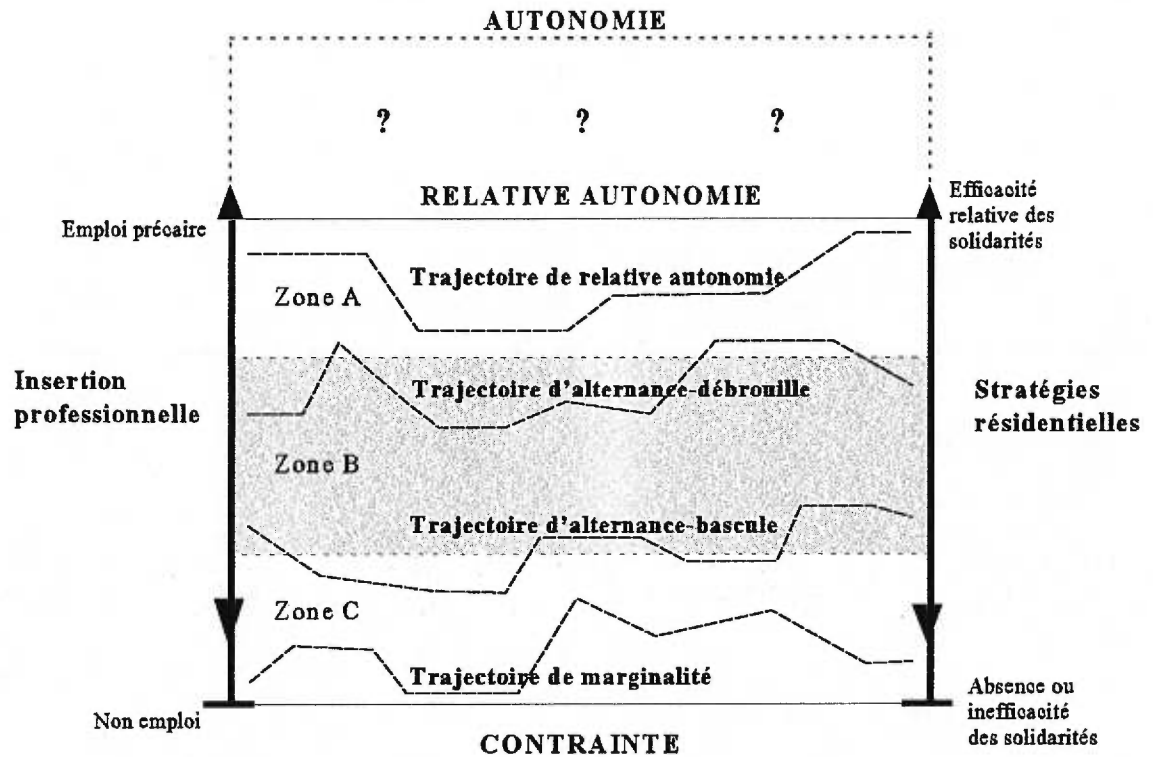
contraintes sont plus prononcées, par exemple, lorsque la rupture des liens ne permet pas d'assurer la stabilité résidentielle et que les jeunes ne détiennent pas d'emploi. Quant aux deux trajectoires d'«alternance», c'est-à-dire qui vivent entre l'autonomie et la contrainte, elles sont situées principalement au centre du schéma (Zone B). Soulignons^{que} ces trajectoires passent parfois dans l'une ou l'autre des deux autres zones. La distinction entre les deux types de trajectoires d'alternance est donc aisée: pour l'alternance-bascule, la trajectoire glisse à certains moments dans la Zone C (la trajectoire est donc menacée de «basculer»); pour l'alternance-débrouille, la trajectoire passe parfois dans la Zone A (la trajectoire permettrait ainsi d'atteindre un certain niveau d'autonomie).

Les côtés verticaux du schéma présentent un continuum de positions selon deux axes, celui de l'insertion professionnelle et celui des stratégies résidentielles. Les trajectoires se positionnent ainsi selon un effet de conjugaison de ces axes. Elles se déplacent tantôt vers la partie supérieure du schéma (Zone A) - lorsque la situation en emploi s'améliore et que les liens de solidarité deviennent plus efficaces - tantôt vers la partie inférieure (Zone C) - lorsque l'insertion professionnelle devient plus précaire et que les liens de solidarité perdent de leur efficacité pour assurer la stabilité du logement. L'axe de l'insertion professionnelle comprend toutes les situations en emploi des jeunes interviewés, passant de l'absence de travail rémunéré à des emplois plus ou moins précaires. Les liens de solidarité comprennent les rapports avec les parents et la parenté, les amis et les connaissances, les services d'assistance communautaires et les mesures étatiques qui permettent d'assurer la stabilité du logement lorsque l'emploi fait défaut. L'efficacité de ces solidarités tient non seulement à

leur présence dans la vie des jeunes interviewés mais aussi aux possibilités réelles de soutien qu'elles offrent. Ainsi, les liens familiaux sont-ils souvent plus «efficaces» que les relations amicales ou de pair. Notons que les deux axes pourraient se poursuivre vers le haut en vue de tenir compte de formes d'autonomie plus achevées, comme l'indiquent les deux pointillés. D'autres recherches portant sur des jeunes plus aisés du point de vue financier permettraient de «compléter» ce schéma.

Évidemment, certains autres types de conjugaisons peuvent produire des trajectoires se déroulant plutôt vers le pôle de la relative autonomie, par exemple dans le cas d'un jeune détenant un emploi précaire mais bénéficiant d'un loyer peu élevé. L'efficacité des liens de solidarité pour assurer l'insertion résidentielle serait alors d'une importance moindre. Dans d'autres cas, l'efficacité des liens de solidarité pourrait compenser la faiblesse des revenus et contribuer au développement d'une trajectoire plus autonome. Précisons enfin que ces trajectoires sont «typées», c'est-à-dire qu'elles se définissent à partir d'une catégorisation de trajectoires se déroulant plutôt vers l'un ou l'autre des pôles de la relative autonomie et de la contrainte. En ce sens, il n'est pas exclu que des jeunes passent de la trajectoire de la marginalité à celle de la relative autonomie et vice versa, empruntant en cela les caractéristiques de l'un des types de trajectoires dans la Zone B.

Schéma 1
L'inscription des types de trajectoires dans la dynamique de l'autonomie et de la contrainte



Nous présentons tour à tour les quatre types de trajectoires, partant des trajectoires de marginalité jusqu'aux trajectoires d'autonomie relative. Après avoir décrit les deux premières trajectoires, nous poursuivons l'analyse sur le rapport entre l'insertion professionnelle et les stratégies résidentielles dans ces trajectoires qui sont plus particulièrement marquées par les contraintes. Le même procédé analytique est emprunté pour les deux trajectoires qui se placent du côté «autonomie» du continuum.

4.2.1. Des trajectoires de contrainte

4.2.1.1. La trajectoire de marginalité

La trajectoire de marginalité à laquelle appartiennent dix-sept (17) interviewés met en évidence la faiblesse des stratégies des jeunes et les contraintes importantes qui se profilent au niveau du temps, de l'espace, des solidarités et du travail.

Je suis arrivé à Québec à 18 ans, mais (avant) je suis allé demeurer à X, à côté de Y, deux villes plus loin. Je suis allé là, j'ai travaillé dans un entrepôt où j'ai travaillé deux à trois mois. Je me suis promené dans les restaurants. C'est comme ça que j'ai réussi à subvenir à mes besoins. J'ai vendu de la drogue! Après ça, j'ai travaillé dans un entrepôt où ils faisaient de la tuyauterie pour les ressources naturelles, le gaz. [...] De 17 à 18 ans et demi, je me suis retrouvé sans salaire, sans appartement, dans la rue, dans les appartements à louer, dans les appartements abandonnés, dans les parkings, sur les terrasses de parc, les bancs de parc. [...] Non, je me suis toujours promené. Je n'ai jamais eu de lieu fixe (H, 24 ans, 1).

Au niveau du *temps*, ces jeunes interviewés ont quitté tôt leur foyer d'origine, la plupart autour de l'âge de 16 ans. Leurs trajectoires sont plus ou moins longues (de 2 à 9 ans), mais il en ressort que le simple passage du temps ne leur a pas permis de s'insérer convenablement dans un logement et que c'est plutôt une série de transitions d'une situation résidentielle marginale à une autre (par exemple, de la rue à un appartement loué pour quelques mois à une ressource d'hébergement, etc.) qui marquent le temps. La période d'attente de l'insertion résidentielle s'en trouve prolongée et même, pour certains jeunes, ne semble pas se résorber.

Le temps de l'insertion est aussi ponctué par l'instabilité de l'*espace*, témoin de l'échec des stratégies de ces jeunes: les histoires d'installations provisoires et de passages

rapides d'un lieu à un autre, comme pour le jeune homme cité ci-haut, apparaissent fréquemment dans les entrevues. Pour d'autres, l'inconstance des lieux n'est que la suite logique de ses multiples placements en centres d'accueil: «Ça a arrêté là (à 18 ans dans les centres d'accueil), mais ça a continué dans le fond. Change (d'appartement) d'un bord, change de l'autre, va-t-en dans l'autre» (H, 21 ans, 2). Enfin, les quartiers dans lesquels vivent ces jeunes sont des milieux de pauvreté identifiables qui pèsent comme une contrainte importante d'où ils voudraient s'échapper. Ces quartiers seraient producteurs de stigmates, selon les aveux des jeunes eux-mêmes: «Mais quand je vais déménager, ça va aller mieux. Il va y avoir plus de monde, là. Parce que je suis tanné du monde ici. Je sais que c'est un quartier de fous ici. Je suis écoeuré ici. [...] Ici, c'est la prostitution, la drogue, des affaires de gang de motards...» (H, 21 ans, 2).

Ces trajectoires correspondent, pour la plupart, aux jeunes dont le départ du foyer familial a entraîné la disparition ou l'effritement du lien parent-enfant. Les *solidarités* des jeunes appartenant à ce type de trajectoire ne s'appuient à peu près pas sur la famille immédiate en raison des ruptures familiales profondes qui ont marqué le départ du foyer d'origine. Dans la mesure où les solidarités familiales comptent souvent pour beaucoup dans le processus d'insertion résidentielle des jeunes (Attias-Donfut, 1995; Blöss, 1987; Goldscheider et Goldcheider, 1993), ces jeunes tentent de contourner l'absence d'une famille prête à les soutenir.

Lorsqu'ils essaient de passer vers des situations de logement plus stables, ces jeunes misent souvent sur l'aide des ressources communautaires en hébergement, et des logements subventionnés par l'État québécois vers lesquels ces ressources les acheminent. Ils sont une dizaine à avoir emprunté cette voie. Quoiqu'il faille interroger la véritable nature de cette stratégie, à savoir si elle répond d'un véritable choix pour ces jeunes ou si elle découle plutôt d'une logique de prise en charge étatique de problèmes sociaux «lourds», il demeure qu'elle constitue une manière d'améliorer des conditions de logement fort précaires. À preuve, les taux d'effort des jeunes interviewés vivant en divers types de logement social sont relativement peu élevés, 11 sur 16 d'entre eux consacrant moins de 40% de leur revenu pour se loger. Dans ce cas, l'hypothèse du remplacement des solidarités familiales par l'aide de l'État, qu'avait avancé Blöss (1987) pour le contexte français se trouve confirmée dans le cadre de nos entrevues. Cependant, remarquons que peu de jeunes interviewés vivent dans des types de logement social marqués par la permanence du statut des résidents. Ainsi, au moment des entrevues, onze (11) jeunes vivaient dans des logements gérés par des organismes sans but lucratif qui offraient des formules de logement visant la transition vers le marché locatif privé⁸¹. En ce sens, ces logements permettent de gérer temporairement la précarité mais ne témoignent pas nécessairement d'un accès à la stabilité sur les autres plans de l'existence.

⁸¹. Dans l'ensemble, les types de logement social où ont habité les interviewés sont les suivants: habitation à loyer modique (2); coopérative (2); organismes sans but lucratif (11) et refuge (1).

Les jeunes inscrits en trajectoire de marginalité profitent peu des avantages de la colocation. Lorsque cette forme de vie commune se manifeste au cours de la trajectoire, elle prend le sens d'une stratégie double de reconstitution des solidarités familiales affaiblies ou anéanties et de réduction des coûts de location d'un logement sur le marché locatif privé. Or, la colocation ne débouche pas sur une stabilité du logement puisqu'elle ne s'engage pas sur de longues périodes, les colocataires entrant en conflit ou l'un d'entre eux manquant de revenu pour payer le logement.

Par ricochet, les stratégies de solidarité des jeunes en trajectoire marginale soulignent la *faiblesse économique* des jeunes interviewés. Tous sont prestataires d'aide sociale ou sans revenu et ont peu d'expérience de travail; par ailleurs, la réduction des coûts de location pour favoriser la stabilité résidentielle semble constituer un élément clé qui permet d'envisager la poursuite d'une formation ou le retour ou l'entrée sur le marché du travail. S'inversent donc dans cette trajectoire le rapport emploi-logement puisque la stabilité résidentielle est un préalable à la recherche d'emploi ou à la formation.

4.2.1.2. La trajectoire d'«alternance-bascule»

Comme l'illustrent les extraits d'entrevue suivants, les douze (12) interviewés ayant des trajectoires de type «alternance-bascule» se caractérisent par une insertion résidentielle précaire et la présence de mouvements de recul dans les trajectoires. Il semblerait que certaines stratégies axées sur les solidarités empêchent que ce recul fasse bifurquer pour de bon la trame résidentielle vers la marginalité.

On n'a jamais manqué de rien, manqué de bouffe ou quoi que ce soit. Du linge, oui, à une certaine époque. Mais disons que, en gros, on n'a jamais manqué de rien. Mais ça a quand même été assez dur. J'ai eu des périodes assez difficiles mais ça ne me fait pas peur. Ce qui me fait peur, c'est d'être dans la rue avec mes meubles ou quelque chose comme ça. [Int.: En ce moment?] Ah non, pas en ce moment. Mais pour plus tard, je ne sais pas si ça peut m'arriver (H, 20 ans, 9).

Int.: Qu'est-ce qui vous a fait décider d'emménager ensemble (toi et ta colocataire?

Rép.: Ça a été une question, un petit peu, de dépendance affective. Dans le sens où elle était avec un chum et que ça n'allait plus. Elle a habité avec ce chum pendant quatre ans. Et moi, j'étais dans un centre d'hébergement et ça adonnait que je voulais quitter pour le 1er mars. On était au mois de février dans ce temps-là. Et puis, elle m'appelle et elle dit, «Tu sais que je cherche un logement et je sais que tu cherches un logement. Est-ce qu'on va habiter ensemble?». Moi j'ai dit, «Je ne sais pas trop.». Finalement je lui ai demandé pourquoi elle voulait vraiment faire ça. Elle a dit que c'était une question financière et aussi qu'on se faisait confiance puisque ça faisait deux ans qu'on se connaissait. Je me dis que je suis allée vivre avec elle parce que ça coûtait moins cher. C'était aussi une question que, dans ce temps-là, je n'étais pas trop certaine de mon niveau d'ennui si je prenais un appartement toute seule, par exemple si j'allais m'ennuyer les fins de semaine» (F, 21 ans, 24).

Dans le type d'«alternance bascule», la *temporalité* variable des trajectoires est à souligner: la décohabitation s'effectue à tous les âges et la durée des trajectoires s'étend de 1 an à 5 ans. Seulement, à l'encontre du type précédent, la durée aura permis aux jeunes de trouver des situations résidentielles un peu plus stables; néanmoins, celles-ci demeurent empreintes de précarité et menacent de fragiliser la trajectoire. C'est le cas notamment des jeunes femmes qui vivent une rupture amoureuse après avoir quitté leur foyer parental pour emménager avec un conjoint.

Une certaine instabilité des *espaces* occupés marque aussi ce type de trajectoire. Ces jeunes changent fréquemment d'appartement (pour dénicher un emploi, pour réagir à une perte d'emploi, lors de ruptures amoureuses) et les gens avec qui ils les partagent se succèdent assez rapidement. Comme dans le type précédant, le quartier de résidence demeure pauvre et stigmatisant. Il est perçu comme une contrainte par les jeunes: on choisit un appartement en fonction du loyer peu élevé et non pour la vie de quartier. D'autres, comme ce jeune homme qui désire quitter son quartier, estiment que leur milieu de vie a été «formateur»: «...si je n'avais pas été élevé dans ce quartier-là, peut-être qu'aujourd'hui je serais rendu diplômé d'université. Je serais déjà installé avec une famille. Tandis qu'ici, la boisson, le sexe, la drogue, le rock'n roll, c'est ce qui domine dans le quartier. Alors, disons que j'ai été élevé là-dedans...» (H, 24 ans, 4).

Pour autant que leur situation soit précaire, ces jeunes retournent peu au nid parental: les retours sont soit inexistantes, soit d'une très courte durée (1 à 2 semaines). Le recours peu fréquent au retour au foyer d'origine ne signifie cependant pas que les *solidarités* familiales sont complètement minées. En effet, la décohabitation n'est pas caractérisée par une rupture complète des liens familiaux. Par contre, le type de relations entretenues avec la famille ne semble pas non plus favoriser l'entraide au niveau de l'insertion résidentielle. Est-ce que cette absence relative de solidarités familiales traduit une forte volonté d'autonomie chez les jeunes ou plutôt le refus ou l'incapacité des parents d'épauler leurs enfants? Les entrevues laissent deviner que la faiblesse économique de leurs familles ne contraint pas à tout coup les stratégies de ces jeunes puisqu'une volonté d'autonomie joue fortement. Comme on nous

l'a affirmé, «...(il) faut réussir sa vie sur le plan professionnel sans que tes parents soient là tout le temps» (H-4).

C'est alors que la colocation apparaît comme stratégie-clé pour prévenir le basculement des trajectoires dans la marginalité. Puisque ces jeunes ont peu de *ressources financières* -parce que tous, comme dans le type précédant, sont sans emploi (prestataires d'aide sociale ou d'assurance emploi) et ont peu d'expérience de travail - le partage du coût du loyer permet de conjurer les menaces à l'insertion résidentielle. Par contre, en l'absence d'emploi, le recours à ce type de solidarité n'est pas garant d'une insertion résidentielle stable. Ainsi, la perte d'un colocataire peut mener à une fragilisation importante de la trajectoire: c'est le cas d'un interviewé qui doit recourir aux banques alimentaires «pour arriver». Enfin, à l'encontre de la trajectoire-type précédente, ces jeunes ont peu recours aux diverses formules de logement social ou aux organismes qui les y référerait. Pour cette trajectoire et pour celles qui vont suivre, la solidarité étatique semble échapper aux jeunes parce qu'ils n'ont pas des modes de vie d'extrême marginalité (par exemple, l'itinérance) et n'ont pas été «protégés» par les instances d'intervention sociale dès leur enfance.

4.2.1.3. La dynamique de la contrainte. L'insertion professionnelle et les stratégies résidentielles

Parmi nos interviewés, 34 se trouvent en chômage, dont 27 reçoivent des prestations d'aide sociale, 4 des paiements d'assurance emploi et un jeune n'avait aucune source de revenu. Pour certains, cette situation n'est que temporaire ou est résolue par la présence de

liens de solidarité, ce qui permet éventuellement d'accéder à une plus grande autonomie. Pour d'autres, placés dans des situations difficiles (sans diplôme, sans famille), les obstacles apparaissent plus longs à franchir.

Les contraintes associées à ces trajectoires d'emploi se répercutent sur les stratégies résidentielles des jeunes. La faiblesse ou l'absence de solidarités familiales lorsque la situation économique se fragilise, les règles de vie imposées par le système de sécurité du revenu, et la menace de voir s'installer un mode de vie lié à l'aide de l'État et aux organismes communautaires, sont les principales contraintes qui structurent les stratégies résidentielles des jeunes dans un contexte d'absence d'emploi. En fait, il faut ici distinguer ce qui est de l'ordre d'une véritable stratégie «autodéterminée» de ce qui relève plutôt de la réaction face à des conditions de vie difficiles. En général, les stratégies des jeunes dans ce type de trajectoire sont «extradéterminées», c'est-à-dire qu'elles se déploient dans un contexte où les ressources à leur disposition et leur marge de liberté pour les mettre à profit sont limitées.

Pour diverses raisons, allant du simple désir de s'approprier un temps de réflexion jusqu'à l'imposition de normes d'existence par les règlements de l'aide sociale, plusieurs parmi les jeunes interviewés, ceux dont la trajectoire s'ancre dans une logique de contrainte, poursuivent seuls leur existence. Ces jeunes font partie de la proportion croissante des 15-29

ans qui décident de vivre seuls en milieu urbain au Québec⁸², malgré les taux élevés de pauvreté qui y sont associés.

Plusieurs éléments semblent jouer contre les jeunes qui affrontent seuls leur vie quotidienne et qui se retrouvent à l'extrémité «contrainte» du continuum contrainte-autonomie (Zone C du schéma). Ici, le rapport emploi-logement est marqué par la fragilité de la situation matérielle à tel point que l'inscription dans une situation résidentielle stable est nécessairement préalable à l'emploi ou à la formation. En général, la famille immédiate ne peut être d'aucune assistance puisque des ruptures profondes, si ce n'est la mortalité, ont marqué le départ du foyer d'origine. C'est le cas d'une dizaine de jeunes dont l'autonomie résidentielle débute après un séjour en foyer ou en centre d'accueil ou suite à un rejet de la part des parents. À un palier supérieur du continuum, la famille vient parfois en aide aux jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail, mais d'une manière très limitée en raison de la faiblesse économique de la famille et d'une volonté d'autonomie prononcée chez ces jeunes. Certains refusent de recourir à l'aide de leurs parents, même si elle peut être disponible, comme l'affirme cette jeune femme de 20 ans qui vit de prestations d'aide sociale:

Je suis indépendante. Je fais mes affaires et j'ai des gens chez moi quand moi je le veux. Je décide de mes choses à moi. Tu sais, des fois ma mère me tentait. Elle me disait «Viens chez nous, il y a tout à la maison. [...] On serait bien. Tu pourrais sortir, tu aurais plus d'argent et tu t'arrangerais

⁸². Rappelons que les jeunes ménages d'une personne représentaient 29,2% de l'ensemble des jeunes ménages en milieu urbain au Québec en 1991, comparativement à 26,9% en 1981 (cf. Chapitre 3).

mieux». Mais moi, je le sais - elle ne pense pas à ça - mais moi je le sais qu'on ne s'entend pas toutes les deux. Les premiers mois ça va aller et puis après on oublie ça (F, 20 ans, 40).

L'instabilité, dans les transitions d'un milieu de vie à l'autre, joue aussi contre les jeunes de l'échantillon qui sont les plus vulnérables. Les installations provisoires, et même de fortune, ainsi que la rapidité des transitions d'un endroit à l'autre marquent des trajectoires qui commencent en foyer d'accueil et se terminent, après un épisode plus ou moins long d'itinérance, dans des logements supervisés, gérés par des organismes communautaires. Lorsque ces jeunes essaient d'effectuer des transitions vers des situations plus stables de logement, ils misent parfois sur l'aide communautaire en hébergement, par exemple, des organismes sans but lucratif qui associent l'intervention sociale à l'offre de logements subventionnés. Ce type de trajectoires est clairement associé à des problèmes sociaux lourds. Des réponses sont d'autant plus disponibles que ces trajectoires effraient. Les solutions proposées n'arrivent pas nécessairement, cependant, à enrayer les phénomènes qui y sont associés (itinérance, délinquance, toxicomanie, etc.). Si ces possibilités se présentent aux jeunes comme stratégies extra-déterminées, leur prise en charge au niveau de l'hébergement leur donne l'occasion de se stabiliser au moins dans une des dimensions de leur existence. Et celle-ci constitue une exigence de base pour que les autres puissent se réaliser. Dès lors, la possibilité de s'orienter sur le marché du travail devient plus tangible et plus réaliste.

Dans l'ensemble de l'échantillon, quinze (15) jeunes partagent leur logement. En comparaison avec les jeunes interviewés vivant seuls, ces jeunes maintiennent des taux

d'effort relativement bas. Ainsi, onze (11) d'entre eux consacrent moins de 40% de leur revenu pour se loger alors que seulement 17 des 39 jeunes vivant seuls profitent de cette même situation. Or, les trajectoires de contrainte laissent peu de place à des stratégies de colocation même si elles peuvent assurer une stabilité de logement suffisante pour entamer une recherche d'emploi. Cela s'explique en grande partie par les règlements de la sécurité du revenu qui prévoient une pénalité financière pour les bénéficiaires en situation de colocation; celle-ci s'élève à près de 20% de la prestation mensuelle. Les jeunes inscrits à l'aide sociale sont donc moins enclins à avoir recours au partage du loyer pour conjurer les menaces à l'insertion résidentielle que présente la faiblesse des revenus. En renforçant la vie en solitaire, ces règlements semblent favoriser des logiques de recours auprès d'intervenants professionnels ou communautaires plutôt que le développement de stratégies à partir des désirs ou des projets des jeunes eux-mêmes. Quant aux jeunes «contraints» qui ne sont pas à l'aide sociale et qui choisissent la colocation, l'absence ou la précarité d'emploi pose de sérieuses limites à la solidarité qui peut s'y développer. Ainsi, les difficultés sur le marché du travail se répercutent sur l'insertion résidentielle, celle-ci étant d'autant plus précaire lors des périodes de chômage.

4.2.2. Des trajectoires d'autonomie

4.2.2.1. La trajectoire d'alternance-débrouille

La trajectoire de l'alternance-débrouille regroupe onze (11) jeunes interviewés. Elle se distingue par des mouvements de reculs *et de relance* dans le processus d'insertion. Ici,

notamment, les solidarités sont multiples et le rapport au travail est plus présent que dans les types de trajectoires précédents. La trajectoire de cette jeune femme en témoigne:

...je me suis fait un nouveau chum. Je suis partie avec lui tout de suite (parce que) trois mois après, on est parti en appartement à X. On est parti pour une période de 8-9 mois à peu près, pas tout à fait un an... 10 mois. On est resté ensemble et puis on s'est séparés. Alors, je suis revenue ici (chez sa grand-mère) pendant un mois ou deux. Après, je suis repartie toute seule en appartement à X. Là-bas, je restais toute seule. À un moment donné, lui et moi on se voyait toujours quand même et puis on a décidé de rester ensemble. Alors, il est venu rester chez moi. [...] On est resté ensemble un bout de temps. Après ça, il est reparti. Alors, je me suis retrouvée toute seule, bien toute seule dans mon appartement. [...] Après ça, au mois de juillet, j'ai décidé de casser le bail parce que je n'arrivais plus. Avant, je travaillais dans un club de billard et je faisais de l'argent. Je faisais entre 600 \$ et 1000 \$ par semaine. C'était de l'argent. [...] C'est ça, j'ai décidé de revenir ici (chez sa grand-mère) parce que j'ai arrêté de travailler là-bas, au club de billard. J'ai démissionné sur un coup de tête... (F, 22 ans, 22).

Le *temps* de la trajectoire est tout aussi variable que dans la trajectoire de l'alternance-bascule: chez nos interviewés, la décohabitation s'effectue entre 15 et 23 ans et la durée du parcours se situe entre 1 et 4 ans. L'aboutissement des trajectoires indique cependant que le temps a permis une insertion relativement stable mais peu autonome vis-à-vis du logement. On voit ce processus à l'oeuvre après l'échec de la première installation locative avec des colocataires ou, pour certaines jeunes femmes, après une rupture amoureuse: pour ces jeunes, la principale stratégie consiste alors à retourner au foyer d'origine.

Ainsi, si les déplacements sont nombreux, ceux-ci se font souvent dans des *espaces* privés familiers (et familiaux), réduisant l'adaptation qui serait requise dans des

environnements inconnus. Au moment de l'entrevue, nombre de ces jeunes résidaient dans des quartiers pauvres, marqués par des problèmes sociaux importants. Cependant, certains habitaient des quartiers mixtes ou de classe moyenne (par exemple le Plateau Mont-Royal à Montréal) ou des coins de ville caractérisés par la présence de réseaux sociaux et familiaux de soutien bien ancrés pour les jeunes. En général, ces jeunes cherchent à déjouer les stigmates associés à des espaces urbains perçus comme désorganisés ou anoniques, soit en les quittant ou en s'insérant dans les réseaux de soutien existant dans les quartiers pauvres.

Les *solidarités* familiales jouent donc un rôle prépondérant dans ce type de trajectoire, en ouvrant des possibilités aux jeunes, plus particulièrement à deux moments de transition: lors de la première installation dans un logement hors-famille d'origine et lors de recohabitations parentales. Ces solidarités liées au logement peuvent prendre la forme d'une bienveillance: par exemple, lorsqu'un des interviewés, âgé de 22 ans (H, 7) était dans son premier logement, ses parents l'appelaient à tous les jours et sa mère lui a montré comment faire sa lessive. Mais pour la plupart, elles nécessitent des engagements plus substantiels qui permettent soit de faciliter la première décohabitation (achat de meubles, aide financière, etc.) soit d'enclencher quelques mois de recohabitation, - et ce parfois à quelques reprises - question de donner l'occasion aux jeunes de se préparer à vivre à nouveau de façon autonome. Pour quelques jeunes, la recohabitation est vécue de façon négative: «...(c'est) comme si j'étais un enfant», nous a dit une jeune femme de 18 ans (F, 25). Pour d'autres, elle est l'occasion de renouer avec leurs parents après un premier départ houleux. Quoiqu'il arrive lors des moments de recohabitation, il demeure que le recours à la solidarité parentale

permet de reprendre quelques mois plus tard - avec un emploi ou un projet scolaire en poche - le chemin vers l'autonomie, que celui-ci s'emprunte en solitaire, en couple ou en colocation.

Quant au *travail*, les jeunes qui appartiennent à la trajectoire de l'alternance-débrouille se partagent assez également entre prestataires d'aide sociale, chômeurs et travailleurs. Si le rapport au travail n'est pas aussi faible que dans les deux trajectoires précédentes, il demeure néanmoins précaire. Pour les quelques prestataires d'aide sociale et d'assurance emploi, la fragilité économique peut faire basculer la trajectoire vers un retour au foyer parental ou un recours à des organismes d'aide d'appoint (les banques alimentaires, par exemple), surtout lorsque la proportion du revenu consacré au logement atteint un seuil critique. Ainsi, nous avons constaté que les jeunes chômeurs inscrits dans cette trajectoire ont très souvent des taux d'effort dépassant 50%. Cependant, diverses stratégies sont mises en oeuvre par ces jeunes pour écarter éventuellement cette menace: formation en milieu de travail, retour aux études, investissement dans la variation des expériences de travail, «bricolage» des règlements de l'aide sociale, etc. Pour les jeunes en emploi, il faut souligner la précarité et la faible rémunération de leur travail, ce qui rend les situations résidentielles moins stables. Ici, le risque est plus grand lorsque les jeunes vivent seuls que lorsqu'ils sont en colocation ou ont choisi de recohabiter avec leurs parents.

4.2.2.2. La trajectoire de «relative autonomie»

Si la trajectoire de la «relative autonomie» à laquelle appartiennent les dix (10) autres interviewés est composée d'une certaine diversité de trajectoires et de situations résidentielles, elle se distingue surtout par l'esprit de débrouillardise des jeunes confrontés à des conjonctures difficiles et par la relative stabilité des transitions. Ce type de trajectoire permet ainsi d'éviter le plus possible la précarité qui guette quand même ces jeunes qui, rappelons-le, vivent sous le seuil de faible revenu.

J'étais venue faire des tours à Québec pour me trouver un appartement. Mais là j'ai eu des mésaventures parce que je m'étais trouvée un appartement ici dans X sur la côte Y, et puis c'était un trou. Et finalement je suis restée là seulement deux à trois mois parce qu'il n'y avait pas de chauffage, il n'y avait plus d'eau chaude, les fenêtres ne fermaient pas et tout ça. Alors là je suis déménagée à Z (un quartier plus chic), en chambre. Là j'étais bien. Je suis restée trois ans et demi là-bas. Les gens en haut étaient un petit peu comme mes grands-parents parce que c'était un couple de gens à la retraite bien bien sympathiques. J'étais bien chez eux. [...] C'était bien. Quand j'ai fait mon Cégep, je travaillais environ 35 heures par semaine, dans un dépanneur. Alors, j'arrivais bien. J'ai toujours réussi à bien arriver. Je ne me suis jamais vraiment privée beaucoup et je n'ai jamais vécu dans la pauvreté (F, 22 ans,10).

La temporalité des trajectoires de ces jeunes est particulière non pas en raison de leur durée (1 à 7 ans), mais plutôt à cause de l'âge de départ du foyer d'origine qui se situe à environ 16 ou 17 ans. Ces jeunes ne quittent pas nécessairement parce que les relations avec leurs parents sont insoutenables, mais surtout parce que l'autonomie, qu'elle se manifeste par simple désir ou encore dans un projet d'études ou une relation amoureuse, appelle à prendre le large. Ce type de trajectoire présente surtout des départs choisis sous faible contrainte. L'aboutissement des trajectoires est également particulier: ici, le temps a permis

une insertion résidentielle stable. Ainsi, ce type de trajectoire est le plus «linéaire» des quatre types même s'il y a eu quelques décohabitations houleuses, par exemple à partir de la sortie d'un foyer d'accueil⁸³. Les trajectoires semblent diriger vers l'autonomie sans les reculs qui caractérisent les autres trajectoires.

Au niveau de l'*espace* résidentiel, il semble que les choses «bougent» beaucoup: d'abord au sein des logements des jeunes parce qu'ils sont plusieurs à vivre avec des colocataires, ensuite à cause du nombre de déménagements assez élevés pour quelques jeunes. Cependant, les transitions d'un espace résidentiel à un autre servent généralement à consolider les trajectoires, comme dans le cas de la jeune femme citée ci-haut, tant du point de vue financier que relationnel. Quant aux quartiers dans lesquels vivent les jeunes, ils sont répartis également entre quartiers économiquement pauvres et quartiers de classe moyenne; comme dans le type de trajectoire précédant, l'installation dans un quartier de classe moyenne (même dans un logement de moins bonne qualité) constitue une stratégie pour éviter le stigmate d'une pauvreté associée au milieu de vie.

Au niveau des *solidarités*, la famille d'origine est d'une aide sans contredit dans la première installation, mais n'a pas à servir comme place de refuge en cas d'échec financier, amoureux ou autre. Elle est plutôt un lieu où, lors de visites et de conversations téléphoniques, le rapport parent-enfant est en voie de renégociation, en faveur d'une

⁸³. Ce constat démontre que le placement en foyer d'accueil ne conduit pas toujours vers une trajectoire de marginalité; de même, un départ choisi ne mène pas toujours à une situation de relative autonomie.

reconnaissance de l'autonomie des jeunes. L'autonomie s'assure notamment par la colocation avec d'autres jeunes, prisée dans ce type de trajectoire parce qu'elle permet non seulement de contourner des loyers qui demeurent élevés par rapport au revenu, mais aussi de donner substance à une représentation d'une «vie de jeunes» par rapport au foyer d'origine, comme l'affirme cette jeune femme: «...on décide ensemble de ce que l'appartement va avoir l'air. Ça bouge beaucoup dans la maison. C'est sûr que je suis avec les gens de ma génération. Je ne suis plus chez mes parents» (F, 24 ans, 21). Le sens du partage habituellement équitable de la colocation peut changer pour certains jeunes qui en arrivent même à aider financièrement leurs colocataires.

Là où le bât blesse dans l'acquisition de l'autonomie résidentielle de ces jeunes, c'est au niveau du *travail*. Même si le travail à plein temps caractérise leur situation en emploi, ces jeunes sont faiblement rémunérés et occupent parfois deux emplois simultanément. Certains «rajustements» semblent alors s'opérer au niveau des aspirations résidentielles afin de préserver l'autonomie déjà acquise: certains aimeraient vivre seuls mais, parce qu'ils estiment ne pas en avoir les moyens pour l'instant, choisissent de prolonger la colocation; d'autres qui réussissent à vivre seuls choisissent minutieusement leurs achats pour pouvoir arriver, par exemple en magasinant les meubles d'occasion.

4.2.2.3. La dynamique de l'autonomie. L'insertion professionnelle et les stratégies résidentielles

Près de la moitié des interviewés détenaient un emploi (25). De ceux-ci, 23 avaient un emploi à temps plein et 2 un emploi à temps partiel, ce qui indique que le fait de travailler, même à temps plein, ne met pas à l'abri de la pauvreté – une situation confirmée par d'autres études (Gauthier et Mercier, 1994). Si l'insertion professionnelle, dans le cas des jeunes interviewés, présente toujours l'une ou l'autre des caractéristiques de la précarité, soit en termes d'instabilité ou de faiblesse de la rémunération, elle n'est pas pour autant toujours dramatique puisque des stratégies résidentielles peuvent compenser momentanément le manque à gagner. Pour les jeunes qui s'inscrivent dans un processus qui semble mener vers une relative autonomie au niveau des conditions d'existence, les stratégies résidentielles s'articulent en quasi-totalité à partir de la sphère privée des jeunes, c'est-à-dire dans des arrangements de colocation ou par le recours à la famille d'origine.

Les statistiques démontrent que la colocation constitue un mode de vie de mieux en mieux accepté chez les jeunes québécois: le nombre de ménages non-familiaux de deux personnes ou plus dont le soutien est âgé de moins de 30 ans a augmenté de plus de 25% entre 1981 et 1991. C'est dans les milieux urbains que les jeunes semblent opter le plus pour la colocation: en nombre, ce genre de ménage y a augmenté de 28%. En proportion de l'ensemble des jeunes ménages non-familiaux en milieu urbain, ce type de ménage est passé de 21,9% en 1981 à 27,1% en 1991 (cf. Chapitre 3).

Les entrevues révèlent que les pratiques de colocation ont deux fonctions principales dans les trajectoires d'autonomie. Premièrement, elles servent à contourner des coûts de loyers jugés trop élevés par rapport au revenu. Ainsi, même si le travail est davantage présent dans ces types de trajectoires, il n'est pas suffisamment rémunéré ou stable pour que tous puissent vivre seuls. Il se produit alors certains rajustements dans les aspirations résidentielles afin de préserver la part de l'autonomie déjà acquise depuis le départ du foyer d'origine. Une répondante de 19 ans, qui ne possède pas de meubles et détient un revenu peu élevé (8,700 \$ par année) a choisi de prolonger sa colocation pour une autre année en dépit de sa volonté de vivre seule: «Je n'ai rien. J'ai vendu mon sofa-lit quand j'ai déménagé sur le boulevard Y. Tu sais, je ne peux pas dire que je ne suis pas bien. Mais j'aimerais avoir mes affaires. J'aimerais avoir mon appartement» (F, 19 ans, 29).

Pour d'autres jeunes interviewés s'inscrivant dans des trajectoires d'autonomie (Zone A du Schéma 1), ces rajustements ne sont pas nécessaires puisque la colocation correspond et donne substance à la représentation que l'on a pu se faire d'une «vie de jeunes» par rapport à celle que l'on connaissait au foyer d'origine. Plus encore, quelques jeunes iront jusqu'à renverser la notion de partage équitable du coût du logement en aidant financièrement leurs colocataires par des prêts ou des dons ponctuels. Quelle que soit la raison de la colocation, cette situation présente un défi pour les jeunes qui doivent apprendre à partager leur espace domestique privé avec d'autres qui ne sont ni membres de leur famille ni un partenaire amoureux.

La précarité du travail peut aussi occasionner des recours à la famille d'origine. Dans les entrevues, l'aide de la famille, le plus souvent provenant des parents mais aussi de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, etc.), se manifeste sans contredit lors du premier départ pour tous les jeunes dans cette catégorie: aide pour le déménagement, dons de meubles et d'argent, suggestions pour le déroulement de la vie quotidienne (la lessive, les épiceries, etc.). Par la suite, certains jeunes dont les situations en emploi deviennent fragiles, peuvent demander à leurs parents de recohobiter pour une certaine période, en attendant d'entreprendre une nouvelle vie autonome.

Un bilan des travaux sur les jeunes familles préparé par Luce Duval montre que des solidarités intergénérationnelles se manifestent dans la parenté immédiate pour soutenir les jeunes familles, au Québec comme en France (1997: 71-81). Cependant, la question des échanges économiques entre membres d'une famille a été peu étudiée au Québec (*ibid.*, p. 80). Notre recherche montre que les retours au foyer d'origine peuvent permettre de stabiliser une situation résidentielle qui tourne mal et donner le temps aux jeunes à faible revenu de se doter d'autres projets et d'accumuler des ressources financières. Or, il ne faudrait pas oublier que la cohabitation implique, pour les parents, des responsabilités qui ne font pas nécessairement partie de leurs projets financiers ou de couple. D'autre part, l'autonomie des jeunes est aussi à renégocier dans un cadre familial qui a changé depuis leur départ. Pour quelques jeunes, la recohobitation est vécue de façon négative, comme un retour à l'enfance. Pour d'autres, elle présente l'occasion de rétablir les liens avec les parents après un premier départ tendu. Ainsi, le soutien économique que peuvent procurer leurs

parents constitue le motif premier du recours à la cohabitation des jeunes interviewés. Toutefois, ce recours implique une nouvelle restructuration des rapports familiaux qui ne va pas nécessairement de soi.

4.2.3. Des trajectoires «inclassables»

Quelques trajectoires n'ont pas été classées dans un des types identifiés parce qu'elles s'avéraient trop courtes pour en déceler la logique, le temps écoulé depuis le premier départ du foyer familial n'étant pas suffisamment long pour déterminer la précarité ou non des situations résidentielles, du rapport au marché du travail, et des stratégies que ces jeunes auront à mettre en oeuvre lorsque surgiront des problèmes à l'un ou l'autre de ces plans de l'existence. Ainsi, nous proposons ici quelques réflexions sur six (6) entrevues dont les trajectoires s'étendent sur une période de moins d'un an. Le fait qu'elles soient «inclassables» ouvre cependant sur une réflexion quant à l'indétermination qui marque le début du passage à la vie adulte de ces jeunes québécois.

En nous penchant uniquement sur les divers antécédents familiaux des jeunes qui ont participé à cette recherche, il n'est pas possible de prédire avec certitude le déroulement des trajectoires, d'où l'impossibilité de prévoir la suite des trajectoires courtes. Le type d'emploi ou le revenu des parents ne détermine pas les trajectoires des jeunes que nous avons interviewés. En ce sens, la faiblesse des revenus de certains parents ne joue que si leur enfant doit recourir à la famille d'origine, et n'affecte pas l'ensemble de la trajectoire à partir du départ du foyer familial. Il est apparu que même les jeunes provenant de familles pauvres

reçoivent de l'aide de leurs parents pour le premier départ, qu'elle se manifeste sous forme de l'aide au déménagement, de don de meubles, etc.

Seul le niveau d'éducation des parents semble avoir un certain lien avec le type de trajectoire des jeunes. Ainsi, les jeunes ayant une trajectoire de relative autonomie ont des parents moyennement scolarisés et la plupart ont au moins un parent hautement scolarisé. En ce sens, les jeunes interviewés dont les parents sont faiblement scolarisés semblent désavantagés au moment de l'entrée dans la vie adulte. Des enquêtes françaises permettent de distinguer les modes de vie des jeunes selon leur origine sociale (Galland, 1993). Pour le Québec, notre constat ayant été effectué à partir de notre corpus relativement restreint, il resterait à étudier les rapports existants entre scolarité ou emploi des parents et trajectoires des jeunes dans le cadre d'enquêtes plus exhaustives. Il s'agirait de répondre à la question suivante: au Québec, la scolarité des parents ou des jeunes serait-elle déterminante pour la différenciation des trajectoires du passage à la vie adulte, certaines menant plutôt vers la précarité, d'autres vers une plus grande stabilité?

Chez nos jeunes interviewés, ce sont principalement des jeunes femmes qui se retrouvent dans les trajectoires de «relative autonomie». Peut-on alors supposer que les jeunes femmes ayant des trajectoires inclassables ont plus de chances que leurs confrères d'atteindre rapidement une pleine autonomie? Encore ici, notre échantillon restreint empêche d'approfondir la question. Celle-ci serait cependant à explorer dans des études sur les différences entre le passage à l'âge adulte chez les jeunes femmes et les jeunes hommes au

Québec. Nous avons déjà souligné que les travaux sur la migration des jeunes indiquent que les femmes quittent plus tôt et plus fréquemment leur région d'origine que les hommes (Gauthier et Bujold, 1995). Notre analyse des raisons de départ met en évidence le fait que les jeunes femmes vivant hors famille et sous le seuil de faible revenu ont recours plus souvent à la notion d'autonomie pour expliquer leurs raisons de départ. Jusqu'à quel point ce fait révèle-t-il une différenciation dans la signification de l'autonomie selon le sexe de l'ensemble des jeunes qui quittent le foyer parental?

Les types de trajectoire des jeunes pauvres vivant hors famille et les stratégies résidentielles adoptées ne paraissent donc pas entièrement «prévisibles» à partir des antécédents familiaux, ni de la manière dont s'effectue la première décohabitation. Cependant, des rapports familiaux effilochés empêchent souvent que des solidarités résidentielles se développent avec les parents, en particulier lorsque les jeunes ont été placés en foyer d'accueil pendant leur enfance. La qualité de la relation avec les parents semble donc avoir une influence certaine sur les trajectoires, surtout lorsqu'elle interdit l'entraide entre générations au sein de la famille. Dans la plupart des cas, de tels problèmes parents-enfants sont insurmontables puisque la dégradation de la relation s'ancre dans une historique de violence, d'intransigeance ou même d'exploitation de la part des parents. Lorsque les problèmes dans la relation parent-enfant sont susceptibles de se résoudre, c'est habituellement la prise de distance du foyer familial qui permet de relancer la relation, puisqu'elle n'est plus contrainte par la présence des jeunes au foyer d'origine. C'est surtout le cas des jeunes ayant des trajectoires marquées par l'autonomie.

Ainsi, s'il est hasardeux de faire des prévisions sur l'aboutissement des trajectoires inclassables, il semblerait toutefois que des difficultés d'ordre relationnel avec les parents ou la faiblesse des revenus de ces derniers peuvent orienter les trajectoires et empêcher la mise en oeuvre de stratégies résidentielles axées sur les solidarités parentales. Tout indique que les jeunes partageant ces caractéristiques sont désavantagés par comparaison avec leurs pairs qui peuvent compter sur ce type d'aide. De plus, ils ont à mobiliser autrement (s'ils ont des ressources suffisantes à leur disposition) des solidarités qui permettraient de conserver leur autonomie résidentielle.

5. De nouvelles modalités d'entrée dans la vie adulte?

Avant les années 1980, les jeunes quittaient généralement le foyer familial pour s'installer dans tous les domaines caractérisant la vie adulte: le travail (principalement pour les hommes), la vie matrimoniale, le logement. Comme Gill Jones l'a démontré pour l'Angleterre (1995), la prospérité et les ouvertures pour les jeunes sur le marché du travail dans les années d'après-guerre ont assuré une stabilité à tous ces niveaux. Or, la situation a changé. La précarisation de l'emploi marque l'entrée dans la vie adulte à de multiples points de vue et implique de nouvelles formes de partage.

L'interrelation entre les trajectoires socio-professionnelles des jeunes interviewés et leurs stratégies résidentielles indiquent-elles que de nouvelles modalités d'entrée dans la vie adulte sont en train de se dessiner? Les trajectoires «dénormatives» qu'empruntent ces jeunes seraient à la fois rendues possibles et «contraintes» par la société, par les changements

sociaux qui la traversent et par la manière dont les jeunes et leur entourage y réagissent. À la lumière des analyses présentées dans ce chapitre et dans celui qui le précède, ne pourrions nous pas postuler que la vie hors famille est en voie de se constituer, non pas comme une norme pour la jeunesse, mais comme une possibilité parmi d'autres d'autres dans les manières d'entrer dans la vie adulte? Le fait qu'une proportion grandissante de jeunes ayant quitté la famille d'origine y souscrivent, même dans une période de précarisation des conditions d'existence, tend à démontrer jusqu'à quel point la valeur d'autonomie emporte l'adhésion des jeunes (cf. Chapitre 3). Or, à défaut de détenir un emploi qui permet de concrétiser cette valeur, les jeunes interviewés doivent avoir recours à diverses formes de solidarités dans la quête des ressources que cela requiert. Dans ce cas, la restructuration de l'autonomie des jeunes à faible revenu est un processus central qui s'enracine jusque dans l'espace domestique privé et qui vient même en modifier les paramètres.

5.1. La volonté d'autonomie à l'épreuve de l'indépendance

Pour certains jeunes à faible revenu vivant hors famille que nous avons rencontrés, les difficultés qui se posent sur le marché du travail ne sont pas de nature à créer une forte instabilité résidentielle, soit parce qu'ils s'accommodent d'une certaine précarité, soit parce que la précarité est compensée par d'autres facteurs: par exemple, un faible salaire peut être compensé par une certaine stabilité de l'emploi, ou vice-versa, ce qui permet dans les deux cas de maintenir les conditions de l'autonomie résidentielle. À Montréal et à Québec, le marché du logement est relativement favorable à ces jeunes puisqu'il offre nombre de logements à prix abordables, les taux d'inoccupation étant relativement élevés et les coûts

moyens des loyers n'ayant pas augmenté depuis les années 1980. Pour ces jeunes, le recours à des solidarités pour soutenir l'insertion résidentielle est orienté vers la colocation avec les pairs. Celle-ci est toutefois surtout associée aux sociabilités juvéniles et répond à un besoin ressenti de «vivre sa jeunesse».

Les jeunes que nous avons classifiés dans la trajectoire de la relative autonomie ne ressembleraient-ils pas à l'ensemble des jeunes qui choisissent de vivre hors famille et qui ont des revenus au-dessus du seuil de faible revenu? Ces jeunes s'inséreraient dans des trajectoires qui leur sont à la fois «permises» par la société et au sein desquelles ils atteignent une autonomie relativement forte parce que leur niveau de revenu leur en donne la possibilité.

Pour ces jeunes, les modes d'insertion résidentielles se décideraient sans contrainte structurelle importante; leur résultat - vivre seul ou en colocation - serait donc le fruit de stratégies auto-déterminées. Ici, la structuration de l'autonomie «va de soi», au sens figuré et littéral de l'expression. La figure de l'autonomie la plus fortement constituée serait associée aux jeunes qui décident de vivre seuls, qui veulent un espace domestique privé où leur intimité ne dépend que d'eux-mêmes. Pour les jeunes en colocation, l'autonomie en ce sens «fort» ne constituerait pas un objectif immédiat puisqu'ils acceptent de partager un espace domestique privé et une bonne part de leur intimité. À l'étape où ces jeunes colocataires se situent dans leurs trajectoires socio-professionnelles, il importerait plus de participer à des sociabilités juvéniles, bref à la représentation qu'ils se font d'un temps de la

jeunesse, que de développer leur autonomie à partir d'un espace résidentiel où ils demeurent seuls. Chez les jeunes «autonomes» vivant hors famille, le rapport entre le développement de l'autonomie et l'intimité serait donc sujet à un choix de mode de vie et non à des obligations financières.

Les jeunes dans la trajectoire de relative autonomie, ceux qui vivent seuls autant que ceux en colocation, ont donc des aspirations à l'autonomie correspondant surtout à une recherche de soi ou de construction de l'identité, processus que Galland associe à la phase de la jeunesse (1996: 43). Faut-il pour autant conclure que ce processus de construction est guidé par la valeur de l'indépendance, telle que l'appliquent Goldscheider et Goldscheider (1993) à la tendance des jeunes à vivre «hors famille»? Nous avons souligné précédemment que ces auteurs suggèrent que les jeunes vivant hors famille attachent plus d'importance à la valeur de l'indépendance qu'à celle du «familialisme» qui, elle, se caractériserait par l'interdépendance des membres de la famille (cf. Chapitre 1).

À l'évidence, l'ensemble des jeunes interviewés ne passent pas de la dépendance au foyer familial à l'indépendance de la vie hors famille. Il semble plutôt se structurer de nouveaux rapports d'interdépendance avec la famille d'origine et aussi avec les amis et les pairs. Ce processus de construction cherche, bien sûr, à assurer les bases matérielles de l'existence, surtout là où le poids des contraintes est plus lourd. Cependant les relations avec les autres ne s'engagent pas seulement en fonction de ce besoin. Ainsi que nous l'avons relevé précédemment, les jeunes interviewés recherchent des relations sociales pour la valeur

intrinsèque de la relation, et non en fonction d'un pur calcul économique. En ce sens la valeur de l'autonomie, comprise comme processus d'acquisition de la maîtrise de sa destinée et de construction de soi qui n'exclut pas les rapports avec d'autres, semble motiver l'insertion résidentielle de ces jeunes plus que ne le fait la valeur de l'indépendance. Cette dernière constituerait plutôt une négation du jeu des interdépendances qui, en fait, structurent fortement les trajectoires des jeunes à faible revenu vivant hors famille. À preuve, certains jeunes «autonomes» acceptent même d'épauler leurs colocataires en temps de difficulté financière. En ce sens, loin de suggérer que ces jeunes vivant hors famille refusent le partage des responsabilités en choisissant de vivre selon leurs propres intérêts, l'analyse des entretiens révèle des stratégies résidentielles mettant en lumière des pratiques qui, au cœur même de la vie privée, s'opposent aux valeurs d'un individualisme «négatif» ou égoïste.

5.2. Les logiques du partage

La colocation est une forme de partage de l'existence qui se distingue de la vie de couple par la présence de frontières d'intimité plus fortes mais aussi par un plus faible partage des ressources et des dépenses qui ne concernent pas directement le loyer. Longtemps associée à une vie et à des sociabilités étudiantes, aujourd'hui la colocation sert aussi à protéger les jeunes qui ne sont pas étudiants contre la précarité du travail. Ainsi, des jeunes interviewés ayant des trajectoires de contrainte ont aussi opté pour la colocation comme moyen de stabiliser temporairement leur situation résidentielle. Or, il faut retenir que cette stratégie ne permet pas nécessairement de stabiliser les autres aspects de l'entrée dans la vie adulte et, de ce fait, s'inscrit dans une logique de mouvance. Cette forme de vie

commune se démarque nettement de la vie de couple par le sens qu'y prend l'engagement, le partage et le soutien, en particulier lorsque la situation financière tourne mal pour l'un des colocataires. En période de précarité d'emploi, la colocation peut donc agir comme rempart et filet de sécurité privé en cas de difficulté temporaire, mais elle ne constitue pas une forme d'habitation qui ouvre sur une sécurité permanente ou des solidarités marquées au coin de l'inconditionnalité, à l'image des solidarités conjugales ou familiales, et dont auraient besoin les jeunes en trajectoire de contrainte.

Comparé au choix de la colocation, les stratégies de cohabitation prolongée ou de recohobitation avec la famille d'origine, ainsi que les recours aux interventions étatique et communautaire, peuvent obliger les jeunes interviewés à redéfinir leurs objectifs d'autonomie de façon plus fondamentale. Ces stratégies impliquent le prolongement ou le recours à des formes de soutien pouvant être marquées au coin de la dépendance. Dans ces cas, la négociation de la tension entre autonomie et contrainte se complique par la fragilité variable des situations, mais aussi du fait que ces jeunes se retrouvent dans un rapport de pouvoir avec leurs aînés où certaines conditions peuvent être posées en échange de l'accès à des formes de soutien.

En général, les jeunes ayant recours à la famille d'origine ne le font pas tous de la même façon. Le recours occasionne donc différents effets. Dans le cas du prolongement de la cohabitation avec les parents, on peut supposer que celle-ci prend deux formes, soit celle de la dépendance et celle de la préparation à l'autonomie. Ces situations n'ayant pas fait

partie de l'objet d'étude, nous ne pouvons les décrire avec précision⁸⁴. Or, il est possible de proposer un lien entre l'usage de cette dernière forme et le recours à la recohabitation. Tel que nous l'avons montré pour les jeunes vivant hors famille, la recohabitation permet d'aménager un temps pour mûrir un nouveau projet d'autonomie et de faire quelques réserves financières pouvant le soutenir. Cette logique de la recohabitation serait sensiblement la même que celle de la préparation à l'autonomie. Ces deux formes de recours aux parents impliqueraient une restructuration des relations familiales pour faire place au désir d'autonomie des jeunes. L'analyse des entrevues suggère que cette restructuration n'est pas toujours chose facile lorsqu'il y a recohabitation puisque les parents ne s'attendaient pas nécessairement au retour de leur enfant et que les jeunes cherchent à éviter que d'anciennes formes de dépendance parent-enfant non-voulues ne s'instaurent à nouveau, voire que leurs parents ne conditionnent pas la recohabitation en leur «imposent» des modes d'existence ou des projets d'avenir. Cependant, nous l'avons vu, la recohabitation peut aussi donner lieu à une reconstitution des liens parent-enfant qui satisfait aux critères de l'autonomie des jeunes.

D'autres jeunes interviewés bénéficient du soutien des parents alors qu'ils vivent à l'extérieur du foyer familial. La plupart des jeunes interviewés, sauf ceux ayant des trajectoires de forte contrainte, font état de diverses formes de support: aide au déménagement, don de meubles, soutien financier, préparation de plats cuisinés, conseils

⁸⁴. Il faudrait consacrer une étude par entrevues auprès de ces jeunes qui permettrait de cerner l'importance du milieu familial et des apports «culturels» (par exemple, lorsque la parenté est issue de vagues d'immigration) de ce phénomène de report du moment du départ. En outre, elle donnerait l'occasion d'étudier les formes que prend la valeur de l'autonomie dans la renégociation du rapport parent-enfant.

pour l'aménagement et les tâches ménagères, etc. Ces soutiens sont, à l'évidence, appréciés par les jeunes qui y trouvent parfois la solution à un manque temporaire. Se tenant le plus souvent à l'écart de l'imposition de conditions non-voulues aux jeunes, par exemple en ce qui concerne les choix de modes vie, ces soutiens constituent aussi une forme de maintien du lien parent-enfant. En ce sens, la solidarité parentale envers les jeunes vivant hors famille permet de renégocier le lien parent-enfant au profit de la reconnaissance de l'autonomie des jeunes.

5.3. Les solidarités collectives sont-elles efficaces?

Pour les jeunes vivant hors famille et appartenant aux trajectoires de contrainte, divers obstacles structurels se placent au travers de la trajectoire socio-professionnelle, parmi lesquels figurent l'instabilité ou l'absence de places sur le marché du travail, l'absence de soutien de la famille ainsi que les règlements et l'insuffisance de l'aide étatique concernant le logement.

Les jeunes interviewés qui présentent des caractéristiques sociales à la marge (itinérance, alcoolisme, toxicomanie, délinquance, etc.) poursuivent des trajectoires qui sont soumises à de fortes contraintes et structurées par des logiques d'assistance et de prise en charge étatique et communautaire. Ces jeunes ne sont pas nombreux, mais en raison de leur visibilité et des «risques» sociaux qu'ils représentent, ils peuvent compter sur quelques formes de solidarités collectives qui se déploient notamment dans l'accès à des formes communautaires de logement social (logements à loyer subventionné, logements supervisés,

etc.). Ces formes de soutien stabilisent des conditions de logement fort précaires. Or, des logiques de prise en charge y apparaissent clairement. Il s'agit de jeunes ayant passé une bonne partie de leur vie auprès d'intervenants et dans les institutions de l'État-providence et du mouvement communautaire (foyers et centres d'accueil, organismes communautaires en hébergement et de dépannage, haltes-accueil, aide sociale).

En outre, la quasi-imposition d'un mode de vie en solitaire risque de mener certains des jeunes interviewés à la solitude et à des sentiments morbides parce qu'ils doivent affronter seuls leurs difficultés d'existence quotidiennes. Par un effet inattendu, le système de la sécurité du revenu au Québec contribuerait ainsi à structurer les liens sociaux des jeunes à un moment où leurs trajectoires plient sous le poids de la contrainte. L'effet pervers ultime de ce système, qui veut pourtant favoriser la prise en main des jeunes par eux-mêmes, ne résiderait-il pas justement dans la manière dont il crée de la solitude? Les organismes communautaires jeunesse tentent de combler cette solitude mais, par un autre effet, certains jeunes y développent des rapports de dépendance qui s'installent parfois dans la durée. C'est en ce sens qu'il est pertinent d'interroger les possibilités réelles qu'ont ces jeunes de se rattacher aux modes de vie dominants dans la société actuelle - par le biais de l'insertion professionnelle et résidentielle - à mesure qu'ils avancent en âge.

5.4. L'apparition de nouvelles inégalités?

Les stratégies résidentielles des jeunes interviewés ainsi que les données présentées au Chapitre 3 ne sont pas sans présager l'apparition de nouvelles inégalités. Les tendances

à l'allongement de la cohabitation et aux retours au foyer d'origine des jeunes dans la société québécoise risquent effectivement d'accentuer les inégalités dans un contexte où l'instabilité en emploi affecte particulièrement les jeunes. La restructuration de l'État-providence ne semble pas répondre à cette instabilité puisqu'elle tend, au Canada notamment, vers le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance-emploi (Fortin et Crémieux, 1998; Boismenu et Jenson, 1996) et, au Québec, à orienter l'intervention auprès de groupes marginalisés par des «partenariats» avec le secteur communautaire. Par son champ d'action local, ce secteur ne saurait répondre efficacement aux problèmes plus globaux de l'emploi des jeunes. Il contribue surtout à résoudre des difficultés d'ordre socio-affectif. Ainsi, il apparaît que «le secteur communautaire demeure une zone *marginale* où règnent la précarité et la privation» (White, 1994: 47). Les nouveaux jeunes «privilegiés» se compteraient donc parmi ceux dont les relations familiales ne sont pas minées par le conflit et ceux dont les parents ne sont pas absents, voire décédés, et qui, dans ces cas, ont suffisamment de ressources financières pour soutenir leurs «enfants adultes», voire les héberger, en cas de difficultés d'entrée sur le marché du travail.

Certains jeunes interviewés ne peuvent compter ni sur la solidarité familiale ni sur les solidarités étatiques et communautaires lorsqu'ils sont soumis à diverses contraintes. Il s'agit de jeunes qui doivent affronter seuls ou avec le soutien limité des sociabilités de pairs (en colocation), les difficultés combinées de l'insertion professionnelle et de l'insertion résidentielle. Qu'advient-il de ces jeunes qui ne peuvent miser que sur des solidarités de pairs lorsque surgissent les aléas de la vie? En ayant recours au soutien d'amis et de connaissances,

ils se trouvent le plus souvent face à d'autres jeunes qui partagent des conditions semblables aux leurs, lorsqu'il s'agit, par exemple, de partager le coût d'un loyer ou d'une épicerie. Contrairement aux autres jeunes interviewés, ceux-ci ne peuvent s'appuyer sur l'assistance de la famille d'origine, ni s'attendre à une prise en charge de leur situation résidentielle lorsque le marché du travail leur fait défaut. Selon que cette indépendance est choisie ou imposée, ces jeunes affichent un esprit de débrouillardise et parfois d'optimisme face à l'avenir, ou présentent des signes de résignation face aux difficultés qui jalonnent le processus de l'entrée dans la vie adulte. Ainsi, la perte d'espoir qui guette ces jeunes lorsque leur situation en emploi se détériore risque d'alimenter les trajectoires de contrainte qui s'installent dans la durée et qui menacent de se prolonger dans la vie adulte.

CONCLUSION

Que nous apprend l'étude des trajectoires socio-professionnelles et des stratégies résidentielles des jeunes pauvres vivant hors famille en milieu urbain au Québec? La diversité des situations, la gravité variable des conditions d'existence se sont certes révélées à l'analyse, mais elles forment surtout la scène sur laquelle se déroule un jeu de constante interaction entre volonté d'autonomie et contrainte. Jeunesse paradoxale que celle qui entre «hors famille» dans la vie adulte alors que les ressources qui lui permettent cette autonomie ne sont pas garanties dans un contexte de précarité d'emploi. À ce premier paradoxe s'ajoute un second, celui d'une vie «en solitaire» vécue au coeur d'une sociabilité débordante. Cette sociabilité n'est pas toujours efficace pour combler les besoins, mais elle permet de partager l'attente et parfois même les privations.

La tension entre la tendance à l'individualisation - qui se profile dans la quête d'autonomie des jeunes - et l'instabilité économique dans l'insertion en emploi, génère des formes de solidarité chez les jeunes interviewés qui permettent de résoudre la tension «volonté d'autonomie-contrainte structurelle» de manière plus ou moins satisfaisante. En ce sens, si «l'organisation sociale permet l'autonomie au sens où l'individu n'a plus à compter sur des liens affectifs ténus pour assurer sa subsistance» et même qu'elle peut y contraindre (Gauthier 1994: 309-310), nos entrevues avec les jeunes vivant hors famille ont démontré que se passer des ressources disponibles dans les relations sociales en période d'instabilité peut conduire à des réactions radicales de fuite ou de repli, par exemple dans l'itinérance et la toxicomanie. Or, les limites posées à la possibilité de vivre hors famille lorsque surviennent les dérapages dans la sphère de l'emploi ne semble pas dissuader ces jeunes de la quête des conditions de leur autonomie. Celles-ci deviennent l'objet d'un travail de restructuration et de renégociation qui comporte des avantages et des désavantages.

Réussir à maintenir son autonomie - parfois même en la renégociant dans des conditions peu favorables - permet d'assurer la capacité de participer à la société tout en contribuant à la restructurer, bref d'y demeurer citoyen. Les jeunes que nous avons interviewés tentent de résoudre au quotidien le paradoxe autonomie-contrainte auquel ils sont confrontés et, ce faisant, contribuent aux changements dans les pratiques résidentielles des jeunes québécois.

L'analyse des données présentées au chapitre précédent ainsi que l'étude des stratégies résidentielles des jeunes interviewés indiquent que la précarité de l'emploi n'a pas suscité de nouvelles formes de ménage ou de recours à l'aide, mais plutôt un élargissement de certaines pratiques d'habitation qui s'accompagnent, pour les jeunes à faible revenu vivant hors famille, d'un travail de remodelage des formes de l'autonomie et d'une restructuration de l'espace de vie domestique comme espace privé non-familial. Ces constats annoncent-ils des pratiques qui s'instaureront dans la durée pour l'insertion résidentielle des jeunes vivant hors famille ou ne seront-elles que temporaires s'il arrivait que la situation économique se tourne à l'avantage des jeunes?

Les hypothèses concernant les nouvelles modalités d'entrée dans la vie adulte associées aux stratégies résidentielles des jeunes à faible revenu suggèrent que le maintien de l'autonomie des jeunes précaires ne trouve appui que dans la sphère privée. Ainsi, hormis ceux qui ont recours à certaines formes d'aide étatique en hébergement, les jeunes pauvres semblent devoir compter sur eux-mêmes et sur les relations sociales qu'ils peuvent faire intervenir en leur faveur. Or, leur insertion résidentielle est menacée à bien des égards par des éléments sur lesquels ils ne peuvent agir individuellement, au premier chef la structure du marché du travail et les dispositions des programmes d'assistance financière de l'État. Se pose ainsi la question de la sphère publique, puisque la société civile engendre des inégalités dans ses pratiques sociales qui, pour être redressées, exigeraient une intervention étatique. Ainsi en va-t-il des stratégies résidentielles, la volonté d'autonomie des jeunes interviewés

ne trouvant appui que dans la sphère privée. C'est dans cette optique que nous analysons les politiques d'habitation au chapitre suivant.

CHAPITRE 5

Les politiques sociales liées au logement des jeunes au Québec

Introduction

Les données statistiques présentées au troisième chapitre ont montré que les jeunes à faible revenu vivant hors famille ont des difficultés d'accessibilité financière au logement, en particulier en milieu urbain. En révélant que le taux de jeunes ménages à faible revenu a considérablement augmenté entre 1981 et 1991 alors que les coûts moyens des loyers sont demeurés relativement stables, les données indiquent que ces problèmes d'accessibilité financière seraient attribuables aux difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes. L'analyse qualitative présentée au chapitre quatre démontre que les trajectoires socio-professionnelles des jeunes pauvres vivant hors famille se placent dans une dynamique d'autonomie et de contrainte. Les stratégies résidentielles qui y sont associées sont déterminées parfois par des contextes extérieurs à leur contrôle, parfois par leur capacité de mettre à profit des relations familiales et de pairs ainsi que des aides communautaires et, plus rarement, étatiques. Ainsi, au moment de l'entrevue, peu de jeunes interviewés recevaient une aide de l'État pour se loger. Et ceux y ayant accès n'y ont pas souvent fait référence pendant l'entrevue.

Ces constats mènent à interroger le rôle de l'État dans le processus de l'insertion résidentielle. Signifient-ils une quasi absence d'intervention étatique en matière de logement des jeunes ou celle-ci serait-elle destinée à certains groupes de jeunes seulement? Quelles formes prennent les aides ou les mesures existantes? Quelle influence sont-elles susceptibles d'exercer sur l'autonomie des jeunes et, plus particulièrement, celle des jeunes à faible revenu?

Ce chapitre constitue à la fois un effort de construction d'une problématique et un travail d'analyse. Tel que nous l'avons affirmé dans la recension des écrits au premier chapitre, très peu de recherches ont traité de la question des politiques sociales affectant le logement des jeunes. Nous avons donc visé à donner des éléments de problématique tout en proposant une analyse de l'effet des politiques sur l'autonomie des jeunes en regard de l'insertion résidentielle. Cet objectif double permet, d'une part, de situer l'objet de l'insertion résidentielle par rapport à un ensemble de mesures, de programmes et de règlements étatiques, d'autre part, de déterminer, du point de vue empirique, dans quelle mesure les effets de ce «champ» de politiques encouragent ou contrecarrent l'autonomie dont l'importance pour les jeunes interviewés ressort du chapitre précédent.

D'entrée de jeu, il faut préciser que les politiques sociales affectant l'insertion résidentielle des jeunes sont loin de constituer une matrice cohérente d'intervention. Nous avons donc choisi d'imposer une grille de lecture à un ensemble de mesures afin d'en extraire les implications pour les jeunes. Un rapide coup d'oeil sur les politiques de l'État québécois en matière de logement permet de constater que les jeunes vivant hors famille n'en constituent pas une cible d'intervention privilégiée. Par contre, certaines mesures - notamment dans le programme de Sécurité du revenu - exerceraient une influence sur l'autonomie des jeunes. C'est le cas, par exemple, de la règle voulant qu'une pénalité financière soit imposée aux prestataires partageant un logement en colocation.

Ce chapitre propose d'explorer les raisons pour lesquelles les politiques sociales liées au logement sont demeurées relativement «insensibles» à la volonté d'autonomie des jeunes dans un contexte de difficultés économiques croissantes affectant notamment l'aspect résidentiel du passage à l'âge adulte. L'analyse des politiques permet d'éclairer la situation à bien des égards, en partie parce qu'elles renferment des conceptions implicites des trajectoires socio-professionnelles des jeunes adultes et du rôle que devraient y jouer les structures familiales et celles des marchés du travail et du logement.

Pour répondre à ce questionnement, nous avons analysé les programmes et règlements étatiques qui visent le logement des jeunes vivant hors ou en famille. Les programmes gérés par la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement* (SCHL), ainsi que les dispositions de la *Loi sur la sécurité du revenu* du Québec ont été ciblés puisque les principales mesures étatiques affectant l'insertion résidentielle des jeunes s'articulent à ces niveaux. L'étude de ces programmes et règlements s'inspire des approches néo-institutionnalistes en analyse de politiques (cf. Chapitre 2 pour la méthodologie). Ainsi, l'analyse aborde les idées politiques, les acteurs institutionnels et communautaires, ainsi que les structures des programmes dans le «champ» des politiques sociales liées au logement des jeunes. Lorsque cela s'est avéré pertinent, nous sommes servis des informations présentées aux chapitres précédents pour étayer nos arguments.

Dans un premier temps, nous présentons l'évolution chronologique des politiques qui forment le matériau d'analyse. Cette description met en rapport les étapes de développement des politiques québécoises de l'aide sociale et des politiques de logement au Canada et au Québec avec l'évolution générale de l'État-providence canadien⁸⁵. La chronologie présentée donne des points de repère et de comparaison temporels pour l'analyse et démontre la marginalité de l'enjeu de l'insertion résidentielle des jeunes.

La deuxième section propose une analyse des mesures affectant l'autonomie des jeunes en regard de l'insertion résidentielle. L'analyse montre qu'elles s'appuient principalement sur la présomption de l'efficacité de la sphère privée, voire familiale, pour résoudre les difficultés. Elles apparaissent aussi comme ayant un effet de dualisation dans la mesure où une partie d'entre elles sont conçues pour des jeunes ménages aisés voulant accéder à la propriété résidentielle alors que l'autre partie ne vise que les prestataires d'aide sociale.

Enfin, la troisième section du chapitre traite de l'absence de «définisseurs» des difficultés d'insertion résidentielle des jeunes et suggère que la faiblesse des acteurs et

⁸⁵. Nous nous concentrons sur une période commençant vers la fin des années 1970 et se terminant au milieu de la présente décennie. Au cours du chapitre, nous ne proposons pas d'analyse détaillée des politiques s'étant développées après 1995 puisque celles-ci n'ont pas eu d'effet sur les jeunes ménages entre 1981 et 1991 (dates des données du recensement analysées au chapitre trois), ni sur les jeunes interviewés entre le moment du départ du foyer familial et la période d'entrevues (1995). Nous traitons des événements survenus après 1995 dans la dernière section du chapitre, afin de jauger de la possibilité que se développent de nouvelles pistes d'intervention.

l'absence de savoirs constitués sur la question n'ont pas été favorables à sa construction comme «problème social», au sens sociologique du terme. Certaines initiatives récentes permettraient d'ouvrir de nouveaux horizons pour l'intervention étatique.

1. L'évolution chronologique des programmes

L'extension de la «citoyenneté sociale» aurait caractérisé l'évolution de l'État-providence canadien, en particulier après la Deuxième Guerre Mondiale (Breton et Jenson, 1992). Selon la théorie proposée par T.H. Marshall (1963), ce mouvement correspond au développement des droits sociaux qui permettent à un nombre croissant d'individus de participer de plain-pied à la société. La «citoyenneté sociale» vient ainsi s'ajouter à la citoyenneté civile et à la citoyenneté politique qui sont déjà assorties de droits (droits civils, droit de vote) et d'institutions (tribunaux et démocratie représentative). Pour Marshall, le développement de l'État-providence fait progresser les notions d'égalité et de solidarité en «décommodifiant» les rapports sociaux de manière à baliser les effets du libre marché⁸⁶.

En empruntant aux analyses de Hugh Hecllo (1981), Dennis Guest divise le développement de l'État-providence canadien en quatre phases distinctes: une phase

⁸⁶. T.H. Marshall applique ses analyses à la société britannique. Gösta Epsing-Andersen a évalué le degré de «décommodification» - c'est-à-dire la manière dont se structurent les droits sociaux pour empêcher que le marché ne forment l'unique recours des citoyens - d'un certain nombre de sociétés occidentales (1990). L'auteur divise en trois types de régime (conservateur, libéral et social-démocrate) les États-providence nationaux et, ce faisant, démontre l'importance des variances historiques, politiques et culturelles spécifiques à chaque société. Selon cette typologie, l'État-providence canadien appartiendrait plutôt au type libéral, même s'il contient des éléments sociaux-démocrates (Noël, 1996: 6).

d'expérimentation qui s'étend des années 1870 à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale - la fin de cette période (1930-1940) est le théâtre des premières mesures d'assistance aux chômeurs ainsi que la création de régimes de pension de vieillesse dans toutes les provinces, ouvrant ainsi une brèche dans la conception résiduelle de la sécurité sociale; une période de consolidation plus ou moins prononcée (1944-1960) caractérisée par une hésitation à poursuivre le développement de l'État-providence; un stade d'expansion qui marque la période d'après-guerre, en particulier à partir des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, et qui est témoin de la mise sur pied d'un État-providence caractérisé par une série de programmes, d'une part institutionnels et universels, d'autre part, résiduels et sélectifs; enfin, la phase de reformulation qui s'amorce à partir du milieu des années 1970 est caractérisée par l'éclatement du consensus politique portant sur les objectifs de l'État-providence (Guest, 1984). L'effritement du consensus serait attribuable à des facteurs économiques, tels que le ralentissement de la croissance économique, l'augmentation des déficits gouvernementaux et l'incapacité des gouvernements d'influencer l'économie par une approche keynésienne, et à des facteurs idéologiques ou sociaux, par exemple la critique de droite voulant que l'intervention de l'État soit à la source du problème de l'inflation et des récessions (Mishra, 1990: 86-90).

La période s'amorçant au milieu des années 1970 et s'étendant jusqu'au début des années 1990 marque effectivement une période de retrait stratégique de l'intervention gouvernementale. À partir de 1984, le gouvernement fédéral cherche à diminuer ses engagements financiers à l'égard des programmes sociaux. Ce faisant, il modifie plusieurs

programmes, rendant les uns sélectifs⁸⁷, les autres plus difficiles d'accès⁸⁸, et réduit le montant des transferts de paiement pour la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale (Guest, 1993: 355-358). Néanmoins, ces changements n'ont pas constitué une charge en règle contre les fondements et les institutions de l'État-providence canadien, de sorte que c'est plutôt la continuité qui définit l'évolution d'ensemble (Noël, 1996: 7).

Aujourd'hui, le système de la sécurité du revenu canadien semble être à la croisée des chemins, compte tenu de la persistance de taux de chômage élevés et des restructurations des politiques ayant pour résultat l'accroissement du nombre de prestataires et du fardeau financier des provinces en matière de sécurité sociale. Ces restructurations seraient en partie attribuables aux coupures de financement ou au resserrement des critères de certains programmes fédéraux. Une étude récente de Pierre Fortin et Yves Crémieux (1998) révèle que les modifications apportées au programme d'assurance-chômage depuis le début des années 1990 a fait augmenter d'environ 25% le nombre d'individus s'inscrivant au programme de l'aide sociale au Québec. Les changements sont aussi en partie attribuables à certaines mesures de décentralisation ou d'abandon de champs d'intervention. Ainsi, à la demande du Québec, mais aussi de certaines autres provinces, le retrait quasi-complet de la responsabilité du gouvernement fédéral de certains domaines tels que la formation de la

⁸⁷. On le constate par la transformation des allocations familiales universelles en un programme de crédit d'impôt pour enfants destiné aux familles à faible revenu.

⁸⁸. C'est le cas de l'assurance-chômage, surtout après 1989.

main-d'oeuvre et le logement social impose d'importants choix aux provinces, choix qui influenceront le cours du développement de l'État-providence.

1.1. La sécurité du revenu

C'est au début des années 1970 que le programme québécois d'aide sociale prend la forme qu'on lui connaît au cours des années 1990. Conçue initialement comme un programme d'assistance pour venir en aide aux personnes ayant de graves difficultés à intégrer le marché du travail, l'aide sociale doit aujourd'hui composer avec une clientèle composée en très grande majorité d'individus aptes au travail. Alors que ces individus représentaient un peu plus du tiers des prestataires au début des années 1970, leur proportion a maintenant dépassé le cap des 80% (MSR, 1997: 13). D'aucuns suggèrent que les crises économiques, ainsi que la baisse de la demande d'emploi, la montée du chômage et la précarisation du travail qui en ont résultées, ont conduit à faire croître cette proportion (Boismenu, 1989; Fortin et Séguin, 1996: 22).

La crise de l'énergie de 1973 marque un premier tournant en ce qui concerne la restructuration éventuelle du programme québécois de la sécurité du revenu. La montée du taux de chômage et l'inflation, ainsi que la croissance des déficits fédéraux crée un climat propice aux coupures et au resserrement des critères d'admissibilité aux programmes sociaux (Guest, 1993: 267). À partir de 1975, le gouvernement fédéral apporte des changements successifs au programme d'assurance-chômage, changements qui empêchent plusieurs chômeurs d'y avoir accès. Ceux-ci, dont un bon nombre de jeunes, se tournent alors vers

l'aide sociale (Boismenu, 1989: 155-156). En réaction à la tactique fédérale de détournement des chômeurs vers l'aide sociale, le gouvernement du Québec aurait alors tenté de réduire le nombre d'assistés sociaux par la mise en oeuvre de mesures de création d'emplois temporaires visant à rendre les prestataires éligibles au programme d'assurance-chômage. Les jeunes auraient constitué la première cible de ces mesures (Deniger, 1994: 321-323). Le début des années 1980 voit ainsi naître la volonté du gouvernement du Québec de limiter ses engagements financiers à l'égard du programme de l'aide sociale.

Or, ces mesures provinciales s'avèrent inefficaces pour combattre les effets de la crise du début des années 1980 sur le taux d'inscription à l'aide sociale qui, lui, continue de grimper. La proportion de jeunes âgés de 18 à 30 ans parmi les assistés sociaux augmente au début des années 1980, atteignant un sommet de 40% au point culminant de la récession en 1983 (*ibid.*, p. 316). Parallèlement, la montée des inscriptions des personnes aptes au travail fait passer leur nombre de 81 853 à 306 354 entre 1975 et 1986 (MSR, 1997: 72), inversant, par le fait même, la division «apte-inapte au travail» de la clientèle inscrite à l'aide sociale.

Après la récession des années 1980, le gouvernement révisé sa stratégie à l'égard des assistés sociaux. Les programmes de création d'emplois temporaires sont abandonnés, amorçant ainsi, selon la formule de Deniger, un long virage stratégique qui aboutira à la réforme de 1988 (1994: 323). Jusqu'au moment de la réforme, l'accent est placé sur «l'employabilité» des prestataires aptes au travail. À ce titre, la participation des jeunes de

moins de 30 ans à des programmes visant à améliorer leurs capacités individuelles de s'ajuster aux nouvelles exigences du marché du travail conditionne l'octroi d'une prestation plus élevée. La notion d'employabilité formera par la suite l'une des pierres d'assise de la réforme de 1988.

La restructuration de la clientèle de l'aide sociale au Québec, dont nous avons présenté les paramètres plus haut, a conduit au processus de réforme amorcé vers le début de la décennie. À ce moment, le gouvernement du Parti québécois cherchait d'autres moyens de freiner la hausse des inscriptions à l'aide sociale et, ainsi, de juguler la croissance des dépenses en ce domaine. En ce sens, les actions du gouvernement du Québec, tant sous la direction du Parti québécois que du Parti libéral, ont visé la réduction du fardeau financier du programme par l'adoption de mécanismes de sélectivité, l'éloignant par le fait même de l'objectif de répondre aux *besoins* des chômeurs, objectif pourtant prôné par la réforme (Gauthier et Coulombe, 1990: 20). Le *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* de 1984 proposait ainsi un virage majeur pour l'aide sociale, soit l'application des critères d'aptitude et d'inaptitude au travail à l'ensemble des bénéficiaires. Jusqu'alors, cette mesure ne s'appliquait qu'aux jeunes, tous considérés «aptes» en raison de leur âge (exception faite cependant des jeunes ayant un handicap). Cette idée, articulée par le gouvernement péquiste, sera reprise par les Libéraux lors de la réforme en 1988.

En joignant la notion de l'employabilité à celle de l'aptitude au travail, la réforme instaure un nouveau système dont les principaux résultats sont l'extension uniforme du

programme à tous les prestataires, y incluant les 18-30 ans, la création d'une structure complexe de barèmes basée sur l'aptitude au travail et la participation des prestataires aux nouvelles mesures d'employabilité, et l'abaissement général du niveau des prestations. La «parité» de l'aide sociale pour les moins de trente ans est donc obtenue, telle qu'annoncée dans le document d'orientation ayant précédé la réforme (Ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1987), ce qui représente un gain très important pour les jeunes, qui voient leurs prestations augmenter de quelques centaines de dollars par mois⁸⁹. En même temps, la réforme généralise le critère de l'aptitude au travail à l'ensemble des bénéficiaires, ce qui permet de «financer» la parité par une réduction du montant des prestations⁹⁰. L'octroi de la parité est aussi assorti de mesures visant à endiguer le flot pressenti de jeunes qui voudront recourir à l'aide sociale, celle-ci offrant désormais des prestations plus «attrayantes». Nous nous attardons à l'analyse de ces mesures à la section suivante, puisqu'elles ont une incidence sur l'insertion résidentielle des jeunes.

La décennie de 1990 et, en particulier, la crise économique qui en a marqué les premières années, ont ajouté de la pression sur le programme québécois d'aide sociale. Le nombre de bénéficiaires aptes n'a cessé de croître, tout comme les coûts du système (MSR, 1997: 13). Un nouveau processus de réforme, lancé à la suite de l'élection du Parti québécois

⁸⁹. En 1986, la prestation des moins de 30 ans s'établissait à 163\$, soit l'équivalent de 36% de la prestation des plus de trente ans (Boismenu, 1989: 156).

⁹⁰. Certains, rapportant un point de vue plus militant, suggèrent que la revendication pour la parité des jeunes à l'aide sociale aurait été approprié par les instances politiques, pervertissant ainsi le sens initial de la demande des opposants à la réforme (1994: 376).

en 1994, a conduit à la publication de rapports externes d'analyse (Bouchard, Labrie et Noël, 1996; Fortin et Séguin, 1996) et à une proposition gouvernementale de réforme (MSR, 1997). Ce processus a constitué la scène d'importants débats sur l'orientation à donner à la réforme, comme en témoignent l'existence des deux rapports externes divergents et la constitution d'un groupe de députés péquistes opposés à certains aspects de la loi, proposée initialement à la fin de 1997. La loi n'a pas été adoptée avant le mois de juin suivant. Elle entrera en vigueur en décembre 1998⁹¹.

1.2. Les politiques de logement

Historiquement, les politiques gouvernementales en matière de logement, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, se sont articulées autour de deux idées: l'accèsion à la propriété privée et la stimulation de l'économie. Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'intervention gouvernementale en matière de logement social a été limitée au Canada, à la différence de plusieurs pays européens où les efforts de reconstruction et la faveur populaire accordée à un État plus interventionniste ont fait du logement social une composante majeure des politiques sociales. À la fin des années 1980, la part du logement social dans l'ensemble du parc d'habitation est beaucoup plus élevée dans les pays de l'Europe occidentale qu'en Amérique du Nord. Elle atteint, par exemple, 11 % en République fédérale allemande, 15 %

⁹¹. L'ensemble de ce processus s'étant poursuivi après la période que nous avons choisi d'analyser, nous en présentons les enjeux principaux en regard des jeunes dans la troisième section du chapitre (3.2. «Vers de nouveaux horizons?»).

en France et 23 % en Suède alors qu'elle ne s'élève qu'à 2 % aux États-Unis et à 4 % au Canada (Morin, Dansereau et Nadeau, 1990: 7)⁹².

La *Société canadienne d'hypothèques et de logement* (SCHL), créée en 1945 pour administrer la *Loi nationale de l'habitation* de 1944, se consacre presque exclusivement à stimuler le marché de la construction résidentielle jusqu'à la fin des années 1950 (Rose, 1980). Alors que les programmes de l'immédiat après-guerre visaient à loger les vétérans, cet objectif s'élargit rapidement pour soutenir l'accession à la propriété résidentielle des classes moyennes et, par un présumé effet de ricochet, pour mettre des logements locatifs abordables à la disponibilité des ménages à faible revenu (Wake Carroll, 1990: 90). Pendant cette période, le Québec n'est doté que d'un seul programme d'accès à la propriété dont le rendement est plutôt faible⁹³.

La fin des années 1950 et la décennie 1960 signalent le début d'une période d'expansion en matière de politiques de logement. Ces années sont marquées par les efforts de rénovation des centres des grandes villes canadiennes, la construction des premiers

⁹². Les pourcentages ont été compilés à partir de sources différentes et ne représentent pas la situation pour une même année. Cependant, ils ont tous été calculés entre 1986 et 1988, exception faite des États-Unis (1980).

⁹³. Durant plus de 25 années d'existence (1948 à 1974), le programme *Habitation familiale* n'est venu en aide qu'à 110 000 ménages québécois (Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur - MHPC, 1984: 183). En comparaison, entre 1988 et 1992, soit une période de cinq ans, un programme québécois relativement semblable (*Aide à la mise de fonds*) a soutenu l'accès à la propriété résidentielle de 45 127 ménages (SHQ, 1995: 38).

logement sociaux de type HLM et la création de sociétés de logement provinciales. Ainsi, sans renier les mesures d'incitation à la construction et à l'achat de logements privés, les gouvernements reconnaissent que d'autres types d'intervention sont requis pour répondre aux besoins des ménages moins nantis.

La résurgence de la question de la pauvreté, en particulier dans les milieux urbains en Amérique du Nord, crée un climat favorable à l'intervention des pouvoirs publics pour améliorer la situation des centres-ville. Or, le départ des classes moyennes vers les banlieues, soutenu par les programmes d'accès à la propriété domiciliaire, contribue à la détérioration des centres-ville. Cette situation ouvre la voie à d'ambitieux programmes fédéraux de rénovation urbaine dont le principe consiste à démolir d'anciens quartiers populaires pour les remplacer par des centres de congrès, des hôtels, des autoroutes, etc. (Wake Carroll, 1990: 90-91). Des projets de logement HLM sont alors construits afin de reloger une partie de la population à faible revenu ainsi déplacée.

Le coup d'envoi est donc donné au financement des programmes de logement social du gouvernement fédéral qui, en 1964, cherche à s'attirer la collaboration des municipalités par le biais de certaines modifications à la *Loi nationale sur l'habitation*. Ces modifications auraient visé à encourager la production de logements publics en permettant des partenariats directs entre le gouvernement fédéral et les municipalités (Banting, 1990: 124-125). En réaction à cette stratégie fédérale, l'Ontario, puis le Québec, créent des sociétés provinciales de logement afin d'obliger le gouvernement fédéral à négocier le financement de la

construction de logements sociaux avec les provinces (*ibid.*). La mise sur pied de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) en 1967 s'accompagne d'un voeu, celui de faire passer, dans un avenir plus ou moins défini, l'ensemble du champ d'intervention en logement sous la juridiction du Québec (*ibid.*).

Jusqu'à la fin des années 1970, les programmes de logement reçoivent un financement soutenu. La crise de l'énergie affecte peu le niveau des subventions, celles-ci servant au contraire de mécanisme keynésien de stimulation de l'économie et de soutien au marché de la construction (Mishra, 1990: 105)⁹⁴. Pendant ces années, la SCHL administre, outre les programmes de construction de logements publics (HLM), des programmes d'aide à l'accession à la propriété domiciliaire et de création de logements locatifs privés. Ces derniers comprennent des prêts directs aux acheteurs de maisons (de 1970 à 1977), l'intensification des mesures d'aide aux promoteurs cherchant à acquérir ou faire construire des logements locatifs (jusqu'en 1978) et un programme d'aide à l'achat d'une propriété résidentielle (de 1973 à 1979)⁹⁵.

Un portrait assez précis se dégage de l'ensemble des mesures. L'intervention demeure caractérisée par le dualisme: une partie des aides est destinée aux ménages

⁹⁴. Ramesh Mishra avance une hypothèse complémentaire, à savoir que les coûts des programmes de logement n'auraient pas attiré l'attention au cours des processus de coupures budgétaires puisque leurs coûts étaient relativement bas comparés aux dépenses associées à la sécurité du revenu, à la santé et à l'éducation (*ibid.*).

⁹⁵. Pour une description sommaire des programmes en vigueur, voir MHPC, 1984: 178-181.

relativement aisés pouvant envisager l'accèsion à la propriété résidentielle, tandis que l'autre partie est dirigée vers les ménages les plus pauvres par le biais de la construction de HLM. La balance de l'intervention penche en faveur des mieux nantis: en 1979, les dépenses fiscales fédérales en matière de logement atteignent 5,35 milliards de dollars, alors que 288 \$ millions sont dépensés en allocations pour le logement social (Fallis, 1985: 180).

Jusqu'à la fin de la décennie, l'intervention du gouvernement du Québec demeure soumise aux programmes fédéraux, la SHQ se contentant de participer au financement et à l'administration des initiatives de la SCHL sans pouvoir en infléchir l'orientation. À cet égard, en 1984, le ministre péquiste de l'Habitation et de la Protection du consommateur écrit que, de 1967 jusqu'au milieu des années 1970, la SHQ n'avait servi «en quelque sorte que de canal pour assurer la livraison des programmes de la SCHL» (MHPC, 1984: 6). En fait, ce n'est qu'à partir de 1977-78 que la SHQ lance véritablement des programmes sous le contrôle exclusif du Québec.

L'année 1978 signale l'amorce d'un virage important pour la SCHL, virage qui aboutit au retrait complet du gouvernement fédéral du champ du logement social en 1996. En 1978, la SCHL met un terme à son programme d'aide aux logements publics (HLM), tout en poursuivant ses programmes d'aide à la construction de logements sociaux. À partir de cette date, la SCHL privilégie les organismes sans but lucratif et les coopératives d'habitation pour la construction de ce type de logement. Il met aussi fin aux programmes de soutien à la création de logements locatifs et d'accèsion à la propriété résidentielle. Au moment de

la récession du début des années 1980, des programmes temporaires sont mis sur pied, notamment pour soutenir l'accèsion à la propriété et venir en aide aux ménages devant renouveler leur hypothèque⁹⁶. Ces programmes ne sont pas prolongés au-delà de la crise.

Pendant ces mêmes années, la SHQ met sur pied des programmes conçus et financés au niveau provincial, tant dans les domaines de la construction de logements sociaux (*Logipop*, 1977-1986) que de l'aide au maintien en logement des personnes âgées (*Logirente*, 1980-1997). Le gouvernement du Québec choisit lui aussi de réagir à la crise, en instaurant le *Programme d'aide à l'accèsion à la propriété résidentielle pour les jeunes familles* (PAAPR, 1981-1986), un programme de rénovation de l'habitat (*Loginove*, 1982-1986) et un programme visant à soutenir la demande de logements neufs, ouvert à tous les ménages (*Corvée-habitation*, 1982-1985).

Vers le milieu des années 1980, les éléments sont réunis pour une révision et une réorganisation importantes des programmes de logement de la SCHL: l'expansion des programmes au niveau provincial qui, par ailleurs, ne se limite pas au Québec (Banting, 1990); l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur au niveau fédéral; le constat que les programmes de logement social ne viennent pas nécessairement en aide aux plus démunis (SCHL, 1983); et le climat d'austérité budgétaire gouvernementale se faisant ressentir depuis la fin des années 1970. Un groupe d'étude mandaté pour examiner les programmes fédéraux

⁹⁶. Il s'agit du *Régime canadien de renouvellement hypothécaire* (1981-1982) et du *Programme canadien d'encouragement à l'accèsion à la propriété* (1982).

de logement conclut à leur inefficacité, en ce sens qu'ils ne rejoignent pas suffisamment de ménages à très faible revenu (Study Team Report, 1986). Du point de vue du financement des programmes, le même groupe d'étude constate que la participation des provinces demeure plutôt faible. À la fin de 1985, on annonce donc que les subventions fédérales en matière de logement social seront acheminées aux ménages les plus pauvres, l'accent étant dorénavant placé sur l'aide aux consommateurs de logement plutôt qu'aux constructeurs (Mishra, 1990: 108)⁹⁷. Cet énoncé traduit bien le tournant idéologique vers une conception plus résiduelle et sélective des politiques sociales qui marque l'évolution de l'État-providence canadien pendant cette période.

Par la suite, un nouvel énoncé de politique de la SCHL affirme qu'à partir de 1986, tous les programmes de logement social de la SCHL, exception faite du programme de subventions aux coopératives d'habitation, seront ouverts au cofinancement et soumis à un processus de négociation annuel d'ententes cadres avec chacune des provinces. Désormais, les gouvernements provinciaux seront les seuls responsables de l'administration de chaque programme cofinancé sur leur territoire, à condition qu'ils y contribuent au moins 25% du financement. Par le fait même, le gouvernement fédéral renonce à l'ensemble de ses programmes unilatéraux. En contrepartie, ce mouvement de décentralisation s'accompagne d'une volonté affichée de maintenir le contrôle fédéral sur l'orientation générale des politiques de logement dans les provinces, ce à quoi servent les négociations annuelles

⁹⁷. Afin de mettre en pratique cette nouvelle orientation, la SCHL développe une méthode de dénombrement des ménages ayant des «besoins essentiels» en logement. Voir McCann, 1989.

(Banting, 1990). Seul le Québec assume la responsabilité de financer chacun des nouveaux programmes à raison de 25% ou plus (*ibid.*, 138-139).

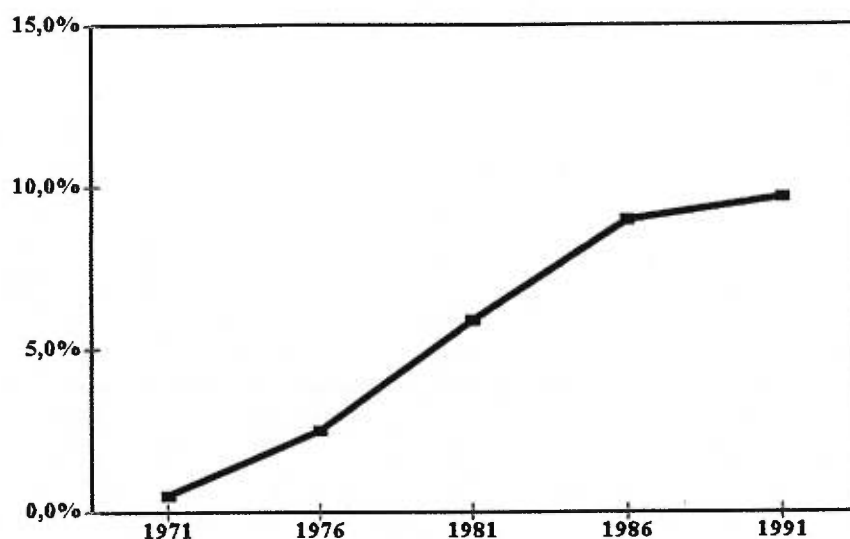
Au Québec, les interventions unilatérales de la SHQ s'estompent quelque peu après la mise en place du processus de négociation des ententes cadres. De 1986 à 1990-91, le Québec n'instaure qu'un seul nouveau programme - qui vise l'accès à la propriété domiciliaire des jeunes familles (*Aide à la mise de fonds*, 1988-1992) - et ne poursuit qu'un programme existant, *Logirente*, lancé en 1980. Ce statu quo traduit une période d'accalmie du point de vue de l'économie et des rapports fédéraux-provinciaux. Ainsi, d'une part, la reprise économique de la fin des années 1980 est marquée par une hausse importante de l'activité sur le marché du logement, réduisant ainsi les pressions en faveur d'interventions pour stimuler l'industrie de la construction. D'autre part, le parti au pouvoir à Ottawa cherche manifestement un consensus avec le gouvernement du Québec du point de vue constitutionnel, ce qui n'est pas sans effet sur les rapports administratifs entre les sociétés d'État respectives. En 1986, le rapport annuel de la SHQ annonce la fin des programmes conjoncturels de relance et l'alignement des programmes québécois sur les nouveaux programmes compris dans l'entente cadre (SHQ, 1987)⁹⁸. Même la récession au début des années 1990 ne suffit pas à faire apparaître des programmes de relance proprement

⁹⁸. Il s'agit des programmes suivants: *Aide à la restauration*, *Programme de logement pour les ruraux et les autochtones*, *Programme de logement sans but lucratif public et privé*, *Programme de logement sans but lucratif pour les autochtones en milieu urbain*, *Programme de réparations d'urgence* et le *Supplément au loyer*.

québécois. Seul un programme de rénovation domiciliaire (*Virage-Rénovation*, 1994) fait office de programme conjoncturel, mais il apparaît à la suite des annonces du retrait fédéral.

Le retrait fédéral n'est pas une surprise absolue puisque dans les années qui suivent la mise sur pied des ententes-cadres, la SHQ se rend à l'évidence que les subventions fédérales en matière de logement diminuent, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'unités de logement subventionné construites au Québec. Les rapports annuels de 1988 et 1989 soulignent que le Québec n'obtient pas sa juste part des subventions fédérales qui sont basées sur un calcul des besoins en logement de chaque province effectué par la SCHL. En 1989, la SHQ va même proposer sa propre formule de calcul des besoins en logement (McCann, 1989) afin de démontrer à la SCHL que les subventions versées au Québec sont insuffisantes. La stratégie n'obtient pas les succès escomptés puisque les rapports annuels de la SHQ rapportent que la SCHL continue de réduire le budget global de l'habitation (SHQ, 1989, 1990 et 1991). Ces réductions ne sont pas sans effet sur la progression du logement social au Québec, dont le ralentissement est évident après 1986 (Graphique 42).

Graphique 44
Évolution du logement social au Québec
(% de l'ensemble du stock locatif)



Source: Front d'action populaire en réaménagement urbain (1994: 12), à partir de données de la Société d'habitation du Québec et, pour 1991, à partir du recensement.

C'est enfin une série de décisions claires concernant le retrait de la SCHL du champ du logement social qui paraît imposer un moment décisif pour la SHQ. Ainsi, le désengagement progressif de la SCHL du financement du logement social, qui se fait de plus en plus évident depuis 1989, culmine, en 1994, par la mise à terme de toute subvention fédérale pour la construction de nouvelles unités de logement social et la réduction de toutes les autres dépenses à l'égard du logement social. Quelques programmes québécois de réparation et de rénovation voient ainsi le jour en 1994; aussi, le premier programme québécois autonome de construction de logement social est lancé en 1995 (*Achat-rénovation*). Ces initiatives s'ajoutent aux interventions déjà en vigueur. L'annonce du retrait

de la SCHL de la gestion du logement social en 1996 oblige alors la SHQ à redéfinir ses orientations et à proposer un nouveau plan d'action, adoptée en 1997 (SHQ,1997). Nous y revenons dans la dernière section du chapitre.

2. Les politiques sociales affectant le logement des jeunes mesurées à l'aune de l'autonomie

La restructuration de l'État-providence met en jeu les valeurs idéologiques qui ont largement dominé le façonnement des politiques sociales d'après-guerre. Les tendances à l'internationalisation des échanges de capitaux et la mondialisation de l'économie ont contribué à miner de l'extérieur la capacité des États-nations de définir leurs propres politiques économiques, notamment en matière de stimulation de la croissance économique. Or, la remise en question actuelle ne vise pas seulement le keynésianisme, principe économique selon lequel les dépenses gouvernementales favorisent le développement de l'économie nationale et, par effet d'entraînement, la création d'emploi. Le rôle de redistribution de l'État est aussi mis en cause.

Pour la droite, les politiques sociales créent de la dépendance et font l'objet de fraudes chez les bénéficiaires, comme en témoignent les débats récurrents au sujet de l'aide de dernier recours en Amérique du Nord, y incluant le Québec (Villeneuve, 1996; Gow, Noël et Villeneuve, 1995). Dans cette optique, l'État adopterait des politiques sociales sélectives et résiduelles. Il aurait ainsi avantage à se faire plus parcimonieux en matière de redistribution de la richesse et ne saurait que réduire la pauvreté la plus aiguë à l'aide de programmes

d'assistance caractérisés par des mesures de contrôle sévère des bénéficiaires. L'action gouvernementale renoncerait à modifier les règles du jeu du marché du travail, visant plutôt à arrimer les programmes d'aide à ces dernières, même si elles ne permettent plus d'offrir des emplois bien rémunérés et valorisants pour tous. Ces tendances ne peuvent cependant pas se résumer à un simple retour à la logique pure du marché, au libéralisme des dix-huitième et dix-neuvième siècles. Du côté de la droite, on chercherait plutôt à «subordonner la logique providentialiste aux impératifs de la production et de la compétitivité» (Noël, 1996: 17).

D'aucuns croient la gauche dérouterée par ces remises en question, d'autant plus qu'elle a elle-même des reproches à adresser à l'État-providence, notamment en ce qui concerne la bureaucratisation, les effets de la mise en institution de certaines catégories de la population et l'absence de prise en compte des réalités locales ou de certains groupes sociaux, par exemple les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les autochtones, etc. Or, comme l'a suggéré Alain Noël, de nouvelles propositions permettant de poursuivre le projet démocratique d'inclusion à la société des groupes désavantagés, projet historiquement défendu par la gauche, continuent d'être formulées (1996: 16-20). L'intégration des transferts sociaux à la fiscalité, l'établissement de contrats équitables entre l'État et les individus qui en demandent le soutien, la reconnaissance des différences entre groupes sociaux à même les dispositions des politiques sociales, ainsi que la promotion du développement socio-économique local, constitueraient les bases d'une réponse progressiste à la réforme de l'État-providence, dans le but d'élargir l'accès à la participation à la société, bref d'améliorer la démocratie (*ibid.*).

L'examen des idées sous-jacentes aux réformes de l'aide de dernier recours et du développement des politiques d'habitation au Québec depuis le début des années 1980 révèle que dans ces deux domaines, la faveur a été accordée largement aux idées de droite quoique pas exclusivement. Du côté de l'aide sociale, un certain nombre de changements traduisent l'orientation idéologique dominante. Ainsi, malgré l'introduction de la notion de besoin, qui se substitue à celle de l'assistance pour appuyer le principe de la sécurité du revenu, ainsi que la parité de prestation d'aide sociale accordée aux moins de trente ans, la réforme s'accompagne aussi de mesures à orientation plus «libérale».

Tel que nous l'avons décrit plus haut, le *Ministère de la sécurité du revenu* rend opérationnel le concept de l'employabilité auprès des jeunes assistés sociaux dans les années 1980 afin d'établir un degré d'adéquation entre les caractéristiques des individus et les types d'emplois disponibles sur le marché du travail, mettant ainsi l'accent sur la capacité d'adaptation individuelle face à des problèmes structurels de chômage (Gentil, 1993; Fréchet et Bernier 1991: 26). L'extension du critère de l'aptitude au travail à l'ensemble des prestataires ajoute un élément important de sélectivité au programme, d'autant plus que le niveau de prestation des aptes au travail devient conditionnel à la participation aux mesures d'employabilité proposées. De surcroît, dès la fin des années 1980, les visites à domicile chez les prestataires d'aide sociale par des enquêteurs du ministère ont fait figure de mécanisme

de contrôle, contribuant à stigmatiser les prestataires plus qu'à assurer l'efficacité du programme⁹⁹.

Quant aux politiques d'habitation, l'orientation idéologique ayant présidé à la mise à terme des subventions fédérales et à la réorganisation des programmes de logement au Québec n'est pas non plus à sens unique. Michael Prince suggère que des critiques de droite et de gauche ont alimenté les réformes au niveau fédéral. Ainsi, pendant que les économistes critiquaient les subventions étatiques en habitation pour le déséquilibre qu'elles instaurent dans l'industrie de la construction, les analystes de gauche affirmaient que les activités fédérales en matière de logement avaient peu fait pour aider les ménages pauvres à se loger adéquatement, malgré les effets de stimulation de la croissance économique et de création d'emplois accompagnant l'aide à la construction du logement social et à l'accès à la propriété privée (Prince, 1995: 727). En ce sens, des courants idéologiques différents auraient contribué à la restructuration des politiques de logement, au moment même où le parc de logement social connaissait une forte expansion, à tout le moins au Québec (voir le Graphique 42).

Par contre, l'examen des résultats de la restructuration permet de conclure que l'intervention gouvernementale en matière de logement est devenue plus sélective et plus

⁹⁹. Une analyse détaillée de l'opération «visites à domicile» démontre qu'elle a réussi à donner une image de rigueur au gouvernement face aux assistés sociaux, même si du point de vue administratif on ne peut que conclure à son échec. Voir Gow, Noël et Villeneuve (1995).

résiduelle. Ces résultats sont liés à un changement de discours. Dès le milieu des années 1980, le gouvernement fédéral affiche sa volonté d'acheminer ses subventions en logement social vers les ménages les plus pauvres, credo auquel fait écho le Québec à la même période¹⁰⁰. Au niveau fédéral, la SCHL prend acte de cette orientation dans la négociation des ententes cadres avec chacune des provinces et, cela, tant que dure le financement canadien du logement social. Au Québec, le principe de la sélectivité prend forme par le «ciblage» de clientèles à faible revenu ayant des besoins particuliers (voir plus bas). Or, fait décisif, le développement de l'aspect résiduel des politiques de logement est largement tributaire de la réduction, puis de l'élimination, des subventions fédérales en matière de logement.

S'il est possible de déceler une *orientation* idéologique de droite pour l'ensemble de chacun des domaines de politique sociale à l'étude, qu'en est-il des éléments de politique qui s'adressent plus spécifiquement aux jeunes? Quels aspects des politiques les affectent plus particulièrement au niveau résidentiel? Quelle conception du passage à la vie adulte véhiculent-ils et quelles en sont les conséquences pour l'autonomie des jeunes en regard du processus d'insertion résidentielle? Les données et les rapports consultés ne permettent pas d'établir un lien précis entre les politiques et l'insertion résidentielle, l'influence des politiques sur les jeunes n'étant pas traitée par les publications. L'étude des documents offre néanmoins la possibilité de soulever les logiques de l'aide accordée et de définir dans quelle

¹⁰⁰. En 1984, le ministre responsable de la SHQ écrivait qu'il fallait désormais, «sans rien renier des grands objectifs de la sociale-démocratie, (de) diriger l'aide non plus universellement, mais sélectivement vers ceux qui en ont le plus besoin» (MHPC, 1984: 8).

mesure l'autonomie est encouragée ou contrecarrée par ces logiques. La mise en relation des politiques avec l'analyse des données présentées aux chapitres précédents permet ainsi de déterminer si les mesures destinées aux jeunes agissent comme contrainte ou appui dans le processus d'insertion résidentielle des jeunes vivant hors famille.

2.1 La logique résiduelle à l'aide sociale... une place prépondérante pour la famille d'origine

Les jeunes inscrits à l'aide sociale forment aujourd'hui un groupe important des jeunes à faible revenu vivant hors famille au Québec. En mars 1994, 77 803 des ménages prestataires de moins de trente ans étaient composés d'une personne seule¹⁰¹. En soi, ce chiffre rend pertinent l'analyse des mesures d'aide sociale ayant un effet sur l'insertion résidentielle.

La réforme de 1988 marque un point tournant pour les jeunes ayant recours à l'aide sociale. Avant cette réforme, une aide réduite était accordée aux prestataires de moins de trente ans. À titre d'exemple, les jeunes considérés «aptes» à occuper un emploi recevaient, en 1986, une aide équivalant à moins de 40% de celle des adultes; la prestation mensuelle de base pour les adultes s'établissait à 448\$ contre 163\$ pour les moins de trente ans, soit l'équivalent de 36% de la prestation adulte (Boismenu, 1989: 156). L'élargissement du critère

¹⁰¹. Près de 70% de ces prestataires étaient des hommes. Les jeunes femmes prestataires d'aide sociale se trouvent en très forte majorité dans des situations familiales, en tant que mère de famille. Ainsi, 42,1% des femmes de moins de 30 ans inscrites à l'aide sociale sont des mères seules (Lemieux et Lanctôt, 1995: 43).

de l'aptitude à l'ensemble des bénéficiaires qui, en 1988, conduit à la parité de prestation d'aide sociale constitue donc un changement d'envergure qui aura des répercussions sur les jeunes prestataires, d'autant plus qu'il s'accompagne de certaines mesures ayant une influence sur le processus d'insertion résidentielle.

On aurait pu croire que l'octroi de la parité de prestation pour les moins de trente ans se serait traduit par une augmentation massive des coûts et du nombre de jeunes inscrits à l'aide sociale. Or, cela ne s'est pas produit. Premièrement, les changements apportés à la structure des barèmes ont permis de compenser les augmentations des prestations mensuelles pour les jeunes - et pour les handicapés, qui étaient aussi visés par la réforme - par la création d'une catégorie de prestataires «non participants» dont le niveau d'aide octroyé fut abaissé. La concentration des personnes dans cette catégorie fut assez forte pour absorber une grande partie des hausses de coût (Fortin et Séguin, 1996: 22). En deuxième lieu, une série de modalités ayant pour but de limiter la présence des jeunes à l'aide sociale furent introduites. Quoiqu'il soit difficile de déterminer si celles-ci ont eu un effet sur le nombre de jeunes inscrits à la sécurité du revenu, un examen des taux d'inscription des jeunes de 18 à 29 ans suggère que le recours à l'aide sociale fluctue en fonction des conjonctures économiques plutôt qu'au gré des modifications ayant été apportées à la structure des barèmes. Ainsi, ce n'est que lors de la récession du début des années 1990 que s'est produite une flambée du taux d'inscription des jeunes (Lemieux et Lanctôt, 1995: 33-34).

La réforme de 1988 a cependant eu des répercussions évidentes sur la répartition des types d'arrangements résidentiels des jeunes prestataires. Les données publiées par Lemieux et Lanctôt (1995: 61) démontrent que le pourcentage des assistés sociaux de moins de 21 ans habitant en pension ou en chambre chez un parent¹⁰² a chuté de 68,3% en 1983 à 35,5% en 1993. Cette forte baisse a été compensée par la hausse de la proportion de jeunes occupant un logement en location, qui est passée de 16,9% à 45,7% pendant la même période. La parité de prestation pour les moins de trente ans a sans doute eu l'effet de rendre accessible le statut de locataire pour un bon nombre de jeunes qui, vivant avec une prestation ne permettant que très difficilement cette forme d'autonomie, devait recourir au partage des ressources ou au soutien de parents. Or, l'analyse des diverses mesures pouvant avoir une influence sur l'insertion résidentielle laisse entrevoir qu'elles peuvent aussi avoir l'effet de contraindre ce type d'arrangement résidentiel. Cela attire l'attention sur l'ambiguïté de mesures qui, à l'origine, devaient accorder certaines formes de soutien et encourager le retour au marché du travail. Il semblerait que, faute de moyens financiers pour répondre à ces intentions et faute de réformes dans d'autres domaines (éducation, marché du travail), ces mesures aient produit des effets qui étaient inattendus, voire non-voulus, au moment de l'adoption des changements en 1988.

Aujourd'hui, les mesures de l'aide sociale affectant les jeunes adultes traduisent une conception de la jeunesse qui repose, d'une part, sur l'importance accordée à la sphère

¹⁰². Puisqu'il s'agit de membres de la famille, il n'est pas nécessairement question des parents de ces jeunes.

privée familiale dans le processus du passage à l'âge adulte, d'autre part, sur la responsabilité individuelle des jeunes d'assurer la réussite de ce passage lorsque le recours à la famille n'est pas ou ne peut pas être envisagé. Trois séries de mesures contribuent à structurer cette conception¹⁰³.

Dans un premier temps, certains règlements visant à encourager la poursuite des études prévoient qu'un supplément est versé aux familles recevant de l'aide de dernier recours pour chaque enfant poursuivant une formation secondaire ou post-secondaire. En deuxième lieu, une mesure d'évaluation de la «contribution parentale» s'applique à tout demandeur d'aide sociale n'ayant pas vécu pendant au moins deux ans à l'extérieur du foyer familial de manière autonome, sans compter les périodes d'études. Enfin, les règlements imposent une réduction de la prestation mensuelle lorsqu'il y a situation de partage de logement. Cette pénalité affecterait notamment les prestataires moins âgés, les jeunes à faible revenu ayant de plus en plus souvent recours à la colocation pour faire diminuer les coûts du logement (cf. Chapitre 3). Dans l'ensemble, ces mesures tiennent peu compte de la volonté d'autonomie des jeunes en regard de l'insertion résidentielle. Elles contribueraient ainsi à structurer les trajectoires socio-professionnelles des jeunes prestataires, ayant parfois sur ces dernières des effets inattendus ou non-voulus. Elles ne sont pas non plus sans affecter

¹⁰³. Les mesures sont inscrites dans la *Loi sur la sécurité du revenu*, (L.R.Q., chapitre S-3.1.1), modifiée par la Loi 115 en décembre 1995 et dans le *Règlement sur la sécurité du revenu* (S-3.1.1, r.2), à jour au 19 mars 1996. Les détails des barèmes auxquels nous référons plus bas sont contenus dans ce dernier document.

des éléments structurants du passage à l'âge adulte liés à la famille, au marché du travail et au marché du logement.

2.1.1. L'incitation financière à la poursuite des études

La première série de mesures concerne les règlements de l'aide sociale visant à encourager la poursuite des études des jeunes qui vivent dans des familles elles-mêmes prestataires de la sécurité du revenu. Dans un premier temps, une prestation spéciale de logement, communément nommée «allocation logement», est accordée aux familles prestataires de l'aide sociale lorsqu'au moins un enfant à charge fréquente un établissement d'études secondaires, afin de payer son logement. Ce montant varie de 75\$ à 90\$ selon la taille de la famille et le coût du logement. Un deuxième règlement prévoit un supplément à la prestation des parents lorsque leurs enfants à charge fréquentent l'école secondaire (une moyenne de 100\$ par enfant par mois pour les deux premiers enfants) ou un établissement d'enseignement collégial ou universitaire (le barème est alors majoré d'un autre 100\$ pour tout enfant à charge résidant avec la famille). De surcroît, les gains aux études et les prêts et bourses d'un enfant à charge sont exclus du calcul de la prestation de la famille.

Lorsque les enfants abandonnent l'école ou ne poursuivent pas d'études post-secondaires, la prestation des parents demeure au niveau de base. Les incitatifs financiers de garder un enfant à charge au foyer familial disparaissent alors. Seuls les revenus de travail d'un enfant à charge âgé de moins de 18 ans demeurent exclus du calcul de la prestation. En ce sens, lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans, l'enfant qui n'est plus aux études représente une

charge financière importante pour ses parents puisque, s'il travaille, son revenu est inclus dans le calcul de leur prestation, et sa présence au sein du foyer familial est considérée comme une pratique de partage de logement menant à une réduction d'environ 100\$ de la prestation parentale.

Ces mesures reflètent une volonté de réduire ce que le ministère de la Sécurité du revenu (MSR) considère «un important problème de dépendance intergénérationnelle» (MSR, 1997: 44), les études internes révélant qu'en 1993, 62% des jeunes prestataires de moins de 21 ans provenaient de familles ayant déjà été prestataires (*ibid.*, p.44). La question de savoir quand et pour combien de temps ces familles ont été prestataires et si les jeunes avaient vécu à l'extérieur de leur foyer d'origine avant de faire une demande d'inscription à l'aide sociale n'est pas abordée dans les données publiées par le Ministère. Il n'est donc pas possible de différencier ce qui relève d'un phénomène de socialisation de ce qui serait plutôt imputable à des lacunes dans le système de formation ou aux restructurations du marché du travail. Que le problème soit réellement lié à un phénomène de socialisation-transmission entre générations familiales de prestataires ou non, l'intention des mesures est de modifier les comportements individuels par des incitatifs financiers à la poursuite d'études ou de formation.

Deniger formule l'hypothèse que les mesures de ce type s'inscrivent dans une logique de «gestion institutionnelle de filières d'exclusion» visant à reporter l'accès au marché du travail des jeunes puisque ce dernier n'est pas en mesure d'offrir suffisamment d'emplois

(Deniger, 1996 et 1994). Or, du point de vue de la formation professionnelle, ces mesures se seraient peut-être avérées efficaces si elles avaient été accompagnées d'une réforme en profondeur des structures de formation dans les secteurs techniques et professionnels. À cet égard, les observations du *Comité externe de réforme de la sécurité du revenu* sur les résultats des programmes dans ces secteurs révèlent l'ampleur de leur inefficacité à attirer des jeunes et, partant, du faible taux de jeunes québécois qui y sont diplômés. Ainsi, en 1992, seuls 2,1% des jeunes québécois âgés de moins de 20 ans détenaient un diplôme technique ou professionnel, comparé à 61% en Suède et 38% dans l'ensemble des pays de l'OCDE¹⁰⁴. Le rapport majoritaire du Comité rappelle que le ministère de l'Éducation a été incapable de redresser cette situation, constatée «depuis tant d'années», et recommande même que le leadership en matière de formation professionnelle soit confié à la *Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre* (Bouchard, Labrie et Noël, 1996: 150-153). C'est dire l'ampleur du retard dans la restructuration du système de formation dans ce domaine.

Dans la perspective du processus de l'acquisition de l'autonomie des jeunes et en l'absence d'une réforme du système de formation, ces mesures visant la poursuite des études peuvent même nuire aux soutiens et aux rapports d'interdépendance familiaux que la loi cherche ainsi à stimuler. Selon l'analyse qualitative présentée au chapitre précédent, l'évolution de ces interdépendances est centrale dans la construction de l'autonomie. Ainsi, la seule logique de la compensation ou de la pénalité financières peut avoir des effets

¹⁰⁴. Le comité rapporte ici les données publiées par le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation pratique (Groupe Pagé, 1995: 28)

indésirables si les jeunes se sentent contraints de quitter leur famille dès l'âge de 18 ans lorsqu'ils n'étudient pas. Cette logique peut aussi nuire à la qualité de la relation familiale, par exemple lorsqu'un jeune abandonne l'école et n'obtient pas un emploi pouvant contribuer au revenu familial, ce qui est le cas de 9 000 jeunes de 16-17 ans vivant dans une famille qui bénéficie de l'aide sociale (MSR, 1997: 44). La frustration d'être privé d'un supplément d'aide sociale visant à encourager les études de l'enfant peut ainsi introduire des tensions dans la relation parent-enfant. En de telles circonstances, il peut même paraître souhaitable de quitter le foyer familial dès l'âge de 18 ans pour s'installer seul en logement et recourir soi-même à l'aide sociale, tant du point de vue financier que relationnel. Cela expliquerait en partie pourquoi 62% des prestataires âgés de moins de 21 ans inscrits à l'aide sociale en 1993 provenaient de familles ayant déjà été prestataires¹⁰⁵.

Dans un contexte où les structures de formation et du marché du travail ne jouent pas nécessairement en faveur des individus, il apparaît que l'imposition d'une logique d'incitation financière à des logiques relationnelles complexes risque d'exacerber les tensions familiales lors du décrochage et de favoriser l'accroissement de la précarité des jeunes. On l'a vu au chapitre précédent, les jeunes qui quittent tôt le foyer familial sans porte d'entrée sur le marché du travail et sans lien familial «efficace» réussissent difficilement à cheminer vers l'autonomie. En comptant sur les structures familiales comme remède principal aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes provenant de familles elles-mêmes

¹⁰⁵. Une analyse détaillée de ce phénomène devrait tenir compte des effets inattendus des mesures sur les structures scolaires et le marché du travail, ainsi que sur les relations familiales.

prestataires de la Sécurité du revenu, les mesures d'incitation aux études existantes peuvent avoir l'effet inattendu de limiter l'accès à l'autonomie.

2.1.2. L'évaluation du revenu des parents

L'obligation d'effectuer une évaluation des revenus des parents s'applique à tout jeune individu faisant une demande d'inscription à l'aide de dernier recours et qui n'a pas vécu hors de sa famille d'origine depuis moins de deux ans ou n'a pas travaillé au moins deux ans, ou ne détient pas un baccalauréat, ou n'a pas un(e) conjoint(e) ou un enfant à charge. Aux yeux de certains observateurs, cette mesure aurait l'effet de limiter le recours et l'accès des jeunes à l'aide de dernier recours (Bouchard, Labrie et Noël, 1996: 148).

Il peut sembler raisonnable d'un point de vue financier, et même souhaitable du point de vue de la solidarité, que les parents de jeunes voulant s'inscrire à l'aide sociale soient obligés de contribuer au soutien de leur enfant si leurs revenus le leur permettent. Or, les règlements existants comportent, dans ce cas aussi, la possibilité que se manifestent des effets qui étaient inattendus au départ. Ainsi, cette obligation peut avoir des effets non-voulus sur la qualité de la relation familiale. Certains témoignages de jeunes qui ont été interviewés pour une étude effectuée par le MSR démontrent clairement comment les relations parent-enfant peuvent se détériorer à la suite de l'évaluation des revenus des parents:

La contribution parentale, ça complique encore les affaires... Souvent, toi, c'est avec tes parents que tu t'arranges. Mais, là, ils te disent: le BS dit que le 100\$, tu t'arranges pour aller le chercher à ta mère... Ça fait foirer encore plus l'affaire (les relations avec les parents) alors tu es mieux de t'arranger autrement. Le seul recours que tu peux avoir c'est de traîner tes

parents en cour... sinon tu fais comme moi, tu t'arranges (extrait d'entrevue tiré de Lemieux et Lanctôt, 1995: 86).

Lorsque les jeunes sont confrontés à un refus de l'aide des parents ou encore lorsque les parents utilisent l'obligation d'aider pour contraindre leurs enfants à suivre un parcours de vie que ces derniers n'ont pas choisi, certains jeunes tenteraient de contourner les difficultés en choisissant de se marier ou en contestant les règlements de l'aide de dernier recours.

Ça a créé des tensions un petit peu. Elle m'a dit: tu as voulu t'en aller en appartement, tu disais que tu étais capable de t'arranger, bien arrange-toi... (elle s'est mariée) (ibid., p.86).

Ils m'ont fait remplir une formule, je restais chez mes parents. Tu fais remplir ça par ton père... C'était la nouvelle loi, ça venait tout juste de sortir, la contribution parentale... Deux semaines après, je reçois la feuille: donnez 400 quelques piastres à votre fille par mois. Il m'a regardée, il m'a dit: ma fille, tu vas te trouver du travail, n'importe quoi. J'ai laissé ça aller... Après ça, je les ai emmenés en cour, parce que je leur ai dit que mon père n'avait pas d'affaires à payer pour moi. À partir de l'âge de 18 ans, j'étais adulte... J'ai perdu à cause de mon avocat... J'ai commencé à recevoir de l'aide sociale seulement à 20 ans... Pour détruire la contribution parentale, il faut que tu aies un an de travail ou que tu restes en appartement sans demander d'argent à tes parents. J'ai fait ça, je sortais avec un gars, j'ai resté chez ses parents pendant un an, j'ai resté pendant presque un an en appartement avec, puis... (ibid., p. 87).

Mauvaise expérience! Quand j'ai fait la demande... ils ont fait une recherche, ils ont demandé les rapports d'impôts à mes parents. Mes parents sont séparés... Ils m'ont dit: ton père est capable de te donner 917\$ par mois. Êtes-vous fous? Je ne restais plus chez mes parents, je voulais être autonome. J'ai été obligée de prendre un avocat et j'ai passé en cour... Je suis partie de chez mes parents quand je suis rentrée au cégep, à 17 ans... Mes parents ne me doivent rien. Mon père... gagne quand même assez mais, pas assez pour me faire vivre à 917\$ par mois! (ibid., 87).

Ces témoignages font ressortir quelques considérations importantes sur la définition du statut d'adulte tel qu'il est conféré par cette mesure de la *Loi sur la sécurité du revenu*¹⁰⁶. À peu près tous les observateurs de la jeunesse québécoise s'entendent pour affirmer qu'il est aujourd'hui difficile de fixer les bornes précises de l'acquisition du statut d'adulte et donc de la fin de la responsabilité parentale à l'égard des enfants. Le chapitre précédent démontre combien l'autonomie peut prendre du temps à s'acquérir pour les jeunes à faible revenu et qu'elle ne peut parfois pas s'accommoder ou profiter du soutien parental. Elle serait acquise par étapes selon un processus où la dépendance à l'égard du foyer familial fait place à une interdépendance constamment renouvelée et renégociée, non seulement entre les jeunes et leurs parents lorsque cela s'avère possible, mais aussi entre les jeunes individus et leurs pairs. En ce sens, lorsque l'aspiration à l'autonomie motive le départ des jeunes du foyer familial, celle-ci se conjuguerait difficilement avec l'*obligation* de recourir à l'aide financière des parents. L'obligation ne se substituerait pas aussi aisément à la négociation dans les parcours des jeunes adultes puisque celle-là impose une contrainte alors que celle-ci donne la possibilité de choisir.

Comme le suggère le dernier extrait d'entrevue, il peut paraître surprenant aux yeux d'un jeune adulte que les règlements de l'aide de dernier recours l'obligent à avoir recours à ses parents, même après son départ du domicile parental. Or, ce n'est peut-être pas tant l'idée du traitement différencié de la part de l'État qui surprend, que le fait qu'il contraint un

¹⁰⁶. Ces considérations ne sont pas abordées dans l'étude de Lemieux et Lanctôt (1995).

rapport de dépendance qui n'est pas voulu et qui ne peut être négocié. En voulant régler une partie du problème de l'inscription des jeunes à l'aide sociale - problème qui semble avant tout lié aux structures du système de formation et du marché du travail - cette mesure *substitue* une logique financière étatique à des logiques relationnelles de négociation de soutien entre générations familiales dont la complexité a été démontrée dans d'autres contextes (Attias-Donfut, 1995). Ainsi, par l'obligation qu'elle impose du retour vers les parents, cette mesure tend à subvertir la volonté d'autonomie qui sous-tend la démarche d'insertion socio-professionnelle de nombreux jeunes et à ébranler l'articulation des solidarités familiales qui l'accompagnent.

Enfin, si la mesure de la contribution parentale pose réellement un frein aux demandes d'inscription à l'aide sociale, que font les jeunes qui en sont ainsi détournés? Il se peut que ces jeunes qui ne peuvent pas recourir aux solidarités familiales se retrouvent dans des situations d'extrême précarité, ajoutant ainsi au poids des trajectoires se trouvant à l'extrémité la plus contraignante du continuum autonomie-contrainte (cf. Chapitre 4) et venant, par le fait même, grossir les rangs des jeunes itinérants.

2.1.3. Les effets sur les choix résidentiels

Le troisième type de mesure affectant l'insertion résidentielle des jeunes prestataires concerne leur situation de logement. Depuis 1988, un règlement prévoit que les prestataires de l'aide sociale qui partagent un logement reçoivent une prestation réduite d'environ 100\$. Cette somme représente une coupure de 17% à 21% de la prestation de base d'un adulte

vivant seul. Selon l'esprit de la loi, il s'agirait de tenir compte des économies d'échelle qui résultent du partage du coût du logement et donc d'assurer une certaine équité entre prestataires, mais aussi entre les assistés sociaux et les faibles salariés quant au revenu disponible. Cet «arbitrage des intérêts» serait lié à un des objectifs fondamentaux de la sécurité du revenu, celui de l'incitation au travail. Cette incitation s'assurerait principalement par un niveau de prestation inférieur aux revenus pouvant être obtenus par l'occupation d'un emploi. La mesure du partage du logement affecte plus de la moitié des prestataires de moins de 30 ans, c'est-à-dire ceux qui sont considérés comme des «adultes seuls», tel que défini par la *Loi sur la sécurité du revenu* (Lemieux et Lanctôt, 1995: 40).

Or, dans un contexte de difficulté d'accès au marché du travail et de niveau de prestation peu élevé, ce règlement semble plutôt prendre la forme d'un obstacle à la «débrouille» comme moyen de stabiliser des conditions de vie fort précaires (Conseil permanent de la jeunesse 1988: 14)¹⁰⁷. Nous pourrions même nous demander s'il ne constitue pas une entorse au droit des personnes de choisir leur mode de résidence. Quoi qu'il en soit, la mesure contrecarre effectivement des stratégies qui pourraient s'appuyer sur le partage d'un logement avec un ami, une connaissance ou même des parents. Dans ce dernier cas, le règlement pose même obstacle à l'intention du législateur de stimuler le soutien familial à l'égard des jeunes adultes.

¹⁰⁷. C'est d'ailleurs souvent les situations de partage de logement que s'emploient à débusquer les enquêteurs de l'aide sociale, selon les objets de contrôle de l'agent visiteur rapportés par Gow, Noël et Villeneuve (1995: 37).

Nous avons démontré précédemment que les ménages non-familiaux de deux personnes ou plus sont en progression chez les jeunes (cf. Chapitre 3) et que ceux-ci peuvent offrir un rempart important contre l'isolement et la précarité en situation de faible revenu (cf. Chapitre 4). En particulier, nous avons relevé l'importance de la logique «stabilité résidentielle - recherche d'emploi» pour l'accès à l'autonomie des jeunes interviewés vivant sous le poids des contraintes les plus lourdes. Pour les jeunes pauvres vivant hors famille, la colocation peut ainsi mener à une plus grande stabilité résidentielle qui, en retour, permet d'assurer les conditions de base de l'existence pendant une période de formation ou de recherche d'emploi. En ce sens, le règlement prévoyant une réduction de la prestation en cas de partage du logement aurait l'effet de placer en porte-à-faux des jeunes qui y trouveraient un moyen de résoudre les difficultés de l'accès à l'autonomie sur les axes de l'insertion professionnelle et des stratégies résidentielles du continuum «autonomie-contrainte»¹⁰⁸.

Enfin, il existe une autre mesure affectant les choix résidentiels. Celle-ci entraîne une réduction de la prestation jusqu'à concurrence de 100\$ lorsque le coût du loyer est jugé trop bas. Tout comme la mesure de pénalité à la colocation, celle-ci vise maintenir un certain équilibre entre prestataires du point de vue du revenu disponible, partant à inciter au travail en gardant le revenu des prestataires en-dessous du seuil du salaire minimum. Les rabais que présenteraient la structure du marché du logement ne sauraient donc pas être mis à profit par les assistés sociaux. Cette mesure qui, elle aussi, se profile plutôt comme obstacle aux

¹⁰⁸. Notons que notre argument ne signifie pas que d'autres prestataires ne sont pas affectés par la mesure, par exemple les chefs de famille monoparentale.

stratégies que pourraient emprunter les prestataires d'aide sociale dans un contexte de difficulté d'accès au marché du travail et de prestations peu élevées, présenterait une contrainte supplémentaire en regard de l'atteinte de l'autonomie.

Conclusion

En tenant peu compte de la volonté d'autonomie des jeunes prestataires et des manières dont elle peut se réaliser, les règlements de l'aide sociale associés à l'insertion résidentielle paraissent surtout poser des contraintes aux trajectoires socio-professionnelles. Diverses mesures obligerait des jeunes à recourir à leurs parents pour de l'aide ou, encore, instaureaient des logiques d'incitation financières là où se fondent habituellement des logiques relationnelles selon lesquelles l'autonomie des jeunes est négociée (entre parents et enfants ou entre jeunes) ou atteinte, voire maintenue, par exemple à l'occasion de pratiques de colocation. Par un effet inattendu, les mesures décrites peuvent en réalité créer encore plus de contraintes et risquent de conduire les uns vers des formes de dépendance parfois non voulue (à l'endroit des parents), d'autres vers l'isolement (la vie en solitaire lorsqu'elle n'est pas recherchée) et encore d'autres vers la grande précarité, incluant l'itinérance.

En plus de ces effets contraignants, une conception assez précise de la jeunesse se dégage de l'ensemble des mesures décrites. Se distingue effectivement une conception de la jeunesse - sans égard à l'âge biologique ou à la qualité des liens entre parents et enfants - comme période de la vie où le soutien financier des parents doit être apporté en cas de difficulté. La poursuite des trajectoires d'études et de formation est aussi considérée légitime

pour la période de la jeunesse. Cependant, tout jeune choisissant de quitter le foyer parental et d'entrer sur le marché du travail est laissé à lui-même. Or, dans un contexte où la précarité du rapport à l'emploi des jeunes a été démontrée (voir, par exemple, Gauthier, 1988 et 1994) et où les jeunes maintiennent malgré tout leur volonté d'autonomie, cette conception semble mal adaptée à leur réalité.

Dans cette perspective, les règlements de l'aide sociale auraient l'effet de définir de «bonnes» et de «mauvaises» façons de quitter le foyer familial, l'accès à l'emploi précaire et la volonté d'autonomie ne figurant pas au palmarès des raisons justifiant par la suite (en cas de difficultés) l'octroi de l'aide de dernier recours. Ces jeunes ne sauraient maintenir leur autonomie à l'aide du soutien de l'État lorsque surgissent les aléas de la vie, sauf en cas de refus de contribution financière ou de la faiblesse du revenu des parents. Gill Jones propose ce même type d'argument pour les jeunes qui quittent le foyer familial au Royaume-Uni. L'auteure affirme que la perception de la légitimité des raisons de départ du foyer familial influencerait les politiques mises sur pied, ainsi que la nature de la frontière établie entre les responsabilités de l'État et celles de la famille à l'égard des jeunes (1995: 32-33).

Au Québec, la représentation de la jeunesse sous-jacente à l'aide sociale comporte soit la dépendance à l'égard de la famille d'origine ou la poursuite des études (ces deux voies «légitimes» méritent le soutien de l'État), soit l'entrée sur les marchés du travail et du logement par les seuls moyens de l'individu jeune (cette voie n'est pas légitime lorsqu'elle mène plus ou moins rapidement à l'échec - c'est-à-dire en moins de deux ans - et ne mérite

donc pas d'être soutenue par l'État). Dans tous les cas le soutien de la famille est privilégié. La frontière est ainsi nettement tracée: à l'aide sociale, la responsabilité de l'État à l'égard de l'acquisition de l'autonomie des jeunes s'estompe au seuil du foyer parental. Or, les mesures existantes cherchant à stimuler le soutien de la famille peuvent avoir l'effet de la contraindre, introduisant ainsi des obstacles importants à la négociation du rapport entre parents et enfants, et conduisant même à grossir la catégorie de jeunes se situant à l'extrémité la plus contraignante du continuum «autonomie-contrainte» décrit au chapitre précédent.

2.2. Les politiques de logement et l'enjeu marginal de l'insertion résidentielle des jeunes

En matière de politique de logement, seuls quelques programmes de la SCHL et de la SHQ ont eu ou continuent d'avoir des effets sur l'autonomie des jeunes en regard de l'insertion résidentielle. Ces programmes ont surtout visé les jeunes étudiants et les jeunes familles; or, ils n'ont jamais véritablement cherché à répondre aux difficultés diverses de l'insertion résidentielle pouvant affecter l'ensemble des jeunes. En ce sens, même si la SHQ a eu comme mandat de faciliter l'accès à la propriété résidentielle aux jeunes ménages (SHQ, 1992c: 20) et qu'elle a autrefois consacré des sommes importantes à la construction de résidences étudiantes, elle n'a jamais structuré une matrice d'intervention répondant à l'ensemble d'une problématique «jeunesse».

2.2.1 L'absence des jeunes... ni en logement social ni dans les politiques

Les logements sociaux prennent diverses formes, partant des habitations à loyer modique (HLM) de l'État, en passant par des logements gérés par des organismes sans but lucratif, jusqu'aux coopératives d'habitation. Les programmes visant à créer ces logements sociaux, ainsi que le stock de logements sociaux existant au Québec n'ont jamais été destinés aux jeunes. Ils ont surtout été conçus pour les familles et les personnes âgées à faible revenu, de sorte que l'occupation d'un logement social demeure un phénomène marginal pour les jeunes qui vivent hors de leur famille d'origine.

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de jeunes vivant dans ces logements au Québec. Cette difficulté est liée au manque de données sur les âges des ménages dans les logements gérés par les organismes sans but lucratif et au fait que les données disponibles pour les HLM (habitations à loyer modique) et les coopératives d'habitation ne peuvent renseigner sur la situation des jeunes vivant dans un ménage autonome hors du foyer d'origine que par le biais de la variable «principal soutien de ménage».

Néanmoins, les données disponibles sur les HLM et les coopératives d'habitation démontrent que les jeunes ménages y sont sous-représentés. Ainsi, les ménages dont le soutien est âgé de moins de 25 ans représentaient en 1978, 1989 et 1991 respectivement, 0,6 %, 1 % et 2 % de l'ensemble des ménages en HLM au Québec. Pour les 25-34 ans, ce taux est passé de 5,7 % en 1978 à 8 % en 1989 et 1991 (Renaud *et al.*, 1981; SHQ, 1992b et 1993b). Quant aux coopératives d'habitation, seuls 4,4% des résidents soutiens de ménage

sont âgés de moins de 25 ans en 1996 (Poulin, 1997). De plus, la proportion des ménages en coopérative d'habitation dont le principal soutien a moins de 35 ans a diminué de 1986 à 1996, passant de 33,3% à 22,5% (Champagne, 1987 et Poulin, 1997).

Ainsi, les jeunes se retrouvent presque tous sur le marché locatif privé et très peu en logements sociaux, alors que ces derniers semblent agir comme un stabilisateur important dans l'insertion résidentielle des jeunes ménages à faible revenu (cf. Chapitre 4). Quelques hypothèses pourraient expliquer ce fait: les critères de sélection en HLM favoriseraient les familles avec enfant, les personnes seules de 50 ans et plus ainsi que les personnes retraitées; ce type de logements serait peu accessible aux jeunes puisque ceux-ci sont conçus pour des familles (logements de deux chambres à coucher ou plus); enfin, lorsqu'il s'agit de logements d'une chambre à coucher ou de studios, ils se trouvent souvent dans des immeubles pour personnes âgées. L'examen des clientèles visées par la construction des HLM entre 1969 et 1989 explique cet état de fait: sauf une petite incursion pour les personnes handicapées entre 1985 et 1989, tous les logements HLM construits pendant cette période étaient destinés aux familles et aux personnes retraitées (Morin, Dansereau et Nadeau, 1990: 20). Ainsi, les jeunes à faible revenu vivant hors famille ne trouvent pas de place dans un système de logement social qui a été planifié en fonction d'autres besoins et pour répondre à d'autres objectifs de l'intervention étatique.

Les jeunes ont également été absents des politiques québécoises visant à soutenir l'accès au logement de certaines catégories de la population ayant des difficultés spécifiques.

Ces politiques se sont déployées pendant les années 1980, alors même que cette décennie a été marquante pour les jeunes à cause de l'affaiblissement de leurs revenus et de la précarisation de leur rapport à l'emploi. En 1984, la SHQ amorçait une rationalisation et une optimisation de ses programmes, un changement qui devait se matérialiser par une plus grande sélectivité des programmes (MHPC, 1984: 8). Ce «ciblage» des clientèles s'est ajouté aux interventions en logement social déjà en cours et justifiait en même temps le lancement, en 1980, du programme *Logirente*¹⁰⁹. L'intervention de la SHQ en matière de soutien aux ménages défavorisés s'est donc déplacée vers certains groupes ayant besoin d'aide pour se loger convenablement, dont les personnes âgées, les familles à faible revenu, les personnes handicapées et, à compter du milieu des années 1990, les communautés culturelles et les femmes.

Cet objectif de «ciblage» des aides au niveau du logement semble avoir remporté du succès, en particulier auprès des personnes âgées. Leur participation aux programmes démontre que des besoins réels existaient. Ainsi, en plus d'occuper les logements sociaux qui ont été construits à leur intention, ils sont nombreux à s'inscrire au programme *Logirente*. En 1994-1995, l'allocation annuelle moyenne de ce programme s'élevait à 739\$ par ménage éligible, et un total de 43,3 millions de dollars a été versé en prestation. De plus, l'initiative mise sur pied pour les personnes handicapées dont les revenus sont insuffisants pour assurer l'adaptation adéquate du logement (*Programme d'adaptation à domicile*) est ouverte aux

¹⁰⁹. *Logirente* vise à soutenir la charge financière du logement des personnes âgées à faible revenu par des allocations au logement. La limite d'âge inférieure pour le programme était de 57 ans au moment de la restructuration du programme en 1997.

personnes âgées en perte d'autonomie physique. Le surplus de demandes pour ce programme a créé une liste d'attente de près de deux ans (SHQ, 1997: 7-8)¹¹⁰. Quant aux femmes et aux communautés culturelles, la SHQ a amorcé certaines réflexions dans ces domaines, mais elles n'ont pas encore donné lieu à des initiatives permanentes¹¹¹.

Ce constat de l'absence de politiques de logement à l'intention des jeunes à faible revenu fait aussi ressortir une autre réalité. Dans l'élaboration des politiques, les gouvernements n'ont pas été sensibles à l'appauvrissement et aux difficultés croissantes de cette catégorie de jeunes à partir du début des années 1980. Plusieurs hypothèses peuvent être soulevées pour expliquer cette situation, soit une conception des conditions de vie associées à la jeunesse comme «passagères», en passant par l'espoir que les difficultés des jeunes ne seraient que conjoncturelles, jusqu'au besoin d'effectuer un arbitrage entre les besoins réels de divers groupes. Il est plausible qu'un chevauchement de ces facteurs, ainsi que l'absence de véritables «définisseurs» d'un problème social¹¹² - au sens sociologique du

¹¹⁰. Notons qu'il n'y a aucun programme d'adaptation des domiciles spécifiquement conçu pour les personnes âgées.

¹¹¹. En 1995, la SHQ a commandité une étude sur les maisons de transition pour les femmes violentées afin de se doter d'informations et de données sur les formules de logement et l'ampleur des besoins dans ce domaine. En 1995-96, la SHQ a aussi administré le *Programme d'amélioration des maisons d'hébergement* (pour femmes victimes de violence conjugale) financé par les gouvernements du Canada et du Québec dans une proportion respective de 75% et 25% (SHQ, 1996: 31 et 43).

¹¹². Nous analysons la question de l'absence de «définisseurs» de problème social à la troisième section du chapitre.

terme - de l'insertion résidentielle, aient finalement scellé l'exclusion d'une problématique jeunesse du processus de «ciblage» des politiques de logement.

2.2.2. Des mesures pour les étudiants

Un très grand nombre des résidences étudiantes existantes au Québec furent construites dans les universités et les cégeps avec le soutien financier de la SCHL et la SHQ dans la foulée de la démocratisation de l'accès aux études supérieures à la fin des années 1960 et au début des années 1970¹¹³. Dans son rapport annuel de 1969-70, la SHQ évoque «l'accroissement spectaculaire» de la population étudiante qui, coïncidant avec le mouvement de regroupement et la centralisation des institutions d'enseignement en cours depuis cinq ans, crée un problème nouveau de logement étudiant: «Une pénurie de logements ou de chambres est apparue dans des proportions considérables, particulièrement pour les étudiants qui devaient s'approcher des institutions supérieures» (SHQ, 1970: 59). L'intervention de la SHQ est rapide et vigoureuse, 26 projets de résidence (7 091 lits) ayant été approuvés entre 1968 et 1970 (SHQ, 1971: 23).

Pendant cette période, les universités et les cégeps profitent ainsi d'un objectif politique plus large de construction de logements sociaux et de logements locatifs privés - prenant souvent la forme de tours d'habitation - qui devait permettre de loger des ménages de plus petite taille à coût abordable dans le centre des villes canadiennes. Ainsi, suite aux opérations de revitalisation des centres-ville, pour lesquelles d'anciens quartiers résidentiels

¹¹³. Voir les rapports annuels de 1968-69 à 1973-74 de la SHQ.

avaient été démolis, et face à la forte croissance du nombre de jeunes ménages - qui atteint 118% au Québec entre 1961 et 1971 (Morin *et al.*, 1988: 129)¹¹⁴-, le gouvernement fédéral cherche favoriser la construction de logements sociaux et à stimuler le marché privé de la construction d'appartements. Cet encouragement prend la forme de subventions au logement de type HLM et de mesures fiscales et d'aide aux promoteurs de logements multiples. C'est d'ailleurs au début des années 1970 que la construction d'appartements bat son plein au Canada, atteignant 106 000 mises en chantier en 1971. Depuis cette date, les mises en chantier ont diminué. Elles ne se chiffrent qu'à 40 000 en 1993 (Silver et Van Diepen, 1995: 11). Au Québec, la mise en chantier de logements multiples¹¹⁵ s'est maintenue au-dessus de 25 000 par année de 1968 à 1977, sauf pour 1974-75 (Forest et Deschênes, 1995), période où le marché de la construction s'est ressenti des effets de la crise du pétrole¹¹⁶.

Selon Morin *et al.*, la construction de tours d'habitation aurait, pendant les années 1960 et 1970, «encouragé la formation de jeunes ménages d'une seule personne, surtout chez les femmes» (1988: 103). L'hypothèse est avancée avec prudence par les auteurs puisque les études permettant de mesurer l'influence du marché du logement et des politiques

¹¹⁴. Il s'agit du taux de croissance des jeunes ménages dont le chef a moins de 25 ans. Le taux québécois est légèrement inférieur au taux canadien (129%)(*ibid.*).

¹¹⁵. Les logements multiples incluent les appartements et les maisons en rangée. La mesure ne donne ainsi qu'une indication du nombre d'appartements mis en chantier.

¹¹⁶. Le marché de la construction de logements multiples est très sensible aux fluctuations économiques, les périodes d'activité les plus importantes étant enregistrées en temps économiques favorables, par exemple en 1986-87 (Silver et Van Diepen, 1995: 11; Forest et Deschênes, 1995).

d'habitation sur la formation des jeunes ménages se font plutôt rares. À notre avis, pensons que la mise en disponibilité de logements locatifs à prix abordables pour les jeunes, ainsi que la construction de résidences étudiantes, ont fourni aux jeunes voulant ou devant vivre hors famille des moyens d'acquérir plus facilement qu'auparavant l'autonomie résidentielle. En ce sens, lorsque conjuguées au phénomène de la démocratisation de l'accès aux études post-secondaires, la mise sur le marché de plus petits espaces locatifs à prix abordables et la création de résidences étudiantes auraient contribué à structurer une représentation de la période de la jeunesse s'articulant à partir d'une période de vie «hors famille». La restructuration du marché du logement et les politiques de logement auraient ainsi fait en sorte que les possibilités matérielles d'une vie autonome hors famille s'élargissent d'abord pour la population étudiante.

À titre d'hypothèse, nous proposons que les pratiques sociales de ces jeunes étudiants, bien en vogue pendant les années 1960 et 1970, auraient laissé leur marque sur les modes d'habitation. En constituant un mode de vie autonome caractérisé par la précarité et des sociabilités de jeunes, les pratiques d'habitation «hors famille» des étudiants se seraient développées comme un idéal pour la période de la jeunesse. Cet effet de génération, auquel a contribué fortement la valorisation de l'éducation post-secondaire, aurait ensuite été affecté par les restructurations du marché du travail amorcées au début des années 1980. Celles-ci, venant s'ajouter au prolongement de la période des études, ont eu pour effet d'étendre le phénomène du report des seuils «traditionnels» de l'entrée dans la vie adulte à un nombre croissant de jeunes, permettant ainsi que l'idéal de l'autonomie «hors famille» se répande à

d'autres catégories de jeunes. En témoignerait notamment la croissance de la proportion de jeunes vivant hors famille et, surtout, du nombre de jeunes ménages en colocation (cf. Chapitre 3).

À d'autres époques, le report du moment de la décohabitation permettait de tempérer les effets des crises économiques (LeBras, 1983). C'est en partie ce qui s'est produit au Canada entre 1981 et 1991, les jeunes célibataires étant proportionnellement plus nombreux à vivre avec leurs parents à la fin de cette période (Ravanera, 1995). Or, au Québec, il y a aussi eu une croissance dans la proportion de jeunes vivant hors famille (vie en solitaire ou en colocation) entre 1981 et 1991, ce qui serait le signe du report de la vie conjugale et familiale, mais aussi de l'importance que prend l'insertion résidentielle hors des liens de la famille pendant la période du passage à l'âge adulte. C'est dire, d'une part, la haute signification de la valeur de cette forme d'autonomie dans les trajectoires socio-professionnelles des jeunes, d'autre part, que les possibilités de l'atteindre se sont relativement bien maintenues, même dans des conditions de précarité du travail et d'affaiblissement des revenus.

Ainsi, la nature «permanente» du bâtiment fait en sorte que les logements construits au cours des années 1960 et 1970 ont continué à être disponibles pendant les années 1980 et 1990. De surcroît, alors que les jeunes ont vu leur niveau de revenu baisser depuis la fin des années 1970, le marché québécois du logement a continué d'offrir, à un coût

relativement stable (cf. chapitre 3), les moyens matériels (des espaces résidentiels à coût abordable) permettant d'atteindre l'autonomie résidentielle.

Il faudrait poursuivre ces hypothèses dans le cadre d'une étude qui lierait l'analyse des modes de vie étudiants à celles des politiques de logement, des réformes du système d'éducation, de l'évolution des marchés du travail et du logement, et de l'univers des représentations des jeunes.

2.2.3. Des mesures pour les jeunes familles

Un analyste des politiques de logement au Canada, Albert Rose, a écrit que, de 1945 à 1969, l'accès à la propriété résidentielle de l'ensemble de la population canadienne a constitué l'objectif premier du gouvernement fédéral en matière de logement (Rose, 1980: 35). Ainsi, l'intervention de la SCHL a permis aux acheteurs de maison d'emprunter à des taux hypothécaires plus faibles et a rabaisé le niveau des mises de fonds tout en augmentant le montant permis des prêts hypothécaires et leur période d'amortissement. Au cours de cette période, Rose estime que le Canada est passé d'un pays de locataires à un pays de propriétaires «with the exception of Quebec» (*ibid.*). Cette exception québécoise différenciait le Québec non seulement au sein du Canada, mais à travers l'Amérique du Nord (MHPC, 1984: 27). Ce n'est qu'en 1976 que le taux de propriété atteint 50%, celui des ménages familiaux ayant progressé rapidement pendant la décennie, passant de 53% en 1971 à 63% en 1981.

Une période de croissance économique favorable, mais aussi le lancement de programmes visant à soutenir l'accès à la propriété privée, ont contribué à ce renversement de la situation au Québec. Pas moins de trois programmes fédéraux étaient disponibles pour les acheteurs de maison pendant cette période. Le programme *Prêts directs aux acheteurs de maisons* (1970-1977) prévoyait des prêts directs à un taux préférentiel lorsqu'ils n'étaient pas disponibles sur le marché privé. Pendant la durée du programme, 45% des prêts ont été consentis à des ménages québécois, contribuant à l'achat de 10 769 logements neufs (*ibid.*, p. 180). Le *Programme d'aide à l'accession à la propriété* (1978-1980) autorisait des prêts hypothécaires sur 35 ans à taux réduit, une réduction des paiements mensuels lorsque le taux d'effort était supérieur à 25%, ainsi qu'une subvention directe aux acheteurs. Au Québec, 38 136 logements furent achetés dans le cadre de ce programme, soit 33% du total canadien (*ibid.*, p. 181). Enfin, le programme *Prêt hypothécaire à paiements progressifs* (1978-1980) permettait une réduction des paiements hypothécaires au cours des cinq premières années et un contrôle sur l'augmentation des paiements mensuels. Ce programme a favorisé la construction de 5 424 logements au Québec et l'achat de 889 logements usagés, soit, respectivement, 16% et 22% du total canadien (*ibid.*). Les Québécois ont ainsi largement profité de ces programmes fédéraux. Le Régime enregistré d'épargne-logement (RÉEL, 1974-1982) a constitué la seule initiative québécoise en matière d'accession à la propriété pendant cette période. Utilisée par plusieurs individus à titre d'abri fiscal, cette mesure a tout de même eu une certaine influence puisque environ 20% du montant total des mises de fonds chez les acheteurs de maisons neuves en 1982 provenait de montants accumulés dans des RÉEL (*ibid.*, p.63).

Exception faite de quelques programmes conjoncturels lancés au début des années 1980, le gouvernement fédéral n'a pas continué à soutenir l'accès à la propriété résidentielle par des programmes d'aide directe à l'habitation. Il a cependant poursuivi ses engagements en garantie d'hypothèques contractés auprès des institutions financières. En quelque sorte, la SHQ prend la relève de la SCHL à partir de 1981, avec le lancement du *Programme d'aide à l'accession à la propriété résidentielle* (PAAPR, 1981-1987). À l'encontre des interventions de la SCHL, le PAAPR visait spécifiquement les jeunes familles. Il proposait aux jeunes ménages avec enfants de moins de douze ans admissibles aux allocations familiales du Québec une subvention en rabais d'intérêt sur une partie de l'emprunt hypothécaire, ainsi qu'un remboursement en capital lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant pendant la participation au programme. Ce programme, associé aux politiques natalistes du gouvernement de l'époque, a en partie rejoint des jeunes ménages à revenu modeste, mais pas uniquement puisque les mêmes critères d'admissibilité s'appliquaient à tous les groupes de revenus (MHPC, 1984: 72). Il est venu en aide à 59 963 jeunes familles québécoises de 1981 à 1986 (SHQ, 1987 et 1988).

Par la suite, un autre programme de la SHQ a poursuivi essentiellement les mêmes objectifs, quoique sans celui de l'encouragement à la natalité. Le programme *Aide à la mise de fonds* (AMI, 1988-1992) s'adressait aux familles avec enfant(s) voulant acquérir une première résidence. Il prenait la forme d'un prêt sans intérêt dont le montant équivalait à 10% du prêt hypothécaire, jusqu'à concurrence de 7 000\$. Jusqu'en 1991, ce prêt était consenti pendant dix ans, par la suite la durée du prêt a été réduite à cinq ans (SHQ, 1993a:

45). En vertu de ce programme, la SHQ a émis 53 252 certificats de prêt garanti (SHQ, 1996: 37). À partir de 1992, seul le gouvernement fédéral soutient l'accèsion à la propriété résidentielle, par la mesure de garantie d'hypothèque de la SCHL et par le biais des Régimes d'épargne enregistré-retraite (RÉER). À cette date, le gouvernement fédéral instaure un règlement temporaire permettant aux individus d'emprunter jusqu'à 20 000\$ sans intérêt de leurs propres RÉER afin d'acheter une maison familiale. Cette mesure deviendra rapidement permanente.

L'annulation des programmes québécois d'accès à la propriété visant spécifiquement les jeunes ménages familiaux a-t-elle eu un impact sur la manière dont les jeunes se dotent des projets d'avenir, notamment en ce qui concerne l'achat d'une maison? Quoiqu'il soit difficile de conclure en ce sens, il est à noter que les jeunes sont actuellement peu souvent propriétaires de leur logement en milieu urbain¹¹⁷ et se portent de moins en moins acquéreurs de maisons neuves depuis les années 1980. Les données sur le taux de propriété des jeunes couples avec ou sans enfant pendant les années 1980 indiquent que la tendance à l'accèsion à la propriété des jeunes a été à la baisse (Marcoux, Morin et Rose, 1990: 34). L'évolution du marché de l'achat des maisons neuves au Québec décrit une tendance semblable: alors qu'en 1983, 75% des acheteurs étaient âgés de moins de 35 ans, en 1994, le même groupe d'âge ne comptait que pour 54% des acheteurs. Le glissement dans les proportions s'est fait au profit des 35-44 ans et des 45-54 ans (Deschênes et Forest, 1995). Il faut enfin souligner

¹¹⁷. En 1991, les jeunes ménages propriétaires formaient 22,7% et 9,0% de l'ensemble des jeunes ménages à Québec et à Montréal respectivement. En moyenne, 25,9% des jeunes ménages québécois étaient propriétaires de leur logement en 1991 (cf. Chapitre 3).

que le taux de propriétaires chez les jeunes ménages dont le chef est âgé de moins de trente ans a diminué entre 1981 et 1991, la réduction la plus prononcée ayant eu lieu en milieu rural (cf. Chapitre 3). Le PAAPR et le programme AMI ont sans doute atténué la tendance à la baisse pendant les années 1980¹¹⁸. L'absence d'un tel programme québécois au début des années 1990 permet de supputer que les données du recensement de 1996 indiqueront une autre baisse du taux de propriété des jeunes ménages au Québec.

Signe des temps, il se pourrait que les jeunes ayant quitté leur domicile parental à partir des années 1980 demeurent plus longtemps locataires que leurs prédécesseurs. La réaction à l'instabilité qui caractérise dorénavant les situations en emploi et l'inadaptation des mesures gouvernementales en vue de l'accès à la propriété privée risquent donc de créer des inégalités structurelles entre les générations successives¹¹⁹. Dans une société où la propriété privée constitue le mode dominant d'habitation, il se peut que la possession d'un bien de consommation dont la valeur d'investissement procure une certaine sécurité face à l'avenir lointain, notamment pour envisager le moment de la retraite, contribue à créer un nouveau type d'inégalités entre les individus d'une même cohorte ou entre les générations.

¹¹⁸. Lors de la récession du début des années 1980, le taux de propriétaires chez les ménages époux-épouses avec enfant dont le chef était âgé de moins de 35 ans est demeuré stable au Québec. Il est passé de 64,4% à 65,3% entre 1980 et 1986, alors qu'il a diminué dans toutes les autres provinces canadiennes. Le programme d'aide à l'accès à la propriété résidentielle aurait ainsi soutenu le taux de propriété chez les jeunes ménages familiaux (Morin *et al.*, 1988: 51).

¹¹⁹. Il faudra attendre d'autres analyses pour déterminer si le programme fédéral permettant aux ménages de puiser dans leurs RÉER pour l'achat d'une première maison aura joué en faveur des jeunes.

Conclusion

En elles-mêmes, les politiques de logement au Québec répondent peu aux difficultés que rencontrent les jeunes à faible revenu vivant hors famille. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les politiques ont pu contribuer à structurer des espaces pour l'insertion résidentielle autonome des jeunes à partir d'une demande étudiante et de la croissance fulgurante des jeunes ménages pendant cette période. À titre d'hypothèse, nous avançons que cette structuration du marché du logement aurait favorisé l'expression d'un idéal d'autonomie associé à la vie étudiante et caractérisé par une certaine précarité financière et l'accès à un univers de sociabilités juvéniles. L'extension de cette représentation sociale de la jeunesse à un nombre croissant de jeunes, sous l'effet du prolongement de la scolarisation et de la précarisation de l'emploi, aurait été facilitée par la présence physique de logements permettant son expression dans l'espace.

Or, au-delà de cette hypothèse portant sur la structuration matérielle des possibilités, les politiques de logement laissent un vide en ce qui concerne l'accès à l'autonomie des jeunes à faible revenu vivant hors famille. L'absence de jeunes dans les logements sociaux ainsi que l'absence de problématisation de l'insertion résidentielle des jeunes, seraient effet et cause de cette absence de politiques. En ce sens que les politiques pour soutenir l'accès à la propriété des jeunes ménages visent, explicitement ou non, les jeunes familles et les jeunes ayant des revenus plus élevés¹²⁰, ces politiques se situent à plusieurs lieux de ce vide.

¹²⁰. Les jeunes ménages propriétaires sont d'ailleurs très peu nombreux à avoir des taux d'effort élevés (cf. Chapitre 3).

En tenant peu compte de la volonté d'autonomie des jeunes pauvres vivant hors famille, général, les politiques de logement pourraient avoir contribué à structurer deux types d'inégalités. D'une part, la restructuration des politiques de soutien à l'achat d'une maison par le biais de mesures d'épargne personnelle se traduit par l'abandon de mesures de subvention directe aux jeunes ménages et rend l'acquisition d'une propriété résidentielle plus abordable pour les jeunes ménages les plus aisés. Au Québec, la baisse du taux de propriété chez les jeunes ménages familiaux, entre 1981 et 1991, en particulier en milieu rural (cf. Chapitre 3), a probablement été atténuée par les politiques des années 1980. Or, seules les mesures fédérales de garantie d'hypothèque et de recours aux économies de RÉER permettent de faciliter aujourd'hui l'achat d'une maison. Ainsi, dans le contexte général de précarité de l'emploi et de faiblesse des revenus chez les jeunes, l'achat de RÉER en vue de l'accession à la propriété domiciliaire est loin d'être à la portée de l'ensemble de ceux-ci. Quoiqu'il faudra attendre les résultats d'analyses futures, il y a fort à parier que le taux de propriété chez les jeunes ménages aura encore diminué pendant les années 1990, contribuant ainsi à structurer des inégalités entre générations successives au plan de l'investissement.

D'autre part, la juxtaposition des politiques de soutien à l'acquisition d'une propriété résidentielle et du «vide de politiques» pour les jeunes hors famille à faible revenu démontre le caractère dualiste de l'intervention auprès des jeunes. D'un côté, on assiste au soutien de l'État pour des jeunes ménages plus aisés, de l'autre, à un laissez-faire pour les jeunes ayant des revenus plus modestes. Par un effet inattendu - inattendu puisque les politiques visant à favoriser l'achat d'une propriété résidentielle sont principalement motivées par une volonté

de soutenir la relance économique (Prince, 1995: 728-729) et non par le désir de stimuler l'accès à la propriété résidentielle des jeunes ménages à revenu et à niveau d'épargne élevés - l'intervention étatique contribuerait à structurer des inégalités entre jeunes appartenant à une même cohorte d'âge.

3. Les problèmes de définition d'une problématique de l'insertion résidentielle

Plusieurs types d'acteurs sociaux ont une influence sur l'orientation des politiques étatiques. Dans le domaine des politiques sociales liées au logement des jeunes, ceux-ci incluent les politiciens, les institutions étatiques, les groupes de pression et les organismes communautaires. Cependant, à la lumière de l'analyse qui précède, force est de constater que la question du logement des jeunes adultes a très peu retenu l'attention dans la sphère publique. Cela s'explique sans doute en grande partie par la conception que le logement est intrinsèquement lié à la vie familiale et privée dans les sociétés nord-américaines, phénomène auquel n'échappe pas le Québec. L'idée largement répandue que les jeunes devraient avoir recours à la famille d'origine lorsque surgissent les difficultés, une conception relativement limitée du rôle de l'État dans l'accès au logement, ainsi que l'absence de savoirs constitués sur l'insertion résidentielle des jeunes posent obstacle à l'articulation d'un discours cohérent sur l'aspect résidentiel du passage à l'âge adulte des jeunes québécois, discours qui pourrait tenir compte, notamment, de la volonté d'autonomie des jeunes. Un tel discours permettrait peut-être de mieux positionner la question de l'insertion résidentielle des jeunes dans le jeu de l'arbitrage des intérêts sous-jacents à toute formulation de politiques.

L'étude des politiques a révélé non seulement les effets des mesures existantes sur l'autonomie des jeunes et la structuration du passage à la vie adulte, mais aussi cette absence de «problématisation» de la question. Dans cette section, nous suggérons que les savoirs limités des divers acteurs sociaux ainsi que la rigidité des rapports entre la SCHL et la SHQ ont pu contribuer à freiner l'émergence de cette problématique. Cependant, les récentes restructurations des rapports fédéraux-provinciaux liés à l'aide sociale et aux programmes de logement ainsi que le développement de certains savoirs et pratiques pourraient ouvrir la voie à de nouvelles approches permettant de tenir compte de la volonté d'autonomie des jeunes au sein d'une problématique bien constituée de l'insertion résidentielle.

3.1. Savoirs limités des acteurs sociaux

La construction d'un «problème social», au sens sociologique, requiert l'existence d'efforts de reconnaissance et de légitimation sociales. Selon Lenoir, la reconnaissance «suppose l'action de groupes socialement intéressés à produire une nouvelle catégorie de perception du monde afin d'agir sur cette dernière», alors que la légitimation «suppose une véritable entreprise de promotion pour l'insérer dans le champ des préoccupations «sociales»¹²¹ du moment»(1989: 77). À l'égard de la question de l'insertion résidentielle des jeunes, il nous apparaît, d'une part, que cet enjeu est demeuré faible par rapport aux grands objectifs des restructurations politiques (réforme de l'aide sociale et réorientation des politiques de logement), et d'autre part, que les acteurs sociaux qui se sont concentrés sur

¹²¹. Les guillemets sont ceux de l'auteur du texte cité.

ces grandes tendances ont été incapables de formuler une vision cohérente de ce même enjeu. Bref, le problème social n'a pas franchi l'étape de sa formulation.

La réforme de l'aide sociale a donné lieu à une lutte chaudement disputée entre les partisans et les opposants au projet. Dans sa thèse de doctorat, Marc-André Deniger consacre plusieurs pages au rôle des acteurs dans les débats entourant cette refonte du système québécois de la sécurité du revenu (1994: 334-377). L'auteur y suggère que, au moment du débat entourant la réforme, le gouvernement du Québec aurait retenu le discours de représentation des intérêts de la jeunesse articulé par la Commission jeunesse du Parti libéral afin de légitimer l'ensemble de son projet de loi. Cette désignation d'un porte-parole officiel de la jeunesse aurait en grande partie contribué à l'échec de la stratégie syndicale et populaire. Rappelons, toutefois, que ce constat d'échec n'est pas aussi évident que le prétend l'auteur puisque la revendication principale des jeunes a été entendue. En effet, la discrimination en fonction de l'âge a été éliminée par la réforme, ce qu'appelaient de leurs vœux depuis plusieurs années divers regroupements de jeunes¹²².

Lors des débats, les «opposants» se seraient surtout objectés aux propositions principales de la réforme, soit l'extension du critère d'aptitude au travail à tous les bénéficiaires et l'introduction de la notion d'employabilité. Quelques groupes influents parmi

¹²². Un texte, d'ailleurs rédigé par le même auteur, rappelle les événements socio-politiques ayant précédé la réforme, dont certaines actions militantes. En 1983, les participants au Sommet québécois de la jeunesse adoptent une résolution en faveur de la parité de l'aide sociale (Deniger, 1986).

ces opposants auraient dénoncé la pénalité imposée pour le partage du logement ainsi que le principe de la responsabilité financière des parents lors de la Commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale. Ainsi, la *Centrale de l'enseignement du Québec*, la *Confédération des syndicats nationaux*, la *Fédération des femmes du Québec*, ainsi qu'un groupe de pression populaire (*SCRAP-Paradis*) se seraient opposés à ces mesures parce qu'elles heurtaient le *principe* de l'autonomie «en enfonçant les jeunes dans un statut de mineur et en perpétuant la dépendance face à leurs familles» (*ibid.*, p. 377). Or, ces critiques qui se définissent par rapport à la question de l'autonomie demeurent des critiques de principe. Il n'est peut-être pas surprenant qu'elles aient été insuffisantes pour empêcher l'adoption de ces mesures précises.

Au cours des années qui suivent la réforme, ces critiques refont surface. Dans l'*Avis sur la pauvreté des jeunes*, soumis par le *Conseil permanent de la jeunesse* au Premier ministre du Québec en 1993, il est fait mention des mesures concernant la pénalité pour le partage du logement et la responsabilité parentale (Simard et Girouard, 1993: 52-53). Or, tout comme les critiques présentées à l'occasion de la Commission parlementaire en 1988, l'analyse du problème de l'autonomie en regard du logement demeure sommaire et n'engage aucune véritable analyse empirique de la situation des jeunes prestataires concernés. Sur la question de l'aide sociale, l'*Avis* s'attarde plutôt aux grands enjeux qui ont retenu l'attention pendant les débats, s'employant à démontrer l'inefficacité des mesures basées sur la notion du développement de l'employabilité (*ibid.*, p. 54-61). En ce sens, l'absence de savoirs constitués sur l'insertion résidentielle, ainsi que l'importance accordée aux enjeux concernant

l'emploi des assistés sociaux auraient empêché que soit définie une position convaincante sur le rôle de l'aide sociale en rapport avec la situation résidentielle des jeunes.

Sur la question des politiques de logement elles-mêmes, force est de constater que jusqu'à récemment, peu d'acteurs sociaux se sont préoccupés de la manière dont celles-ci entrent en interaction avec l'insertion résidentielles des jeunes. Il existe certes des organismes de revendication pour les droits des mal-logés et des locataires de logements sociaux au Québec, mais ceux-ci n'ont jamais conçu des demandes autour d'une problématique jeunesse. Ces organismes sont principalement regroupés sous les bannières du *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU), de la *Fédération des locataires d'habitation à loyer modiques du Québec* (FLHLMQ), de la *Confédération québécoise des coopératives d'habitation* (CQCH) et de l'*Association des groupes de ressources techniques du Québec* (AGRTQ), dont les interventions font régulièrement la manchette¹²³. Ces trois dernières associations agissent principalement dans le secteur du logement social, soit les HLM et les coopératives d'habitation. Nous avons déjà souligné le fait que très peu de jeunes logent dans ces types de logement; il ne surprend donc pas que ces associations n'articulent aucune revendication spécifique en ce qui concerne les jeunes vivant hors famille. Quant à l'intervention du FRAPRU, elle se déploie en faveur de l'ensemble des ménages à faible revenu et des mal-logés. Outre la revendication visant l'élimination de la pénalité pour colocation à l'aide sociale, la question du logement des jeunes ne constitue pas un enjeu en soi (FRAPRU, 1994: 17-18).

¹²³. Voir, par exemple, Delisle, 1996a et b; Lamon, 1996; et Le Devoir, 1997.

Seul le *Conseil permanent de la jeunesse* (CPJ) a proposé, dans l'*Avis* de 1993, une vision un peu plus élaborée des difficultés de logement des jeunes. Or, en l'absence de données pertinentes sur ces difficultés, celle-ci s'appuie sur une problématique très peu développée où l'on saisit mal l'enjeu des problèmes de l'insertion résidentielle des jeunes pour les politiques de logement (Simard et Girouard, 1993: 66-68). Néanmoins, l'*Avis* du CPJ interroge la capacité des programmes de construction de logement social et des mesures d'aide au logement de répondre aux problèmes de logement des jeunes à faible revenu, en particulier suite à l'interruption de tout nouveau financement fédéral pour la production de logements sociaux (*ibid.*, p. 66-68). Le gouvernement du Québec, propose le rapport, devrait prendre la relève du gouvernement fédéral pour soutenir l'implantation de coopératives d'habitation et de logements gérés par des organismes sans but lucratif et obliger ces derniers à réserver des unités aux jeunes pauvres (*ibid.*, p. 95). En outre, le rapport suggère de s'attarder aux besoins en logement plus particuliers des jeunes ayant des difficultés psychosociales aiguës et ceux venant s'installer dans les grandes villes du Québec (*ibid.*). Or, l'absence de données sur la situation de logement des jeunes pose un obstacle de taille à la construction de l'argument et à la légitimation des recommandations d'intervention qui en découlent.

Les limites posées à la légitimation politique de la question de l'autonomie résidentielle des jeunes peuvent aussi être attribuées à la rigidité des structures politiques. Au milieu des années 1990, une observatrice du domaine de l'habitation au Québec s'interroge sur l'inadéquation entre, d'une part, les transformations sociales faisant apparaître des

problèmes de logement chez certaines catégories de la population en croissance (les familles monoparentales et les personnes vivant seules) et, d'autre part, le marché du logement et les aides gouvernementales (Séguin, 1994: 79). Pour certains, l'immobilisme relatif en matière de politique de logement serait redevable à un gain de popularité de l'idéologie néo-conservatrice (Mishra, 1990: 109). Or, si ce facteur peut avoir une certaine importance, il n'en demeure pas moins que les arrangements institutionnels entre la SCHL et la SHQ n'étaient pas propices à saisir les changements sociaux en cours.

Dès le milieu des années 1980, la pression des provinces en faveur d'un accroissement de leurs pouvoirs dans le champ du logement ainsi que le climat d'austérité budgétaire adoucissent quelque peu l'attitude centralisatrice de la SCHL, qui cède le pas à une ère de soi-disant «accommodement fédéral» (Banting, 1990). Tel que nous l'avons précédemment indiqué, la nouvelle politique fédérale de 1985 annonce que tous les programmes financés conjointement avec les provinces pourront être administrés dorénavant par ces dernières, ce qui amène la SHQ à abandonner certains de ses programmes liés au développement du logement social (*Logipop, Loginove*) et à centrer ses activités sur ces programmes conjoints. Or, en retour du financement fédéral pour les programmes gérés par les provinces, la SCHL exige des négociations annuelles avec chacune de ses contreparties provinciales afin de déterminer l'orientation des programmes. Ces négociations se déroulent entre hauts fonctionnaires et demeurent inaccessibles au public, aux acteurs sociaux et aux groupes de pression dans le domaine du logement (*ibid.*, p. 152). Ainsi, en l'absence de savoirs au sein des institutions étatiques sur la question de l'insertion résidentielle des jeunes,

il n'est pas surprenant que les jeunes vivant hors famille n'aient jamais été ciblés par les politiques de logement pendant les années 1980 et 1990. Dans ce contexte, l'inadéquation entre les transformations sociales en habitation et les politiques gouvernementales serait attribuable - à tout le moins partiellement - à la faible porosité du processus de formulation des politiques de logement par rapport à l'émergence de nouveaux types de pauvreté au cours de ces deux décennies.

En résumé, les savoirs constitués sur le logement des jeunes paraissent faibles, voire quasi-inexistants. En conséquence, lorsque les «problèmes» de l'insertion résidentielle sont soulevés par des acteurs qui cherchent à obtenir une action politique dans un secteur donné, les demandes s'appuient soit sur des arguments de principe, soit sur des données disparates. S'ajoutent à cette difficulté de la construction du problème social, le faible nombre de groupes sociaux s'en préoccupant et l'absence de rapport de pouvoir efficace permettant de l'insérer sur l'échiquier des préoccupations socio-politiques du gouvernement. Ainsi, l'absence de «définisseurs» s'explique tant par l'absence de savoirs que l'absence d'acteurs sociaux pouvant imposer la question de l'insertion résidentielle des jeunes comme «problème social» à des institutions étatiques qui, comme nous l'avons montré, structurent et véhiculent leurs propres représentations de la jeunesse.

3.2. Vers de nouveaux horizons?

La situation que nous venons de décrire sera peut-être appelée à changer sous peu. Au cours des trois ou quatre dernières années, d'importants changements institutionnels

ouvrent la porte à de nouvelles approches. Celles-ci germent depuis peu dans le processus de réforme de l'aide sociale et dans la réorientation des politiques québécoises de logement. De plus, il s'est constitué de nouveaux savoirs sur l'insertion résidentielle des jeunes qui permettraient aux institutions étatiques d'en être saisis.

3.2.1. L'aide sociale

En mai 1995, le gouvernement du Québec amorçait un processus de réforme du système québécois de la Sécurité du revenu en mandatant un comité externe d'experts pour évaluer le système et proposer une réforme. Les deux rapports produits par le comité présentent une vision différente du rôle de l'aide sociale face aux jeunes prestataires. Prenant acte des difficultés particulières que présente l'inscription à l'aide sociale au moment où se déroule normalement l'insertion sur le marché du travail, les rapports préconisent un traitement différencié des jeunes prestataires. D'un côté, le rapport majoritaire propose que les jeunes de moins de 25 ans reçoivent une «allocation d'insertion» en plus d'une prestation de base minimale (Bouchard, Labrie et Noël, 1996: 156-162). Cette allocation serait conditionnelle à l'établissement d'un «plan d'insertion sociale et professionnelle» menant à l'insertion en emploi. Le montant total de la prestation demeurerait à parité avec les 25 ans et plus.

De l'autre côté, le rapport minoritaire propose d'abord que l'ensemble des prestataires aptes au travail s'inscrivant à l'aide sociale soient évalués selon les efforts réels consentis pour devenir autonomes financièrement (Fortin et Séguin, 1996: 66-70). Un verdict

positif les rend éligibles aux prestations et aux programmes d'aide sociale disponibles. Un verdict négatif entraîne l'obligation de participer à un programme de formation visant l'insertion en emploi. Le refus de participer est sanctionné par l'exclusion de l'aide sociale. Quant aux jeunes de 18 à 24 ans, le rapport propose un retour à la situation d'avant 1988 en abaissant le niveau de leur prestation en deçà de celui des adultes. Enfin, soulignons que les deux rapports proposent l'élimination de la pénalité pour partage de logement et le maintien de la mesure d'évaluation de la contribution parentale¹²⁴.

Les intentions gouvernementales en matière de réforme de l'aide sociale ont été rendues publiques en 1997 (MSR, 1997) et s'inspirent des deux rapports présentés. Elles se structurent autour de l'idée d'un contrat entre l'État et les individus selon lequel les prestataires devront accepter de se définir un «parcours individualisé d'insertion» au marché du travail sous peine de réduction de leur prestation. En retour, l'État s'engage à conseiller et approuver les parcours, la responsabilité de créer des emplois étant renvoyée aux collectivités locales, notamment au secteur de l'économie sociale (*ibid.*, p. 38-40). Selon les propositions, les jeunes seraient les premiers visés dans le processus graduel d'implantation des parcours, ce qui permettrait par la suite d'évaluer le système avant d'en élargir l'application (*ibid.*, p. 52). Les jeunes ne formeraient pas la cible exclusive des mesures punitives en cas de refus d'entreprendre un parcours. Celles-ci imposeraient une pénalité

¹²⁴. Notons que Fortin et Séguin proposent aux jeunes une prestation réduite de 100\$ afin de «réduire l'avantage financier à être à l'aide sociale plutôt qu'à poursuivre des études» (1996: 28). Ce montant équivaut à la pénalité actuelle pour une situation de partage de logement. Les auteurs proposent aussi de renforcer l'application de la mesure de la contribution parentale.

financière de 150\$ par mois pendant 12 mois (*ibid.*). Les propositions de réforme ne font pas mention de la pénalité pour le partage de logement, ni de la mesure d'évaluation de la contribution parentale, indiquant que ces règlements seraient maintenus.

Ces propositions de réforme laissent donc entier le problème de l'autonomie en regard de l'insertion résidentielle des jeunes prestataires de l'aide sociale en prolongeant la mesure de réduction de la prestation en cas de colocation et les critères d'accès au statut d'adulte ayant été adoptés lors de la réforme de 1988. La reconnaissance de ce statut socio-politique d'adulte ne passerait toujours pas par le départ du foyer familial, l'insertion résidentielle ne figurant pas parmi les situations permettant d'accorder l'aide sans évaluation de la contribution parentale.

3.2.2. Les politiques de logement

La réorientation des politiques québécoises d'habitation a été définie à la suite du désengagement de la SCHL du champ du logement social (SHQ, 1997). À partir de 1989, le gouvernement fédéral s'est progressivement désengagé du financement en matière de logement social. En 1994, il s'est retiré de toute nouvelle intervention et, en 1996, il a annoncé son désir d'abandonner la gestion du logement social au profit des provinces. Ce retrait implique une restructuration du côté de la SHQ qui, dans ses propres interventions depuis le début de la décennie, s'est montrée sensible à l'évolution de certaines problématiques nouvelles, telles que la situation des femmes et celle des familles monoparentales, des personnes vivant seules et des populations immigrantes. Cet intérêt s'est

généralement limité à la production de rapports à caractère scientifique visant à faire le point sur la situation de logement de chacun de ces groupes¹²⁵.

Sur le plan de l'intervention, la SHQ s'est doté un nouveau plan d'action dont les principales initiatives concernent l'intégration des programmes *Logirente* et de l'allocation-logement du ministère de la Sécurité du revenu en un nouveau programme d'allocation-logement unifiée destiné à des ménages à faible revenu (et non seulement aux prestataires de l'aide de dernier recours), ainsi que la création d'un fonds québécois de logement social pour la construction d'environ 1 800 unités de logement social en 1997 (SHQ, 1997: 16). La décentralisation des activités de gestion du logement social vers les municipalités régionales et locales, ainsi que le développement de partenariats avec le milieu communautaire sont d'autres pistes que se promet de suivre la SHQ (*ibid.*, p. 19-20). Elle cherchera aussi à obtenir du gouvernement fédéral la gestion des activités en assurances hypothécaires, en garanties de titres hypothécaires, et en recherche et statistique, lesquelles activités donnent beaucoup de visibilité à la SCHL et lui permettent de maintenir un levier de pouvoir certain sur les politiques de logement.

Dans un contexte de persistance du chômage, de précarité en emploi et d'apparition de «nouvelles pauvretés», le retrait de la SCHL du champ du logement présente une occasion de restructuration du champ d'intervention de la SHQ, qui devient progressivement maître

¹²⁵. À titre d'exemple, on consultera les rapports de Roberge (1991) et de Dansereau et Séguin (1995).

d'oeuvre des politiques de logement au Québec. La création du programme *Allocation-logement unifiée* fait suite à une recommandation du rapport majoritaire du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu (Bouchard, Labrie et Noël, 1996: 187). Ce nouveau programme intégré tente de tenir compte de la faiblesse du revenu d'un ensemble de ménages. En ce sens, la mesure permet de jeter un pont entre l'aide sociale et la situation des faibles salariés, facilitant ainsi la transition de l'aide sociale vers le marché du travail.

Malgré des taux d'effort élevés, les jeunes vivant hors famille ne constituent pas une clientèle ciblée par ce nouveau programme. Ils ne sont pas non plus concernés par les orientations et le plan d'action de la SHQ. Il reste à voir si la réorientation permettra de rendre le processus de façonnement des politiques plus perméable aux nouvelles réalités, et si elle pourra répondre éventuellement aux inadéquations relevées par les observateurs, les groupes de représentation et les organismes communautaires, notamment en ce qui concerne les jeunes.

3.2.3. De nouveaux savoirs...

Depuis quelque temps, certains efforts ont été consacrés à la constitution de savoirs sur l'insertion résidentielle des jeunes. Ceux-ci ont d'abord été développés par des organismes communautaires et, par la suite, par les institutions étatiques chargées de la production de politiques de logement.

Les organismes communautaires s'occupant de la question du logement des jeunes peuvent être divisés en deux groupes: ceux, plus nombreux, se préoccupant des difficultés de logement de jeunes aux prises avec des problèmes aigus tels que l'itinérance, la toxicomanie, et l'isolement; et ceux qui, s'attardant à la problématique plus vaste de la pauvreté, intègrent dans leurs interventions des considérations sur les structures du marché du travail et du logement et les migrations des jeunes. Ces organismes ne sont pas organisés en groupes de pression ou de revendication en faveur de politiques concernant l'insertion résidentielle des jeunes. Or, comme leurs pratiques sont enracinées dans le local et le quotidien, elles mettent parfois en lumière des besoins dont l'ensemble de la société n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance. En ce sens, ces organismes peuvent contribuer à fonder des champs d'intervention et à structurer des savoirs sous-jacents au processus de construction de «problèmes sociaux».

Depuis le début des années 1980, le nombre de ressources pour jeunes sans-abri s'est multiplié au Québec, la réponse communautaire au problème de l'itinérance ayant d'abord été de créer plus de maisons d'hébergement temporaire et de services pour les jeunes itinérants. Plus rares sont les organismes communautaires en hébergement tenant compte, au-delà du problème de l'itinérance des jeunes, des liens entre les difficultés de logement des jeunes, le marché du travail et la structure du marché du logement. Depuis le début des années 1990, des organismes tels que *Le Foyer des jeunes travailleuses et travailleurs (FJT)* et *l'Auberge communautaire du Sud-Ouest* à Montréal et, à Québec, le *Centre Jacques-*

Cartier ont mis sur pied des programmes visant à stabiliser les conditions de logement des jeunes et à favoriser leur insertion sur le marché du travail.

La perspective d'intervention de ces organismes est ancrée dans la reconnaissance que l'atteinte de l'autonomie est affectée par les difficultés qu'entraînent les restructurations du marché du travail et les obstacles encourus pour se loger convenablement. L'exemple du *FJT* est éclairant à cet égard. Afin de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes, cet organisme offre aux 16 à 25 ans des services de maintien en emploi et des chambres-cuisinette dans un environnement où vivent d'autres jeunes. Au-delà de l'aide au logement et à l'emploi, il permet aux jeunes se sentant isolés ou arrivant des régions à l'extérieur de Montréal de trouver un lieu de rencontre et de soutien, bref de participer aux sociabilités qui caractérisent un mode de vie «jeune». Après trois années d'opération (1993-1996), une étude révèle que 82 % des jeunes ayant eu recours au *FJT* avaient réussi à s'installer en logement autonome et à devenir actifs sur le marché du travail (Deschamps, 1996).

En faisant en quelque sorte écho à ces pratiques sociales novatrices, les sociétés d'État s'occupant du logement aux niveaux fédéral et provincial ont, quant à elles, décidé d'étudier la question de l'insertion résidentielle des jeunes. Cet intérêt manifesté par la SHQ et la SCHL pour la question du logement des jeunes est récent et témoigne sans doute de la réorientation des programmes de chacune des sociétés¹²⁶. Depuis l'automne 1996, ces deux

¹²⁶. Il faudrait consacrer une analyse détaillée à l'émergence soudaine de la préoccupation politique pour l'habitation des jeunes, préoccupation qui, au premier regard, semble aussi attribuable au développement d'une stratégie fédérale à l'égard des jeunes.

organismes ont commandité des analyses statistiques sur la question et ont activement participé à l'organisation de colloques portant sur la thématique du logement des jeunes¹²⁷.

Notons enfin que le colloque organisé par des organismes québécois a été l'idée du FJT et qu'il en a largement assuré l'organisation. Cela vient souligner l'importance du rôle que jouent les organismes communautaires dans la constitution de savoirs sur l'insertion résidentielle et, partant, dans la construction d'un problème social autour de cette question. Il faudra attendre encore quelque temps pour mesurer les effets de la constitution de ces savoirs pratiques, intellectuels et administratifs sur les politiques sociales affectant le logement des jeunes vivant hors famille.

CONCLUSION

L'évolution chronologique des politiques sociales affectant le logement des jeunes suit de près les phases de développement de l'État-providence canadien. Les récentes propositions québécoises de restructuration de l'aide sociale et des politiques de logement font suite à une période de désengagement financier et d'accroissement du caractère sélectif

Rappelons que le discours du trône fédéral de 1996 identifiait les jeunes comme l'un des trois axes principaux du plan d'action gouvernemental.

¹²⁷. Comme il a été expliqué au premier chapitre, l'analyse des données statistiques au chapitre trois provient d'un rapport de recherche préparé pour la SHQ (Molgat, 1997a). Une analyse des données canadiennes devrait être publiée à l'automne 1998 par la SCHL. Quant aux colloques, il s'agit du *Colloque des prix d'excellence en habitation de la SCHL - Partager les réussites: le logement pour les jeunes*, tenu à Montréal en octobre 1997 et de *J'accroche l'avenir: colloque national sur la réalité des jeunes en emploi*, tenu aussi à Montréal en avril 1998.

et résiduel des programmes, amorcée dès le milieu des années 1980. Ce chapitre a particulièrement mis en évidence les effets inattendus des politiques sociales affectant le logement des jeunes, par exemple ceux des contraintes imposées à la volonté d'autonomie des jeunes prestataires d'aide sociale en regard de l'insertion résidentielle et ceux de la création des possibilités matérielles d'atteindre l'autonomie résidentielle par le financement de la construction de résidences étudiantes et de logements locatifs abordables de petite taille pendant les années 1960 et 1970. Il a aussi révélé l'absence de problématisation permettant de structurer des demandes et des revendications visant à atténuer les difficultés actuelles associées à l'insertion résidentielle. Il n'est pas acquis que les propositions nouvelles d'intervention du ministère de la Sécurité du revenu et de la SHQ annoncent un changement de cap en ce qui concerne l'insertion résidentielle des jeunes vivant hors famille. Or, il se pourrait que cette question soit en voie de se transformer en «problème social», au sens sociologique du terme, ce qui permettrait d'ouvrir de nouvelles approches d'intervention.

Nous avons montré que les politiques concernant la période couverte par cette recherche - de 1981 à 1991 pour l'analyse des données statistiques et 1995 pour les entrevues¹²⁸ - auraient favorisé le développement de trajectoires dualistes d'entrée dans la vie adulte. Du point de vue de la question de l'insertion résidentielle autonome des jeunes, les politiques ne visent que les jeunes se retrouvant au sein de familles. Les jeunes vivant hors

¹²⁸. Rappelons que nous avons reconstitué les trajectoires socio-professionnelles des jeunes. Les moments de départ du foyer d'origine remontent jusqu'en 1990 ou plus pour certains interviewés. Ainsi, pour 16 d'entre eux, le premier départ du foyer familial avait eu lieu au moins cinq années avant la date de l'entrevue.

famille se trouvent donc face à un vide de politiques. Or ce n'est pas seulement cette division «famille / hors famille» qui structure une forme de dualité dans la quête de l'autonomie. Il faut aussi y ajouter une division selon les catégories socio-économiques que visent les divers programmes, mesures et règlements affectant l'insertion résidentielle des jeunes.

En généralisant, nous pouvons affirmer que les politiques liées au logement des jeunes atteignent, d'une part, les jeunes célibataires inscrits à l'aide sociale ou dont les parents sont assistés sociaux, d'autre part, les jeunes ménages familiaux ayant suffisamment de ressources financières pour envisager l'achat d'une propriété résidentielle¹²⁹. Ces deux sphères d'intervention sont non seulement hermétiques l'une par rapport à l'autre, mais sont séparées par une absence importante de politiques.

La première sphère concerne les jeunes les plus pauvres, ceux-là inscrits à l'aide de dernier recours. Quoique les mesures de l'aide sociale aient été proposées dans l'intention d'encourager les études ou d'assurer le maintien des solidarités familiales, elles peuvent comporter une part d'effets non voulus. Dans un contexte où l'école et le marché du travail semblent mal adaptés ou incapables de fournir des voies de formation et de travail valorisantes, la logique de l'incitation financière à la poursuite des études peut contribuer à fragiliser les relations familiales et à susciter un départ précipité du foyer familial sans que

¹²⁹. Cette affirmation ne tient pas compte du nouveau programme *Allocation-logement unifiée*, qui est destiné à toutes les familles à faible revenu ayant au moins un enfant et aux ménages à faible revenu dont le principal soutien est âgé de 58 ans et plus. Nous ne le considérons pas dans l'analyse puisqu'il a été implanté en 1997.

soient assurés les soutiens à l'insertion résidentielle. Des effets inattendus semblables peuvent se produire lors de l'évaluation de la contribution parentale. Quant à la pénalité imposée pour le partage du logement, cette mesure aurait des effets négatifs sur l'accès à l'autonomie des jeunes prestataires d'aide sociale, en posant un obstacle important à la possibilité de stabiliser les conditions de base de l'existence par la pratique de la colocation. Dans tous les cas, ces mesures imposent une logique d'incitation financière à des logiques relationnelles, contribuant parfois à miner la qualité de la relation, voire même à empêcher que se développent et se maintiennent des formes de soutien qui peuvent y être rattachées. Au chapitre précédent, nous avons montré l'importance des solidarités familiales et de pairs dans le processus de l'acquisition de l'autonomie. En tenant peu compte de la complexité relationnelle de ce processus, l'aide sociale aurait de puissants effets «individualisants» sur les jeunes prestataires, effets qui formeraient autant de contraintes à l'insertion résidentielle.

On retrouve dans l'autre sphère les programmes destinés aux jeunes ménages qui veulent accéder à la propriété privée. Pendant les années 1980, les programmes québécois d'aide à l'achat d'une maison ont visé les jeunes familles. Ils ont été suivis, au début des années 1990, par le règlement fédéral permettant aux ménages de puiser dans leurs RÉER afin de financer la mise de fonds pour l'achat d'une première propriété résidentielle. Or, les programmes québécois sont principalement venus en aide aux ménages familiaux plus aisés (MHPC, 1984: 72), alors que la mesure fédérale ne permet qu'aux individus ayant acheté des RÉER d'en profiter. Ces programmes ont donc largement profité aux jeunes ménages ayant un niveau de ressources élevé. En ce sens, l'ensemble des politiques sociales affectant le

logement des jeunes a un caractère dualiste. D'un côté, elles proposent aux jeunes les plus pauvres certaines mesures dont les effets peuvent être contraignants du point de vue de l'acquisition de l'autonomie; de l'autre, elles offrent aux jeunes ménages les plus aisés un coup de pouce financier pour l'accession à la propriété résidentielle.

Ces politiques ont un effet dualisant sur le processus de l'insertion résidentielle des jeunes, mais ne sauraient affecter toutes les trajectoires. C'est que le vide de politiques situé entre les deux extrémités de l'intervention étatique laisse à la situation en emploi, au niveau de revenu et au jeu des solidarités familiales et de pairs le soin de déterminer l'orientation de ce processus. Son aboutissement dépendrait alors avant tout du degré de réussite de l'insertion professionnelle et de l'efficacité des solidarités. En ce sens, les jeunes à faible revenu vivant hors famille peuvent parfois tirer leur épingle du jeu et parfois en sortir perdants. Le vide de politiques est donc partiellement comblé par les soutiens de la sphère privée lorsque la situation en emploi se fragilise, ce qui empêche que l'insertion résidentielle devienne un processus complètement dualisé. Or, lorsque les aides étatiques sont absentes pour les jeunes à faible revenu n'ayant pas accès aux ressources familiales ou de pairs, leurs trajectoires risquent de basculer et de mener à l'aide sociale, voire, dans certains cas, à l'itinérance. Ici, l'apparente neutralité du vide de politiques se transforme en contrainte puisqu'il n'y a plus de ressources pour stabiliser le logement, sauf le recours à l'aide sociale.

Enfin, nous avons démontré que les politiques sociales affectant le logement des jeunes ne tiennent pas compte de la volonté d'autonomie en regard de l'insertion

résidentielle. Qui plus est, ces politiques se fondent sur des problématiques et des enjeux autres que celle de l'insertion résidentielle des jeunes, ce qui explique à la fois les effets «non voulus» sur l'accès à l'autonomie de certaines catégories de jeunes et l'absence de politiques pour répondre aux difficultés de certaines autres catégories de jeunes. Les pratiques communautaires, les études et les colloques des dernières années ont permis de faire ressortir les éléments d'une problématique complexe de l'insertion résidentielle où se trouvent réunis les divers éléments du passage à la vie adulte et où figure de façon centrale le processus menant, après le départ du foyer familial, à l'installation autonome en logement. Or, les nombreuses trajectoires résidentielles qui se structurent entre l'itinérance et l'accès à la propriété, dont bon nombre se déroulent sous le poids de la faiblesse des revenus, n'ont pas à ce jour retenu l'attention des gouvernements. La structuration de l'insertion résidentielle des jeunes en «problème social» se réalisera-t-elle et, le cas échéant, comment les acteurs politiques et institutionnels y réagiront-ils?

CONCLUSION

1. Une recherche qui appelle des suites

Cette recherche exploratoire portant sur l'insertion résidentielle des jeunes ménages et de celle des jeunes pauvres vivant hors famille en milieu urbain dans un contexte de restructuration socio-économique comporte certains apports théoriques pour l'étude de la jeunesse et ouvre des perspectives nouvelles pour la recherche. Au cours des chapitres précédents, nous avons mis deux hypothèses à l'épreuve, la première voulant que l'autonomie constitue le principe structurant de l'insertion résidentielle des jeunes québécois, la seconde postulant que les politiques gouvernementales ne tiennent pas compte de cette volonté d'autonomie dans le processus de l'insertion résidentielle.

La première hypothèse se trouve partiellement confirmée par l'analyse des statistiques concernant les jeunes ménages (cf. Chapitre 3) et des entrevues de type qualitatif menées auprès de jeunes pauvres vivant hors famille dans les deux grands centres urbains du Québec. Ainsi, nous avons démontré que si l'autonomie en regard de l'insertion résidentielle continue d'être valorisée par les jeunes, ce dont témoigne notamment la proportion croissante de jeunes vivant hors famille malgré un contexte économique peu favorable à ce mode de vie, la volonté d'autonomie, elle, est constamment assujettie aux contraintes et aux mécanismes de soutien qui en limitent ou en facilitent la réalisation. Cette dynamique de l'autonomie et de la contrainte est surtout évidente chez les jeunes pauvres vivant hors famille que nous avons interviewés. Elle produit de nouvelles manières de réaliser l'autonomie associée à la vie adulte que nous résumons aux pages suivantes. Cependant, nous ne saurions affirmer que ces nouvelles modalités concernent l'ensemble des jeunes puisqu'elles^{ne} concernent^{que} les jeunes

qui ont accepté de participer à cette recherche. Les hypothèses que nous émettons devront donc être soumises à des procédés de vérification qui porteraient, par exemple, sur l'insertion résidentielle des jeunes ayant des revenus plus élevés ou celle des jeunes choisissant de former un ménage familial.

Quant à la seconde hypothèse, l'analyse des politiques gouvernementales affectant l'insertion résidentielle révèle qu'elles ne tiennent pas compte de la volonté d'autonomie des jeunes. Cette état des choses s'explique par le fait que l'insertion résidentielle des jeunes n'a jamais fait directement l'objet de ces politiques. Avant tout, l'analyse révèle l'absence d'un processus de construction du «problème social» - au sens sociologique du terme - de l'insertion résidentielle des jeunes, absence justifiée par le manque de données et d'organismes de pression prêtant intérêt à cette problématique, mais aussi par la faible porosité du processus étatique de définition des priorités en matière d'habitation. Cette situation n'empêche pas que les politiques gouvernementales entraînent des effets sur l'autonomie de certaines catégories de jeunes - notamment ceux inscrits à l'aide sociale et ceux ayant suffisamment de ressources pour envisager l'achat d'une maison - et, plus largement, contribuent à structurer le passage à la vie adulte. Récemment, certaines pratiques d'organismes communautaires ainsi qu'une certaine ouverture des sociétés d'État canadienne et québécoise oeuvrant en habitation indiqueraient un regain d'intérêt pour la question de l'insertion résidentielle des jeunes. Mèneront-elles à un processus de construction de cette problématique, voire au développement de solidarités collectives qui en tiendraient compte?

Au cours de la thèse, nous avons proposé des éléments d'analyse qui serviront maintenant à dégager trois propositions concernant les études qui portent sur le déroulement du passage à la vie adulte. La première proposition concerne la théorie sociologique de l'«entrée dans la vie adulte», telle que proposée par Olivier Galland (1991; 1996). À la lumière des analyses présentées dans la thèse, nous énonçons l'hypothèse que l'insertion résidentielle autonome des jeunes québécois n'occupe pas seulement une place égale à l'entrée sur le marché du travail et la formation d'une union conjugale dans le passage à la vie adulte, mais qu'elle constitue désormais le marqueur du passage à la vie adulte. La deuxième proposition reprend les notions d'autonomie et de contrainte pour suggérer que, si l'étude de la jeunesse vise à faire ressortir les nouveaux modes de construction de cette période de la vie, elle ne peut faire l'économie de la mise en perspective des valeurs des jeunes en relation avec les restructurations socio-économiques. Enfin, la dernière proposition se base sur le type de résultats obtenus par l'étude du déroulement des trajectoires des jeunes et concerne l'application des théories de la modernité avancée (Beck, 1993; Giddens, 1984, 1991). À notre avis, l'application de ces théories doit à la fois s'attarder à la manière dont les trajectoires renferment les logiques de la construction du passage à la vie adulte (logique d'analyse interne) et se préoccuper de l'aboutissement des trajectoires du passage à l'âge adulte (logique d'analyse externe). Cette méthode permettrait de proposer une analyse nuancée sur la question des déterminismes socio-économiques du passage à la vie adulte. En étayant ces trois propositions, nous identifions certaines pistes de recherche et d'application des connaissances qui peuvent servir de guide dans les champs scientifiques et de l'intervention en ce qui concerne l'insertion résidentielle.

1.1. L'insertion résidentielle autonome, marqueur du passage à la vie adulte...

Dans un article récent, Olivier Galland présente les éléments principaux de l'approche de l'«entrée dans la vie adulte» dont il est le théoricien (1996¹³⁰). À partir de l'étude de deux axes de transition, celui de l'école au travail et celui du foyer d'origine à la vie en couple, l'auteur soutient, d'une part, que les jeunes Français atteignent de plus en plus tardivement les seuils de l'entrée en emploi et de la vie conjugale, d'autre part, que ces seuils sont devenus «asynchrones». C'est en particulier la déconnexion des seuils qui conduirait au découpage en trois «séquences» de la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte. La première séquence, la post-adolescence, irait de la fin de la scolarité au départ de chez les parents. La deuxième, celle de la jeunesse, se déroulerait entre le moment du départ du foyer familial et celui de l'installation en vie de couple. Enfin, la dernière séquence, nommée «pré-adulte», serait constituée par la période comprise entre la formation d'un couple stable et la naissance d'un enfant. L'entrée dans la vie adulte est ainsi complétée, l'«accès à un plein statut d'adulte n'étant parachevé qu'avec l'entrée dans un rôle parental» (*ibid.*, p. 42).

Dans ce projet de recherche doctorale, nous sommes partis de la thèse générale de Galland sur la déconnexion et le report des seuils, afin de développer l'analyse d'un axe supplémentaire - ou plutôt «enfoui» dans l'axe matrimonial -, celui du passage du logement familial au logement autonome, selon une perspective d'«insertion», telle que nous l'avons définie au premier chapitre. Cette analyse, fondée sur le cas des jeunes québécois, nous

¹³⁰. Une théorie de «l'entrée dans la vie adulte» a été proposée par Oliver Galland pour la première fois en 1984. Elle a été reprise dans plusieurs des écrits de l'auteur, notamment à l'occasion d'un livre en 1991 (Galland, 1984 et 1991).

conduit à énoncer l'hypothèse que *l'insertion résidentielle autonome constitue aujourd'hui le marqueur du passage à la vie adulte.*

Cette proposition prend d'abord son sens par le développement d'une logique «à rebours». En partant du constat du report et du «flou» de la conjugalité, et aussi de la précarisation du rapport au travail et de l'affaiblissement du revenu des jeunes, il ne resterait qu'un seul marqueur clair du passage à la vie adulte, celui de l'insertion en logement autonome. Les données statistiques et les écrits scientifiques au Québec viennent appuyer le développement de cette logique analytique qui a d'importantes conséquences pour l'étude de la jeunesse actuelle. En ce sens, notre hypothèse mériterait d'être soumise à d'autres analyses rigoureuses du passage à la vie adulte au Québec. Elle pourrait ensuite être appliquée à l'étude de la période de la jeunesse d'autres sociétés.

Du côté de la conjugalité des jeunes québécois, les données statistiques de 1981 à 1991 font état de la forte croissance du célibat et des unions libres chez les jeunes de 20-24 ans et de 25-29 ans. S'attardant au phénomène de la formation des jeunes couples au Québec, Léon Bernier évoque «la diversité des situations des couples en union libre, qui représente, par rapport au degré d'engagement dans le couple, un continuum pouvant aller d'un extrême à l'autre» (1996: 52). L'analyse que l'auteur consacre ensuite au «processus de l'intégration conjugale» donne à voir qu'il peut être retardé en raison de projets scolaires et professionnels ou qu'il peut connaître des ratés parce que le «lien affectif» unissant les couples n'est pas suffisamment entretenu. Compte tenu de ces éléments, il n'est pas

surprenant de constater que l'âge moyen des femmes québécoises à la première naissance n'a cessé de croître au cours de cette décennie, passant de 25,5 ans en 1981 à 26,1 ans en 1991 (Duval, 1997: 7, à partir de données calculées par Duchesne, 1994 et 1996). Ces constats démontrent, d'une part, la difficulté croissante d'identifier le moment de la formation «stable» des couples, d'autre part, que le report et le flou de la constitution du couple, ainsi que le report de la première naissance, positionneraient le début et la fin de la séquence «pré-adulte» de Galland à n'importe quel moment au cours de la vingtaine. De surcroît, plusieurs québécois atteindraient la trentaine sans même avoir franchi le seuil fatidique de la «jeunesse», puisque toujours célibataires. Les hommes sont sans doute plus nombreux à se trouver dans cette situation puisque, chez les 25-29 ans en 1991, environ 45% des hommes sont célibataires, alors que moins de 30% des femmes le sont¹³¹. En somme, l'idée que le «plein statut d'adulte» se définit uniquement par l'entrée dans la parentalité apparaît quelque peu décollée de la réalité québécoise.

Selon la thèse de Galland, le passage à la vie adulte serait aussi caractérisé par l'obtention d'un emploi stable. Or, les données permettant de définir le rapport au marché du travail démontrent la précarisation des situations d'emploi (plus de travail à temps partiel ou à contrat, emplois non-protégés, taux de chômage élevés, intermittence en emploi) et la baisse du revenu réel des jeunes (cf. Chapitre 3). Comme pour la conjugalité, il est devenu difficile d'isoler le moment de l'entrée stable ou permanente sur le marché du travail aux fins

¹³¹. Ces pourcentages ont été calculés à partir des données utilisées pour préparer les Graphiques 3 et 4, présentés au Chapitre 3.

d'une approche qui vise à définir des seuils temporels de l'entrée dans la vie adulte. L'obtention d'un emploi peut avoir lieu très tôt, pendant que les jeunes sont aux études secondaires et qu'ils habitent encore chez leurs parents. D'un autre côté, la stabilité en emploi peut survenir très tard, voire pas du tout. Ceci a comme conséquence d'éroder l'importance de l'insertion professionnelle stable dans l'acquisition de l'autonomie des jeunes. Ce n'est pas que le travail n'a plus sa place ou qu'il n'est pas considéré important par les jeunes, mais plutôt qu'il perd de sa signification pour l'étude du passage à la vie adulte.

L'analyse de l'insertion résidentielle des jeunes québécois a révélé l'importance de cet aspect du passage à la vie adulte dans un contexte où le flou et l'incertitude gagnent le rapport à l'emploi et le processus de formation des couples. Il a été surprenant de constater la progression des jeunes ménages non-familiaux au Québec entre 1981 et 1991 (cf. Chapitre 3) et cela, malgré les difficultés financières croissantes qui marquent ces types de ménages. Ainsi, si les jeunes sont proportionnellement moins nombreux à habiter hors du foyer familial en 1991 qu'au début de la décennie précédente, ceux qui ont quitté sont de plus en plus nombreux à vivre dans des ménages non-familiaux. Ces types de ménages sont même devenus beaucoup plus nombreux dans les deux agglomérations urbaines du Québec où ils représentent maintenant plus de 50% des jeunes ménages. Aux yeux des jeunes, la possibilité de maintenir un logement autonome ne constituerait-elle pas la mesure la plus importante du passage à la vie adulte? Comme nous l'avons montré à propos des jeunes pauvres vivant hors famille au Chapitre 4, la capacité de se maintenir en logement ferait appel aux revenus d'emploi, bien sûr, mais aussi aux solidarités familiales, amicales, étatiques et

communautaires lorsque ces revenus viennent à manquer ou sont insuffisants pour soutenir l'autonomie. Rappelons que les solidarités peuvent aussi comporter une part de contraintes, ainsi que nous l'avons relevé à propos de l'aide des familles et des organismes communautaires (cf. Chapitre 4) et des mesures étatiques (cf. Chapitre 5).

En dirigeant le faisceau d'analyse sur les entrevues menées auprès des jeunes à faible revenu vivant hors famille, il nous est apparu que l'autonomie se mesure d'abord par rapport au foyer d'origine. Quitter ses parents pour s'installer en appartement semble fortement motivé par la valeur de l'autonomie, en particulier chez les jeunes femmes, et, lorsque ce n'est pas le cas, l'autonomie résidentielle devient rapidement la priorité de l'existence des jeunes. Pour ceux qui sont sans travail, le logement constitue même un préalable à la recherche d'emploi. En ce sens, dans un contexte où l'incertitude en emploi introduit de l'instabilité dans l'existence, la stabilité du logement permettrait d'envisager d'autres moyens que celui du retour au bercail pour contourner les difficultés. Que penser de la situation de ceux qui demeurent plus longtemps au domicile des parents - comme l'ont fait une proportion croissante de jeunes au Canada et, dans une moindre mesure, au Québec entre 1981 et 1991 - ou qui y retournent après un premier départ? Les entrevues auprès des jeunes qui ont quitté leur foyer d'origine vers 23 ou 24 ans ou qui sont retournés y vivre suggèrent que la négociation et la réarticulation des relations familiales peuvent parfois donner lieu à une certaine expression de cette autonomie.

À l'évidence, des recherches devront être menées auprès d'autres jeunes à partir d'échantillons représentatifs d'une diversité de situations (jeunes vivant avec leurs parents, jeunes à revenu moyen et élevé, jeunes ayant formé des ménages familiaux, etc.), afin d'approfondir cette analyse sur la question de l'autonomie, voire de confirmer l'hypothèse que l'insertion résidentielle constitue désormais le marqueur du passage à la vie adulte. Or cette hypothèse apporte d'ores et déjà un certain nombre d'effets théoriques et méthodologiques dont il faudrait tenir compte dans les recherches futures.

En analysant l'insertion résidentielle dans le cadre du passage à la vie adulte, nous avons introduit la notion d'espace dans une tradition d'analyse dominée par la temporalité. En définissant les *lieux* du passage à la vie adulte, l'analyse du processus d'insertion résidentielle renverse en partie l'approche de Galland et apporte un nouvel éclairage à l'une de ses principales conclusions empiriques, soit celle de l'allongement de la jeunesse. En ce sens, l'approche par l'analyse de l'insertion résidentielle n'examine pas l'acquisition progressive du «plein statut d'adulte» par l'atteinte de certaines bornes espacées dans le temps. Elle vise plutôt à déterminer comment le passage à la vie adulte se structure dans l'espace. Ce faisant, cette approche introduit la question de l'organisation matérielle de l'autonomie qui tient compte des aspects relationnels de la vie et des difficultés de l'emploi, tout en postulant que les diverses «bornes» du passage à la vie adulte peuvent être dépassées simultanément ou de manière asynchrone. À la lumière des données présentées dans cette thèse, nous suggérons que ce qui compterait avant tout, c'est la capacité de maintenir l'autonomie à l'extérieur du foyer d'origine. En ce sens, la véritable «entrée dans la vie

adulte», pour reprendre les termes de Galland, aurait lieu au moment du départ du foyer d'origine, faisant ainsi coexister «statut d'adulte» et période de la jeunesse. Cette coexistence des statuts est par ailleurs plus proche des situations décrites par les jeunes lors des entrevues. Ainsi, la proposition remet en question le découpage en trois phases de l'entrée dans la vie adulte et, d'une manière plus importante encore, la conclusion voulant que cette période soit marquée principalement par un phénomène d'allongement. Il faudra d'autres études pour le confirmer, notamment auprès de jeunes ne vivant pas dans la pauvreté.

En étendant la logique de notre proposition à l'ensemble des jeunes, nous formulons l'hypothèse que la nouvelle logique de l'entrée dans la vie adulte s'articulerait de la manière suivante. D'abord, la réussite de l'entrée dans la vie adulte par la sortie du foyer familial dépendrait de la capacité de maintenir l'autonomie résidentielle, le temps s'écoulant par la suite étant marqué par la stabilisation ou non de la situation. S'effaceraient alors les attributs de la jeunesse à mesure que sont franchies les bornes donnant accès ou incitant à certaines formes de stabilité: la fin des études, l'obtention d'un emploi suffisamment rémunéré, la vie de couple, la naissance d'un enfant. En dernier lieu, l'attribution ou non de la désignation «jeune» dépendrait d'une logique réflexive, interne à l'acteur, laquelle logique refléterait, bien évidemment, la structuration de cet âge de la vie.

L'introduction de la notion d'espace dans l'étude du passage à la vie adulte comporte aussi des répercussions sur le choix des objets de recherche. Ainsi, nous suggérons qu'à l'avenir les recherches accordent plus d'importance à l'analyse de l'organisation de la sphère

privée du point de vue de l'interaction entre le matériel et le relationnel. Nous avons exploré cet aspect peu visible de la vie des jeunes pauvres vivant hors famille, surtout en ce qui concerne le rapport au travail, à la famille d'origine et aux pairs. Il faudrait pouvoir approfondir ces analyses dans des études ultérieures, voire tenter de confirmer nos hypothèses à l'aide d'outils de recherche quantitatifs. Il serait aussi souhaitable d'étudier l'insertion résidentielle en lien avec la vie amoureuse des jeunes et, plus largement, le «processus d'intégration conjugale», afin d'analyser la transformation du rapport «matériel-relationnel» lorsqu'il y a passage de la vie «hors famille» à la vie de jeune couple.

Enfin, les analyses de la thèse portant sur l'insertion résidentielle révèlent une série d'objets d'étude liés à la mobilité et aux lieux de résidence des jeunes. Les déménagements, le départ du foyer familial, les migrations sont autant de points tournants qui permettraient de jeter un regard différent sur la construction du passage à la vie adulte à partir des espaces occupés et investis par les jeunes¹³². À cet égard, les différences que nous avons relevées entre les jeunes ménages des milieux urbains et ceux des milieux ruraux mériteraient qu'on consacre une étude aux modes de passage différenciés à la vie adulte selon les lieux géographiques de résidence. L'analyse présentée au chapitre trois démontre que, comparativement aux jeunes ménages en milieu urbain, ceux vivant en milieu rural sont beaucoup plus souvent des ménages familiaux, détiennent plus fréquemment une propriété résidentielle et consacrent une plus faible part de leur revenu pour se loger. Nous avons

¹³². Rappelons que la question de la migration des jeunes québécois est présentement à l'étude par le *Groupe interdisciplinaire et interuniversitaire de recherche sur les migrations des jeunes*, coordonné à l'INRS-Culture et société par Madeleine Gauthier.

suggéré que ces différences indiquent notamment un passage plus rapide à la vie adulte en milieu rural. Cette rapidité pourrait être expliquée par la valorisation de modes de vie plus traditionnels en milieu rural, mais d'autres facteurs y sont sans doute liés, par exemple la migration des jeunes vers les villes, ce qui aurait pour effet d'accroître le nombre de jeunes ménages non-familiaux en ville lorsque les jeunes des régions périphériques s'y dirigent pour étudier.

1.2. La résolution de la tension entre les valeurs et les structures

Les analyses présentées dans la thèse appuient l'hypothèse que la valeur de l'autonomie constitue le principe structurant du processus d'insertion résidentielle des jeunes vivant hors famille. Cette valeur serait ancrée dans l'évolution historique de la notion d'individualisme (Taylor, 1992) et aurait été mise à l'avant-scène par la génération des jeunes des années 1960, une génération qui aura laissé sa marque sur tous les aspects de l'organisation de la société québécoise (Ricard, 1994). Du point de vue résidentiel, nous avons suggéré au Chapitre 5 que l'accélération de la construction de résidences étudiantes, sous l'impulsion des réformes favorisant la démocratisation de l'accès aux études, ainsi que la construction de logements locatifs de petite taille, auraient permis que se répande un modèle de vie autonome à partir de l'expérience étudiante. Ce modèle, impliquant une certaine précarité économique passagère et un univers de sociabilités de jeunes, se serait élargi à une proportion croissante de jeunes qui n'étaient pas étudiants, en raison des restructurations socio-économiques amorcées dès la fin des années 1970. C'est ainsi que la

résolution de la tension entre la valeur de l'autonomie et les restructurations en cours aurait créé de nouveaux modes de construction du passage à la vie adulte.

Les changements affectant la cohabitation amoureuse et les unions conjugales ainsi que les difficultés croissantes associées à l'insertion professionnelle auraient accentué certaines manières de résoudre les problèmes de l'insertion résidentielle. L'autonomie n'étant pas nécessairement assurée par l'entrée en vie de couple et le partage des ressources qu'elle implique, les jeunes vivant hors famille aujourd'hui se tourneraient vers d'autres solutions en temps de difficultés. Pour les jeunes pauvres que nous avons interviewés, celles-ci s'appuient parfois sur la famille d'origine par le biais d'un retour au sein du foyer familial ou d'une offre (ou une demande) de soutien parental à l'insertion résidentielle, que ce soutien soit financier ou autre. Parfois, les solutions s'articulent à partir de l'aide des amis ou de pairs, en particulier pour partager le coût du logement. La société de consommation peut aussi offrir certaines possibilités, par la disponibilité de logements à loyer plus abordable, par exemple. Enfin, les services communautaires et de l'État permettent à l'occasion de combler les lacunes et d'assurer les conditions minimales de l'existence. Nous avons vu cependant que ces stratégies ne sont pas toujours efficaces ou accessibles et qu'elles peuvent même poser des contraintes additionnelles.

Ces stratégies ou «réactions de l'acteur», pour reprendre le vocabulaire des théories de la structuration (Giddens, 1984) permettent ainsi de résoudre de manière plus ou moins satisfaisante la tension entre la valeur de l'autonomie et les contraintes posées par les

restructurations en cours. En retour, ces réactions ont des effets structurants sur les modes du passage à la vie adulte. Quels changements sont perceptibles à partir de la recherche que nous avons menée?

En premier lieu, les stratégies empruntées semblent avoir un effet de recomposition de la signification des espaces de vie privée et des formes de l'autonomie auxquelles ils donnent accès. On peut en effet penser que l'élargissement des pratiques de colocation, sous l'effet de l'appauvrissement et des incertitudes de l'emploi, ouvre en même temps la porte à un monde de sociabilités pour des jeunes qui n'en auraient pas fait l'expérience autrement. Il s'agit de jeunes qui ne sont pas étudiants et qui, ayant ou non un emploi, choisissent la colocation afin de diminuer le coût du logement. Nous en avons rencontré plusieurs au cours des entrevues. Cependant, au-delà de l'accès à ces sociabilités et du partage des coûts de base de l'existence, il n'est pas certain que la colocation puisse conduire à d'autres formes de stabilité, celles qui se profilent, par exemple, dans l'identification d'ouvertures sur le marché de l'emploi.

La signification du foyer parental peut aussi avoir changé puisqu'il agirait plus souvent que naguère comme filet de sécurité en cas de difficultés. Selon les jeunes interviewés qui étaient retournés vivre au foyer familial, le recours à la recohabitation avec les parents a ceci de particulier qu'il implique une renégociation du lien parent-enfant puisque s'est opérée une rupture de la situation économique et relationnelle qui prévalait avant le départ. Cette renégociation peut conduire à l'obtention de marges d'autonomie plus larges

que celles dont les jeunes bénéficiaient avant de partir pour la première fois. Or, fait décisif pour ces jeunes, le retour à l'autonomie résidentielle peut prendre essor au sein du foyer parental. Cela pose par ailleurs la question du report du moment de la décohabitation initiale. En quelles circonstances ce report traduit-il simplement la prolongation du lien de dépendance économique à l'égard des parents au lieu d'une stratégie d'attente et d'accumulation des ressources permettant de «réussir» l'insertion résidentielle autonome? Dans un cas, l'on serait en présence d'une forme de prolongement de l'adolescence, dans l'autre, du ferment du départ et du passage à l'âge adulte.

Deuxièmement, les stratégies peuvent avoir l'effet non-voulu de mener à de l'isolement. Même avec de faibles revenus, certains jeunes préfèrent vivre seuls. Ce mode de vie était privilégié par quelques-uns des interviewés. Or, l'isolement guetterait certains jeunes pauvres qui ont peu de liens relationnels, notamment ceux nouvellement arrivés dans la grande ville qui n'ont accès à aucune structure d'accueil. Les services de la société de consommation peuvent offrir des logements à bon marché pour les personnes vivant seules, mais sont généralement inefficaces contre l'absence de liens sociaux en situation de pauvreté économique. Le sentiment d'isolement serait aussi le lot de nombre de jeunes assistés sociaux qui, devant la pénalité pour le partage de logement, iraient vivre seuls en appartement. L'isolement, mais aussi la faiblesse des revenus conduiraient ces jeunes à faire usage des services d'organismes communautaires de dépannage et de soutien affectif ou psychologique, stratégie empruntée par plusieurs jeunes interviewés. Cette situation risque de structurer des trajectoires ne se déployant qu'à l'encontre de l'aide sociale et des organismes

communautaires. Ainsi, la vie en solitaire n'est pas nécessairement, aujourd'hui, le signe de l'autonomie, ceux vivant dans la pauvreté économique en l'absence de liens de solidarité «proches» (familles, amis, connaissances) et efficaces pouvant s'inscrire dans un cycle de dépendance à l'égard des solidarités collectives.

Enfin, un autre effet non-voulu se fait jour puisque, considérées dans leur ensemble, les stratégies structureraient des inégalités dans le passage à la vie adulte. Celles-ci se développeraient sur une toile de fond d'intervention étatique à caractère dualiste, et prendraient racine dans les possibilités de soutien financier des familles. Ne pouvons-nous pas affirmer aujourd'hui que la possibilité de recourir à l'aide des parents en cas de difficultés serait un puissant déterminant de l'inégalité? L'analyse des entrevues révèle qu'en dehors du recours aux parents, les soutiens de la colocation se limitent habituellement au partage du loyer et, parfois, à l'épicerie. Qui plus est, le support de l'État est inexistant, exception faite de l'aide sociale. Or, on l'a vu au chapitre précédent, les mesures de l'aide sociale posent à leur tour des contraintes à l'autonomie en regard de l'insertion résidentielle des jeunes. En ce qui concerne les jeunes n'ayant aucun besoin de recourir aux diverses stratégies décrites à partir de l'analyse qualitative et qui possèdent suffisamment de ressources financières, l'État offre des mesures permettant de faciliter l'accès à la propriété domiciliaire. C'est en ce sens que la capacité des parents de soutenir l'insertion résidentielle de leurs enfants en cas de difficulté serait cruciale pour le développement de l'autonomie.

On l'a vu au cours de la thèse, les changements sociaux ont eu des effets importants sur la formation des jeunes ménages et la manière dont se déroule l'insertion résidentielle des jeunes pauvres vivant hors famille. Or, les institutions étatiques n'ont pas nécessairement eu l'occasion de prendre le pouls de ces changements et d'y réagir en conséquence, tel que le démontre l'analyse des politiques (cf. Chapitre 5). Il en résulte que l'intervention actuelle introduit d'importantes tensions dans les liens sociaux. Elle peut contribuer à défaire les rapports familiaux au nom des «incitations» financières définies dans les règlements de l'aide sociale; elle peut aussi instaurer des inégalités entre générations et entre jeunes en fonction de la possibilité d'accéder aux programmes gouvernementaux visant à soutenir l'achat d'une propriété résidentielle. Dans un contexte où les jeunes maintiennent une forte volonté d'autonomie en dépit de conditions qui ne leur sont pas nécessairement favorables, la résolution de ces tensions paraît *a priori* complexe. Des interventions additionnelles auraient évidemment d'autres effets sur la structuration des liens sociaux des jeunes, d'où la pertinence d'étudier les effets de solutions proposées ailleurs avant d'élaborer ici de nouvelles alternatives. Cela interpelle une perspective d'analyse comparative qui tiendrait compte, pour chacune des sociétés choisies pour une telle étude, des politiques sociales, de la structure des marchés du travail et du logement, et des modes d'insertion résidentielle des jeunes.

Ces hypothèses concernant les changements dans les modes de construction du passage à la vie adulte attirent ainsi l'attention sur des considérations de recherche future, notamment sur l'articulation entre la sphère privée, les politiques étatiques et les conditions

et les modes de logement des jeunes dans le processus de l'insertion résidentielle. Du côté de l'application immédiate des connaissances, les considérations empiriques issues de cette thèse pourraient conduire les institutions étatiques chargées des politiques affectant l'insertion résidentielle des jeunes à consacrer une analyse attentive aux effets de leurs interventions.

En général, la présentation des effets des stratégies montre que l'interaction entre les restructurations socio-économiques et les valeurs motivant l'insertion résidentielle des jeunes à faible revenu vivant hors famille fait apparaître des modes de construction du passage à la vie adulte qui étaient jusqu'ici peu documentés. En ce sens, les changements sociaux, ainsi que la manière dont ces jeunes y réagissent, contribuent à structurer cette période de la vie, et aussi divers aspects de l'organisation sociale, principalement à partir d'effets inattendus. L'analyse par le biais de la théorie de la structuration permet ainsi de déceler les effets du changement sur la catégorie des jeunes à l'étude, partant sur l'ensemble de la société.

1.3. Déterminismes socio-économiques ou indétermination de la jeunesse?

Certains écrits anglo-saxons récents sur la jeunesse ont cherché à mettre à l'épreuve les théories de la modernité avancée tel qu'elles ont été définies par Ulrich Beck et Anthony Giddens (Furlong, 1998; Furlong et Cartmel, 1997; Dwyer et Wyn, 1998). Ces auteurs analysent des données portant sur les points de départ et les points d'arrivée des trajectoires des jeunes. Il s'agit, en somme, de démontrer que les catégories sociales d'origine (sexe, scolarité et revenu des parents, scolarité des jeunes) demeurent de puissants déterminants de

l'aboutissement des trajectoires et que les théories de la modernité avancée sont trop «optimistes» quant à la réduction de ces effets de détermination.

Nous désirons nous attarder à ce type d'argument. À l'aide des analyses contenues dans la thèse, nous suggérons que la démarche méthodologique de ces auteurs demeure incomplète en regard des théories de la modernité avancée et, plus particulièrement, des jalons théoriques proposés par Giddens. Aux fins de la démonstration, nous résumons la démarche théorico-méthodologique empruntée par Furlong et Cartmel et y appliquons, en partie, les analyses sur l'insertion résidentielle des jeunes québécois.

Furlong et Cartmel désignent les théories de la modernité avancées de Beck et de Giddens sous l'appellation de «théories de l'individualisation» (individualization theories). Celles-ci seraient caractérisées par trois mouvements qui accompagnent la déstructuration des hiérarchies et de l'ordre social dominant de la modernité. Le premier consiste en l'affaiblissement des expériences collectives et, en contrepartie, de la montée de l'individualisme. Le deuxième est celui de l'effritement des appartenances collectives (subjective disembedding) et donc du déracinement de l'acteur des identités de classe ou d'espaces d'appartenance (à un quartier, à une région). Ce déracinement cède la place à la réflexivité de l'acteur dans l'interprétation du monde. Enfin, le troisième mouvement serait celui du passage du règne de la prévisibilité et des certitudes à celui de l'imprévisibilité et des risques. Ainsi, les individus se trouvant libérés des anciens rapports sociaux sont confrontés à des risques sociaux et environnementaux auxquels ils doivent réagir réflexivement. Dans

ce contexte, les trajectoires individuelles seraient devenues moins prévisibles en fonction de l'origine sociale.

À partir de l'analyse de données européennes portant sur le déroulement des trajectoires des jeunes, Furlong et Cartmel (1997) concluent que malgré certains changements sociaux d'envergure ayant marqué les deux dernières décennies, les modèles de la reproduction sociale sont demeurés relativement stables. En ce sens, l'individualisme serait devenu plus prégnant uniquement du point de vue de la *perception* des jeunes, puisque l'effritement des appartenances donne l'impression que les trajectoires sont uniques alors qu'elles sont réellement le fait de groupes d'individus. En ce sens, le déroulement des trajectoires des jeunes serait effectivement influencé par la présence d'un nombre plus élevé de risques, compte tenu, par exemple, de l'accentuation des difficultés d'entrer sur le marché du travail. En même temps, le sentiment d'individualisme et le déracinement de la subjectivité de l'acteur favoriseraient des solutions individuelles qui, elles, aboutiraient à la reproduction des conditions sociales d'origine. Les processus de restructuration échapperaient ainsi en grande partie au contrôle des individus jeunes qui continueraient d'en subir les effets.

Ce type d'analyse confirmerait la persistance de mécanismes de reproduction sociale des inégalités. Les analyses que nous avons présentées sur l'insertion résidentielle des jeunes québécois ne permettent pas de contester ce point de vue. En fait, nous nous sommes même interrogé sur l'effet du niveau de scolarité des parents sur les trajectoires des jeunes au Chapitre 4. Or, le matériel qualitatif et les données des recensements recueillis sont

insuffisants pour approfondir ce questionnement. Ils donnent cependant l'occasion de jeter un autre type de regard sur les théories de la modernité, telles que présentées par Furlong et Cartmel.

L'analyse de ces auteurs, ainsi que celle de Dwyer et Wyn, insiste sur les liens entre le point de départ et l'aboutissement des trajectoires individuelles, selon une logique d'analyse que nous qualifions d'«externe» au processus du passage à la vie adulte. Cette analyse n'ignore pas ce que contiennent les trajectoires puisqu'elle montre aussi leur diversité, leurs points tournants et leurs embranchements multiples. Cependant, l'analyse ne s'attarde pas à la logique interne des trajectoires, c'est-à-dire à la manière dont les changements qui s'y produisent ont des effets sur la structuration du passage à la vie adulte et d'autres aspects de l'organisation sociale. En reprenant les trois «mouvements» identifiés par les théories de la modernité avancée en fonction d'une logique d'analyse interne, les données de la thèse éclairent autrement le processus du passage à la vie adulte.

Du point de vue de l'individualisme, notre analyse démontre qu'il convient de bien distinguer le fait d'affronter seul (ou d'avoir le sentiment d'affronter seul) les conditions de l'existence et la notion d'individualisme. L'individualisme, précise Alain Renaut, est aux fondements de la modernité. En libérant l'individu des hiérarchies et des traditions, l'individualisme donne naissance à deux variantes: celle de l'indépendance qui postule la possibilité d'un individu qui ne se préoccupe que de lui-même; et celle de l'autonomie qui postule un sujet encadré par de multiples interdépendances et se réalisant par celles-ci

(Renaut, 1989). À cet égard, nous avons vu combien l'autonomie est une valeur centrale dans le processus de l'insertion résidentielle, en même temps que certains jeunes se voient contraints ou choisissent d'affronter seuls certains des problèmes de l'existence.

Nous avons montré que l'autonomie des jeunes interviewés n'est pas à associer au phénomène de l'«indépendance» au sens de l'absence d'inscription dans des relations sociales, notamment familiales, et d'absence de «projets» engageant ces relations, comme le suggèrent Goldscheider et Goldscheider (1993) aux États-Unis, et ne peut être réduite à la seule quête de l'indépendance économique (Jones, 1995). Ainsi, notre recherche indique que l'autonomie des jeunes interviewés se définit tant par le besoin d'assurer l'existence au plan matériel que par la recherche de sociabilités. Ces points de repère matériel et relationnel encadrent l'autonomie dans une série d'interdépendances constamment renouvelées et renégociées avec la parenté, les amis, les pairs. C'est lorsque l'accès à ces interdépendances fait défaut et lorsque la survie économique devient dépendante du marché et des politiques sociales actuelles que ces jeunes peuvent se sentir véritablement «seuls» face aux difficultés de l'existence.

La «modernité avancée» produirait donc de l'individualisation de deux types pour les jeunes à faible revenu ayant participé à la recherche. Le premier, celui de l'autonomie, se constituerait comme mécanisme permettant en même temps de substituer aux solidarités régionales ou de classe des solidarités électives dans la sphère privée (famille, amis, pairs) et de poursuivre un projet d'acquisition de la maîtrise de sa destinée et de construction de

soi. Ce premier type caractérise la situation à laquelle aspirent les jeunes interviewés puisque tous valorisent ces relations non seulement pour l'aide instrumentale qu'elles peuvent véhiculer - dont les jeunes sont parfois même des fournisseurs - mais aussi pour les contacts, les rapports d'amitié et d'amour qui peuvent s'y développer. Le second type serait celui de l'indépendance «contrainte», tributaire d'un effet non-voulu de rupture de relations, d'éloignement géographique dans le temps et l'espace ou de recours aux politiques sociales. Ainsi, la mésentente familiale, la migration des régions périphériques vers les grandes villes ainsi que les règlements de l'aide sociale pénalisant la colocation sont tous des exemples de situations pouvant mener à une indépendance «contrainte», c'est-à-dire où l'accès à des solidarités électives posent problème dans un contexte de déracinement des ancrages traditionnels.

Lorsque le lien social n'arrive pas à se rétablir dans le sens de l'autonomie - ce qui est le cas de certains jeunes issus de familles où régnait la mésentente et recevant des prestations d'aide sociale - les jeunes développent des rapports ténus à la société, le sentiment d'isolement pouvant parfois mener à la fuite ou au repli sur soi (itinérance, toxicomanie) ou à de nouvelles formes de dépendance affective (organismes communautaires). Le rattachement aux modes de vie dominants dans la société actuelle, par le biais de l'insertion résidentielle et professionnelle, pose ainsi problème dans la mesure où l'avancement en âge ne permet pas nécessairement d'établir ces conditions minimales de l'existence permettant la participation de plain-pied à la société.

Les jeunes interviewés n'évoquent pas l'appartenance au quartier, à la région, à la classe sociale dans leur interprétation du monde. L'usage de mécanismes subjectifs de réflexivité, inspiré en grande partie par la valeur de l'autonomie, sert plutôt de guide aux réactions des jeunes à faible revenu face aux restructurations du monde du travail et de la famille qui engendrent une série de contraintes et de possibilités d'action¹³³. Ces mécanismes ont partie liée avec les stratégies des jeunes qui, nous l'avons montré, seraient en voie de structurer de nouvelles modalités du passage à la vie adulte et d'affecter d'autres sphères de l'existence, au premier chef celle des relations familiales, amicales et de pairs. Ainsi, telles que décrites, les conditions de la «modernité avancée» auraient des effets non-négligeables sur les comportements de l'ensemble des jeunes, effets qui se discernent au cours de la période de transition à l'âge adulte et non uniquement en fin de parcours. Rien ne permet de penser que ce type de structuration de la société ne soit pas également le fait d'autres catégories de jeunes.

Enfin, quoique l'analyse des trajectoires des jeunes n'ait pas servi à confirmer l'existence d'un lien de prévisibilité entre l'aboutissement des trajectoires et les caractéristiques de l'origine sociale, elle suggère fortement que les stratégies de l'insertion résidentielle produiraient des inégalités basées sur la possibilité d'accéder au soutien parental. Ce soutien serait conditionnel à la présence de ressources financières parentales et à la qualité

¹³³. Nous n'utilisons pas ici le terme «risque», qui est propre à la théorie de Beck, puisque ce n'est pas en ces termes que les jeunes interviewés évoquent les difficultés auxquelles ils sont confrontés, même si elles comportent parfois des risques évidents d'échec. À notre avis, les termes de «contrainte» et de «possibilité» rendent mieux compte du fait que les changements sociaux ne présentent pas que des difficultés ou des «risques».

de la relation parent-enfant. En ce sens, les jeunes issus des familles les plus pauvres et de celles marquées par d'importants problèmes relationnels auraient plus de difficultés à se stabiliser lorsque se présentent des difficultés. Contribuerait aussi à cette structuration «privée» des inégalités, l'absence d'intervention étatique permettant de soutenir l'insertion résidentielle des jeunes ayant peu de ressources financières à leur disposition.

Il existe une exception notable dans ce tableau concernant la prévisibilité des trajectoires des jeunes: celle des jeunes femmes vivant hors famille. En effet, les jeunes femmes interviewées pour la recherche se situent presque toutes dans des trajectoires d'autonomie. Se pourrait-il que les restructurations socio-économiques en cours jouent plus à leur avantage qu'à celui des jeunes hommes? Cette situation serait-elle aussi liée au discours sur l'autonomie, discours plus élaboré et plus fréquemment évoqué chez les jeunes femmes lors de l'explication des motifs du départ du foyer familial? L'hypothèse que les jeunes femmes ont été mieux équipées - du point de vue des représentations sociales - à faire face aux restructurations du marché du travail des années 1980 a déjà été évoqué dans le contexte québécois (Gauthier, 1994 et 1996a). Au Canada, une étude de Andres *et al* (1998) montre que les aspirations et les attentes des jeunes femmes en regard de l'emploi n'ont pas cessé d'augmenter entre 1973 et 1989, dépassant même celles des jeunes hommes au cours des années 1980. En revanche les attentes et les aspiration de ces derniers ont stagné pendant la même période.

Ne serait-il pas possible de formuler l'hypothèse que la «prévisibilité» des trajectoires selon l'origine sociale est un phénomène essentiellement masculin? Il faudrait confirmer cette hypothèse portant sur la reproduction sociale des inégalités à l'aide d'études plus précises qui tiendraient compte, d'une part, de la confrontation entre les valeurs et les représentations sociales des jeunes de différentes catégories et les restructurations socio-économiques (logique d'analyse interne), d'autre part, des caractéristiques socio-économiques des parents et de l'aboutissement de la trajectoire du passage à l'âge adulte (logique d'analyse externe).

En somme, il serait souhaitable, à notre avis, de combiner chacune des deux logiques d'analyse à l'occasion d'enquêtes futures ou, à tout le moins, de tenir compte de la possibilité que chacune révèle des résultats ayant pour effet de nuancer les retombées de l'autre. Comme notre recherche le démontre, l'analyse qualitative constitue un moyen privilégié pour comprendre comment un individu jeune gère son rapport à une société en restructuration, partant contribue lui-même à la modifier par ses actions. Que l'étude de ces actions permette de les situer sur le registre de la reproduction des conditions sociales d'origine ou sur celui de l'innovation (ou les deux), elle donne l'occasion de jauger la manière dont elles constituent une réaction au changement et créent des situations nouvelles. En conjuguant l'approche de la «logique d'analyse externe», c'est-à-dire celle de l'évaluation des mécanismes de détermination adoptée par Furlong et Cartmel (1997), à ce type d'analyse «interne», il serait possible de nuancer l'analyse de l'effet des déterminismes traditionnels. La théorie de la structuration de la société dont Giddens a décrit les paramètres au milieu des années 1980 (1984) inspirerait de telles approches qui, alors, sauraient véritablement sonder

les effets du changement et mettre à l'épreuve certaines des propositions contenues dans les théories de la modernité avancée que Beck et Giddens n'ont développé qu'à partir de 1986 (Beck, 1993¹³⁴; Giddens, 1991).

Dans le contexte québécois, il existe des études qualitatives sur les logiques internes des trajectoires des jeunes (Gauthier, 1988 et 1994) mais aucune étude récente ne permet de mesurer, sur une période de plusieurs années, l'aboutissement des trajectoires des jeunes en fonction des critères de l'origine sociale. Notons que les données permettant de suivre des trajectoires individuelles sur une période de plusieurs années se font plutôt rares, Statistique Canada s'étant peu employé par le passé à effectuer des enquêtes longitudinales sur les individus. Certaines enquêtes de ce type étant en cours aujourd'hui¹³⁵, il serait souhaitable d'en faire l'exploitation puisqu'elles permettraient, du point de vue d'une logique d'analyse externe, de mieux comprendre les effets conjugués des déterminismes sociaux et du changement.

¹³⁴. Il s'agit ici de la deuxième édition en langue anglaise. L'ouvrage original a été publié en allemand en 1986.

¹³⁵. À titre d'exemple, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes de Statistique Canada documente le développement des enfants au Canada depuis 1994-95. Des interviews seront menés à tous les deux ans jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge adulte. L'exploitation de certaines autres banques de données permettent aussi de jauger l'influence de la scolarité et du niveau de revenu des parents sur la situation des jeunes à des coûts moindres que ceux associés aux enquêtes longitudinales (de Broucker et Lavallé, 1998; Corak, 1998). Ces méthodes d'analyse à caractère rétrospectif pourraient donc inspirer des approches moins coûteuses pour l'étude de l'aboutissement des trajectoires des jeunes en fonction de l'origine sociale.

2. Quels horizons de recherche pour l'avenir?

Nous avons initié cette recherche en partant du constat que l'axe résidentiel du passage à la vie adulte n'avait jamais constitué l'objet d'une étude scientifique au Québec, et avait peu attiré l'attention de chercheurs d'autres sociétés. Nous avons donc cherché à positionner l'exploration de cet objet parmi les études existantes et à la situer par rapport aux courants théoriques de la recherche sur les jeunes. En traitant l'insertion résidentielle par le biais de la théorie de la structuration, nous avons choisi de faire la lumière sur l'interaction entre la part du phénomène attribuable à l'influence des structures sociales et celle liée aux capacités réflexives et aux réactions des jeunes face à ces mêmes structures. Nous croyons avoir réussi, d'une part, à structurer un domaine de connaissances pouvant contribuer au développement de la sociologie de la jeunesse, tant au Québec qu'au-delà de ses frontières. La présentation des propositions générées par la recherche s'inscrit d'ailleurs dans la perspective du développement de ce champ scientifique.

L'originalité de l'analyse repose principalement sur trois éléments. D'abord, comme nous venons de le souligner, le sujet en soi a peu suscité l'attention de la recherche sur les jeunes qui, nous pouvons l'affirmer, était tournée principalement vers les transitions entre la fin de la scolarité et l'entrée sur le marché du travail dans un contexte où celles-ci paraissaient parsemées d'embûches et de plus en plus longues à effectuer. Un des effets du choix de l'objet a d'ailleurs été la mise en relation d'un aspect public du passage à la vie adulte (l'insertion professionnelle) avec un aspect foncièrement privé (l'insertion résidentielle).

En deuxième lieu, la voie méthodologique empruntée a permis d'étudier l'insertion résidentielle sous plusieurs aspects. L'originalité ne relève peut-être pas tant de chacune des trois démarches de recherche que la manière dont elles se répondent dans l'analyse et permettent d'avancer certaines conclusions, ainsi que des hypothèses et des propositions analytiques qui alimenteront des recherches ultérieures.

En dernier lieu, nous avons eu le souci de jeter les bases d'une problématique bien constituée de l'insertion résidentielle des jeunes québécois. Celles-ci s'ancrent dans une analyse de l'évolution de la formation des jeunes ménages au Québec, des changements dans la composition des ces ménages, leurs modes d'occupation, leurs niveaux de revenu et leur accessibilité financière au logement. Nous avons présenté ces données en lien avec l'évolution du marché du logement et de la situation des jeunes sur le marché du travail. Nous avons aussi cherché à comprendre le déroulement des trajectoires de jeunes pauvres vivant hors famille - partant du moment du départ du foyer familial jusqu'au moment de l'entrevue - en fonction de l'interaction entre la volonté d'autonomie des jeunes et les mécanismes de contrainte et de soutien qui s'offraient à eux. Enfin, nous avons tenu à analyser l'effet des politiques sociales liées au logement des jeunes sur le processus de l'insertion résidentielle.

Les apports analytiques et théoriques de la thèse ouvrent un certain nombre de voies à l'intervention et à la recherche. Du côté de l'application immédiate des connaissances, nous croyons avoir constitué un ensemble de savoirs qui permettraient à des acteurs oeuvrant au sein d'institutions étatiques, d'organismes communautaires et de groupes de représentation

de la jeunesse de poursuivre, s'ils le désirent, la construction du «problème social» - au sens sociologique du terme - de l'insertion résidentielle des jeunes québécois. Nous avons déjà publié et partagé certains des résultats de l'analyse des données présentées dans la thèse¹³⁶. Nous désirons poursuivre ce travail de diffusion.

En cours d'analyse, nous avons proposé plusieurs voies de recherche pour l'avenir, partant du besoin de raffiner tel outil méthodologique ou d'introduire telle catégorie statistique plus fine, jusqu'à la nécessité de développer des pans entiers de recherche sur les jeunes. Parmi ces voies, nous en relevons trois qui nous paraissent particulièrement fécondes pour le développement des études sur la jeunesse.

Les deux premières voies s'inscrivent dans le sillon creusé par la thèse. Ainsi, dans un premier temps, nous souhaiterions analyser les données du recensement de 1996 portant sur les conditions de logement des jeunes québécois. L'extension à 1996 de l'analyse des données statistiques de 1981-1991 permettrait d'englober deux crises économiques et, donc, d'en comparer les effets sur l'insertion résidentielle. Cette analyse tiendrait compte de l'évolution du rapport des jeunes au marché du travail et de la structure de marché du logement.

En deuxième lieu, nous désirons entamer des recherches comparatives sur l'insertion résidentielle des jeunes dans divers pays. Les comparaisons seraient construites à partir de

¹³⁶. Voir, Molgat (1997a et b; 1996) et Molgat et Gauthier (à paraître).

l'analyse des politiques étatiques ainsi que de l'étude des statistiques concernant le rapport à l'emploi des jeunes, les pratiques de la décohabitation et la formation de jeunes ménages. L'interaction de ces divers éléments pourrait indiquer la manière dont se structurent les frontières entre l'intervention de l'État et la responsabilité des familles en ce qui concerne le soutien à l'insertion résidentielle, et permettrait de relever la pertinence de certaines interventions pour le Québec.

La troisième voie de recherche, que nous jugeons particulièrement importante pour l'étude de la jeunesse, concerne les différences entre les trajectoires des jeunes hommes et des jeunes femmes. Cet intérêt procède de considérations soulevées ailleurs ainsi que des résultats de l'analyse qualitative des trajectoires des jeunes interviewés. Ces résultats suggèrent que le départ du foyer familial et, aussi, de la région d'origine des jeunes femmes se justifie par des motifs centrés sur l'acquisition de l'autonomie. Certaines données présentées dans d'autres contextes de recherche tendent à démontrer que les jeunes femmes ont été moins affectées par les changements structurels en cours depuis les années 1980 (Gauthier, 1996a; Andres *et al.*, 1998) et qu'elles ont même continué à marquer des progrès comparativement aux jeunes hommes (Gauthier, *ibid.*). En ce sens, nous souhaitons amorcer une étude du déroulement du passage à la vie adulte chez des jeunes ayant été marqués par des restructurations socio-économiques et dont les réactions font état d'importantes différences entre hommes et femmes (que l'on pourrait voir, par exemple, dans les taux de chômage et les niveaux de scolarité). Il s'agirait de répondre à deux questions de recherche: quels effets ont eu les restructurations sur les représentations sociales des jeunes hommes et

des jeunes femmes? Comment les jeunes ont-ils réagi aux changements? Face à l'absence de recherches et d'écrits sur les jeunes hommes, il faudrait leur consacrer une attention toute particulière, voire une étude au complet.

Ces perspectives de recherche constituent autant de suites à donner à la thèse, autant d'horizons nouveaux ouverts pour l'étude de la jeunesse. Après avoir mis en lumière la question de l'insertion résidentielle des jeunes québécois, nous espérons que l'ouverture de cette brèche dans l'étude du passage à la vie adulte soit élargie et maintenue. D'autres recherches, en plus des nôtres, devraient donc s'employer à éclairer les espaces de vie occupés et investis par les jeunes. La place centrale qu'occupe l'insertion résidentielle dans l'acquisition de l'autonomie n'autorise plus que cette question passe inaperçue.

Bibliographie

- Akoun, André et Pierre Ansart (1993)
«Sociologies du politique. Présentation», *Cahiers internationaux de sociologie*, 94, p.5-8.
- Andres, Lesley, Paul Anisef, Harvey Krahn, Dianne Looker et Victor Thiessen (1998)
«The Persistence of Social Structure: Cohort, Class and Gender Effects on the Occupational Aspirations and Expectations of Canadian Youth», communication présentée au Comité de recherche 34 - Sociologie de la jeunesse, Congrès de l'Association internationale de sociologie, Montréal, août, 23 p.
- Ansart, Pierre (1990)
Les sociologies contemporaines, Paris, Éditions du Seuil.
- Ariès, Philippe (1973)
L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Éditions du Seuil.
- Attias-Donfut, Claudine
1996 «Jeunesse et conjugaison des temps», *Sociologie et sociétés*, 28, 1, p. 13-22.
1995 «Le double circuit des transmissions», dans *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, sous la dir. de Claudine Attias-Donfut, avec la collaboration de Alain Rozenkier, Paris, Nathan, p.41-81.
- Avery, Roger, Frances Goldscheider et Alden J. Speare (1992)
«Feathered Nest/Gilded Cage: Parental Income and Leaving Home in the Transition to Adulthood», *Demography*, 29, 3, p.375-388.
- Banting, Keith G. (1990)
«Social housing in a divided State», in *Housing the homeless and the poor: New partnerships among the private, public and third sectors*, sous la dir. de George Fallis et Alex Murray, Toronto, University of Toronto Press, 115-163.
- Battle, Ken (1993)
«The Politics of Stealth: Child Benefits Under the Tories», dans *How Ottawa Spends 1993-1994: A More Democratic Canada...?*, sous la dir. de Susan D. Phillips, Ottawa, Carleton University Press.
- Beck, Ulrich (1993)
Risk Society. Towards a New Modernity, trad. de l'allemand par Mark Ritter, 2e édition, Sage, Newbury Park.
- Berger, Peter L. et Thomas Luckmann (1992)
La construction sociale de la réalité, Paris, Méridiens-Klincksieck.

- Berger, Suzanne (1981)
«Introduction», *Organizing Interests in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bernier, Léon (1996)
«L'amour au temps du démariage», *Sociologie et sociétés*, 28, 1, p. 47-61.
- Bernier, Léon, Anne Morrissette et Gilles Roy (1992)
«La fugue chez les adolescents: épisodes d'un parcours biographique», *Apprentissage et socialisation*, 15, 1, p. 63-72.
- Blanchet, Alain et Anne Gotman (1992)
L'enquête et ses méthodes: l'entretien, Paris, Nathan.
- Bloom, Allan (1987)
The Closing of the American Mind. How Higher Education Has Failed Democracy and Impoverished the Souls of Today's Students, New York, Simon & Shuster.
- Blöss, Thierry (1987)
«Se loger quand on est jeune. Affaire de famille, affaire d'État», *Revue internationale d'action communautaire*, 18, 58, p.109-117.
- Blöss, Thierry, Alain Frickey et Francis Godard (1990)
«Cohabiter, décohabiter, recohobiter: Itinéraires de deux générations de femmes», *Revue française de sociologie*, 31, p. 553-572.
- Boismenu, Gérard (1989)
«De l'assistance de dernier recours à la gestion technicienne des sans-emploi», *Cahiers de recherche sociologique*, 13, p. 153-169.
- Boismenu, Gérard et Jane Jenson (1996)
«La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien», *Politique et sociétés*, 30, 15, p. 29-52.
- Bouchard, Camil, Labrie, Vivian et Alain Noël (1996)
Chacun sa part. Rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, 235 p.
- Bourdieu, Pierre (1980)
Questions de sociologie, Paris, Éditions de Minuit.

- Boyd, Monica et Doug Norris (1995)
 «Quitter le foyer familial? L'influence de la structure de la famille», *Tendances sociales canadiennes*, automne, p.16-19.
- Boyd, Monica et Edward T. Pryor
 1989a «The cluttered Nest: The Living Arrangement of Young Canadian Adults», *The Canadian Journal of Sociology*, 14, 4, p. 461-477.
 1989b «Les jeunes adultes vivant avec leurs parents», *Tendances sociales canadiennes*.
- Boyer, Hélène
 1998a «Un mode de vie comme les autres», *Journal de Montréal*, 2 septembre, p. 4-5.
 1998b «Les gestes affectifs entre gais ne gênent pas les Québécois», 3 septembre, p. 6-7.
- Breton, Gilles et Jane Jenson (1992)
 «Globalisation et citoyenneté: quelques enjeux actuels», dans *L'ethnicité à l'heure de la mondialisation*, sous la dir. de Caroline Andrew, Linda Cardinal, François Houle et Gilles Paquet, ACFAS-Outaouais.
- Buck, Nicholas et Jacqueline Scott (1993)
 «She's Leaving Home: But Why? An Analysis of Young People Leaving the Parental Home», *Journal of Marriage and the Family*, ???, p. 863-874.
- Burton, Paul, Ray Forrest et Murray Stewart
 1990 *Devenir adulte et quitter le foyer familial*, School for Advanced Urban Studies, University of Bristol, Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, Loughlinstown House.
 1989 *Logement et cohésion sociale dans l'environnement urbain. Implications pour les jeunes*, School for Advanced Urban Studies, University of Bristol, Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, Loughlinstown House.
- Caplow, Theodore *et al* (1991)
Recent Social Trends in the United States, 1960-1990, Frankfurt am Main, Campus Verlag, Montréal, Kingston, London et Buffalo, McGill-Queen's University Press, 591p.
- Casal, Joaquim et Marbel Garcia (1993)
 «De la jeunesse à la vie adulte dans l'Espagne des années 1990: évolution des modèles féminins», dans *L'allongement de la jeunesse*, sous la dir. d'Alessandro Cavalli et Olivier Galland, Poitiers, Actes Sud, p. 41-55.
- Castel, Robert
 1995 *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

- 1990 «Insertion et intégration. Entretien avec Robert Castel», *Annales de Vaucresson*, 32-33, 265-275.
- Cavalli, Alessandro (1993)
«La prolongation de la jeunesse en Italie: "Ne pas brûler les étapes"», dans *L'allongement de la jeunesse*, sous la direction d'Alessandro Cavalli et Olivier Galland, Arles, Actes Sud.
- Champagne, C. (1987)
Enquête sur la clientèle dans les coopératives d'habitation au Québec. Rapport d'activité présenté à l'ÉNAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la maîtrise en analyse et gestion urbaines.
- Chapeaux, Loïc et Michel Mouillart
1997a *Les conditions de logement des jeunes. Aspirations et réalités*, Contribution présentée au Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.
1997b *Les aides au logement des jeunes*, Contribution présentée au Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.
- Chicoine, Nathalie et Damaris Rose (1992)
«Logement et modes de vie: quels choix l'aide sociale offre-t-elle aux jeunes?», *Relations*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- Chisholm, Lynne (1993)
«Conclusion. L'Europe, l'europanisation et les jeunes», dans *L'allongement de la jeunesse*, sous la dir. d'Alessandro Cavalli et Olivier Galland, Arles, Actes Sud, p.181-197.
- Choko, Marc (1987)
The characteristics of housing tenure in Montreal, Toronto, University of Toronto, Centre for Urban and Community Studies, 31 p.
- Cloward, Richard A. et Lloyd E. Ohlin (1967)
Delinquency and Opportunity, A Theory of Delinquent Gangs, Toronto, Collier-Macmillan.
- Coenen-Hunter, Jacques (1989)
«Sociologie et interdisciplinarité: modalités, problèmes, perspectives», *Revue suisse de sociologie*, 1, p.1-13
- Cohen, Albert (1955)
Delinquent Boys: The Culture of the Gang, Glencoe, The Free Press.

- Coles, Bob (1995)
Youth and Social Policy: Youth Citizenship and Young Careers, London, UCL Press Ltd.
- Commission européenne (1997)
Les jeunes à l'aube de l'an 2000. Une enquête d'Eurobaromètre, Direction générale XXII, Éducation, formation et jeunesse, Bruxelles, Commission européenne.
- Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC) (1993)
Code déontologique de la recherche utilisant des sujets humains, Ottawa, CRSHC.
- Conseil permanent de la jeunesse (1988)
Les jeunes et la réforme de l'aide sociale: Avis présenté par le Conseil permanent de la jeunesse au Premier ministre, monsieur Robert Bourassa, Québec, Conseil permanent de la jeunesse.
- Conseil national du bien-être social
1996 *Profil de la pauvreté, 1994*, Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
1992 *Profil de la pauvreté, 1980 à 1990*, Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
- Corak, Miles (1998)
«Le revenu des parents influe-t-il sur le succès des enfants?», *Tendances sociales canadiennes*, 19, p. 6-11.
- Côté, Marguerite Michelle (1991)
Les jeunes de la rue, Montréal, Éditions Liber.
- Côté, Serge (1997)
«Migrer: un choix ou une nécessité. Une enquête à l'échelle d'une région, *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, p. 63-85.
- Dandurand, Renée B.- (1988)
Le mariage en question. Essai sociohistorique, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Dandurand, Renée B.-, Léon Bernier, Denise Lemieux et Germain Dulac (1994)
Le désir d'enfant: du projet à la réalisation. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.

- Dandurand, Renée B.- et Christopher McCall (1996)
 «Welfare, workfare, wedwafe: faut-il encore assister les mères seules?», *Lien social et politiques - RIAC*, 36, p. 79-91.
- Dansereau, Francine (1991)
Le logement comme droit social: quelques pistes de réflexion, texte ronéo., Montréal, INRS-Urbanisation.
- Danserau, Francine et Anne-Marie Séguin, avec la collaboration de Daniel Leblanc (1995)
La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec, Société d'habitation du Québec.
- de Broucker, patrice et Laval Lavallée (1998)
 «Quelle est l'influence de la scolarité des parents?», *Tendances sociales canadiennes*, 19, p. 12-16.
- Delisle, Norman
 1996a «Réforme de l'habitation. Les desseins de Québec suscitent une levée de boucliers», *Le Devoir*, 11 septembre, p. A5.
 1996b «Québec renonce à hausser le loyer de 800 locataires des HLM», *Le Devoir*, 8 novembre, p. A4.
- Deniger, Marc-André
 1996 «Crise de la jeunesse et transformations des politiques sociales en contexte de mutation structurale», *Sociologie et sociétés*, 28, 1, p. 73-88.
 1994 *La production des politiques de la jeunesse et la gestion des exclus: l'évolution des politiques sociales destinées aux jeunes du Québec dans un contexte de crise structurelle (1976-1988)*, Université de Montréal, Thèse de doctorat.
 1991 «Une jeunesse paupérisée: le sombre portrait de la génération sacrifiée», *Apprentissage et socialisation*, 14,1, p.11-17.
 1986 «Quand la jeunesse s'enfarge dans les cordons de la bourse», *Jeunesses: des illusions tranquilles*, sous la dir. de Marc-André Deniger, Jocelyne Gamache et Jean-François René, Montréal, VLB éditeur.
- Desbiens, Christian (1992)
Les conditions d'habitation des familles au Québec, Québec, Société d'habitation du Québec.
- Deschamps, Carole (1996)
Nous autres, Chambres en ville, on le vit! Recherche exploratoire sur le Foyer des jeunes travailleuses et travailleurs de Montréal, inc., Montréal, avril, 104 p.

- Deschênes, Claude-Rodrigue et Paul Forest
1997 *Les acheteurs de logements neufs au Québec en 1996*, Québec, Société d'habitation du Québec.
- 1995 *Les acheteurs de logements neufs au Québec en 1994*, Société d'habitation du Québec, Direction générale de la planification et de la recherche.
- Deslauriers, Jean-Pierre (1991)
Recherche qualitative: guide pratique, Montréal, McGraw-Hill.
- Dubet, François (1987)
La galère: jeunes en survie, Paris, Fayard.
- Duchesne, Louis (1994)
La situation démographique au Québec. Édition 1994, Québec, Bureau de la statistique du Québec (Coll. Statistiques démographiques).
- Durkheim, Émile (1960)
De la division du travail social, 7e édition, Paris, P.U.F..
- Duval, Luce (1997)
Aspects économiques de la vie des jeunes familles biparentales. État de la question, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Sainte-Foy, INRS-Culture et société.
- Dwyer, Peter J. Et Johanna Wyn (1998)
«A New Social Agenda: Changing Life Patterns of the Post-1970 Generation», communication présentée au Comité de recherche 24 - Sociologie de la jeunesse, Congrès de l'Association internationale de sociologie, août, 10 p.
- Elder, Glen Jr. (1987)
«Families and lives: Some developments in life-course studies», *Journal of Family History*, 12, 1-3, p.179-199.
- Epsing-Andersen, Gosta (1990)
The Three Worlds of Welfare Capitalism, Princetown, Princetown University Press.
- Epton, S.R., R.L. Payra et A.W. Pearson (1983)
Chapitres 1 à 4, dans *Managing Interdisciplinary Research*, Toronto, John Wiley and Sons, 1-37.
- Europäische Kommission (1997)
Junge Menschen in der Europäischen Union. Zwischen Schule, Ausbildung und Beruf, Bruxelles, Commission européenne.

- Fallis, George
1990 «Housing finance and housing subsidies in Canada», *Urban Studies*, 27, 6, 877-903.
1985 *Housing Economics*, Toronto, Butterworths.
- Flandrin, Jean-Louis (1964)
«Enfance et société. Note critique», *Annales ESC*, 2, p.322-329.
- Fortin, Pierre et Francine Séguin (1996)
Pour un régime équitable axé sur l'emploi, rapport minoritaire du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, Montréal.
- Forest, Paul et Claude-Rodrigue Deschênes (1995)
Perspectives du marché de l'habitation au Québec. L'évolution de l'offre et de la demande en habitation, Société d'habitation du Québec.
- Foucault, Michel (1994)
«Entretien avec Michel Foucault», réalisé par A. Fontana et P. Pasquino, en juin 1976, traduit de l'italien par C. Lazzeri, dans *Dits et écrits. Tome III (1976-1979)*, sous la dir. de Daniel Defert et François Ewald, Paris, Éditions Gallimard, 140-160.
- Fraschetti, Augusto (1996)
«Jeunesses romaines», *Histoire des jeunes en Occident. Tome I. De l'Antiquité à l'époque moderne*, sous la dir. de Giovanni Levi et Jean-Claude Schmitt, p. 63-100.
- Fréchet, Guy et Michel Bernier (1991)
Les perceptions des difficultés d'insertion sur le marché du travail, les raisons de quitter un emploi et l'inemployabilité dans l'Enquête sur l'activité, Québec, IQRC.
- Friedberg, Erhard (1993)
Le pouvoir et la règle: dynamiques de l'action organisée, Paris, Éditions du Seuil.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain - FRAPRU (1994)
«La politique d'habitation du FRAPRU», *Dossier noir. Logement et pauvreté au Québec*, janvier, p. 17.
- Furlong, Andy (1998)
«Changing Contexts of Youth», communication présentée au Comité de recherche 34 - Sociologie de la jeunesse, Congrès de l'Association internationale de sociologie août, 14p.
- Furlong, Andy et Fred Cartmel (1997)
Young People and Social Change: Individualization and Risk in Late Modernity, Buckingham, Buckingham University Press.

Galland, Olivier

- 1996 «L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques», *Sociologie et sociétés*, 28, 1, p. 37-46.
- 1993 «La jeunesse en France, un nouvel âge de la vie», dans *L'allongement de la jeunesse*, sous la dir. d'Alessandro Cavalli et Olivier Galland, Poitiers, Actes Sud, 19-39.
- 1991 *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Collin
- 1987 «Une nouvelle jeunesse?», *Futuribles*, 109, p. 25-49.
- 1984 «Précarité et entrées dans la vie active», *Revue française de sociologie*, 25, 1, p. 49-66.

Galland, Olivier et Marie-Victoire Louis (1984)

Jeunes en transit: L'aventure ambiguë des Foyers des jeunes travailleurs, Paris, Éditions ouvrières.

Gardes, François et Simon Langlois (1995)

«Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec: l'indice synthétique de pauvreté-richesse», *Service social*, vol. 44, n° 3, p. 29-53.

Gauthier, Madeleine

- 1997a «La migration et le passage à la vie adulte des jeunes d'aujourd'hui», *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, p. 105-130.
- 1997b «Choisir dans un contexte d'incertitude: éléments pour une problématique», *L'évolution de la population étudiante à l'université. Facteurs explicatifs et enjeux*, sous la dir. de Pierre Chenard, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- 1996a «Femmes, mais jeunes aussi...», *Recherches féministes*, 9, 2, p. 85-111.
- 1996b «Lien social et appauvrissement: repérage et profil des jeunes pauvres de 15 à 24 ans vivant seuls en milieu urbain. Étude exploratoire», avec la collaboration d'Andrée Roberge, *Économie et solidarités*, 28, 1, p. 155-165.
- 1994 *Une société sans les jeunes?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- 1991a *L'insertion de la jeunesse canadienne en emploi. Rapport soumis à Statistique Canada et à Emploi et Immigration Canada*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture.
- 1991b *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- 1991c «La jeunesse au carrefour de la pauvreté», *Apprentissage et socialisation*, 14, 1, p. 51-61.
- 1988 *Les jeunes chômeurs: une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- 1987 «Les jeunes sans emploi sont-ils pauvres?», dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Québec, IQRC, p. 45-66.

- Gauthier, Madeleine, éd. (1997)
Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, 315 p.
- Gauthier, Madeleine et Joanne Bujold (1995)
Les jeunes et le départ des régions: revue des travaux, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Gauthier, Madeleine et Laurette Coulombe (1990)
 «La réforme de l'aide sociale au Québec: une politique de sécurité du revenu?», *Cahiers Lillois d'Économie et de Sociologie*, 16, 19-30.
- Gauthier, Madeleine et Lucie Mercier (1994)
La pauvreté chez les jeunes: Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Gauthier, Madeleine, Marc Molgat et Louise Saint-Laurent (1999)
Lien social et pauvreté: repérage et profil des jeunes précaires qui vivent seuls en milieu urbain, Québec, INRS-Culture et société.
- Gentil, Véronique (1993)
L'insertion sociale et professionnelle: le rôle des politiques sociales. Une comparaison Québec-France. Thèse de maîtrise en Service social, Université de Montréal.
- Giddens, Anthony
 1991 *Modernity and Self-Identity: Self and Society in the Late Modern Age*, California, Stanford University Press.
 1984 *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- Glaser, Barney G. (1978)
Theoretical sensitivity: Advances in the methodology of grounded theory, Mill Valley, The Sociology Press.
- Glaser, Barney et Anselm L. Strauss (1967)
The Discovery of Grounded Theory, Chicago, Aldine Press.
- Godard, Francis (1988)
 «Sur le concept de stratégie», dans Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg, dir., *Stratégies résidentielles: Actes du séminaire*, Éditions de l'INED: 9-22.

Goldscheider, Frances et Julie DaVanza

1986 «Semiautonomy and Leaving Home in Early Adulthood», *Social Forces*, 65, 1, p.187-201.

1989 «Pathways to Independent Living in Early Adulthood: Marriage, Semiautonomy, and Premarital Residential Independence», *Demography*, 26, 4, p.597-614.

Goldscheider, Frances et Calvin Goldscheider

1994 «Composition familiale, soutien parental et départ du foyer des jeunes Américains au XXe siècle», *Cahiers québécois de démographie*, 23, 1, p.75-102.

1993 *Leaving Home Before Marriage. Ethnicity, Familism and Generational Relationships*, Madison, University of Wisconsin Press.

Goldscheider, Frances et Céline LeBourdais (1986)

«The Falling Age at Leaving Home, 11920-1979», *Sociology and Social Science Research*, 70, p.99-102.

Goldscheider, Frances, Arland Thornton and Linda Young-DeMarco (1993)

«A Portrait of the Nest-Leaving Process in Early Adulthood», *Demography*, 30, 4, p.683-698.

Gouvernement du Québec

1996 *Règlement sur la sécurité du revenu*, à jour au 19 mars, Québec, Éditeur officiel du Québec.

1995a *Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec*, Québec, Office des ressources humaines, Vice-présidence à l'information de gestion.

1995b *Loi sur la sécurité du revenu*, à jour au 15 décembre, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Gow, James Iain, Alain Noël et Patrick Villeneuve (1995)

«Les contrôles à l'aide sociale: l'expérience québécoise des visites à domicile», *Canadian Public Policy - Analyse de politiques*, 11, 1, p. 31-52.

Grell, Paul

1994 «Évolution du rapport au travail. Le cas des jeunes chômeurs qui s'identifient peu au salariat», dans *La condition québécoise: enjeux et horizons d'une société en devenir*, sous la dir. de Jean-Marie Fecteau, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, Montréal, VLB Éditeur, 141-171.

1985 *Étude du chômage et de ses conséquences: les catégories sociales touchées par le non-travail. Histoires de vie et modes de débrouillardise*, Montréal, Groupe des politiques sociales, Université de Montréal.

- Grell, P. et A. Wéry (1980)
«La relativité du concept de pauvreté», *Économie et humanisme*, 254, p.21-33.
- Grenier, André (1998)
Les jeunes et le marché du travail: tendances et situation récente, Gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 24 p.
- Groupe Pagé - Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique (1995)
La formation professionnelle chez les jeunes: un défi à relever, Québec, ministère de l'Éducation.
- Guba, Egon C. (1990)
«The Alternative Paradigm Dialog» dans *The Alternative Paradigm Dialog*, sous la dir. de Egon C. Guba, Sage Publications, p.17-27.
- Guest, Dennis
1993 *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, traduit de l'anglais par Hervé Juste en collaboration avec Patricia Juste, Montréal, Les Éditions du Boréal, 473 p.
1984 «Social Policy in Canada», *Social Policy and Administration*, 18, 2, 130-147.
- Gutton, Jean-Pierre (1974)
La société et les pauvres en Europe. XVIe et XVIIe siècles, Paris, P.U.F..
- Hall, Peter
1992 «The Movement From Keynesianism to Monetarism: Institutional Analysis and British Economic Policy in the 1970s», dans *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, sous la dir. de Kathleen Thelen et Sven Steinmo, New York, Cambridge University Press, 90-113.
1986 *Governing the Economy: The politics of State Intervention in Britain and France*, New York, Oxford University Press.
- Hecllo, Hugh (1981)
«Toward a new Welfare State?» dans *The development of Welfare States in Europe and America*, New Brunswick, Transaction Books.
- Jablonka, P., P. Potter, et L. Unterseher (1987)
Urban Environment, Accomodation and Social Cohesion: The Implications for Young People, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Loughlingstown House, Shankill Co., Dublin.
- Jones, Gill
1995 *Leaving Home*, Buckingham, Open University Press.

- 1987 «Leaving the Parental Home: An Analysis of Early Housing Careers», *Journal of Social Policy*, 16, 1, p.49-74.
- Jones, Gill et Claire Wallace (1992)
Youth, Family and Citizenship, Buckingham, Open University Press.
- Kiernan, Kathleen (1992)
«The Impact of Family Disruption in Childhood on Transitions Made in Young Adult Life», *Population Studies*, 46, p. 213-234.
- Kroker, Arthur (1980)
«Migration from the Disciplines», *Journal of Canadian Studies*, 15, 3, 1980, p.3-10.
- Lamon, Georges (1996)
«Mobilisation contre l'éventuelle réforme du logement social», *La Presse*, 11 septembre, p. A17.
- Lamontagne, Yves, Yvette Garceau-Durand, Suzanne Blais, Robert Élie, avec la collaboration d'Isabelle Lasvergnas (1987)
La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- Laperrière, Anne (1997)
«La théorisation ancrée», dans *La recherche qualitative*, Montréal, Gaétan Morin Éditeur, p. 309-364.
- Lazure, Jacques (1970)
La jeunesse du Québec en révolution. Essai d'interprétation, Montréal, P.U.Q.
- LeBras, Hervé (1983)
«L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», *Le Débat*, 25, p.116-125.
- Le Coat, Gérard (1982)
«Nécessité et limites de l'interdisciplinarité», *Réseaux. Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique*, 41-43, p.199-212.
- Le Devoir (1997)
«Les locataires de HLM redoutent une hausse de tarif», *Le Devoir*, 8 mai, p. A3.
- LeGall, Didier et Claude Martin (1986)
«Crise et conversion dans le champ du savoir», *Revue internationale d'action communautaire*, 45, 15, p.9-20.

- Lemieux, Denise (1986)
 «Visions des jeunes, miroirs des adultes. Quelques points de vues des adultes sur la jeunesse», *Une société des jeunes?*, sous la dir. de Fernand Dumont, Québec, I.Q.R.C..
- Lemieux, Denise et Lucie Mercier (1992)
 «La formation du couple et ses rituels: l'analyse des changements de la période 1950-1980, à travers les récits de vie», *Comprendre la famille*, Actes du 1er symposium québécois de recherche sur la famille, sous la dir. de Gilles Pronovost, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 53-70.
- Lemieux, Nicole et Pierre Lanctôt (1995)
Commencer sa vie à l'aide sociale, Québec, Ministère de la sécurité du revenu, Gouvernement du Québec.
- Lenoir, R. (1989)
 «Objet sociologique et problème social», dans *Initiation à la pratique sociologique*, sous la dir. de P. Champagne, R. Lenoir, D. Merlié et L. Pinto, Paris, Bordas-Dunod, 55-99.
- Lepetit, Bernard (1990)
 «Propositions pour une pratique restreinte de l'interdisciplinarité», *Revue de synthèse*, 4, 3, p.331-338.
- Levi, Giovanni et Jean-Claude Schmitt, sous la dir. de (1996)
Histoire des jeunes en Occident, Tome 1 et 2, Paris, Éditions du Seuil.
- Lipovetsky, Gilles
 1992 *Le crépuscule du devoir: l'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Éditions Gallimard.
 1983 *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Éditions Gallimard.
- Liotard, Jean-François (1979)
La condition postmoderne. Rapport sur le savoir, Paris, Éditions du minuit.
- Maffesoli, Michel
 1993 «La sociologie comme connaissance de la socialité», *Sociétés. Revue des sciences humaines et sociales*, 40, p.145-151.
 1992 «G. Simmel Modernité et Post-Modernité», dans *G.Simmel et les sciences humaines. Actes du colloque du 14-15 septembre 1988*, sous la dir. de Otthein Rammstedt et Patrick Watier, Paris, Méridiens Klincksieck, p.151-160.

- Mannheim, Karl
1990 *Le problème des générations*, traduit de l'allemand par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou, Paris, Nathan.
- Marcoux, Richard, Richard Morin et Damaris Rose (1990)
«Jeunes et précarisation économique: analyse de la situation des couples», *Cahiers québécois de démographie*, 19, 2, p.273-308.
- Marshall, T.H. (1963)
Sociology at the Crossroads, London, Heinemann Educational Books Ltd.
- Martin, Claude (1987)
«Entre les logiques du savoir et de l'action: les voies d'une alternative?», dans *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la dir. de Jean-Pierre Deslauriers, Sillery, Presses de l'Université du Québec, p.107-120.
- Mauger, Gérard (1994)
«Conclusion. La sociologie de la jeunesse», dans *Les jeunes en France. État des recherches*, Paris, La Documentation française.
- Mayer, Karl Ulrich et Karl Schwarz (1989)
«The Process of Leaving the Parental Home: Some German Data», dans *Later Phases of the Family Cycle: Demographic Aspects*, E. Grebenik, C. Hohm and R. MacKensen, eds., Oxford, Clarendon Press, p.145-163.
- Mayer, Robert et Fancine Ouellet (1991)
Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Boucherville, Gaetan Morin Éditeur.
- Mayer-Renaud, Micheline et Jean Renaud (1989)
La distribution de la pauvreté et de la richesse dans la région de Montréal en 1989, Montréal, Centre de services sociaux du Montréal métropolitain.
- McCann, Bernard (1989)
L'approche des besoins essentiels et les problèmes de logement au québec en 1987, Direction de l'analyse et de la recherche, Société d'habitation du Québec.
- Merrien, François-Xavier (1992)
«L'état et les politiques sociales, en France et en Angleterre», dans *Politiques économiques et sociales en Europe*, sous la dir de Michelle Durand, Paris, Éditions L'Harmattan, 201-230.

- Meyer, Philippe (1977)
L'enfant et la raison d'État, Paris, Éditions du Seuil.
- Ministère de la Main-d'oeuvre et la Sécurité du revenu (1987)
Pour une politique de Sécurité du revenu. Document d'orientation, Éditeur officiel du Québec, 1987.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997)
L'adaptation des services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles, Québec, Gouvernement du Québec, 33 p.
- Ministère de la Sécurité du revenu (1997)
La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi. Document de consultation, Québec, Gouvernement du Québec, 94 p.
- Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (1984)
Se loger au Québec, une analyse de la réalité, un appel à l'imagination, Québec, Gouvernement du Québec, 208 p.
- Mishra, Ramesh (1990)
«The collapse of the welfare consensus? The welfare state in the 1980s», in *Housing the homeless and the poor: New partnerships among the private, public and third sectors*, sous la dir. de George Fallis et Alex Murray, Toronto, University of Toronto Press, p. 82-114.
- Mitchell, Barbara A., Andrew V. Wister et Thomas K. Burch (1989)
«The Family Environment and Leaving the Parental Home», *Journal of Marriage and the Family*, 51, 3, p.605-614.
- Modell, John (1989)
Into One's Own: From Youth to Adulthood in the United States 1920-1975, Berkeley, University of California Press.
- Molgat, Marc
à paraître «De l'intégration et de l'insertion... Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec?», *Actes de la rencontre du Groupe de travail - Sociologie de la jeunesse*, Association internationale des sociologues de langue française.
- 1997a *La précarisation de la situation résidentielle des jeunes au Québec*, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Québec, Société d'habitation du Québec.
- 1997b «Le logement et le passage à l'âge adulte des jeunes québécois», communication présentée dans le cadre du Forum des prix d'excellence en habitation de la SCHL, Montréal, le 23 octobre.

- 1996 «Jeunes pauvres et logement: diversité des stratégies et des trajectoires résidentielles», Communication présentée au 15^e Congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française, Rencontre du Groupe de travail Sociologie de la jeunesse: *Les stratégies d'insertion des jeunes dans un contexte de précarité*, texte ronéo., Institut national de la recherche scientifique-Culture et société.
- Molgat, Marc et Madeleine Gauthier (à paraître)
«Vivre hors famille au moment de l'insertion professionnelle», *Apprentissage et socialisation*.
- Mogelonsky, Marcia (1996)
«The Rocky Road to Adulthood», *American Demographics*, mai, p.26-35 et 56.
- Morin, Edgar
1990 «Messie, mais non», dans *Colloque de Cerisy. Arguments pour une méthode. Autour d'Edgar Morin*, sous la dir. de Daniel Bounoux, Jean-Louis Le Moigne et Serge Proulx, Paris, Éditions du Seuil, p. 254-268.
1984 «L'interview dans les sciences sociales et à la radio-télévision», dans *Sociologie*, Paris, Fayard, 181-197.
1962 *L'esprit du temps: essai sur la culture de masse*, Paris, Éditions Grasset.
- Morin, Richard (1990)
«Diversification des modes de vie et variation des situations résidentielles: le cas des jeunes adultes au Canada», texte présenté au colloque *Évolution des modes de vie et transformation de l'habitat*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Morin, Richard, Damaris Rose, Jaël Mongeau (1988)
La formation de ménages chez les jeunes, Montréal, INRS-Urbanisation et Département d'études urbaines, Université du Québec à Montréal.
- Morin, Richard, Francine Dansereau et Daniel Nadeau (1990)
L'habitation sociale: les clientèles et leur vécu, les modes de gestion, les solutions de rechange - Synthèse de la littérature, Montréal, INRS-Urbanisation et Département d'études urbaines et touristiques, UQAM.
- Mouillart, Michel (1997)
L'enquête nationale sur le logement des jeunes. Synthèse des contributions présentées, Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.
- Nicole-Drancourt, Chantal et Laurence Roulleau-Berger (1995)
L'insertion des jeunes en France, Collection *Que sais-je?*, Paris, PUF.

Noël, Alain

1996 «Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques», *Politique et sociétés*, 15, 30, 1-22.

Panet-Raymond, Jean (1986)

«L'utilisation des récits de vie dans une enquête statistique», dans *Les récits de vie: théorie, méthode et trajectoires types*, Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., Montréal, Les Éditions Saint-Martin.

Parazelli, Michel (1995)

«L'espace dans la formation d'un potentiel de socialisation chez les jeunes de la rue: assises théoriques», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 39, n° 107, p. 287-308.

Parsons, Talcott

1966 «Chapter 1. The American Family: Its Relations to Personality and to the Social Structure», dans *Family, Socialization and Interaction Process*, 2e éd., sous la dir. de Talcott Parsons et Robert F. Bales, 1ère édition en 1955, New York, The Free Press, 3-33.

1942 «Age and Sex in the Social Structure of the United States», *American Sociological Review*, 7, 5, p.604-616.

Pierson, Paul (1996)

Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment, 2e édition, New York, Cambridge University Press.

Poulin, André (1997)

Les résidents des coopératives d'habitation au Québec en 1996. Rapport statistique du sondage réalisé par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Montréal, CQCH, 90 p.

Prince, Michael (1995)

«The Canadian Housing Policy Context», *Housing Policy Debate*, 6, 3, p. 721- 758.

Ravanera, Zenaida R. (1995)

«Chapitre 1. Portrait de la vie familiale des jeunes adultes», *La famille au long de la vie. La conjoncture démographique*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, p.9-39.

Ravanera, Zenaida R., Fernando Rajulton et Thomas K, Burch (1995)

«A Cohort Analysis of Home-Leaving in Canada, 1910-1975», *Journal of Comparative Family Studies*, 26, 2, p.179-193.

- Renaud, François, C. Roy, J. Tremblay-Lamarre (1981)
Profil socio-économique des locataires de logements publics au Québec, Montréal, Société d'habitation du Québec, Secrétariat à la recherche et au développement.
- Renaut, Alain (1989)
L'ère de l'individu, Paris, Éditions Gallimard.
- René, Jean-François (1993)
«La jeunesse en mutation: d'un temps social à un espace social précaire», *Sociologie et sociétés*, 25,1, p.153-171.
- Remy, Jean et Liliane Voyé (1974)
«Émile Durkheim (1858-1917)», dans *La ville et l'urbanisation. Modalités d'analyse sociologique*, Belgique, Duculot.
- Ricard, François (1994)
La génération lyrique. Essai sur la vie et l'oeuvre des premiers-nés du baby-boom, 2^e édition, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- Roberge, Anne (1991)
Les personnes seules et les familles monoparentales: l'émergence de nouveaux besoins résidentiels?, Montréal, Société d'habitation du Québec.
- Rouleau-Berger, Laurence (1991)
La ville intervalle: jeunes entre centre et banlieue, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Rose, Albert (1980)
Canadian Housing Policies, 1935-1980, Scarborough, Butterworth.
- Rose, Ruth (1988)
«L'impact des politiques fiscales sur les femmes et la famille», *Interventions économiques*, vol. 20/21.
- Ross, Lia (1989)
«Modalité de vie», dans *Les jeunes au Canada. Série "Le Canada à l'étude"*, ministère des Approvisionnements et Services, Statistiques Canada, 17-21.
- Roy, Jacques (1997)
«La quête d'un espace sociétal», *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de Madeleine Gauthier, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, p. 87-103.

Saint-Laurent, Louise (1996)

«Les raisons du départ de la famille d'origine des jeunes précaires vivant seuls en milieu urbain au Québec», Communication présentée au 15^e Congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française, Rencontre du Groupe de travail Sociologie de la jeunesse: *les stratégies d'insertion des jeunes dans un contexte de précarité*, texte ronéo., Institut national de la recherche scientifique-Culture et société.

Sales, Arnaud, Réjean Drolet, Isabelle Bonneau, Gilles Simard et Frédéric Kuzminski (1996).

Le monde étudiant à la fin du XX^e siècle. Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix, présenté au ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie.

Santé Québec (1992)

Enquête québécoise sur les facteurs de risque associés au sida et autres MTS: la population des 15-29 ans, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Schnaiberg, Allan et Sheldon Goldenberg (1989)

«From Empty Nest to Crowded Nest: The Dynamics of Incompletely-Launched Young Adults», *Social Problems*, 36, 3, p.251-269.

Schnapp, Alain (1996)

«L'image des jeunes gens dans la cité grecque», *Histoire des jeunes en Occident. Tome 1. De l'Antiquité à l'époque moderne*, sous la dir. de Giovanni Levi et Jean-Claude Schmitt, p. 21-62.

Schön, Donald A. (1987)

Educating the Reflective Practitioner: Toward a New Design for Teaching and Learning in the Professions, San Francisco, Jossey-Bass.

Séguin, Anne-Marie (1994)

«Transformations sociales et carences de l'habitation», dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, dir., *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 65-80.

Silver, Cynthia et René Van Diepen (1995)

«L'évolution du mode d'occupation des logements de 1951 à 1991», *Tendances sociales canadiennes*, printemps, 8-12.

- Simard, René et Chantal Girouad (1993)
Dites à tout le monde qu'on existe... Avis sur la pauvreté des jeunes, Québec, Conseil permanent de la jeunesse.
- Simmel, Georg
 1992 «Métropoles et mentalité», publié dans *Villes et civilisation urbaine: XVIIIe - XXe siècle*, sous la dir. de Marcel Roncayolo et Thierry Paquot, Paris, Larousse, p. 300-310.
- Skocpol, Theda (1985)
 «Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research», dans Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol, eds. *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (1983)
Section 56.1 Non-Profit and Cooperative Housing Program Evaluation.
- Société d'habitation du Québec
 1997 *L'action gouvernementale en habitation*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1996 *Rapport annuel 1995*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1995 *Rapport annuel 1994*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1994 *Rapport annuel 1993*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1993a *Rapport annuel 1992*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1993b *Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1991*, Québec, Société d'habitation du Québec.
 1992a *Rapport annuel 1991*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1992b *Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1989*, Québec, Société d'habitation du Québec.
 1992c *La société d'habitation du Québec. Une histoire en trois mouvements*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1991 *Rapport annuel 1990*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1990 *Rapport annuel 1989*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1989 *Rapport annuel 1988*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1988 *Rapport annuel 1987*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1987 *Rapport annuel 1986*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1986 *Rapport annuel 1985*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1974 *Rapport annuel 1973-1974*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1973 *Rapport annuel 1972-1973*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
 1972 *Rapport annuel 1971-1972*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.

- 1971 *Rapport annuel 1970-1971*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
- 1970 *Rapport annuel 1969-1970*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
- 1969 *Rapport annuel 1968-1969*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.

Somerville, Margaret A. (1992)

«La transdisciplinarité, vague de l'avenir: comment préparer nos rivages à l'accueillir»,
Entre savoirs: l'interdisciplinarité en actes, UNESCO-ÉRES, p. 117-136.

Statistique Canada

- 1996 *La population active*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, n° 70-001.
- 1995 *Moyennes annuelles de la population active*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 71-529.
- 1994 *Universités: inscriptions et grades décernés 1991*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 81-204.
- 1993a *Industrie et catégories de travailleurs*, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 93-326.
- 1993b *Activité*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 93-324.
- 1993c *Coûts d'habitation et autres caractéristiques des ménages au Canada*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 93-330.
- 1992 *Dictionnaire du recensement de 1991*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n° 92-301F.

Strauss, Anselm et Juliet Corbin (1990)

Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques, Newbury Park, Sage Publications.

Study Team Report (1986)

Nielsen Study Team Report to the Task Force on Program Review, Ottawa, Minister of Supply and Services.

Strauss, Anselm et Juliet Corbin (1990)

Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques, Newbury Park, Sage Publications.

Taylor, Charles (1992)

Grandeur et misère de la modernité, trad. de l'anglais par Charlotte Melançon, Montréal, Éditions Bellarmin.

- Thelen, Kathleen et Sven Steinmo (1992)
«Historical Institutionalism in Comparative Politics», dans *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, sous la dir. de Kathleen Thelen et Sven Steinmo, New York, Cambridge University Press, 1-32.
- Thompson-Klein, Julie (1993)
«Blurring, Cracking, and Crossing: Permeation and the Fracturing of Disciplines», dans *Knowledges: Historical and Critical Studies in Disciplinarity*, sous la dir. de Ellen Messer-Davidow, David R. Shumway et David J. Sylvan, Charlottesville, University Press of Virginia, p.185-211.
- Turner, Bryan S. (1988)
«Ageing, Status Politics and Sociological Theory», *The British Journal of Sociology*, 40, 4, p. 588-606.
- Villeneuve, Patrick (1996)
«La réforme de l'aide sociale de 1996: le pari de Bill Clinton», *Lien social et politiques - RIAC*, 36, p. 55-59.
- Wake Carroll, Barbara (1990)
«Housing», in *Urban policy issues: Canadian perspectives*, sous la dir. de Richard A. Loreto et Trevor Prince, Toronto: McClelland and Stewart, 86-106.
- Weir, Margaret (1992)
«Ideas and the politics of bounded innovation», dans *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, sous la dir. de Kathleen Thelen et Sven Steinmo, New York, Cambridge University Press, 188-216.
- Weir, Margaret, Ann Shola Orloff et Theda Skocpol (1988)
«Introduction: Understanding American Social Politics», dans *The Politics of Social Policy in the United States*, sous la dir. de Margaret Weir, Ann Shola Orloff et Theda Skocpol, Princeton, Princeton University Press, 3-35.
- White, Deena (1994)
«La gestion communautaire de l'exclusion», *Lien social et politiques - RIAC*, 32, p. 37-51.
- Whyte, William Foote (1960)
Street Corner Society, (2e édition), Chicago, University of Chicago Press.
- Xélot, Frédérique, avec la collaboration de Pascale Barret (1997)
Jeunes et personnes âgées. Une approche logement à peaufiner, Paris.

Young, Christabel (1987)

Young People Leaving Home in Australia. The Trend Toward Independence, Canberra, Australian Family Formation Project monograph no.9, Canberra.

Zhao, John Z., Fernando Rajulton et Zenaida R. Ravenara (1995)

«Leaving Parental Homes in Canada: Effects of Family Structure, Gender, and Culture», *Canadian Journal of Sociology*, 20, 1, p. 31-50.

Annexes

Annexe 1.
Questionnaire (1 et 2) et Guide d'entretien

INRS-Culture et Société

Répondant _____

Un bref exposé du sujet de la recherche: une étude qui porte sur les jeunes de 15 à 24 ans vivant seuls en milieu urbain (Québec et Montréal). Elle vise à mieux comprendre comment les jeunes perçoivent leur situation et les moyens qu'ils utilisent pour vivre.

Confidentialité et anonymat

Démarche: questionnaire 1, entretien et questionnaire 2

Remerciement: Je te remercie beaucoup d'avoir accepté de passer une entrevue, car ta participation est indispensable à la réalisation de notre recherche. C'est grâce à toi si on arrivera à mieux connaître les conditions de vie des jeunes, préoccupation dont on parle beaucoup actuellement.

QUESTIONNAIRE 1

Questions se rapportant aux caractéristiques du répondant

Q.1 Age: _____

Q.2 Sexe: _____

Q.3 État civil: _____

Q.4 Scolarité: _____

Q.5 Occupation: Qu'est-ce que tu fais? _____

Depuis combien de temps? _____

Q.6 Revenu:
Quels sont, à peu près, tes revenus par mois? _____
par année? _____

Q.7 Lieu de naissance: _____

Q.8 Lieu où tu as vécu le plus longtemps: _____

Q.9 Le temps écoulé depuis ton départ de la famille: _____

Q.10 Ça fait combien de temps que tu vis seul? _____

2

Répondant: _____

Questions se rapportant aux caractéristiques des parents

Q.11 Lieu de résidence

a) de tes parents s'ils vivent ensemble: _____

b) de ton père: _____

c) de ta mère: _____

Q.12 Scolarité

a) de ton père: _____

b) de ta mère: _____

Q.14 Occupation

a) de ton père: _____

b) de ta mère: _____

Q.13 Revenu annuel (brut)

a) de ton père: _____

b) de ta mère: _____

INRS-Culture et Société

Répondant: _____

QUESTIONNAIRE 2Questions se rapportant au logement, aux dépenses et à l'endettement, et aux liens sociauxQ.1 Mode d'habitation

propriétaire _____ sous-locataire _____

locataire _____ colocataire _____

pensionnaire _____ chambreur _____

si pertinent, nombre de colocataires _____

Q.2 Type d'habitation

Type		sous-sol ou demi sous-sol	Chambre
a) Maison individuelle			
b) Maison jumelée et en rangée			
c) Autre maison individuelle attendant et logt. mobile			
d) Duplex non attendant			
e) Logement dans des immeubles de moins de 5 étages			
f) Logement dans des immeubles de 5 étages et plus			
g) H.L.M.			
h) Coopérative d'habitation			
i) Autre, précisez			

4

Répondant: _____

Q.3 Taille du logement

Dans combien de pièces habites-tu?

Q.4 Bail

Si tu es locataire, sous-locataire, as-tu un:

Bail individuel _____ bail collectif _____ pas de bail _____

Q.5 Conditions liées à la location ou la sous-location

Dépôt de 1 mois ou 2 de loyer _____

Garanties colatérales (parents, amis, etc.) _____

Série de chèques post-datés _____

Q.6 Dépenses liées au logement

A) Combien coûte ton loyer par mois? _____

B) Combien paies-tu pour les services non inclus dans ton loyer?

Électricité _____ Assurances _____ Autre _____
Chauffage _____ Téléphone _____

C) Si tu partages ton logement avec d'autres, comment se fait le paiement du loyer?

A parts égales _____
Selon la grandeur de la pièce occupée _____
Selon le nombre de pièces occupées _____
Selon le revenu _____
Une seule personne paye _____Q.7 Crois-tu que ton logement a besoin de réparations?Réparations majeures _____
Réparations mineures _____
Cela ne m'a jamais préoccupé-e _____Q.8 As-tu des cartes de crédit à ton nom?Aucune _____ Trois _____
Une _____ Quatre _____
Deux _____ Plus de quatre _____

5

Répondant: _____

Q.9 As-tu fait des emprunts au cours de la dernière année?
OUI _____ NON _____

Q.10 Si OUI, combien de fois? _____
Pour quel montant en tout? _____

Q.11 Si tu as eu l'occasion de faire des emprunts, c'était
auprès de qui?
Parents _____
Amis ou copains _____
Connaissances _____
Banque ou Caisse populaire _____
Société de financement _____
Autre, préciser _____

Q.12 As-tu déjà utilisé le crédit pour les dépenses suivantes?

Dépenses	Oui	Non
a) Achat de vêtements		
b) Vacances		
c) Loisirs		
d) Restauration		
e) Achat d'une automobile		
f) Achat d'une motocyclette		
g) Achat d'une bicyclette		
h) Essence pour l'automobile		
i) Réparations, si oui, préciser		
j) Appareils électroniques (système de son, télé, magnétoscope, etc.), si oui, préciser		
k) Appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, etc.), si oui, préciser		
l) Soins de santé et corporels, y inclus médicaments, si oui, préciser		
m) Études		

GUIDE D'ENTRETIEN

Questions se rapportant à la description et au diagnostic de la situation vécue par le répondant ou la répondante, ses réactions personnelles et celles de son entourage, les stratégies utilisées et le projet d'avenir.

Q.1 Pour quelles raisons es-tu parti-e de chez toi?

Q.2 Dans quelle situation t'es-tu retrouvé-e depuis que tu as quitté ta famille?

Relancer la question comme suit: Est-ce que cela a changé des choses au niveau:

- a) de tes conditions matérielles (logement, quartier, transport, alimentation, habillement, biens personnels, etc.)
- b) de tes relations avec ton entourage habituel (famille, ami-e-s, relations amoureuses, voisins, etc.)
- c) de tes activités quotidiennes (école, travail, bénévolat, loisirs, etc)

Q.3 Trajectoire scolaire

Quel a été ton cheminement scolaire depuis ton enfance?

Relancer la question comme suit: Qu'est-ce que tu penses des études en rapport avec le marché du travail?

Q.4 Trajectoire professionnelle

Est-ce que tu peux me décrire tes expériences de travail?

- a) Quels types d'emplois as-tu occupé?
- b) Comment as-tu trouvé ces emplois?
- c) As-tu déjà été en chômage?
As-tu reçu de l'assurance-chômage?
Combien de temps?
- d) As-tu déjà reçu de l'aide sociale?
Combien de temps?

- e) Travaillais-tu pendant tes études?
- f) Satisfaction ou insatisfaction par rapport à tes conditions de travail (salaire, horaire, etc.)?
- g) Tes relations avec tes collègues
- h) Tes relations avec tes patrons

Q.5

Stratégies

Comment te débrouilles-tu maintenant pour vivre?

Relancer la question comme suit: Quels moyens ou ressources utilise-tu:

- a) pour te loger?
- b) pour manger?
- c) pour t'habiller?
- d) pour te trouver du travail si tu n'en as pas?
- e) pour avoir de l'argent?
- f) pour te faire des copains-copines, des amis, des connaissances, etc.
- g) pour te créer des activités (loisirs, sports, sorties, etc)?

Q.6

Appréciation du mode de vie en solitaire

Comment trouves-tu ça vivre seul?

Relancer la question comme suit: Quels sont tes sentiments, tes opinions sur ton nouveau mode de vie en termes de:

- a) conditions matérielles (argent, logement, alimentation, habillement, quartier, etc.)
- b) d'activités de subsistance
- c) d'activités récréatives ou occupation du temps libre

d) des relations avec ton entourage (famille, voisins, amis, connaissances, etc.)

e) de tes rapports avec les différentes institutions (gouvernementales, communautaires, paroissiales, etc.)

Q. 7 **Le projet d'avenir** (les rêves et les aspirations)

Comment entrevois-tu ta situation dans l'avenir?

Relancer la question comme suit: Quels sont tes projets:

a) quant à l'amélioration ou non de tes conditions matérielles?

b) quant au type de travail que tu aimerais faire ou non?

c) quant à la poursuite ou non de tes études, d'une formation professionnelle, technique ou d'un métier?

d) quant à la qualité des relations que tu aimerais entretenir (parents, blonde, chum, amis, collègues de travail, voisins, etc.)?

e) quant au mariage ou à l'établissement d'un couple, d'une famille?

f) quant aux loisirs, passe-temps, voyages, etc.?

Annexe 2.
Définitions des termes statistiques

Annexe 2.

Définitions des termes statistiques⁸⁵

État du logement

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités). L'*entretien régulier* correspond à des travaux comme la peinture ou le nettoyage du système de chauffage. Des *réparations mineures* sont nécessaires dans les cas suivants: carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des *réparations majeures* lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

Genre de ménage

Répartition fondamentale des ménages privés en *ménages familiaux* et en *ménages non familiaux*. Un *ménage familial* est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un *ménage unifamilial* se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un *ménage multifamilial* se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupent le même logement privé. Un *ménage non familial* est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé mais qui ne forment pas de famille de recensement.

Logement

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habitent ou pourraient habiter.

⁸⁵Les définitions sont tirées du Dictionnaire du recensement de 1991.

Logement privé

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Logement privé non agricole occupé par le propriétaire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Logement privé non agricole occupé par un locataire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Logement privé occupé

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Mode d'occupation

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Principal soutien de ménage

Première personne dans le ménage identifiée comme soutien de ménage. Il s'agit normalement de la personne qui verse le plus gros montant aux paiements du logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien de ménage. Aux recensements de 1981 et 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable **Principal soutien de ménage**.

Taux d'effort

L'accessibilité financière au logement se mesure à partir du «taux d'effort», c'est-à-dire la proportion du revenu consacrée aux dépenses pour se loger. On considère en général que les ménages ont des problèmes d'accessibilité financière au logement lorsque ce taux dépasse 30 %.

Annexe 3.
Tableaux statistiques

Tableau 1. Ensemble des ménages privés hors réserve et ménages privés hors réserve dont le soutien est âgé de 15 à 29 ans en fonction de l'ensemble des ménages du Québec et des 16 régions administratives (Ensemble du Québec et les 16 régions administratives, 1991, Base de 20%) a.

Ménages	Ensemble du Québec		Gaspésie et Îles de la Madeleine		Bas St-Laurent		Québec	
	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région
Ensembl	2632500	100,00%	36315	100,00%	74190	2,82%	242905	100,00%
15-29 an	379040	100,00%	3830	10,55%	8580	2,26%	34570	14,23%

Ménages	Chaudière-Appalaches		Estrie		Montérégie		Laval	
	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région
Ensembl	129015	4,90%	102880	3,91%	436675	16,59%	113595	4,32%
15-29 an	15770	4,16%	15890	4,19%	60925	16,07%	14755	3,89%

Ménages	Lanaudière		Laurentides		Outaouais	
	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région	Nombre	% du Québec
Ensembl	117840	4,48%	140590	5,34%	105690	4,01%
15-29 an	15450	4,08%	19665	5,19%	17660	4,66%

Ménages	Abitibi-Témiscamingue		Mauricie-Bois Francs		Saguenay-Lac St-Jean	
	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région	Nombre	% du Québec
Ensembl	54985	2,09%	177225	6,73%	98295	3,73%
15-29 an	9275	2,45%	22880	6,04%	12195	3,22%

Ménages	Côte-Nord		Nord du Québec		Communauté urbaine de Montréal	
	Nombre	% du Québec	Nombre	% de la région	Nombre	% du Québec
Ensembl	34615	1,31%	10155	0,39%	757520	28,78%
15-29 an	5240	1,38%	2025	0,53%	120340	31,75%

a. Les ménages privés hors réserve comprennent l'ensemble des ménages privés sur le territoire identifié.

Tableau 2. Ménages privés hors réserve dont le soutien est âgé de 15 à 29 ans, selon le genre de ménage (Ensemble du Québec et les 16 régions administratives, 1991, Base de 100%) a.

Genre de ménage	Ensemble du Québec		Gasp.-Îles-de-la-Madel.		Bas St-Laurent		Québec		Chaudière-Appalaches		Estrie	
	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.
Ensemble des ménages privés	379065	100%	3840	100%	8585	100%	34570	100%	15770	100%	15895	100%
Ménage familial	240005	63%	2995	78%	5930	69%	20205	58%	11590	73%	10410	65%
Ménage unifamilial	238895	63%	2995	78%	5920	69%	20130	58%	11560	73%	10415	66%
Époux-épouse sans enfant	115870	31%	1120	29%	2840	33%	11510	33%	5745	36%	4765	30%
Époux-épouse avec enfant(s)	91900	24%	1305	34%	2470	29%	6305	18%	4830	31%	4220	27%
Famille monoparentale	31140	8%	540	14%	615	7%	2320	7%	970	6%	1410	9%
Ménage multifamilial	1125	0%	0	0%	15	0%	70	0%	20	0%	0	0%
Ménage non-familial	139050	37%	835	22%	2655	31%	14360	42%	4180	27%	5480	34%
D'une personne	102395	27%	720	19%	2150	25%	10375	30%	3505	22%	4145	26%
De deux personnes ou plus	36655	10%	110	3%	510	6%	3990	12%	665	4%	1335	8%

Genre de ménage	Montérégie		Laval		Lanaudière		Laurentides		Outaouais		Abitibi - Témiscamingue	
	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.
Ensemble des ménages privés	60920	100%	14760	100%	15455	100%	19665	100%	17660	100%	9285	100%
Ménage familial	43460	71%	10395	70%	12260	79%	15010	76%	12370	70%	6550	71%
Ménage unifamilial	43250	71%	10350	70%	12195	79%	14965	76%	12300	70%	6535	70%
Époux-épouse sans enfant	20310	33%	5455	37%	5190	34%	6830	35%	5680	32%	2730	29%
Époux-épouse avec enfant(s)	18015	30%	3810	26%	5940	38%	6525	33%	4960	28%	3075	33%
Famille monoparentale	4920	8%	1085	7%	1070	7%	1600	8%	1655	9%	700	8%
Ménage multifamilial	210	0%	45	0%	50	0%	35	0%	70	0%	20	0%
Ménage non-familial	17460	29%	4365	30%	3195	21%	4650	24%	5285	30%	2740	30%
D'une personne	13575	22%	3335	23%	2585	17%	3515	18%	3675	21%	2220	24%
De deux personnes ou plus	3885	6%	1020	7%	615	4%	1135	6%	1615	9%	515	6%

Genre de ménage	Mauricie - Bois Francs		Saguenay - Lac St-Jean		Côte Nord		Nord du Québec		Comm. urb. de Montréal	
	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.	Nombre	% de l'ens.
Ensemble des ménages privés	22890	100%	12205	100%	5230	100%	2025	100%	120345	100%
Ménage familial	15280	67%	9155	75%	3530	67%	1460	72%	59400	49%
Ménage unifamilial	15250	67%	9150	75%	3545	68%	1445	71%	58925	49%
Époux-épouse sans enfant	6875	30%	3985	33%	1565	30%	440	22%	30810	26%
Époux-épouse avec enfant(s)	6415	28%	4355	36%	1405	27%	870	43%	17350	14%
Famille monoparentale	1945	8%	815	7%	560	11%	110	5%	10745	9%
Ménage multifamilial	30	0%	0	0%	0	0%	0	0%	490	0%
Ménage non-familial	7610	33%	3045	25%	1700	33%	560	28%	60940	51%
D'une personne	6345	28%	2500	20%	1395	27%	455	22%	41860	35%
De deux personnes ou plus	1260	6%	540	4%	290	6%	85	4%	19070	16%

a. Les ménages privés hors réserve comprennent l'ensemble des ménages privés sur le territoire identifié, à l'exception des réserves indiennes.

Tableau 3. Ménages privés hors réserve dont le soutien est âgé de 15 à 29 ans, selon le sexe du soutien de ménage et le genre de ménage (Ensemble du Québec et les 16 régions administratives, 1991, Base de 100%) a.

Genre de ménage	Ensemble du Québec		Gaspésie et îles de la Madeleine		Bas St-Laurent		Québec		Chaudière-Appalaches		Ensemble		
	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Homme	
Ensemble des ménages privés	380015	141770	238245	1290	2580	5720	20995	13595	4460	11325	15985	5765	10215
Ménage familial	100%	37%	63%	100%	33%	67%	100%	39%	28%	61%	100%	36%	64%
Ménage unifamilial	239985	82050	157935	3005	2060	4240	13195	7010	2925	8690	10175	3260	6905
Époux-épouse sans enfant	114855	35585	79260	2990	2045	4230	13165	6990	2910	8670	10160	3260	6890
Époux-épouse avec enfant	93285	18875	74395	1160	875	2105	7160	3700	1340	4365	4520	1270	3245
Famille monoparentale	30735	27235	3500	1350	250	1100	5165	11475	710	4190	4315	770	3530
Ménage multifamilial	1110	340	755	10	0	10	40	10	0	0	15	0	10
Ménage non-familial	140040	59720	80315	865	340	520	14390	6590	1543	2640	5805	2310	3510
D'une personne	103800	44305	59500	715	280	430	10625	4810	1265	2195	4445	1910	2535
De deux personnes ou plus	36240	15415	20820	145	50	260	3765	1790	280	445	1370	600	765
	100%	43%	57%	100%	34%	59%	100%	48%	39%	62%	100%	44%	56%

Genre de ménage	Montréal		Laval		Lanaudière		Laurentides		Outaouais		Abitibi-Témiscamingue		
	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Femme	Ensemble	Homme	
Ensemble des ménages privés	60795	20505	40285	14795	5405	10780	13325	19645	7640	10815	9160	2785	6380
Ménage familial	43400	13790	29610	10350	3580	6710	14875	4505	4515	7840	6590	3095	7095
Ménage unifamilial	43200	13720	29480	10285	3560	6725	14830	4490	4500	7800	6575	3095	7095
Époux-épouse sans enfant	20015	5910	14105	5230	1645	3570	6630	1825	1805	3645	2740	655	2080
Époux-épouse avec enfant	18375	3540	14805	3950	940	3000	6640	1285	33%	67%	100%	24%	76%
Famille monoparentale	4805	4240	560	1115	945	145	1530	1365	1495	160	695	590	80
Ménage multifamilial	195	55	140	60	15	40	35	15	50	10	15	0	10
Ménage non-familial	17400	6070	10670	4445	1820	2620	4770	1815	2515	2990	2770	995	1780
D'une personne	13680	5310	8370	3405	1415	1985	3695	1400	1785	2115	2220	780	1440
De deux personnes ou plus	3115	1420	2295	1040	400	630	1070	425	655	875	555	210	340
	100%	38%	62%	100%	38%	61%	100%	40%	46%	54%	100%	38%	61%

Tableau 3. (Suite...)

Genre de ménage	Mauricie-Rois-Franca		Saguenay-Lac-Saint-Jean		Côte-Nord		Nord du Québec		Communauté arénaire de Montréal						
	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble					
Ensemble des ménages privés	23100	7660	15435	12295	3510	8795	5410	1750	3660	2010	465	1550	120585	53800	66790
	100%	33%	67%	100%	29%	72%	100%	32%	68%	100%	23%	77%	100%	45%	55%
Ménage familial	15500	4620	10875	9225	2335	6905	3775	1195	2585	1470	285	1185	59320	26160	33165
	100%	30%	70%	100%	25%	75%	100%	32%	68%	100%	19%	81%	100%	44%	56%
Ménage unifamilial	15465	4605	10850	9210	2330	6885	3765	1190	2580	1450	265	1175	58865	26000	32865
	100%	30%	70%	100%	25%	75%	100%	32%	69%	100%	18%	81%	100%	44%	56%
Époux-épouse sans enfant	7090	1770	5310	3935	880	3040	1540	365	1165	420	65	350	30835	11865	18970
	100%	25%	75%	100%	22%	77%	100%	24%	76%	100%	15%	83%	100%	38%	62%
Époux-épouse avec enfant	6340	1005	5325	4320	585	3730	1650	285	1360	895	100	795	17460	4840	12625
	100%	16%	84%	100%	14%	86%	100%	17%	82%	100%	11%	89%	100%	28%	72%
Famille monoparentale	2015	1815	205	950	820	95	545	500	40	110	95	0	10560	9300	1255
	100%	90%	10%	100%	86%	10%	100%	92%	7%	100%	86%	0%	100%	88%	12%
Ménage multifamilial	25	0	15	10	0	0	10	0	0	0	0	0	450	145	295
	100%	0%	60%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	ERR b.	ERR b.	ERR b.	100%	32%	66%
Ménage non-familial	7600	3045	4550	3075	1175	1905	1630	565	1070	535	175	370	61270	27645	33615
	100%	40%	60%	100%	38%	62%	100%	35%	66%	100%	33%	69%	100%	45%	55%
D'une personne	6300	2505	3805	2470	945	1530	1375	470	910	465	155	305	42345	19455	22895
	100%	40%	60%	100%	38%	62%	100%	34%	66%	100%	33%	66%	100%	46%	54%
De deux personnes ou plus	1300	540	750	605	235	380	255	85	155	70	10	50	18915	8195	10720
	100%	42%	58%	100%	39%	63%	100%	33%	61%	100%	14%	71%	100%	43%	57%

a. Les ménages privés hors réserve comprennent l'ensemble des ménages privés sur le territoire identifié, à l'exception des réserves indiennes.

b. ERR indique une erreur de division qui résulte de la division d'un chiffre par zéro.

Tableau 4.
Ménages à faible revenu dont le soutient est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991, Base 20%)

Milieu urbain et milieu rural, 1981

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ensemble	88745	10640	5235	4430	83510	6215
Ménage unifamilial	46360	8515	4000	3865	42355	4645
Couple sans enfant	10975	1370	520	540	10420	820
Famille biparentale	17410	4995	2855	2960	14550	2045
Famille monoparentale	17980	2155	575	360	17360	1790
Ménage multifamilial	215	35	30	10	180	20
Ménage non-familial	42165	2090	1195	540	40970	1545
D'une personne	31545	1550	885	425	30675	1120
De deux personnes ou +	10610	535	300	115	10300	415

Milieu urbain et milieu rural, 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ensemble	96940	9245	5585	2950	91335	6295
Ménage unifamilial	48025	6950	3815	2375	44180	4575
Couple sans enfant	12605	1290	750	430	11855	855
Famille biparentale	14910	3135	2290	1525	12585	1605
Famille monoparentale	20515	2530	775	415	19735	2110
Ménage multifamilial	250	10	55	0	200	0
Ménage non-familial	48640	2290	1580	575	46960	1715
D'une personne	37080	1960	1185	485	35815	1475
De deux personnes ou +	11560	330	395	95	11145	235

Tableau 5.
Ménages à faible revenu dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage, en proportion de l'ensemble des ménages de leur catégorie (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991, Base de 20%)

Milieu urbain et milieu rural, 1981

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ensemble	24,76%	15,12%	7,45%	10,02%	28,98%	23,75%
Ménage unifamilial	19,81%	13,80%	6,17%	9,38%	25,02%	22,65%
Couple sans enfant	9,35%	5,75%	2,08%	3,74%	11,28%	8,75%
Famille biparentale	18,79%	14,36%	7,52%	11,45%	26,60%	22,90%
Famille monoparentale	75,01%	69,07%	33,24%	39,56%	78,09%	81,18%
Ménage multifamilial	20,77%	14,29%	6,12%	5,13%	33,64%	40,00%
Ménage non-familial	34,18%	24,84%	23,95%	19,29%	34,61%	27,54%
D'une personne	32,75%	24,29%	25,07%	19,63%	33,06%	26,60%
De deux personnes ou +	39,25%	26,29%	20,69%	18,25%	40,27%	29,64%

Milieu urbain et milieu rural, 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ensemble	30,38%	16,10%	8,70%	9,05%	35,82%	25,35%
Ménage unifamilial	25,24%	14,94%	6,98%	8,25%	32,58%	25,84%
Couple sans enfant	13,12%	6,69%	3,06%	3,87%	16,58%	10,45%
Famille biparentale	22,28%	13,33%	8,20%	9,13%	32,29%	23,57%
Famille monoparentale	75,11%	68,47%	35,15%	42,35%	78,61%	77,72%
Ménage multifamilial	25,91%	7,41%	11,46%	0,00%	42,11%	0,00%
Ménage non-familial	38,03%	21,24%	17,50%	15,58%	39,51%	24,19%
D'une personne	39,74%	22,18%	17,69%	16,14%	41,36%	25,30%
De deux personnes ou +	33,40%	16,97%	16,99%	13,97%	34,53%	18,65%

Tableau 6.
Ménages dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le taux d'effort
(Milieu urbain et Milieu rural, 1981 et 1991, Base de 20%)

Taux d'effort	Milieu urbain et Milieu rural, 1981											
	Ensemble					Mode d'occupation					% des locataires	
	Urbain	Rural	Propriétaire Urbain	Rural	%des propriétaires Urbain	Rural	Locataire Urbain	Rural	Urbain	Rural		
Moins de 30%	265030	54980	53760	34590	76,53%	78,24%	211275	20380	73,31%	77,89%		
30 à 39%	34390	7325	8080	4880	11,50%	11,04%	26300	2450	9,13%	9,36%		
40 à 49%	22760	3500	3005	1995	4,28%	4,51%	19740	1510	6,85%	5,77%		
50% ou plus	36295	4570	5400	2745	7,69%	6,21%	30875	1825	10,71%	6,97%		
Total	358475	70375	70245	44210	100,00%	100,00%	288190	26165	100,00%	100,00%		

Taux d'effort	Milieu urbain et Milieu rural, 1991											
	Ensemble					Mode d'occupation					% des locataires	
	Urbain	Rural	Propriétaire Urbain	Rural	%des propriétaires Urbain	Rural	Locataire Urbain	Rural	Urbain	Rural		
Moins de 30%	214715	44860	47420	26185	73,87%	80,35%	167295	18675	65,62%	75,21%		
30 à 39%	33660	5415	8020	3310	12,49%	10,16%	25635	2105	10,06%	8,48%		
40 à 49%	20865	2405	3150	950	4,91%	2,92%	17715	1450	6,95%	5,84%		
50% ou plus	49900	4745	5605	2145	8,73%	6,58%	44300	2600	17,38%	10,47%		
Total	319140	57425	64195	32590	100,00%	100,00%	254945	24830	100,00%	100,00%		

Tableau 7.
Ménages à faible revenu consacrant plus de 30 pour cent de leur revenu pour se loger dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage
(Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991, Base 20%)

Milieu urbain et milieu rural, 1981

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ménage unifamilial	33950	5765	3435	2670	30510	3055
Couple sans enfant	8365	980	460	410	7850	565
Famille biparentale	10200	3145	2425	2030	7735	1085
Famille monoparentale	15330	1615	480	240	14845	1390
Pourcentage	100,00%	100,00%	10,12%	46,31%	89,87%	52,99%
Ménage multifamilial	120	0	10	0	85	0
Ménage non-familial	34760	1400	945	310	33795	1090
D'une personne	28705	1150	765	270	27945	880
De deux personnes ou +	6045	255	150	25	5835	210
Pourcentage	100,00%	100,00%	2,72%	22,14%	97,22%	77,86%
ENSEMBLE	68910	7180	4445	3005	64445	4165
Pourcentage	100,00%	100,00%	6,45%	41,85%	93,52%	58,01%

Milieu urbain et milieu rural, 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ménage unifamilial	37080	4970	3200	1700	33890	3280
Couple sans enfant	10320	945	675	320	9650	625
Famille biparentale	9585	2090	1880	1080	7695	1015
Famille monoparentale	17155	1925	625	295	16525	1625
Pourcentage	100,00%	100,00%	8,63%	34,21%	91,40%	66,00%
Ménage multifamilial	150	0	55	0	95	0
Ménage non-familial	43870	1815	1430	335	42440	1480
D'une personne	33965	1605	1090	315	32860	1275
De deux personnes ou +	9895	220	320	30	9555	195
Pourcentage	100,00%	100,00%	3,26%	18,46%	96,74%	81,54%
ENSEMBLE	81110	6805	4670	2045	76430	4755
Pourcentage	100,00%	100,00%	5,76%	30,05%	94,23%	69,88%

Tableau 8.
Ménages dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le taux d'effort
(Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991)

Taux d'effort	Ville de Montréal, 1981 et 1991											
	Mode d'occupation											
	Ensemble 1981		Propriétaire 1981		1991		Locataire 1981		% des locataires 1981		1991	
Moins de 30%	59845	48760	2675	3485	60,38%	60,40%	57170	45275	68,35%	58,19%	8555	10,93%
30 à 39%	9770	9310	625	755	14,11%	13,08%	9145	8555	10,93%	11,00%	6390	8,21%
40 à 49%	7095	6865	340	475	7,67%	8,23%	6765	6390	8,09%	8,21%	10565	12,63%
50% ou plus	11360	18635	790	1055	17,83%	18,28%	10565	17580	12,63%	22,60%	83645	100,00%
Total	88070	83570	4430	5770	100,00%	100,00%	83645	77800	100,00%	100,00%		

Taux d'effort	Ville de Québec, 1981 et 1991											
	Mode d'occupation											
	Ensemble 1981		Propriétaire 1981		1991		Locataire 1981		% des locataires 1981		1991	
Moins de 30%	9965	8560	1165	1010	69,76%	76,52%	8795	7555	69,53%	62,83%	1315	9,92%
30 à 39%	1515	1475	255	160	15,27%	12,12%	1255	1000	7,04%	8,32%	2155	13,52%
40 à 49%	965	1020	70	25	4,19%	1,89%	890	890	7,04%	8,32%	12025	100,00%
50% ou plus	1885	2280	180	125	10,78%	9,47%	1710	2155	13,52%	17,92%	12025	100,00%
Total	14330	13335	1670	1320	100,00%	100,00%	12650	12025	100,00%	100,00%		

Tableau 9.
Ménages à faible revenu consacrant plus de 30 pour cent de leur revenu pour se loger dont le soutien est
âgé de moins de trente ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage
(Villes de Montréal et de Québec 1981 et 1991, Base de 20%)

Ville de Montréal, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ménage unifamilial	8200	10390	330	405	7850	9990
Couple sans enfant	2535	3325	55	100	2460	3220
Famille biparentale	1970	2420	170	215	1790	2200
Famille monoparentale	3685	4640	90	85	3590	4560
Pourcentage	100,00%	100,00%	4,02%	3,90%	95,73%	96,15%
Ménage multifamilial	85	65	10	10	55	55
Ménage non-familial	15270	18965	265	365	15015	18590
D'une personne	12825	13890	210	240	12610	13650
De deux personnes ou +	2455	5080	30	135	2405	4950
Pourcentage	100,00%	100,00%	1,74%	1,92%	98,33%	98,02%
ENSEMBLE	23565	29430	620	780	22940	28640
Pourcentage	100,00%	100,00%	2,63%	2,65%	97,35%	97,32%

Ville de Québec, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ménage unifamilial	1235	1345	95	30	1145	1320
Couple sans enfant	325	515	0	0	305	510
Famille biparentale	315	235	65	15	240	220
Famille monoparentale	585	590	15	0	575	585
Pourcentage	100,00%	100,00%	7,69%	2,23%	92,71%	98,14%
Ménage multifamilial	0	0	0	0	0	0
Ménage non-familial	2225	2825	35	85	2190	2750
Ménage non-familial d'un	1780	2350	30	65	1750	2280
Ménage non-familial de	445	480	0	0	435	465
Pourcentage	100,00%	100,00%	1,57%	3,01%	98,43%	97,35%
ENSEMBLE	3485	4170	130	105	3340	4065
Pourcentage	100,00%	100,00%	3,73%	2,52%	95,84%	97,48%

Tableau 10.
Ménages à faible revenu consacrant plus de trente pour cent de leur revenu pour se loger dont le soutien est
âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage, en proportion de l'ensemble des
ménages de leur catégorie (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991, Base de 20%)

Ville de Montréal, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
ENSEMBLE	26,76%	35,22%	14,00%	13,52%	27,43%	36,81%
Ménage unifamilial	19,54%	28,07%	9,57%	10,40%	20,38%	30,16%
Couple sans enfant	11,00%	16,81%	4,17%	5,06%	11,32%	18,08%
Famille biparentale	15,03%	23,78%	9,07%	12,80%	15,93%	25,91%
Famille monoparentale	63,53%	65,72%	34,62%	34,69%	64,80%	66,91%
Ménage multifamilial	23,29%	20,97%	9,52%	11,11%	21,15%	25,58%
Ménage non-familial	33,38%	41,01%	30,29%	20,51%	33,46%	41,81%
D'une personne	35,79%	44,43%	32,81%	20,00%	35,84%	45,41%
De deux personnes ou +	24,75%	33,90%	12,77%	23,08%	24,83%	34,38%

Ville de Québec, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
ENSEMBLE	24,32%	31,27%	7,72%	7,98%	26,40%	33,82%
Ménage unifamilial	16,62%	21,38%	6,46%	3,23%	19,21%	24,63%
Couple sans enfant	8,10%	13,36%	0,00%	0,00%	9,08%	15,62%
Famille biparentale	12,78%	15,93%	8,55%	4,55%	14,08%	19,21%
Famille monoparentale	61,26%	61,46%	33,33%	0,00%	63,19%	61,90%
Ménage multifamilial	0,00%	0,00%	0,00%	ERR b.	ERR b.	0,00%
Ménage non-familial	32,32%	40,13%	17,50%	22,08%	32,78%	41,29%
D'une personne	34,71%	45,11%	23,08%	25,49%	35,00%	46,06%
De deux personnes ou +	25,43%	26,23%	0,00%	0,00%	25,82%	27,27%

b. ERR indique une erreur de division qui résulte de la division d'un chiffre par zéro.

Tableau 11. Logements privés hors réserve occupés par des ménages dont le soutien de ménage est âgé de 15 à 34 ans et de 35 à 64 ans, selon le mode d'occupation et l'état du logement (Ensemble du Québec, 1991, Base de 20%) a.

État du logement	15-34 ans			35-64 ans		
	Ensemble	Mode d'occupation		Ensemble	Mode d'occupation	
		Propriétaires	Locataires		Propriétaires	Locataires
Ensemble	708090	268600	439480	1472135	963655	508480
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Entretien régulier	488295	187355	300935	1005530	640320	365205
	68,96%	69,75%	68,48%	68,30%	66,45%	71,82%
Réparations mineure	161670	60625	101055	346815	245180	101630
	22,83%	22,57%	22,99%	23,56%	25,44%	19,99%
Réparations majeures	58115	20625	37490	119790	78150	41635
	8,21%	7,68%	8,53%	8,14%	8,11%	8,19%

a. Les ménages privés hors réserve comprennent l'ensemble des ménages privés sur le territoire identifié, à l'exception des réserves indiennes.

Tableau 12.

L'évolution dans le genre de ménage dont le soutien est âgé de moins de trente ans (Milieu urbain et milieu rural, 1981 et 1991, Base 20%)

Genre de ménage	Milieu urbain		Milieu rural	
	1981	1991	1981	1991
Ensemble	358455	319135	70380	57430
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ménage unifamilial	234055	190270	61715	46505
	65,30%	59,62%	87,69%	80,98%
Couple sans enfant	117405	96040	23820	19290
	32,75%	30,09%	33,84%	33,59%
Famille biparentale	92670	66915	34775	23525
	25,85%	20,97%	49,41%	40,96%
Famille monoparentale	23970	27315	3120	3695
	6,69%	8,56%	4,43%	6,43%
Ménage multifamilial	1035	965	245	135
	0,29%	0,30%	0,35%	0,24%
Ménage non-familial	123370	127900	8415	10780
	34,42%	40,08%	11,96%	18,77%
D'une personne	96330	93295	6380	8835
	26,87%	29,23%	9,07%	15,38%
De deux personnes ou +	27035	34610	2035	1945
	7,54%	10,84%	2,89%	3,39%

Tableau 13.

L'évolution des genres de ménage dont le soutien est âgé de moins de trente ans (Villes de Montréal et Québec, 1981 et 1991, Base 20%)

Genre de ménage	Ville de Montréal		Ville de Québec	
	1981	1991	1981	1991
Ensemble	88 075	83 570	14330	13335
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ménage unifamilial	41 965	37 015	7430	6290
	47,65%	44,29%	51,85%	47,17%
Couple sans enfant	23 055	19 785	4010	3855
	26,18%	23,67%	27,98%	28,91%
Famille biparentale	13 110	10 175	2465	1475
	14,89%	12,18%	17,20%	11,06%
Famille monoparentale	5 800	7 060	955	960
	6,59%	8,45%	6,66%	7,20%
Ménage multifamilial	365	310	15	10
	0,41%	0,37%	0,10%	0,07%
Ménage non-familial	45 745	46 245	6885	7040
	51,94%	55,34%	48,05%	52,79%
D'une personne	35 835	31 260	5130	5210
	40,69%	37,41%	35,80%	39,07%
De deux personnes ou +	9 920	14 985	1750	1830
	11,26%	17,93%	12,21%	13,72%

Tableau 14.
Ménages privés hors réserve dont le soutien est âgé de 15 à 29 ans, selon le mode d'occupation et le sexe du soutien de ménage (Ensemble du Québec et les 16 régions administratives, 1991, Base de 20%) a.

Mode d'occupation	Ensemble du Québec		Gaspésie et Îles de la Madeleine		Bas St-Laurent		Québec		Chaudière-Appalaches	
	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)
Ensemble	379040	62,60% 37,40%	3830	65,54% 34,33%	8580	64,34% 35,66%	34570	60,40% 39,57%	15770	72,10% 27,93%
Propriétaires	98955	76,44% 23,56%	1530	79,41% 20,26%	3080	79,71% 20,62%	7905	75,96% 24,10%	6750	80,81% 19,04%
Locataires	280090	57,71% 42,29%	2295	56,21% 43,79%	5495	55,78% 44,13%	26650	55,83% 44,17%	9025	65,43% 34,52%

Mode d'occupation	Montréal		Laval		Lanaudière		Estrie	
	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)
Ensemble	60925	65,83% 34,14%	14755	63,94% 36,06%	15450	71,59% 28,48%	15890	64,16% 35,84%
Propriétaires	21645	76,46% 23,54%	4805	71,28% 28,51%	7870	78,08% 21,92%	4235	79,93% 19,93%
Locataires	39270	60,02% 39,98%	9960	60,24% 39,61%	7580	64,78% 35,22%	11665	58,38% 41,62%

Mode d'occupation	Laurentides		Outaouais		Abitibi-Témiscamingue		Mauricie-Bois Francs	
	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)
Ensemble	19665	67,15% 32,82%	17660	59,85% 40,15%	9275	70,46% 29,60%	22880	67,99% 31,99%
Propriétaires	8215	75,53% 24,41%	5530	72,97% 27,22%	2950	82,20% 18,14%	7200	81,32% 18,75%
Locataires	11450	61,09% 38,82%	12125	53,90% 46,10%	6310	64,98% 35,02%	15680	61,83% 38,11%

Mode d'occupation	Saguenay-Lac St-Jean		Côte-Nord		Nord du Québec		Communauté urbaine de Montréal	
	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)	Ensemble	Sexe Hommes (%) Femmes (%)
Ensemble	12195	72,49% 27,55%	5240	64,98% 35,02%	2025	78,52% 21,23%	120340	55,27% 44,74%
Propriétaires	4175	82,04% 17,72%	1865	82,04% 17,69%	470	85,11% 17,02%	10710	66,57% 33,47%
Locataires	8025	67,48% 32,52%	3365	55,42% 44,58%	1545	77,02% 23,30%	109625	54,17% 45,83%

a. Les ménages privés hors réserve comprennent l'ensemble des ménages privés sur le territoire identifié, à l'exception des réserves indiennes.

Tableau 15a)

Ménages à faible revenu dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage (Ensemble du Québec 1981 et 1991, Base 20%)

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	99385	106180	9660	8540	89725	97635
Ménage unifamilial	54880	54980	7870	6230	47010	48755
Couple sans enfant	12345	13895	1095	1185	11250	12705
Famille biparentale	22400	18040	5815	3845	16595	14195
Famille monoparentale	20130	23045	960	1195	19165	21850
Ménage multifamilial	250	265	50	55	205	205
Ménage non-familial	44250	50935	1745	2255	42510	48675
D'une personne	33105	39040	1310	1750	31800	37295
De deux personnes ou +	11150	11890	435	505	10715	11385

Tableau 15b)

Ménages à faible revenu dont le chef est âgé de moins de trente ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage, en proportion de l'ensemble des ménages de leur catégorie (Ensemble du Québec, 1981 et 1991, Base de 20%)

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	23,18%	28,20%	8,44%	8,82%	28,54%	34,90%
Ménage unifamilial	18,55%	23,22%	7,42%	7,46%	24,77%	31,80%
Couple sans enfant	8,74%	12,05%	2,77%	3,33%	11,06%	15,94%
Famille biparentale	17,58%	19,95%	9,11%	8,61%	26,09%	31,00%
Famille monoparentale	74,32%	74,33%	36,16%	37,46%	78,45%	78,55%
Ménage multifamilial	19,46%	24,09%	7,25%	9,48%	34,17%	39,42%
Ménage non-familial	33,58%	36,73%	22,39%	17,73%	34,29%	38,64%
D'une personne	32,23%	38,23%	23,00%	18,03%	32,78%	40,35%
De deux personnes ou +	38,34%	32,53%	20,76%	16,78%	39,72%	33,94%

Tableau 16a)

Ménages à faible revenu dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991, Base de 20%)

Ville de Montréal, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	31000	34155	715	915	30285	33235
Ménage unifamilial	12110	13320	380	480	11725	12840
Couple sans enfant	3560	4055	65	115	3480	3940
Famille biparentale	4095	3755	195	260	3900	3495
Famille monoparentale	4460	5510	110	105	4340	5405
Ménage multifamilial	115	110	15	10	100	100
Ménage non-familial	18775	20720	315	420	18460	20300
D'une personne	14235	14840	255	285	13980	14550
De deux personnes ou +	4540	5885	55	135	4480	5750

Ville de Québec, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	4415	5255	145	135	4260	5115
Ménage unifamilial	1690	1945	105	35	1585	1915
Couple sans enfant	455	725	10	0	440	720
Famille biparentale	520	435	70	25	440	405
Famille monoparentale	720	790	15	0	700	785
Ménage multifamilial	0	0	0	0	0	0
Ménage non-familial	2720	3300	45	100	2680	3200
D'une personne	1985	2690	30	85	1955	2610
De deux personnes ou +	735	605	15	20	730	590

Tableau 16b)

Ménages à faible revenu dont le soutien est âgé de moins de 30 ans, selon le mode d'occupation et le genre de ménage, en proportion de l'ensemble des ménages de leur catégorie (Villes de Montréal et de Québec, 1981 et 1991, Base de 20%)

Ville de Montréal, 1981 et 1991

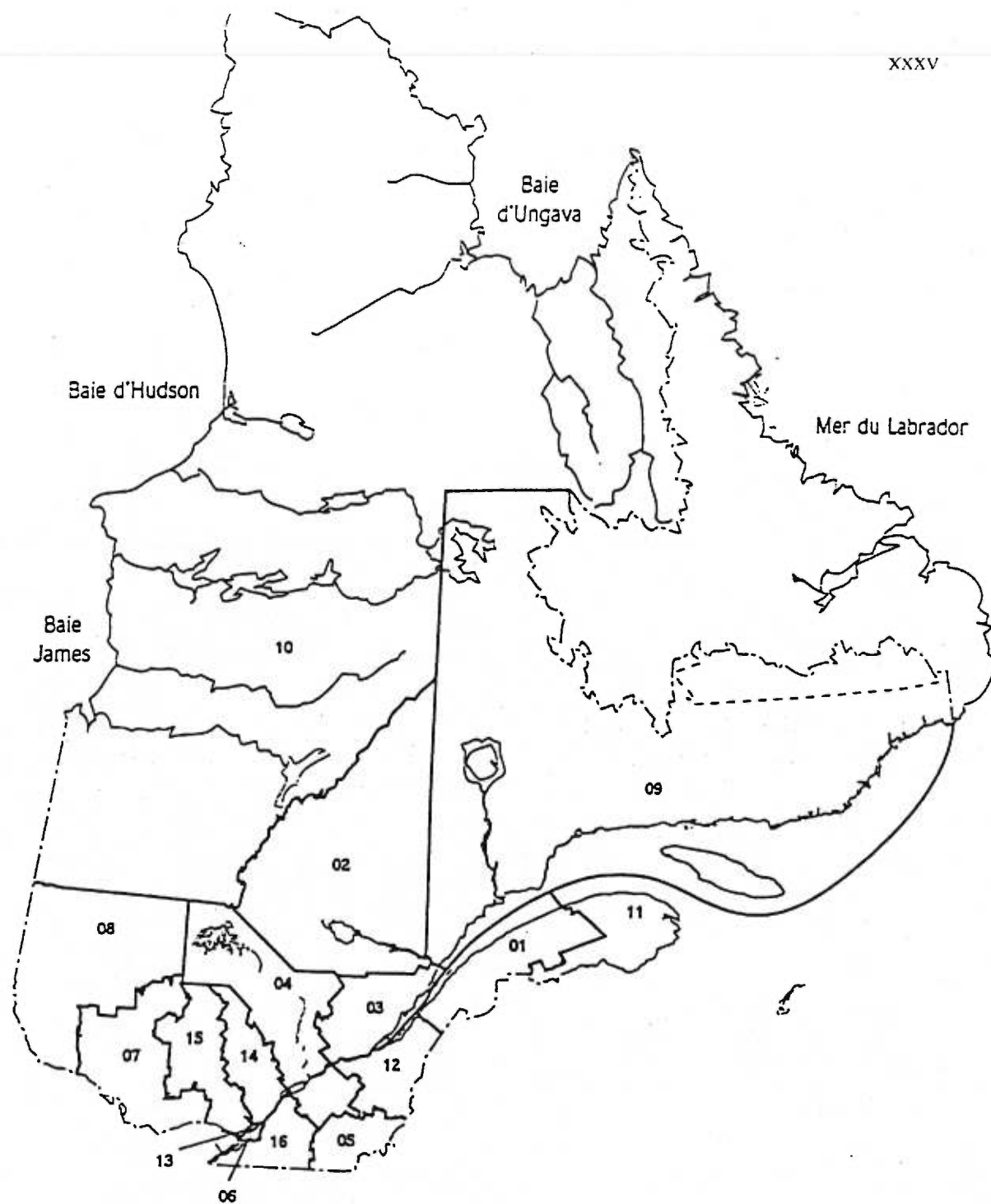
GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	35,20%	40,87%	16,14%	15,86%	36,21%	42,72%
Ménage unifamilial	28,86%	35,99%	11,01%	12,32%	30,44%	38,77%
Couple sans enfant	15,44%	20,50%	4,92%	5,82%	16,01%	22,12%
Famille biparentale	31,24%	36,90%	10,40%	15,48%	34,70%	41,17%
Famille monoparentale	76,90%	78,05%	42,31%	42,86%	78,34%	79,31%
Ménage multifamilial	31,51%	35,48%	14,29%	11,11%	38,46%	46,51%
Ménage non-familial	41,04%	44,80%	36,00%	23,60%	41,14%	45,66%
D'une personne	39,72%	47,47%	39,84%	23,75%	39,73%	48,40%
De deux personnes ou +	45,77%	39,27%	23,40%	23,08%	46,26%	39,93%

Ville de Québec, 1981 et 1991

GENRE DE MÉNAGE	MODE D'OCCUPATION					
	Ensemble		Propriétaire		Locataire	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Ensemble	30,81%	39,41%	8,61%	10,27%	33,68%	42,55%
Ménage unifamilial	22,75%	30,92%	7,14%	3,76%	26,59%	35,73%
Couple sans enfant	11,35%	18,81%	1,54%	0,00%	13,10%	22,05%
Famille biparentale	21,10%	29,49%	9,21%	7,58%	25,81%	35,37%
Famille monoparentale	75,39%	82,29%	33,33%	0,00%	76,92%	83,07%
Ménage multifamilial	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Ménage non-familial	39,51%	46,88%	22,50%	25,97%	40,12%	48,05%
D'une personne	38,69%	51,63%	23,08%	33,33%	39,10%	52,73%
De deux personnes ou +	42,00%	33,06%	21,43%	15,38%	43,32%	34,60%

Annexe 4.

Régions administratives du Québec (1987)



11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	05 Estrie	07 Outaouais
01 Bas-Saint-Laurent	16 Montérégie	08 Abitibi-Témiscamingue
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	06 Montréal	09 Côte-Nord
03 Québec	13 Laval	10 Nord-du-Québec
12 Chaudière-Appalaches	14 Lanaudière	
04 Mauricie—Bois-Francs	15 Laurentides	